**Pierre FLATRÈS**
Docteur ès Lettres

# GÉOGRAPHIE RURALE

## de quatre contrées Celtiques

## IRLANDE, GALLES CORNWALL & MAN

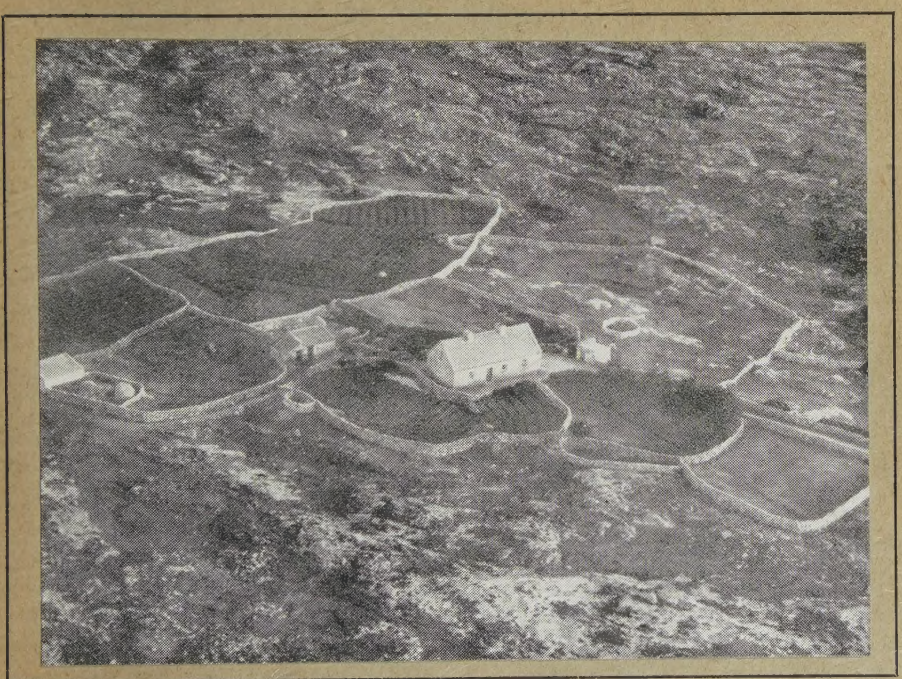

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE J. PLIHON
RENNES

1957

FERME DU CONNEMARA

*Bosses et moraine granitique, ferme isolée, champs irréguliers, murs de pierres, cultures en « iomaire ».* (Cliché Irish Times).

# GÉOGRAPHIE RURALE

de quatre contrées celtiques

IRLANDE, GALLES
CORNWALL & MAN

Copyright by Librairie Plihon, Rennes.
Droits de traductions et reproductions réservés pour tous pays
y compris l'U.R.S.S.

**Pierre FLATRÈS**
Docteur ès Lettres

# GÉOGRAPHIE RURALE

## de quatre contrées Celtiques

## IRLANDE, GALLES CORNWALL & MAN

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE J. PLIHON
RENNES

1957

A MES PARENTS

# Avant-Propos

*Les pays dits « celtiques » ont souvent attiré l'attention des esprits romantiques, plus rarement celle des travailleurs sérieux. Le mot « celtique » lui-même a été bien souvent utilisé de façon impropre. On a parlé de « race », d' « esprit celtique », de « champs celtiques » et même de « bœuf celtique ». En fait le mot « celtique » n'a de sens précis qu'en linguistique. Les Celtes, selon D'Arbois de Jubainville, sont les gens qui parlent une langue ayant perdu le « p » indo-européen. Le domaine des langues celtiques s'est considérablement transformé au cours de la préhistoire et de l'histoire. Depuis le début de notre ère, il n'a cessé de se restreindre. Mais, durant le haut moyen âge, des individualités régionales se sont constituées, caractérisées par le fait que la majorité de leur population parlait une langue celtique. Ces contrées se sont perpétuées à l'époque moderne sous forme d'entités administratives de statuts divers mais dotées de limites bien définies. Il est commode de les appeler « contrées celtiques » parce que ce sont les seules d'Europe où des langues celtiques ont été parlées à l'époque moderne. De même on qualifie de « scandinaves » des pays qui ont surtout en commun le fait de parler des langues appartenant au groupe nordique des idiomes germaniques.*

*Les contrées celtiques : Ecosse, Ile de Man, Irlande, Pays de Galles et Cornwall dans les Iles britanniques, Bretagne en France, sont les régions les plus occidentales, les plus atlantiques de l'Europe du Nord-Ouest. Elles couvrent une grande partie des massifs anciens de l'Extrême-Ouest et leurs populations ont conservé bien des archaïsmes. Ces pays passent aussi en géographie humaine pour être par excellence le domaine du bocage et de l'habitat dispersé.*

*La découverte et l'étude de terroirs de champs ouverts et de petits villages en Bretagne par M. A. Meynier et ses*

*élèves du Laboratoire de géographie de Rennes, ont montré que les structures agraires de l'Extrême-Ouest français étaient bien plus complexes qu'on ne pensait.*

*Je me suis attaqué pour la première fois à ces problèmes dans un mémoire de diplôme d'études supérieures portant sur une région de l'Extrême-Ouest finistérien. Quelques années plus tard M. le professeur Meynier me prit comme assistant à la Faculté des Lettres de Rennes et m'encouragea vivement à choisir comme sujet de thèse l'étude des structures agraires des régions celtiques d'Outre-Manche. Je lui en exprime mes vifs remerciements.*

*Les recherches sur le terrain ont pu être entreprises et menées à bonne fin grâce à des subventions du Centre National de la Recherche Scientifique, auquel je dis ma grande reconnaissance. Ces subventions me permirent d'abord de prendre contact avec le Cornwall, le Pays de Galles et l'Irlande, au cours des vacances d'été de* 1947, 1948 *et* 1949, *puis de séjourner pendant un an en Galles* (1950-1951) *et deux ans en Irlande* (1951-1952 *et* 1952-1953). *Dans le courant de l'année* 1951 *j'ai passé plusieurs semaines à l'île de Man et fait un second séjour en Cornwall.*

*Bien que j'aie aussi voyagé en Ecosse, j'ai laissé de côté cette contrée, vaste, lointaine et complexe. L'étude des districts gaéliques, déjà bien menée par divers auteurs, n'aurait sans doute fait que confirmer les résultats de mes enquêtes sur l'Irlande de l'Ouest. Le Nord de l'Ecosse, en revanche, fut assez longtemps scandinave, et le Sud-Est northumbrien. En Galles et en Cornwall, j'ai adopté purement et simplement les limites administratives actuelles. Mais, au Sud-Est du pays de Galles, cela même posait un problème subsidiaire : la limite officielle traditionnelle, portée sur la plupart des cartes, exclut le comté de Monmouth. Mais tous les actes administratifs récents relatifs aux comtés gallois s'appliquent toujours à l'ensemble appelé « Pays de Galles et comté de Monmouth » (« Wales and Monmouthshire »). Le comté de Monmouth est donc inclus dans la présente étude. Ces frontières, à vrai dire, sont en partie d'origine assez récente, mais correspondent assez bien à tout un faisceau de limites affectant des faits humains d'ordre divers.*

*Le problème de l'extension vers l'Est des structures rurales définies dans cet ouvrage, réclamerait, pour être résolu, un travail énorme auquel je ne pouvais songer. L'étude des*

*structures rurales occidentales dans leur domaine propre, c'est-à-dire à l'Extrême-Ouest, était le but de mon travail. Ces structures étaient jusqu'ici assez mal connues ; cette ignorance condamnait à l'insuccès les tentatives d'étude de la frontière des structures agraires des massifs gallois, domnonéen..., et de celles des plaines anglaises. J'espère que la contribution que j'apporte ici pourra être utilisée dans les recherches futures.*

*Partout j'ai trouvé un accueil très hospitalier. Mes recherches ont été rendues beaucoup plus rapides et fructueuses grâce aux facilités de travail que m'ont libéralement accordées les Universités et autres institutions culturelles de Grande-Bretagne et d'Irlande : « Royal Geographical Society » à Londres, « Royal Institution of Cornwall » à Truro, « National Library of Wales » à Aberystwyth, « National Museum of Wales » à Cardiff et St Fagans, « University College of Wales » à Aberystwyth, « University College Swansea », « Manx Museum » à Douglas, « National Museum », « Royal Irish Academy », « Folklore Commission », « Trinity College », « University College » et « Royal Society of Antiquaries of Ireland » à Dublin, « University College » à Cork, « Queen's College » à Belfast, « Magee College » à Londonderry. Je dois remercier aussi les autorités agricoles de Man et de Galles, les fonctionnaires du « Land Commission » de Dublin, Galway et Sligo, et le « Diocesan Registry » de Truro.*

*Parmi les nombreuses personnes qui m'ont facilité ma tâche, je remercie particulièrement : en Cornwall, Messieurs P.P. Rogers et I.W. Rosewarne ; à Man, Messieurs W. Cubbon et B.R.S. Megaw ; en Galles, Messieurs E.G. Bowen, I. Jones, Olivier, T.J. Pierce ; en Irlande, Messieurs R. De Valera, M. Duignean, E.E. Evans, A. Farrington, J.P. Haughton, Mademoiselle F. Henry, Messieurs A. Lucas, D. Mac Court, G.F. Mitchell, L. O Briain, S. O'Duilearga, M.J. O'Kelly, S.P. O Riordâin, L. Price ; à Londres, Messieurs L.C.W. Bonacina et G.R. Crone.*

*La haute qualité de la documentation cartographique m'a permis d'effectuer en un temps raisonnable un « Survey » complet des types d'habitat et des structures agraires.*

*Les cartes du 1/25000 de Grande-Bretagne sont un instrument de travail admirable. Bien que la plupart des feuilles couvrant le Cornwall et le Pays de Galles n'aient été publiées que lorsque mon travail était déjà fort avancé, j'ai pu en*

*tirer bon parti. Malheureusement l'Irlande ne possède pas de carte équivalente. Seules quelques feuilles au* 1/20000 *ont paru.*

*Les cartes au* 1/10560 *sont aussi très précieuses, mais moins commodes que celles au* 1/25000, *à cause de leur échelle un peu trop grande et du fait que seules les feuilles récentes portent des courbes de niveau. L'examen de cette collection qui couvre Grande-Bretagne, Man et Irlande a formé l'une des bases de mon travail. Le fait que les feuilles couvrant les différentes contrées ne sont pas contemporaines cause quelques difficultés. Une série cohérente, publiée vers* 1900-1910, *couvre le Pays de Galles et le Cornwall. En Irlande, une réédition est en cours depuis la fin du XIX*e *siècle, mais seule la première édition* (1837-1841) *s'étend à toute l'île. Les feuilles de l'île de Man datent de* 1870.

*Les cartes au* 1/10560 *indiquent rarement les limites des parcelles dans les terroirs de champs ouverts. En Irlande, pour remédier à cet inconvénient, j'ai pu consulter plusieurs plans établis par le « Land Commission » et qui portent non seulement les limites des parcelles, mais celles des tenures.*

*En Grande-Bretagne, il n'existe pas de cadastre au sens français du mot. Les « cartes des dîmes »* (« *tithes maps* ») *peuvent en tenir lieu. Ces cartes ou plans ont été établis en* 1840 *au moment de la commutation des dîmes en nature en rentes fixées en espèces. Les plans, en général, distinguent bien les parcelles de champs ouverts, limitées par un tireté, des enclos, entourés d'un trait plein. De plus, ils sont accompagnés de registres d' « apportionment » c'est-à-dire de répartition, véritables matrices indiquant les noms du propriétaire, du tenancier, la superficie, le nom et l'utilisation* (*arable, prairie, pâture*) *de chaque pièce de terre. Malheureusement, les cartes collées sur toiles et roulées ont souvent une superficie de plusieurs mètres carrés et sont d'un maniement difficile. De plus, œuvre de géomètres locaux, elles sont de valeurs très inégales. Toutefois, la plupart de leurs dessinateurs avaient un sens des choses agraires qui fait parfois défaut aux cartographes actuels. Ils ont mis en valeur certains détails : courbure des champs et parcelles, par exemple. La plupart des « cartes des dîmes » de Galles sont réunies au « National Library of Wales » à Aberystwyth. Celles de Cornwall se trouvent au « Diocesan Registry » de Truro. J'ai aussi consulté les cartes des dîmes et les cartes des domaines*

*(« estate maps ») de Man, au « Government building » à Douglas. Les unes datent de 1840, les autres de 1867 ; toutes sont d'une utilisation difficile, car elles sont présentées en atlas où une feuille est consacrée à chaque domaine.*

*J'ai pu consulter certains plans anciens au « National Museum » de Dublin, et surtout au « National Library of Wales » à Aberystwyth, dont la collection de plans terriers, (« estate maps ») est très riche.*

*Les observations de documents anciens et nouveaux ont été complétées autant que possible par l'étude de photos aériennes. Le Laboratoire de Géographie de Rennes possède d'assez nombreuses photos de l'Angleterre et Galles, mais seulement quelques-unes intéressent les régions étudiées ici. En Grande-Bretagne, la collection complète des photos aériennes n'était pas encore accessible au public lorsque j'ai quitté ce pays et en Irlande elles étaient toujours considérées comme documents secrets.*

*J'ai tenu à parcourir d'Est en Ouest et du Nord au Sud le Cornwall et l'île de Man, j'ai visité tous les comtés gallois et irlandais, pénétrant des vallées isolées au cœur des montagnes, poussant jusqu'à l'extrémité des péninsules extrême-occidentales. Ces longues excursions m'ont permis d'étudier la géographie physique de ces contrées, encore très imparfaitement explorées, de connaître l'aspect réel de l'habitat et des structures agraires, de découvrir la nature des clôtures, les procédés de travail de la terre, enfin de me pénétrer de l'atmosphère de tous ces vieux pays.*

*J'ai mené de nombreuses enquêtes dans les campagnes, interrogeant autant que possible des paysans occupant des fermes petites ou moyennes et restés proches des vieilles traditions. Je n'ai pourtant pas négligé de visiter des grosses fermes modernes et de m'informer de l'action des services agricoles. Des instituteurs et, en Irlande, des fonctionnaires du « Land Commission » et les « collectors » du « Folklore Commission » m'ont donné des renseignements extrêmement précieux, en même temps qu'ils me facilitaient les enquêtes dans les fermes.*

*Partout j'ai pu enquêter facilement, mais j'ai été particulièrement sensible à l'hospitalité et à la dignité patriarcales des paysans-pasteurs des Hautes Terres galloises. J'ai apprécié aussi, encore plus peut-être, les qualités des paysans irlandais, surtout de ceux de l'Ouest : leur affabilité extrême, leur goût*

*de la conversation, leur curieuse manière d'être hors du temps, de parler du même ton des événements actuels, de la Grande Famine de 1847, des grandes guerres du XVII^e siècle. Quelques-uns d'entre eux ont conservé la mémoire des contes ossianiques et des plus vieilles traditions païennes de leur île. Dans le domaine agraire aussi, des traditions extrêmement anciennes ont survécu.*

*La technique de l'enquête ne peut être la même auprès d'un pasteur gallois maître de milliers de moutons, ou d'un petit paysan de Kerry, descendant d'une des glorieuses tribus de Munster, qu'auprès des paysans du continent ou des fermiers des plaines anglaises.*

*La connaissance des langues celtiques m'a été utile en ces circonstances. Le gallois et l'irlandais (ou gaélique) sont actuellement les seules langues celtiques parlées dans les contrées étudiées. Le gallois est parlé dans les comtés d'Anglesey, Caernarvon, Denbigh, Merioneth, Cardigan, Carmarthen et dans une partie des comtés de Flint, Montgomery, Glamorgan et Pembroke. L'irlandais n'est plus parlé que dans les « Gaeltacht », les districts gaéliques, qui actuellement sont réduits à quelques péninsules extrêmes en Donegal, Mayo, Galway, Kerry et quelques points des comtés de Clare, Cork et Waterford. Si l'étendue des districts celtophones est aujourd'hui bien restreinte, ces districts sont les plus occidentaux, les plus archaïques, les plus riches en survivances. Seule leur étude permet de bien comprendre le passé de la plupart des régions anglophones de nos contrées. Grâce à la connaissance du gallois et de l'irlandais j'ai pu ne pas paraître trop étranger aux galloisants et aux Gaels.*

*J'ai pu aussi me familiariser avec les traditions poétiques et légendaires de ces contrées. Leur connaissance est indispensable à la compréhension de ces pays. Bien des malentendus entre agronomes anglais et paysans gallois s'expliquent par l'oubli de ce fait.*

*J'ai aussi attaché une grande importance aux découvertes récentes de l'archéologie préhistorique, science particulièrement développée dans les Iles Britanniques. On commence à bien connaître des fermes, des champs, des clôtures, des instruments de labour des périodes pré- et proto-historiques, et on ne peut négliger ces données nouvelles.*

*L'élaboration de cet ouvrage a été suivie avec une attention à laquelle j'ai été très sensible par M. le professeur*

*Meynier à Rennes, et par M. le doyen Cholley et M. le professeur Sorre, mes parrains au C.N.R.S. Leurs directives m'ont été précieuses. Ils m'ont fait profiter de leur vaste expérience et donné maints conseils. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance. Je dois aussi remercier les professeurs de Rennes qui m'ont éclairé sur divers points ou guidé dans des domaines peu familiers : MM. M. Le Lannou et Ch.-P. Péguy, MM. P. Le Roux et F. Falc'hun, à la Faculté des Lettres, MM. M. Milon, P.-E. Giot et N. Des Abbayes, à la Faculté des Sciences, ainsi que M. le professeur Baulig, de Strasbourg.*

## NOTES

### SUR LES NOMS DE LIEUX, LA PRONONCIATION DES TERMES CELTIQUES ET LES ABRÉVIATIONS

1° *Noms de lieux. Nous avons employé les toponymes qui figurent sur les cartes officielles des pays étudiés.*

*A Man et en Cornwall, pour chaque endroit désigné, un seul nom figure sur les cartes. En Galles, en revanche, il existe en certains cas à côté de la forme galloise une forme anglicisée, ou même un autre nom d'origine scandinave ou anglaise. Les cartes de l'Ordnance Survey portent en général ces formes non-galloises, mais de plus en plus, sur les nouvelles cartes parues, on ajoute entre parenthèses la forme galloise correcte. Comme les formes non-galloises figurent sur les atlas français, nous les avons adoptées, pour des raisons de commodité, sauf pour les toponymes se rapportant à la géographie physique des régions galloisantes. En effet, dans ce cas, les termes gallois tendent à prévaloir dans l'usage géographique d'Outre-Manche. Nous disons donc* Ynys Cybi *au lieu de* Holy Island, Yr Eifl *au lieu de* The Rivals, Dyfi *au lieu de* Dovey, Conwy *au lieu de* Conway... *Nous écrivons cependant* Plynlimon *et* Preselli *au lieu des formes galloises correctes* Pumlumon *et* Presellau *qui ne figurent pas encore sur les cartes.*

*En Irlande, le gaélique et l'anglais sont tous deux considérés comme langues officielles. Cependant la toponymie officielle reste celle qui a été établie par l'Ordnance Survey au début du XIX° siècle et qui ne comporte que des noms*

*anglais ou anglicisés. Seules quelques rares villes et un comté ont assumé un nom gaélique écrit correctement. Seuls sont d'usage courant ceux qui ont remplacé un toponyme « royaliste » :* Dun Laoghaire *au lieu de* Kingstown, Côbh *au lieu de* Queenstown, Port Laoise *au lieu de* Maryborough ; *King's* County *est devenu* Offaly, *forme anglicisée de* Uí Failghe. *Le comté voisin de* Queen's County *a pris lui aussi un nom de tribu irlandaise qui s'est écrit successivement* Leix, Laoighis, Laois, *tous trois prononcés* Lîch. *Nous n'avons employé les toponymes gaéliques corrects que dans les cas que nous venons de citer et pour les noms de lieux relevés par nous en Gaeltacht et ne figurant pas sur les cartes officielles. Nous avons employé en principe l'orthographe simplifiée établie par le Ministère de l'Education Nationale d'Irlande.*

2° *Prononciation des termes celtiques.*

*L'orthographe des langues cornique et manx a subi fortement l'influence de l'orthographe anglaise et on peut, sans grave inconvénient, prononcer à la manière anglaise les termes cités ici.*

*Le gallois en revanche a une orthographe propre, toute différente de celle de l'anglais, et qui a l'avantage d'être en grande partie phonétique.*

*Voici quelques indications pratiques nécessaires à connaître pour pouvoir prononcer les termes gallois de façon au moins approximative.*

*Voyelles : a, o, i = a, o, i français*
*e = toujours é français*
*u = i français*
*w = ou français*
*y = tantôt eu français, tantôt i. Se prononce i en syllabe finale sauf dans les monosyllabes atones, notamment l'article :* y *ou* yr *(prononcez* eu *ou* eur*) et l'adverbe de lieu* yn, *dans (prononcez* eun*).*

*Diphtongues : ai, au, eu... sont de véritables diphtongues et non des digraphes comme ces mêmes groupes en français.*

*Consonnes : B d h l m n p r t : comme en français.*
*c, g, s : toujours le son dur (k, gu, ss français)*
*f = v français*
*dd = th doux anglais*

*ff* = *f français*
*ll* = *l sourd spirant*
*ch* = *ch dur allemand ou c'h dur breton*
*ph* = *f français*

*L'Irlandais a une phonétique très différente de celles de toutes les autres langues de l'Europe occidentale, ce qui a conduit à l'adoption par les Gaels d'une orthographe très compliquée. De plus, les variations dialectales sont importantes et il n'y a pas, comme en gallois, de prononciation littéraire commune de la langue. Seules quelques indications peuvent être données ici :*

*Voyelles : ao, aoi = i — u = ou*
*Consonnes : s auprès de a, o, u = ss,*
*auprès de e, i = ch français*
*fh, dh, gh : ne se prononcent en général pas*
*sh, th = h*
*ch = ch allemand avec son double son*
*bh, mh = v*

3° *Abréviations employées dans le texte ou dans les notes non bibliographiques :*

*Bar.* : *Baronnie*
*C.D.B.* : *Congested Districts Board*
*Co.* : *Comté*
*F.C.* : *Folklore Commission ou Folklore Collector*
*L.C.* : *Land Commission*
*N.S.T.* : *National School Teacher*
*O.S.* : *Ordnance Survey*
*par.* : *Paroisse*
*to.* : *Townland*

# Introduction

*La première phase de notre travail a consisté à dresser un tableau détaillé des types de champs et d'habitat rural de nos contrées. L'examen des cartes détaillées et des études sur le terrain ont permis de réaliser ce dessein de manière assez rapide et sûre.*

*Le premier trait frappant est l'importance du réseau des enclos qui paraît revêtir toutes les régions cultivables de ces pays. Seuls les incultes apparaissent ici et là comme des taches blanches, des étendues ouvertes parfois fort vastes (fig. I h. t.).*

*Cependant, une étude plus attentive révèle l'existence de quelques terroirs de champs ouverts cultivés. En Galles, l'on découvre assez aisément ceux de Laugharne (Co. Carmarthen), et de Rhossili (Co. Glamorgan), encore que ces derniers soient qualifiés d' « allotment gardens » (jardins ouvriers) par l'Ordnance Survey. Les dernières traces de champs ouverts à Garthbeibio (Co. Montgomery) et à Llanon (Co. Cardigan), sont plus difficiles à reconnaître. Les premiers tendent à se confondre avec les incultes. Les seconds sont indiqués comme enclos, mais ces clôtures, récentes, sont médiocres. En Irlande, certaines cartes récentes emploient un tireté comme signe conventionnel marquant la limite de parcelles ouvertes, mais cet emploi n'est pas systématique, et c'est l'étude du terrain qui fait découvrir les nombreux terroirs de champs ouverts subsistants. Leur répartition est assez étrange : divers points du littoral de Munster et d'Ulster, vallées entaillant certains massifs montagneux, et surtout ensemble important en Connacht, depuis le Shannon moyen jusqu'aux péninsules les plus occidentales.*

*Les enclos, eux-mêmes, sont de types très différents, par leurs dimensions et par leur style. Les enclos géométriques, aux limites rectilignes, formant des figures régulières : carrés,*

*rectangles, parallélogrammes, frappent l'attention dès l'abord. Particulièrement fréquents aux abords des incultes, ils apparaissent ailleurs par taches plus ou moins étendues, tendant parfois à couvrir tout un district, comme les rives du détroit de Menai, en Galles. Ce cas, d'ailleurs, est rare, et il est difficile de parler d'une répartition bien nette de ce type d'enclos.*

*Par contraste, s'individualisent des terroirs de champs irréguliers, aux formes souvent non-quadrangulaires, aux limites sinueuses ou anguleuses. Ces champs constituent le type agraire dominant en des districts bien définis : notamment l'Extrême-Ouest et le Centre du Cornwall, le Nord de l'île d'Anglesey et la partie occidentale du comté de Merioneth en Galles, et, en Irlande, le Nord-Ouest du comté de Donegal, l'Ouest du comté de Galway, le Nord et le Centre du comté de Clare, une bande médiane orientée Nord-Sud dans le comté de Limerick, plusieurs des péninsules occidentales des comtés de Kerry et de Cork.*

*Entre ces deux types extrêmes l'on peut distinguer un type de champs réguliers, aux formes quadrangulaires, mais dont les limites, souvent légèrement incurvées, n'apparaissent pas tout à fait tirées au cordeau. Ce type comprend d'ailleurs des terroirs variés. Les uns, aux enclos de superficie moyenne ou petite, rappellent le dessin agraire de bien des cantons bretons. D'autres, aux enclos plus vastes, évoquent le réseau à mailles larges des champs et pâtures des plaines anglaises. Ce sous-type, à peu près inconnu en Cornwall, caractérise les marges orientales du Pays de Galles, ainsi que le Sud du comté de Glamorgan. Il se rencontre aussi assez fréquemment dans la province de Leinster.*

*Enfin, un type d'enclos original peut être qualifié de type laniéré. Les champs de ce type attirent l'attention par la ressemblance de leur dessin avec celui des terroirs de champs ouverts. En effet, ces champs laniérés sont non seulement très allongés, mais aussi parfois incurvés, et groupés en faisceaux parallèles, comme les parcelles de champs ouverts. Les terroirs laniérés sont nombreux en Cornwall. Ils parsèment tout le comté. A première vue, l'on ne peut définir nettement leur répartition. En Galles, les champs laniérés sont fréquents sur tout le pourtour du pays : marges frontières et régions littorales, mais apparaissent aussi avec netteté en quelques districts isolés de l'intérieur. A Man, seuls deux ou trois petits*

*terroirs du Sud de l'île sont vraiment laniérés. En Irlande, enfin, ce type agraire est relativement rare. Il existe cependant çà et là en Leinster, Munster et Connacht. En Ulster, il n'apparaît nulle part avec netteté.*

*L'étude de l'habitat révèle dans ce domaine une complexité au moins aussi grande que celle des types de champs (fig. IV h. t. ; 25 et 32 à 35).*

*A première vue, l'habitat isolé domine fortement, et paraît en harmonie avec l'importance des enclos. En fait l'on décèle rapidement l'existence de groupes de fermes plus ou moins importants. En Cornwall, ces groupements se distinguent nettement des bourgs, chefs-lieux de communes, agglomérés autour des églises paroissiales, mais rappellent les petits « villages » agricoles de Bretagne. En Galles et à Man, l'on trouve un grand nombre de fermes isolées, et quelques « villages » de type breton, mais les bourgs sont rares ; les églises paroissiales sont parfois absolument isolées. De plus, au Sud du Pays de Galles, apparaît une forme d'habitat originale : du comté de Monmouth à celui de Pembroke, s'étire une traînée d'assez gros villages, groupant autour d'une église ou d'un ancien château, quelques fermes, des auberges et boutiques, et de nombreux cottages. Ces localités rappellent les villages traditionnels des plaines anglaises (fig. 29). En Irlande, si les fermes isolées dominent, les villages restent nombreux, et sont parfois fort gros, sans pour autant évoquer, comme ceux du Sud-Galles, les villages anglais. Mais l'on a peine à reconnaître des bourgs. En effet, en Irlande, la commune n'existe pas, et les paroisses ecclésiastiques sont d'un type si différent du type continental habituel qu'on ne peut les utiliser comme cadre des faits ruraux. En Irlande, la division territoriale de base, dont les limites figurent sur toutes les cartes à grande échelle, est le « townland », circonscription infime, qui ne peut être mise sur le même plan que la commune.*

*Si, en première approximation, l'on ne tient compte que des fermes isolées et des « villages » purement agricoles, la répartition de ces deux formes d'habitat apparaît assez nette, mais aussi assez étrange. En Cornwall l'habitat aggloméré est important dans presque toutes les régions littorales, et en certains districts de l'Est du comté. En Galles, les villages sont assez fréquents dans la péninsule de St David's ; quelques-uns s'égrènent le long du littoral de la Baie de Car-*

*digan : à l'intérieur du pays, les fermes isolées dominent de façon presque totale. A Man, les rares villages se trouvent tous à l'extrémité Sud de l'île. En Irlande, les villages sont nombreux, non seulement en de multiples points du littoral, mais encore en de vastes districts intérieurs, notamment dans l'Ouest du Connacht, et dans le Sud-Est du Leinster.*

*La répartition de l'habitat aggloméré semble correspondre en certains cas avec celle de l'ensemble : champs ouverts et champs laniérés. Le fait est assez net sur le littoral gallois, au Sud de l'île de Man, en Connacht. Mais la correspondance est loin d'être parfaite : les champs laniérés de l'intérieur gallois, comme les champs ouverts de Garthbeibio, s'accompagnent de fermes isolées. En revanche, en Cornwall, en Sud-Galles, en plusieurs points d'Irlande, des villages sont entourés d'enclos non-laniérés.*

*C'est pourquoi il nous paraît nécessaire, au cours de cette étude, de réserver l'expression « structure agraire », à la disposition des champs eux-mêmes, indépendamment de l'habitat ou des autres aspects de la vie rurale. Parmi ces derniers, nous devrons étudier, pour une compréhension complète des faits, d'une part le système agricole, base fonctionnelle de toute la vie rurale, d'autre part les divisions territoriales, question dont l'absence de la commune en Irlande rend l'examen particulièrement nécessaire. Nous appellerons « structure rurale » l'agencement général de tous ces faits : structures agraires, habitat, système agricole, divisions territoriales. C'est parce que notre étude doit être consacrée à l'ensemble de la structure rurale de nos contrées, que nous avons inscrit dans le titre « géographie rurale » et non « géographie agraire »* (1).

*Mais il importe d'abord d'examiner si la répartition des faits ruraux les plus importants dans le domaine de l'habitat et de la structure agraire correspond à des aspects physiques. Le peu de netteté de certaines répartitions examinées ci-dessus ne permet guère d'espérer des résultats éclatants. Par la suite, cependant, au cours des études de détails, nous aurons l'occasion de rappeler tel ou tel élément du cadre physique qui aura pris localement une valeur notable, sans pour autant affecter le tableau général.*

---

(1) Le lien entre habitat et structure agraire n'est net que dans un type de fermes isolées, alignées, aux longs terroirs parallèles, que nous proposons d'appeler « fermes rubanées ».

CHAPITRE PREMIER

# Le milieu physique

## I. — CLIMAT, SOLS, VÉGÉTATION

Le facteur physique capital, celui qui contribue le plus à l'originalité de nos contrées, celui dont les variétés caractérisent les plus vastes ensembles, est le climat.

### 1° Traits généraux du climat

Les latitudes de nos régions, déjà septentrionales, (49° 55' à 55° 25') ne font sentir tout leur effet que dans la longueur des jours et des nuits et la faible hauteur du soleil au-dessus de l'horizon (1). En effet, les longitudes très occidentales (2° 39' à 10° 40' W) exaltent les influences maritimes adoucissantes ; et cela d'autant plus que le temps qu'il fait en nos contrées est dominé d'un bout de l'année à l'autre par des masses d'air maritime polaire ou tropical (2).

Les températures sont remarquablement modérées (3). Les températures moyennes annuelles réduites au niveau de la mer se tiennent entre 8° à l'extrémité Nord-Est de l'Irlande et 11° au Sud du Cornwall. La douceur des hivers est extrême. La moyenne de janvier, au niveau de la mer ne descend nulle part au-dessous de + 5°, et atteint 8°,3 aux îles Scilly. Dublin

(1) Longueur du jour au solstice d'hiver : 8 h à 50° N, 7 h 28 à 54° N ; au solstice d'été : 16 h 30 à 50° N, 17 h 7 à 54° N. — Hauteur du soleil à midi : 50° N, maximum 63° 30', minimum 16° 30' ; 55° N, maximum 58° 30', minimum 11° 30'.

(2) J.E. Belasco, 1952.

(3) Les chiffres relatifs à nos contrées sont extraits de E.G. Bilham, 1938.

a une moyenne de janvier supérieure à celles de Bordeaux et Toulouse (5° contre 4°,8) ; Scilly est, au cours du même mois, plus tiède que Naples (8°,3 contre 8°,2). Il est vrai que dans certaines stations océaniques le retard des maxima et minima fait de février le mois le plus froid ; mais la différence entre les moyennes des deux premiers mois de l'année n'est que de quelques dizièmes de degré. En revanche, l'été reste frais. Sur tout l'ensemble de la région que nous étudions la moyenne de juillet est inférieure à 16°. En France, seule l'extrême pointe du Cotentin a, pour ce mois, une moyenne aussi basse (4).

Situation, orographie, types de temps, se coalisent pour assurer à nos contrées des précipitations copieuses. La surabondance de l'humidité atmosphérique est un trait essentiel de leur climat.

Seulement 2,9 % du territoire gallois et 1,5 % du territoire irlandais reçoivent moins de 760 mm de précipitations par an. Sur l'île de Man tout entière les précipitations sont supérieures à ce chiffre. 76 % du Pays de Galles, et 56,5 % de l'Irlande reçoivent plus de 1 m d'eau par an (5).

Ces précipitations abondantes sont aussi très régulières. Les variations interannuelles sont minimes (6). De plus, les pluies sont très fréquentes. Rares et peu étendus sont, en nos contrées, les districts ayant moins de 200 jours de précipitations par an. Le mois le plus sec est lui-même fréquemment arrosé, avec 12 jours de précipitations en moyenne à Plymouth et Holyhead, 15 à Dublin, 17 à Valentia.

La neige, au niveau de la mer, est très rare (3 jours de chutes de neige en moyenne à Scilly, 5 à Falmouth et Valentia, 7 à Holyhead, 13 à Dublin, 17 à Douglas).

La plus grande partie des précipitations tombe donc sous forme de pluie. Tous les aspects de la pluie sont connus, et des expressions populaires imagées désignent les diverses sortes de bruines, de crachins, d'averses (7). Contrairement à ce qu'on imagine d'habitude, les averses courtes et fortes

(4) Martonne (E. de), 1942, p. 318-319.

(5) D'après les superficies entourées par les différentes isohyètes, données par E G. Bilham, 1938, p. 80.

(6) En Irlande, l'année la plus sèche (1887) a donné 77 % de la normale, l'année la plus humide (1872) 128 %. E.G. Bilham, 1938, p. 81.

(7) Nombreux exemples de termes recueillis au comté de Merioneth par D.M. Ellis, Bull. *B.C.S.* 15, 1, nov. 1952, p. 23-33.

sont assez fréquentes. Pendant une période de quinze jours, en juin-juillet 1953, l'on a pu compter un jour sans pluie et un jour sans soleil, et 13 jours de beau temps alternant avec des averses. « Cioth is dealan », averse et éclaircie, est le titre d'un célèbre recueil de nouvelles gaéliques.

En dehors des températures et des précipitations, le seul élément notable du climat en nos contrées, est le vent. En tous les endroits exposés, notamment sur les côtes, l'air est rarement calme, les rafales peuvent être extrêmement violentes (8). Pour la végétation comme pour l'habitat, l'exposition ou l'abri vis-à-vis du vent sont beaucoup plus importantes que l'exposition ou l'abri vis-à-vis du soleil (9).

### 2° Climat et végétation en altitude

Les conditions que nous avons décrites affectent les bas-pays, mais dès qu'on s'élève en altitude de quelques centaines de mètres, le climat se détériore.

Les températures d'été s'abaissent jusqu'à un point critique. La température moyenne de juillet à 300 m se tient en général vers 13° et ne dépasse 14° qu'en Cornwall. Les hauts sommets ont des moyennes de l'ordre de 8° (Corrantuohill, 1 010 m, 8°,2 ; Snowdon, 1 085 m, 7°,7) (10). De telles conditions thermométriques sont fort peu favorables à la végétation et à la vie agricole.

De plus, les précipitations augmentent rapidement en

---

(8) Les records de vitesse du vent en Irlande ont été enregistrés par les anémomètres de Quilty (Co. Clare) et de Dunfanaghy (Co. Donegal), installés par des compagnies de chemins de fer pour éviter d'exposer leurs trains à des rafales trop violentes. (175 km/h enregistrés à Dunfanaghy le 28-1-1928, et sans doute 180 km/h à Quilty). (E.G. Bilham, 1938, p. 46.)

(9) Malgré la faible hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, l'opposition adret-ubac n'a guère d'importance. La fréquence des nuages cause un éclairage diffus à peu près égal sur les deux versants. Je n'ai pas trouvé de terme populaire désignant l'adret et l'ubac. Le mémorialiste gallois Evans emploie l'expression « ochr cul haul », « le côté dos au soleil », pour désigner l'ubac de la vallée de Llangwn en Merioneth. (E. Evans, 1931-45.)

(10) Calculs effectués d'après les chiffres des stations les plus voisines donnés par Bilham, en adoptant une correction d'altitude de 0°68 par 100 m. C'est le chiffre qu'indique — pour les moyennes annuelles — la comparaison des observations de la période 1884-1903 à Fort-William (152 m) et au Ben Nevis (1 342 m), en Ecosse. (E.G. Bilham, 1938, p. 142.)

montagne. Le Snowdon détient le record des précipitations dans les Iles Britanniques (station de Glaslyn, à 760 m d'altitude, précipitations moyennes pour la période 1881-1915, 5 000 mm). Dans la plupart des massifs, les précipitations sont de l'ordre de 1 250 mm vers 300 m, 1 500 mm vers 400 m. Elles dépassent 2 000 mm dans les montagnes des comtés de Galway et de Kerry, et en de nombreux points du Pays de Galles. Le nombre moyen annuel de jours de précipitations, s'il augmente moins vite avec l'altitude que la quantité d'eau tombée, n'en dépasse pas moins 225 sur le Bodmin Moor et la dorsale galloise, et 250 sur tous les massifs de l'Ouest irlandais.

La neige, si rare en plaine, est plus fréquente en montagne. A vrai dire, elle est irrégulière, et l'on peut très bien voir des massifs déneigés au cœur dé l'hiver. Mais des chutes importantes peuvent survenir de novembre à mars, et le sol peut rester recouvert de neige pendant plusieurs semaines. Certaines chutes sont catastrophiques. Pendant l'hiver de 1890-1891, la couche de neige atteignit 60 cm en Devon, et le « Zulu express », de Londres à Penzance, resta bloqué quatre jours sur un éperon du Dartmoor, à 180-200 m d'altitude ($10^{bis}$). La persistance insolite de la neige, pendant les premiers mois de 1947, a causé la mort de millions de moutons, sur les montagnes hiberno-britanniques.

Mais la condition climatique la plus néfaste aux montagnes de nos contrées est sans doute la fréquence des nuages au sol. Ce type de nuage est appelé « mist » en anglais, « niwl » en gallois, et « ceo » en Irlandais. Les vieux contes gaéliques parlent souvent de « ceo druiochta », « nuages druidiques (ou magiques) », terreur des héros les plus valeureux. Ces nuages, très différents des brouillards terrestres (11) (« fog » en anglais), se forment parfois à altitude très basse. J'ai assisté, les 19 et 20 janvier 1951, à la formation de nuages orographiques, par vent d'Ouest assez faible, sur les collines d'Allt Wen (120 m) et de Pen Dinas (125 m) à Aberystwyth (Comté de Cardigan). En Irlande de l'Ouest, la chape nuageuse peut même descendre certains jours jusqu'au niveau de la

---

($10^{bis}$) L.C.W. Bonacina, *The Meteorological Magazine*, 1927, p. 69-70.

(11) Les brouillards terrestres sont rares dans nos contrées. Ils ne se forment que lorsque l'air est calme. Le brassage de l'atmosphère par les vents les fait disparaître. Au contraire, les nuages au sol sont apportés par les vents.

mer. Mais, le plus souvent, le plafond se tient vers 300 m. Tout ce qui est au-dessus est plongé, pendant une bonne partie de l'année, dans une atmosphère saturée d'humidité, avec un éclairement très réduit.

Dans ces conditions, les sols sont, soit des sols squelettes sur certaines roches très dures, soit, dans les cas les plus favorables, des podzols. Très souvent la tourbe apparaît dans les bas-fonds. En Irlande, elle couvre les montagnes d'un véritable manteau : la tourbière couverture (« *blanket-bog* »).

En dehors des tourbières, le climax végétal des montagnes hiberno-britanniques est une forêt de chênes assez médiocres, au moins sur les basses pentes. Actuellement, les forêts naturelles les plus élevées d'Angleterre et d'Irlande ne dépassent guère l'altitude de 400 m (12). Encore leur partie supérieure est-elles très rabougrie, surtout sous l'effet du vent. De plus, presque dans tous les massifs, les bois naturels ont été détruits de manière complète. La nudité des montagnes galloises et irlandaises est l'un des traits qui frappent le plus l'étranger. Ces hauteurs portent une végétation pauvre et assez rase, intermédiaire entre la lande et la prairie. Cette formation porte en gallois le nom de « *gwaun* ». En anglais on emploie volontiers en ce sens le terme plus imprécis de « *moor* » (13). Les graminées coriaces (molinies, nards) y poussent en touffes rèches, alternant avec des plantes de tourbières, ou, dans les endroits les plus secs, des bruyères.

Ces pâturages pauvres (« *rough grazings* ») peuvent nourrir des moutons de montagnes, ou même quelques bovins de races locales adaptées (vaches noires de Galles ou de Kerry), mais leur mise en culture est à peu près impossible. Les meilleurs endroits pourraient tout au plus donner une ou deux récoltes avant épuisement du sol.

La rudesse du climat d'altitude fait de toutes nos montagnes, au-dessus de 300 m, des régions incultes, restées en

---

(12) « Wistman's Wood » en Dartmoor, entre 365 et 420 m, chênaie de Keskadale en Cumberland, jusqu'à 457 m. (A.G. Tansley, 1949, I, p. 299-320 ) La limite supérieure des bois de Killarney (Co. Kerry) est de 410 m, sur la montagne de Shehy.

(13) « Moor » désigne aussi parfois de vraies tourbières. Le mot « Down » est employé en Cornwall là où en anglais classique on dirait « Moor ». L'ancien mot cornique correspondant à « Gwaun » était « Gûn » ou « Wûn », qu'on rencontre encore en toponymie. En breton le mot correspondant « Geun » ou « Yeun » est toujours en usage, notamment dans la montagne d'Arrée.

grande partie ouvertes, ou fort mal encloses. Une grande partie des taches blanches des cartes agraires (mais non toutes) correspondent à ces hauteurs.

### 3° Les bandes climatiques méridiennes, leurs sols et leur végétation

Si la détérioration du climat en altitude, et notamment au-dessus de l'isohypse de 300 m, constitue en nos régions un fait géographique essentiel, les nuances climatiques régionales, à basse altitude, c'est-à-dire au-dessous de 300 m, ont des conséquences notables pour les sols et la végétation. Le schéma général est celui de bandes méridiennes d'humidité décroissante et d'ensoleillement croissant de l'Ouest à l'Est. La présence de la Mer d'Irlande, toutefois, complique un peu les choses. En fait l'on distingue 1° deux bandes occidentales : l'Extrême-Ouest irlandais d'une part, le littoral britannique occidental de l'autre, aux caractères assez différents ; 2° deux bandes moyennes, en Irlande et en Grande-Bretagne, aux caractères assez semblables ; 3° deux bandes orientales : les rivages de Leinster d'une part, les marges orientales et méridionales de Galles, d'autre part.

#### a) *Les bandes occidentales*

a[1]) *L'Extrême-Ouest irlandais.* — Les péninsules des comtés de Donegal, Mayo, Galway, Kerry et Cork sont à l'Extrême-Occident de l'Europe. Les précipitations sont supérieures à 1 500 mm, étendues sur 250 jours de pluie environ (voir fig. 3). La douceur des hivers est remarquable, même vers le Nord. En cette saison le gradient thermique Ouest-Est est presque plus fort que le gradient Sud-Nord. En revanche, l'été, le gradient est inverse, et l'Extrême-Ouest est légèrement plus frais que le Centre et l'Est de l'île, circonstance évidemment défavorable au point de vue agricole. Les nuages au sol sont relativement fréquents, mais l'atmosphère constamment agitée fait souvent se succéder « les quatre saisons dans la même journée ».

Ces conditions expliquent la croissance d'une tourbière couverture, non seulement sur les montagnes, mais même sur les plaines. Les vastes plaines du Nord-Ouest du comté de Mayo sont recouvertes d'une chape de tourbe de quelques

mètres d'épaisseur, qui s'étale sur des dizaines de kilomètres en longueur et en largeur, à peine déchirée çà et là par les lits des torrents descendus des montagnes. La désolation de ces espaces immenses est impressionnante. Dans l'île d'Achill on dit que « *si on laisse une table dehors, la tourbe poussera dessus* ». A vrai dire, il faudrait pour cela au moins quelques siècles. Mais l'on peut voir çà et là, dans les péninsules occidentales, des blocs erratiques recouverts d'une épaisseur de un mètre de tourbe au moins. Là où, par exception, la tourbe n'a pas poussé, et aussi, dans les endroits où elle a disparu, l'on a affaire à un podzol typique, avec niveau d'alios ferrugineux appelé « *leac liath* », « *dalle grise* » en irlandais.

En dépit de ces conditions pédologiques très défavorables, de belles forêts ont cependant pu se développer en des endroits abrités, grâce à la douceur humide du climat. De rares lambeaux en subsistent, dont les plus célèbres sont les bois de Killarney en Kerry. Ces chênaies, au sous-bois de houx et frangées d'arbousiers, sont l'une des formations végétales les plus exubérantes de l'Europe. Le sol est couvert d'une couche de mousse qui atteint parfois plus de 10 cm d'épaisseur. Fougères, saxifrages, houx, poussent non seulement au sol, mais aussi en épiphytes sur les branches des chênes. Les rhododendrons introduits prospèrent (14).

En revanche, sur les péninsules exposées, les vents trop violents interdisent toute végétation arbustive (15). Le climax est une lande rase, voire localement un gazon de plantain.

Quel que soit le charme grandiose des paysages, l'Extrême-Ouest irlandais est, au point de vue agricole, un milieu étrange, inhospitalier, rebutant. Les forêts du type de Killarney, une fois coupées, ne laissent apparaître que de la tourbe et des podzols à peu près incultivables par les méthodes ordinaires.

Pourtant, les cartes rurales révèlent l'existence de nombreux villages agricoles et la présence de terroirs de champs ouverts ou irréguliers, dans toutes les péninsules occidentales de l'Irlande. Seules les plus vastes tourbières apparaissent comme des taches blanches incultes. L'importance du peuplement rural aux environs de ces taches, en un milieu défa-

(14) A.G. Tansley, I, 1949, p. 327-340.

(15) A.C. Forbes, *PRIA*, 41, C, 1939-1943, p. 169-199, raconte l'échec coûteux des essais de reboisements dans l'Ouest du comté de Galway.

vorable, est un véritable paradoxe géographique. La relation entre faits physiques et faits ruraux est ici exactement l'inverse de celle que l'on attendrait.

a²) *Le littoral britannique occidental.* — Cette frange littorale possède certains caractères opposés à ceux de l'Extrême-Ouest irlandais. Une carte détaillée des précipitations (16) révèle que dans l'île de Man, en Galles, en Cornwall, le littoral est légèrement moins arrosé que l'intérieur. Le tiers du littoral manx, la plus grande partie du littoral gallois, et bien des points du littoral cornique reçoivent moins de 875 mm d'eau par an, alors que sur les bas-plateaux, à un ou deux kilomètres de la côte, les précipitations atteignent au moins 1 000 mm. De plus, la violence des vents marins qui active l'évaporation, a, sur les sols et les plantes, un effet désséchant (voir fig. 1 et 2).

En revanche, le littoral britannique rappelle celui de l'Ouest de l'Irlande par la remarquable douceur des températures, notamment des températures hivernales. En nos contrées, ce sont les îles de Scilly qui ont, pour le mois de janvier, la moyenne la plus haute.

Sous de tels climats, la nature des sols varie considérablement avec la lithologie du sous-sol. Dans les endroits où celle-ci est convenable, et où le relief assure un abri contre le vent, les conditions naturelles sont parmi les plus favorables à l'agriculture qui puissent se présenter en nos contrées. Mais sur les promontoires exposés et au sol pauvre, le climax est une lande de bruyère ou d'ajoncs, rappelant beaucoup la lande bretonne (17).

### b) *Les régions moyennes*

Les bandes méridiennes de climat moyen couvrent la plus grande partie de nos contrées, les franges occidentales et orientales étant, les unes et les autres, de largeur minime.

Sur ce domaine, sauf rares exceptions locales, les précipitations se tiennent entre 800 et 1 200 mm. Les courbes de répartition mensuelle montrent non seulement un maximum d'hiver, comme dans les régions les plus occidentales, mais

(16) *Ordnance Survey, Rainfall, Annual Average,* 1881-1915, 1949.

(17) Les trois espèces d'ajoncs de Bretagne : Ulex Europaeus, U. Gallii, et U. Nanus (ou Minor), sont représentées en nos contrées (A.G. Tansley, I, 1949, p. 262).

REGIMES PLUVIOMETRIQUES

I CORNWALL

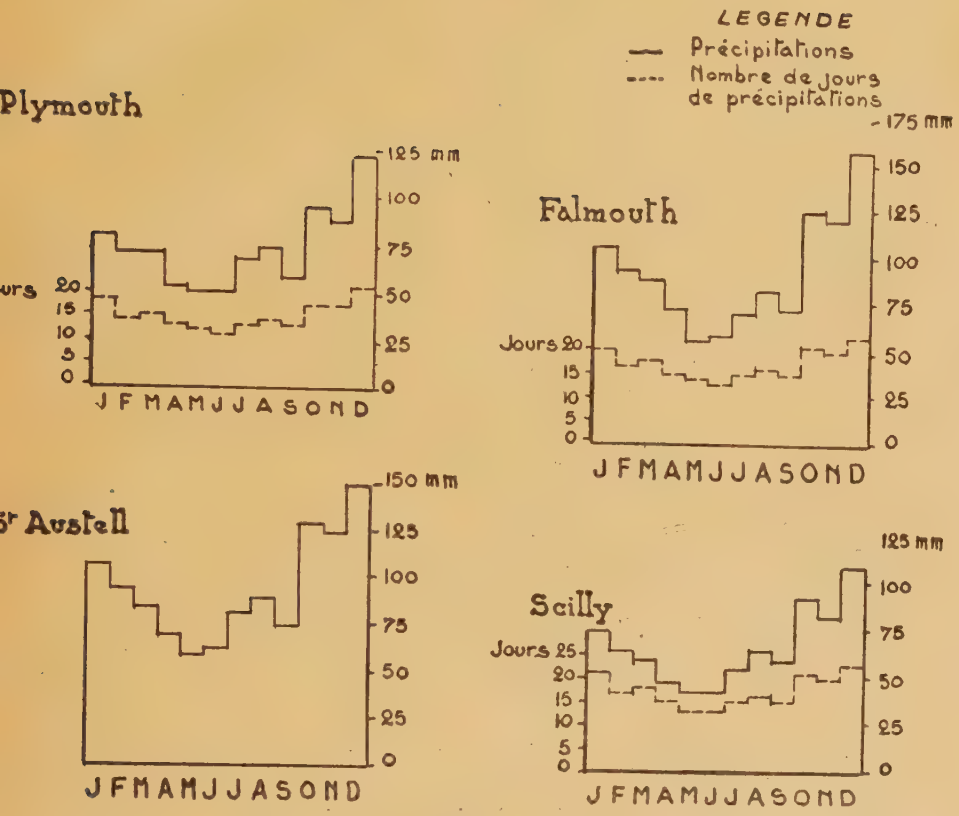


FIG. 1

encore un maximum secondaire d'août. Ce dernier est difficile à expliquer (18), mais a pour effet certain d'atténuer la relative sécheresse d'été. Les températures, tout en restant modérées, sont un peu plus contrastées que sur les rivages occidentaux.

(18) E.G. BOWEN, dans son ouvrage *Wales*, 1941-52, p. 35, propose d'expliquer ce maximum secondaire par des pluies de convection orageuse. Mais les orages sont rares dans l'Ouest l'été et l'on ne voit pas non plus pourquoi ce maximum n'existerait pas en Bretagne.

REGIMES PLUVIOMETRIQUES —

## II PAYS DE GALLES ET MAN

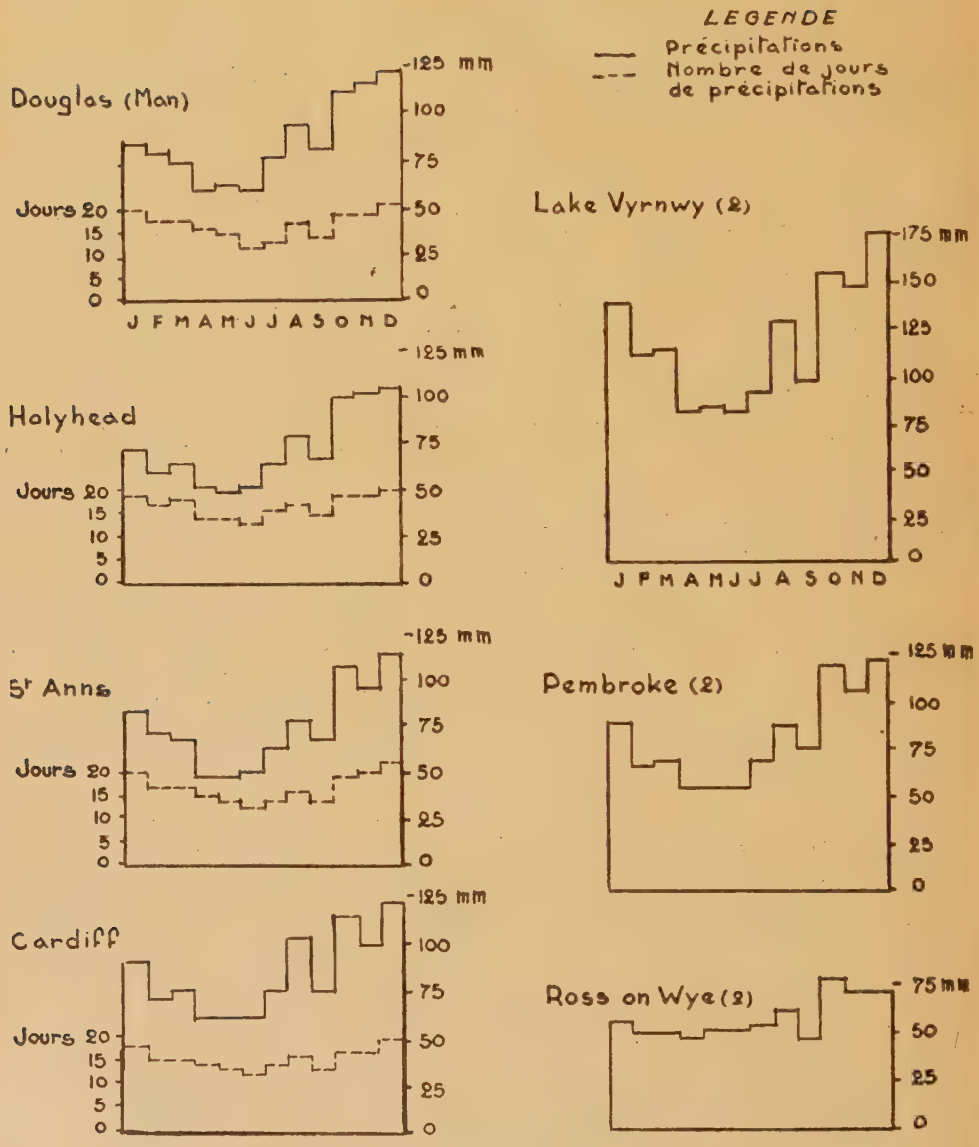


Fig. 2

Ces conditions climatiques peuvent donner naissance à des types très divers de sols et de végétation, selon la lithologie et la topographie locale.

La tourbière couverture n'apparaît pas, mais des tourbières locales peuvent se développer en des creux mal drainés. Quelques-unes sont des tourbières de vallée, à surface plane, et peu étendues, rappelant certaines tourbières françaises. Mais la plupart appartiennent au type remarquable des tourbières bombées (« *raised bogs* »). Le processus de formation est alors le suivant. Des bassins lacustres se comblent de vase, puis il y pousse une tourbe qui peut, en pays calcaire ou basaltique, être une tourbe de fen, neutre, très décomposée. Enfin, la croissance de la tourbière continuant, la tourbe s'acidifie, et forme un vaste dôme surbaissé qui tend à remplir tout le bassin, même si celui-ci a 10 à 20 km de diamètre (19).

Hors de ces tourbières, et de quelques districts de sols azonaux, l'on rencontre soit des sols podzoliques, soit des sols bruns. L'on admet que l'isohyète de 1 000 mm sépare le domaine des sols podzoliques de celui des sols bruns (20). Mais en fait ici, comme dans les districts du littoral britannique, l'évolution du sol dépend surtout de la roche mère. Dans tous les cas, le climax végétal est une forêt, généralement une chênaie qui, dans les endroits les plus favorables, pouvait être remarquablement vigoureuse (21). La lande et la prairie sont ici des formations secondaires, artificiellement entretenues par l'homme.

### c) *Les franges orientales*

Il s'agit de régions assez restreintes d'Irlande et de Galles, dont le caractère principal est la faiblesse des précipitations.

En Irlande, la frange littorale des comtés de Louth, Meath, et tout le Nord du comté de Dublin reçoivent moins de 750 mm de pluie par an. A Dublin même, les précipitations sont à peine supérieures à 700 mm.

---

(19) A.G. Tansley, II, 1949, p. 675, 680, 696.

(20) Ibid., I, 1949, p. 86. Il est notable que les botanistes et pédologues britanniques se contentent comme critère d'un chiffre de précipitations. Les températures sont si uniformes que les calculs d'indices d'aridité n'ont guère d'intérêt.

(21) Ibid., p. 173, 217, etc.

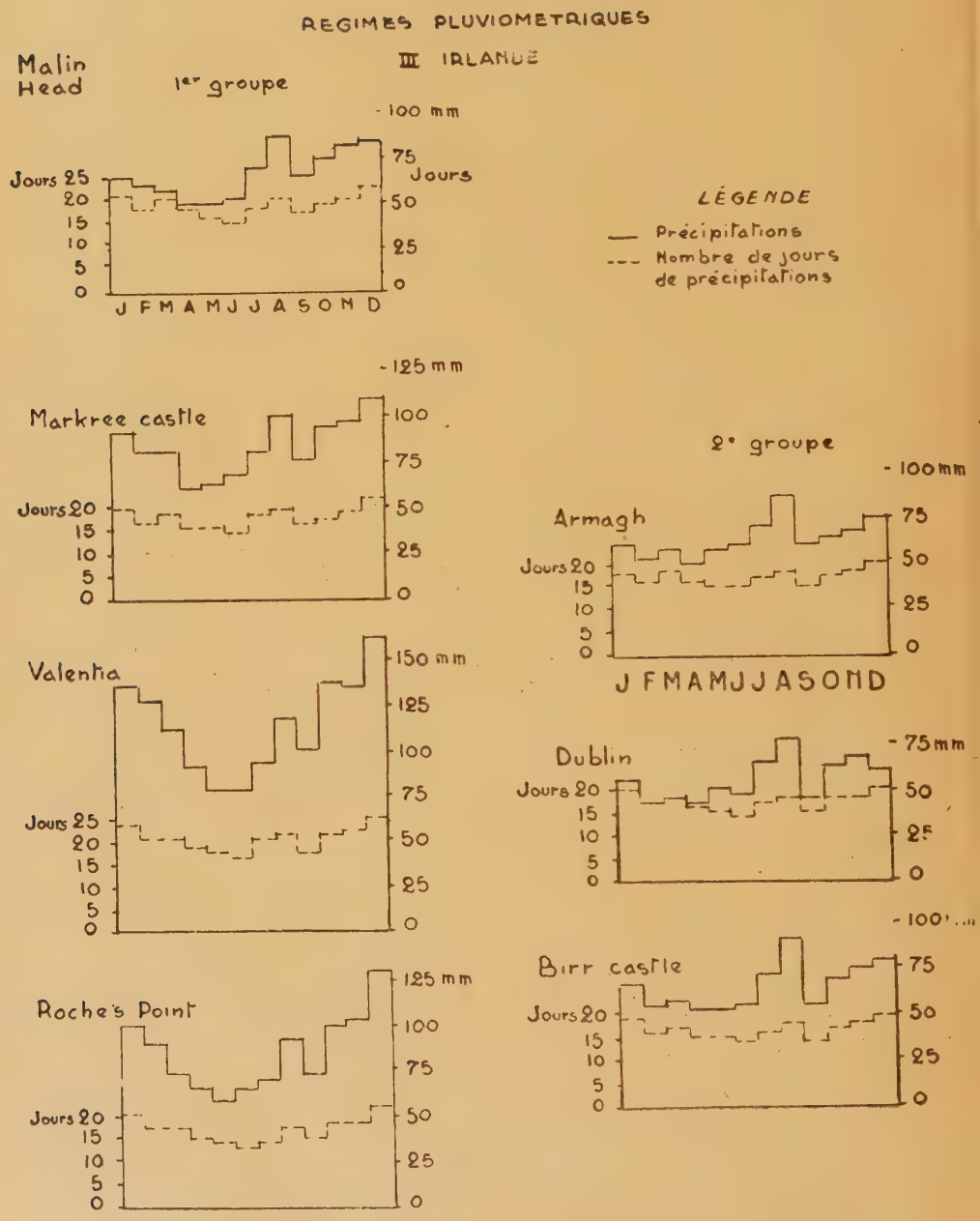
REGIMES PLUVIOMETRIQUES
III IRLANDE
Malin Head
1er groupe
100 mm
Jours 25 20 15 10 5 0
75 50 25 0
Jours
J F M A M J J A S O N D
LÉGENDE
Précipitations
Nombre de jours de précipitations
125 mm
Markree castle
Jours 20 15 10 5 0
100 75 50 25 0
2e groupe
100mm
Armagh
Jours 20 15 10 5 0
75 50 25 0
J F M A M J J A S O N D
150 mm
Valentia
Jours 25 20 15 10 5 0
125 100 75 50 25 0
75mm
Dublin
Jours 20 15 10 5 0
50 25 0
125 mm
Roche's Point
Jours 20 15 10 5 0
100 75 50 25 0
100
Birr castle
Jours 20 15 10 5 0
75 50 25 0

FIG. 3

En Galles, dans les comtés de Denbigh et de Flint, les vallées de la Clwyd et de la basse Dee reçoivent moins de 750 mm d'eau par an. Bien plus, en deux endroits, à Rhyl et en aval de Chester, les précipitations ne sont que de 625 mm par an.

Ces petites régions sont donc bien moins arrosées que l'ensemble des pays celtiques. Il est vrai que la répartition mensuelle des précipitations, remarquablement uniforme au cours de l'année, tend à atténuer le privilège que constituerait un été sec. Dublin, comme plusieurs autres stations d'Irlande orientale, connait même un maximum de précipitations d'été, août étant le mois le plus arrosé (voir fig. 3). Enfin le nombre de jours de pluie reste élevé (218 à Dublin).

Les régions sud-orientales extrêmes d'Irlande et de Galles, au contraire, malgré des précipitations relativement abondantes, ont peu de jours de pluie : moins de 175 par an en moyenne, et sont plus ensoleillées que la plupart des districts irlandais et gallois.

Toutes ces franges orientales sont dépourvues de tourbières ; climat et sol y sont beaucoup plus favorables à la vie agricole, notamment à la culture des céréales, que dans la plupart des autres régions des contrées étudiées. On pourrait donc penser que la vie rurale a pu y prendre un caractère original. L'ampleur des terroirs laniérés, et la présence de certains villages, dans les marges galloises est peut-être en rapport avec ces conditions naturelles, mais en Irlande, l'on ne décèle sur la carte agraire aucun indice différenciant la frange orientale de régions plus intérieures appartenant à la bande climatique moyenne.

L'étude du climat aboutit donc à des conclusions diverses. Le lien des faits humains et des faits climatiques ou pédologiques n'apparaît positif que dans quelques cas, et avec peu de netteté. Il est absolument négatif en ce qui concerne l'Extrême-Ouest irlandais. Toutefois se dégagent deux constatations importantes : l'impossibilité de vie agricole autre que pastorale dans les « montagnes », même les plus basses, et l'énorme importance des tourbières, des « *bogs* », comme on dit en Irlande.

## II. — LES ÉLÉMENTS DU RELIEF

Dans nos contrées, les éléments morphologiques qui ont, ou peuvent avoir, une influence sur les faits ruraux, sont d'ordre de grandeur très variable, et, d'autre part, sont de nature très diverse.

### 1° Massifs et bassins

Les contrées étudiées appartiennent à la bande méridienne des massifs hiberno-britanniques. Quatre de ces massifs intéressent nos régions : le massif de Devon-Cornwall, ou domnonéen, le massif de Galles, ou cambrien, le vaste bloc irlandais, et le petit bloc de l'île de Man.

Le comté de Cornwall est tout entier compris dans le Massif Domnonéen, de même que la Bretagne est tout entière comprise dans le Massif Armoricain.

Le Pays de Galles, au contraire, dépasse en certains endroits les limites du Massif Cambrien, qui, en revanche, s'étend hors de la Principauté sur le comté de Hereford tout entier, la moitié Sud du comté de Shrewsbury, et la partie Ouest du comté de Worcester.

Les districts gallois formés de roches secondaires font partie de bassins annexes du Bassin de Londres. La frange orientale des comtés de Flint et de Denbigh appartient au Bassin de Chester, profond synclinal faillé rempli de dépôts triasiques : marnes et argiles rouges, avec quelques intercalations de sables et de conglomérats. Ces couches se retrouvent, à l'Ouest de la Chaine Clwydienne, garnissant le fond du Val de Clwyd, autre synclinal faillé, mais beaucoup plus petit que le Bassin de Chester, et largement ouvert sur la Mer d'Irlande (22).

Au Sud du Pays de Galles, des dépôts triasiques et liasiques forment le soubassement de la plaine littorale du comté de Monmouth, et s'étendent largement sur cette partie gros-

(22) Le tentacule triasique du Val de Clwyd peut être considéré géologiquement comme faisant partie d'un Bassin de la Mer d'Irlande, bassin en grande partie submergé, mais dont les dépôts triasiques de Cumberland et d'Ulster marquent la périphérie. Le trias forme aussi le soubassement de l'extrémité Nord de l'Ile de Man.

sièrement péninsulaire du comté de Glamorgan que l'on appelle *Val de Glamorgan* (23). Ces couches marneuses ou calcaires ont, vers Cardiff, une puissance considérable (150 m pour le Keuper, 100 m pour le lias). Toutefois, des terrains carbonifères affleurent au milieu du Val et le socle prétriasique ne semble ni très effondré, ni très déformé (24).

Les affleurements post-primaires du Pays de Galles sont donc relativement réduits. Toutefois leur existence a affecté profondément certains aspects de la géographie humaine. Ces districts de roches secondaires sont en effet par leur morphologie, leurs sols — comme d'ailleurs en certains cas par leur climat — de véritables prolongements du Bassin de Londres. Tout au long de la préhistoire et de l'histoire ils ont constitué, pour les influences orientales, une véritable voie de pénétration. Encore aujourd'hui, le Val de Glamorgan est parsemé de villages de type anglais. Toutefois la correspondance des deux ordres de faits n'est pas parfaite. Les villages de type anglais se retrouvent sur les roches primaires du comté de Pembroke, tandis qu'ils n'existent pas sur les affleurements triasiques du Val de Clwyd.

A Man, des marnes triasiques forment le soubassement de l'extrémité Nord de l'île, mais n'ont qu'une importance locale. L'Ulster possède toute une série de couches secondaires et tertiaires, mais celles-ci sont conservées par suite de phénomènes tectoniques d'importance générale pour tous nos massifs.

### 2° Les ensembles tectoniques

Les traits essentiels de la tectonique sont bien connus : deux orogénèses principales, calédonienne et hercynienne, et, brochant sur le tout, des cassures et ondulations tertiaires. Ces différents épisodes ont affecté de façon inégale les diverses régions ; mais, les principaux traits tectoniques étant disposés suivant les parallèles, des correspondances curieuses se révèlent entre les deux rives de la Mer d'Irlande.

---

(23) Nous traduisons ainsi l'anglais « Vale of Glamorgan », traduction lui-même du gallois « Bro Morgannwg ». « Bro », en gallois désigne non pas une vallée, mais une plaine, un bas-pays fertile.

(24) *B.R.G. South-Wales*, 1948, p. 82-84. Des traces de dépôts secondaires existent aussi dans la péninsule de Gower et le comté de Pembroke.

Au Nord, ce sont les bouleversements tertiaires qui ont surtout laissé leur marque. Les vastes épanchements basaltiques des comtés de Londonderry et d'Antrim ont protégé les roches secondaires sous-jacentes. Ils ont été accompagnés ou suivis par de grandioses cassures, comme les failles qui ont donné naissance au « *Channel* » du Nord, et par de larges gondolements comme le creux où subsiste le Lough Neagh, le plus vaste lac des Iles Britanniques (25). L'édification des appareils volcaniques de type écossais (26) de la région de Carlingford, et la mise en place des granites des Monts Mourne, dans le comté de Down, sont contemporaines (27). De l'autre côté du Channel du Nord, dans les îles écossaises et dans la péninsule d'Ardnamurchan, se retrouvent des ruines d'appareils volcaniques et des épanchements de laves de même époque (28).

Au Centre, en Leinster, à Man et dans la plus grande partie du Pays de Galles, les vastes plis calédoniens restent les éléments tectoniques dominants.

Au Sud, enfin, s'étend le domaine des plis hercyniens. Ces plis, en général réguliers, simples, mais serrés, affectent tout le Sud de la province de Munster et du comté de Pembroke. Ils se poursuivent, mais moins vigoureux, dans la péninsule de Gower et le socle du Val de Glamorgan.

L'Ulster et l'Ecosse, le Leinster et le Centre-Galles, le Sud du Munster et le Sud-Galles, forment comme des couples de pays où la ressemblance des structures a déterminé des milieux physiques analogues. Ces similitudes semblent bien avoir contribué à faciliter les relations humaines entre rives opposées de la Mer d'Irlande, quoiqu'elles ne se traduisent pas actuellement par des traits frappants sur les cartes rurales.

Tout au Sud, le Cornwall se distingue par son isolement entre Sud-Galles et Armorique. Sa tectonique est de date hercynienne, mais certaines de ses orientations et son style rappellent plutôt les vastes plis calédoniens.

---

(25) J.E. Kilroe, 1907, p. 127.
(26) A. Guilcher, *Bull. A.G.F.*, 1950, p. 2-11.
(27) E Evans, 1951, p. 35.
(28) *B.R.G. Scotland, The tertiary volcanic district*, 1948, fig. 17, p. 38. Ce domaine volcanique s'étend en fait à tout le Nord Atlantique.

### 3° Le modelé pré-glaciaire des socles

L'opposition des montagnes et des bas-pays est un trait fondamental de la géographie de nos contrées. Les altitudes absolues ne sont pas très fortes (point culminant de Galles : Snowdon, 1 085 m ; d'Irlande : Corrantuohill, 1 010 m ; de Man : Snaefell, 629 m ; de Cornwall : Brown Willy Tor, 419 m). Mais la proximité de la mer donne à la plupart de ces hauteurs leur plein commandement. De plus, nous avons vu que la détérioration rapide des conditions climatiques avec l'altitude faisait de toutes les hauteurs dépassant 300 m un milieu fort peu propre à la vie agricole. Aussi devons-nous nous occuper surtout des traits morphologiques affectant les bas-pays.

Le type morphologique le plus connu, et l'un des plus répandus en nos contrées, est la pénéplaine. Très tôt, des surfaces d'érosion étendues tronquant les couches ont été signalées en Galles et en Irlande (29). Depuis lors, les morphologues britanniques se sont acharnés à étudier ces formes de relief. Beaucoup ont cru reconnaître une série de pénéplaines ou de morsures d'érosion horizontales superposées à des altitudes presque constantes autour de la Mer d'Irlande et du Channel de Bristol (30).

En fait, les pénéplaines de nos contrées sont de types très divers. Des surfaces sub-horizontales étagées, aux vastes horizons rectilignes ou très faiblement ondulés, rappelant certains paysages bretons, s'étendent largement en Cornwall, dans le Sud du Pays de Galles et en Munster, nivelant plis et failles. Des vallées et vallons nombreux les découpent, dessinant des réseaux de styles divers. Parfois, en Cornwall notamment, ce sont des entailles à versants raides, rappelant les vallées encaissées, les « Kan » du Léon armoricain. En Munster et

---

(29) Par Ramsay, en Galles (1846) et J.B. Jukes (*Quart. Journal Geol. Soc.*, 1862, p. 378-395), en Irlande.

(30) Les principaux auteurs ayant étudié ces pénéplaines sont : A. Miller, *G.J.*, 1937, p. 148-159 (Co. Carmarthen-Pembroke). — E.H. Brown, *Trans. I.B.G.*, 1950, p. 51-66 (Co. Cardigan). — J.P. Haughton, *Irish G.*, 1945, p. 34-38 (Co. Wicklow). — V.B. Proudfoot, *Irish G.*, 1954, p. 26-34 (Monts Mourne). — A. Guilcher, *R.G.A.*, 1949, p. 689-719 (Cornwall). Les idées de S.W. Wooldridge et d'autres géologues et morphologues britanniques sont exprimées avec beaucoup de force dans la discussion publiée à la suite de l'article de W.G.V. Balchin, *G.J.*, 1952, p 453-476. Voir aussi Ph. Pinchemel, *A.G.*, 1952, p. 213-216.

en Pembroke, s'est au contraire constitué un relief appalachien, où les lanières de plateaux alternent avec de longues dépressions en berceau.

Assez souvent, sur le flanc des massifs ou le rebord des plateaux, se distinguent des replats ou banquettes de quelques hectomètres, ou, au plus, de quelques kilomètres de large, mais parfois prolongées vers l'amont par des vallées à fond plat. Ces accidents de relief sont assez fréquents au centre du Pays de Galles, vers 300 m, altitude critique comme on l'a vu. En Cornwall, les vallées de la Tamar et de ses affluents sont fréquemment bordées de replats dont l'altitude semble s'élever peu à peu vers l'amont. En revanche des banquettes littorales, perchées vers 120 m d'altitude en divers points du Cornwall, sont remarquables par l'uniformité de leur altitude (31). D'autres banquettes, moins planes, frangent certains points de la côte de Kerry. Ces modestes replats ont localement un rôle important en géographie humaine, mais sont trop petits pour déterminer des traits distinctifs sur une carte générale.

Malgré quelques coïncidences frappantes, il ne semble pas que l'on puisse établir un tableau cohérent d'aplanissements étagés aux mêmes niveaux autour des mers celtiques.

De plus, en nos contrées, bien des pénéplaines sont inclinées, basculées ou gondolées. L'Ouest du comté de Galway, par exemple, l'île d'Anglesey, et bien des plateaux du Pays de Galles central, présentent tous les traits des blocs basculés : abrupt d'un côté, pente régulière de l'autre, dissymétrie du réseau hydrographique. La plus vaste des pénéplaines occidentales, celle qui forme le soubassement de la plaine centrale d'Irlande, est un vaste bassin accidenté par des gondolements divers.

Les blocs basculés s'accompagnent souvent de horsts et de grabens. Le bassin intérieur de Llandrindod Wells, en Galles, aux bordures jalonnées par des sources minérales, est un graben complexe, mais typique.

Ces accidents multiplient les ressauts, les oppositions de pentes, et créent de petites cellules morphologiques dont l'existence n'a pas encore été signalée, peut-être parce qu'elles ne semblent pas avoir déterminé des traits distinctifs dans l'occupation humaine.

Ces reliefs ne sont pas les seuls à diversifier le tableau

(31) A. Guilcher, *R.G.A.*, 1949, p. 689-719.

classique des pénéplaines étagées. Le Pays de Galles et l'Irlande possèdent notamment de belles cuestas. Les couches dévoniennes du Sud-Galles comprennent une carapace de grès durs de 800 m de puissance recouvrant 3 500 m de marnes, le tout en pendage modéré vers le Sud (32). Il n'est pas étonnant que l'une des plus belles cuestas d'Europe, celle des Brecon Beacons, s'y soit développée. Dans le comté de Glamorgan et en Irlande, ce sont les étages du carbonifère : calcaires et grès meuliers, qui déterminent de nombreuses cuestas, parfois hautes, à corniche impérieuse, comme celles qui entourent d'un rempart les bassins houilliers de Leinster et de Munster, ou comme celle du comté de Clare, parfois plus estompées, comme celle de Tara en Meath, ancien siège politique de l'Irlande païenne. Mais Tara est aujourd'hui déserte, et, pas plus que les reliefs de failles, les cuestas ne se distinguent sur les cartes humaines. Aucune trace ici de ces alignements de villages si communs dans la France de l'Est.

### 4° Le relief glaciaire

Les reliefs les plus curieux de nos contrées, peut-être aussi les plus importants au point de vue humain, sont dus à la glaciation. Le Cornwall, qui ne fut jamais glacié, est évidemment à part. Mais en Galles, en Irlande, certains des reliefs les plus caractéristiques sont d'origine glaciaire, ce qui explique l'adoption par les morphologues de termes gallois comme « *cwm* », ou gaéliques, comme « *glen* », « *esker* », « *drumlin* ».

Les glaciations des pays de la Mer d'Irlande sont d'ailleurs complexes. On distingue les glaciations générales, génératrices d'inlandsis submergeant les plaines et même le bassin alors asséché de la mer d'Irlande ; les glaciations de district, comparables aux glaciations actuelles de l'Islande, et qui ont affecté la région de Kerry-Cork, les Monts de Wicklow-Dublin, et le Pays de Galles ; enfin les glaciations de montagnes, avec appareils individualisés, de type alpin. D'autre part, deux périodes glaciaires ont été reconnues, correspondant au Riss et au Würm du continent. Chacune de ces périodes a déclenché une glaciation générale, et une ou plusieurs glaciations de district ou de montagne (33).

(32) *B.R.G., South-Wales*, 1948, fig. 14, p. 45.
(33) A. Farrington, *Irish G.*, 1954, p. 47-53.

Les glaciations de montagne ont surtout laissé les traces de leur force érosive. Les cirques (appelés « *coire* », anglicisé « *corry* » en gaélique, et « *cwm* » en gallois), sont le plus souvent déserts, mais les belles vallées en auge (« *gleann* » — anglicisé « *glen* » — en gaélique, « *cwm* » en gallois), sont restées le refuge de communautés archaïques. Ce fait explique certaines particularités de la carte agraire. Les plus beaux groupes de champs laniérés de l'intérieur du Pays de Galles se trouvent dans de telles vallées. Plusieurs glens irlandais ont conservé de vieux villages, et parfois des terroirs de champs ouverts.

Les glaciations de districts se caractérisent moins par leur action érosive, difficile à distinguer de celle des glaciers de montagne, que par leurs dépôts. Ces dépôts morainiques, appelés du nom générique « *drift* », en anglais, constituent souvent des plaques disposées irrégulièrement, et que le relief ne trahit pas (34). Mais parfois, le drift plus épais comble d'anciennes vallées, ou est disposé en drumlins.

Ceux-ci, toutefois, caractérisent surtout certains drifts des glaciations générales. Les dépôts de ces glaciations et les formations qui en dérivent, sont extraordinairement variés. Le vieux drift rissien, depuis longtemps soumis à l'érosion, est nivelé, et forme des plaines d'apparence horizontale, cependant bien drainées par un réseau hydrographique évolué. Le nouveau drift, en revanche, a conservé très fraîches ses formes originelles : moraines frontales, eskers, drumlins. On distingue en Irlande une zone des eskers, au centre, et une zone des drumlins, plus au nord, allant de Clew Bay en Mayo au comté de Down. Ces deux zones sont séparées par les vallums de la moraine Athlone-Dundalk, témoins d'une légère réavance ayant interrompu le recul général de l'inlandsis würmien (35).

La plupart des eskers et des drumlins se trouvent dans la

(34) En 1950-1951, la construction d'une cité universitaire à Aberystwyth (Co. Cardigan), donna lieu à de gros déboires. A 200 m du site choisi, la Bibliothèque Nationale de Galles est bâtie sur « le dur ». Mais lorsqu'on commença à creuser les fondations de la cité, on reconnut l'existence d'une poche de drift profonde de 20-30 m, dans laquelle il fallut enfoncer, à grands frais, des pilotis. L'absence d'une carte détaillée des drifts régionaux empêche la compréhension de bien des détails du paysage rural

(35) F.M. Synge, *PRIA*, 53 B, 1950-1951, p. 99-110, et *Irish G*, 1952, p. 168-171.

zone climatique moyenne de l'Irlande, où la tourbière couverture est inconnue, mais où, en revanche, des tourbières plates ou bombées garnissent le fond de toutes les dépressions mal drainées. Drumlins et eskers, en entravant le drainage, ont multiplié les sites de tourbières. La plupart des drumlins sont comme des îles entourées de dépressions tourbeuses. Les plus vastes tourbières bombées de l'Irlande, notamment le fameux « *Bog of Allen* », se trouvent dans la zone des eskers.

A cause des tourbières, l'opposition des pays de drift rissien et de drift würmien est devenue un trait essentiel de la géographie irlandaise. Sur les premiers s'étendent de vastes plaines généralement fertiles (36), tandis que les seconds sont en grande partie recouverts de tourbe, sauf dans la bande climatique orientale (comtés de Louth, de Dublin, Est du comté de Meath) où le climat est moins humide. On comprend donc qu'eskers et drumlins soient des sites privilégiés d'occupation humaine. Sur de nombreuses cartes irlandaises la disposition des maisons et des champs suffit à en révéler l'existence. Au centre de l'Irlande, certains eskers et vallums morainiques apparaissent même sur une carte à petite échelle de l'occupation du sol. Mais ces habitats sont tantôt des fermes, tantôt des villages. Ainsi les drumlins de Connacht portent fréquemment un petit village, ceux d'Ulster, tout semblables physiquement, une ferme isolée. Donc ces reliefs déterminent la localisation, mais n'affectent pas la forme de l'habitat.

Les reliefs pro-glaciaires ne sont pas négligeables. Ils sont tantôt dus à l'érosion, tantôt à l'accumulation. Les premiers sont les chenaux pro-glaciaires, aux versants raides, courtes entailles diversifiant brusquement des reliefs de plateaux et de collines. Ils sont particulièrement nombreux autour des Monts de Wicklow-Dublin, et dans les régions riveraines de la Baie de Cardigan. Les accumulations fluvio-glaciaires, en revanche, forment des plaines horizontales, particulièrement remarquables dans les environs de Dublin, et dans la péninsule de Lleyn, en Galles. Il est étrange que ces belles plaines fertiles, si frappantes dans les paysages, ne se distinguent

(36) Toutefois le drift rissien, soumis à un long lessivage, donne aussi localement des sols très lourds, à peu près impossibles à travailler, tels le « Macamore » du comté de Wexford. (A. Farrington, renseignement oral.)

nullement sur les cartes agraires ou sur les cartes de l'habitat.

Un dernier élément morphologique lié aux suites de la glaciation comprend des accumulations littorales : schorres consolidés des estuaires de la Severn et du Shannon, cordons littoraux de la Baie de Cardigan, remaniement de moraines noyées, plages soulevées de Man et d'Ulster, dues aux mouvements isostasiques post-glaciaires. Ces étendues, longtemps complètement désertes, sont restées en grande partie incultes.

### 5° Micro-reliefs des régions sans drift

La nature des roches pré-quaternaires a affecté le modelé des socles tout entiers, mais ces roches sont aujourd'hui en grande partie recouvertes par le drift et les tourbières. Elles n'affectent donc le relief de surface, et les sols, que dans les régions dépourvues de ces formations superficielles.

La lithologie des massifs hiberno-britanniques est assez différente de celle des principaux massifs primaires français : calcaires et grès constituent le sous-sol de régions étendues, tandis que les granites et roches métamorphiques, si importants en France, sont ici relativement rares. Les schistes, il est vrai, constituent dans les deux cas une roche maîtresse. Ils constituent peut-être les 4/5 du Pays de Galles, presque la même proportion du Cornwall et de Man et sans doute plus du quart de l'Irlande. Les calcaires disputent aux schistes la prééminence. Ils occupent la moitié de la surface de l'Irlande (environ 40 000 km²) (37). En Galles, ils forment la plus grande partie de la péninsule de Gower, plus de la moitié de celle de Tenby-Pembroke, le quart de l'île d'Anglesey, et bordent les bassins houilliers de Nord et de Sud-Galles (38). Les vieux grès rouges dévoniens viennent, pour la superficie occupée, immédiatement après les calcaires. On les rencontre dans les cinq provinces d'Irlande, mais surtout en Munster, où ils s'étendent sur près de 13 000 km² (39). En Galles, ils forment la plus grande partie des comtés de Brecon et de Monmouth. Les granites couvrent environ 3 600 km² en Irlande, 630 en Cornwall, et un ou deux à Man. Leur impor-

(37) J.R. Kilroe, 1907, p. 80.
(38) *B.R.G., North-Wales,* 1948, p. 50.
(39) Dans l'extrême Sud-Ouest du comté de Cork, toutefois, l'étage des Vieux Grès Rouges prend un faciès schisteux.

tance relative est donc bien réduite, sauf en Cornwall. Les basaltes tertiaires forment le sous-sol d'une région de 3 100 km², dans les comtés de Londonderry et d'Antrim (40). Les roches métamorphiques enfin — gneiss, micaschistes, quartzites — n'ont le plus souvent qu'un intérêt local. Seule la formation dalradienne, sans doute d'âge pré-cambrien, a une importance régionale. Elle comprend des micaschistes assez résistants, et des quartzites très durs qui couvrent quelques 800 km².

Tous ces chiffres s'appliquent à la géologie « solide » (41) de nos contrées, c'est-à-dire abstraction faite des dépôts quaternaires. Il serait souhaitable de connaître l'étendue des affleurements véritables, mais la répartition du drift et des tourbières est si complexe et, par endroits, si mal connue, qu'il serait extrêmement difficile d'atteindre ce résultat. Mais l'on peut croire que la proportion de chaque roche dans ces affleurements véritables est très proche de celle que nous avons indiquée pour la géologie « solide ».

Les affleurements calcaires sont le siège de phénomènes karstiques, qui sont surtout développés sur le plateau appelé *Burren*, au Nord du comté de Clare. Le Burren est parsemé de vallées sèches, ou aveugles, et possède même une sorte de petit polje (42.) Sur les affleurements calcaires de la Plaine Centrale d'Irlande, le phénomène le plus curieux est celui des lacs temporaires, ou « *turloughs* » (43). Ce sont des dépressions qui se remplissent d'eau l'hiver, et s'assèchent plus ou moins complètement l'été. Les turloughs, évidemment incultivables, sont restés souvent terres communes. Sur les calcaires des plateaux et des plaines le sol est souvent une rendzine d'épaisseur en général faible et irrégulière. La roche affleure çà et là, ciselée en lapiés. Ceux-ci sont particulièrement développés dans le Burren où, en certains endroits, l'on voit plus de roche que de sol. La végétation n'est cependant pas absente. A l'état naturel, c'était une forêt claire de noisetiers qui s'est perpétuée dans les parties les plus lapiasées du Burren (44). Dans les endroits défrichés, sur les rendzines, pousse une herbe courte, mais nourrissante.

---

(40) J.R. Kilroe, 1907, p 127.

(41) C'est l'expression anglaise : « solid geology ».

(42) MM. Sweeting, *Irish G*, 1953, p. 225-226. — J.C. Coleman, and N.J. Dunnington, *PRIA*, 50B, 1944, p. 105-132.

(43) De l'irlandais « tur loch », lac sec.

(44) A.G. Tansley, I, 1949, p. 474.

Les phénomènes karstiques sont beaucoup moins importants en Galles qu'en Irlande. D'autre part les plus notables intéressent des régions incultes, d'altitude supérieure à 300 m. Dans la péninsule de Gower, l'on remarque plusieurs pertes de rivières, mais, comme une grande partie des plateaux séparant les vallées est recouverte de drift, la karstification n'a guère d'influence sur la surface du sol.

La question des affleurements rocheux n'est en général posée qu'à propos des étendues calcaires lapiasées. Elle se pose pourtant aussi à propos d'autres roches.

Les quartzites, notamment, percent souvent le sol, même à basse altitude. Les bancs quartzitiques les plus durs du dôme cambrien de Harlech, dans le comté de Merioneth, donnent ainsi naissance à nombre d'affleurements rocailleux.

Les roches siluriennes galloises ont été élaborées par une sédimentation rythmique, faisant alterner des couches très minces de schistes et de quartzites. Lorsque ces dernières sont nombreuses, ou légèrement plus épaisses, un ressaut topographique se produit, où le sol, fort mince, est parfois percé par la roche.

Sur les granites non glaciés de Cornwall des boules subsistent au milieu de l'arène, en place, ou entraînées par la solifluction. Parfois elles apparaissent en surface, constituant un milieu très rocailleux.

Un examen attentif de la carte agraire montre que les districts de champs irréguliers correspondent presque toujours à ces étendues rocailleuses. En Cornwall, la carte des champs irréguliers se superpose presque exactement à celle des massifs granitiques. Le district de champs irréguliers de Merioneth s'étend sur le dôme cambrien de Harlech. Dans les comtés de Clare et de Limerick, la limite des terroirs irréguliers correspond exactement à celle des affleurements de calcaires lapiasés. Les autres districts irlandais de champs irréguliers ont aussi un sol extrêmement rocailleux.

En revanche, on ne constate pas que tous les districts rocailleux portent des champs irréguliers. Certains, dans le Bodmin Moor, par exemple, en Cornwall, ou dans le comté de Roscommon, sont couverts de champs géométriques, ou subgéométriques.

La relation entre districts rocailleux et champs irréguliers est pourtant la relation la plus étroite que nous ayons constatée entre faits morphologiques et faits ruraux. Par ailleurs

les relations ne sont, au mieux, que partielles. Dans certains cas des rapports attendus ne se vérifient pas. Par exemple, les structures rurales des plaines fluvio-glaciaires, ou celles des bassins tectoniques, ne se distinguent nullement de celles des plateaux ou des collines.

Cependant nous ne devons pas arrêter là notre enquête. Il convient, pour achever l'étude du milieu physique, de regrouper les différents éléments de la géographie physique suivant leur répartition régionale, et d'examiner si les diverses dispositions de ces éléments les uns par rapport aux autres n'ont pas d'influence sur les structures rurales.

## III. — LES RÉGIONS NATURELLES

### 1° L'ile de Man (Voir fig. 4)

Malgré sa superficie réduite (575 km²) et sa forme massive, l'île de Man a une morphologie assez variée.

Deux massifs culminant au Snaefell (629 m) et à South-Barrule (483 m) sont revêtus de landes rases et de tourbières. Ils semblent n'avoir jamais été le siège de glaciations locales ; les vallées qui les entaillent ont un profil en V plutôt qu'en U, et n'ont jamais pu abriter de communautés rurales importantes.

Entre les massifs, et sur leurs pourtours, des bas-plateaux, parfois étagés, sont recouverts d'une épaisse chape de drift récent, souvent entaillés par la mer en falaises ébouleuses. Au Nord-Est et à l'Extrême-Sud, les dislocations du socle apparaissent mieux. Les abrupts de failles portent des landes rases rappelant la Bretagne.

L'extrémité septentrionale de l'île est une plaine traversée par le vallum morainique de Bride, prolongement, au delà de la mer, de la moraine irlandaise Athlone-Dundalk. La moraine de Bride culmine à 100 m. Ses pentes et ses vallons sont encadrés au Sud par une vaste tourbière en partie drainée, le *Curragh* ; au Nord, par les landes couvrant la plage soulevée de l'*Ayre*.

Partout, plateaux ou bas versants cultivables sont juxtaposés à des incultes : montagnes, tourbières, landes. Mais les montagnes ne sont ni très hautes, ni très sauvages. Le climat

MAN. MORPHOLOGIE
LEGENDE
Massifs montagneux
Surface de 300 m
Monaduochs
Abrupts de failles
Inclinaison d'un bloc
Collines.
Vallée en U
Limite des bas plateaux et des bosses plaines de dufft
Drumlins
Moraine de l'Ayre
Plage soulevée postglaciaire
Le Curragh
Localité
Tynwald Hill
0
10 Km
Jurby
Andreas
Ramsey
Port Lewaigue
Port Mweelin
Ballaugh
Kirk Michael
Maughold
Gob ny Garvain
Peel
Glen Helen
Laxey
Glen Rushen
Foxdale
Douglas
Douglas Head
CIL
LB
Fleshwick
BH
Port Erin
Bay ny Carrickey
Port St Mary
CM
BH Bradda Hill
LB Liattee ny Beinnee
SB South Barrule
BYP Beinn-y-Phott
M Mull
SC Slieau Chiarn
C Colden
MO Mullagh Ouyr
SR Slieau Ruy
CIL Cronk-ny-Irrey-Laa
NB North Barrule
TM The Mount
CM Calf of Man
S Snaefell

Fig. 4

de l'île, aux étés chauds, et relativement ensoleillés, contribue à lui donner un aspect plutôt méridional évoquant l'Extrême-Sud gallois, le Cornwall, et la Bretagne.

La structure rurale de Man se singularise dans une certaine mesure par la prépondérance de fermes rubanées à terroir plus ou moins irrégulier. Ce type rural semble assez bien adapté aux conditions naturelles à l'entour des massifs ou de la moraine de Bride, mais non dans le reste des bas-pays.

### 2° Le Cornwall (Voir fig. 5)

La péninsule de Cornwall (3 800 km²) est de toutes les régions des Iles Britanniques, celle qui ressemble le plus à la Bretagne.

Dans les deux contrées, on retrouve des pénéplaines étagées, des vallées aux versants raides, au fond garni de dépôts de solifluction, séparant des lanières de plateaux d'apparence horizontale portant bourgs, villages et fermes. Le littoral, avec ses falaises granitiques ou schisteuses, ses rias ramifiées, ses plages et ses lagunes, est aussi singulièrement semblable au littoral breton. Le climat, plus chaud, plus lumineux que celui du Pays de Galles, rappelle en revanche celui du Léon finistérien.

Cependant le Cornwall n'est pas uniforme, et des différences régionales à l'intérieur du comté, lui donnent certains caractères originaux.

Plusieurs étendues de landes s'égrènent de l'Est à l'Ouest du comté : le *Bodmin Moor,* vaste massif granitique culminant à 419 m, à l'Est ; le massif granitique de *St Austell* et la longue échine gréseuse des *St Breock Downs,* au centre ; enfin à l'Ouest, les deux massifs granitiques de *Carnmenellis* et du *Land's End,* et le bas plateau de serpentines du *Lizard.*

En dehors de ces régions déshéritées, les plateaux corniques présentent quelques particularités à l'Extrême-Est et à l'Extrême-Ouest. A l'Est, entre le Bodmin Moor et la frontière du Devon, la Tamar et ses affluents ont creusé des vallées profondes, mais larges, accidentées de replats, qui en font des sites d'habitat. Nous proposons d'appeler toute cette région *Val de Tamar.* A l'Ouest, entre les massifs de Carnmenellis et du Land's End, se trouve un isthme bas, sans doute dû en partie à des failles, aux terres fertiles, et surtout au climat

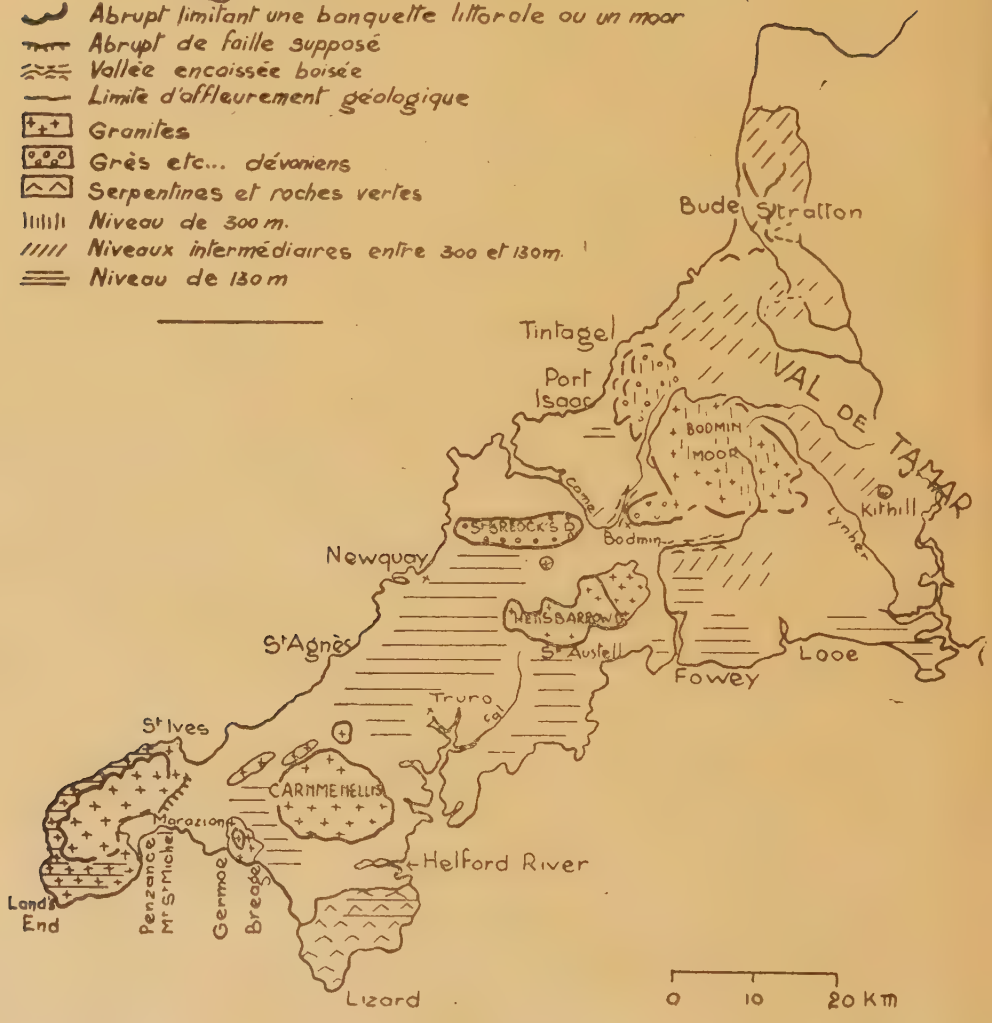
CORNWALL - MORPHOLOGIE
(en partie d'après M. Guilcher (R.G.A. 1949, p 700-701)
Légende
Abrupt limitant une banquette littorale ou un moor
Abrupt de faille supposé
Vallée encaissée boisée
Limite d'affleurement géologique
Granites
Grès etc... dévoniens
Serpentines et roches vertes
Niveau de 300 m.
Niveaux intermédiaires entre 300 et 130m.
Niveau de 130 m
Bude
Stratton
Tintagel
Port Isaac
VAL DE TAMAR
BODMIN MOOR
Camel
St BREOCK'S D.
Bodmin
Kithill
Lynher
Newquay
HENSBARROW B.
St Austell
Looe
Fowey
St Agnès
Truro
Fal
St Ives
CARNMENELLIS
Marazion
Helford River
Land's End
Penzance
Mt St Michel
Germoe
Breage
Lizard
0
10
20 Km

Fig. 5

abrité et extrêmement doux. C'est la région de Penzance-Marazion.

Ces différentes régions corniques se distinguent inégalement sur les cartes agraires. Si les massifs sont nettement le domaine des champs irréguliers, le Val de Tamar ne se distingue que par le nombre peut-être plus grand de terroirs laniérés. L'originalité de la région Marazion-Penzance est surtout d'ordre agricole, et nous la retrouverons plus loin.

### 3° Le Pays de Galles (Voir fig. II, h. t.)

Ce pays qui, sur une carte à grande échelle, apparaît comme un bastion assez massif, est en fait une marqueterie de régions naturelles.

Une suite de montagnes percées de larges vallées, et flanquées de plateaux, forme, du comté de Caernarvon à celui de Carmarthen, l'épine dorsale de la Principauté. Cet ensemble est flanqué au Sud-Est d'une région d'une tout autre nature : bassins effondrés, blocs basculés, hauts plateaux, dépressions et cuestas y constituent une mosaïque complexe. Ces deux groupes centraux de hauts-pays sont eux-mêmes entourés par une auréole discontinue de bas-pays : au Nord-Est, le Val de Clwyd et la plaine de la Dee ; à l'Ouest et au Sud, les îles et péninsules d'Anglesey, Lleyn, Pembroke, Gower, le Val de Glamorgan et la moitié Est du comté de Monmouth.

Les structures rurales du Pays de Galles, sans correspondre exactement à ces principales divisions physiques, révèlent cependant des ébauches de relations entre les deux ordres de faits. La couronne de bas-pays entourant le cœur montagneux de Galles se distingue sur les cartes rurales grâce à la présence de terroirs laniérés plus nombreux et importants qu'ailleurs, et à l'existence de villages. Au sein même des bas-pays, on peut distinguer ceux de l'Ouest, où, parmi des structures agraires très diverses, celles des hauts pays sont largement représentées ; ceux du Sud, remarquables par leurs villages de type anglais ; ceux de l'Est que distingue la prépondérance de vastes enclos.

Cependant l'opposition agraire des hauts et des bas-pays est une opposition de degré, non de nature. D'autre part rien ne permet de reconnaître sur les cartes rurales, l'opposition de la dorsale occidentale et des bassins Sud-orientaux. Enfin

aucun trait rural ne vient souligner le contact entre hautes et basses terres, même là où il est le plus brusque.

Ces principaux points établis, nous pouvons procéder à un examen un peu plus minutieux des différentes régions.

Les bas-pays de l'Ouest rappellent le Cornwall et la Bretagne par leurs pénéplaines, leur climat, leurs promontoires couverts de landes. Mais la présence de drift glaciaire, en plaques souvent irrégulières, est une différence importante avec les pays plus méridionaux.

*Anglesey* juxtapose des lanières de plateaux surmontés de quelques monadnocks rocailleux, et des vallées parallèles au fond marécageux. L'île offre de loin l'apparence d'un plateau fertile. En fait, les incultes sont peu étendus, mais nombreux. Les monadnocks raboteux portent des champs irréguliers. Par ailleurs la structure rurale ne semble pas avoir de rapports avec le relief de détail. Au delà du détroit de Menai, au pied des hauts sommets de Snowdonie, le bas-pays d'*Arfon* (45) est un prolongement d'Anglesey.

*Lleyn* possède des collines et bouts de plateaux, mais se distingue surtout par ses montagnes majestueuses et ses plaines fluvio-glaciaires horizontales. Mais ni les unes, ni les autres ne se reconnaissent nettement sur la carte agraire.

*Le comté de Pembroke* rassemble sur un petit espace des échantillons de tous les reliefs typiques de Bretagne : « menez » du Mynydd Preselli, « roc'h » de Carn Llidi à St David's, pénéplaines étagées entaillées par la double ria des Cleddau, enfin, au Sud, crêtes et vallées appalachiennes de la péninsule Tenby-Pembroke. Le comté forme charnière entre les bas-pays de l'Ouest et ceux du Sud. En effet, la péninsule de St David's et le Nord-Est du comté rappellent Lleyn et Anglesey, tandis que le Centre du comté et la péninsule de Tenby-Pembroke sont parsemés de villages de type anglais. Rien dans la géographie physique ne justifie la limite entre les deux régions.

*La péninsule de Gower* est une table calcaire, qu'une couverture de drift protège largement de la karstification, et que dominent quelques échines de vieux grès rouges couvertes de landes. Les structures agraires de Gower, particulièrement

(45) Arfon, signifie en gallois : « en face de Mon », c'est-à-dire d'Anglesey.

variées, peuvent difficilement être mises en relations avec les détails de la géographie physique de la péninsule.

*Le Val de Glamorgan* est, en somme, comme on l'a déjà vu, un prolongement du bassin de Londres. *L'Est du comté de Monmouth* est une région complexe, comprenant d'une part une plaine littorale à sous-sol secondaire, bordée de vastes schorres récemment consolidés : les « *Levels* » ; d'autre part, des plateaux boisés sur des affleurements de calcaires carbonifères ; enfin une vaste dépression intérieure, doucement mamelonnée, dans les marnes rouges dévoniennes, en communication très facile avec la dépression toute semblable du comté anglais de Hereford. Aussi la présence de structures rurales évoquant l'Angleterre n'est-elle pas étonnante dans ces régions : gros villages du Val de Glamorgan et de la plaine littorale de Monmouth, réseau de vastes enclos subgéométriques.

Les bas-pays du Nord-Est : *Val de Clwyd* et *région de la basse Dee*, comprennent deux régions de marnes triasiques reliées par une sorte de piedmont entaillé dans le carbonifère et par la plaine littorale de l'estuaire de la Dee. Le climat de ces régions, particulièrement peu humide, se rapproche de celui des plaines anglaises. Leur structure rurale rappelle aussi celle de ces plaines.

Les liens entre géographie physique et structures rurales dans chacun des bas-pays, sont donc assez nets à l'Est, restent notables au Sud, s'estompent à l'Ouest.

Le complexe central de hautes terres est troué par des vallées et des bassins habitables, qui en font un milieu assez varié.

La partie Nord de la dorsale galloise est traversée par plusieurs dépressions suivant en général des lignes Sud-Ouest - Nord-Est, s'élargissant parfois en petits bassins (*bassins de Bala, de Llanbrynmair, de Machynlleth*), et sur lesquelles débouchent de belles vallées glaciaires en auge. Ces dernières sont remarquables par l'existence de beaux groupes de champs laniérés, tandis que rien de spécial ne distingue la structure rurale des bassins ou celle des dépressions transversales. Toutefois, les pentes et les collines les plus rocailleuses, comme celles du dôme de Harlech se font remarquer par leurs terroirs de champs irréguliers.

La partie Sud de la dorsale est divisée en plusieurs bandes parallèles par les larges dépressions où coulent la Teifi et la

Tywy. De plus, les affluents de rive gauche de la Tywy ont ébauché un relief appalachien dont les dépressions, suspendues au-dessus de la vallée du fleuve principal, constituent un milieu assez isolé. On y remarque quelques terroirs laniérés.

La région complexe de horsts et cuestas du Sud-Est gallois est remarquable par la série de bassins petits et grands qui s'échelonnent du comté de Denbigh (*bassin de Mochnant*) à celui de Brecon. Les principaux sont nettement plus vastes que les petits bassins de la dorsale occidentale. Le *bassin de Newtown-Welshpool* mesure environ 40 km × 25, celui de *Builth* 40 km × 10, celui de *Brecon*, dépression subséquente au pied de la cuesta des vieux grès rouges, à peu près autant. On s'attendrait à ce que ces bassins fussent devenus des cellules originales de vie rurale. En fait ils ne se distinguent pas sur la carte agraire. Seules les vallées des principaux fleuves qui les drainent (Severn, Wye, Usk) se singularisent par un chapelet de terroirs laniérés, s'égrenant au milieu d'un bocage à vastes enclos. Ces terroirs sont surtout bien développés vers l'aval, où des passages larges et faciles mettent en communication les bassins gallois avec les bas-pays anglais. Cette disposition suggère une influence agraire anglaise qui aurait cheminé le long de ces vallées, mais ne se serait jamais étendue à l'ensemble des bassins.

Les hautes terres séparant ces bassins sud-orientaux sont entaillées par de hautes vallées assez sauvages, dont certaines conservent des terroirs de champs irréguliers. Les plus remarquables, appelées autrefois en gallois les « *Blaenau* » (« les *Hauts* ») sont devenues les vallées houillères (« *coal valleys* ») du comté de Glamorgan.

Au sein du complexe montagneux central du Pays de Galles, les correspondances sont loin d'être étroites entre structures agraires et régions naturelles. On remarquera un fait paradoxal : les terroirs laniérés, fréquents dans les bas-pays, notamment dans les régions les plus ouvertes aux influences anglaises, sont en même temps caractéristiques des régions les plus reculées, les plus isolées de la dorsale occidentale.

Dans l'ensemble du Pays de Galles, un fait capital est la présence constante des montagnes toutes proches, avec leurs « gwaun » sauvages, dominant les bas-pays, enserrant les

bessins. Aucun de ceux-ci n'est assez vaste pour se sentir réellement hors de vue des hautes terres.

### 4° L'Irlande (Voir fig. III h. t.)

A la différence du Pays de Galles, mosaïque de petites cellules insérées dans un cadre montagneux, l'Irlande possède d'amples régions naturelles, et c'est la plaine qui est l'élément dominant, et qui entoure comme une mer des massifs montagneux fortement individualisés.

La *plaine centrale* s'étend sur 190 km de Galway à Dublin et sur 130 km des monts des Silvermines aux Curlew Hills. Au Nord et au Sud, elle se prolonge en couloirs de plaine autour de massifs isolés ou de brachysynclinaux perchés. Au Nord-Est de la plaine, le complexe de tectonique tertiaire de l'Ulster oriental forme un ensemble individualisé. Au Sud, en Munster, s'étend la zone appalachienne que l'on retrouve en Galles, dans le Sud du comté de Pembroke. Enfin, à l'Extrême-Ouest, les péninsules de Donegal, de Mayo, de Kerry-Ouest-Cork sont bien caractérisées par leurs montagnes, leur climat extrêmement humide, et l'extension des tourbières couvertures.

L'Extrême-Ouest seul se distingue nettement sur les cartes rurales : multiples habitats, parmi lesquels beaucoup de villages, terroirs très souvent irréguliers. En revanche, ni le complexe ulstérien, ni la zone appalachienne de Munster ne correspondent à des régions rurales bien nettes. La plaine centrale enfin, et les massifs qui la parsèment, présentent des échantillons de toutes les structures rurales connues en Irlande.

Il est nécessaire d'examiner si certaines de ces variétés rurales ne correspondent pas à des régions naturelles. Même hors de la plaine centrale il peut être utile d'examiner les variétés régionales.

#### a) *Les péninsules occidentales*

Le Donegal, au Nord, est remarquable par ses pics quartzitiques dénudés séparés par de grands glens en auge, où subsistent de vieux villages à champs ouverts. Les granites affleurent aussi largement, et le Nord-Ouest du comté est couvert d'une moraine granitique dont les blocs rapprochés

percent la couverture de tourbe. Le district des Rosses, à cet endroit, est certainement l'un des plus déshérités de l'Irlande, et pourtant il est très peuplé.

Le comté de Mayo est parsemé de montagnes ou petites chaînes isolées au milieu de vastes plaines ensevelies sous la tourbière couverture. Dans les endroits défrichés, fermes rubanées et villages coexistent. Ceux-ci sont particulièrement importants dans les îles et péninsules (Mullet, Achill, Corrân).

A l'Ouest du comté de Galway, des massifs séparés par de vastes glens peu peuplés dominent les étendues granitiques et tourbeuses de Cois Fhairrge (immédiatement à l'Ouest de la ville de Galway) et de Connemara (à l'Extrême-Ouest). La nature, dans ces districts, rappelle celle des Rosses de Donegal. La densité de population y est aussi, paradoxalement, très élevée. De plus, les petits villages dominent en Cois Fhairrge, et les fermes isolées en Connemara, sans que rien dans la nature, ne vienne justifier cette opposition.

Les presqu'îles de Kerry-Ouest-Cork sont parcourues par des échines montagneuses de vieux grès rouge, entaillées par de sauvages vallées glaciaires, bordées de quelques replats, échancrées par des plaines littorales. Ces petits cantons isolés, quelquefois assez abrités, sont moins peuplés que les districts du Nord-Ouest. Leurs habitats sont de types très divers : villages importants, fermes isolées, rubanées ou non, sans qu'on puisse établir de lien entre ces faits et le milieu physique.

### b) *Le district appalachien du Munster méridional*

Les hautes montagnes de Kerry se prolongent vers l'Est par le massif sauvage des Boggeragh (616 m), puis, au delà de la trouée de Mallow, par la chaîne des Nagles (429 m). Au Sud de cette barrière imparfaite, la tectonique hercynienne a multiplié synclinaux et anticlinaux. Ceux-ci ont été arasés par la pénéplaine inclinée de l'Irlande du Sud (de 200 à 100 m), et forment de longues lanières dénudées et venteuses assez basses cependant pour être cultivées. Les calcaires et schistes des synclinaux ont été érodés par de nombreuses rivières parallèles, et sont creusés en larges berceaux, au climat remarquablement doux. Collines et vallées sont recouvertes de plaques irrégulières de drift régional. Les tourbières sont presque inconnues.

On s'attendrait à une certaine opposition des structures rurales des vallées et de celles des collines. En fait aucun contraste frappant ne se révèle.

### c) *Le complexe de l'Ulster oriental*

Le centre de cette région de tectonique tertiaire est occupé par le Lough Neagh. Entouré de fens qui en défendent l'accès, ce lac se trouve à un carrefour de bas-pays et de larges dépressions toutes parsemées de drumlins séparés, à l'état naturel, par de petits bogs. Vers le Sud-Est ces bas-pays se prolongent en deux péninsules bien individualisées : les *Ards* et *Lecale*. Des massifs très divers forment une couronne discontinue autour de la dépression centrale. Plusieurs, notamment la lourde chaîne des Sperrin et le plateau basaltique d'Antrim, sont entaillés par des glens longs et profonds.

Ces vallées glaciaires, ainsi que les fens du Lough Neagh abritent encore bien des archaïsmes. Lecale et l'extrémité des Ards se distinguent par le grand nombre de leurs villages, que rien ne vient expliquer. En dehors de ces districts, les fermes isolées avec enclos relativement petits parsèment dépressions et basses collines. L'originalité régionale semble se traduire uniquement par la persistance d'archaïsmes, et non par une organisation régionale que la disposition du milieu physique ferait cependant attendre.

### d) *La plaine centrale et ses annexes*

Les massifs qui parsèment la plaine sont fort divers. Les granites des monts de Dublin-Wicklow forment de vastes surfaces tourbeuses, mais dans le pourtour métamorphique du massif des vallées glaciaires s'enfoncent. Ces glens forment un milieu original, mais, sur les cartes humaines, seuls ceux du Nord-Ouest se distinguent par la présence de gros villages.

Au Sud de la plaine, les massifs de Munster sont presque tous constitués par une auréole de vieux grès rouges dévoniens entourant comme d'un rempart de petits bassins intérieurs légèrement entaillés dans les schistes siluriens. La vie rurale reste assez archaïque dans ces districts qu'aucun trait cependant ne caractérise sur les cartes agraires.

Au Nord-Est, les massifs de Sligo - Leitrim - Fermanagh sont constitués par de lourdes dalles de grès carbonifères

surmontant de vastes versants concaves entaillés dans les calcaires. La plupart de ces versants portent de longs alignements de fermes rubanées, forme d'occupation du sol qui est, on le verra, bien adaptée à ces reliefs.

Au Sud-Ouest du comté de Clare, au Sud du comté de Limerick, et au centre du Leinster, les grès carbonifères forment des cuestas. Plusieurs d'entre elles entourent de petits districts perchés (régions de Castlecomer et de la Haute-Feale), qui sembleraient être un cadre idéal pour de petits pays archaïques, mais que rien ne distingue sur les cartes rurales.

Enfin à l'Ouest de la plaine, le Burren de Clare est un bestion karstique, dont les caractéristiques rurales ont déjà été examinées.

La plaine s'insinue entre tous ces massifs, mais ses aspects sont, eux aussi, très divers. Les régions sans drift, où le calcaire plus ou moins lapiasé est recouvert d'un sol de rendzine, s'opposent à la zone des drumlins et à celle des eskers et des vastes bogs bombés. Enfin, les régions sans tourbières de l'Est et du Sud, aux sols profonds, bruns ou légèrement podzoliques, sont les districts naturellement les plus privilégiés de l'Irlande. Ce sont les plaines de Meath, celles de Kildare, le littoral de Wicklow, « *jardin de l'Irlande* », le « *Golden Vein* » de Tipperary, la plaine de Cashel, « *belle et fertile, couverte d'ifs, hantée par les cygnes, aimable* » que chantait un barde médiéval (46). Ce sont aussi les plaines de Kilkenny et de Wexford, dans le Sud-Est plus ensoleillé.

A part le cas des terroirs irréguliers de Clare et Limerick, en relations avec les étendues sans drifts du Burren et de l'Est de la plaine, l'on ne peut établir de relations très nettes entre structures rurales et régions physiques de la plaine centrale. Ceci est d'autant plus frappant que les structures rurales elles-mêmes sont très variées.

Ainsi, encore une fois, notre recherche des liens entre géographie physique et géographie humaine ne donne que des résultats partiels. De plus, les rapports relevés sont rarement tels qu'ils suggèrent la nature du lien entre les deux ordres de faits. Le plus souvent ils conduisent à poser des problèmes.

(46) Cité par W.F.T. Butler, 1925, p. 3

CHAPITRE II

# Histoire et milieu social

En fait ce n'est pas la géographie physique, mais l'histoire qui nous donnera la clé des problèmes. Il ne faut pas, en nos régions, se contenter de l'examen des cartes récentes, et de l'étude des paysages actuels. La consultation des cartes du siècle passé met en évidence des transformations importantes des structures rurales au cours de quelques décennies. La moindre enquête révèle l'action volontaire, et très efficace, d'organismes gouvernementaux comme la Commission des Terres irlandaises, ou, à une époque encore peu reculée, de certains grands propriétaires. Très vite l'on se convainc que les paysages ruraux s'expliquent plus par des facteurs sociaux et historiques que par des facteurs physiques. Les documents médiévaux confirment ce sentiment, car ils font allusion à des structures rurales souvent fort différentes des actuelles. Les restes préhistoriques eux-mêmes, extrêmement nombreux, frappent l'attention par leur présence hors des lieux aujourd'hui habités.

Dans ce chapitre, nous tâcherons, après avoir tracé le tableau du milieu rural actuel, de remonter dans le passé, en caractérisant, pour les principales périodes, les types de sociétés rurales et leur action sur les campagnes de nos contrées.

## I. — LE MILIEU SOCIAL ACTUEL

### 1° La propriété

L'état actuel de la propriété terrienne en nos contrées est dû à des transformations récentes qui ne sont pas encore

achevées. D'autre part, la documentation statistique est insuffisante.

a) *En Irlande*

En Irlande s'achève l'une des réformes agraires les plus importantes d'Europe. En une cinquantaine d'années, presque toute la terre d'Irlande est passée des grands propriétaires, ou landlords, aux paysans. L'instrument de cette réforme fut la « *Commission des terres* » (« *Land Commission* »), qui subsiste dans la République d'Irlande, mais a été supprimée en 1933 sur le territoire de l'Irlande du Nord. La Commission des terres a succédé elle-même à l'Office des régions surpeuplées (« *Congested districts board* »), qui, à partir de 1891, s'occupa des districts les plus déshérités de l'Ouest (1).

Actuellement, l'immense majorité des cultivateurs d'Irlande sont propriétaires-exploitants, quoique beaucoup d'entre eux doivent encore payer des annuités à la Commission des terres de Dublin ou au Ministère des Finances de Belfast.

Il ne subsiste plus que quelques rares grands domaines (« *estates* »). Mais les « *demesnes* », c'est-à-dire les terres non-affermées (« *non-tenanted land* ») entourant les résidences des propriétaires, n'ont pas été soumises aux lois agraires. Certaines restent propriété des anciennes familles, d'autres ont été achetées par des ordres religieux, des Anglais, etc...

La Commission des terres exerce un certain contrôle sur le marché de la terre. Elle peut en effet acquérir des terrains et les redistribuer à des paysans. Elle se sert surtout de cette faculté pour favoriser de nombreuses opérations de remembrement. Offrant, à prix très modéré, ou même gratuitement, un bout de terre, une tourbière, aux intéressés, elle les amène à consentir aux échanges nécessaires. Cette œuvre de remembrement est menée fort énergiquement. La Commission des terres, non seulement établit le nouveau cadastre, mais encore édifie talus et chemins, et procède même parfois à toute une réorganisation de l'habitat. La Commission s'occupe aussi d'émigration intérieure, tâchant de décongestionner les districts surpeuplés de l'Ouest. Le processus usuel est le suivant : le principal agriculteur d'un terroir surpeuplé se

(1) E. Curtis, 1936-1950, p. 379-383 et 389.

voit proposer une grande ferme située au Centre ou à l'Est de l'île. S'il accepte, sa tenure ancienne sera partagée entre les cultivateurs restant au pays. En certains cas, la Commission acquiert et partage des « demesnes ». Ainsi, il y a quelques années, toute une colonie de gens de Connemara a été établie sur des terres de Meath. La Commission des terres d'Irlande exerce ainsi une action énorme sur les structures agraires, l'habitat, la répartition de la population rurale. En revanche, les nouveaux propriétaires-exploitants n'ont encore guère eu le temps de modifier sensiblement le paysage rural.

Depuis la réforme agraire, le statut de certaines terres reste obscur. Il s'agit des incultes non-enclos, souvent qualifiés de « *communs* » (« *commons* »). En droit, ceux-ci ne sont pratiquement jamais considérés comme propriété indivise de communautés rurales. Certains appartiennent à l'Etat, d'autres restent théoriquement propriété des landlords. Beaucoup dépendent de la Commission des terres. En fait, leur utilisation par les riverains est réglée par des droits d'usage traditionnels, non écrits, mais très précis, remontant à une époque antérieure à la Réforme agraire, et peut-être aux landlords (2).

### b) *En Galles*

Le Pays de Galles n'a pas connu de réforme agraire officielle, malgré les plaintes et revendications enregistrées dans les gros volumes de la Commission royale d'enquête de 1893 (3). Néanmoins, depuis quelques années, une bonne partie de la terre galloise a changé de mains : des grands propriétaires, elle est passée aux paysans. Par exemple, le « *Gower estate* », qui s'étendait sur presque toute la péninsule de Gower et sur des régions voisines, a été vendu en 1950 ; le domaine de la famille Wynn de Wynnstay, le plus étendu du Pays de Galles, qui couvrait notamment une partie notable des comtés de Merioneth et de Denbigh, a été vendu en 1946 (4). Dans l'un et l'autre cas presque toutes les fermes ont été rachetées par leurs tenanciers. La raison de ces ventes

(2) Renseignements oraux dus à M. Justice L. Price, de Dublin, complétés par des enquêtes personnelles.

(3) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896.

(4) D. Richards, *An agricultural and social study of Rhossili.* — A.D. Rees, 1950, p. 17.

est fiscale. Certaines familles ne peuvent acquitter les droits de succession très élevés sur les domaines terriens ; celles d'entre elles qui sont possessionnées en Galles et en Angleterre préfèrent céder leurs domaines gallois pour garder leurs riches terres des plaines anglaises.

Un nombre important de cultivateurs gallois sont donc maintenant propriétaires-exploitants. Mais une grande partie de la terre galloise appartient toujours à des non-cultivateurs, détenteurs de domaines considérables.

Parmi ceux-ci on trouve, depuis quelque temps, l'État britannique et des collectivités locales. En effet certaines familles, au lieu de mettre en vente des domaines, en ont cédé quelques-uns à l'Etat en guise de droits de succession. Surtout, la loi de séparation de l'Eglise anglicane et de l'Etat en Galles (« *Disestablishment Act* »), de 1914-1919, a attribué aux conseils de comtés, à l'Université et à la Bibliothèque Nationale de Galles, des biens d'église évalués à £ 4 000 000 (5).

Cependant, la plupart des grands propriétaires restent des particuliers, appartenant fréquemment à de vieilles familles aristocratiques. Leurs bureaux domaniaux (« *estate offices* ») existent toujours dans les petites villes galloises.

Les changements survenus dans le régime de la propriété en Galles n'ont pas encore fait sentir leur action de manière bien nette sur les structures rurales. Cependant de nouveaux problèmes se posent, paraît-il, à propos des incultes non-enclos.

Certaines de ces terres sont des propriétés privées non-soumises à servitudes. On les appelle en général « *sheepwalk* » (c'est-à-dire « *parcours de moutons* ») en anglais, et « *arosfa* » (c'est-à-dire « *lieu de séjour* ») en gallois (6). De plus en plus les cultivateurs procèdent à l'enclôture des sheepwalks dépendant de leurs fermes.

Mais la plupart des incultes non-enclos sont des « *communs* » soumis à servitudes. On les appelle : « *commons* » en anglais, « *comins* » ou « *cyttir* », en gallois. Certains de ces communs dépendent de la Couronne, mais la plupart font ou faisaient partie des « estates » des landlords. L'autorité de ceux-ci sur les communs provenait d'ailleurs de survivances féodales, ce qui n'est pas pour simplifier le problème. Enfin

(5) D. Williams, 1950, p. 267.
(6) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896.

les droits d'usage sur les communs sont attribués à différentes fermes selon des règles traditionnelles.

Actuellement certains se plaignent que, les landlords ne pouvant plus assurer le respect de ces règles, une certaine anarchie règne dans le régime des communs (7).

### c) *En Cornwall*

Dans ce comté, la propriété est restée très traditionnelle. Les deux plus gros propriétaires fonciers sont l'Eglise anglicane et le Duché de Cornwall. Ce dernier est un apanage revenant en certaines conditions au fils aîné du souverain. Il comprend un grand nombre de fermes, et a son administration dans la vieille ville de Lostwithiel.

En plus, de vieilles familles aristocratiques ont conservé des domaines fort importants.

### d) *A Man*

L'île de Man a connu une évolution inverse de celle de l'Irlande et du Pays de Galles. Le nombre des propriétaires-exploitants a plutôt tendance à diminuer, et celui des fermiers à augmenter. En 1950, 30 % des fermes seulement appartenaient à des propriétaires-exploitants (8). La cause de ce phénomène curieux est l'accroissement des relations entre l'île et la grande terre. Des Manxois installés en Grande-Bretagne, conservent la propriété de fermes familiales qu'ils louent à des fermiers, ou, parfois, vendent à des Anglais non-cultivateurs installés à Man.

---

(7) Auprès des districts ardoisiers de Nord-Galles, certains déplorent que les ouvriers, s'attribuant, comme riverains, des droits sur les montagnes communes, y fassent paître des moutons, en dépit des anciens règlements. — A St David's, l'évêque, comme seigneur féodal, avait un droit de réglementation sur l'utilisation des terres communes Les biens de St David's appartiennent maintenant à l'Université de Galles. En 1949, un paysan ayant enclos indûment une partie du commun, un de ses voisins adressa une plainte au vice-chancelier de l'Université, en tant que successeur de l'évêque dans l'autorité sur les communs. On peut croire que le vice-chancelier fut moins tenté d'exercer des prérogatives féodales que ne l'était la traditionnelle administration épiscopale. — En 1949-1950 des polémiques eurent lieu en Gower sur l'usage à faire des communs. Apparemment il était devenu à peu près impossible de les enlever à l'état d'inculte.

(8) R.H. Kinvig, 1950, p. 135.

### 2° Les exploitations

Les systèmes de propriété n'ont pas forcément de rapport avec un deuxième élément capital du milieu social : la nature et les dimensions des exploitations.

#### a) *L'Irlande*

L'Irlande, par exemple, qui est une au point de vue de la propriété, est divisée en deux parties bien différentes, si l'on considère les exploitations. La ligne séparative va de Kinsale, à l'Ouest de Cork, jusqu'à l'estuaire du Shannon, puis suit le fleuve jusqu'à Lough Ree et rejoint la côte orientale à Dundalk.

Au Sud et à l'Est de cette ligne, dans la province de Leinster et l'Est du Munster, s'étend une région de fermes grandes et moyennes. La superficie moyenne est supérieure à 20 ha dans la plupart des districts, à 30 ha dans les principales régions de plaines, à 40 ha dans le Nord du comté de Kildare, et l'Est du comté de Meath.

A l'Ouest de la ligne, au contraire, dans l'Ouest du Munster, le Connacht et l'Ulster tout entier, s'étend le domaine des petites fermes, dont la superficie moyenne est inférieure à 20 ha, et souvent à 12 (9). Dans certains districts de l'Ouest, surpeuplés, la superficie moyenne des exploitations descend à des chiffres étonnamment bas : 6 ha en Connemara (Co. Galway) et autour du Lough Allen (Co. Leitrim), 5,6 ha vers Slieve League et dans le district des Rosses (Co. Donegal), 4,4 ha en Erris (Co. Mayo), 3,2 ha autour du Bloody Foreland (Donegal) (10).

#### b) *Le Pays de Galles*

La superficie moyenne des tenures galloises est de 19,8 ha. Les oppositions de régions, sans être absentes, sont beaucoup moins tranchées qu'en Irlande. Les trois comtés de Caernarvon, Anglesey, et Flint, dans le Nord du Pays, ont les moyennes les plus faibles : 10,5, 12,9, 15,3 ha. Le chiffre très bas du comté de Caernarvon lui vient des multiples micro-

(9) La superficie moyenne des 90 000 fermes de l'Irlande du Nord, comprise tout entière dans le domaine des petites exploitations, est de 10,5 ha. E. Evans, 1948, p. 36.

(10) T.W. Freeman, 1950, p. 190-198, notamment fig. 35, p. 193.

tenures des ouvriers ardoisiers et des toutes petites fermes de Lleyn. Dans le district d'Arfon, au contraire, existent d'assez nombreuses grandes fermes. La même diversité régionale se retrouve dans le comté de Flint. Les autres comtés du Nord se rapprochent de la moyenne galloise : Denbigh, 18,2 ha, Merioneth, 18,6, de même que le comté de Cardigan : 17,4 ha. Les comtés du Sud ont des chiffres encore plus proches de cette moyenne : Carmarthen, 19,4 ha ; Glamorgan, 19,8 ha ; Pembroke, 20,6 ha ; Monmouth, 21,4 ha. Les moyennes les plus fortes appartiennent aux comtés du Centre-Est : Montgomery, 20,6 ha ; Brecon, 28,7 ha ; Radnor, 29,9 ha (11).

### c) *Cornwall*

En Cornwall, les fermes sont de dimensions moyennes. La plupart ont de 8 à 40 ha (11[bis]). Mais certaines oppositions régionales sont assez fortes. L'Extrême-Ouest, par exemple, est célèbre par ses exploitations minuscules. Dans le Centre, les fermes sont assez vastes, dans le Val de Tamar un peu plus petites.

### d) *Man*

L'île est trop petite pour qu'on puisse y trouver des oppositions régionales nettes. La plupart des fermes sont de dimensions moyennes (12).

Superficie des exploitations (holdings) a Man en 1936

| Ha | Nombre d'exploitations | % |
|---|---|---|
| 0,4 à 2 | 117 | 10 |
| 2 à 8 | 223 | 18 |
| 8 à 20 | 253 | 19 |
| 20 à 40 | 331 | 28 |
| 40 à 60 | 153 | 12 |
| 60 à 121 | 93 | 7 |
| 121 à 202 | 7 | |
| 202 à 283 | 1 | |
| 283 à 404 | 1 | |

(11) A.W Ashby and E.L. Evans, 1944, p. 154.
(11[bis]) *LUS, Cornwall,* 1948, p. 429.
(12) *LUS, Man,* 1948, p. 24.

## II. — LE LANDLORDISME

Le mot « *landlordism* » désigne le régime de grande propriété qui a régné sur les Iles Britanniques de la fin du XVI[e] à la fin du XIX[e] siècle. Les paysans-propriétaires (« *owners-occupiers* ») étaient considérés comme des exceptions extraordinaires. La petite et la moyenne propriétés étaient peu répandues. Le sol britannique presque tout entier appartenait à des familles de la haute aristocratie (« *lords* ») ou de cette classe de moyenne et petite aristocratie que les Anglais appellent « *gentry* » (13).

Le droit d'aînesse s'appliquant strictement aux biens immobiliers, les domaines se transmettaient en bloc d'une génération à l'autre, et avaient même tendance à s'accroître, par suite de mariage avec des héritières, par exemple.

L'origine du landlordisme remonte à la véritable révolution qui affecta les Iles Britanniques au XVI[e] siècle. Révolution politique, car les souverains anglais établirent leur autorité aux dépens des féodaux, réalisèrent l'Union du Pays de Galles et de l'Angleterre (1536), et la conquête de l'Irlande, en attendant l'Union avec l'Ecosse. Révolution religieuse, par la Réforme, qui entraîna la confiscation des biens des monastères et confréries (14). Révolution sociale, par le renouvellement des classes dirigeantes, l'ascension de la gentry, l'avènement de l'état d'esprit capitaliste, jusque chez les propriétaires terriens. Révolution juridique enfin, par l'imposition au Pays de Galles et à l'Irlande du « droit commun » anglais.

### 1° Man

A Man le landlordisme ne s'établit jamais. En 1913 les Manxois purent racheter un fermage traditionnel qu'ils payaient à la Couronne en tant que « *lord* » ou seigneur de

(13) Les lords sont les nobles titrés, barons, comtes, etc. Ceux d'Angleterre et Galles sont *ipso facto* pairs du Royaume. La « gentry » était formée de « gentlemen » de vieilles familles, dont les chefs étaient tout au plus chevaliers ou baronets et faisaient alors précéder leur nom du préfixe « Sir ».

(14) D. Williams, 1950, p. 33-45. — E. Curtis, 1936-1950, p. 167-316. En revanche les cathédrales et les églises paroissiales conservèrent leurs terres. Les fermes dépendant des églises paroissiales et appelées « glebe » ont conservé bien des archaïsmes agraires.

Man. En 1704 déjà, un « *Act of Settlement* » avait reconnu aux sujets du Lord le droit de vendre et de léguer leur tenure, mettant ainsi fin aux tentatives des Lords de Man de se faire reconnaître comme « Landlords » de l'île (15).

Le statut des terres communes fut souvent, dans les Iles Britanniques, l'objet de conflits entre les paysans et les autorités. Man, en ce domaine, n'échappa pas à la règle. Mais en 1865, l'on s'accorda sur un compromis : une partie des terres contestées fut reconnue propriété de la Couronne, une autre fut vendue, une troisième partie resta « terre commune » (16).

La population de l'île atteignit son maximum (55 608 habitants) en 1891. Le premier recensement, en 1821, donnait une population de 40 081 habitants. Selon une estimation de 1727, la population n'était à cette époque que de 14 400 habitants. Cette augmentation de population aux XIX^e^ et XVIII^e^ siècles eut pour conséquence une poussée de défrichements, qui explique elle-même le conflit à propos des incultes (17).

### 2° Cornwall

En Cornwall le landlordisme traditionnel avait conservé bien des traces de féodalisme. En dépit, ou peut-être à cause de cette circonstance, les landlords corniques n'ont guère transformé la vie rurale, et ont laissé subsister de vieilles coutumes paysannes.

Un trait important de la géographie cornique fut, pendant longtemps, la grande activité des mines d'étain et, subsidiairement, de cuivre, sur les moors. Cette circonstance atténua les effets de la surpopulation, mais beaucoup de mineurs se créèrent, sur les moors, de petites exploitations, dont certaines, bien que peu économiques, survécurent à l'activité minière (18).

### 3° Le Pays de Galles

Le landlordisme gallois fut un phénomène assez complexe. Des conflits plus ou moins ouverts entre propriétaires et

(15) R.H. Kinvig, 1950, p. 102-108.
(16) A Moore, 1900.
(17) R.H. Kinvig, 1950, p. 145. Les cartes dressées par J. Woods, 1867, W. Cubbon, 1937, et J.J. Kneen, 1925, montrent les « intacks » ou défrichements et enclôtures réalisés aux dépens des communs.
(18) H.J.G. Pounds, *Geography*, 1943, p. 33-45.

tenanciers contrastent avec le caractère paisible du landlordisme cornique.

a) *Les propriétés*

La seule statistique dont nous disposions pour la propriété en Galles, remonte à 1877 (19).

| | Nombre | SUPERFICIE en 1000 ha. | POURCENTAGES | |
|---|---|---|---|---|
| | | | NOMBRE | Surfaces |
| Peers | 31 | 223 | 0,14 % | 13,5 % |
| Great Landowners | 148 | 511 | 0,65 | 30,7 |
| Squires | 392 | 313 | 1,72 | 16,3 |
| Greater Yeomen | 1 224 | 247 | 5,38 | 14,9 |
| Lesser Yeomen | 2 932 | 202 | 12,39 | 12,1 |
| Small Proprietors | 17 289 | 174 | 76,04 | 10,5 |

Les « *peers* » sont les pairs du Royaume, les *lords*. On voit qu'en moyenne chacun d'eux possédait 7 200 ha. Les « *Great Landowners* » sont des propriétaires d'au moins 1 200 ha et touchant un fermage d'au moins £ 3 000 par an. Les « *squires* » possédaient de 400 à 1 200 ha (ou plus encore à condition que le fermage touché ne dépasse pas £ 3 000). Les « *Greater Yeomen* » possédaient de 120 à 400 ha ; les « *Lesser Yeomen* », de 40 à 120 ha ; enfin les « *Small Proprietors* » de 0,4 à 40 ha.

La grande propriété dominait donc largement, mais pas absolument. Les « Lesser Yeomen », moyens propriétaires, parmi lesquels des propriétaires-exploitants, détenaient 12,1 % du sol. Les petits propriétaires (« small proprietors ») en possédaient une proportion légèrement inférieure (10,5 %), mais l'on pense que beaucoup de ces petites propriétés étaient de date récente et d'origine non-agricole.

D'autre part, sur une carte des propriétés (20), les domaines, même les plus vastes, apparaissent rarement d'un seul tenant. Ils s'insèrent en tentacules parmi les domaines voisins, ou même y laissent des enclaves. D'autre part, cer-

(19) A.W. ASHBY, I.L. EVANS, 1944, p. 90.

(20) Divers terroirs ont été étudiés à cet égard, d'après les cartes des dîmes des années 1840 ; on trouvera, à ce sujet, des exemples dans les chapitres VII et VIII.

taines familles importantes possédaient des terres très éloignées de leur résidence principale (21).

Enfin, les landlords gallois n'étaient pas les maîtres tout à fait absolus des terres incultes communes. Un vieux droit d'origine féodale leur permettait de s'approprier ces incultes, à condition de dédommager leurs tenanciers libres possédant des droits d'usage sur ces terres (22). C'était pour donner couleur légale à ce dédommagement que des Actes de Parlement étaient nécessaires lorsqu'un landlord voulait enclore ces incultes. De plus, à cause de l'enchevêtrement des propriétés il n'était pas toujours facile de savoir de quel landlord dépendait tel ou tel terroir « commun ».

### b) *Les tenures*

La population du Pays de Galles passa de 587 000 habitants en 1801 à 1 771 000 en 1891 (23). La crise de surpeuplement qu'aurait pu entraîner cette augmentation considérable a été atténuée par l'industrialisation (24) et l'émigration (25). Cependant une certaine pression démographique se faisait sentir, accentuée au moment des crises cycliques industrielles et des mauvaises années agricoles (26). En 1851 le Pays de Galles comptait 73 300 ouvriers agricoles pour 35 300 fermiers (27). Le sort des premiers était peu enviable. Le paupérisme restait un problème. On rencontrait encore des mendiants (28). Ce n'est que tout à la fin de la période des landlords que la pression démographique dans les campagnes galloises baissa fortement (29).

---

(21) Ceci ressort nettement de l'examen des plans terriers du XVII[e] et du XVIII[e] siècles.

(22) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 219.

(23) A.W. Ashby, I.L. Evans, 1944, p. 73.

(24) Ibid. De 1801 à 1891, les deux comtés industriels de Glamorgan et de Monmouth gagnent 823 000 habitants, les autres comtés gallois 341 000 seulement.

(25) Très tôt l'émigration vers le Nouveau Monde fut importante ; on vit même des paroisses, chargées de l'entretien des pauvres par les Poor Laws de 1572-1601-1662, payer la traversée de certains indigents pour leur permettre de s'installer Outre-Atlantique. (T.I.J. Jones, *Bull. B.C.S.* 1951, p. 222-235 )

(26) D. Williams, 1950, p. 197-212.

(27) A.W. Ashby, I.I. Evans, 1944, p. 74.

(28) H. Evans, 1931-1945, p. 52-58, décrit les derniers mendiants du Val de Llangwm en Merioneth.

(29) En 1901 on ne comptait plus que 37 800 ouvriers agricoles pour 32 000 fermiers (A.W. Ashby, I.L. Evans, 1944, p. 74).

Les tenures conservèrent longtemps des traits curieux. Beaucoup ne formaient pas un seul bloc, mais comportaient des morceaux enclavés au milieu des autres tenures (30). Les droits d'usage sur les communs étaient soumis à des règles traditionnelles. Des coutumes antiques subsistaient, telle celle de construire sur les communs des « *ty un nos* » ou « *caban un nos* », « *maisons* », ou « *cabanes d'une nuit* ». On pensait que l'homme qui réussissait à construire une maison en une nuit sur un commun, de sorte que la fumée sorte par la cheminée au lever du soleil, acquérait la propriété de sa demeure et du site, jusqu'à la distance d'un jet de hache à l'entour (31). Beaucoup de « Ty un nos » furent construits sur les montagnes galloises au XIX^e^ siècle. Mais ces traditions et coutumes entraînèrent souvent des conflits entre landlords et tenanciers.

c) *Rapports des landlords et des tenanciers*

Jusque vers la fin du XIX^e^ siècle, les landlords eurent tendance à accroître leur domination, mais ils se heurtèrent à une certaine résistance de la part des tenanciers. Si les conflits ne furent pas plus nombreux et plus violents, ce fut surtout parce que beaucoup de landlords appartenaient à de vieilles familles galloises ralliées aux Tudors et à la Réforme au cours du XVI^e^ siècle. Le peuple conservait pour eux un respect traditionnel qui, en certains endroits, n'a pas encore totalement disparu. D'autre part, il fut toujours facile aux Gallois d'émigrer dans d'assez bonnes conditions. Un fermier en difficultés avec son propriétaire pouvait prendre une ferme dans les plaines anglaises, ou trouver un emploi en Amérique (32).

Les landlords renforcèrent leur autorité en trois domaines : propriété de la terre arable, propriété des communs, suppression des longues tenures.

Au début de l'époque landlordiste, les baux à vie étaient nombreux. Mais, au début du XIX^e^ siècle, beaucoup furent transformés en tenures annuelles (33), ce qui permit aux

(30) A.D. Rees, 1950, p. 18-19.

(31) I.G. Peate, 1946, p. 40-41. — H. Evans, 1931-1945, p. 68-76. A Garthbeibio et à Carno (Co. Montgomery) on m'a montré des maisons qui, à l'origine, avaient été des « Ty un nos ».

(32) *Royal Commission on Land in Wales and Monmouthshire*, 1896.

(33) D. Williams, 1950, p. 197-212.

landlords d'expulser les fermiers à leur gré, et, dans certains cas, après éviction des tenanciers, d'agrandir les tenures en unissant trois ou quatre fermes en une seule. Toutefois, ce mouvement ne fut pas très poussé. La règle générale était que le fils succède à son père comme tenancier. Dans certains cas le propriétaire autorisait le partage de la ferme entre plusieurs enfants (34). La chose, toutefois, semble avoir été fort rare. A partir de 1851, le nombre des fermiers gallois est à peu près stationnaire, avec légère tendance à la baisse : 1851, 35 300 fermiers hommes ; 1871, 35 200 ; 1891, 32 300 ; 1901, 32 000 (35).

La lutte pour la propriété des communs fut plus grave. Le Rapport de la Commission Royale de 1893-1896 est rempli de plaintes à ce sujet. Le souvenir de ces conflits n'a pas encore disparu. L'enclôture était le moyen et le symbole de cette prise de possession des terres incultes. Les enclôtures furent particulièrement nombreuses entre 1793 et 1880. Le premier Acte d'enclôture relatif au Pays de Galles est de 1733 (36).

Les *enclôtures légales* (« *enclosures* »), dirigées par les grands propriétaires s'opposaient aux *empiètements* (« *encroachments* ») réalisés spontanément par les paysans et les pauvres, notamment les édificateurs de « Ty un nos ». Quelquefois ces empiètements furent simplement effacés par les nouvelles enclôtures, parfois au contraire, les landlords les laissèrent subsister, mais en s'en faisant reconnaître la propriété grâce au versement d'un shilling de fermage (37).

Jusqu'ici nous n'avons traité que d'enclôtures d'incultes. Il ne faut pas les confondre avec les enclôtures de champs cultivés qui firent l'objet de la plupart des Actes d'enclôture concernant l'Angleterre propre.

Des enclôtures non-officielles de terres cultivées, accompagnées de leur transformation en pâtures, sont cependant signalées dans le Sud du Pays de Galles aux XVII[e] et

(34) Exemples cités par D. Richards, *An agricultural and social study of Rhossili.* — La succession de la tenure dépendait uniquement, en droit, du propriétaire — en fait aussi, parfois, des coutumes locales. Le droit d'aînesse ne s'applique qu'aux propriétés, aux biens immeubles.

(35) A.W. Ashby, I.L. Evans, 1944, p. 74.

(36) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire,* 1896, p. 219.

(37) Exemples cités par H. Evans, 1933-1945 et W. Gruffudd, 1942.

XVI[e] siècles (38). Voici ce qu'un landlord du comté de Carmarthen, William Vaughan de Golden Grove, dit de ses confrères en 1608 : « *Non contents des revenus que leurs prédécesseurs recevaient, ils vivent comme des pourceaux d'Epicure, tranquillement à leur aise, ne faisant aucun bien à la République, et ne laissant aucune terre aux labours, car ils enclosent, pour en faire des pâturages, des milliers d'acres à l'intérieur d'une seule haie. Les paysans sont chassés de leurs foyers, ou, autrement, par tromperie, contraints de vendre tous leurs biens. Et ainsi, de gré ou de force, ils doivent partir, pauvres âmes misérables, hommes, femmes et enfants* (39). »

Ces enclôtures anciennes étaient un épisode de la lutte pour la propriété de la terre arable. En effet, les grandes propriétés ont souvent été constituées aux XVI[e] et XVII[e] siècles, de pièces et de morceaux acquis par tous les moyens : vente amiable, vente par suite d'endettement, intimidation, violence (40). La grande propriété, en Galles, ne continue pas en effet une vieille institution indigène, même dans les cas où les familles détentrices remontaient, elles, à un antique passé.

### 4° Irlande

#### a) *Les landlords*

Le landlordisme fut particulièrement impopulaire en Irlande. C'est que, d'une part, les landlords y étaient encore plus puissants qu'ailleurs, que, d'autre part, ils représentaient une domination imposée par l'étranger.

Les propriétés irlandaises étaient en général vastes et compactes : point de tentacules ou d'enclaves, comme en Galles. Tout un district, toute une vallée, ou, au moins, tout un village et son terroir appartenaient à un seul landlord, maître des maisons, des terres cultivées, et des incultes. En effet, en Irlande, les terres communes étaient extrêmement rares. Les incultes utilisés en commun par les paysans, et appelés « *commons* », « *coimin* », ou, plus volontiers « *mountain* », « *sliabh* », étaient, en droit, propriété absolue

(38) D. Williams, 1950, p. 79-94.
(39) Cité par J.E. Lloyd, 1935, II, p. 268.
(40) D. Williams, 1950, p. 79-94. Autres exemples dans E. Inglis-Jones, 1950.

des landlords (41). D'autre part la petite propriété était pratiquement absente. Rien ne pouvait donc légalement s'opposer à la volonté des landlords, ni même la gêner (42).

Etant données la puissance des landlords, et leur action souvent décisive dans la plupart des domaines de la vie rurale, il importe au plus haut point, dans une étude de géographie irlandaise, de bien déterminer le caractère, les tendances, les buts, des représentants de cette classe sociale.

Les familles des landlords irlandais se distinguaient les unes des autres, non seulement par l'inégalité des fortunes, qui était considérable, mais surtout par la différence de leurs origines.

Si la majorité était d'origine étrangère, anglaise et protestante, il subsistait un certain nombre de représentants de vieilles familles irlandaises. Ceux-ci étaient particulièrement nombreux en Connacht (43).

Dans l'Extrême-Ouest aussi, d'anciennes familles, comme les O'Connell, les O'Falvy, les Fitzmaurice en Kerry, avaient pu préserver quelques domaines (44). Les péninsules extrêmes de Connemara, de Mayo et de Donegal, avant le percement des routes dans les années 1840, étaient considérées comme des pays sauvages, dangereux, où les grands propriétaires, s'ils n'étaient indigènes, comme les O'Flaherty ou les Martin, n'osaient guère s'aventurer (45).

---

(41) Tableau dressé d'après les plans terriers consultés à la Commission des terres et au Musée National à Dublin.

(42) Dans les comtés de Dublin et de Meath la propriété était par endroits assez morcelée. Ce trait, fort notable au XVII[e] siècle, causa des déboires imprévus à l'ingénieur Petty chargé par le gouvernement de Cromwell d'établir le cadastre de l'Irlande (L.J.J. Goblet, 1930).

(43) Latocnaye, 1797-1917, p. 146, note le grand nombre de vieilles familles subsistant en Connacht. La plupart s'étaient converties au protestantisme pour sauver leurs terres. — A. Young, 1776-1892, p. 219, note le respect extrême dans lequel le peuple du comté de Roscommon tenait les O'Connor et les MacDermot, landlords maigrement possessionnés, mais descendants d'anciennes familles royales gaéliques.

(44) Toute cette classe dirigeante de Kerry est décrite dans les mémoires de M.J. O'Connell, 1894.

(45) Latocnaye, 1797-1917, p 156-173, nous montre les Martin et les O'Flaherty en pleine possession du Connemara. — L'auteur anonyme des « *Letters from the Irish Highlands* » (sans doute un Blake de Galway, lui aussi semi-indigène), raconte comment il mit fin à la domination du O'Flaherty de Rynvyle. — D. Hill, 1846, fut le premier landlord à résider dans le district des Rosses en Donegal, et à le transformer. — A. Nicholson, dans *The Bible in Ireland*, décrit la vie indigène que menaient les dames propriétaires de l'île d'Omey, (Co. Galway) en 1844-45.

La non-résidence (« *absenteism* ») était d'ailleurs assez fréquente parmi les grands propriétaires. Certains administraient leurs terres par des « *agents* », souvent rudes et tyranniques, mais beaucoup les louaient par larges fractions à des intermédiaires (« *middlemen* »). Ceux-ci étaient parfois d'origine locale. Ainsi les O'Connell, en plus de leurs propriétés propres, détenaient, comme « middlemen » des comtes de Sherbourne, de vastes étendues en Kerry (46).

Un cas spécial était celui des « *compagnies* » (« *commanies* »), c'est-à-dire des corporations de la ville de Londres, qui possédaient en Ulster de très vastes domaines. Plusieurs de ces compagnies administrèrent ces terres, par agents ou intermédiaires, sans beaucoup s'en soucier, jusque vers 1810-1820, période où elles reprirent leurs domaines en mains et les transformèrent activement (47).

Tous ces traits s'expliquent par l'histoire de la conquête et de la colonisation anglaise de l'Irlande, qui se confond avec celle des confiscations de terres irlandaises (48).

Le nombre de propriétaires d'origine anglaise ou écossaise augmenta régulièrement au cours des siècles. La grande famine de 1846-1847, ruinant beaucoup de vieilles familles, mit sur le marché des terres qui furent souvent rachetées par des spéculateurs britanniques (49).

Au XVIII[e] siècle, les « *Lois pénales* » (« *Penal Laws* ») destinées à réduire à rien la classe dirigeante catholique, eurent pour conséquence le transfert de propriétés à des Anglais, et surtout l'anglicisation de nombreuses familles d'origine indigène (50).

La fin du XVII[e] siècle avait vu le « *Settlement williamite* », qui suivit la victoire de Guillaume d'Orange en 1691. Un million d'acres confisquées furent mises en vente publique (51).

Quelques décennies auparavant, avait été imposé le « *Set-*

(46) M.J. O'Connell, 1892.
(47) D. Maccourt, 1950, p. 112.
(48) W.F.T. Butler, 1917.
(49) E. Curtis, 1936-1950, p. 371.
(50) A la mort d'un propriétaire catholique ses domaines devaient être partagés également entre ses enfants, mais si l'aîné se convertissait au protestantisme, tout le domaine lui revenait Un catholique ne pouvait hériter d'un protestant, ni acheter ses terres. Ce code pénal resta en vigueur, usqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et ne fut totalement aboli qu'en 1829. Certaines familles, grâce à des subterfuges, purent éviter l'action des Lois pénales. E. Curtis, 1936-1950, p. 258-259.
(51) Ibid., p. 275-289.

*tlement cromwellien* » (1652), entreprise extraordinaire, qui a contribué largement à modeler la géographie humaine de l'Irlande (52). Le plan primitif était de diviser l'Irlande en trois parties : 1° Le Sud-Est, limité par la mer, la Barrow et la Boyne, devait être vidé d'Irlandais, et peuplé uniquement d'Anglais protestants. 2° Le Centre, entre cette région et le Shannon, devait être réservé à des propriétaires anglais, mais les tenanciers irlandais pouvaient y demeurer. 3° L'au delà du Shannon, Connacht et comté de Clare, était réservé aux Irlandais, propriétaires et tenanciers. Bien entendu, il fut impossible de réaliser la colonie anglaise du Sud-Est. Les nouveaux propriétaires anglais étaient les premiers à réclamer de la main-d'œuvre indigène. Mais la « *transplantation* » des propriétaires irlandais au delà du Shannon fut effectivement réalisée. Les anciens propriétaires du Connacht durent partager leurs héritages avec les nouveaux venus. Malgré le retour des « transplantés », après la chute de Cromwell, le Shannon resta dès lors une limite humaine. C'est à cause du settlement cromwellien que les propriétaires d'origine indigène restèrent, jusqu'à la fin du régime landlordiste, beaucoup plus nombreux en Connacht qu'ailleurs.

L'Ulster ne fut pas touché par le settlement cromwellien, car son sort avait été réglé quelques années avant. En effet, en 1607-1608 eut lieu la grande « *Plantation* » d'Ulster, imposée à la suite de la « *fuite des comtes* » O'Neil et O'Donnell, derniers grands chefs gaéliques d'Irlande, qui s'embarquèrent pour l'Espagne le 14 septembre 1607. La plus grande partie des six comtés de Donegal, Londonderry, Tyrone, Fermanagh, Cavan et Armagh, fut enlevée aux Irlandais, et attribuée, soit aux « *compagnies* » de Londres, soit à des « *entrepreneurs de colonisation* » (« *undertakers* ») anglais ou écossais des Basses-Terres, soit enfin à des personnes que le gouvernement britannique voulait favoriser. Les comtés d'Antrim et de Down ne faisaient pas partie des « comtés de Plantation », mais des Ecossais entreprenants réussirent à s'y créer de vastes domaines (53).

---

(52) C'est à cette occasion que W. Petty fut chargé d'établir le cadastre de l'Irlande, dit « *Down Survey* ». (L.J.J. Goblet, 1930). — Sur le « settlement » lui-même, voir J. Prendergast, 1865-1922.

(53) W.F.T. Butler, 1917. — V.G. Chart, *PRIA*, 48C, 1942, p. 119-151, étudie en détails l'acquisition progressive d'un vaste domaine gaélique par deux Ecossais, dans le comté de Down.

La Plantation d'Ulster ne fut pas la première, mais ce fut la plus importante, celle dont les effets furent le plus durables.

Les plantations les plus anciennes, celles d'Elizabeth et de Marie Tudor, affectèrent le Munster et les actuels comtés de Laois et Offaly. Mais les bénéficiaires de celles-ci furent presque tous les victimes du settlement cromwellien (54).

### b) *Les tenanciers*

Si plantations, confiscations et settlements affectèrent surtout la classe possédante d'Irlande, ils ne furent pas non plus sans effets sur la classe paysanne.

La colonisation la plus récente et aussi la plus curieuse, à cet égard, fut l'introduction, au XVIII[e] siècle, de paysans du Palatinat. Chassés de leur pays par les guerres, ils furent fixés par de gros landlords anglais sur leurs domaines des comtés de Kerry et de Limerick, où leurs descendants vivent toujours (55).

Le settlement cromwellien visait, on l'a vu, à une colonisation du Sud-Est de l'Irlande par des tenanciers anglais. Dans l'ensemble, sur ce point, il échoua. Il subsiste cependant des descendants de soldats cromwelliens autour des Monts de Dublin-Wicklow, notamment dans le Glen of Imaal, ainsi qu'en divers points de Munster.

La colonisation rurale la plus importante, la seule qui réussit dans une très large mesure, fut la plantation d'Ulster. Non seulement la propriété fut enlevée aux détenteurs irlandais du sol, mais encore beaucoup de paysans furent chassés, et remplacés par des colons protestants originaires obligatoirement d'Angleterre ou des Basses Terres d'Ecosse. Il est impossible d'évaluer exactement l'ampleur de ce mouvement de colonisation, mais on peut esquisser sa répartition géographique. Les deux comtés les plus touchés furent, assez paradoxalement, ceux d'Antrim et de Down, que n'affectait pas la plantation officielle, mais qui furent l'objet d'une colonisation privée, menée par des Ecossais. Les basses terres des comtés Armagh et Londonderry furent aussi notablement plantées. En revanche, les montagnes restèrent en grande partie indigènes. L'origine géographique des colons est aussi

(54) W.F.T. Butler, 1917.
(55) H. Blume, *Irish G*, 1952, p. 172-180.

un fait fort important. Ceux-ci venaient, soit des Basses-Terres d'Ecosse, soit du Nord de l'Angleterre, soit, plus rarement, du Sud-Ouest anglais (56), c'est-à-dire, dans tous les cas, de régions voisines de la frange celtique occidentale de Grande-Bretagne.

L'implantation de cette paysannerie britannique eut pour contre-coup le repli de groupes d'Irlandais vers les montagnes, les bogs et les terres déshéritées de l'Extrême-Ouest. Au XVIII[e] siècle encore, des persécutions religieuses obligèrent nombre de catholiques à quitter le comté d'Armagh pour les solitudes de Connemara où le landlord local, Martin, les installa (57).

Malgré ces colonisations diverses, la paysannerie irlandaise resta indigène dans sa grande majorité. Au point de vue démographique, notamment, elle constitua un ensemble évoluant en bloc.

La fin du XIX[e] siècle trouve la population irlandaise en déclin rapide et continu remontant à la terrible famine de 1846-1847 (58). L'apogée démographique de l'île se place juste avant cette terrible catastrophe. L'Irlande, avec une densité kilométrique voisine de 100 était alors véritablement surpeuplée, d'autant plus que la grande majorité des habitants vivaient de la terre. Cette période de surcharge démographique a laissé de nombreuses traces dans les structures rurales irlandaises (59). Dans la période précédant la famine, la population irlandaise avait crû régulièrement depuis la fin des guerres de conquêtes (60). Ces dernières avaient été atroces. L'Irlande en était sortie exsangue, dépeuplée (61). Toutefois la permanence des noms de lieux et des moindres limites territoriales, semble bien montrer que la permanence de l'occupation du sol ne fut pas interrompue (62).

---

(56) W.F.T. BUTLER, 1917. — E.E. EVANS, 1948, p. 21.

(57) LATOCNAYE, 1797-1917, p. 162-259.

(58) On évalue à près d'un million le nombre de morts de faim Un autre million émigra. E. CURTIS, 1936-1950, p. 371. — T.W. FREEMAN, 1950, p. 110. — R.N. SALAMAN, 1949.

(59) Le recensement de 1841 donne une population de 8 175 124 habitants (densité : 98 au km$^2$). La population avait encore augmenté dans les années précédant la famine. (K.H. CONNELL, 1950, p. 4-5).

(60) 1831 : 7 767 401 habitants, 1821 (premier recensement) : 6 801 827, 1791 (estimation) : 4 à 5 millions. (K.H. CONNELL, 1950, p. 4-5).

(61) IBID. — E. CURTIS, 1936-1950, p. 267-316. — Description contemporaine des guerres dans LA BOULLAYE-LE GOUZ, 1653, p. 437-438

(62) J. OTWAY-RUTHVEN, *Irish G.* 1950, p. 45-51. — W.F.T. BUTLER, 1925.

### c) *Relations entre landlords et tenanciers*

Bien que ces rapports aient beaucoup varié suivant les époques et les régions, on peut les résumer en une opposition sommaire. Les landlords, désirant tirer de leurs terres le plus grand profit possible, ont en général tendance à préférer de vastes tenures individuelles, confiées à de gros fermiers capables de mener une agriculture capitaliste. Les tenanciers, très attachés à leurs vieilles coutumes, aiment se grouper en communautés de travail, et tiennent à partager leur tenure également entre tous leurs enfants (63). On voit que les conflits étaient à peu près inévitables entre landlords et tenanciers.

Le conflit fut très aigu dans la période séparant la famine des lois agraires. Pour agrandir les tenures, les landlords expulsèrent, parfois avec une brutalité extrême, des milliers de tenanciers. Ce furent les « *evictions* ». On en aurait compté 75 000 dans la seule année 1850 (64). Les paysans répliquèrent par la guerre agraire. Mais le résultat des évictions demeure inscrit dans les paysages de nombreux districts dispersés dans tous les comtés irlandais.

Ce mouvement, toutefois, ne fut pas assez poussé pour effacer le trait principal de la géographie rurale de l'Irlande : l'opposition des vastes tenures du Sud-Est et des petites fermes du Nord-Ouest. Ce trait apparaît déjà avec netteté sur la première édition des cartes de l'Ordnance Survey (1840).

Cette documentation qu'on ne peut mettre en doute, nous oblige à interpréter les descriptions des voyageurs contemporains, qui insistent sur la misère paysanne généralisée de l'Irlande (65). Il est certain que la faim de terre due au surpeuplement et la réduction de la durée des tenures (66) ont engendré, de la part des fermiers, des surenchères désespérées pour conserver ou acquérir leurs tenures. Le paiement du fermage devait donc absorber presque tout le profit des

---

(63) K.H. Connell, 1950.

(64) De Beaumont, 1863, p. XX.

(65) Nombreux auteurs cités par K.H. Connell, 1950. Voir aussi De Beaumont, 1863. — A. Nicholson, *the Bible in Ireland.*

(66) Comme en Galles, les tenures d'abord à vie, ou à moyen terme (A Young cite souvent de tenures de 21 ans pour les catholiques, 31 pour les protestants) avaient presque toutes été transformées en tenures annuelles au début du XIX^e^ siècle (K.H. Connell, 1950).

fermes, petites ou grandes, réduisant les fermiers à un niveau de vie très bas, et les empêchant d'apporter des améliorations substantielles à leurs tenures. Mais il est certain que les gros fermiers du Sud-Est devaient posséder un capital notable : cheptel, instruments aratoires, ainsi que le moyen de payer une main-d'œuvre assez nombreuse.

L'opposition des deux régions de grandes et de petites fermes remonte au moins au XVIII[e] siècle. L'itinéraire d'Arthur Young, première description détaillée de l'agriculture des diverses régions de l'Irlande, nous permet de le constater. De plus, cet auteur signale l'existence de fermes en « *partnership* », surtout nombreuses dans la région des petites fermes, en Connacht, en Kerry ,et dans l'Ouest du comté de Cork (67). Dans ce type de tenure, le landlord louait une terre à tout un groupe de paysans qui s'arrangeaient entre eux pour la répartition des champs et du fermage.

Pour le début du XVIII[e] siècle, et le XVII[e] siècle, nous n'avons sur le système de tenures que des renseignements partiels et insuffisants (68). Aussi devons-nous avoir recours aux hypothèses pour expliquer les traits principaux de la géographie des tenures irlandaises.

La région des petites fermes couvre l'Ulster, le Connacht, et l'Est du Munster. En Ulster les tenanciers, descendants d'indigènes ou de planteurs, ont pu donner libre cours à la tendance typiquement irlandaise à la subdivision des fermes, grâce surtout à une circonstance économique. Les Huguenots réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes avaient fortement développé dans la région l'industrie linière. Or la culture du lin, d'un gros rapport à l'hectare, permet à des paysans industrieux de vivre sur de toutes petites tenures (69). Le Connacht correspond, nous l'avons vu, à la région que Cromwell avait réservée aux landlords indigènes. Il est naturel que ceux-ci aient toléré plus volontiers que leurs confrères anglais la perpétuation des vieilles coutumes irlandaises de vie communautaire et de partage des tenures. Quant à l'Ouest de Munster, il était, lui aussi, en grande partie sous la domi-

---

(67) A. YOUNG, 1779-1892, p. 79-87, 156, 212, 216, 234, 241, etc...

(68) Le cadastre de Petty ne concerne que les propriétés, non les tenures.

(69) A. YOUNG, 1779-1892, p. 120-140-150, indique nettement ce rapport entre la culture du lin et la subdivision des tenures.

nation de landlords indigènes, de même que l'Ouest du Donegal.

Dans cette hypothèse, les grandes fermes du Sud-Est de l'île s'expliqueraient par des concentrations précoces de tenures opérées par les landlords, peut-être à la faveur du dépeuplement dû aux guerres, et par l'interdiction subséquente faite aux tenanciers de subdiviser ces fermes à chaque génération. Mais un autre fait distingue le Sud-Est de l'Irlande, et vient compliquer quelque peu la question : dans cette partie de l'île le système landlordiste succéda, non comme ailleurs à de vieilles sociétés indigènes, mais au système féodal.

## III. — LE RÉGIME FÉODAL

Le régime féodal, comme le landlordisme, fut une forme de société étrangère aux pays celtiques, qui y fut introduite par suite de conquête. Mais, tandis que le landlordisme s'étendit à toutes les contrées que nous étudions, sauf Man, le régime féodal n'aboutit à des implantations durables que dans quelques régions seulement (70).

Dans le système féodal anglais, le régime de la terre repose sur quelques principes.

1° Toute terre appartient au roi (71). La terre est concédée par le roi en fief, et peut être, en certaines conditions, sous-inféodée. Finalement, tout détenteur de terre « tient » sa terre en fief du roi, directement ou indirectement. Le roi peut reprendre le fief à son détenteur pour forfaiture ou en certains cas de déshérence.

2° Tout détenteur de fief, l'allégeance au roi étant sauve, est vrai propriétaire des terres qu'il n'a pas lui-même sous-inféodées. Sur les terres incultes communes, le seigneur doit toutefois tenir compte des droits d'usage de ses tenanciers libres. Il ne peut priver ceux-ci de ces droits sans contrepartie (72).

---

(70) Lipson, 1926. — W. Rees, 1924. — Othway-Ruthven, *JRSAI*, 1951, p. 1-13.

(71) C'est encore aujourd'hui le principe de base du droit de propriété en Angleterre et Galles. (*Law of property Act*, 1925.)

(72) Ces dispositions figurent dans le Statut de Merton, de 1239 (Lipson, 1926, p. 119).

3° A la mort du détenteur, le fief passe au fils aîné de celui-ci. Ce principe de primogéniture empêche la subdivision des fiefs. A défaut de fils le fief peut passer à une fille, ce qui facilite la création de vastes domaines par mariage avec des héritières.

Dans le cadre de ce régime foncier, l'organisation économique agricole était la suivante.

Le fief, dès qu'il couvrait une superficie assez vaste, était divisé en « *manoirs* » (« *manors* »), unités d'exploitation seigneuriale. Le manoir comprenait une résidence seigneuriale (« *mansio* »), un « *demesne* », et des *tenures*. Le demesne était formé des terres réservées exploitées directement par le seigneur grâce à une main-d'œuvre salariée ou, surtout aux hautes époques, aux corvées des tenanciers. Les tenures étaient occupées par les paysans selon des modes très divers, moyennant des redevances et, le cas échéant, des corvées.

Le régime manorial était admirablement adapté à la structure rurale des plaines anglaises, avec leurs villages groupés et leurs champs ouverts. Les tenanciers, d'une part se trouvaient sous la surveillance constante du seigneur ou de son agent résidant dans la « mansio » du village, d'autre part étaient constamment à pied d'œuvre pour exploiter le « demesne ». Celui-ci consistait tantôt en un bloc de terres à l'entour du château — et donc du village — tantôt en de multiples parcelles éparpillées dans les champs ouverts.

Mais cette structure rurale idéale n'existait pas partout. Dans l'Ouest de l'Angleterre, par exemple, un « manoir » pouvait couvrir le terroir de plusieurs hameaux. A l'organisation manoriale ne correspondait pas une structure rurale manoriale (73).

Le meilleur moyen de connaître les régions de nos contrées où le régime féodal s'est réellement implanté est d'établir une carte des manoirs médiévaux (voir fig. 6). Le Cornwall tout entier était manorisé (74). En Galles une carte très précise des manoirs a été dressée par W. Rees (75). Les régions manorisées comprenaient d'une part la frange orientale du pays, avec des prolongements le long des vallées de la Severn, de

(73) La distinction est déjà faite par W. Rees, 1924.

(74) Ch. Henderson, 1935. Dans cette étude nous employons toujours le mot « manoir » au sens de l'anglais « manor », circonscription, non demeure.

(75) W. Rees, 1924.

l'Usk, de la Wye, d'autre part les plaines et plateaux littoraux du Sud : Bas Pays de l'Est du comté de Monmouth, Val de Glamorgan, péninsule de Gower, enfin tout le Sud et le Centre du comté de Pembroke. On a vu que ces régions se caractéri-

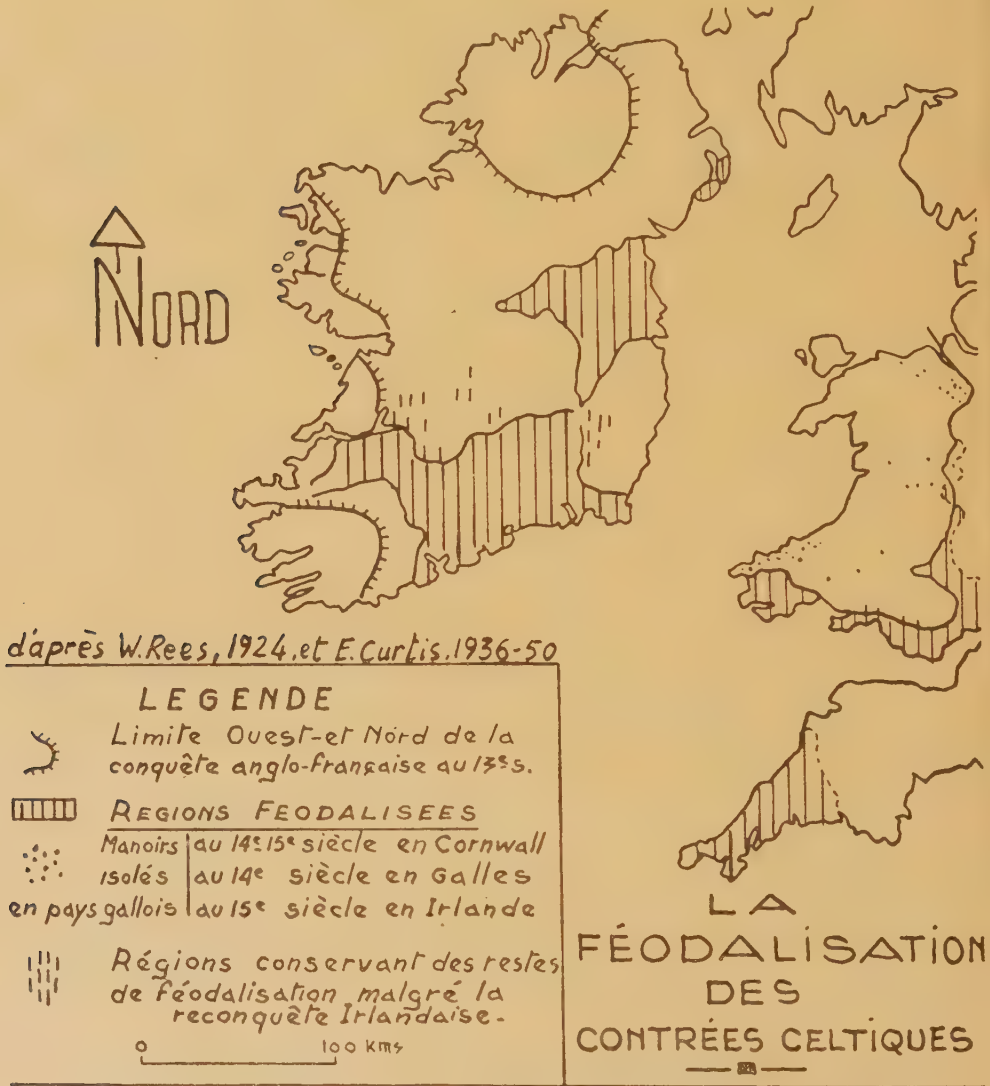


FIG. 6

saient à première vue par des structures rurales originales. En Irlande, à défaut de relevé détaillé, les références contenues dans les principaux documents médiévaux (76) permettent de tracer les limites approximatives de la région manorisée. Celle-ci couvre les plaines du Sud-Est de l'île, avance en tentacule vers les bas pays de Cork et de Limerick, s'étend vers le Nord sur les comtés de Dublin, Meath et Louth, avec des avant-postes dans les péninsules de Lecale et des Ards. La région manorisée correspond assez précisément aux régions sans tourbières du Sud-Est de l'île. L'île de Man (77), située pourtant entre des terres féodalisées, échappa presque totalement à la féodalisation. Les paysans manxois étaient déjà, semble-t-il, propriétaires de fait de leurs fermes qu'ils pouvaient léguer et vendre. Il n'est jamais question dans l'île de seigneurs ou de fiefs laïques. Toutefois la féodalité fit une apparition grâce aux concessions de terre par les rois de Man à diverses églises et monastères. Ces terres d'église, appelées « *baronnies* », étaient d'ailleurs en général morcelées et assez petites, sauf celles de l'abbaye de Rushen, au Sud de l'île, où une organisation manoriale a dû fonctionner (78).

Comme tout mouvement de colonisation, la manorisation s'accompagna d'une immigration. Partout les seigneurs furent d'origine étrangère. Ces conquérants, venus des plaines anglaises, mais issus de familles originaires de France, se qualifiaient eux-mêmes de Français, et étaient aussi qualifiés de Français par les Gallois et les Irlandais (79). Nous proposons d'appeler « *Anglo-Français* » les membres de cette classe

---

(76) *Account Roll of the Priory of the Holy Trinity*, Dublin, 1337-1346, éd. J. Mills, *JRSAI*, Dublin, 1891. — Brooks, *PRIA*, 43C, p. 313-366. — *Calendar of Ormond deeds*, 1172-1350. — E. Curtis, *PRIA*, 1936. — J. Mills, *JRSAI*, 1889-1890. — J. Mills and M.J. Macenery, 1916. — *The Pipe Roll of Cloyne*, éd. Caulfield, *JCHAS*, 1913. Voir aussi les études de W.F.T. Butler, 1925. — J. Othway-Ruthven, *JRSAI*, 1951, p. 1-13. — E. Curtis, 1936-1950, p. 47-166.

(77) R.H. Kinvig 1950, p. 46-93.

(78) J J. Kneen, 1925, cartes h.t. — J. Woods, 1867.

(79) « Franci », sur la tapisserie de Bayeux, et dans plusieurs chartes, par ex. *Monasticon Anglicanum*, p. 590. « Robertus de Candos universis hominibus suis, Francis, Anglis et Walensibus » (*charte de Goldcliff, Co. Monmouth*). — *Ibid.*, p. 600, « Baderon de Monemue omnibus hominibus suis vicinis et amicis Francis et Anglis atque Walensibus » (*charte de Monmouth*). — E.S.J. Brooks, *PRIA*, 43C, « omnibus dominis suis, Francis, Anglicis, Walensibus et Hibernien-sibus » (*charte relative aux environs de Cork*). — « Ffrainc » en gallois, par ex. *Brut y Tywysogion*, éd. 1860, p. 46, 54, etc...

dirigeante immigrée, qui comprenait à la fois des seigneurs d'origine franco-anglaise, et des agents ou officiers seigneuriaux purement anglais.

En certains districts, les Anglo-Français procédèrent à une véritable colonisation rurale. Il était normal qu'ils donnent à ces colonies une structure rappelant d'aussi près que possible les structures rurales des plaines anglaises, si bien adaptées à l'organisation manoriale.

Le Cornwall et Man furent exempts de telle colonisation ; en revanche le Sud du Pays de Galles, fut fortement affecté. Des vilains d'origine anglaise furent, semble-t-il, établis dans certains manoirs du Val de Glamorgan. Surtout, une vigoureuse colonie flamande fut implantée dans le Sud et le Centre du comté de Pembroke sous le règne du roi Henri I^er^ (80). Ceux-ci, artisans, paysans, guerriers au besoin, éliminèrent la plupart des indigènes. Ils s'anglicisèrent et firent du Sud du comté de Pembroke « *la petite Angleterre au delà du Pays de Galles* » (« *Little England beyond Wales* »). La limite de la région à gros villages du Sud du comté, que rien n'explique dans la géographie physique, correspond exactement à la limite de la toponymie anglo-flamande et de la toponymie galloise. Il ne peut faire de doute que, dans ce comté, la carte actuelle des structures rurales doit son principal trait à cet épisode de colonisation médiévale.

En Irlande, les chartes médiévales citent de nombreux noms d'officiers manoriaux et de tenanciers d'origine anglaise. Au XVI^e^ siècle, le Sud du comté de Wexford, le district qu'on appelle encore aujourd'hui les « *baronnies anglaises* », était déjà complètement anglicisé, de longue date (81). La région aux très nombreux villages, dans les comtés de Kilkenny, Carlow, Wexford, correspond à une des régions où manoirs et colons anglais sont cités fréquemment. En revanche, en certains endroits de la région manorisée irlandaise, des communautés indigènes survécurent quoique réduites à un statut servile : c'étaient les « *betagh* », que de nombreux documents citent, mais sans les décrire comme nous le souhaiterions (82).

Un dernier trait important de la féodalisation de nos contrées est l'introduction de la vie urbaine, à peu près

(80) J.E. Lloyd, 1911-1948, p. 424.
(81) G. Owen, 1602-1892.
(82) E. Curtis, *PRIA*, 1936, p. 41-76.

inexistante auparavant. En Angleterre féodale, tout district devait posséder une ville pourvue d'une charte, un « *borough* », lieu de marché et de travail artisanal, dont les habitants, d'autre part, ne perdaient pas tout contact avec la terre. Chaque « borough » disposait en effet d'un terroir suburbain, appelé fréquemment la « *Liberté* » (« *Liberty* ») du « borough ». Dans la « Liberté », les bourgeois possédaient des champs. C'est ainsi que les villes médiévales fondées en grand nombre par les Anglo-Français en nos contrées ont pu influencer les structures agraires.

## IV. — LE RÉGIME TRIBAL

Les régions où la féodalité ne s'implanta pas, qui ne furent jamais manorisées, continuèrent, jusqu'à l'établissement du landlordisme, à suivre les vieilles lois indigènes. Celles-ci, d'autre part, survécurent à titre de coutumes extra-légales après la manorisation, et même, un peu partout, après l'établissement du landlordisme. C'est à ces lois et coutumes que remontent les pratiques paysannes récentes ou actuelles que ne peuvent justifier, ni le landlordisme, ni la féodalité.

De manière officielle, les lois indigènes furent en vigueur partout en Galles et en Irlande jusqu'au début de la conquête anglo-française (1080 en Galles, 1160-1170 en Irlande). Dans les régions non-manorisées elles furent appliquées jusqu'en 1536 en Galles, jusqu'au début du XVII[e] siècle en Irlande. La fuite des comtes, le 14 septembre 1607, consacre, dans ce pays, la fin de l'ancien ordre gaélique.

Nous disons bien « *Lois* ». Il s'agit en effet de réglementations très strictes, conservées dans des codes en langue galloise ou irlandaise (83).

Ces documents, connus par des manuscrits assez tardifs, (fin XII[e], début XIII[e] siècles en Galles, plus tard encore en Irlande), conservent des dispositions remontant à un très ancien passé (en Galles la codification est attribuée au roi Howel Dda, mort en 949 ou 950), mais sont farcis d'interpolations et d'interprétations postérieures. Aucune édition critique n'en a encore été procurée. Les documents juridiques

(83) *Ancient laws and institutes of Wales*, éd. A. OWEN, 1841. — *Ancient laws of Ireland*, éd. 1879-1901.

donnant des exemples concrets d'application de ces lois sont rares, localisés, et sont l'œuvre de fonctionnaires anglo-français opérant quelques décennies après la conquête (84).

Nous en savons assez cependant pour comprendre les traits fondamentaux de ces systèmes sociaux originaux. L'on commence même à connaître l'évolution de ces institutions au cours du moyen âge.

Dans ces lois, dans ces documents juridiques, nous découvrons avec étonnement tous les traits d'un régime tribal, analogue à ceux qui sont en vigueur actuellement en certains points du Maghreb (85).

### 1° Existence de tribus et de groupes tribaux (86)

Dans l'ancienne Irlande, les tribus étaient appelées de noms divers : « *tuath* », par exemple dans l'expression « *Tuatha De Danann* », les tribus de la déesse Dana, désignant les dieux celtiques evhémérisés ; « *cinêal* », mot employé dans les lois ; « *trêabh* », que l'on trouve par exemple dans le Glossaire de Cormac. En Galles le seul nom désignant la tribu était : « *cenedl* », correspondant au gaélique « cineal ». Il est rarement question des tribus en tant que telles dans les Lois et documents anciens. L'on sait cependant qu'elles pouvaient avoir un chef appelé « *Rî tuathâ* », roi de tribu (ou de territoire) en irlandais, et « *Pencenedl* » en gallois. Il y a apparence que, comme partout, les membres d'une tribu prétendaient descendre d'un même ancêtre.

---

(84) H. D'Arbois de Jubainville, *RC*, 1904, p. 1-16 et 181-207. — W.F.T. Butler, 1925. — J.P Ellis, 1926. — T.J. Pierce, *Trans. Anglesey Antiquarian Soc. and Field Club*, 1951, p. 1-53. — D.A. Binchy, 1954.

(85) J. Berques, 1955.

(86) Les auteurs anglais emploient les mots « tribe » et « clan ». Déjà au XVI^e siècle l'on parlait des « 15 special tribes » du Nord-Galles (T.P. Ellis, 1926, I, p. 102). Cromwell qualifia, dit-on, les familles bourgeoises de Galway, de « tribes of Galway », terme qu'il voulait méprisant, mais qui a été gardé, comme une marque d'honneur, par ces familles (M.O. O'Sullivan, 1942) Le mot gaélique « clann », emprunt au brittonique « plant », lui-même emprunté au latin « planta », signifie simplement « les enfants ». Il sert à former des noms de lignées. Ce serait un terme commode, mais les Ecossais lui ont donné au XIX^e siècle un sens romantique qu'il n'avait sans doute jamais eu auparavant et, surtout, les sociologues français l'ont employé dans un sens précis, qui n'avait jamais été le sien, mais qui est passé dans le vocabulaire scientifique français.

Les tribus se subdivisèrent en lignées, appelées en irlandais « *sliocht* », en gallois « *gwelygordd* », et qui sont mieux connues que les tribus. Ces lignées avaient pour éponyme un ancêtre, souvent plus ou moins connu historiquement : par exemple en Irlande les *Uî Neill*, « *petit-fils* » de *Niall aux Neuf otages*, qui aurait régné de 379 à 406, les *Clann Cholmain*, les « *enfants* » de *Colman*, quatrième descendant de Niall aux Neuf otages, les *Eoghanacht*, descendants de *Eoghan Mor*, roi de Munster au IIIe siècle (?) ; en Galles, les *Wyrion Ednyfed Fychan*, les « *petits-fils* » d'*Ednyfed Fychan*, conseiller du roi de Gwynedd (Nord-Galles) au XIIe siècle. Le fondateur de la famille royale des Tudors était un membre de cette lignée.

A l'intérieur des lignées toutes les obligations et les droits sociaux avaient pour cadre des *parentèles*, groupe de quatre, sept, neuf générations, selon le cas, ou, si l'on préfère, groupe de gens descendant au quatrième, septième ou neuvième degré d'un même ancêtre. Ces parentèles étaient appelées « *fine* » en irlandais, « *cenedl* » (comme les tribus) en gallois.

Ces préoccupations généalogiques expliquent l'anthroponymie galloise et irlandaise. Jusqu'au XVIe siècle, en Galles, le nom d'un homme n'était autre que sa généalogie : un tel fils de un tel, fils de un tel, etc... aussi loin que l'on jugeait utile de remonter, par exemple « *Edred ap Inethlan ap Asaf ap Carwed ap Marchudd* » (*ap* ou *map* signifie « *fils* » en gallois). Ce n'est qu'au moment de l'annexion à l'Angleterre que les Gallois durent se choisir un patronyme. En Irlande de véritables noms tribaux se créèrent à partir du haut moyen âge, tous les membres d'un groupe tribal portant le même nom. Assez souvent ces groupes sont restés en place jusqu'à nos jours : les *O'Reilly* dans le Co. Cavan, les *O'Flaherty* dans l'Ouest du Co. Galway, les *Mac Mahon* dans les comtés de Clare et Limerick, les *O'Connell* et *O'Shea* en Kerry, les *Mac Carthy* dans l'Ouest du comté de Cork. En gaélique moderne le mot « *cine* » désigne tous les gens portant le même patronyme, et des superstitions et des tabous assez curieux s'attachent toujours à certains « cine ».

### 2° Les libres et les non-libres

Ces sociétés tribales n'étaient pas égalitaires. La principale distinction était entre les hommes libres : « *saor* » en irlandais, « *boneddig* » en gallois, et les non-libres : « *daor* » en

irlandais, « *aillt* » ou « *taeog* » en gallois. Les non-libres étaient quelquefois organisées en lignées. Il y avait en Irlande de véritables tribus sujettes et des lignées serves. Mais en Galles certaines communautés non-libres avaient une organisation toute différente de l'organisation tribale ordinaire et rappelant le statut des serfs ou vilains des pays féodaux.

### 3° Droits sur la terre

Les tribus ou groupes tribaux avaient des droits de propriété sur un territoire en général bien délimité, et sur tout ce territoire : terres arables, prairies, incultes, rivières et lacs. Les rois, les chefs, et les spécialistes de la tribu (poètes, historiens, forgerons), disposaient de certains domaines en vertu de leur office. Ces domaines passaient à leur successeur dans l'office et étaient pratiquement inaliénables, mais aussi non susceptibles d'accroissement. Ceci était surtout important en Irlande.

Tous les membres de la tribu, ou de la lignée, avaient droit à une part de l'ensemble des droits de la tribu sur le territoire : à une certaine étendue de terre cultivable, et à une fraction des droits exercés par la communauté sur les incultes. Il ne s'agissait pas seulement de coutumes, ou de tolérance, mais d'un droit strict parfaitement réglé. Ces droits étaient calculés d'après la position généalogique de chacun par rapport à l'ancêtre éponyme. Cette répartition de la propriété obéissait à certaines règles.

a) Partage égal des droits de propriété du décédé entre tous ses enfants. Cette coutume, appelée « *cyfran* » en gallois, fut baptisée « *gavelkind* » par les Anglais.

b) Existence de certains droits à une redistribution de la terre (appelée « *adran* » et « *gorffenran* » en gallois) au sein de la parentèle de quatre générations. Ces redistributions prévues par les Lois, semblent n'avoir eu lieu que dans certains cas exceptionnels.

A la suite de ces divers partages, les droits de propriété de chacun étaient exprimés en fractions du droit total de la lignée. Ce droit total, considéré en son assise territoriale, est appelé « *gwely* » en gallois. Au XIV^e^ siècle, dans le comté de Denbigh, certaines personnes possédaient par exemple 1/3 de

gwely, d'autres 2/15, 1/15, 1/6 de gwely (57). En Irlande, des documents des XVI[e] et XVII[e] siècles décrivant des tenures tribales emploient comme cadre de leurs descriptions une unité territoriale dite cartron. Souvent on dit que tel cartron est « tenu » par telle lignée, sans entrer en plus de détails. Mais parfois les droits individuels sont précisés. Ainsi en 1641, dans le pays des Joyce (Co. de Galway), le nommé Moyler Mac Richard Joyce avait 1/3 d'un cartron et 1/9 d'un cartron et le 1/3 de 1/3 de 1/3 d'un cartron et 1/6 d'un cartron. Ce cas était loin d'être exceptionnel (88).

Les institutions tribales marquèrent profondément Galles et Irlande. Ces sociétés archaïques ignoraient la vie urbaine, et rendaient quasi-impossible toute innovation. Mais la proportion des hommes libres y était bien plus grande que dans les pays féodaux à la même époque, et chaque homme libre avait la fierté de son appartenance tribale, et la conscience du droit à une part de propriété.

Il y avait une poésie de la vie tribale. Les bardes « *file* » irlandais, « *bardd* » gallois, étaient des personnages officiels, et chantaient, suivant une métrique savante, la gloire du chef ou celle de la tribu (89). Le goût de la poésie est resté remarquablement vif dans la paysannerie galloise et dans les « Gaeltacht » de l'Ouest de l'Irlande.

## V. — LES INVASIONS GERMANIQUES ET LES MOUVEMENTS DES PEUPLES CELTIQUES

Les institutions indigènes galloises et irlandaises remontent à la préhistoire. Aucune coupure n'y existe entre le moyen âge et les époques obscures antérieures à notre ère. En revanche, à Man et en Cornwall, rien n'atteste le fonctionnement de ces institutions tribales. C'est que ces contrées ont été subjuguées très tôt par des envahisseurs germaniques : Man par les Scandinaves, le Cornwall par les Saxons.

---

(87) T.P. Ellis, 1926, p. 109-110.

(88) W.F.T. Butler, 1925, p. 230. 1/9 n'est pas ici l'équivalent de 1/3 de 1/3. Dans le premier cas, la part doit être répartie, dispersée, sur tout le cartron ; dans le second cas, sur un tiers seulement de ce territoire.

(89) *The Myvyrian Archaeology of Wales*, 1801-1870, p. 185, poème de Cynddelw à la gloire des 14 « gwelygordd » de Powys.

### 1° Les invasions noroises

Les raids maritimes des Scandinaves ou Norois, qui s'échelonnent du VIII[e] au XI[e] siècle, affectèrent toutes nos contrées, mais de façon très inégale. Bien souvent, elles furent uniquement destructrices, comme en Bretagne. Mais, en certains points, les Norois fondèrent des comptoirs, des villes ou même se livrèrent à une colonisation rurale.

C'est en Cornwall que les Norois ont laissé le moins de traces, bien que raids et pillages se fussent succédé du début du IX[e] à la fin du X[e] siècle. On ne relève qu'un toponyme norois, encore est-il de caractère nautique et d'origine douteuse (Helford River). Seuls quelques restes archéologiques attestent des établissements norois, sans doute temporaires (90).

En Galles, l'empreinte scandinave fut plus forte et plus durable (91). Les côtes galloises sont parsemées de toponymes norois (Anglesey, Bardsey, Fishguard, Shokholm, Milford, Swansea, etc.). Il est vrai que presque tous ceux-ci sont doublés d'un toponyme gallois (Mon = Anglesey, Ynys Enlli = Bardsey, Abergwaun = Fishguard, Abertawe = Swansea). Les toponymes nautiques, noms de caps, d'îles, furent conservés par les Anglais, successeurs des Norois comme rouliers des mers celtiques, et n'attestent pas forcément l'existence d'établissements à terre. Les noms de ports sont des indices plus sûrs. De plus, il existe un petit nombre de localités terriennes à nom scandinave : Steynton (Co. de Pembroke), villages et fermes en -by du Val de Glamorgan. Chose curieuse, ces établissements se trouvent dans la région qui plus tard fut manorisée et en partie colonisée par des Anglais et des Flamands.

En Irlande, la colonisation noroise fut encore plus forte (92). Au cours de la période 835-922 les Norois fondèrent les premières villes de l'île : Dublin, Wicklow, Wexford, Waterford, Cork, Limerick. Ces cités, véritables états littoraux, étendaient leur influence sur des territoires suburbains plus ou moins vastes. Le plus étendu fut celui de Dublin qui, non seulement comprenait des postes sur la côte, mais s'étendait vers l'intérieur jusqu'à Leixlip sur la Liffey, et couvrait

(90) H. O'N. Hencken, 1932, p. 257-258.
(91) B.G. Charles, 1934.
(92) J. Ryan, *JRSAI*, 1949, p. 64-83.

tout le Nord-Est de l'actuel comté de Dublin. Ce district a conservé le nom de *Fingall*, de l'irlandais *Fine Gall*, la tribu des étrangers, et ses habitants, les *Fingallians*, passent pour être assez différents des autres Irlandais. Toutefois, les Norois de Dublin s'irlandisèrent en partie. La bataille de Clontarf en 1014, affaiblit leur pouvoir, et la ville elle-même perdit son indépendance en 1052.

C'est à Man que l'influence noroise fut la plus durable (93). A partir de 850 environ, les Scandinaves colonisèrent l'île. Celle-ci tomba un moment sous la domination du royaume norois de Dublin, pour qui elle constituait une base indispensable sur la route du Cumberland, et du Danelaw de York. Mais le plus souvent elle fit partie du royaume maritime de Man et des îles, qui s'étendait aussi sur les Hébrides. La dynastie noroise disparut en 1265, mais l'évêché de Man, créé au XI^e^ siècle, resta jusqu'au XIV^e^ siècle suffragant de Trondhjem (94).

Les restes archéologiques norois sont nombreux à Man (croix avec inscriptions runiques notamment), et les toponymes norois, éparpillés sur toute l'île, attestent une colonisation rurale assez poussée. Mais ici, comme en Irlande, comme en Normandie française, une fusion rapide s'opéra entre colons et indigènes. La langue noroise disparut, laissant de nombreux mots d'emprunt dans le parler gaélique de Man (95). L'héritage norois dont l'île est le plus fière est celui des institutions, notamment du parlement, le *Tynwald*, l'une des plus vieilles assemblées législatives d'Europe. En ce domaine institutionnel l'influence noroise semble en effet avoir été capitale, puisqu'on ne retrouve dans l'île, au moyen âge, aucune trace des institutions tribales gaéliques.

### 2° Les invasions saxonnes

Tandis que les Norois sont venus du Nord par mer, les Angles et les Saxons ont attaqué nos pays par terre, en venant

(93) R. Kinvig, 1950, p. 49.

(94) Le titre actuel de l'évêque anglican de Man est « bishop of Sodor and Man ». Sodor = norois Sudreyar = les îles du Sud = les Hébrides.

(95) La langue manxoise (gaélique), très parlée jusqu'au début de ce siècle, a, aujourd'hui, à peu près disparu. A.S.B. Davies, *Bull. BSC*, 1946-1948, p. 89-92.

de l'Est, des plaines anglaises. Ils n'abordèrent jamais en Irlande, ni à Man.

La plus grande partie du Pays de Galles actuel sut résister à l'avance saxonne. Le roi de Mercie, Offa (757-796) fit édifier un rempart de terre (*Offa's Dyke, Clawdd Offa*), qui marqua, en gros, la limite définitive du pays (96). Les principales modifications de la frontière depuis lors ont été amenées : 1° par la reconquête galloise des pays de la basse Dee, et du district de *Maelor Saesneg* (le *manoir anglais*) à l'Est de cette rivière ; 2° par l'annexion, en 1536, des districts gallois de *Clun, Ewias* et *Erging* aux comtés anglais de Shropshire et Herefordshire (97). (Voir fig. 7.)

Si le Pays de Galles resta indépendant, le Cornwall, lui, fut subjugué (98). Le Domesday Book montre que le Cornwall avait déjà, avant l'arrivée des Anglo-Français, une structure manoriale assez complète. Les noms des détenteurs de ces manoirs étaient saxons, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils fussent tous d'origine saxonne. Le nom des principaux manoirs comporte un suffixe saxon en *-ton* (Helston, Launceston, etc.), mais le premier élément du nom est cornique. Les paysans ne furent saxonnisés que dans l'Extrême-Nord du comté. Ailleurs, la toponymie est presque purement cornique. La langue cornique, d'ailleurs, survécut jusqu'au XVII[e] siècle (99).

Les pays restés celtiques pendant le moyen âge ne doivent pas faire oublier ceux où la conquête anglo-saxonne fut plus complète. Pendant près d'un siècle (550-620 environ) restèrent celtiques, non seulement le Cornwall et le Pays de Galles, mais l'ensemble du Sud-Ouest anglais et une grande partie du Nord de l'Angleterre. La ligne séparative allait de l'embouchure de l'Avon, à l'Ouest de Southampton, à la basse Severn, puis longeait la limite Est des Pennines pour aboutir à la mer près de l'embouchure de la Tees (100). Les liens entre ce

---

(96) J E. Lloyd, 1911-1939, p. 199-200. Le rempart de Watt (Watt's Dyke), dont quelques traces subsistent à l'Est du rempart d'Offa, est d'origine obscure.

(97) A.N. Palmer, E. Owen, 1910, p. 125-148.

(98) Les circonstances de la conquête sont assez obscures. Le roi Egbert, en 814, s'empara du Devon occidental. Il est fait mention de rois de Cornwall, vassaux des Saxons, jusque sous Athelstan (895-910) (H. O'N. Hencken, 1936, p. 246 et 249-250).

(99) Ch. Henderson, 1935. — J. Loth, *RC*, 1914, p. 143-164.

(100) J. Loth, 1883. — K. Jackson, 1953.

LIMITES DU PAYS DE GALLES
MAELOR SAESNEG
CLUN
EWIAS
ERGING
Little England beyond Wales
LÉGENDE
Wan's dyke
Offa's dyke
(d'après W. Rees, 1950).
Limite de la toponymie galloise dominante
" du Pays de Galles et comté de Monmouth
" des évêchés gallois (d'après W. Rees, 1950)
Limite de la langue galloise vers 1130 (D. Williams. Arch. Camb. 1935-36)
Limite toponymique coïncidant avec la limite des évêchés
Limite des comtés coïncidant avec la limite des évêchés
0 10 20 30 KMS

FIG. 7

Nord britannique et le Pays de Galles furent très étroits. Les saints vénérés en Nord-Galles vinrent de ces régions septentrionales, ou, au contraire, y émigrèrent. Les ancêtres de quelques-unes des plus illustres tribus galloises, notamment les « *fils de Cunedda* », fondateurs des lignées royales du Nord-Galles, venaient aussi du Nord, du « *Gogledd* ». La plus ancienne pièce littéraire galloise port le nom de « *Gododin* », l'un des royaumes celtiques du Nord (101).

### 3° Les mouvements des peuples celtiques

Les invasions saxonnes, dit-on, suscitèrent divers mouvements des peuples celtiques, notamment la colonisation de l'Ouest de l'Armorique par les Bretons (102).

En fait, l'on assiste à cette époque à toute une série de mouvements assez désordonnés, à une véritable « *völkerwanderung* » celtique, qui commença, d'ailleurs, avant les invasions saxonnes.

Dans les derniers siècles de l'empire romain, les Gaels d'Irlande, alors appelés aussi *Scots* (*Scoti*) attaquent la Grande-Bretagne. Ils s'établissent au Nord de l'île, qui a conservé leur nom (*Ecosse, Scotia*) et leur langue, le gaélique (103). Ils colonisent une partie du Nord-Galles où la péninsule de *Lleyn* garde le nom des gens de *Leinster*, mais d'où ils seront chassés par les enfants de Cunedda (104). En Sud-Galles, les inscriptions oghamiques permettent de suivre à la trace les gens de Munster jusque dans le comté de Brecon qui doit son nom (*Brycheiniog*) à l'irlandais *Brychan* (105). En Cornwall même, les Irlandais réussirent un moment à s'implanter (106).

Les mouvements brittoniques furent peut-être la conséquence de ces attaques gaéliques, plutôt que de l'invasion saxonne. Tandis que les enfants de Cunedda s'emparaient du Nord-Galles, des gens de Domnonée (Devon et Cornwall) s'embarquaient pour l'Armorique, où ils fondèrent la Bretagne.

---

(101) E.G. Bowen, 1954, p. 31 et p. 66-86.
(102) J. Loth, 1883. — K. Jackson, 1953.
(103) E. Curtis, 1950.
(104) J. Lloyd-Jones, 1928.
(105) J. Vendryes, 1952.
(106) *Sanas Chormaic*, éd. 1868.

## VI. — PROTOHISTOIRE ET PRÉHISTOIRE

### 1° L'épisode romain

La période romaine fut, dans nos régions, un épisode sans grande influence. L'Irlande et Man ne furent jamais occupées par les légions. Le Pays de Galles fut conquis, mais subit une occupation purement militaire, avec routes stratégiques et forts, laissant persister le mode de vie indigène. Fait notable, la limite entre la zone civile, bien pourvue de villes et de villas, et la zone militaire galloise correspond à peu près au rempart d'Offa (107).

L'occupation romaine du Cornwall est mal connue. On a retrouvé des pierres milliaires, des restes de villas. Les mines d'étain furent, semble-t-il, exploitées assez activement. Dans l'ensemble l'occupation romaine du comté dut être peu dense, et son empreinte peu profonde (108).

### 2° La préhistoire

Au delà de l'épisode romain, l'archéologie permet de reconstituer des mouvements de peuples, qui préfigurent ceux du haut moyen âge, et, en même temps, d'assister à la colonisation rurale de nos contrées.

#### a) *La colonisation rurale*

A l'époque du fer, presque tous les districts aujourd'hui cultivés sont déjà habités. Seuls font exception les Rosses de Donegal et le Connemara (109).

A l'âge du bronze (vers — 1700 à — 500) la colonisation semble déjà avoir été presque complète (110). Le Cornwall,

---

(107) *Ordnance Survey Map of Roman Britain*, 1928. — H.J. Randall, 1946.

(108) H.O'N. Hencken, 1932.

(109) H.O'N. Hencken, 1932, p. 130 (Cornwall). — W.F. Grimes, 1946, p. 71 (Galles). — R.H. Kinvig, 1950, p. 30 (Man). — L. Price, *PRIA*, 42C, 1934 (Co. Wicklow). — O'Riordain, 1942 (Irlande).

(110) Sur la chronologie : O'Riordain, 1942, p. V. — J.G.D. Clarke, 1955, p. 36. — P.R. Giot et J. Cogne, *Bull. SAF*, 1948, p. 75-85. — P.R. Giot, *Ibid.*, 1949, p. 1-11. — Sur la répartition : H.O'N. Hencken, 1932, p. 85 et 91. — W.F. Grimes, 1946, p. 46-56. — L. Price, *PRIA*, 42C, 1934. — R.H. Kinvig, 1950, p. 30.

pourtant, pose un problème. Sur la carte de répartition des trouvailles du bronze, les moors et leurs environs sont très riches, les plateaux fertiles à peu près dépourvus. Il se peut que l'attraction des mines d'étain ait alors fait négliger les bas plateaux cultivables. D'autre part, un climat sans doute plus sec et plus chaud que l'actuel rendait peut-être possible le défrichement des moors. Toutefois, en Irlande, la phase climatique correspondant à l'âge du bronze était déjà fort humide, et les tourbières étaient en pleine croissance (111).

La première colonisation agricole de grande envergure remonte, dans nos contrées, au temps des civilisations mégalithiques (fin du néolithique, début du bronze). L'ampleur de certains monuments, comme Newgrange en Irlande, Bryn Celli Ddu, en Galles, atteste l'existence de populations nombreuses et disciplinées. Mais, si l'on en juge d'après les cartes de répartition des monuments subsistants, la répartition de ces populations était fort inégale, et la conquête rurale de nos contrées encore incomplète (112).

La plupart des îles et péninsules sont très riches en monuments : îles de Scilly et péninsule de Land's End en Cornwall, Val de Glamorgan, Gower, Comté de Pembroke, Lleyn et Anglesey en Galles, péninsules de Carbery, Iveragh, Corkaguiny, îles d'Aran et d'Achill, littoral de Mayo et Sligo, Sud-Ouest et Nord-Est du Donegal, bas pays de Lecale et Mourne en Irlande, enfin plateaux de l'île de Man. Ailleurs les districts mégalithiques sont plus discontinus. Les principaux sont les comtés de Dublin et de Meath, les massifs bordant la plaine centrale d'Irlande, le Nord-Ouest du comté de Merioneth, les Vaux de Clwyd, de Conwy, de Teifi et de Tywy, et la moyenne vallée de l'Usk.

Contrairement à une idée courante en Angleterre, certaines plaines et basses vallées ont été parmi les premières régions défrichées. Newgrange, le monument mégalithique le plus remarquable de l'Irlande, se trouve dans la plaine de Meath ; une sorte d'arène récemment découverte, et vraisemblablement contemporaine du monument, se trouve au pied de celui-ci, sur la basse terrasse de la Boyne. Les cairns et

(111) G.F. Mitchell, *PRIA*, 51B, 1950-1951, p. 111-206.

(112) H.O'N. Hencken, 1932, p. 85. — W.F. Grimes, 1946, p 37. — W. Rees, 1951, pl. 6. — R.H. Kinvig, 1946, p. 22. — Pour l'Irlande, renseignements tirés de cartes manuscrites aimablement communiquées par M. R. de Valera.

Mouvements de peuples et aires de quelques civilisations préhistoriques
NEWGRANGE
W
GAVRINIS
Légende
Mouvements des bâtisseurs de dolmens à couloirs
Domaines des tumulus cornus (Clyde-Carlingford)
Aire d'expansion occidentale de la culture de Wessex

FIG. 8

tumulus situés au sommet de montagnes, sont toujours placés de façon à être visibles des plaines. Ainsi tous les monuments qui couronnent les Monts de Dublin sont visibles des environs de la ville. De même, les monuments qui se trouvent sur les collines des environs de Carmarthen, ou sur les contreforts des Black Mountains de Brecon, dominent directement les vallées de la Tywy et de l'Usk.

Donc, dans une grande partie de nos contrées, la première colonisation agricole remonte à une date relativement reculée. Les péninsules et les îles occidentales paraissent avoir été très tôt densément occupées. C'est un caractère que certaines ont conservé jusqu'à nos jours.

b) *Les mouvements le long des mers de l'Ouest*

La colonisation mégalithique a atteint nos contrées par mer, à partir de l'Armorique, et, par delà celle-ci, de l'Ibérie. La première colonisation agricole est donc chez nous d'origine occidentale et méridionale (113) (voir fig. 8).

De plus, tout au long de la préhistoire, les routes maritimes occidentales (114) ont continué à unir nos contrées. Les mouvements Sud-Nord furent les plus importants, et, semble-t-il, les plus nombreux, mais parfois migrations et courants commerciaux eurent lieu en sens inverse. L'invasion bretonne en Armorique apparaît ainsi un peu comme un choc en retour, à la suite d'invasions de peuples celtiques venus d'Armorique, et ayant atteint l'Ouest des îles britanniques. Ces invasions ne sont pas mentionnées par les auteurs gréco-latins, mais sont attestées par des faits archéologiques, et aussi par des faits de mythologie et de folklore (115). A une époque antérieure, à l'âge du bronze, marchands et guerriers s'étaient déplacés dans les deux sens (116). Ces mouvements anciens,

(113) G.E. Daniel, *Proc. Prehistoric Soc.*, 1941. — Ces navigations au long cours peuvent paraître étranges, mais ne peuvent être mises en doute. L'idée de chercher des terres nouvelles au delà de l'horizon marin a pu se manifester à la suite de l'observation des oiseaux migrateurs venant chaque année de l'Arctique (J. Hornell, *Antiquity*, 1946, p. 142-150).

(114) L'expression de « routes maritimes occidentales », « Western Sea-Ways » est de O.G.S. Crawford, 1936.

(115) M.J. O'Kelly, *PRIA*, 55C, 1952. — F. Henry, 1940-1947, p. 2-11. — T.O'Rahilly, 1946. — M. Sjoestedt, 1940, p. XI.

(116) P.R. Giot, 1951, p. 60. — E. Macwhite, 1951. — G. Childe, *Proc. Prehistoric Soc.* 1951, p. 95. — B.H. O'Neill, *The Antiquaries Journal*, 1952, p. 21-34. — W.F. Grimes, 1946, p. 54-55.

contemporains de la mise en valeur agricole de nos contrées, furent certainement une des causes des ressemblances entre les îles et les péninsules occidentales, et de leur opposition aux pays de l'Est.

c) *L'Est et l'Ouest à l'époque préhistorique*

En effet, l'opposition des contrées celtiques et des plaines anglaises continue celle de l'Irlande et du Pays de Galles indépendants et des royaumes anglo-saxons, celle de la zone militaire et de la zone civile dans la Britannia romaine, et remonte, au delà, dans le passé préhistorique.

A l'âge du bronze, l'avance du *peuple aux vases caliciformes* (« *Beaker Folk* ») semble une répétition générale de l'invasion anglo-saxonne : les plaines orientales de la Grande-Bretagne sont submergées, mais l'invasion s'arrête aux abords du Pays de Galles. Dès le néolithique, l'opposition se révèle entre les civilisations de l'Est et de l'Ouest britannique.

Pour caractériser cette opposition permanente, les Anglais emploient les expressions assez impropres de « *Highland zone* », et de « *Lowland zone* » (117). D'abord, il ne s'agit pas de zones, mais de bandes méridiennes, ensuite, la prétendue « *Zone des Hautes Terres* » comprend beaucoup de bas pays et même de vastes plaines. L'expression de « *frange atlantique* », pour désigner les pays de l'Ouest, est bien meilleure (118).

Les limites de cette frange ont varié selon les époques. Assez fréquemment, les civilisations occidentales ont recouvert le Nord de l'Angleterre, l'ancien « Gogledd » des Gallois. En revanche, au début de l'âge du bronze, le Wessex est devenu le centre d'une civilisation s'étendant sur les régions occidentales (119). Mais la civilisation de Wessex était en même temps une civilisation méridionale, différente de celles des régions du Nord.

d) *Le Nord et le Sud au sein du monde occidental* (Voir fig. 8)

En effet, la frange atlantique, quoique toujours originale, n'a jamais été absolument uniforme. Dès une époque très

(117) C. Fox, 1932-1943.

(118) R.H. Kinvig, 1950, p. 2 dit « Celtic fringe ».

(119) W.F. Grimes, 1946, p. 57-65. — P.R. Giot, *Proc. Prehistoric Soc.*, 1951, p. 1-3. — J. Cogne, P.R. Giot, *L'Anthropologie*, 1951, p. 425-444.

ancienne, des différences régionales s'y laissent distinguer. Ces « provinces » ont eu des limites variables, mais ont tendu à se reconstituer à plusieurs reprises.

Une période intéressante à cet égard est celle des invasions bretonnes, où l'on voit l'ensemble Domnonée britannique-Bretagne armoricaine, s'opposer à l'ensemble Nord-Galles - Nord britannique. L'opposition se retrouve même en hagiographie (120). Les saints d'Ecosse et de Nord-Galles ne sont pas les mêmes que ceux dont le culte se retrouve à la fois dans le Val de Glamorgan et le comté de Monmouth, le Cornwall et la Bretagne.

Dans le courant de l'âge du bronze, la mode des urnes incrustées (« incrusted urns movement ») s'étend sur le Nord de l'Irlande, de l'Angleterre et du Pays de Galles (121), laissant de côté les régions méridionales, qui avaient connu, un peu plus tôt, la civilisation de Wessex.

A l'époque mégalithique déjà, les monuments de type morbihannais caractérisent une province méridionale (Bretagne, Cornwall, Centre de l'Irlande, Anglesey), tandis que les « *tumulus cornus* » (« *horned cairns* ») parsèment le Nord de l'Irlande, l'Ecosse, le Nord de l'Angleterre, la Cumbrie, Man, et le Nord-Est gallois (122).

Nous retrouverons cette antique opposition du Sud et du Nord dans certains aspects de l'agriculture actuelle.

Ainsi, depuis le travail de l'actuelle Commission des terres d'Irlande, et l'action récente des landlords, jusqu'aux lointaines colonisations mégalithiques, en passant par la conquête féodale anglo-française, les raids norois, les mouvements de peuples du haut moyen âge, de l'âge du fer et de l'âge du bronze, les principales phases de l'histoire et de la préhistoire ont contribué à modeler le paysage rural de nos contrées.

Dans les chapitres qui suivent, traitant analytiquement des principaux éléments des structures rurales, il nous faudra donc, autant que possible, remonter dans le temps, pour retrouver les formes et les causes anciennes des faits examinés.

---

(120) E.G. Bowen, 1954, p. 31.

(121) W.F. Grimes, 1946, p. 69-79.

(122) G.E. Daniel, *Proc. Prehistoric Soc.* 1941. — W.F. Grimes, 1946, p. 39-40. — H.O'N. Hencken, 1936, p. 28. — R.H. Kinvig, 1950, fig. 9 h.t. — Cartes manuscrites communiquées par M. R. de Valera.

CHAPITRE III

# Le système agricole

L'agriculture des contrées que nous étudions est, depuis ses origines néolithiques, fondamentalement « mixte », selon l'expression anglaise (1), c'est-à-dire qu'elle comporte à la fois élevage et cultures.

Les traces de cultures préhistoriques retrouvées par les archéologues et les paléo-botanistes sont d'année en année plus nombreuses. Ce sont des impressions de grains sur des poteries mal cuites, des pollens de plantes cultivées (ou de mauvaises herbes associées aux cultures), conservés dans les tourbières, des fragments de meules à main, ou même des champs avec des talus ou rideaux.

Les premières traces de cultures connues jusqu'ici apparaissent au néolithique en Angleterre, en Irlande et à Man, à l'époque mégalithique (à cheval sur le néolithique et l'âge du bronze) en Cornwall, à l'âge du bronze au Pays de Galles (2).

Les traces de grains en Galles et en Irlande sont celles de blé et d'orge, ce qui est normal, l'avoine et le seigle n'apparaissant en Grande-Bretagne qu'à l'extrême fin de la préhistoire, de même que les légumineuses : fèves (Vicia Faba, var. Celtica), lentilles (Lens esculenta ou Ervum lens) et les pois (Pisum Sativum) (3). L'on retrouve aussi des restes

(1) « Mixed farming ».

(2) J.G.D. Clarke, 1952, p. 91-126. — G.F. Mitchell, *PRIA*, 53B, 1950-1951, p. 111-206. — Id., *JRSAI*, 1953, p. 194-197. — M.J. O'Kelly, *PRIA*, 3405, 1952, p. 121-159. — H. O'N. Hencken, 1932, p. 29-30. — R.H. Kinvig, 1950, p. 25-26. — W.F. Grimes, 1946, p. 59.

(3) J.G.D. Clarke, 1952, p. 108-115.

d'animaux domestiques : bovins (bos longifrons ; le petit bœuf « celtique ») porcins et ovins (4).

Les conclusions que H. O'N. Hencken a retirées de sa fouille d'un site irlandais du Bronze récent peignent admirablement l'agriculture de cette époque, et cette description reste à peu près valable pour l'agriculture actuelle : « *Les habitants dépendaient pour leur vie des animaux domestiques, surtout des bovins, mais aussi quelques porcs, moutons et chèvres. Ils cultivaient des grains quoique pas en grande abondance* (5). »

Il est difficile de reconstituer l'expansion de cette agriculture, et les modifications de détail qu'elle a pu subir. Ses origines semblent contemporaines des débuts de l'agriculture dans l'Europe du Nord-Ouest toute entière. Les premières clairières agricoles devaient être restreintes et peu nombreuses (6).

L'on ne peut pas détecter en Irlande d'action des changements climatiques pré- et protohistoriques sur les cultures. Les poussées des tourbières, marquées par les différentes surfaces de récurrence dont l'une serait de — 500, l'autre de + 400 (7) semblent n'avoir eu de conséquences que toutes locales. L'on n'a pas de preuves d'un recul brutal de l'agriculture comme en Norvège (8). En Cornwall et en Galles subsistent des ruines de villages préhistoriques sur les moors, un peu au-dessus des fermes actuelles. Les objets qui y ont été trouvés vont de néolithique à l'époque romaine. Il est possible qu'à la fin de celle-ci eut lieu un recul agricole, mais il a dû être faible. Comme le fait remarquer Clarke, ces

---

(4) R.H. Kinvig, 1950, p. 25-26 (à propos de la découverte des restes d'une maison néolithique à Ronaldsway) : « stock-raising was apparently the chief occupation and the main source of food, as indicated by the bones of cattle (including the Celtic shorthorn, Bos longifrons) sheep and pigs, especially the two first ».

(5) H. O'N. Hencken, *PRIA* 47CI, 1942, p. 1-76. — M. R. de Valera fait remarquer que la plupart des monuments mégalithiques en coin (« wedge ») d'Irlande, sont situés à la limite de zones de pâture et de zones cultivables, et suggère que les constructeurs de ces monuments ont dû pratiquer une économie mixte orientée surtout vers l'élevage. O'Kelly, *PRIA* 54C5, 1952, p. 121-159.)

(6) G.F. Mitchell, *PRIA* 53B, 1950-1951, p. 111-206.

(7) Id., *JRSAI* 1953, p. 194-196.

(8) Selon J.G.D. Clarke, 1952, p. 91, la venue de la période subatlantique a fait reculer la limite Nord de l'agriculture norvégienne du parallèle 68° au parallèle 60°.

villages et ces champs étaient déjà « marginaux » à l'époque préhistorique (9) et ils se trouvent souvent dans la zone agricole marginale actuelle.

## I. — LA TRADITION PASTORALE

Bien que des cultures de céréales soient pratiquées depuis près de quatre millénaires dans nos contrées, elles ont en général eu un rôle très subordonné dans leur économie agricole. L'élevage a été, presque toujours et en presque tous les districts étudiés, l'activité prépondérante. Ceci différencie notablement l'agriculture de nos régions de certaines autres agricultures européennes à base céréalière ou arboricole. Bien plus, cette importance capitale de l'élevage est liée à une très ancienne tradition de vie pastorale. Cette tradition a été extrêmement forte et vivace dans les pays d'ancienne organisation tribale : Irlande et Galles. Elle a été beaucoup plus faible en Cornwall et à Man où elle n'a guère laissé de traces dans l'économie actuelle.

### 1° En Irlande

Les plus anciennes traditions irlandaises (10) sont toutes pleines d'histoires de troupeaux : l'animal qui y joue le plus grand rôle est la vache. La grande épopée en prose de l'Irlande, toute païenne d'inspiration, est « *Tâin bô Cuailgne* » *: l'enlèvement des vaches de Cuailgne* (11). C'est l'histoire héroïque d'une guerre entre les deux royaumes de Connacht et d'Ulster, déclenchée par l'enlèvement d'un taureau blanc. Le héros d'Ulster « Cuchulainn » est, selon M.L. Sjoestedt, « *responsable non seulement de l'intégrité du territoire, mais du cheptel de son peuple, et de ce capital spirituel qu'est l'honneur, « la face » de ce peuple. Aussi lorsqu'il rencontre l'équipage fantastique de la Badb (déesse de la guerre) poussant devant elle une vache, (il s'oppose) à l'enlèvement de cette vache, car il a la garde de tous les troupeaux*

(9) Ibid., p. 99.

(10) H. D'Arbois de Jubainville, 1883 et 1884. — M.L. Sjoestedt, 1940.

(11) Cuailgue est l'ancien nom de la péninsule de Carlingford. Traduction de la Tâin par D'Arbois de Jubainville, *RC*, 1909, p. 78-88, 156-185, 235-251. — 1910, p. 5-22, 273-286. — 1912, p. 30-42, 377-390.

*d'Ulster* (12). » La vache est — avec le porc — l'animal noble ; le mouton n'a qu'une importance secondaire. Le « *Livre des conquêtes de l'Irlande* », histoire mythique du pays, montre les gens de la race de Partholon, organisateurs du sol de l'île, défricheurs de plaines, qui y introduisent les bovins ; et la race de Nemed, qui leur succède et laisse dépérir son héritage, voit l'Irlande devenir « *une terre à moutons* (13) ».

L'archéologie confirme cette primauté des bovins dans l'ancienne Irlande. Les fouilles de Lagore (au Nord du comté de Dublin), qui fut une résidence royale du VII^e^ au X^e^ siècle de notre ère, ont exhumé environ 50 000 livres d'os d'animaux, et seulement quelques fragments de meules à grain. Les os de bovins dominaient très nettement (14). Lagore était la résidence d'un roi de tribu, mais les sites des « capitales » des grands rois d'Irlande : Ushnagh (Co. Westmeath), Tara (Co. Meath) avec leurs vallums énormes et les trous de poteaux, seuls restes des anciennes palissades et des médiocres bâtiments, donnent à penser que ces résidences ne différaient guère des kraals bantous actuels.

Les lois d'Irlande (15) qui reflètent l'état social contemporain de l'occupation de Lagore estiment le statut des personnes d'après leur richesse en bétail. Le noble de rang inférieur y est dit « *aire bô* » : *noble à vaches*. Inversement le « *prix du sang* » de chaque personne est estimé en têtes de vaches, ou en « *cumhal* », femme esclave, unité égale à trois vaches laitières. Les dispositions concernant la pâture, les prêts de troupeaux, les effractions de clôtures par le bétail abondent.

A la même époque les tributs dus aux rois de province et aux grands rois d'Irlande sont aussi fixés en têtes de vaches (16). Les Annales des X^e^, XI^e^, XII^e^ siècles nous font savoir que ces tributs étaient la source de guerres continuelles,

---

(12) M.L. Sjoestedt, 1940, p. 98.

(13) Ibid.

(14) H. Hencken, *PRIA* 53CI, 1950, p. 1-247. La masse d'os abandonnée au X^e^ siècle était encore plus grande car les os de Lagore avaient été exploités avant la fouille, par les fermiers du voisinage, comme amendements. Nombre de crânes d'animaux retrouvés : bovins, 608 ; porcs, 173 ; moutons, 153. Pourcentages du poids total des ossements, 1^re^ période d'occupation : os de bovins 84,1 %, de porcs 8,2 %, de moutons 7,7 %. — 3^e^ période : os de bovins 72 %, de porcs 15 %, de moutons 13 %. La 2^e^ période donne des chiffres intermédiaires.

(15) *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, 1879 ; t. V, 1901.

(16) Décrits dans le « *Livre des Droits* », écrit par Cormac Mac Cullenan (mort en 908) et revisé par Brian Boru (mort en 1014). E. Curtis, 1936-1950, p. 24.

en particulier le tribut que les Grands Rois tentaient d'exiger de la province de Leinster. Le roi le plus remarquable de l'Irlande ancienne : Brian, fils de Cennedig (976-1014) est connu sous le nom de Brian « *Borù* » (ou *Boramha*), « *du tribut des vaches* (17) ». Le roi de Leinster qui s'empara de Dublin en 1052 était *Diarmait mac Mail na mBô* : Dermot fils de Mal « *des vaches* (18) ». Les razzias, les enlèvements de bétail étaient continuels. Les deux mots irlandais « *Tâin* » et « *Creacht* » signifient l'un et l'autre tantôt « troupeau » tantôt « enlèvement de troupeau (19) ».

Au haut moyen âge, chaque étudiant irlandais devait, après chaque examen public, livrer à son professeur une vache laitière, comme salaire. En 1169 Rory O'Connor, grand roi d'Irlande, voulant faire d'Armagh un centre d'enseignement, assigna comme revenus aux professeurs, dix vaches laitières par an (20). Certaines allusions littéraires semblent indiquer que la transhumance d'été vers les montagnes était déjà pratiquée, sans doute aux dates liées traditionnellement à ces déplacements et qui sont les deux grandes fêtes de l'année celtique païenne : le 1er mai (*Bealtaine*) et le 1er novembre (*Samhain*) (21). Une ancienne vie de Ste Brigitte montre la jeune Brigitte gardant les vaches et faisant le beurre dans un « *buaile* » (lieu de traite des vaches) de montagne (22). Un poème des IXe ou Xe siècles dit qu'au mois de mai « *le bétail emporte la boue au haut des montagnes* (23) ». L'ancienne poésie irlandaise ne se lasse d'ailleurs pas de décrire les « *troupeaux d'un blanc éclatant* (24) », « *l'herbe sans souillure* (25) », les « *vaches lentes aux mamelles pleines venant de la terre de la plaine de la Grande Tuam* (26) », un « *troupeau gracieux dans les plaines humides de Moy* » et des

(17) P.S. Dinneen, 1927-1947, art. « Bôramha ».
(18) J. Ryan, *JRSAI*, 1949, p. 64-83.
(19) P.S. Dinneen, 1927-1947, art. « creacht » et « tâin »; — G. Dottin, *RC*, 1923, p. 127-134.
(20) L. Gougaud, 1932, p. 246-247.
(21) M.L. Sjoestedt, 1940, p. 72.
(22) O Moghrain, *Béaloideas*, 1943, p. 45-52. La première rédaction de cette vie remonterait à 800 environ.
(23) K.H. Jackson, 1951, p. 85.
(24) J. Carney, *Celtica*, 1952, p. 154-194. Manuscrit écrit entre 1378 et 1394, texte peut-être de cent ans antérieur.
(25) K.H. Jackson, 1951, p. 74. Poème d'un auteur inconnu du XIIe siècle.
(26) Ibid., p. 259. Seân Môr O Clumhain, XIVe siècle.

« *chevaux rapides de long du Shannon dans la prairie bleue, blanche de fleurs* (27) ». Une strophe tirée d'un poème du XIII^e^ siècle à la louange d'un certain Fraoch est particulièrement remarquable : « *Huit ans furent les vaches sous son autorité sans connaître le taureau et sans manquer de lait, le bétail luisant n'avait pas assez de vases (pour recueillir le lait), sa maison n'était pas insignifiante en ce qui concerne les poètes* (28). » Cette juxtaposition des poètes et des vaches ne doit pas surprendre. Elle est le fait d'une civilisation pastorale, rappelant par exemple certaines sociétés bédouines, alliant une extrême pauvreté, voire grossièreté de civilisation matérielle à un goût prononcé de la poésie et de la musique, qui n'est pas sans relations avec les loisirs que laisse la vie pastorale et la fierté traditionnelle des pasteurs guerriers, maîtres de troupeaux (29).

Les Anglo-Français des XI^e^ et XII^e^ siècles, habitués à une civilisation « arable », toute différente, ont été surpris et choqués par ces sociétés pastorales. Géraud de Cambrie a bien exprimé cette surprise indignée. Dans sa *Description de l'Irlande* (30) il qualifie les habitants de « *peuple sauvage, inhospitalier, peuple vivant seulement de bêtes et bestialement ; peuple qui ne quitte pas le mode de vie pastoral primitif* (31) ». « *Tandis que l'évolution du genre humain s'est faite des forêts aux champs, des champs aux villages et aux groupements urbains ; ce peuple méprisant les travaux agricoles et n'aimant guère la civilisation urbaine, détestant d'ailleurs la législation urbaine, n'a su ni se déshabituer, ni oublier la vie dans les forêts et les bois, qui leur a été jusqu'ici coutumière... (parce que, à cause du vice de l'oisiveté, l'on ne renonce pas à la vie pastorale, les champs ne sont pas cultivés)... Les champs cultivés sont en effet très rares, par la négligence des agriculteurs, alors que beaucoup seraient de leur nature fertiles et féconds...* (32) » Il raconte l'histoire,

(27) Ibid., p. 258. Giolla Brighde MacConmidhe, XIII^e^ siècle.

(28) J. Carney, *Celtica*, 1952, p. 154-194.

(29) Les Irlandais ont excellé dans l'art du métal (« metal-work, that art of nomadic peoples », F. Henry, 1947, p. 45), dans l'enluminure et la sculpture décorative des croix de pierre. Mais leur architecture a toujours été très sommaire, et la sculpture en ronde-bosse inconnue.

(30) Giraldus Cambrensis, *Descriptio Hiberniæ*, ed. O'Meara, *PRIA* 52C4, 1949.

(31) Ibid., p. 163.

(32) Ibid., p. 163.

peut-être exagérée, mais caractéristique, de la rencontre, par des navigateurs anglo-français, d'un « *curragh* » (33) au large des côtes de Connacht. Le curragh portait deux hommes à qui l'on offrit du pain et du fromage ; « *ignorant l'une et l'autre nourriture, ils les refusèrent. Ils disaient se nourrir seulement de viande, de poisson et de lait* (34) ».

Malgré l'invasion anglo-française des XII^e^ et XIII^e^ siècles, la vie tribale et pastorale irlandaise continua. Non seulement les régions restées indépendantes comme les territoires des O'Neill et O'Donnell en Ulster, des Mac Carthy en Munster, etc... conservèrent les anciennes coutumes et le vieux mode de vie, mais les Anglo-Français eux-mêmes s'irlandisèrent dans ce domaine, comme en bien d'autres. Pourtant ils ne s'établirent fermement que dans les belles plaines arables, régions les moins favorables à la vie pastorale.

Au XIV^e^ siècle, les Anglo-Français du « *Pale* » se plaignant de la mauvaise administration du « *justicier* » (gouverneur de l'île) William de Windsor (1369-1376) rapportent que, en ce temps, « *le dit évesque (de Meath) prist en counte de Kerry XIIII, XX vaches, encountre la volonté des communes, sans rien paier pur ycelle* ». « *Item la ou Richard hoge Garrete est feloun nostre seigneur le roy et notoire meyntenour des larons, et ce le fuist il enditee (accusé), le dit evesque lui grauntast (accorda) sa pees (paix), pur cc vaches et pur toutz de sa nacion et toutz ses gents* (35). » Au XVI^e^ siècle encore le comte de Desmond (un Fitz-Gérald), recevait de Clanmaurice (nom tribal irlandisé de Fitzmaurice) une rente en argent et 120 vaches, et prétendait recevoir de Mac Carthy Mor 100 bœufs (36).

---

(33) Le « curragh » est une embarcation faite de vannerie recouverte autrefois de peaux, aujourd'hui de toile goudronnée.

(34) Giraldus Cambrensis, *Descriptio Hiberniæ*, éd. O'Meara, *PRIA* 52C4, 1949, p. 168-169.

(35) M.V. Clarke, *PRIA* 41C1, 1932, p. 55-130. L'évêque de Meath était un Anglo-Français, Richard Oge Garrett (= Richard Fitzgerald le jeune), un Anglo-Français irlandisé, devenu Chef de « nation », c'est-à-dire de tribu. — Le « Pale » était la petite région (comtés de Dublin et Louth) qui resta, jusqu'à la fin du moyen âge, sous l'autorité immédiate de la Couronne.

(36) W.F.T. Butler, 1925, p. 8. Ces bœufs étaient dus par la baronnie de Carbery. En 1588 ce tribut, défini cette fois comme « 67 vaches un tiers » était confisqué aux comtes de Desmond par la reine Elisabeth et attribué à Florence MacCarthy. Ce même tribut, qualifié de « très injuste et digne d'esclaves » (« most injust and slavish ») était encore payé en 1690, d'après un auteur de l'époque (Ibid., p. 8, note 7).

A plus forte raison, le vieux régime continuait-il dans les régions restées irlandaises. A l'intérieur du territoire des Mac Carthy, les tributs payables à Mac Carthy Mor, à Mac Carthy Reagh, à Mac Carthy de Carbery consistaient, à la fin du XVI[e] siècle, en un certain nombre de vaches, des produits agricoles (gerbes d'avoine, miel, bière), et parfois une certaine somme de monnaie. Mais celle-ci pouvait être payée aussi en têtes de bétail, d'après une équivalence traditionnelle (37). Les razzias continuaient comme les tributs de bétail ; d'après un auteur écrivant en 1687 à propos du comté de Cork « *à un endroit appelé Ahakerry eut lieu une bataille entre les Carthys de Carbery et les Learys de Muskerry au sujet de quelques vaches volées, où O'Leary et dix de ses suivants furent tués l'an 1600* (38) ».

Et encore le Sud de l'île était-il relativement avancé : les labours y étaient assez étendus, chaque chef de tribu avait un ou plusieurs châteaux de pierre. Dans le Nord de l'île, en Ulster, la vieille Irlande demeurait presque inchangée. Au début du XVII[e] siècle, par exemple, chaque « *cantred* » de Fermanagh et Monaghan donnait à Maguire 42 vaches (39). Les châteaux de pierre y étaient à peu près inconnus.

Cette persistance des vieilles coutumes donna aux Irlandais, lors des guerres de conquêtes des XVI[e] et XVII[e] siècles, des possibilités de résistance imprévues. Ils pouvaient en effet s'enfuir avec leurs troupeaux, richesses capitales, au milieu des montagnes inaccessibles, d'où ils pouvaient à la première occasion, descendre pour razzier le plat pays (40). La propagande anglaise en profita pour représenter les Irlandais comme des peuplades barbares et nomades. La transhumance fut aussi considérée alors comme une forme de noma-

(37) IBID., p. 27. De plus les lignées dépendantes étaient soumises à certains devoirs de service militaire et d'hospitalité, d'origine tribale, mais évaluées en monnaie. (Voir appendice 1.)

(38) J.J. COLLINS, *JCHAS*, 1951.

(39) W.F.T. BUTLER, 1925, p. 45. Maguire, nom tribal sans épithète, désigne le chef de la tribu des Maguire.

(40) Sir John DAVIES, 1612-1890. — FYNES - MORISON, *Itinerary*, cité par O. MOGHRAIN, *Béaloideas*, 1944, p. 45-52. « Their plenty of Grass makes the Irish have multitudes of cattle, and in the heat of the late rebellion (1598-1603), the very vagabonds rebels had great multitudes of cowes which they still (like the nomades) drove with them whether soever themselves were driven and fought for them as for their altars and families. »

disme (41). En fait cette vie pastorale n'empêchait pas une appropriation bien précise du sol, et l'existence des labours (42).

La conquête anglaise de l'Irlande porta un coup très rude à la vie pastorale. Après le milieu du XVII[e] siècle on n'en trouve plus que des traces éparses, mais souvent d'un vif intérêt.

En 1776, lors de la visite d'A. Young, O'Connor, pourvu d'un domaine médiocre à Castlerea en Roscommon, mais descendant des anciens Rois de Connacht, était encore considéré par le peuple comme un chef traditionnel, « *les gens du commun ont pour lui le plus grand respect et lui envoient en présent du bétail, etc...* (43) ». C'est surtout dans l'Ouèst que les vieilles coutumes se conservèrent. En Kerry, par exemple, les O'Connel, les O'Falvy continuèrent jusqu'au début du XIX[e] siècle à mener la vieille vie tribale, riches de troupeaux qu'ils menaient tous les printemps aux foires de Limerick, ou dont ils exportaient le beurre et les peaux, parfois la laine, en contrebande, vers la France. L'un des O'Connel, vivant au début du XVIII[e] siècle était connu sous un nom digne de l'époque héroïque : *Seafhraid na mBó mór : Geoffroy aux nombreuses vaches.* Ils pratiquaient la vieille coutume du « *fosterage* », et inspiraient à leurs paysans la crainte respectueuse et la loyauté dues aux vieux chefs de tribus (44).

Des coutumes devenues bizarres, mais issues des plus anciens temps gaéliques ont subsisté encore plus tard. Dans certains townlands de Connacht, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, lorsqu'on tuait une bête on en donnait la tête au forgeron de l'endroit : dernière trace des redevances en bétail dues aux « spécialistes » de la tribu : poètes, historiens, forgerons (45).

La transhumance, appelée en irlandais « *buailteachas* », dura plus longtemps (46). Pratiquée couramment au

(41) Cette opinion est encore reflétée de nos jours par T.W. FREEMAN, 1950, p. 97.

(42) W.T.F. BUTLER, 1925, insiste à plusieurs reprises sur ce point, en s'appuyant sur des documents des XVI[e] et XVII[e] siècles.

(43) A. YOUNG, 1779-1892, p 219.

(44) Leur histoire a été racontée par M.J. O'CONNELL, 1892. Voir appendice 2.

(45) H. MORRIS, *Bealoideas*, 1939, p. 288-297.

(46) Par « transhumance », nous entendons ici le déplacement de familles paysannes, ou de certains membres de ces familles, qui accompagnent des troupeaux vers des pâtures ouvertes, et y séjournent, auprès

XVII[e] siècle (47), décrite fréquemment dans les comtés de l'Ouest au XIX[e] siècle (48), elle a laissé un souvenir assez vif dans les Comtés de Donegal, Mayo et en Connemara (49). D'ultimes traces en ont subsisté auprès de Blessington (Co. Wicklow) jusqu'à 1940 et, à l'île d'Achill, elle n'est pas encore tout à fait éteinte (50).

Le lieu de transhumance est toujours appelé « *buaile* ». Aller en transhumance se disait aller « *ar buailidh* ». Ce nom est anglicisé « *booley* » depuis fort longtemps (51). Mais la transhumance a pris en Irlande des formes très variées.

Les buts mêmes étaient divers. Dans plusieurs cas : basses terres d'Achill, îles de Clew Bay, Connemara, l'on disait que le bétail devait changer de pâture pour éviter une maladie dite « *Galra dumhach* » (*la maladie du sable*) ou « *galra truagh* ». Encore aujourd'hui, la montagne de Slievemore d'Achill, dernier lieu de transhumance d'Irlande, a la réputation d'être *une montagne saine* (« *healthy mountain* »). En Donegal, en revanche, la transhumance d'été était liée à la

---

de leurs bêtes, pendant tout ou partie de la belle saison. Les pratiques pastorales irlandaises et galloises furent si variables dans le temps et l'espace qu'il est impossible d'adopter une définition plus précise. C'est en ce sens large que les auteurs britanniques emploient le mot « transhumance ». — E.E. EVANS, 1949, p. 47-55. *Geography*, 1940, p. 172-180. — E. DAVIES, *Geography*, 1941, p. 155-167. — C L. WALTON, *The Geographical Teacher*, 1919-1920, p. 105-106.

(47) SPENCER, *View of the state of Ireland*, cité par P. O'MOGHRAIN, *Bealoideas*, 1934, p. 162, (les Irlandais) « kept their cattle and lived themselves the most part of the year in « boolles », (cowhouses), pasturing upon the mountains, and waste wild places, and removing still to fresh land as they have depastured the former ».

(48) Descriptions contemporaines : A. NICHOLSON, 1845, p. 258. — G. HILLS, 1846, p. 14. — M. and Mss HALL, 1853. — *Confidential inspectors reports to the Congested Districts Board, Report N° 12*, p. 126-189.

(49) La Commission de Folklore d'Irlande a procédé il y a quelques années à une enquête systématique sur la transhumance. Les principaux résultats ont paru dans *Bealoideas :* O MOGHRAIN, 1943, p. 161-171. — S. O DUILEARGA, 1939, p. 295-296. — (d'après) S. O HIGHNE, 1940, p. 100. — S. O HEOCHAIDH, 1943, p. 130-158. — (d'après) M. BREATHNACH, 1939, p. 35.

(50) Voir appendice 3.

(51) La plupart des nombreux toponymes en « booley » ont dû désigner des lieux de transhumance, mais ce n'est sans doute pas toujours le cas. « Buaile » a signifié aussi « enclos à bétail », « lieu de traite des vaches ». (O. MOGHRAIN, *Bealoideas*, 1944, p. 45-52.) Le nom d'un townland de la banlieue sud de Dublin : Farranboley, voudrait dire « le terrain du Buaile » ; or il est très peu probable qu'il ait jamais été un lieu de transhumance. De plus les anglicisations ne sont pas toujours correctes : « Buaile » et « Baile » ont été bien des fois anglicisés de la même façon.

vaine pâture d'hiver sur les chaumes (52) et avait pour cause principale le manque de pâtures sur les basses terres. Les dates aussi étaient diverses. Dans certains cas (Achill) il y avait chaque été deux périodes de cinq semaines de transhumance. En Connemara, les deux mois de transhumance étaient juillet et août et on transhumait en deux équipes, chacune restant un mois. Parfois toute la famille émigrait, parfois seulement une partie — à Mam, en Connemara, les femmes seulement. Parfois, en Donegal par exemple, l'on restait sur les montagnes tout le temps de la transhumance, parfois l'on descendait tous les 2 ou 3 jours à tour de rôle à la maison porter le lait (les conteurs ajoutent toujours que le lait était si secoué pendant la descente qu'il était transformé en beurre à l'arrivée). Tantôt il y avait de véritables villages de transhumance (Slievemore (53), Annagh, Keem à Achill), tantôt les gens habitaient des huttes (« *bothog* ») de terre ou de pierres, assez dispersées. L'on signale même que les gens d'Achill Beg transhumant à Corrân n'avaient pas de huttes mais campaient dans les « *sceilpi* » ou crevasses du vieux Grès Rouge. Les itinéraires étaient très variables, parfois quelques centaines de mètres : Dooagh-Slievemore, parfois 10 à 15 km (Connemara, Corrân). Parfois, comme à Corrân, les « buaile » étaient au niveau de la mer. A Achill, il y a bien longtemps, les transhumants faisaient tout un circuit : Dooagh, Slievemore, Annagh, Bunanowna, Keem, Dooagh. Mais plusieurs points communs sont à signaler : 1° Il s'agit toujours de transhumance de bovins et particulièrement de vaches laitières (« *na ba bainne* ») que l'on trayait. La nourriture consistait en lait, un peu de pain d'avoine emporté de la maison, et une préparation faite avec le sang des vaches (54). 2° L'atmosphère d'allégresse qui semble avoir été souvent celle des « buaile » ; les loisirs ne manquaient pas et par les belles nuits d'été l'on chantait et l'on dansait. A lire les récits des vieillards gaels sur les « buaile », l'on est amené à penser que les Irlandais retrouvaient là, tous les étés, l'une des traditions les plus chéries de leur peuple.

La transhumance irlandaise pratiquement n'existe plus.

(52) E.E. Evans, *Geography*, 1939, p. 24-36.

(53) Slievemore est un ancien village permanent.

(54) A. Young, 1779-1892, p. 331, signale déjà cette pratique d'après E. Roche, de Kildrinnig. « In Wicklow they bleed their horses and cows, and mix the blood with meal for food ». — O' Moghrain, *Bêaloideas*, 1949, p. 176-177.

La famine, par les vides qu'elle a créés, l'avait rendue à peu près inutile. Mais toute trace de vie pastorale n'a pas disparu de l'Irlande moderne. D'abord la montagne (« *cnoc* » ou « *sliabh* »), en général ouverte et commune, est restée un lieu de pâture, non seulement pour les moutons, mais aussi pour les bovins, notamment en Mayo et en Kerry (55). Parfois l'on rentre les vaches chaque soir à l'étable ; parfois, s'il s'agit de bovins sans lait, on les laisse jour et nuit sur la montagne. Les moutons (56) passent toute l'année sur la montagne. On ne trait jamais les brebis, et on les laisse se reproduire en liberté. Toutefois leurs propriétaires s'en occupent ; ils connaissent toutes les roches, toutes les touffes de jonc, où les moutons peuvent se cacher, tous les endroits où l'eau sourd ; la toponymie des montagnes irlandaises est ainsi extrêmement riche : tous ces coins ont leur nom. A la saison de l'agnelage, ou en cas de mauvais temps, ou parfois le dimanche, pour passer le temps, les paysans font des kilomètres à travers bruyères et tourbières pour voir leurs moutons, ramener ceux qui s'égarent trop loin, soigner les agneaux blessés, etc... Evidemment pour la tonte ou la vente on rassemble les troupeaux qu'on ramène à la ferme.

Surtout, la tradition pastorale a laissé derrière elle un état d'esprit inchangeable : amour des bêtes, chevaux, vaches, chiens, pour le sport, le jeu ou l'élevage ; mépris des labours. Il y a là un état de fait contre lequel se heurtent certains efforts d'amélioration agricole.

Les aspects les plus violents de la tradition pastorale n'ont peut-être pas encore totalement disparu : lors de la lutte pour la terre (1880-1895), les fermiers s'en sont souvent pris au bétail du landlord, mutilant vaches et bœufs ou les dispersant dans les montagnes. L'un des derniers échos des « Tâin » préhistoriques date des années 1920-1930. Les paysans de Killala (Co. Mayo) ont une nuit dispersé sur des kilomètres de montagne tout le bétail d'un grand propriétaire : ils voulaient contraindre le gouvernement à partager entre eux le domaine de ce « landlord ».

(55) Il s'agit surtout de bêtes de la race locale de Kerry.

(56) C'est surtout après 1670, lorsque l'Angleterre restreignit, puis interdit l'importation du bétail irlandais que l'élevage du mouton se développa en Irlande. (K.J. Connell, 1950, p. 95.)

### 2° En Galles

En Galles, l'on retrouve un peu atténuée, moins éclatante en ses manifestations, la même tradition pastorale. Comme en Irlande, le Barde (57) est le chantre officiel de la tribu, ou, plus exactement, le louangeur attitré du chef. Il célèbre le « *Seigneur riche en bétail* (58) ». Les lois galloises, qui reflètent l'état social du IX^e^ siècle, mentionnent les tributs de bétail et le tarif des amendes y est exprimé en têtes de vaches (59). Les Lois mentionnent les « *hafdy* », « maisons d'été », c'est-à-dire chalets de transhumance (aujourd'hui « *hafod* ») et les « *gaeafdy* », maisons d'hiver, et même un « *cynhaeafdy* », « maison d'automne ». La saison de transhumance, selon les trois codes gallois, commençait au début de mai (*Calan Mai*), mais les codes ne sont pas d'accord sur son terme : août selon l'un, septembre ou fin septembre selon les autres (60).

Géraud de Cambrie, Gallois par sa mère, mais Anglo-Français par son père, a fortement ressenti l'originalité de cette civilisation pastorale et en a décrit les manifestations avec précision, mais sans les sarcasmes qu'il réservait aux Irlandais : « *Presque toute la population,* écrit-il, *vit du produit de ses troupeaux, avec de l'avoine, du lait, du fromage et du beurre ; ils mangent de la viande en plus grande quantité que du pain* (61). » « *Ils n'habitent ni villes, ni villages, ni châteaux, mais mènent une vie solitaire dans les bois, sur la lisière desquels ils n'érigent pas de palais somptueux, ni des*

(57) En gallois « bardd ». En Irlande il y avait deux catégories de poètes : les « file », poètes et gardiens officiels de toutes les traditions, et les « bard » qui avaient un rang inférieur.

(58) J. Vendryes, *RC*, 1933, p. 143-165. L'expression galloise est « bucheslawn arglwydd », « plein de bétail bovin ». Il s'agit de l'élégie de Llewelyn ap Gruffudd, dernier prince gallois indépendant, mort en 1282.

(59) *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1841, I, p. 7 ss, donnent la « valeur », en vaches, du roi et de tous les officiers de la cour.

Il est remarquable que l'Irlande et le Pays de Galles au X^e^ siècle de notre ère n'avaient pas de monnayage indépendant, alors que les Gaulois continentaux frappaient monnaie au premier siècle avant notre ère. (M.L. Sjoestedt, *Etudes celtiques*, 1936, p. 1-77.)

(60) *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1841, I, p. 76-292.

(61) Giraldus Cambrensis, *The itinerary through Wales, Description of Wales*, trad. Hoare, 1935, p. 166.

Géraud de Cambrie naquit en 1147 à Manorbier (Co. de Pembroke) et mourut vers 1223.

*bâtiments de pierres élevés ; mais se contentent de petites huttes de branchages entrecroisés, construites à peu de peine et de frais et suffisantes pour durer une année.* » (Dans ce passage célèbre, Géraud décrit sans doute des « hafod »). « *Ils n'ont ni vergers, ni jardins... La plus grande partie de leur terre est laissée en pâture ; une faible partie est cultivée...* (62) » Le droit d'asile des églises y était étendu aux troupeaux : « *... leurs églises jouissent d'une tranquillité peu commune. Car la paix non seulement est respectée envers tous les animaux pâturant les cimetières, mais même à une grande distance de ceux-ci... Les principales églises, auxquelles les temps anciens ont conféré un respect plus grand, étendent leur protection aux troupeaux aussi loin qu'ils puissent aller le matin et revenir le soir* (63) ». Toutefois, tout le pays de Galles n'était pas également pastoral ; ceci semble avoir été une différence intéressante avec l'Irlande. « *De même que les montagnes d'Eryri (Snowdonie) pourraient fournir du pâturage à tous les troupeaux de bétail de Galles, si on les y rassemblait, de même l'île de Mona (Anglesey) pourrait fournir une quantité de grains suffisante pour tous les habitants ; c'est pourquoi existe un vieux dicton brittonique « Mon mam Cymru » (Anglesey, mère du pays de Galles)* (64). » Le pays de Pembroke était « *bien pourvu de grains* (65) » ; le district de Brycheiniog (partie Sud du Co. de Brecon) est un peu moins bien pourvu : « *Ce pays abonde suffisamment en grain et, s'il vient à en manquer, il en est amplement pourvu par les districts anglais voisins ; il est aussi pourvu de pâturages, bois, animaux sauvages et domestiques* (66). »

La conquête anglo-française fut riche en incidents typiques des luttes entre l'armée d'une société agricole et un peuple pastoral. Ainsi, en 1116, le chef gallois Gruffudd, vaincu, se retira dans la contrée sauvage d'Ystrad-Tywi. Le Roi d'Angle-

(62) Ibid., p. 184.
(63) Ibid., p. 186.
(64) Ibid., p. 160.
(65) Ibid., p. 85.
(66) Ibid., p. 80. Un poète gallois du XIV^e^ siècle, Iolo Goch, oppose nettement deux districts de son pays : Buellt (région de Builth, nord du comté de Brecon), et la « Perfeddwlad », qui comprenait le Val de Clwyd, patrie du poète : « As-tu été au pays de Buellt, terre où les arbres et l'herbe sont beaux ?... Nous pourrions aller en quête de blé et d'agneaux, gratuitement, par la « Perfeddwlad » aux grands profits. » Traduction de E. Bachellery, *Etudes celtiques*, 1949, p. 117.

terre n'osa pas l'y poursuivre, mais chargea des chefs gallois amis de ravager ce district. Alors, selon l'historien Lloyd : « *Les habitants de la forêt se dispersèrent dans toutes les directions, prenant avec eux leurs biens transportables et en particulier leur bétail, qui constituait leur richesse principale. Certains cherchèrent la protection des châteaux (anglo-français) les plus proches, préférant le diable connu au nouveau démon déchaîné sur leurs terres... Un groupe s'était entendu avec un châtelain de Carmarthen et se dirigeait vers l'abri du château, lorsque Owain (l'un des chefs gallois alliés du roi) les atteignit... et leur enleva leur bétail...* » De nouveau en 1157 le chef gallois Rhys « *suivant une méthode de résistance souvent adoptée par les Gallois très mobiles, fit retirer son peuple des régions extrêmes de son royaume et les rassembla avec leur bétail et d'autres biens précieux dans les retraites forestières d'Ystrad Tywy* (67) ». Finalement, à la fin du XIII[e] siècle, Edouard I[er], suivant peut-être les curieux conseils stratégiques de Géraud de Cambrie (68), après avoir opéré le blocus du pays par terre et par mer, attaqua le centre même de la vie pastorale galloise, le Gwynedd, et mit fin à l'indépendance du pays.

Le Roi respecta d'abord beaucoup d'institutions galloises, qu'il utilisa à son profit. Des livres de comptes nous font connaître, sous son règne, des personnages gallois dits « *gardiens de vacheries* » et des revenus provenant des « *hafod* » (69). Mais le pays de Galles se transforma peu à peu ; les tributs et redevances en bétail qu'on avait déjà commencé à transformer en fermages et rentes en argent, disparurent tout à fait (70), tandis que les institutions tribales se disloquaient progressivement.

L'économie d'élevage fut aussi transformée, sous l'influence des Cisterciens. Ceux-ci, qui avaient en Galles de puissantes abbayes, soutenues par les principales familles galloises, poursuivaient aussi des relations commerciales avec le continent. Ils organisèrent en grand l'élevage du mouton, pour en exporter la laine, et cet élevage se répandit très rapidement

(67) J.E. Lloyd (ed.) 1935, p. 135-145.

(68) Giraldus Cambrensis, trad. Hoare, 1935, p. 198-199.

(69) « De Maddoco ab Yereward, custode vaccarie de Merenith (Merioneth)... de Ririd ab Cradugan, custode vaccariarum de toto commoto de Carnervan... de vjili xvs receptis de Maddoco ab Yerwad de exitibus havottorum ». (J. Griffith, *Bull. BCS*, 1951, p. 235-241.)

(70) T J. Pierce, *Bull. BCS*, 1939-1941, p. 309-332.

dans le pays. E.G. Bowen a montré qu'il est infiniment probable que les moines de Strata Florida avaient organisé la transhumance des moutons entre leurs « *granges* » des Basses-Terres et celles des Montagnes. Sur le territoire de ces dernières, le toponyme « hafod » est encore fréquent aujourd'hui (il existe entre autres un lieu dit : « *Hafod yr abad* » : le *hafod de l'abbé*) (71). L'abbaye même de Strata Florida se trouve à peu près à la limite des terres cultivées et des « gwaun », comme la plupart des fermes à moutons actuelles.

Cependant, les montagnes galloises ont continué à être remplies « *de troupeaux de toute espèce de bétail* (72) » et jusqu'au XVIII[e] siècle « *il y avait un abatage général de bétail à Calan Gaeaf (1[er] Novembre) à cause du manque de fourrage, et les gens de la campagne vivaient tout l'hiver de viande salée* (73) ».

La transhumance continua jusqu'au début du XIX[e] siècle. L. Pennant, à la fin du XVIII[e] siècle, vit encore des « hafod » utilisés à Llanberis au comté de Caernarvon : « *Durant l'été, les hommes passent le temps soit à la maison, soit à garder leurs troupeaux* (le mot anglais est « *herd* » qui désigne un troupeau de bovins) ; *les femmes à traire ou à faire du beurre et du fromage... L'hiver, ils descendent à leur Hen-Dref ou vieille demeure, où... ils mènent une vie oisive.* » I. Evans, en 1812, raconte que les gens du Co. de Caernarvon « *abandonnent leurs habitations d'hiver et prennent résidence au milieu des montagnes ; là ils édifient ce qu'on appelle havodtai, ou laiteries d'été, qui ne sont que des huttes* ». Quelques années plus tôt le même auteur avait assisté à la transhumance de moutons au Centre du Pays de Galles : « *des troupeaux de moutons* (« *flocks* ») *semblables à ceux d'Estremadoure ou d'autres montagnes d'Espagne sont conduits depuis des endroits éloignés jusqu'à ces pâtures exposées pour se nourrir de l'herbage d'été* (74) ». Les cartes des dîmes, vers 1840, indiquent encore en quelques paroisses des hafod, mais l'on ne peut savoir si ceux-ci étaient fréquentés (75).

---

(71) E.G. Bowen, *Ceredigion*, 1950, p. 34-37.

(72) G. Owen, 1603-1892, p. 11, à propos des montagnes du comté de Pembroke.

(73) D. Williams, 1950, p. 181.

(74) Citations extraites de I.C. Peate, 1946, p. 127. La première est de T. Pennant, 1781, p. 161 ; la seconde, de J. Evans, 1810, p. 334-335 ; la troisième, du même auteur, 1798, p. 65.

(75) Cartes des dîmes Llanrhaiadr-yn-Cimmerch, (Co. Denbigh), par-

Aujourd'hui, deux pratiques distinctes ont remplacé la transhumance proprement dite : l'une intéresse les personnes, l'autre les animaux. L'été, dans certains districts de montagnes, des paysans se rendent pour un certain temps dans un « *lluest* » ou maison primitive sur la « gwaun », où ils peuvent plus facilement s'occuper des soins à donner aux moutons (76). Dans la haute vallée de Cwm Hirnant, en Llanfor (Merioneth) j'ai encore vu, en 1951, un « lluest » occupé, dont la cheminée laissait échapper la fumée bleue d'un feu de tourbe. L'autre pratique est le « *Wintering* » ou hivernage des moutons ; c'est une sorte de transhumance inverse. Les fermes des Hautes Terres en effet ne peuvent laisser tous leurs moutons hiverner en pleine montagne ; elles envoient les plus délicats passer la mauvaise saison dans les champs d'une ferme des Basses Terres. Autrefois des troupeaux immenses se déplaçaient : des montagnes du Comté de Brecon, de grands troupeaux de moutons venaient se réunir à Lampeter d'où ils gagnaient leurs quartiers d'hiver sur la côte de Cardigan. Ils mettaient 8 jours à accomplir le voyage, et malgré des arrêts prévus dans des champs préparés, ils arrivaient très fatigués (77). Les transports aujourd'hui se font presque tous en camions, et le fermier des Basses Terres est entièrement responsable des soins à donner aux moutons. Il se fait payer d'ailleurs assez cher. Par exemple, le fermier de Pengraig à Cwm Ystwyth, qui possède 3.000 moutons et 56 bêtes à cornes, fait hiverner 300 agneaux d'octobre à avril au prix de £ 1 par tête. Dans le même district, la pratique inverse a quelquefois lieu : quelques fermes des vallées « estivent » (« *summer* ») des moutons dans des fermes de montagnes, mais elles sont rares. Rares sont aussi les fermes de vallées qui possèdent leurs propres pâtures sur les montagnes.

Malgré tout, la mentalité pastorale persiste dans les

---

celles n° 1 : « Hafodlon », et n° 2 « Hafotty shion Llwyd » grands terroirs enclos dans les montagnes, dépendant de fermes situées plus bas, mais appartenant à un autre propriétaire que ces fermes. — Garthbeibio (Co. Montgomery), « Havodty twrch », enclos avec chalet, dans les montagnes. — Great Forest of Brecon, (Co. Brecon) : deux bâtiments, l'un en Ystradfellte, l'autre en Dyfynnock, situés au milieu de pâturages de montagnes semblent bien des hafod.

(76) I.C. Peate, 1946, p. 126.

(77) Renseignement donné par M. Lewis, Pengraig, Cwm Ystwyth, (Co. Cardigan).

fermes des Hautes Terres galloises. Les fermiers maîtres de milliers de moutons pâturant des centaines d'hectares, ont tous la fierté et la dignité de patriarches antiques. Ils parcourent à pied l'hiver, à dos de poney l'été, les immenses « gwaun » pour soigner leurs moutons, les empêcher de passer sur les pâtures d'autrui, les rassembler pour les baignades, la tonte, la vente. Lorsque la neige menace, ils vont conduire leurs bêtes dans un creux abrité de la montagne, où poussent des joncs qui protègent les moutons.

A la fin du XIX[e] siècle, persistaient même certaines rivalités rappelant les « Tâin » de jadis. « *Des montagnes non closes étaient cause de constants différents au sujet des limites, la chasse des moutons d'une pâture à une autre était alors presque une occupation favorite de matinée de dimanche.. et des rivalités familiales en résultaient, qui continuaient de génération en génération* (78). »

Aujourd'hui, la haine des pasteurs ne s'en prend plus à leurs confrères, mais aux forestiers qui dans leurs efforts de reboisement réduisent l'étendue des sacro-saints pâturages de montagnes.

La tradition pastorale a de plus nobles aspects. La vieille tradition bardique n'est pas encore morte. Il y a encore des familles de paysans gallois où de père en fils on se transmet la tradition de la métrique stricte des anciens poètes. Depuis l'expansion du non-conformisme, les paysans des hautes terres ont retrouvé dans la Bible l'image de leur vie pastorale : les Patriarches maîtres de moutons, la recherche des verts pâturages et de la brebis égarée... Dans un autre domaine, c'est un paysan pasteur des montagnes de Cardigan qui, au XVIII[e] siècle, traduisit la *Critique de la Raison pure* directement d'allemand en gallois, avant qu'il y eût une traduction anglaise (79).

Les fermiers des basses terres ne possèdent pas au même degré ces traits caractéristiques. Mais, comme en Irlande, ils ont gardé l'amour des bêtes, et le mépris des cultures. Aussi les cas de rivalités entre agriculteurs et pasteurs sont-ils rares en Galles (80).

---

(78) G.E. Fussell, *Trans. Cymmrod.* 1939, p. 247-255.

(79) Renseignement donné par M. E.G. Bowen.

(80) Cette rivalité aurait été violente vers 1810 dans les Blaenau de Monmouth, si l'on en croit W. Fothergill (*Journal Roy. Agri. Soc.* 1870), cité par *LUS, Monmouth,* 1943, p. 490.

Ces traditions n'existent que dans le vrai pays gallois. Dans la « petite Angleterre au delà de Galles », la population d'origine anglo-flamande avait une tout autre mentalité. G. Owen au XVI^e siècle insiste à plusieurs reprises sur la différence entre les deux populations du comté. « *Parmi les gens du Commun dans ce pays, les Gallois, que le reste de la population appelle montagnards, se révèlent mieux bâtis (the more personable), n'étant pas si accablés de travail que ceux qui vivent des labours.* » « *Dans ces régions galloises il y a de plus grands éleveurs de bétail que le sont les Anglais, ou qu'ils peuvent l'être.* » Il est vrai que l'auteur ajoute « *à cause des montagnes et communs qu'ils ont dans ce pays* ». Mais il montre aussi que les Gallois cultivaient de l'avoine et non du blé, comme les Anglais, parce que chez eux la vaine pâture sur les chaumes durait jusqu'au printemps (81). Déjà, au XII^e siècle, Géraud de Cambrie peignait les Flamands récemment établis comme « *une race robuste, également apte à tenir la charrue et l'épée* (82) ».

### 3° Cornwall et Man

Les deux autres contrées celtiques : Cornwall et Man, n'ont pas une tradition pastorale aussi forte que l'Irlande et le Pays de Galles, mais, par comparaison avec l'Est de l'Angleterre, ont longtemps fait figure de pays d'élevage.

Selon Carew (83), les Corniques du XVI^e siècle cultivaient peu de grains : « *Leur nourriture est faite de « whitsul », comme ils disent, c'est-à-dire du lait, du lait aigre, du fromage, du lait caillé, du beurre, et autres produits semblables venant de la vache et de la brebis.* » Le même auteur ajoute que : « *le milieu du comté... reste inculte et déclos... ne porte que de la bruyère et des herbes piquantes, et sert seulement à l'estivage du bétail* » (« *to summer cattle* »). Carew n'indique pas que les gens se déplaçaient avec les bêtes, mais la transhumance véritable a sans doute été pratiquée à une époque plus ancienne. La toponomie cornique est assez riche en termes ayant un équivalent exact dans le vocabulaire gallois de la transhumance. Ces noms de lieux ont été étudiés par N.J.G. Pounds qui relève 69 « *Hendra* » = « *Hendre* »,

(81) G. Owen, 1603-1892, p. 44 et 61.
(82) Giraldus Cambrensis, trad. Hoare, 1935, p. 77.
(83) Carew, 1602-1953, p. 86.

7 « *Gawas* » (équivalent de « *Gaiaf-dy* »), 36 « *Hewas* » = « *Hafod* », 3 « *Kenhewas* » (équivalent de « *Cynhaeaf-dy* ») (84).

A Man, la toponymie aussi semble attester l'existence ancienne de la transhumance. J.J. Kneen (85) a relevé dans l'île 95 toponymes comprenant le mot « *bwoaillee* », équivalent de l'irlandais « *buaile* », et 30 toponymes comprenant le mot « *eary* », équivalent du gaélique « *airigh* » fréquemment employé en Ecosse pour désigner les chalets de transhumance. Certains des endroits ainsi nommés n'ont peut-être été que des enclos à bétail, mais il est probable que quelques-uns, au moins, ont été des sites de huttes de transhumance. Le relief de Man, avec ses deux masses montagneuses entourées de bas-plateaux, se prêtait admirablement à cette pratique.

Le « *wintering* » est connu à Man, mais peu pratiqué. La plupart des fermes se contentent, à l'automne, de ramener dans les champs les agneaux et les vieilles brebis, laissant les brebis fertiles dans les montagnes (86).

Cette importance relative de l'élevage cornique et manx n'a jamais fait négliger les labours (87). Tous les documents qui nous font connaître le Cornwall médiéval nous montrent une société terrienne, fortement encadrée par les manoirs et les paroisses, édifiant de belles églises de pierres de taille (88), s'occupant très tôt d'enclore ses champs. Les Corniques semblent bien avoir toujours constitué, comme les Bretons, une société paysanne, fixée au sol cultivable (89). Un rapport de 1811 déclare que « *le Cornwall n'étant pas un comté laitier et la plupart des fermiers ayant l'idée qu'il n'y a rien comme du grain en sacs pour gagner de l'argent, ils sont très attachés à la charrue et, en conséquence, les labours pour la culture des céréales sont très étendus...* (90) »

---

(84) N.J.G. Pounds, *Geography*, 1942, p. 34.

(85) J.J. Kneen, 1925.

(86) Renseignement donné par M. Howie, Knockaloe, Man.

(87) Lorsque les labours ont paru négligés en Cornwall, ce fut, selon Carew et d'autres observateurs, à cause de la prospérité des mines, qui attiraient la main-d'œuvre.

(88) Ch. Henderson, 1935.

(89) Les paysans bretons sont qualifiés dans leur langue de « turierien douar », « troc'herien buzug » (fouilleurs de terre, coupeurs de vers). Ces expressions imagées s'appliquent bien à des laboureurs. Cela n'empêche pas pourtant l' « *Annuaire du département du Finistère pour l'an XII* », de déclarer que « l'habitant du Finistère, en général plus pasteur qu'agriculteur, élève une quantité considérable de bestiaux ».

(90) Worgan, 1811, cité par *LUS Cornwall*, 1941, p. 461.

Voilà qui nous rapproche beaucoup de la mentalité bretonne, et qu'on n'a sans doute jamais dit des Gallois ou des Irlandais, même à l'époque de la plus grande extension des labours en leur pays. A Man, de même, les labours, depuis les premières descriptions précises de l'île (XVII[e] siècle) (91) apparaissent importants ; ils le restent encore aujourd'hui, par une exception singulière à la règle générale en territoire britannique, et le soin avec lequel ils sont faits est encore plus remarquable.

## II. — LES SYSTÈMES AGRICOLES ANCIENS

Tandis que les pays de l'Ouest diffèrent entre eux de façon capitale par la présence ou l'absence d'une ancienne tradition de vie tribale et pastorale, le système agricole indigène (c'est-à-dire la succession des cultures, les procédés de défrichements, et les liens entre les cultures et l'élevage du bétail) était, de la Bretagne à l'Ecosse, presque uniforme. Les nuances propres à divers pays doivent être pourtant notées soigneusement, car elles ont fortement influencé l'évolution moderne.

Allant du connu à l'inconnu, rappelons d'abord les traits fondamentaux de l'agriculture bretonne au XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle. Ils constituent un tableau de référence commode.

L'exploitation agricole était souvent comme une île au milieu de la lande, mais intimement associée à celle-ci. Autour de la ferme l'on trouvait d'abord les courtils (*liorz*), bien enclos, portant chaque année des cultures riches, chanvre notamment. Autour des courtils s'étendaient les « *terres chaudes* » (*douar gounid, douar stû, douar tomm*) (92) traitées de la manière que décrit l' « Annuaire du Finistère » pour l'An XII (93). « *Dans l'intérieur, ces terres sont ensemencées, la première année en bled noir, la seconde en seigle, la troisième en avoine, la même culture a lieu les trois années sui-*

(91) *LUS Man*, 1941, p. 32-40.

(92) TROUDE, 1842, p. 555-556. L'expression « douar ien », terre froide, est encore employée dans le Léon, avec le sens de terre pauvre, infertile et humide.

(93) *Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII de la République*, p. 142. Le mot « lande », dans cet ouvrage, a le sens du breton « lann », ajonc.

*vantes ; elles reposent ensuite de trois à six ans et produisent, dans ces années de repos, de la lande et du genêt qu'on a soin de semer la dernière année de production avec les autres grains.* » Sur les côtes, plus fertiles et enrichies par des apports continuels d'engrais marins, ces terres chaudes ne se reposent même pas. « *Sur les côtes, ... et dans une lisière d'environ trois quarts de lieue, ces terres sont ensemencées tous les ans ; on y fait alterner l'orge avec le froment, on sème quelquefois la troisième année du sarrasin, dit bled noir* (94). » Les terres les plus médiocres, souvent éloignées de la ferme étaient dites « *terres froides* » (*skôd, douar frost, douar distu, douar ien*) (92). Selon l'Annuaire de l'An XII : « *On les cultive ordinairement tous les 20 à 23 ans pour rajeunir la lande qu'on y sème avec du bled noir* (95). » Peu à peu l'on passait aux incultes proprement dits, aux *landes* (*goarem lann, menez*) (96). Enfin les *prairies humides* (*prat, foennek*) formaient très souvent un liséré très étroit au bord des ruisseaux et rivières.

A part l'ajonc semé à la fin des périodes de cultures, l'on ne pratiquait aucune culture fourragère. Le bétail pâturait les incultes, les chaumes entre moisson et semailles, et recevait le foin précieux des prairies humides. Les seuls engrais employés étaient le fumier animal et, sur les côtes, le goémon, mais, au début d'une période de culture, on écobuait la lande.

La lande d'ajonc, souvent « *profitée en commun* », était à la base de tout le système. Selon le juriste Limon, « *cette jouissance promiscue se manifeste par le pâturage facultatif des riverains, mais encore par trois faits très caractéristiques : le mottoyage, l'enlèvement des landes et ajoncs et l'écobuage* ». L'ajonc pilé servait de fourrage (97) ; bruyères et ajoncs servaient de litière, et la lande était un lieu de défrichements nouveaux toujours possibles. Ce système agricole fonctionnait indifféremment soit en champs ouverts, soit en champs enclos. Il était donc indépendant de la structure agraire.

---

(94) *Ibid.*

(95) *Ibid.*

(96) Aujourd'hui les mots « menez », la montagne, et « roz », la colline ou l'épaulement, sont employés, sans idées de relief, pour désigner des landes franchement incultivables. « Goarem lann » est une mauvaise lande, à la rigueur cultivable à très longs intervalles. « Park lann » et « lanneg », sont des champs d'ajoncs cultivés.

(97) J.-M. Limon, 1852, p. 87.

Dans ce système agricole breton il n'y a pas d'assolement proprement dit, car il n'existe pas de soles. Chaque exploitation possède des terres de plusieurs catégories soumises à des rythmes agricoles différents, et qui peuvent varier selon la conjoncture. D'autre part, un champ mis en culture est ensemencé tous les ans jusqu'à épuisement du sol : on y pratique, peut-on dire, une *culture continue*. Les sols fertiles du littoral, bien fumés grâce aux engrais marins, étaient le lieu de cultures non seulement continues, mais aussi *ininterrompues*, sans jachères. A l'intérieur de ce système, il est vrai, les Bretons avaient eu le mérite d'introduire une *rotation de cultures*, faisant succéder plusieurs céréales sur le même champ au cours d'une période de culture.

Un assolement véritable ne se rencontrait que dans deux petites îles : Houat et Hoédic, où le terroir était divisé en deux moitiés, l'une ensemencée de blé, l'autre en jachère. La partie en jachère portant du blé l'année suivante, l'on avait affaire à un vrai assolement biennal (98).

Les traits principaux de l'ancienne agriculture bretonne se retrouvaient dans les quatre contrées étudiées, avec quelques différences toutefois. Comme les Celtes n'ont jamais beaucoup aimé les statistiques et la comptabilité, les plus anciens documents précis ne sont pas dus à des Gallois ou à des Irlandais, mais aux Anglo-Français, et ne portent pas sur l'agriculture indigène. Les premières descriptions détaillées du système agricole occidental sont dues à deux gentilshommes élizabéthains, observateurs intelligents, Richard Carew of Antony, en Cornwall, et George Owen of Henllys, dans le comté de Pembroke. Le premier a terminé son ouvrage en 1602, le second en 1603. Dans les siècles suivants ont paru de nombreuses descriptions des contrées celtiques. Les plus minutieuses sont dues au célèbre Arthur Young. Des auteurs bien plus récents donnent parfois des renseignements précieux sur les dernières survivances des pratiques traditionnelles.

(98) A. Meynier, 1943, p. 159-178. A Belle Ile au xviii[e] siècle « les terres qui ont produit du froment une année restent ordinairement une année à se délasser ». Mais les plus mauvaises terres restaient deux ans au repos. (H. See, 1906, p. 476-477.)

### 1° L'Écobue

Dans nos quatre contrées celtiques, comme en Bretagne, une période de culture commençait normalement par l'écobue d'une lande ou d'une pâture pauvre. Carew décrit en détail les écobues corniques, qu'il appelle « *beating and burning* », c'est-à-dire étrépage et brûlement. L'étrépage se faisait en mai et les mottes étaient brûlées un peu plus tard, pour que la terre soit prête pour les labours d'automne (99). La pratique de l'écobue n'a pas encore complètement disparu du comté. De temps en temps l'on brûle encore une petite pièce de terre dans la zone marginale entourant les moors du Land's End (100).

En Galles, dès le début du moyen âge, il est question de défrichements par le feu, sans doute intermédiaires entre essartage et écobuage. Un personnage des « *Mabinogion* », voulant exiger d'un héros un travail extrêmement difficile, s'exprime ainsi : « *Vois cette colline là-bas... je veux que toutes les racines en soient arrachées et brûlées à la surface du sol, de façon à servir d'engrais, qu'elle soit charruée et ensemencée en un jour* (101). » G. Owen, plusieurs siècles après, déclare que sur les terres pauvres de son comté « *l'on pratique l'écobue* » (« *bettinge and burninge the land* »). Il distingue l'écobue nette (« *Clean betland* »), où toute la surface du sol est étrépée, et l'écobue tachetée (« *pied betland* ») où une partie du gazon restait en place (102). L'une et l'autre se faisaient à l'aide d'un instrument appelé « *bettaxe* », sans doute semblable à la « *marre* », houe tranchante dont se servaient les écobueurs bretons. Mais l'outil classique des écobues galloises fut le « *haearn gwthio* », *le fer à écobuer*, improprement appelé « *push-plough* » en anglais. Cet instrument consistait en une plaque de fer tranchante horizontale, relevée à angle droit d'un côté pour donner un deuxième tranchant vertical, et ajustée à l'extrémité d'un bâtis de bois ferminé par des mancherons. Le « push-plough » n'a pu être qu'un instrument d'étrépage, et non pas une charrue simpli-

(99) Carew, p. 101-102. Voir appendice 4.
(100) *LUS Cornwall*, 1941, p. 434.
(101) J. Loth, 1913, I, p. 300.
(102) G. Owen, 1603-1892, p. 63.

fiée, comme le « *cash-crom* » écossais (103). Après l'étrépage l'on brûlait (« *llosgi* ») les mottes. Ces pratiques étaient courantes dans la péninsule de Lleyn à la fin du XVIII[e] siècle, malgré une certaine opposition des landlords (104). Les écobues étaient encore fréquentes dans les montagnes de Merioneth vers le milieu du XIX[e] siècle (105).

En Irlande, selon A. Young, les paysans continuaient à écobuer beaucoup de terres, malgré un Acte de Parlement interdisant cette pratique et l'opposition de certains landlords qui la prohibaient aussi. Cet auteur mentionne des écobues dans les Comtés de Cork, Kerry, Kilkenny, King's County, Tipperary, Waterford et Wicklow (106). Les gens du comté de Cork, dit-il, « *étrépent avec un instrument appelé « graffane » et ils appellent cette pratique « graffaning and burning ». C'est une houe très forte avec laquelle ils coupent le gazon, qu'ils roulent avec le pied et laissent sécher pour le brûler* (107). » J'ai encore vu un « *grafân* » aux mains d'un paysan de Kerry, mais aujourd'hui les étrépages sont rarement suivis de brûlements. Quelques écobues ont encore lieu cependant en Donegal. On dit simplement que l'on brûle (« *loscadh* ») une parcelle (108). Les toponymes en « *loisgthe* », anglicisé « *lusky* », mot signifiant « brûlé » ne sont pas très rares en Irlande (109). De même à Man il existe certains toponymes en « *losht* » équivalent de l'irlandais « *loisgthe* » (110).

### 2° Les cultures continues

Dans toutes les contrées étudiées, le champ une fois ensemencé continuait à porter des cultures de céréales jusqu'à épuisement du sol.

(103) H. Evans, 1931-45, p. 102. Des exemplaires de « haearn gwthio » sont conservés au Musée National de Galles à St Fagans et au Musée de Carmarthen.

(104) *Lleyn Survey*, 1950. Citant J. Evans : *Letters from North Wales*, 1798. Le même ouvrage cite aussi un bail de 1771 qui interdit à un fermier de Nevin « d'étréper et brûler (to push-plough or burn) le sol, ou surface du terrain, sans le fumer ».

(105) H. Evans, 1931-45, p. 102.

(106) A. Young, 1779-1892, p. 62-76-297-307-328-374-390-399-410-432.

(107) Ibid., p. 297.

(108) Renseignement donné par M. O'Heochaidh, Gortabork.

(109) J.W. Joyce, 1869, I, p. 238.

(110) J.J. Kneen, 1925, p. 31-75-251-309-366-402.

Carew nous apprend qu'en Cornwall, après l'écobue, le cultivateur peut, en général, faire deux récoltes de blé et deux d'avoine, et ensuite est amené à donner à la terre au moins 7 ou 8 années de jachère et à entreprendre son défrichement (« *breach* ») ailleurs (111). Cette description pourrait s'appliquer presque mot à mot à l'ancienne agriculture bretonne, dans laquelle, toutefois, la rotation des cultures était plus poussée puisque la même céréale n'était pas, en théorie du moins, récoltée deux ans de suite. Au XVIII[e] siècle, dans le même comté, « *les labours sont semés en blé, orge ou avoine, aussi longtemps qu'ils pourront en porter* (112) ». Un rapport de 1811 déclare que « *la succession générale des récoltes dans le comté de Cornwall, est extrêmement répréhensible... (les champs) ont porté des récoltes de céréales aussi longtemps qu'ils ont pu en faire pousser* (113) ».

Dans la partie galloise du comté de Pembroke, selon G. Owen, les meilleures terres sont longuement fumées par des bestiaux enfermés dans des parcs. « *Puis les paysans labourent cette terre en novembre et décembre, et en mars ils y sèment de l'avoine et font ordinairement une bonne récolte, puis ils continuent à y semer de l'avoine 7, 8 ou 10 ans de suite jusqu'à ce que la terre soit devenue si faible et stérile qu'elle ne peut plus rendre la valeur de la semence ; alors ils laissent cette terre pour 8 à 10 ans, en pâture pour le bétail* (114). »

Les terres soumises à « *l'écobue tachetée* » portaient de l'avoine pendant cinq ou six années (116). Les cultures continues, trois siècles plus tard, étaient encore en honneur dans la péninsule de Lleyn (116), et même à l'extrémité opposée du pays, dans le comté de Monmouth, pourtant ouvert aux influences anglaises (117).

Un système semblable prévalait à Man au début du XIX[e] siècle. L'habitude était de cultiver des céréales, avoine et orge notamment, année après année, jusqu'à ce que la terre soit épuisée (118).

(111) Carew, 1602-1955, p. 101-102.
(112) R. Fraser, 1794, cité dans *LUS Cornwall*, 1941, p. 460.
(113) Worgan, 1811, cité dans *LUS Cornwall*, 1941, p. 461-462.
(114) G. Owen, 1603-1892, p. 62.
(115) Ibid., p. 63.
(116) J. Evans, 1798, cité par *Lleyn Survey*.
(117) G. Halsall, 1812, cité par *LUS Monmouth*, 1943, p. 486-487.
(118) R.H. Kinvig, 1950, p. 120.

En Irlande, A. Young retrouva les cultures continues qui l'avaient déjà choqué en Galles. A l'Est du comté de Galway, par exemple, les paysans « *sèment aussi sans interruption les mêmes céréales, jusqu'à épuisement de la terre, et la laissent reposer ensuite un certain temps* (119) ». Le plus souvent, l'on faisait d'abord une récolte de pommes de terre, puis l'on semait de l'avoine, « *tant que la terre produit* (120) ». L'introduction d'une culture de légumineuses reconstituantes au milieu d'une série de récoltes de céréales ne suffit pas à apaiser l'ire de l'agronome. Sur les plaines alluviales, les « *corcasses* », de Limerick, dit-il, « *lorsqu'on laboure pour la première fois, l'on sème d'abord de l'avoine... on en fait dix à douze récoltes successives, jusqu'à ce que les récoltes deviennent maigres. Alors l'on sème des fèverolles, ce qui rafraîchit assez le sol pour qu'on en tire encore dix récoltes d'avoine... A-t-on jamais entendu parler de tels barbares !* (121) ».

En Galles, en Irlande et sans doute aussi à Man, l'agriculture traditionnelle ignorait donc les rotations de cultures de céréales. L'avoine — qui est d'ailleurs la céréale la mieux adaptée au climat humide et frais de ces pays — était seule cultivée. Les cultures étaient continues et uniformes. Ce système est nettement plus archaïque que l'ancien système breton.

### 3° Courtils, terres chaudes, terres froides

Le Cornwall est le seul des quatre pays étudiés où les fermes, depuis une époque ancienne, se soient entourées de vrais courtils (c'est-à-dire de petits champs soumis à des cultures particulièrement intensives). Toute une série de documents des XIII^e^ et XIV^e^ siècles opposent les « *orti* » et « *curtilagii* », les jardins ou vergers, et les courtils, aux champs (« *campi* »). Les courtils étaient cultivés surtout à la houe, et produisaient notamment des pois et des fèves. Les mêmes actes mentionnent la création fréquente de courtils aux dépens des champs (122). Beaucoup de fermes corniques,

(119) A. Young, 1779-1892, p. 274.
(120) Ibid., p. 64.
(121) Ibid., p. 379.
(122) *The Register of Walter Bronescombe... and Peter Quibil, bishops of Exeter,* 1889, p. 250-251-253.

comme celles de Bretagne, sont encore environnées de courtils. Mais les améliorations agricoles ont transformé leur rôle ancien. Dans le Val de Tamar, comme en Cornouaille bretonne, beaucoup sont transformés en vergers (123).

L'ancien nom cornique du courtil est « *lowarth* », équivalent du breton « *liorz* », mot dont le sens étymologique est « *enclos à légumes* ». Les autres langues celtiques ont possédé le même mot : gallois « *lluarth* », irlandais « *lubgort* » (124), mais il a disparu de l'usage actuel.

En effet, ni en Galles, ni en Irlande, l'on n'a aucune trace de l'existence de vrais courtils. Les petits enclos qui entourent certaines fermes sont ou des jardins récents, ou des parcs à moutons. Souvent la ferme est entourée directement par les champs. Parfois l'un de ceux-ci, plus petit que les autres, pourrait passer pour un courtil. Mais son nom : « *cae lloydd* », *le champ des veaux*, révèle sa fonction. C'est une pâture destinée aux veaux (ou aux poneys).

Si les courtils aux cultures intensives n'existaient qu'en Bretagne et en Cornwall, la distinction des terres chaudes et des terres froides se retrouve un peu partout sous des formes diverses.

Le trait fondamental qui est à la base de cette opposition est la variabilité des périodes de cultures et de jachère, selon la fertilité — naturelle ou acquise — des différentes terres de l'exploitation.

Cette variabilité se retrouve partout, comme on l'a vu d'après les textes cités ci-dessus. Elle était parfois considérable. A. Young signale un district du comté de Cork où une période de culture de trois à cinq ans était suivie d'une jachère de deux à douze ans (125).

Mais en certains cas, les différentes catégories de terres étaient distinguées de façon plus systématique. G. Owen décrit séparément les terres fumées par des animaux parqués, qui produisent des céréales pendant sept à dix ans, les écobues tachetées qui donnent lieu à cinq ou six récoltes, et les écobues

(123) En breton des environs de Quimper « liorz » signifie actuellement verger, plutôt que courtil.

(124) R. Williams, *Lexicon cornu-britannicum*, 1865, art. lowarth, qui donne des exemples tirés des « mystères » de la fin du moyen âge — T. Parry, 1946, p. 29, cite un poème du livre de Taliesin où se trouve le vers « addwyn lluarth pan llwydd ei gennyn » (beau est le jardin quand poussent ses poireaux). — *Sanas Chormaic*, p. 102.

(125) A. Young, 1779-1892, p. 297.

nettes qui ne permettent qu'une récolte de seigle et une d'avoine, seulement tous les 20 à 24 ans. Cette division tripartite à base technique n'est pas mentionnée ailleurs.

L'on distingue en général deux sortes de terres qui s'opposent non seulement par leur fertilité différente, mais aussi par leur statut juridique : les unes faisant l'objet d'une possession individuelle, les autres étant « communes ». Sur ces dernières, les cultures se faisaient grâce à des empiètements temporaires ou permanents conformes ou non aux coutumes locales, qui sont caractérisées par des noms spéciaux.

En Cornwall, des cultures temporaires de « moor », tout à fait semblables à celles qui se pratiquaient en Bretagne, sont décrites dans un rapport de 1811 sur l'agriculture cornique : « *Bien qu'il n'y ait pas de cas — sauf tout récemment — d'enclôture par Acte du Parlement... il y a de nombreux exemples de parcelles de terre prises sur les incultes et encloses de clôtures temporaires, dans le but d'obtenir deux ou trois récoltes de grains : après quoi, le terrain est à nouveau remis à l'état d'inculte* (126). »

Les empiètements enclos de façon permanente étaient appelés « *furze crofts* », enclos à ajonc. Ils étaient mis en culture tous les 20 ou 25 ans. Un auteur écrivant en 1798 estime que le tiers du comté était alors sous « furze crofts », le tiers régulièrement cultivé, et le tiers complètement inculte (127).

Dans le comté de Monmouth, à la même époque, les portions de moor cultivées comme terres froides et non encloses étaient appelées « *breaks* » ou « *brecks* » (128). En 1834 encore, les petits fermiers de Lleyn cultivaient parfois du seigle « *sur des portions* (« *patches* ») *des incultes qu'ils écobuent à cette fin et qu'ensuite ils laissent de nouveau ouverts* (129) ».

Dans la plus grande partie du Pays de Galles, les paysans entouraient d'une clôture permanente les parties de la « gwaun » qu'ils voulaient défricher et utiliser comme terres

(126) Worgan, 1811, cité par *LUS Cornwall* 1941, p. 461-462.
(127) R. Fraser, 1798, cité par *LUS Cornwall* 1941, p. 460-461.
(128) Plans terriers de 1761 et 1772-79, fig. 32 et 36-37, de *LUS Monmouth*, 1943. — G. Halsall, 1812, cité dans le même ouvrage.
(129) S. Lewis, 1835-1849, p. 217, cité par *Lleyn Survey*.

froides : ces enclos sont les « *ffridd* », aujourd'hui plus ou moins abandonnés (130).

A Man, les portions de Moor encloses de la sorte sont qualifiées d' « *intack* », et ont encore conservé quelques traces d'un statut juridique particulier.

En Irlande, en revanche, il n'existe aucun terme équivalent. La cause en est peut-être, en partie, la rareté des vrais « communs » dans ce pays, les terres ouvertes et incultes faisant d'ordinaire partie d'un domaine privé. A. Young signale certaines cultures temporaires sur les montagnes (131), mais les auteurs du XIX^e^ siècle n'en font pas mention, et les paysans d'aujourd'hui n'ont gardé le souvenir que de quelques écobues, qui d'ailleurs, n'ont pas entièrement disparu. Les cultures de terres froides à longs intervalles paraissent donc avoir été exceptionnelles en Irlande, au moins depuis le XIX^e^ siècle. La lecture de l'ouvrage de Young permet de comprendre la raison principale de ce phénomène : partout Young a vu des cottagiers et de petits fermiers défrichant les montagnes pour les cultiver en permanence ou même pour s'y installer. La surpopulation, les conditions sociales, contraignaient les Irlandais à mettre en culture toutes les terres où la chose n'était pas tout à fait impossible. L'adoption de la pomme de terre et une curieuse technique de culture, que nous décrirons plus loin, leur ont permis de tirer des récoltes presque ininterrompues de terres qui, ailleurs, auraient été à peine jugées dignes d'être traitées comme « terres froides ».

Il faut mettre tout à fait à part la distinction entre « *infield* » et « *out-field* » que faisaient certains propriétaires du comté de Londonderry. « *L'in-field comprenait les terres les plus belles et les plus commodes de la ferme* » ; c'étaient en somme des « terres chaudes ». « *L'outfield est cette partie qui de temps en temps est laissée en pâture pendant deux ou trois ans* (132) ». Ces deux termes, inconnus par ailleurs en Irlande, ont certainement été introduits en ce comté de plantations par des Ecossais. La distinction « in-field » et « outfield » était courante en Ecosse (133) ; ces deux catégories de

(130) H. Evans, 1931-45, p. 71, a été le témoin dans son enfance de l'écobue de nombreux « fridd » dans les montagnes de Merioneth

(131) A. Young, 1779-1892, p. 297.

(132) J.V. Sampson, 1802, p. 141.

(133) J.H.O. Lebon, *SGM*, 1952, p. 104-109.

terre s'opposaient encore beaucoup plus nettement que les terres chaudes et froides en Bretagne.

Les géographes britanniques ont tendance à considérer que cette opposition des « *in-field* » et « *out-field* » est le trait fondamental de l'ancienne agriculture occidentale, tout comme le « *three fields system* », l'assolement triennal, était la caractéristique essentielle de l'agriculture des plaines anglaises. Notre étude des systèmes agricoles occidentaux montre plutôt que leur originalité consiste en l'adaptation très souple de rythmes de cultures différents aux différentes sortes de terre, selon leur fertilité. L'opposition des « terres chaudes - terres froides », « in-field » - « out-field » vient de distinctions coutumières d'ordre juridique, s'ajoutant aux différences de fertilité. Cette opposition, il est vrai, se retrouve en divers pays, mais parfois très atténuée.

### 4° Lande et jachère herbeuse

La principale différence entre l'ançien système agricole breton et les anciens systèmes en vigueur dans les contrées celtiques d'Outre-Manche, concerne l'état de la terre pendant les périodes de repos. Sous les climats atlantiques, une terre abandonnée pendant quelques années se couvre d'herbe puis, très rapidement, est envahie par les ajoncs. En Bretagne, autrefois, non seulement on ne s'opposait pas à cet envahissement des champs, mais on le hâtait en semant des graines d'ajonc lors de la dernière année de culture. L'ajonc était une plante précieuse : fourrage, litière, combustible. Dans les pays d'Outre-Manche, ces usages de l'ajonc, étaient parfois connus, mais restaient exceptionnels. Généralement on s'opposait à la croissance de l'ajonc et l'on tâchait d'obtenir une jachère herbeuse servant de pâture.

Parmi les exemples d'usage de l'ajonc, le plus caractéristique est celui que rapporte G. Owen à propos du comté de Pembroke. « *Le seul moyen de causer une belle pousse de l'ajonc dégénéré est de labourer la terre et de la cultiver pendant 3 ou 4 ans et de la laisser en jachère ; aussitôt l'ajonc poussera de nouveau, comme le phénix, dit-on, hors des cendres de son ancêtre.* » Ces beaux ajoncs servaient d'abri au bétail (134). Selon H. Evans (135), dans le comté de Mérioneth,

(134) G. Owen, 1603-1892, p. 93-94.
(135) H. Evans, 1931-1945, p. 241.

vers la fin du XIX[e] siècle, l'on donnait occasionnellement de l'ajonc broyé aux bêtes. Ce fut le cas notamment pendant les années sèches de 1869-1871, où les pâtures de montagnes furent incendiées, ce qui empêcha le bétail d'y pâturer. La section de folklore du Musée National de Galles expose aujourd'hui, comme un objet curieux, un broyeur d'ajonc en usage au siècle passé dans quelque ferme galloise.

A Man, l'ajonc fut utilisé comme fourrage, de manière plus générale qu'en Galles, semble-t-il. La plupart des fermes des hautes terres possédaient un broyeur d'ajonc (136).

En Irlande, l'ajonc était surtout apprécié dans la province de Munster et le comté de Wexford. C'est l'un des nombreux traits que cette région avait en commun avec la Bretagne. L'ajonc y était planté, ou semé, mais seulement sur les talus (137).

En revanche, les brûlements d'ajoncs sont toujours fréquents sur les montagnes et les pâturages en Irlande, à Man et en Galles. Les incendies allumés sur les collines vers le mois de février sont un spectacle impressionnant (138). A Dingle (Co. Kerry) c'est apparemment une distraction favorite des enfants que d'aller jeter de l'essence sur les buissons d'ajonc dans les pâtures des environs de la ville, et d'y mettre le feu. C'est aussi grâce à l'incendie des ajoncs que le Curragh de Kildare, vaste commun au sol fertile, reste l'une des plus belles pâtures herbeuses d'Irlande. L'on met aussi le feu aux ajoncs des pâtures closes individuelles. C'est certainement par des brûlements semblables que les paysans pouvaient obtenir des jachères herbeuses.

Carew ne parle pas très explicitement des jachères herbeuses mais certaines indications ne peuvent se comprendre que si — à la différence de la Bretagne — cette pratique était déjà courante en Cornwall. A propos de certains profits éventuels faits par le cultivateur, celui-ci, dit-il « *est encouragé à donner ses soins et dépenses pour enclore et fumer des terres incultes qui, grâce à cela, deviennent par la suite aussi*

(136) R.H. Kinvig, 1950, p. 120.

(137) R. Fraser, 1807, p. 132. — H. Townsend, 1810, p. 256. — E. Wakefield, 1812, p. 469.

(138) Un statut manx interdit les incendies de lande après mars, car après cette époque ils détruisent les nichées d'oiseaux. J'ai cependant vu plusieurs brûlements étendus sur le massif du Snaefell vers la fin de mai 1951.

*bonnes comme pâtures* ». En revanche « *quand le prix du blé baisse, les gens généralement renoncent aux cultures supplémentaires, et ne labourent que le terrain suffisant pour leur fournir leurs propres provisions ; ils emploient le reste comme herbage (grazing)* (139). » R. Fraser, en 1794, est plus clair. Après une période de labour, dit-il, vient « *de l'herbe pendant huit ou dix ans, jusqu'à ce que le sol soit reconstitué et de nouveau capable de porter du grain* (140) ».

Les anciennes descriptions des agricultures galloises et manx mentionnent aussi les jachères herbeuses, souvent sans insister, comme une chose allant de soi (141).

En Irlande, A. Young vit un peu partout des jachères herbeuses de qualités très diverses. Les meilleures terres, simplement abandonnées à la jachère « *sont presque immédiatement recouvertes de trèfle blanc* », mais ailleurs, le sol moins fertile se couvrait de mauvaises herbes (« *weeds* »), de saletés (« *rubbish* »). Notre auteur signale comme un scandale notable des jachères envahies « *de genêts, ajoncs, fougères et joncs* (142) ».

La jachère herbeuse, que l'on commence à appeler « *ley* » (143) était donc considérée à la fin du XVIII[e] siècle comme parfaitement normale, dans les systèmes agricoles traditionnels. C'est une différence importante avec la Bretagne, et qui devait devenir plus considérable encore au cours de l'évolution agricole des derniers siècles. En Bretagne, le progrès agricole a consisté en bonne part à remplacer la jachère d'ajoncs par des cultures sarclées, ou des cultures de trèfle. Outre-Manche, la jachère herbeuse a subsisté, mais s'est perfectionnée et a donné naissance au système moderne du « ley farming ».

### 5° Cultures ininterrompues et assolements biennaux

Les cultures intensives des Arvor bretons avaient leurs correspondants en certains points des côtes galloises et irlandaises. L'usage des engrais et amendements marins était en

(139) Carew, 1602-1953, p. 103.
(140) R. Fraser, 1794, cité par *LUS Cornwall*, 1941, p. 460.
(141) J. Evans, 1798, cité par *Lleyn Survey*. — R H. Kinvig, 1950, p. 460.
(142) A. Young, 1779-1892, p. 86 et 460.
(143) Ibid., p. 33.

grande partie responsable du fait, et aussi peut-être le climat, relativement plus sec qu'à l'intérieur.

Dans le comté de Pembroke, G. Owen parle de terres marnées depuis plus de cent ans et qui depuis auraient continué à produire du blé sans perdre leur fertilité (144). Au XVIII[e] siècle, sur les sols fertiles de la banquette de drift de la côte du comté de Cardigan, les cultures étaient ininterrompues. « *Dans les paroisses de Llansaint-ffraid et Llanrhystid, la production constante d'orge, sans culture alternée, et sans engrais autre que le goémon, prouve pleinement la valeur du goémon là où l'on peut en avoir en quantité* (145). »

Young remarqua aussi des cultures ininterrompues en Irlande. Parlant de certains districts du comté de Wexford, il dit : « *Ils n'ont pas de jachère, mais sèment de l'avoine, de l'orge et dès fèves et pois en succession pendant de longues années...* (146) » Dans le même comté, une ferme se vantait d'après de vieux documents, « *d'avoir obtenu 90 récoltes de grain successives sans jachère ni mise en herbe, mais ils fument avec du goémon et du sable de mer chaque année* (147) ». Dans la baronnie de Tireraght en Sligo, le goémon permettait aussi des cultures ininterrompues « *très peu de terre est laissée en herbe* », *la rotation y était :* 1° *pomme de terre ;* 2° *orge ;* 3° *avoine ;* 4° *avoine* (148).

Les cas d'assolement biennaux, semblables à ceux d'Houat et Hoédic étaient certainement plus rares. Je n'ai pu en relever que deux exemples, l'un en Galles, l'autre en Irlande.

G. Owen nous apprend que la presqu'île de Dinas, isolée sur la côte nord du comté de Pembroke, a été autrefois divisée en deux par un mur de pierres, « *de sorte que, lorsqu'un côté est cultivé, le bétail puisse paître l'autre sans dommage* (149) ». Aujourd'hui, la presqu'île est toujours traversée par un long talus rectiligne qui aboutit au rivage à un endroit dit « *Pen-y-clawdd* », le bout du talus, et qui partage le terroir en deux moitiés sensiblement égales. Mais l'une et l'autre sont aujourd'hui divisées en vastes champs géomé-

(144) G. Owen, 1603-1892, p. 73.
(145) Lloyd and Turner, 1794, cités par *LUS Cardigan*, 1946, p. 602.
(146) A. Young, 1779-1892, p. 86.
(147) Ibid., p. 88.
(148) Ibid., p. 241.
(149) G. Owen, 1603-1892, p. 46.

triques et il y a certainement bien longtemps que l'assolement biennal en a disparu.

L'exemple irlandais est la péninsule du Mullet, telle que la décrit P. Knight en 1836. Le Mullet est aussi un district très isolé et, de plus, divisé par plusieurs isthmes en terroirs distincts analogues à des îles. « *Pour la culture*, écrit Knight, *l'on tire au sort tous les trois ans le nombre de plates-bandes auxquelles chaque personne a droit lorsque la rotation usuelle est terminée. Pommes de terre la première année, puis orge ou avoine, après quoi l'on doit de nouveau tirer au sort le nouveau terrain à pommes de terre... Les pommes de terre sont habituellement plantées dans un champ pour tout le village, et le grain dans un autre, sans clôture intermédiaire, le champ étant seulement entouré par une clôture générale* (150). » Il doit donc y avoir ici assolement biennal à deux soles, combiné avec une culture itinérante. De sorte qu'on peut reconstituer le schéma de la façon suivante : champ n° 1, 1re année : pommes de terre ; 2e année : avoine ; 3e, 4e années, etc... : jachère. Champ n° 2 : 1re année : avoine ; 2e, 3e et 4e années, etc... : jachère. Champ n°s 3, 4, etc... : 1re, 2e années, etc... : jachère. A condition de préciser que le champ n° 2 a été occupé par des pommes de terre l'année précédant la 1re année considérée. Si cette interprétation, qui paraît la seule possible, est exacte, l'on saisit ici sur le vif comment dans certaines circonstances de lieu une agriculture itinérante peut donner naissance à un assolement biennal.

### 6° L'agriculture « coloniale » anglo-française

Les documents anglo-français ne laissent aucun doute sur l'implantation par les conquérants d'un système d'assolement triennal semblable à ceux des plaines anglaises et françaises, et sur le fonctionnement normal de ce système pendant plusieurs siècles.

Les documents relatifs à la zone manorisée du Sud du Pays de Galles sont nombreux. L'un des plus caractéristiques est le suivant, relatif au manoir de Yokelton. Ce manoir possédait au temps d'Edouard III : « *deux charruées de terre dont une partie est semée en hiver, la seconde partie au prin-*

(150) P. Knight, 1836, p. 46.

*temps, tandis que la troisième reste en jachère et en commun* (151) ». G. Owen, à la fin du XVI[e] siècle, distingue encore soigneusement les pratiques agricoles des Anglo-Flamands de la « Petite Angleterre au delà du Pays de Galles », et le système traditionnel suivi par les Gallois du Nord du Comté. Malheureusement, il ne précise pas l'assolement suivi par les Anglo-Flamands. Mais toutes les indications données s'accordent avec un assolement triennal — ou peut-être dans certains cas biennal. Les gens de la « Petite Angleterre » cultivaient en effet : 1° des céréales d'hiver, blé dans les terres lourdes, seigle dans les terres légères, sur les terres labourées en hiver, puis labourées et hersées en mai, enfin fumées et ensemencées à l'automne, donc sur des terres en jachère depuis au moins un an ; 2° des céréales de printemps, notamment de l'orge, sur terres labourées vers Noël, puis vers mars-avril, enfin vers la fin d'avril et ensemencées avant la mi-mai. Ces cultures pouvaient se faire sur une deuxième sole ; 3° des pois et fèves : « *Ils sèment des pois et fèves dans les chaumes de certaines des céréales citées, après un labour, et cela donne un grand profit supplémentaire, et, en outre améliore le sol* (152). » La troisième sole pouvait donc être soit en jachère pure, soit sous pois et fèves.

Même si l'assolement n'était pas aussi simple que celui que nous reconstituons, il est certain que, cinq siècles et demi après leur installation, les Anglo-Flamands pratiquaient toujours une agriculture non-occidentale. Aujourd'hui encore, ce district curieux se distingue du reste du Pays de Galles par un plus grand intérêt porté aux vieilles cultures de céréales et aux nouvelles cultures sarclées, notamment la betterave à sucre.

En Irlande, la pratique de l'assolement triennal est attestée sur plusieurs manoirs des comtés de Cork, Kilkenny, Tipperary, Kildare et Dublin. Le texte le plus précis, daté de 1304, et relatif au manoir de Cloncurry (Co. Kildare) s'exprime ainsi : « *La première saison qui se trouvait en jachère cette année-là contient en tout 34 acres et 1 estang au lieu dit « Toruclum ». La seconde saison au lieu dit « Athstrohan », semée de froment cette année-là, contient en tout 43 acres 1 estang et 5 perches. La troisième saison semée*

(151) W. Rees, 1932, p. 140, note 5.
(152) G. Owen, 1603-1892, p. 59-60.

*d'avoine, au lieu dit... contient cette année-là en tout 48 acres et 1 estang* (153). » Ces assolements triennaux étaient encore pratiqués dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, à l'époque du voyage de A. Young. Parmi les très nombreux exemples d'assolements que contient son ouvrage, il cite l'assolement classique : 1° jachère ; 2° blé ; 3° avoine, dans quatre comtés seulement : Dublin, où il était « très général », Kildare, Carlow et Meath. En Kildare et en Carlow l'on pratiquait aussi un assolement biennal : 1° jachère ; 2° blé, ce qui, dit-il, « *me surprit beaucoup, car il est très contraire à l'esprit des récoltes successives* (154) ». Les quatre comtés en question ont tous été profondément féodalisés. Young cite aussi ailleurs des assolements triennaux, mais faisant intervenir le lin ou la pomme de terre et suivis le plus souvent de jachères de plusieurs années (155).

Ces persistances prouvent le succès de l'assolement triennal dans des régions féodalisées de l'Extrême-Ouest, mais confirment son caractère de système agricole colonial. Il ne fut jamais adopté en dehors de la zone manorisée. Ailleurs, les systèmes agricoles indigènes continuèrent leur carrière. Ils restaient assez forts pour assimiler les innovations des derniers siècles.

## III. — LES AMÉLIORATIONS

Nous traduisons ainsi l'anglais « *improvements* » qui est un des mots capitaux de l'histoire agricole britannique. L'expression « *progrès agricole* » correspondrait peut-être mieux à l'usage français et même à la véritable mystique des « *improvements* » qui animait bien des agronomes anglais, mais dans la pratique l'on peut toujours traduire « *improvement* » par « *amélioration* », mais non toujours par « *progrès* ».

Ces améliorations de l'agriculture de nos contrées sont

(153) *The Red Book Ormond*, 1932, p. 28-29. « Unde prima seysona que jacebat ad warectam anno predicto continet in se xxxiiij acre et j estang apud Teruclum. Secunda seysona apud Athstrohan seminata frumento anno predicto continet in se xliij acras j estang et v perches. Tierca seysona seminata avena apud... anno predicto continet in se xlviij acras j estang. »

(154) A. Young, 1779-1892, p. 76, p. 22, 71, 105.

(155) Ibid., p. 120, 185, 235, 371.

assez complexes et ont une longue histoire, non encore terminée. On peut distinguer une première période : les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, où l'on améliore « par les moyens du bord » ; une deuxième période : le XVIII^e^ siècle, où d'importantes innovations apparaissent, et font l'objet d'un prosélytisme enthousiaste ; enfin une troisième période : le XIX^e^ siècle, où les progrès agricoles sont entravés par des crises diverses, mais où le lent travail de vulgarisation et d'adoption généralisée des améliorations s'effectue. Depuis 1936 environ, une deuxième vague d'enthousiasme améliorateur a commencé à déferler sur les Iles Britanniques, mais tandis que les phases précédentes ont eu de grandes conséquences sur la vie agricole et notamment sur la structure agraire, le dernier épisode n'a fait que commencer à modifier cette vie et cette structure.

L'Irlande a eu une histoire agricole assez différente des autres contrées et devra être étudiée à part.

### 1° Cornwall, Galles, Man

Le Cornwall et le Pays de Galles ont été, du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, sous la domination d'une classe de « squires » et de « landlords » issus en grande partie des nouveaux riches de l'époque élizabéthaine. Ceux-ci comprenaient dans leurs rangs quelques personnalités de vues larges et ouvertes aux idées nouvelles de progrès techniques. Leur but restait l'enrichissement personnel, cependant non pas en arrondissant leurs terres par tous les moyens, mais en perfectionnant leur exploitation. C'est parmi ces gens que se sont trouvés les vulgarisateurs des nouvelles techniques.

#### a) *XVI^e^ et XVII^e^ siècles*

Déjà au XVI^e^ siècle, les paysans corniques et ceux de certains districts gallois connaissaient la valeur des amendements calcaires, sable de mer surtout. G. Owen, dès 1602, distingue nettement les engrais comme le fumier ou le goémon, dont l'effet ne dure qu'une année, et les « *sortes durables d'amendements* ». Il nomme cinq de ses sortes : chaux, marne argileuse, marne en pierres, sable de mer et

vase d'estuaire (156). Cette dernière, à sa connaissance n'a jamais été employée au comté de Pembroke. Mais le sable de mer, d'après ce qu'il en dit, semble avoir été d'un emploi traditionnel sur une partie de la côte Nord du comté. L'emploi des deux sortes de marnes était tombé en désuétude, mais celui de la marne argileuse avait été repris dans le dernier quart du XVI[e] siècle. Quant au chaulage, il n'en précise pas l'origine, mais dit que « *cette pratique du chaulage a été plus usitée depuis 30 ou 40 ans que dans le passé* (157) ». Il ajoute une notation très remarquable pour l'époque « *la veine de charbon qui se trouve entre deux veines de calcaires (est) un bienfait naturel, sans lequel l'avantage du calcaire serait presque perdu, quoique en quelques endroits on le brûle avec du bois* (158) ». C'est grâce à ces « veines » que, déjà de son temps, le hundred de Castlemartyn était le plus grand producteur de blé du comté (159). Nous ignorons quand la pratique du chaulage a été introduite en Cornwall, mais à Man elle daterait des années 1640-1650 (160).

Avec ou sans chaux, des travaux d'amélioration eurent lieu dès les XVI[e] et XVII[e] siècles. Carew, en Cornwall, désire que l'agriculteur « soit encouragé à faire des efforts et des dépenses pour enclore et amender les terres incultes qui par là deviennent ensuite bonnes pour le pâturage (161) ». Le texte met en évidence deux des principes essentiels des améliorations ultérieures : 1° l'amélioration suppose la clôture, elle s'accompagne inévitablement d'enclôtures. Tous les textes postérieurs confirment ce point. 2° le but principal, sinon unique, de l'amélioration est de créer de nouvelles et bonnes pâtures. Un peu plus loin Carew nous montre les résultats des améliorations corniques : « *Au temps où le comté, par manque de bons engrais, restait inculte et non enclos, les moutons avaient en général le corps petit et la toison rude, de sorte que leur laine n'était connue que sous le nom de « crin cornique... » Mais depuis que les terrains ont commencé à recevoir des enclôtures et des engrais pour le labour, la nature du sol, se transformant, a pris une texture meil-*

(156) G. Owen, 1603-1892, p. 11.
(157) Ibid., p. 71, sur les divers amendements, p. 71-75.
(158) Ibid., p. 68.
(159) Ibid., p. 55.
(160) W. Blundell (1648-1656)-1876, cité par *LUS Man*, 1941, p. 34.
(161) Carew, 1602-1953, p. 103.

*leure, et fournit de la nourriture en plus grande quantité aux bêtes qui y pâturent, de sorte que les moutons corniques, par ce moyen, ne viennent que peu derrière les troupeaux de l'Est...* (162) ». C'est aussi au XVII[e] siècle (1648) qu'a été entrepris le drainage du « Curragh » au nord de l'île de Man (163). Enfin c'est au XVII[e] siècle que la culture de la pomme de terre fut introduite en Galles ; la première référence est de 1664 (164).

b) *Le XVIII[e] siècle*

Mais il faut attendre le XVIII[e] siècle pour voir la constitution d'un corps de doctrine d'améliorations, unissant des techniques anciennes à beaucoup de nouveautés.

L'effort des agronomes anglais Townsend (« turnip Townsend »), A. Young, etc..., ne tarda pas à avoir des conséquences en nos contrées. Ils recommandaient surtout : a) l'enclôture soit des champs ouverts, soit des incultes ; b) la « *rotation de Norfolk* » : 1° navets, 2° orge, 3° trèfle, 4° blé (165). Celle-ci constituait une double innovation : 1° remplacement de l'assolement triennal (en Angleterre) ou des cultures continues (dans les contrées celtiques) par une rotation quadriennale ; 2° l'introduction de deux cultures fourragères : trèfle et navets. Le but était, en remplaçant la jachère par ces cultures, d'assurer une meilleure nourriture aux animaux et donc une meilleure fumure de la terre. Les innovations par ce côté avaient un caractère « arable » qu'elles devaient perdre en grande partie dans les pays pastoraux de l'Ouest ; c) les agronomes recommandaient aussi d'améliorer le terrain par des chaulages, des drainages ; quelques-uns mêmes ajoutaient l'irrigation des prairies.

Un peu partout des sociétés d'agriculture se créèrent : en 1793 en Cornwall, à Brecon dès 1755, au comté de Cardigan en 1784, à Carmarthen avant 1794 (166). Elles organisèrent des expositions (« *shows* »), des concours de labourage où de tenue de haies (« *ploughing match* », « *hedging match* »),

(162) IBID., p. 106-107.
(163) *LUS Man*, 1941, p. 35.
(164) R.N. SALAMAN, 1949, p. 409.
(165) H.C. DARBY, *GJ*, 1951, p. 377-398.
(166) *LUS Cornwall*, 1941, p. 461. — *LUS Carmarthen*, 1944, p. 545. — *LUS Cardigan*, 1946, p. 603.

distribuant des récompenses (167). L'un des « améliorateurs » les plus remarquables de cette période fut Thomas Johnes, de Hafod Uchtryd, au comté de Cardigan, dont les efforts dans un district ingrat restent visibles dans les boisements et le dessin agraire actuel de son ancien domaine sur la Haute Ystwyth (168).

Les innovations eurent des succès divers. Quelques-unes ne se répandirent pas, telle l'irrigation des prairies, malgré la propagande faite en sa faveur par la société agricole du comté de Cardigan — seule société, d'ailleurs, du Pays de Galles à promouvoir cette pratique (169). Aujourd'hui, les fermiers gallois sont plus que surpris par l'idée d'irriguer les prairies.

En revanche, les travaux de drainage et d'enclôture allèrent bon train. Au comté de Pembroke, par exemple, un propriétaire draina 110 hectares de marais vers 1780-85 ; un autre vers 1802 obtint une subvention de la « Société pour l'encouragement des Arts » pour défricher 407 hectares de moor (170). Dans la plupart des comtés gallois l'on pourrait citer des faits semblables (171). A Man, le drainage des lacs et tourbières et notamment celui du Curragh, déjà commencé, fut mené vivement pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle (172). La pratique du chaulage se répandit de plus en plus là où elle était connue, et fut introduite dans les districts qui ne la connaissaient pas encore. Borlase en 1758 mentionne des chaulages en Cornwall (173). Ce n'est que vers cette époque que le chaulage fut introduit dans le comté de Cardigan (174).

L'introduction des cultures nouvelles : navets et trèfle surtout, puis choux fourragers, colza, carottes fût parfois rapide, mais leur diffusion généralisée fut souvent assez lente. Il convient sans doute de se méfier un peu des descriptions trop optimistes des agronomes contemporains. La culture des pommes de terre, bien que les agronomes n'y fussent guère

---

(167) F. Jones, *Trans. Cymmrod.*, 1943-1944, p. 133-151.

(168) *LUS Cardigan*, 1946, p. 604-605. Sa vie et son activité améliorratrice ont été retracées sous une forme légèrement romancée par E. Inglis-Jones (1949).

(169) *LUS Cardigan*, 1946, p. 603.

(170) F. Jones, *Trans. Cymmrod*, 1943-1944, p 133-151.

(171) Rapports du *LUS* sur les différents comtés gallois. — D. Williams, 1950, p. 183.

(172) *LUS Man*, 1941, p. 35.

(173) Borlase, 1758, cité par *LUS Cornwall*, 1941, p. 458-459.

(174) *LUS Cardigan*, 1946, p. 604.

favorables, se développa en certains districts. A Man, les pommes de terre étaient si répandues au début du XVIII[e] siècle qu'en 1712 on juge bon de les soumettre aux dîmes ecclésiastiques (175). En 1731, les champs de pommes de terre, dans l'île, « sont presque aussi communs que l'herbe (176) ». En Galles, en revanche, la pomme de terre reste surtout une culture de jardins, et ce n'est que vers 1800 qu'elle devient l'aliment essentiel de la classe pauvre (177). En Cornwall, il faut attendre 1846 pour voir les pommes de terre figurer pour la première fois parmi les cultures importantes : dès lors, chaque année, les districts de Penzance, Lizard, Looe et de la Tamar expédiaient à Londres de 4.300 à 5.400 hectolitres de pommes de terre (178).

Mais si les cultures nouvelles se développèrent peu à peu, la « rotation de Norfolk » n'eut qu'un succès tout relatif. On trouvait bien au XVIII[e] et au début du XIX[e] siècle sur quelques fermes modernes du comté de Monmouth, sur les terres de Johnes de Hafod au comté de Cardigan ou encore sur les terres de certains landlords de Carmarthen, des assolements très proches de cet idéal des agronomes (179). Ce n'étaient que des exceptions. La plupart du temps, les cultures nouvelles furent, tant bien que mal, insérées dans les périodes de cultures continues de céréales.

La grande amélioration, ici, fut celle des jachères. Le « *lea* » ou « *ley* », au lieu de désigner une jachère médiocre, une terre couverte de mauvaises herbes ou de joncs, désignera désormais un véritable herbage. Cette transformation essentielle a été peu étudiée. Evidemment la qualité de l'herbe a profité des travaux de drainage, de chaulage, etc... et aussi de l'introduction de quelques cultures sarclées dans les séries de récoltes de céréales ; mais surtout, à partir du XVIII[e] siècle, les auteurs font mention de semis d'herbes à la fin des périodes de cultures (180). Nous ignorons les origines de cette pratique, qui, d'une part assura définitivement l'avenir du

(175) A.W. Moore, 1900, cité par *LUS Man*, 1941, p. 35.
(176) G. Waldron, cité par *LUS Man*, 1941, p. 35.
(177) R.N Salaman, 1949, p. 415.
(178) *LUS Cornwall*, 1941, p. 462.
(179) *LUS Monmouth*, 1943, p. 484. — *LUS Cardigan*, 1946, p. 605.
(180) A. Young, 1772-1892. — Worgan, 1811, cité par *LUS Cornwall*, 1941, p. 461-462.

« *ley farming* », d'autre part reste toujours l'une des distinctions capitales entre l'agriculture cornique et galloise d'une part, l'agriculture bretonne d'autre part.

Voici quelques exemples de rotations de cette époque. A Man, en 1811, quatre rotations étaient courantes : A) 1° : jachères ; 2° : blé ou orge ; 3° : trèfle et ray-grass fauché ; 4° : seconde fauchaison de la pâture. B) 1° : jachère ; 2° : blé ; 3° : orge ; 4° : avoine ; 5° : foin ou pâture. C) 1° : avoine ou orge ; 2° : avoine ; 3° : culture fumée ; 4° : blé, orge ou avoine ; 5° : trèfle et ray-grass fauché. D) 1° : blé sur écobue ; 2° : avoine ou orge ; 3° : foin ou pâture. Cependant des cultures continues étaient toujours pratiquées en certains endroits. Elles faisaient alterner deux céréales dans le Nord, mais ne concernaient qu'une seule céréale dans le Centre et le Sud (181).

Au comté de Monmouth, A. Young a relevé les rotations suivantes : A) 1° : jachère ; 2° : blé ; 3° : orge ; 4° : avoine ; 5° : ray-grass et trèfle pendant 3 à 8 ans suivis d'une écobue. B) 1° : jachère ; 2° : blé ; 3° : orge ; 4° : trèfle ; 5° : trèfle ; 6° : blé. Il commente « la première, système misérable ; la seconde, système mauvais (182) ». Mais le même auteur trouva les cultures continues de céréales toujours en honneur sur les fermes des paysans ordinaires dans le comté de Carmarthen (183). Voici un assolement signalé au comté de Pembroke sur des terres récemment défrichées, vers 1802. 1° : blé ; 2° : pois ; 3° : avoine et un mélange de trèfle incarnat, trèfle blanc, semence d'herbes ou de ray-grass, la récolte étant fauchée l'année suivante (184).

En Cornwall, où l'évolution fut assez lente, la succession suivante était fréquente vers 1846 : 1° : blé ; 2° : orge ou avoine ; 3°, 4°, 5° : herbe. Mais des cultures sarclées étaient pratiquées : navets, pommes de terre, choux, betteraves fourragères, carottes, vesce et colza (185).

### c) *Le XIX^e^ siècle*

Cette agriculture, qui se trouvait ainsi en pleine transformation à la fin du XVIII^e^ siècle, fut soumise à des crises assez dures. Mais l'agriculture en voie de rénovation gardait avec ses « leas » de longueur variable toute la souplesse de l'ancienne agriculture occidentale.

Ce furent d'abord les guerres napoléoniennes et le blocus

(181) *LUS Man*, 1941, p. 37, d'après T. QUAYLE, 1812.
(182) Cité par *LUS Monmouth*, 1943, p. 477.
(183) *LUS Carmarthen*, 1944, p. 544.
(184) F. JONES, *Trans. Cymmrod.*, 1943-1944, p. 133-151.
(185) *LUS Cornwall*, 1941, d'après W.F. KERKEEK, *Journal Roy. Agri. Soc.*, 1846.

continental, dont l'action fut d'autant plus grave que l'année 1792 est la dernière année où l'Angleterre ait produit assez de blé pour sa consommation (186). Aussi pendant ces guerres, la part des labours, surtout pour céréales, dans les terres normalement cultivées, s'accrut notablement, et l'on gagna à la culture de nouveaux terrains sur les flancs des montagnes. Bien que les statistiques agricoles n'existassent pas encore à l'époque, il est infiniment probable que jamais l'étendue des labours de la plupart des districts de Cornwall, Galles et Man, n'a été aussi grande et que jamais la limite des cultures n'est montée si haut (187). R.G. Stapeldon dans ses explorations des hautes terres galloises a retrouvé les traces de ces cultures de l'époque napoléonienne jusqu'à des altitudes de 450 et 520 m. Elles se trouvent souvent, sous formes de billons étroits, dans des endroits isolés mais bien choisis (188). Ces cultures de landes étaient tout à fait dans la tradition de l'agriculture occidentale. Au lieu de cultures épisodiques à l'échelle d'une génération comme celles des terres froides bretonnes qui se faisaient tous les 20 ans, ce furent des cultures épisodiques à l'échelle de l'histoire, revenant à l'occasion de toutes les crises : guerres napoléoniennes, guerre de 1914-1918, guerre de 1939-1944. Cette plasticité de l'agriculture occidentale a été généralement ignorée et des historiens et des agronomes. Elle a certainement renforcé la capacité de résistance de la Grande-Bretagne, durant les périodes de danger grave.

Il est probable que le haut prix des grains pendant les guerres de l'Empire eut pour résultat d'entraver la diffusion des cultures fourragères, et de les empêcher de prendre une place de premier plan, notamment dans l'agriculture galloise. Après 1815, la baisse du prix des céréales — malgré les Corn laws — déclenche une crise agricole pénible qui durera jusque vers 1850. Les premières années de cette crise agricole semblent avoir causé à l'agriculture galloise une blessure incurable. Non seulement les cultures des hautes terres furent abandonnées, mais celles des basses-terres furent négligées. Des conditions météorologiques très défavorables en 1816 (« *l'année sans été* ») et en 1818 (inondation du Val de Tywy)

(186) *LUS Carmarthen*, 1944, p. 548.

(187) Ibid., en revanche, *LUS Montgomery*, 1942, p. 351, place le maximum des labours en ce comté vers 1840.

(188) R.G. Stapeldon, *Geography*, 1933, p. 17-25.

coïncidèrent avec le remplacement des baux à long terme par des tenures annuelles, et avec une crise financière. Il y eut des disettes locales, des émeutes (189). Une nouvelle crise éclata en 1838-1844. Elle commença par la succession de deux étés sans soleil en 1838 et 1839 et se traduisit par les « révoltes de Rebecca » dirigées contre les péages des sociétés de routes (turnpike trusts) (190).

Assez paradoxalement, l'abolition des « Corn Laws » en 1846 annonce la fin de la crise, et vers 1850 l'agriculture britannique entre dans une courte période de prospérité qui culmine vers 1870 et se termine en 1880. La série des statistiques agricoles annuelles commençant en 1866, l'année du maximum des « terres arables », c'est-à-dire les labours (191), est 1870 dans les comtés de Caernarvon, Denbigh, Flint, Monmouth ; 1873 dans le comté de Montgomery ; 1878 dans le comté de Radnor ; 1881 dans le comté de Cardigan. C'est 1870 pour l'ensemble du Pays de Galles. Ce serait aussi 1870 pour Anglesey si une très courte période d'extension des labours vers 1900 ne donnait en 1902 un chiffre très légèrement supérieur à celui de 1870.

Les statistiques du Cornwall et de l'île de Man présentent un maximum plus tardif : 1885 à Man, 1890 en Cornwall. Ces deux dates confirment la vocation « arable » de ces deux contrées. En effet, c'est vers 1880 que les grains importés des Nouveaux Mondes commencent à inonder l'Angleterre, et provoquent une crise agricole qui durera jusqu'en 1940. Depuis lors, les labours reculent régulièrement devant l'herbe. Mais à partir du début de ce siècle, la viande des pays neufs vient aussi concurrencer la production britannique. Aussi voit-on au XX^e^ siècle la superficie de « l'herbe en pâture » diminuer en certains districts : à partir de 1908 à Anglesey, de 1909 au comté de Monmouth, de 1914 au comté de Montgomery et en Cornwall et même de 1891 aux comtés de Radnor et Cardigan. L'herbe permanente de fauche résiste mieux et dans plusieurs comtés (Anglesey, Montgomery) a continué à progresser jusqu'à 1939 au moins. Mais elle a atteint son maximum en 1903 dans le comté de Denbigh, en 1910 en Caernarvon, en 1913 en Monmouth, en 1916 en Cardigan. A

(189) D. Williams, 1950, p. 198.

(190) Ibid., p. 208-211.

(191) La valeur de cette catégorie statistique sera discutée plus loin. Ici elle est utilisée simplement comme indice de prospérité agricole.

Man, elle a atteint son maximum, assez curieusement, en 1886 et en Cornwall en 1933.

Il ne faudrait cependant pas attacher trop d'importance à ces chiffres car les catégories officielles des recensements agricoles britanniques, imaginées sans doute par des Londoniens, n'ont guère de sens lorsqu'on veut les appliquer à l'agriculture occidentale. En effet la création de vraies pâtures permanentes, c'est-à-dire soustraites aux labours périodiques, est assez récente en Galles. Des efforts de choix et de dosage des espèces d'herbes ont été faites à ce sujet à la fin du XIX[e] siècle (192). Man et le Cornwall, toujours plus arables que le Pays de Galles, sont restés, en dépit des statistiques, assez étrangers à cette évolution (193).

### 2° Irlande

L'Irlande a connu une histoire agricole aussi dramatique que son histoire politique. Dès le XVII[e] siècle, elle se singularise par l'adoption extrêmement rapide et générale de la pomme de terre, avant tout autre pays d'Europe. Dès 1672 W. Petty déclare que les Irlandais se nourrissent de pommes de terre d'août à mai (194). Salaman, dans sa monumentale histoire de la pomme de terre, émet l'hypothèse vraisemblable que ce sont les guerres catastrophiques subies par l'Irlande pendant la première moitié du XVII[e] siècle qui ont amené les paysans à remplacer les céréales, trop facilement détruites par les soldats, par les pommes de terre dont une armée en marche ne peut guère arracher une grande quantité (195). L'importance de la pomme de terre alla croissant jusqu'à l'époque de la Famine. L'on suit dans des descriptions des XVIII[e] et XIX[e] siècles la place croissante prise par la pomme de terre aux dépens du pain et de la bouillie d'avoine dans la nourriture des petits fermiers et cottagiers irlandais. Mais

(192) R.A. Roberts, *Welsh. Journal Agri.*, vol. 2-3, cité par *LUS North-Wales*, 1946, p. 711.

(193) N. Hilton, *G.J.*, 1953, p. 57-72. Cet auteur, résumant les conclusions d'une mission officielle d'études de l'agriculture cornique, déclare que l'Ouest du Cornwall est « une région sans herbe permanente au sens usuel du mot » (« an area without permanent grass in the accepted sense »). Pourtant sur les cartes du *LUS*, la plus grande partie de ce territoire apparaît en vert, comme « permanent grass ».

(194) W. Petty, 1672, cité par R.N. Salaman, 1949, p. 227.

(195) R.N. Salaman, 1949, p. 220-221.

c'étaient aussi ces consommateurs qui la cultivaient ; les gros fermiers et les landlords eux, faisaient cultiver sur leurs champs des céréales ou les laissaient en pâtures, selon la conjoncture.

### a) *Les innovations*

Dès le milieu du XVIII[e] siècle, les innovations agronomiques sont introduites en Irlande. A. Young en donne un relevé très détaillé dans le récit de ses voyages dans l'île à partir de 1776. Le chaulage était employé dans presque tous les comtés. Souvent aussi on utilisait le drift calcaire (« *lime-stone gravel* »), par exemple en Meath, dans le comté de Kildare et dans le King's County (196) et d'autres amendements çà et là (composts comprenant du sable calcaire des estuaires dans le comté de Waterford, vase du Shannon dans le comté de Tipperary, vases calcaires de Lough Neagh dans le comté de Derry) (197). Des travaux de drainage et de défrichement de bois et de montagnes étaient entrepris un peu partout. En Cavan, Lors Bective s'était attaché au défrichement de 4 500 ha de bog (198). Sur les pentes de Mayo et de Kerry, les défrichements comportaient obligatoirement l'enlèvement ou la destruction des pierres et rochers encombrant le terrain (199). Les cultures nouvelles étaient essayées depuis quelques temps : navets, assez fréquemment, trèfle dans les comtés de Dublin, Meath... (200), choux fourragers en Kildare (201), colza en Clare (202).

Mais la « rotation de Norfolk » ne semble avoir été adoptée nulle part. Les nouvelles cultures étaient simplement ajoutées

---

(196) A. Young, 1779-1892, p. 28-33-36.
(197) Ibid., p. 411, 443, 165.
(198) Ibid., p. 53.
(199) Ibid., p. 251-252. — Young a même visité un district où l'irrigation des herbages était pratique commune : Castle Oliver (Co. Limerick). « C'est, dit-il, une coutume générale, parmi les petits tenanciers » (« This is a general custom among all the little occupiers »), (p. 380). Plus tard (1796) Latognaye relate avec verve sa rencontre avec un « irrigateur » près d'Enniscorthy (Co. Wicklow), 1797-1917, p. 53. Mais l'irrigation n'eut pas de succès en Irlande. En 1900 encore le « Department for agriculture and technical instruction in Ireland » recommande l'irrigation, et déplore l'absence de cette pratique. (Kilroe, 1907.)
(200) A. Young, 1779-1892, p. 22-35.
(201) Ibid., p. 25.
(202) Ibid., p. 286-287.

à la série continue de céréales. Voici quelques exemples d'assolements typiques : comté de Meath, 1° : blé ; 2° : blé ; 3° : avoine ; 4° : avoine ; 5° : trèfle ; 6° : trèfle (203).

Des assolements peu différents se rencontraient dans les comtés d'Armagh, de Down, de Tipperary : 1° navets sur écobue ; 2° : navets ; 3° : orge ; 4° : trèfle ; 5° : blé ; 6° : avoine (204). En quelques endroits, on semait de l'herbe à la fin de la rotation (205).

Toutes ces innovations semblent confinées aux domaines des landlords les plus intelligents et les plus consciencieux. L'on sait par ailleurs que ceux-ci étaient rares, la plupart ne s'occupant que de toucher leurs fermages, ou même étant absentéistes.

Aussi, la plupart du temps, se contentait-on des vieilles successions de céréales suivies d'une période d'herbage naturel.

### b) *La phase d'extension des pâtures*

Depuis le début du XVII[e] siècle, les pâtures n'avaient cessé de s'étendre en Irlande (206) et Young nous donne à ce sujet des indications curieuses, qui font le lien entre l'ancienne mentalité pastorale et l'état d'esprit irlandais actuel. Dans le district de Drewston House en Meath « *toute bonne terre est en herbage* (207) ». Au comté de Waterford « *pas même le trentième du pays n'est labouré* ». Les labours forment seulement des petites tâches travaillées par les habitants des « *cabbins* » (208). Il estime l'étendue de la Golden Vein à 100 000 acres, dont le quinzième seulement était cultivé (209). Au King's County, « *il y a surtout des pâtures, pas une acre sur 15 n'est labourée* ». L'une des raisons qui font qu'il n'y a pas plus de labours est le nombre de fermes de 150 à 400 acres, sous baux perpétuels, « *qui sont si bien améliorées*

(203) IBID., p. 35.
(204) IBID., p. 433.
(205) IBID., p. 198 (près d'Enniskillen, Co. Fermanagh), p. 54 (sur les bords des bogs de King's county), p. 71 (Co. Kildare), p. 86 (trèfle et ray-grass au Co. Wexford), p. 138 (trèfle ou ray-grass au Co. Down), p. 274 (Co. Galway, vers le Shannon).
(206) K.H. CONNEL, 1950, p. 90-95.
(207) A. YOUNG, 1776-1892, p. 53. « About this neighbourhood all the good land is applied to grazing. »
(208) IBID., p. 400. Les « cabbins » sont les demeures des ouvriers agricoles et petits paysans.
(209) IBID., p. 381.

*par les tenanciers, qu'ils s'abstiennent de labourer, croyant que cela serait dommageable* (210) ». Dans beaucoup de comtés, notamment dans l'Ouest et le Sud, seuls les petits fermiers et les ouvriers agricoles cultivaient le sol. Toutes les grandes fermes étaient sous herbages (211).

### c) *La phase d'extension des labours*

En revanche, de 1780 à 1830 environ, les labours gagnent de plus en plus sur les pâtures. Dès 1757, un Acte du Parlement d'Irlande décidait l'octroi de subsides pour les transports de grains par terre vers Dublin et certaines villes irlandaises. Young, dans son voyage en Irlande, note à plusieurs reprises l'influence de ces subsides sur la production de grains et l'extension des labours. En 1784, le « *Foster's Corn Law* » établit des taxes sur l'importation et des subsides pour l'exportation des grains irlandais. Au moment de l'Union (1800) la Grande-Bretagne, depuis déjà 8 ans, ne se suffisait plus en blé ; toutefois elle attendit 1806 pour accorder aux grains irlandais libre accès chez elle. A partir de 1807, l'Irlande exporte plus de grains qu'elle n'en importe (212). Comme l'exportation des produits animaux augmente aussi constamment de 1753 à 1810-1811, il est vraisemblable que l'extension des labours se fit davantage aux dépens des incultes qu'aux dépens des pâtures (213). Après les guerres napoléoniennes, il y eut en certaines baronnies un retour aux pâtures, accompagné parfois d'évictions brutales (214). Cependant, dans l'ensemble, les labours continuèrent à s'étendre jusque vers 1830. En 1802, Tighe nous montre les labours « *s'étendant de jour en jour vers le sommet des collines* » du comté de Kilkenny. Townsend en 1810 déclare que la baronnie de Fermoy en Cork « *était autrefois un pays ouvert herbager* (« *an open grazing country* ») ; *il est maintenant*

(210) Ibid., p. 428.

(211) Ibid., p. 451 (Co. Tipperary, baronnie, Owna and Arra), p. 258, (Co Mayo), p. 273, (Co. Galway, vers Monivea), p. 285, (Co. Clare), p. 376 (Co. Limerick).

(212) K.H. Connell, 1950, p. 101-102.

(213) Ibid., p. 108-109.

(214) Ibid. Ce fut le cas notamment des baronnies de Balrothery (Co. Dublin), Upper et Lower Philipston (King's county), Moyfernagh (Meath), c'est-à-dire de certaines des parties les plus fertiles de Leinster.

*enclos, cultivé et presque aussi rempli d'habitants que les terres du littoral* ». Le comté de Waterford n'avait du temps de Young que 1/30e de sa surface en labours. Il en avait une proportion bien plus forte en 1839. Au comté de Meath en 1859, selon Mac Culloch, « *l'élevage herbager (grazing) était autrefois la principale occupation, mais depuis la fin de la guerre d'Amérique les labours se sont étendus graduellement, de sorte qu'à présent les trois cinquièmes du comté sont labourés* (215) ». Le souvenir des récoltes de blé de Meath, et les traces des billons où elles poussaient n'ont pas encore disparu.

Mais cette grande expansion des labours ne semble pas s'être accompagnée, comme ailleurs, d'une vulgarisation des innovations agricoles. Les vices du système social irlandais apparaissent nettement à cette époque : landlords absentéistes ou indifférents aux progrès techniques, séparés par un abîme de leurs fermiers ; faim de terre due à la surpopulation, qui oblige les fermiers à offrir des fermages de plus en plus élevés et ne leur laisse pas de capitaux pour les améliorations agricoles.

### d) *Le retour aux pâtures*

D'ailleurs, à partir de 1830, les évictions ayant pour but l'agrandissement des fermes et leur transformation en terre herbagère deviennent plus fréquentes et plus nombreuses (216).

Finalement, la Famine de 1846-47, annoncée d'ailleurs par des disettes et famines partielles plus ou moins courtes depuis un siècle (217), bouleverse le système agricole irlandais, comme tous les autres aspects de la vie de ce pays. Il en résulte non seulement une diminution physique considérable de la population agricole, mais encore des évictions plus générales et plus violentes que jamais. Bien des terres labourées furent alors transformées en pâtures, qui ne furent jamais travaillées depuis. Plus que jamais la culture fut le fait des petits fermiers de l'Ouest et des montagnes.

---

(215) Auteurs cités Ibid., p. 96.

(216) Ibid., p. 169-171.

(217) Salaman, 1949, p. 603-608, compte 29 années de disette ou famine dues à l'échec des récoltes de pommes de terre, de 1740 à 1846.

## IV. — LE SYSTÈME AGRICOLE MODERNE

L'unité de base du système agricole moderne est, plus encore qu'autrefois, le champ, et non pas l'exploitation agricole ou la région. Chaque champ, suivant ses qualités pédologiques ou topographiques, a un rôle spécial dans l'exploitation. Il y a, dans nos régions occidentales, trois catégories de champs : le champ labouré constamment, le champ où les périodes de labour alternent avec les périodes d'herbages ou « *ley* », le champ qui est toujours en herbage. On peut, en abrégé, les qualifier de « *labour permanent* », de « *labour-herbage alterné* » et de « *herbage permanent* » (218).

Il est possible à une seule exploitation d'avoir des champs des trois sortes ; en général, elles en ont de deux seulement ; quelques exploitations, dans certaines régions assez restreintes n'ont que le type « *labour permanent* », ou le type « *herbage permanent* ». Enfin un nombre difficilement connaissable, mais sans doute considérable, d'exploitations ne connaissent que le type « *labour-herbage alterné* ».

Le système agricole moderne combine l'héritage de l'antique tradition pastorale, du système de culture traditionnel, et des innovations des XVIII[e] et XIX[e] siècles. La tradition pastorale affecte directement toutes les fermes (ou presque) qui sont en contact avec les moors ou les montagnes. Toutes ont des moutons ou des bêtes sur la montagne. Pour beaucoup, la grande affaire est cet élevage en libre pâture, et elles pratiquent encore des usages issus de l'ancienne transhumance : séjours aux « *lluest* » ou « *wintering* » des moutons. La tradition pastorale affecte indirectement la grande majorité des fermes des basses terres, même celles qui ne reçoivent pas de moutons hivernants. En effet, lorsque les progrès des défrichements et des enclôtures ont supprimé pour elles la possibilité de pratiquer à petite échelle un élevage purement pastoral, ces fermes ont donné sur leurs champs une importance plus grande à l'herbe. Aussi, au sein de leur agriculture « mixte » l'accent est resté sur l'élevage, et non pas sur les

(218) Le premier et le dernier de ces termes ne sont pas du tout les équivalents de « arable » et « permanent grass » du *LUS*. Celui-ci ignorant la catégorie capitale des « labours herbages alternés », se condamne à ne pouvoir saisir en aucune façon les traits principaux de l'agriculture occidentale.

cultures. La rareté des labours permanents, la longueur des « *leys* » sur les labours-herbages alternés, l'existence d'herbages permanents sur de bonnes terres arables, sont dus à la tradition pastorale au moins autant qu'au climat. Seule une connaissance poussée de cette tradition, de son antiquité, de sa force, de son charme même, permet de comprendre cette prédominance ancienne et actuelle de l'herbe.

La réaction des fermiers irlandais et gallois aux exigences gouvernementales d'extension des labours pendant la dernière guerre a été caractéristique. A Llanfihangel-yng-Ngwynfa, selon A.D. Rees, pendant toutes les périodes de crise alimentaire des guerres 1939-44, 1914-18 et des années 1840, ce sont les « *fridd* » des montagnes qui ont été labourés, tandis que les meilleures terres des bas-fonds ont été laissées en herbages (219).

En Irlande, l'on m'a cité deux cas typiques : au comté Sligo, où beaucoup de champs sont des « *labours-herbages alternés* », les autorités agricoles demandèrent à un gros fermier de labourer une de ses meilleures terres. Mais celui-ci répondit que c'était une pâture permanente et qu'il préférait labourer tout le reste de sa ferme plutôt que le champ en question ; les autorités agricoles se rendirent à ses raisons (220).

En Meath, comté où les pâtures permanentes dominent de beaucoup, un fermier contraint de labourer un champ pour produire du blé préféra défricher à cette fin un bois taillis plutôt que de toucher à l'une quelconque de ses pâtures (221).

Le mépris de la culture va de pair avec cet attachement aux pâtures. En Galles du centre, bien des « *fridd* » ont été cultivés en pommes de terre pendant la dernière guerre — on touchait une prime pour les planter — mais jamais récoltés : on préféra laisser les tubercules pourrir en terre (222). Le même fait est signalé par M.F.W. Freeman pour des terres suburbaines autour de Roscommon en Irlande (223). En

---

(219) A.D. Rees, 1950, p. 21-23.

(220) Renseignement communiqué par M. Murnaghan, *L.C.*, Sligo.

(221) Renseignement communiqué par M. A. Lucas, National Museum Dublin.

(222) Renseignement communiqué par M. I. Jones, Carno, Montgomery.

(223) T.W. Freeman, *Irish G* ; 1950, p. 61.

Irlande, les fermiers du Co. Limerick, sont, avec ceux de Meath, célèbres pour leur opposition aux labours.

La plupart des fermiers de nos quatre contrées labourent cependant peu ou prou. La plupart restent en effet fidèles au principe fondamental du système de culture traditionnel qui voulait des labours plus ou moins fréquents sur toutes les terres de la ferme susceptibles de produire au moins une récolte : terres chaudes ou terres froides ; in-field ou out-field. C'est ce qui explique le grand nombre de champs en « *labours-herbages alternés* », même si les labours ne reviennent qu'au bout d'un très long intervalle. Il est probable que la plus grande partie des prétendues « *pâtures permanentes* » de Galles et Cornwall appartiennent à cette catégorie. Le système de culture actuel a ainsi conservé la souplesse caractéristique du système ancien : les mauvaises jachères ou les landes d'ajonc temporaires ont été remplacées par de beaux herbages, mais l'extraordinaire variété des combinaisons cultures-repos de la terre n'a pas changé. Souplesse dans l'espace : en l'absence d'un type d'assolement strict et traditionnel, chaque champ ou groupe de champs peut subir un traitement différent. On pourra voir côte-à-côte des champs où, par exemple, 3 ans de labours alternent avec 3 ans de pâtures, d'autres qui ne seront labourés que tous les dix ans, d'autres presque jamais, etc... Souplesse dans le temps : selon les circonstances économiques, les labours sont susceptibles d'extensions ou de rétractions rapides. Ce sont ces traits qui forment la base du système dit « *ley-farming* » que les agronomes anglais actuels veulent non seulement renforcer dans ses régions d'origine, mais même étendre aux districts anglais de pâture permanente.

Enfin l'héritage des « *améliorations* » des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles reste important, bien qu'il ne soit pas transmis intégralement. La rotation de Norfolk, par exemple, n'a jamais été généralement adoptée et n'est plus pratiquée que tout à fait exceptionnellement. Ce ne sont plus les céréales, mais les herbes, qui profitent surtout de la fertilité accrue du sol. En trois domaines, cependant, les innovations ont été vulgarisées et sont devenue partie intégrante du système agricole moderne : 1° Travaux d'amélioration : drainages, chaulages, enclôtures, qui ont achevé de donner au paysage rural son aspect actuel. 2° Remplacement des cultures continues uniformes, par des rotations plus ou moins perfectionnées :

céréales, plantes sarcées. C'est ici que le succès a été le moins grand : l'ancienne tradition, d'une part, n'a pas été tout à fait vaincue, et l'on voit encore parfois des céréales deux ans de suite sur le même champ, d'autre part les cultures sarclées sont beaucoup plus difficiles et pénibles que les cultures de céréales, et, dans les pays de médiocre attachement à la culture, elles ont été réduites au minimum de variété. Il y a ici une différence fondamentale avec la Bretagne où la variété des cultures sarclées est considérable. Il faut noter en particulier que la pomme de terre, en Galles, est restée une culture de consommation familiale, presque une culture de jardin (224). Les autres cultures fourragères : colza, trèfle, n'ont pas eu non plus beaucoup de succès, concurrencées qu'elles étaient par l'herbe des « *leys* ». 3° Un apport capital des XVIII[e] et XIX[e] siècles a été l'amélioration de la culture de l'herbe... Aujourd'hui le perfectionnement de la culture de l'herbe est la grande affaire des Instituts agricoles. Le « *Welsh Plant Preeding Station* » d'Aberystwyth se spécialise dans la sélection des meilleures graminées, et centralise les efforts à ce sujet pour tout l'Empire britannique. En Irlande aussi, des efforts notables sont faits dans ce domaine.

Malgré la complexité des arrangements de culture dans les fermes occidentales, il est possible d'établir, au moins sommairement, des distinctions régionales. Nous prendrons comme base de cette étude nos enquêtes personnelles, et les nombreuses monographies de fermes, concises mais souvent remarquables, que contiennent les différents fascicules du *L.U.S.*

### 1° Le Cornwall

Le Cornwall est un comté de labours. Il possède un district de cultures intensives : c'est la région fertile et abritée près de Penzance qui s'est spécialisée dans les cultures des brocolis et des pommes de terre primeurs, à laquelle s'ajoute, à l'exemple des Scilly, la culture des fleurs. Il y a ici un petit district qui rappelle la région de St-Pol-de-Léon. Selon le *L.U.S.*, à Gulval, « *l'on dit que certains champs ont porté des récoltes continuellement pendant plus d'un siècle. Il est certain que les pommes de terre et les brocolis se sont suc-*

(224) R.N. Salaman, 1949, p. 413 et 422.

*cédés continuellement pendant de nombreuses années dans les meilleurs champs* (225) ». En certains endroits on fait même deux récoltes par an. C'est le seul district un peu étendu de nos contrées qui pratique des labours permanents. Mais les fermes d'une certaine étendue ont une partie de leur terroir en dehors du district légumier.

Ainsi la ferme prise en exemple par le L.U.S. est particulièrement intéressante. C'est une exploitation voisine de Penzance qui a 32 ha, dont 6 sous labours permanents, 20 labourés seulement tous les 5 ans, et le reste tous les 7 ans ; la combinaison est telle que chaque année la moitié de la ferme est sous culture et l'autre moitié sous herbe (226). C'est un exemple excellent de la complexité permise par le système agricole occidental.

En dehors de ce district limité, des labours permanents n'existent guère, non plus que les pâtures permanentes. Le rythme des alternances labours-herbage est variable selon les conditions physiques et l'humeur des fermiers. Dans certains cas, le *L.U.S.* indique l'existence de rythmes différents sur la même ferme, cas qui est sans doute normal:

C'est le cas de la ferme n° 9, près de la Fal, où le rythme est 4 ans de labours, 5 ou 6 de pâture ; de la ferme n° 11, près de Liskeard où le rythme est 5 + 4/5 (227), de la ferme n° 13, au centre du comté qui a 59 ha dont, au moment du « *Survey* », 17 sous labours, 17 sous ley, et 14 de « *permanent pasture* » et 6,5 de lande. Le rythme est 3/4 + 3. Pendant la période de culture l'on suit la rotation suivante : 2 années de grains, 1 de racines ou 2 de grains, 2 de racines semées avec céréales et herbe. C'est aussi le cas de la ferme n° 14 près de Launceston où la durée totale des rotations va de 4 à 7 ans, de la ferme n° 15 près de Bude, où, sur 75 ha, 21 étaient sous labour au moment du Survey et le reste sous herbe. Ici la « rotation usuelle » est 3 années de céréales puis 1 de racines et colza ; puis on sème de l'herbe avec une culture de protection (« *nurse crop* ») d'avoine ou de méteil. La plupart des champs resteraient alors sous herbes pour un bon nombre d'années (4 à 6 s'ils sont tenus avec soin). L'on remarquera la succession de céréales 3 ans de suite, héritage très net des anciennes cultures continues occidentales (228). Le même

(225) *LUS Cornwall*, 1941, p. 436.

(226) *Ibid.*, p. 437.

(227) Le premier chiffre représente le nombre d'années de labours, le chiffre qui suit le signe + représente le nombre d'années de pâture. Si, avant ou après le signe + il y a deux chiffres séparés par / c'est que la durée de la période varie suivant les circonstances de l'un à l'autre chiffre.

(228) *LUS Cornwall*, 1941, p. 446-447.

système prévaut dans la ferme n° 17, voisine de Callington, qui possède 33 ha dont 18 sous labours.. « L'on ne suit aucune rotation régulière : la bonne pâture est laissée tranquille un nombre d'années considérable, tandis que les mauvaises sont labourées quand c'est nécessaire (229). » L'expression dont on se sert au sujet de la ferme n° 19, voisine des Hensbarrow Down, est encore plus nette : la rotation « varie entre 3 et 7 ans, selon les champs (230) ».

L'on conçoit que, dans ces circonstances, une classification rigide des fermes et des régions soit illusoire. Pour un certain nombre de fermes l'on n'indique qu'un rythme, soit qu'en fait, le même rythme soit appliqué à tous les champs de la ferme — sauf les herbages permanents — soit que le fermier ait simplifié volontairement sa réponse aux enquêteurs. La plupart des rythmes signalés de la sorte sont 3 + 3 ou 4 + 4. Ainsi sur l'ensemble des terres travaillées assez régulièrement, la moitié est sous labours. C'est une proportion très remarquable en Angleterre.

Il y a toutefois une ferme, le N° 20, située sur la frange Ouest du Bodmin Moor qui a déclaré ne pas semer de céréales d'habitude. Toutefois le plan annexé indique sur cette ferme un champ de céréales, et en tout cas la ferme pratique des semis d'herbes. Il est d'ailleurs certain que la proportion des labours est bien moindre autour des moors. La proportion d' « *arable* » est estimée à 10 % par le *L.U.S.* dans cette région (231).

Le même ouvrage indique la persistance d'une très ancienne pratique se rattachant aux anciennes cultures de terres froides : les défrichements occasionnels d'anciens « *crofts* » au bord des moors. Le tenancier de la ferme N° 1 située en St Just dans la péninsule de Land's End avait ainsi défriché, dans les 8 années précédant le Survey, 2 petits coins de moor, où il cultive des fleurs (plantes à bulbes) (232). De tels cas, assez rares, ne sont pas exceptionnels, et le *L.U.S.* précise même que ces terres sont d'abord écobuées (233).

L'importance de ces faits a été reconnue par les autorités et, en 1952, le « *groupe des Recherches* » du Service du sol

(229) *Ibid.*, p. 447.
(230) *Ibid.*, p 450.
(231) *Ibid.*, p. 451.
(232) *Ibid.*, p. 435.
(233) *Ibid.*, p. 434. « Burnt over and later ploughed ».

agricole du Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries a effectué une enquête approfondie dans la péninsule de Land's End, ayant en vue la remise en culture des anciennes terres froides, encloses, mais non cultivées (234).

### 2° Man

A Man, île qui est restée attachée aux labours, peut-être plus encore que le Cornwall, l'on retrouve l'alternance régulière des labours et pâtures.

Voici par exemple l'assolement suivi sur la ferme de Ballaquinea Mooar, en Marown : 1° avoine ; 2° plantes sarclées ; 3° avoine semée avec herbes, puis herbe pendant 3, 4 ou 5 ans : rythme 3 + 3/4/5.

Le fermier a essayé sur un champ de semer de l'herbe tout de suite sur un « *ley* » labouré, sans culture intercalaire. Il pratique un peu de « *maraîcherie grossière* » (« *rough market gardening* ») : cultures de choux, choux de Bruxelles, choux-fleurs en plein champ ; il a tendance à y renoncer, car ces cultures de légumes demandent trop de travail. En revanche, il faut noter que parmi les cultures sarclées de l'assolement régulier figurent les pommes de terre « *demi-primes* » (de juin) qui sont l'une des grandes cultures de Man.

Cette ferme, comme beaucoup d'autres à Man, possède un courtil planté d'arbres, mais dont le but et l'utilité originelle sont ignorés des paysans. Les arbres protègent la ferme du vent ; le bois peut servir de bois à feu, ou de bois d'œuvre grossier (réparation de barrières par exemple), mais tout compte fait, n'a qu'une utilité très relative. Ces courtils sont appelés « *orchard* » (verger), mais sont rarement plantés d'arbres fruitiers.

Le type d'agriculture pratiqué à Ballaquinea est le plus commun à Man. En plusieurs endroits, notamment dans la vallée centrale, séparant les deux massifs, l'on pratique des cultures maraîchères sous serres, mais celles-ci sont installées au milieu des champs préexistants. Il n'y a pas de vrai district maraîcher. En revanche, dans le nord de l'île, sur le Curragh, s'étendent de belles pâtures permanentes. Aussi le nord de l'île est-il réputé comme région d'élevage de bœufs.

(234) N. Hilton, *G.J.*, 1953, p. 57-72.

### 3° Le Pays de Galles

Le Pays de Galles est plus varié. Toutefois une agriculture fondée sur l'alternance labours-herbages est extrêmement répandue. Le tableau des cultures de la ferme de Nant-y-Benglog isaf (fig. 9) près de Capel Seion, paroisse de Lower Llanbadarn-y-Creuddyn, à 6 km d'Aberystwyth, est un bon exemple du système agricole qui prédomine en Galles. Voici le programme de culture de cette ferme pour la décennie 1950-59 (voir plan et tableau aux pages suivantes).

La ferme est donc divisée en trois parties : une partie comprenant 2 ou 3 champs est en herbages permanents ou prairies et deux parties sont en labours-herbages alternés. L'une de ces dernières, qualifiée de « *Rotational block* », est le plus souvent sous herbe, et surtout cette herbe est destinée à être pâturée et non coupée comme foin. L'autre partie qualifiée de « *tillage, hay, dried grass* », est le plus souvent sous labours (quoique Cae Jubilee, champ N° 20, soit probablement moins labouré que le champ Rhos uchaf (part of), N° 18 du « *Rotational block* »). Mais ici l'herbe destinée au foin sous toutes ses formes (foin naturel, foin séché artificiellement, ensilage) est considérée comme une culture. Les champs du bloc de pâture sont situés autour de la ferme, sans doute pour la commodité des mouvements du bétail plutôt que pour les qualités physiques des terres. Le bloc des cultures est formé des champs périphériques. Cette disposition est donc l'inverse de la disposition usuelle en Bretagne où les champs voisins de la ferme sont plus intensément cultivés.

A l'intérieur de chaque bloc, l'on distingue, selon les champs, plusieurs rythmes de cultures différents et, de plus, le fermier s'est réservé, dans certains cas, la possibilité d'allonger la période de ley ou de labours. Le tableau des rotations de culture de chaque fermier étant soumis à l'examen des autorités agricoles, il y a ici compromis entre la réglementation stricte de l'agriculture britannique et la souplesse traditionnelle des rotations occidentales.

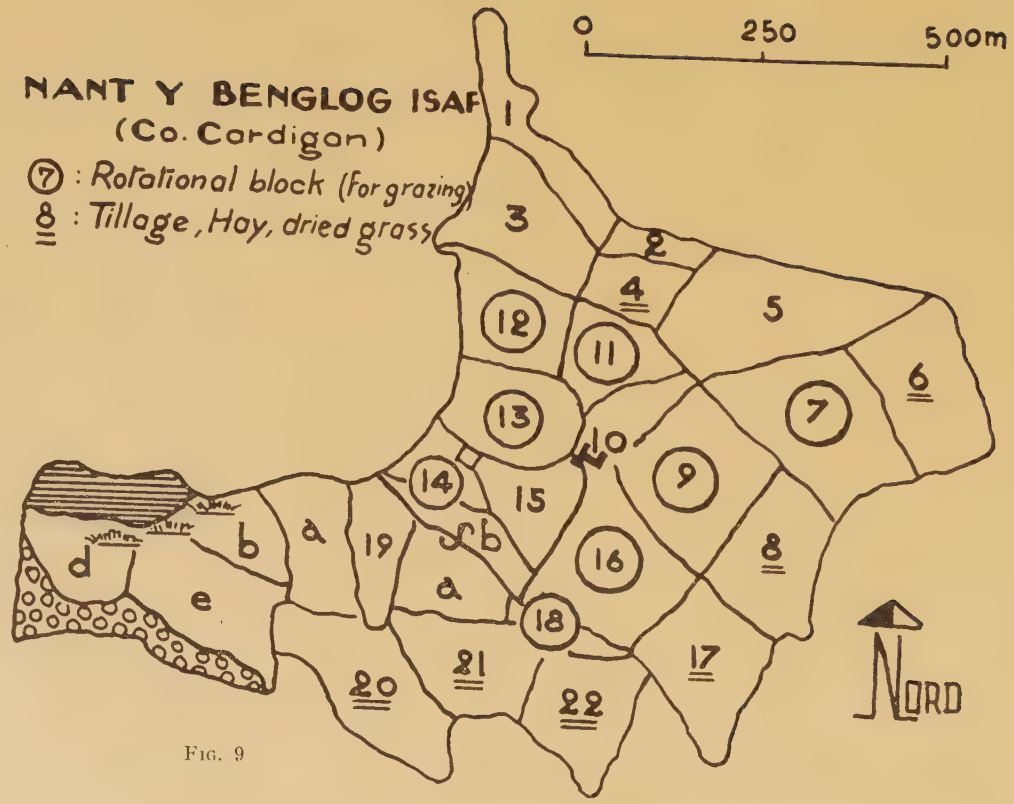
NANT Y BENGLOG ISAF
(Co. Cardigon)
⑦ : Rotational block (for grazing)
8 : Tillage, Hay, dried grass
0
250
500m
NORD

FIG. 9

« ROTATION CULTURES 1950-1959 »

1° — Rotational block (for grazing)

| Champs | Acres | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cae war ty ..... N° 9 ..... | 8,2 | H. semée | Ley | Ley | Ley . Av. | Av. Col. | H. semée ou C+H | Ley | Ley | Ley | Ley Av. |
| Banc fflat ..... N° 7 ..... | 9,8 | Av. Col. | H. semée | Ley | Ley | Ley | Ley Av. | Av. Col. | H. semée ou C+H | Ley | Ley |
| Cae ffynnon ..... N° 13 ..... | 7,7 | Ley | Ley | H. semée ou C+H | Ley | Ley | Ley | Ley Av. | Av. Col. | H. semée ou C+H | Ley |
| Part Rhos isaf .... N° 14 ..... | | Ley | Colza | | | | | | | | |
| Cae fron ..... N° 12 ..... | 8 | C+H | Ley | Ley | H. semée ou C+H | Ley | Ley | Ley | Ley | Av. | H. semée ou C+H |
| Cae delyn ..... N° 11 ..... | | Ley | | Colza | | | | | Av. | Colza | |
| Cae dan berllan .. N° 16 ..... | 7,7 | P. P. | P. P. | Av. | Av. | H. semée ou C+H | Ley | Ley | Ley | Ley | Av. |
| Part rhos uchaf .. N° 18 ..... | | | | | Colza | | | | | Av. | Colza |

2° — Tillage, Hay, dried grass

| Champs | Acres | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cae Jubilee ..... N° 20 ..... | 7 | Ley | Ley | Ley | Av. ou Ley | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley | Ley ou Av. |
| Cae llwybr ..... N° 2 ..... | 6,3 | Ley | Ley | Ley ou Av. | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley | Ley Av. | Av. |
| Part rhos uchaf .. N° 18 ..... Cae bach d.g.g. ... N° 22 ..... | 6,9 | P. P. | Av. | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley | Ley ou Av. | Av. | Racines |
| Cae Carn ..... N° 17 ..... | 7,1 | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley | Ley ou Av. | Av. | Racines | Av.+H. | Ley |
| Cae Ceffylau ..... N° 8 ..... | 6,9 | Av. | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley | Ley ou Av. | Av. | Racines | Av.+H. |
| Banc uchaf ..... N° 6 ..... | 7 | Av. | H. semée | Ley | Ley | Ley ou Av. | Av. | Racines | Av.+H. | Ley | Ley |

*Abréviations :*

Av. = Avoine C. = Céréales H. = Herbe semée P. P. = « Pâture permanente » Col. = Colza

Voici les formules de rotations pour chaque champ : chiffres précédant le signe + : labours ; chiffres suivant ce signe : herbe :

Bloc I. — N° 9 : 3 + 7
N° 7 : 3 + 7
N° 13 : 2 + 8 (noter que l'herbe est resemée la 4e année du ley).
N° 14 : 1 + 1
N° 12 : 1 + 9 (l'herbe est resemée la 3e année du ley)
N° 11 : 3 + 7
N°s 16 et 18 : 4 + 3 (les 2 premières années ces champs sont encore considérés comme « pâture permanente »).

Bloc II. — N° 20 : 2/3/4/5 + 5/6/7/8
N° 21 : 3/4/5 + 5/6/7
N°s 4 et 8 : 5/6 + 3/4 (la 1re année considérée comme pâture permanente)
N° 17 : 4/5 + 5/6
N° 8 : 5/6 + 4/5
N° 6 : 3/4 + 6/7

Il faut ajouter que, lorsque l'avoine est semée avec de l'herbe, elle peut être selon les cas récoltée en vert ou en grain. Ici nous l'avons toujours classée avec l'herbe.

Les monographies des fermes du *L.U.S.*, expriment souvent les caractéristiques de l'agriculture galloise usuelle.

A Ponterwyd (Co. Cardigan) sur une ferme de 150 ha, 28 « sont considérés comme arables par le fermier mais ceci signifie que la charrue passe selon un programme fixé sur toute cette surface ; cela prend en général 7 ans. Pour une année donnée l'on peut trouver sur la ferme les récoltes suivantes : avoine 3,6 ha, colza 0,8 ha, rutabagas 0,4 ha, pâtures vraiment permanentes 2 ha, pâtures pauvres 1,3, bois 7 ha (235). »

A propos d'une ferme de la vallée de Conwy le *L.U.S.* de Nord-Galles déclare : « Deux champs ont été défrichés sur le ffridd en 1936-37 et soumis à une rotation. La plupart des champs sont labourés à tour de rôle car, arrivée la 7e année du ley, l'agrostis est redevenu dominant par rapport au trèfle blanc (236). »

Dans une ferme du district de Creuddyn (Nord-Ouest du comté de Denbigh) : « Il y a 13 champs dont 6 peuvent être qualifiés de terre améliorée (« *improved land* ») comme l'indique le préfixe Cae dans leurs noms... tandis que les 7 autres sont des pâtures

(235) *LUS Cardigan*, 1946, p. 591. Nous avons donné en hectares les superficies citées en acres dans le texte.
(236) *LUS North-Wales*, 1946, Farm n° 10, p. 697.

pauvres couvertes de bruyères dans leur état naturel... Quelques-uns de ces derniers doivent être labourés et porter une récolte, ou resemés, à tour de rôle, pour chasser la fougère. En fait la charrue passe selon un programme fixé sur le territoire de la ferme — ley farming par nécessité pure (257). » L'on a des indications semblables pour une ferme de la vallée de l'Elwy et une ferme des hauteurs orientales du comté de Denbigh (238).

Pour certaines fermes, l'on donne des indications précises sur les herbages permanents : par exemple dans une grande ferme d'Aber, les terres en herbes couvraient 104 ha, « sur lesquels deux champs d'une superficie totale de 14 ha sont réellement permanents ». Une ferme de Traethmawr (Sud-Ouest du comté de Caernarvon) a des herbages permanents « qui ne sont jamais labourés et sont couverts de joncs par places (239) ». Enfin une ferme du Val de Conwy, de 97 ha, a 4 ha « arables » et le reste sous ley de longue durée « excepté quelques champs où l'on a mis des canalisations d'eau pour le bétail (240) ». La pratique d'amener l'eau dans des abreuvoirs permanents dans certains champs se répand de plus en plus, l'Etat donnant des subventions égales à 50 % du prix des installations. L'on conçoit que les champs ainsi équipés deviennent des herbages permanents.

Il y a d'ailleurs en Galles de vrais districts herbagers, où les labours sont pratiquement ignorés. Ce sont surtout le Val de Tywy, et certains coins du Val de Glamorgan et des vallées et régions littorales du comté de Monmouth. Le *L.U.S.* du comté de Carmarthen donne plusieurs exemples de fermes sans aucun champ labouré (241) et un exemple de ferme de 70 ha qui, avant guerre, ne cultivait qu'un seul champ, uniquement en avoine (242). Le « *Survey* » de comté de Monmouth sur 20 fermes étudiées, en cite 6 qui n'avaient aucune culture en 1939.

Il y a en revanche des districts où les labours sont relativement importants. Tels sont les bas-plateaux du comté de Pembroke, notamment le « *Petite Angleterre* » qui est la seule région du Pays de Galles où l'on ait pu, après 1918, acclimater la culture de la betterave à sucre.

---

(237) *Ibid.*, Farm n° 11, p. 701. Les champs en pâtures pauvres y sont appelés « ffrith », variante du mot « ffridd ».

(238) *Ibid.* Farm. n° 13, p. 703. — Farm n° 27, p. 722-723.

(239) *Ibid.*, p. 695. La notice concernant cette ferme contient une autre particularité intéressante : « 30 acres of ploughable land. Arable (pre-war), 3 acres ». L'on voit comment la dualité des termes anglo-saxons et latins rend la terminologie anglaise parfois confuse. « Arable » au sens propre est l'équivalent exact de « ploughable ».

(240) *Ibid.* Farm n° 12, p. 702.

(241) *LUS Carmarthen*, 1944, Farm n° 8, p. 534. — Farm n° 12, p. 536.

(242) *Ibid.* Farm n° 9, p. 535.

La péninsule de Gower a aussi de belles cultures, dans ses champs laniérés relativement petits et sur les champs ouverts de Rhossili ; voici l'assolement généralement suivi sur ceux-ci : 1° trèfle (fauché) ; 2° pommes de terre et betteraves fourragères ; 3° blé ; 4° orge ; 5° rutabagas ; 6° avoine semée avec du trèfle. De plus, les cultures de légumes destinés au marché de Swansea et de sa région industrielle se répandent dans la péninsule. Après les pommes de terre demi-primes (récolte de juin) l'on cultive des choux frisés, des brocolis et, depuis 1941, des choux et des oignons. Toutefois la péninsule de Gower, malgré ses cultures en expansion, n'est pas encore comparable au vieux district légumier de Penzance. Il est caractéristique qu'à Rhossili même, en dehors des champs ouverts, dans les enclos voisins, l'on fait alterner l'avoine et le trèfle, conservé en « *ley* » de trois à quatre ans (243).

### 4° L'Irlande

Les systèmes agricoles irlandais, quoique suivant plus ou moins le même principe général du ley-farming, sont plus variés que ceux du Pays de Galles. Ils dépendent surtout, non pas de la qualité des terres, mais de l'étendue de l'exploitation. Les petites exploitations de la moitié N.-O. de l'île et autour des montagnes, pratiquent toutes un ley-farming intensif : plus l'exploitation est petite, plus les cultures — on ne peut dire les labours, car beaucoup de terres sont travaillées à la bêche — sont proportionnellement importantes. Dans ce vaste domaine, on peut distiguer trois types : 1° les micro-exploitations de l'Extrême-Ouest ; 2° les petites fermes de l'Ouest et des montagnes ; 3° les petites fermes à lin des plaines d'Ulster. L'autre moitié de l'Irlande, le pays des grandes exploitations, est celui où les pâtures permanentes dominent. On peut dire qu'en Irlande plus la terre est fertile, moins elle est cultivée. Il y a toutefois, dans ce domaine des grandes exploitations, quelques régions un peu plus riches en labours : ce sont surtout de vieux comtés anglo-français : Kilkenny, Wexford par exemple, mais il n'y a entre ces comtés et les terres de pâtures qu'une différence d'intensité de

(243) D. Richards, *An agricultural and social survey of Rhossili* (1949).

culture, non de système agricole. Enfin, çà et là, l'on rencontre quelques terroirs hors série, généralement des champs ouverts, où les labours sont permanents.

### a) *Le Nord-Ouest et les montagnes*

#### a[1]) *Les micro-exploitations de l'Extrême-Ouest*

Les micro-exploitations de l'Ouest avaient autrefois des cultures ininterrompues sur toutes leurs terres arables. Le bétail se nourrissait sur la montagne ou sur les chaumes. Ainsi à Corrân (Co. Mayo) on faisait alterner pommes de terre et avoine, à Gortahork (Co. Donegal) on connaissait un assolement triennal : pommes de terre, avoine, lin, qu'on répétait pendant des dizaines d'années, car on ne pouvait alors se payer le luxe de laisser la terre sous herbe. Ces cultures ininterrompues se poursuivent sur quelques champs, plus monotones encore que par le passé, puisqu'il ne s'agit que de pommes de terre. On cite des champs cultivés en pommes de terre tous les ans depuis 100 ans. Au Nord du Donegal, on appelle « *talamh boit* » une terre où l'on cultive ainsi la même plante plusieurs années de suite.

L'expression opposée « *talamh féaraigh* » (terre d'herbage) désigne le « *ley* », la terre laissée sous herbe pendant plusieurs années (244). En effet, on laisse en général une place à l'herbe dans l'assolement. Ainsi à Knocknamona en Corrân, trois fermes chacune d'environ 1,5 ha se partagent un champ ouvert et y cultivent : 1° pommes de terre ; 2° avoine ; 3° herbe ou pommes de terre. C'est un régime transitoire. Chaque culture d'ailleurs ne couvre que quelques ares. Sur la plupart des terres cultivées de la presqu'île, on distingue des parcelles en pommes de terre, en avoine, et en herbe, en nombre à peu près égal. L'herbe ici est une véritable culture annuelle. La plupart de ces cultures se font sur un sol de tourbe à peu près pur, à force de fumures et de travail.

Il est étrange de voir, à l'extrémité Sud-Ouest de la presqu'île, une assez large étendue de terre franche, la seule du district, qui dépendait de la plus grande ferme, et qui est laissée en pâture permanente. Plusieurs fermes y font paître leurs vaches moyen-

(244) Renseignements donnés par S. O Heochaidh et Niall O Dubhthaigh, Gortahork, Co. Donegal.

nant redevance. L'une de ces pâtures est appelée « *Sean Phairc* », le vieux « *pairc* ». Ce mot désigne fréquemment en gaélique les champs en herbe. Les autres champs clos ou ouverts sont appelés en général « *garraî* ». Enfin il existe aussi de petits enclos bien murés, presque circulaires, où pousse de l'osier et qu'on appelle « *garraî na slat* » : le jardin des baguettes (245).

### a²) *Petites fermes de l'Ouest et des Montagnes*

A Kildrelig en Kerry, village étudié par l'ethnologue suédois Åke Campbell, l'exploitation est légèrement plus extensive.

La rotation comporte : 1° pommes de terre ; 2° avoine semée avec herbe, et récoltée en grains ; 3° herbe pendant deux, trois, ou quatre ans. L'exploitation étudiée par Campbell avait 9 ha, dont 7,5 sous herbe, 1,2 sous foin, 10 ares sous avoine. Les noms

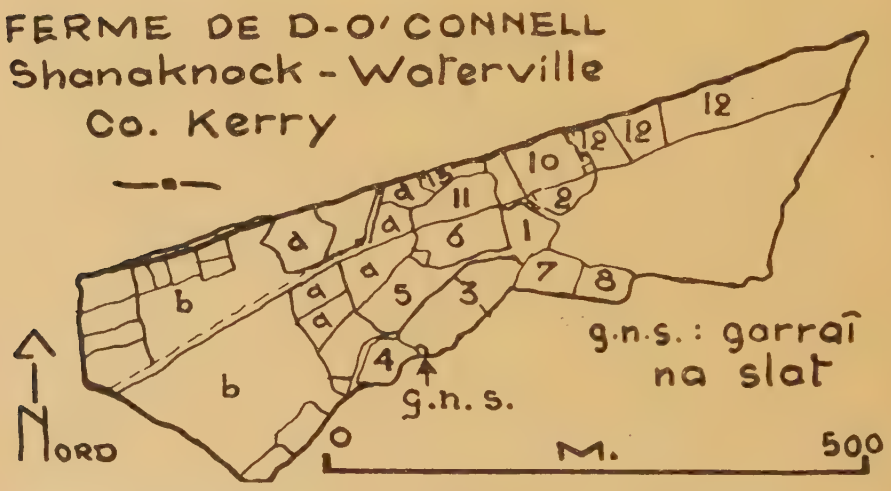


Fig. 10

des champs ici varient avec la récolte qu'ils portent : ceux de pommes de terre sont dits « *garraithe* », ceux d'avoine « *guirt* », ceux d'herbe « *pairceanna féir* » (246).

Un système d'exploitation semblable à celui de Kildrelig se rencontrait à Glencullen (Co. Dublin), avant le remembrement des

(245) Renseignements donnés par Thomas Moran et R. Gallagher.
(246) Campbell (Åke), *Beàloideas*, 1935, p. 57-75.

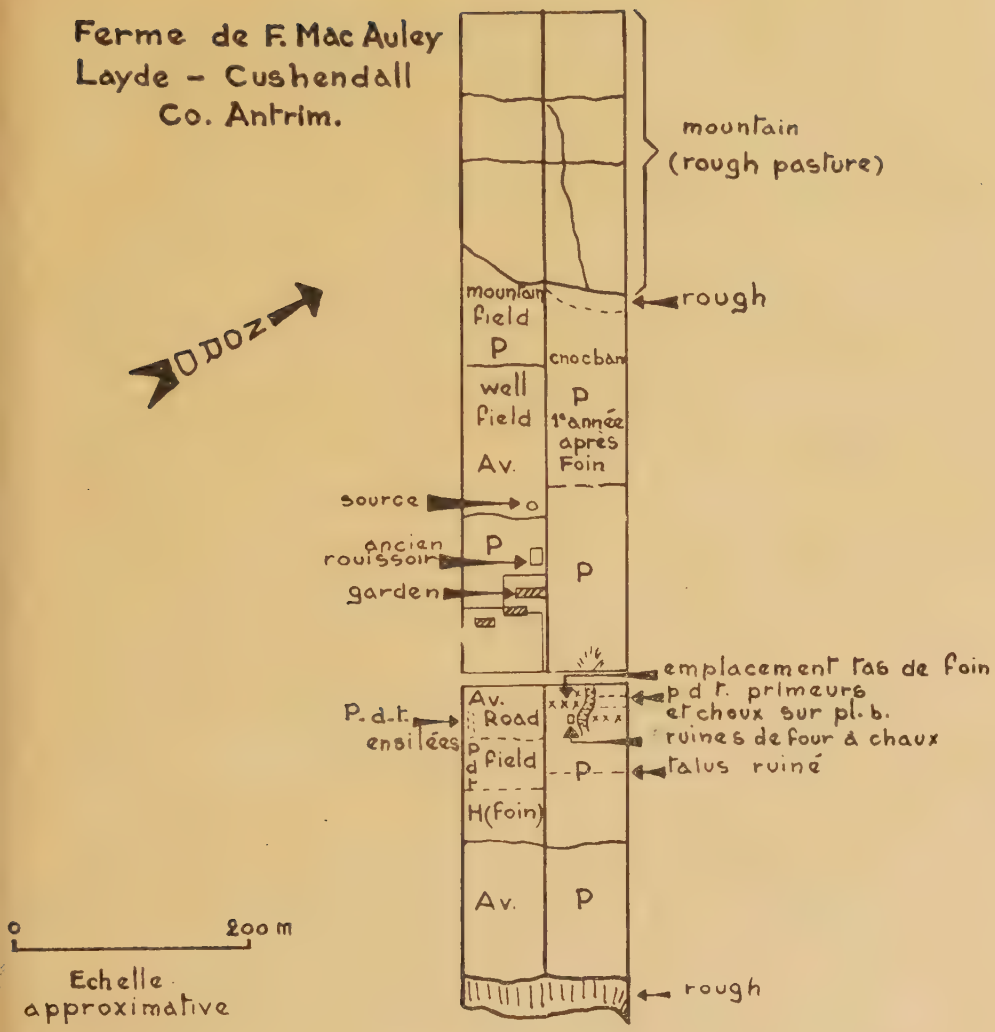


FIG. 11

champs ouverts : 1° céréales ; 2° racines ; 3° céréales semées avec herbe ; 4° herbe. « *Il serait impossible de fixer une limite à la durée de cette herbe, mais l'on pourrait prendre comme moyenne 5 ou 6 ans* (247). »

La ferme de D. O'Connel à Shanaknock, Waterville, Co. Kerry (voir fig. 10) qui a 9 ha cultivables, suit une rotation toute sem-

(247) Renseignements dûs à J. LENEHAN, Sandyford, Co. Dublin, transmis par A. LUCAS, National Museum Dublin.

blable : 1° avoine ; 2° pommes de terre ; 3° avoine semée avec herbe, et, dans un demi-champ, racines : betteraves fourragères, navets ; 4° herbe pendant 9, 10 ou 20 ans selon le champ et les circonstances. En général 2 champs sous avoine, 1 champ et demi sous pommes de terre, 1/2 champ sous racines et choux et le reste en herbe. Il y a un petit enclos où poussent osiers et choux et appelé « *gairdîn na slat* ». Parmi les autres champs la plupart sont appelés « *Pairc* », et quelques autres « *Gairdîn* », sans qu'on voie toujours la raison de l'une ou de l'autre appellation.

A l'autre bout de l'Irlande, dans la région des Glens d'Antrim, le système agricole est le même. La ferme de F. Mac Auley à Layde, Cushendall, Co. Antrim (fig. 11) a 13 ha, allant d'une falaise dominant le Channel du Nord jusqu'à l'altitude de 180 m. Toute la partie haute de la ferme est inculte, formant des pâtures pauvres. La partie cultivable est traitée selon la rotation suivante : 1° avoine ; 2° pommes de terre ; 3° avoine ; 4° herbe, donnant deux ou trois années de foin fauché puis trois ou quatre années de pâture.

### a³) *Fermes à lin d'Ulster*

Sur les petites fermes de cultures relativement intensives des plaines, l'assolement est : 1° pommes de terre ; 2° avoine ; 3° lin ; 4° herbe pendant plusieurs années ; le lin ne peut revenir sur la même terre qu'au bout de 7 années. La culture en expansion du plant de pommes de terre sélectionné se fait suivant les mêmes principes. Le gouvernement de l'Irlande du Nord exige que ces pommes de terre soient plantées sur un ley vieux de 3 ou 4 ans.

Un cas un peu spécial est celui de la ferme de M. Clarke, à Glassaneeran Upper, Mosside (Co. Antrim) (fig. 12), qui est l'un des deux ou trois grands spécialistes britanniques de la pomme de terre de semence et travaille en relation avec l'Université de Cambridge, pour développer et multiplier de jeunes plants sur semis.

La ferme qui a 32 ha (248), est travaillée partout selon le rythme à peu près usuel dans la région, les plants de pommes de terre devant commencer leur carrière dans des terrains semblables à ceux où ils se multiplieront. La rotation est la suivante : 1° pommes de terre ; 2° avoine ; 3° lin semé avec l'herbe ; 4° foin; 5°, 6° et 7° pâture. Si un champ n'est pas favorable au lin, ou si la conjoncture n'est pas favorable à cette culture, l'on sème de l'avoine deux années de rang (deuxième et troisième années).

(248) Superficie presque double de celle de la plupart des fermes du district ; de plus la ferme de Glassaneeran a peut-être un peu plus de labours que les fermes voisines.

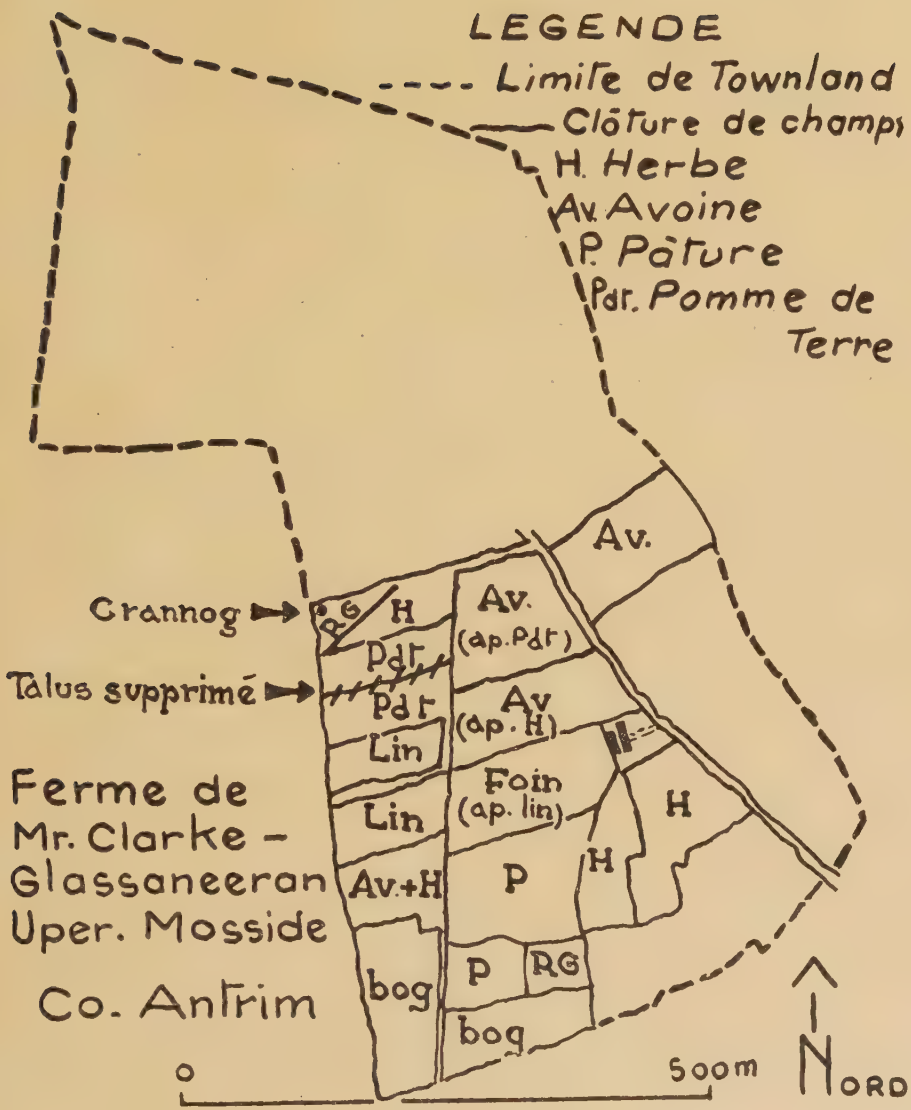
LEGENDE
Limite de Townland
Clôture de champs
H. Herbe
Av. Avoine
P. Pâture
Pdr. Pomme de Terre
Crannog
Talus supprimé
Ferme de
Mr. Clarke -
Glassaneeran
Uper. Mosside
Co. Antrim
Av.
H
Pdr
Av. (ap. Pdr)
Av (ap. H)
Lin
Foin (ap. lin)
Av+H
P
bog
RG
0
500m
Nord

Fig. 12

Avant de quitter le domaine des petites fermes, signalons une survivance curieuse au village de Culbane (Co. Derry) près de la Bann (249). Les champs ouverts du village se trouvent sur les hautes terrasses et les pentes descendant vers la rivière ; mais les terres de la basse terrasse humide, couvertes de joncs et de roseaux sont appelées « *Braghland* », ou terres de défrichements (cp. les « *brecks* » du Co. de Monmouth). Les journaliers y ont des parcelles. C'est une sorte d'out-field, quoique les terres une fois défrichées soient soumises à un assolement peu différent de celui des champs.

### b) *Les plaines du Sud-Est*

Les grandes exploitations du Sud-Est de l'Irlande sont très différentes des petites fermes que nous venons d'examiner. Sur celles-ci il n'y a pratiquement pas de pâtures permanentes. Au contraire la plus grande partie des comtés de Meath, Westmeath, Dublin, Kildare, Tipperary, Limerick est en pâtures permanentes. Il est vrai que les Irlandais donnent des sens très divers du mot « *permanent pasture* ». Pour les uns c'est une pâture où l'herbe pousse toute l'année, même l'hiver ; selon d'autres c'est « *une pâture qui n'a pas été labourée depuis deux ou trois ans* ». Mais en fait beaucoup d'entre elles sont très vieilles. La colline de Tara, par exemple, qui est couverte d'une pâture excellente, n'a pas été labourée depuis près de 150 ans (250).

Entre les districts de l'Ouest et du Nord, région de petites fermes bien labourées, et les grands comtés herbagers que nous avons cités, existent des zones de transition, à caractère variable. Dans les plaines de Connacht, même dans les régions sans drift, les pâtures permanentes apparaissent. Ce sont des pays naisseurs, ou qui pratiquent un début d'engraissement. Mais une partie notable de la terre reste soumise au « *ley-farming* ». L'existence de pâtures permanentes sur les karsts est assez paradoxale. Mais, en général, la nappe aquifère est presque à ras du sol, et l'herbe poussant sur le calcaire, même si elle est courte et grêle, est très favorable à la croissance du bétail, en particulier à la formation de sa charpente osseuse.

---

(249) Village signalé par D. Maccourt, Magee College, Londonderry, en compagnie de qui j'ai enquêté sur place.

(250) Renseignement donné par S. O Riordain, U.C.D.

L'on considère que le bétail qui a grandi sur terrain calcaire peut être vendu aux engraisseurs un an avant celui qui a vécu sur terrain siliceux. Au Nord, dans les comtés de Sligo, Leitrim, Monaghan... l'on trouve des fermes moyennes d'économie laitière. Certaines n'ont pas de charrue, toute la culture se faisant à la bêche ; c'est dire l'importance qu'y prennent les pâtures Une autre zone laitière s'étend dans le Nord des comtés de Kerry et de Cork (251). Ici les labours sont restreints mais ils se font à la charrue. Dans toutes ces zones mixtes l'action gouvernementale a récemment développé la culture de la betterave à sucre, destinée aux sucreries de Mallow (Co. Cork) et de Tuam (Co. Galway). Les autorités ont su profiter des restes d'agriculture de labours encore vivants dans ces contrées, mais seule l'action de l'Etat a pu réussir à faire accepter une culture nouvelle (252).

Dans le Sud-Est de l'île, sur des fermes en général plus grandes, les traditions de labour sont un peu plus fortes. Ici la betterave à sucre s'est ajoutée au blé et à l'orge, formant un ensemble de cultures assez semblable à celui du Nord de la France. Il est possible que la forte tradition d'assolement triennal imposé par les Anglo-Français ne soit pas étrangère à cette originalité du Sud-Est de l'Irlande. Le climat y est plus sec et plus ensoleillé que dans l'Ouest, mais pas plus que dans la région de Dublin et guère plus que dans celle d'Athlone. Dans le Sud-Est toutefois, le ley-farming et les pâtures permanentes sont aussi appréciés, de même qu'autrefois les cultures continues voisinaient avec l'assolement triennal. L'on ne peut dire que le Sud-Est de l'Irlande constitue véritablement une région de labours.

Dans les comtés herbagers du Centre-Est nous prendrons comme exemple la ferme de Roscall, dont le terrain couvre entièrement le townland de Brownstown et en partie celui de Roscall, près de Ballyboghill, dans le comté de Dublin (fig. 13).

Sur cette ferme de 137 ha, toutes les meilleures terres sont en herbages permanents, qui n'ont jamais été labourés depuis des dizaines d'années, et dans lesquels s'engraissent des bœufs destinés

(251) C'est là qu'est né le mouvement coopératif irlandais, et qu'il s'est le plus développé. Les laiteries coopératives (appelées « creameries ») y sont très nombreuses.

(252) La culture de la betterave et la fabrication du sucre sont organisées par une compagnie d'Etat : « Comhlucht siuicre na hEireann ».

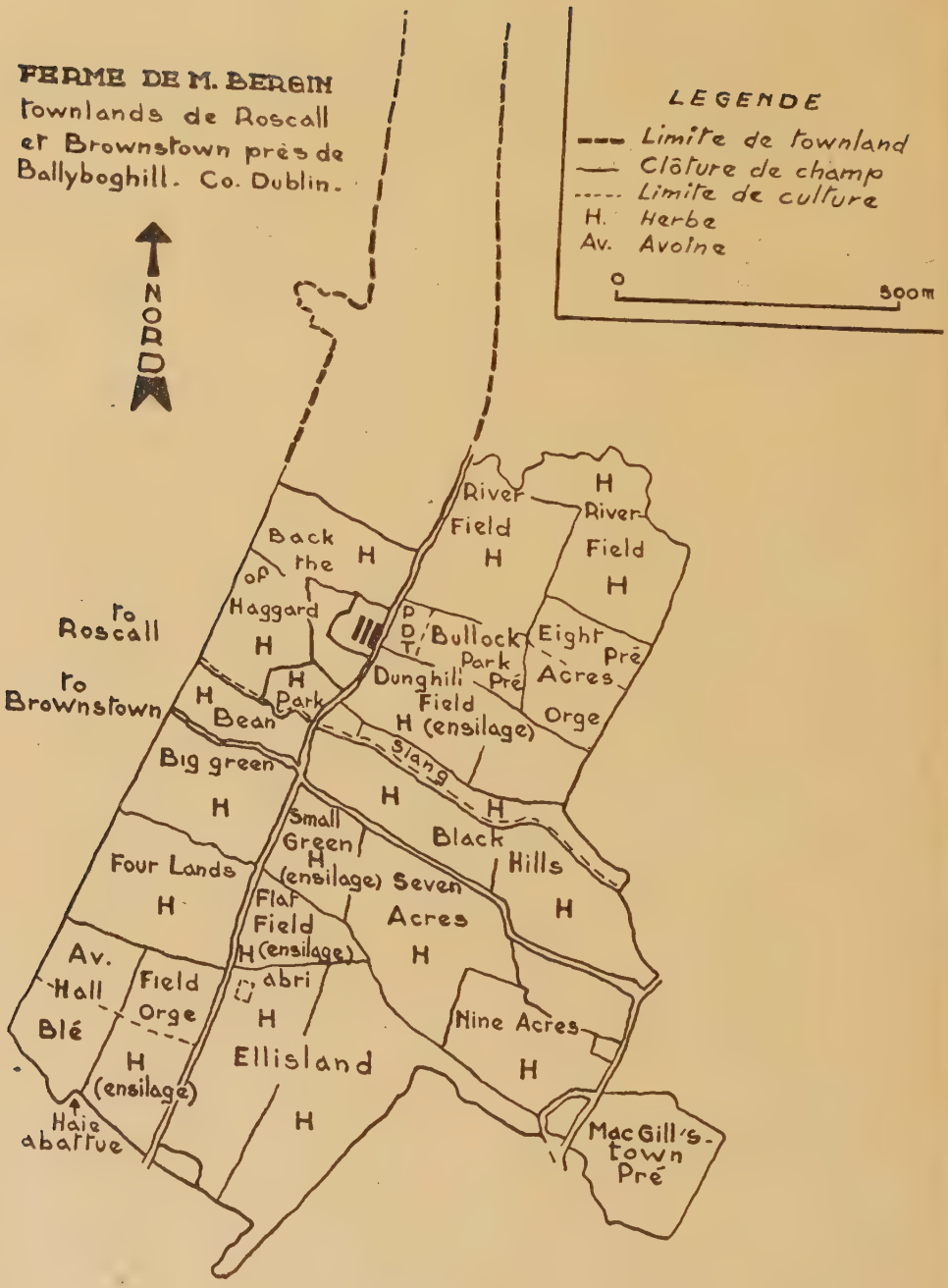
FERME DE M. BERGIN
Townlands de Roscall et Brownstown près de Ballyboghill. Co. Dublin.
LEGENDE
Limite de townland
Clôture de champ
Limite de culture
H. Herbe
Av. Avoine
0
500m
NORD
To Roscall
To Brownstown
Back of the Haggard
H
River Field
H
H
River Field
H
P D T
Bullock Park
Pré
Eight Acres
Pré
Orge
Dunghill Field
H (ensilage)
H Park
H Bean
Big green
H
Slang
H
H
Small Green
H (ensilage)
Black Hills
H
Four Lands
H
Flat Field
H (ensilage)
Seven Acres
H
Av. Hall
Blé
Field
Orge
H (ensilage)
abri
H
Ellisland
H
Nine Acres
H
Haie abattue
MacGillstown Pré

Fig. 13

à l'exportation. Les autres terres sont soumises au « *ley-farming* ». A la fin d'une courte période de culture (surtout des céréales : avoine, orge, un peu de blé (6 ha) et des racines et choux fourragers (2 ha)), l'on sème de l'herbe et du trèfle. En général l'herbe est fauchée l'année suivante ; (ce sont les « *meadows* » ou prés), puis ces terres sont laissées en herbe. Elles sont pâturées en hiver, tandis que les herbages permanents sont laissés en repos pendant cette saison et sont seulement pâturés en été. L'introduction récente de l'ensilage a encore ajouté une variété de champ d'herbe.

Il faut remarquer qu'aucun champ cultivé ne porte une seule culture. Les labours ne sont pas assez étendus pour cela. Aucun même ne porte que des céréales ou racines. Il y a toujours une partie en herbe, séparée des cultures par une clôture de fils de fer barbelés. Ce fait est très fréquent dans le comté de Meath. Il peut aussi être observé dans le Co. Offaly, mais ici l'herbe n'occupe en général qu'un petit coin du champ, tandis qu'en Meath et Westmeath ce sont en général les cultures qui n'occupent qu'une faible partie du champ.

Le comté Kildare, en plus de ses célèbres élevages de chevaux de course, a la distinction de posséder la plus vaste et la plus ancienne des pâtures permanentes d'Europe. Il s'agit du Curragh de Kildare. C'est un ancien commun dont le gouvernement anglais fit un terrain de manœuvre en 1855. En 1920 il est devenu la propriété du gouvernement irlandais.

On y a bâti des casernes et aménagé un hippodrome, mais la plus grande partie sert toujours de pâture commune aux fermes riveraines qui ont le droit d'y envoyer leurs moutons moyennant redevance. L'originalité de ce commun est qu'il s'étend sur un sol brun, de décomposition de drift, l'un des plus fertiles de l'île. Or il n'a jamais été cultivé. Il est recouvert d'une herbe uniforme et assez riche. Sur les bords les ajoncs ont tendance à se développer, mais on y met périodiquement le feu.

A. Young, en 1776, décrit le Curragh « *une pâture à moutons* (« *sheep walk* ») *de plus de* 4 000 *acres anglaises, formant un gazon plus beau que les efforts de l'art n'en ont jamais produit. Rien ne peut excéder l'extrême douceur du gazon, qui est bien mis en valeur par les douces inégalités de la surface. Le sol est un limon* (« *loam* ») *très fin sur un sous-sol caillouteux. Il est pâturé par de nombreux et grands troupeaux de moutons, qu'y lâchent les fermes adjacentes qui, seules, ont ce droit, et payent des fermages très élevés*

*de ce fait. C'est le seul commun considérable dans le royaume* (253) ».

Un siècle plus tôt, les cartes de Down Survey marquent bien nettement le « *Currah of Kildare* » ; le commun est entouré d'un trait continu, et l'intérieur est laissé en blanc. L'indication « *Currah of Kildare* » est écrite de la même façon que les noms des paroisses voisines (254).

Bien plus tôt, au XII[e] siècle, Géraud de Cambrie nous apprend qu'il existait, auprès de Kildare « *des étendues très belles, que l'on appelle les pâtures de Brigitte : dans lesquelles personne n'a jamais osé mettre la charrue. L'on rapporte à leur sujet, comme un miracle, que même si les animaux de toute la province broutent l'herbe jusqu'à terre, le lendemain un herbage apparaîtra aussi haut que la veille* (255) ».

Déjà au X[e] siècle, Cormac le Glossateur mentionne le « *Cuirech Life* » (le Curragh de la Liffey) comme un lieu de grandes fêtes périodiques, de rassemblements provinciaux et de courses, et fait venir le nom de Cuirech du latin « *currus* ». Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il est bien probable que le Curragh, déjà champ de courses au X[e] siècle, est le plus ancien hippodrome de l'univers (256).

Les fouilles pratiquées récemment par O'Riordâin dans quelques-uns des tumulus qui se trouvent sur le Curragh ont confirmé les indications de l'ancien auteur. L'on n'a trouvé aucune trace ni d'habitation, ni d'agriculture, ni même de sépulture normale. Tout indique qu'il s'agissait de lieux consacrés, en relation sans doute avec les anciennes fêtes solennelles de l'Irlande païenne (257). L'on n'a pu obtenir

---

(253) A. Young, 1779-1892, p. 424.

(254) *Hiberniae regnum.* BN, fonds anglais, MS n° 1, p. 43-74.

(255) Giraldus Cambrensis, *Descriptio Hiberniae, PRIA* 52C4, 1949, p 150. « Sunt et hic campestria pulcherrima, que brigide pascua vocantur ; in que nullus ausus est aratrum mittere. De quibus pro miraculo dicitur, quod licet provintie totius animalia solo tenus herbam corroserunt, mane facto non minor herbositas apparebit ».

(256) *Sanas Chormaic,* ed. W. Stokes, 1892, p. 45. « Cuirrich, a curribus i. frich carpait (« the running (lit. contest) of a chariot »). — « Currech, a cursu equorum dictum est » (Liber Hymnorum, 1, 126, cité par Hogan, 1910, p. 316). — A propos d'un autre lieu de rassemblements et de fêtes de l'Irlande païenne : Telltown, Co. Meath, l'un des « Dindshenchas », ou géographies mythiques de l'Irlande, s'exprime ainsi : « Grande fut l'action faite avec la hache par Taltiu, le défrichement d'une terre de prairie aux dépens d'une forêt unie... elle devint une plaine fleurie de trèfle ». (Texte cité par E. Ettlinger, *Etudes celtiques,* 1952, p. 42.)

(257) S. O Riordain, *PRIA,* 53C2, 1950. Voir pl. I, photo 4.

aucune datation précise, mais il est probable que ces tumulus ont été édifiés vers la fin de l'âge du fer, et peut-être dans les premiers siècles de notre ère.

En contraste complet avec les herbages du Curragh, l'on rencontre en trois points au moins de l'Irlande des terres soumises en tout ou partie à des cultures ininterrompues. Sur les champs ouverts de Coolbaun (Lisleecourt, Courtmacsherry, Co. Cork) certaines parcelles sont cultivées tous les ans depuis des dizaines d'années. Les principales cultures actuelles sont l'orge et les betteraves. La fertilité naturelle du sol, entretenue par des apports de goémon et de fumier de ferme et des amendements de sables marins, explique ces cultures intensives. Il est vrai que d'autres parcelles sont laissées sous herbes pendant 9 ou 10 ans.

A l'autre bout de l'Irlande, à Ballintoy (Co. Antrim) non loin de la Chaussée des Géants, des champs ouverts en cours d'enclôture s'étendent sur une plaine de drift, en contrebas d'une colline basaltique, entre le village et la mer. Cette plaine, considérée comme la meilleure terre du comté d'Antrim, était, il n'y a pas très longtemps, soumise à des cultures ininterrompues : haricots, avoine, herbe fauchée et labourée aussitôt. Aujourd'hui l'utilisation est moins intensive, mais beaucoup de parcelles sont encore en labours.

Enfin le cas le plus curieux est celui de Rush (Co. Dublin), où plusieurs grands champs ouverts sont consacrés à la culture très intensive des légumes pour l'agglomération du Dublin : choux-fleurs, carottes, navets, choux, même du thym. Ces terres sont actuellement fumées en bonne part avec les détritus urbains de Dublin, mais il ne faut pas oublier que Rush touche la mer. Autrefois le goémon et le sable marin ont dû être utilisés. De Rush, les cultures maraîchères débordent actuellement sur les districts voisins, jusqu'à Lough Shinny, au Nord. Attirées par l'exemple de ce centre, des entreprises de cultures de fruits ou de fleurs s'installent alentour, donnant une nouvelle originalité économique au vieux district de Fingall dont l'originalité humaine n'avait cessé de se manifester depuis l'installation des Fine Gall, des Scandinaves, aux IX^e^ et X^e^ siècles. Toutefois l'exemple de Coolbaun et de Ballintoy doit nous garder d'invoquer à Rush un éventuel atavisme scandinave. Ces trois villages ont simplement gardé la tradition de cultures continues des Arvors bretons et autres.

Le système agricole de nos contrées a donc conservé bien des traits du passé. Il a subi une évolution notable au cours des derniers siècles, mais non une transformation radicale. Les traits principaux du vieux système occidental restent presque partout reconnaissables. La seule révolution a été l'implantation de l'assolement triennal par les Anglo-Français durant les XII[e] et XIII[e] siècles : elle n'a affecté que certains districts, et ses effets sont actuellement fort atténués.

Partout, sauf dans ces districts anglo-français, fermes, villages et champs ont été créés et développés en fonction du vieux système agricole de l'Ouest, et ne peuvent se comprendre si l'on ignore celui-ci. Mais la variabilité d'aspects que peut revêtir l'agriculture occidentale a permis l'élaboration de formes très diverses d'habitat et de structure agraire. L'on ne retrouvera ici rien de semblable à l'ensemble des contraintes impérieuses inhérentes au système classique d'assolement triennal. C'est plutôt la hiérarchie des divisions territoriales traditionnelles qui imposera un cadre aux fermes et aux champs.

## APPENDICE I

Exemples de tributs payés au XVI[e] siècle dans le territoire des Mac Carthy, d'après W.P.T. Butler, 1925, p. 27.

O'Donoghue Mor devait à MacCarthy Mor plusieurs « *services* », dont la valeur était estimée à £ 4. 8 s. 8 d. pour les uns, à £ 13. 10 s. pour les autres, etc... 40 gerbes d'avoine par « *charruée* » (l'unité territoriale de base dans cette région), pour 45 charruées, et £ 2 par an. O'Donoghue des Glens devait 26 s. 8 d. et 4 barriques de bière. — P. 30. En 1584 MacCarthy Mor nomma un gardien de barrage sur la Laune, qui devait aussi être major-dome de toutes ses maisons. La principale partie de son traitement devait être « *les peaux de tous les bœufs et de tous les moutons tués pour les tributs dûs par O'Sullivan Mor, O'Donoghue Mor, et MacGillicuddy, avec les échines desdits bœufs et les échines des porcs* ». — P. 41. O'Sullivan Bere, d'autre part, recevait lui-même du beurre, de la farine d'avoine, des moutons, porcs et des « *vaches de mariage* », celles-ci vaches âgées de deux ans, payables par les tenanciers de certaines terres, lors du mariage de la fille d'O'Sullivan Bere. — P. 44. La tribu des MacGillicuddy devait chaque année à MacCarthy Mor : 4 bœufs, évalués à 13 s. 4 d. chacun, pour le château et les quatre charruées de Bodenesmeen, 18 « *quirreen* » de beurre et 18 « *sroan* » de farine d'avoine

par charruées pour les 12 1/2 charruées de Twogholanithie, faisant en tout 225 « *quirreen* » et 225 « *sroan* » évalués à £ 5 12 s. 6 d. ; en plus des gerbes d'avoine estimées à 37 s. 6 d. ; en plus, à un autre titre 100 « *quirreen* » de beurre et 100 « *sroans* » de farine d'avoine estimés à 50 s. sterling ; et aussi 22 s. et un « *groat* » en monnaie. Certaines terres enfin, devaient fournir 18 bœufs estimés à £ 12 et divers services. Le rapport donnant ces détails fut établi sans doute en 1598.

## APPENDICE II

Anecdote rapportée par M.J. O'Connell (1892, p. 55), d'après les souvenirs de M. O'Connor, dont la famille, depuis des générations, avait servi les O'Falvy, famille très liée aux O'Connell.

Il s'agit de Darby Falvey, qui fit construire à Faha la première maison à toit d'ardoises édifiée dans le district depuis Cromwell, et mourut en 1711 : « *Le mortier de la vieille maison de Faha fut trempé avec du sang de bœufs mêlé à du crin, et Darby était si généreux qu'il partagea les bœufs entre les ouvriers. N'ayant pas assez de sang pour tremper tout le mortier requis, il ordonna à certains de ses serviteurs d'aller ramener quelques-unes des vaches sauvages des montagnes de Glencar et Glenbeigh. L'équipe était dirigée par un nommé Ring Duv, poète de Darby. Après avoir réussi au bout de quelque temps à enfermer dix têtes de bétail dans un défilé, les hommes furent attaqués par deux taureaux sauvages, et durent fuir, laissant derrière eux taureaux et vaches. Ring Duv, de retour avec ses hommes à Faha, informa M. Falvey de son échec en vers irlandais qui se traduisent ainsi :* : « *Iveragh, très sévère, sauvage et, bleu ; Glencar où le blé ne pousse jamais ; montagnes de Desmond, hautes et bleues ; trois régions que Patrice ne bénit jamais.* »

## APPENDICE III

### Les dernières pratiques de transhumance en Irlande.

Un cas curieux de transhumance, sans doute le dernier en date dans le comté de Wicklow, m'a été signalé par M^lle^ F. Henry. Jusqu'en 1939 un fermier des environs de Blessington venait passer l'été dans une maison primitive, couchant sur un lit de joncs, comme aux temps antiques, au milieu du bog aujourd'hui recouvert par le lac de Blessington. Il voulait, disait-il, surveiller ses

vaches qui paîssaient sur le bog. Cette surveillance n'était nullement nécessaire. Cette maison de transhumance était située à 200 m d'altitude environ, alors que les fermes permanentes des vallées environnantes sont parfois à 300 m d'altitude.

Le cas de Slievemore d'Achill est anormal. C'était, avant la Famine, un village permanent de plus de 1 000 habitants, qui possédait plusieurs lieux de transhumance, dont Dooagh, situé sur la côte. Au moment de la Famine les habitants, voulant profiter des ressources alimentaires de la mer, et, selon certains, fuyant le prosélytisme du ministre anglican Nangle, s'établirent près du littoral, et transformèrent Slievemore en habitat d'été. Les dernières années de transhumance à Slievemore ont vu, semble-t-il, des pratiques assez diverses. Aujourd'hui les maisons de transhumance sont encore entretenues, mais il semble que personne n'y passe la nuit.

La transhumance irlandaise vient de faire l'objet d'une thèse de Mss Graham. Le manuscrit, déposé à Queen's College, Belfast, n'a pu être consulté pour cette étude.

## APPENDICE IV

### Les écobues corniques

Carew, 1602-1953, p. 101-102. « *D'abord, vers le mois de mai, ils découpent en mottes toute l'herbe du terrain qui doit être travaillé, ce qu'ils appellent* « beating ». *Ces mottes de gazon, ils les soulèvent un peu au milieu pour que le vent et le soleil les dessèchent plus vite... Lorsqu'elles sont complètement séchées, le cultivateur les entasse en petits tas et les brûle, les réduisant en cendres. Ensuite ils apportent du sable de mer en plus ou moins grande quantité, selon la proximité des endroits où l'on s'en procure, et selon le soin et l'habileté du cultivateur... Un peu avant le labour ils éparpillent sur le terrain ces cendres et les petits tas de sable qui, retournés ensuite par la charrue, donnent de la chaleur à la racine des grains...* »

CHAPITRE IV

# Les divisions territoriales

Dans une grande partie de l'Europe continentale, la commune et le pays — au sens populaire de ce mot — sont les cadres essentiels de la vie rurale et ceux qu'utilise presque obligatoirement la géographie humaine (1). Dans nos contrées, il n'en est pas toujours de même : la commune civile, distincte de la paroisse ecclésiastique, n'a jamais existé en Irlande et, depuis le « Désétablissement » de l'Eglise anglicane dans ce pays en 1869, la paroisse a cessé d'être une unité territoriale reconnue par l'Etat, et les limites paroissiales ont cessé de figurer sur les cartes de « *l'Ordnance Survey* » au 1/63360. En Grande Bretagne, la réforme municipale de 1894 a établi des « *Paroisses civiles* » (« *civil parishes* »), distinctes des paroisses ecclésiastiques anglicanes, mais elles sont loin d'avoir l'importance administrative des communes françaises. En Galles, elles sont parfois un cadre presque vide ; en certains comtés, leurs limites ont été bouleversées à plusieurs reprises, et c'est tout juste si les habitants de certains districts savent dans quelle « *paroisse civile* » ils vivent (2). Nous devons cependant traduire « *civil parish* » par « *commune* ».

Beaucoup de géographes britanniques, imprégnés des principes de l'école géographique française, ont fait un grand effort pour retrouver chez eux des « *pays* », effort en général décevant, notamment en Galles et en Irlande, où la conscience populaire n'a que rarement la notion de « *pays* » et où les

(1) A. Meynier, *AG*, 1945, p. 161-179.

(2) Je connais deux personnes, dont l'une assez cultivée, qui, au moment du recensement de 1951, ne savaient pas au juste dans quelle « civil parish » se trouvait leur lieu de naissance.

divisions régionales anciennes ou nouvelles ont des origines très différentes de celles des anciens « *pays* » du continent.

Mais ces traits originaux sont le fait du Pays de Galles et de l'Irlande ; le Cornwall et l'île de Man, en ce domaine comme en plusieurs autres, diffèrent sensiblement des contrées voisines.

## I. — LE CORNWALL

### 1° Les hundreds

Le comté de Cornwall, comme tout comté anglais, est divisé en « *hundreds* » depuis les temps anglo-saxons. Ces divisions territoriales ont cessé d'avoir une importance réelle dans le courant du Moyen Age. Au XIX^e^ siècle, leur existence n'était plus reconnue que dans un cas bien spécial : en cas d'émeutes ou de révoltes le « *Hundred* » était responsable des dégâts commis ; cette dernière fonction elle-même fut supprimée dans le courant du siècle (3).

Malgré tout, les « *hundreds* » corniques ont un intérêt géographique (fig. 14). Le comté de Cornwall comprenait primitivement six « *hundreds* » (4) : Penwith, Kerrier, Pyder, Powder, Trigg et Wivel. Ce dernier fut, plus tard, divisé en « *West* » et « *East hundreds* », tandis que Trigg était divisé en trois parties : « *Trigg* », « *Lesnewth* » et « *Stratton hundreds* ». Sur les six hundreds primitifs, cinq au moins portent des noms pré-saxons. Ils représentent donc sans doute d'anciennes divisions régionales corniques, en dépit du fait que la première liste de hundreds corniques ne date que de 1083, et que le nom de Pyder n'apparaisse qu'au XII^e^ siècle. Le hundred de Trigg, anciennement Trigger, au Nord de l'estuaire de la Camel, est l'ancien « *pagum quem Tricurium vocant* » de la vie de St Samson (5) et porte le même nom que l'ancien « *pagus* » breton de « *Treger* », le Trégor. Le nom du hundred de Powder, entre la Fal et la Fowey comprend le préfixe « *pow* », breton « *pou* » = pagus. C'est le préfixe que l'on trouve en Bretagne dans Poher = Pou Ker et Porhoet

(3) Ch. Henderson, 1935.
(4) Ibid.
(5) R. Fawtier, 1912, p. 143. — J. Loth, *RC*, 1914, p. 269-300, 1922, p. 301-333, 1923, p. 1-50.

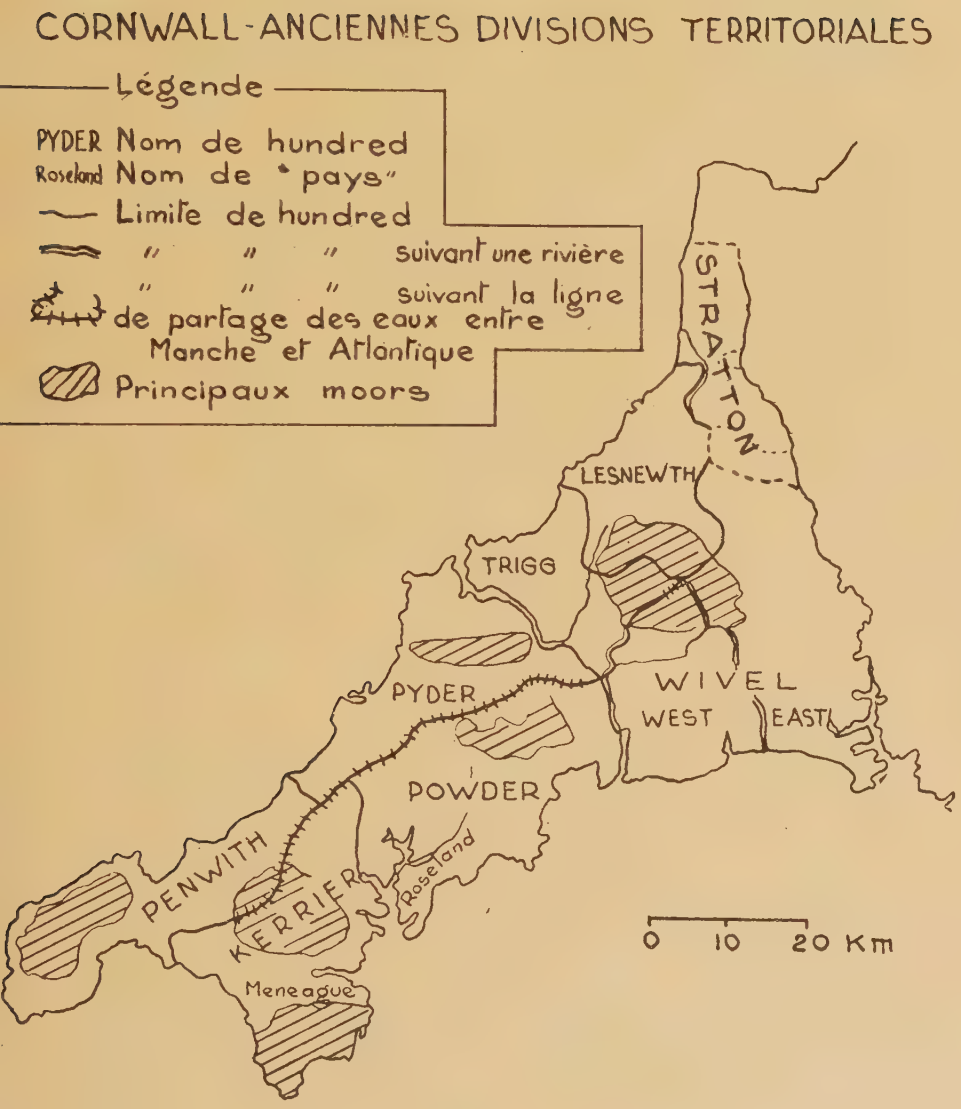
CORNWALL-ANCIENNES DIVISIONS TERRITORIALES
Légende
PYDER Nom de hundred
Roseland Nom de "pays"
Limite de hundred
" " " suivant une rivière
" " " suivant la ligne de partage des eaux entre Manche et Atlantique
Principaux moors
STRATTON
LESNEWTH
TRIGG
PYDER
WIVEL
WEST
EAST
POWDER
PENWITH
KERRIER
Roseland
Meneague
0 10 20 Km

Fig. 14

= Pou tre coet, etc... (6). Les noms des hundreds de Pyder ou Pydar (sur le versant Nord du comté, au Sud de l'estuaire de la Camel), de Kerrier (péninsule du Lizard et ses abords) et de Penwith (péninsule de Land's End et ses abords) sont d'origine peu claire. Le dernier toutefois comporte le mot cornique et breton Pen : tête (7). Le dessin des hundreds corniques rappelle tout à fait celui des anciens « *Pou* » bretons : tous bordent la mer, et s'étendent vers l'intérieur où « *l'épine dorsale* » du Cornwall est parcourue par la limite des hundreds du versant Sud et de ceux du versant Nord. Actuellement le Bodmin Moor est partagé entre quatre hundreds. Les limites des hundreds corniques, comme celles des « *pou* » bretons, suivent souvent des vallées profondes ou des estuaires. Le cœur du hundred cornique est un bas plateau agricole, les moors en sont des annexes.

La conscience populaire cornique ne semble pas avoir conservé un souvenir bien vif des hundreds ; en revanche il existe deux petits districts dont les noms populaires, qui n'ont jamais été portés par des circonscriptions officielles, subsistent comme suffixes de noms de paroisses : ce sont le Roseland, qui est la péninsule située entre la Fal et la baie de Gerrans ; et le Meneague, qui est le versant sud de Helford River. Dans les deux cas, il s'agit encore de bons districts agricoles.

### 2° Les paroisses

Les paroisses, en Cornwall, sont des unités territoriales importantes. L'amour-propre paroissial est souvent assez vif, notamment dans le Penwith ; lorsqu'on veut préciser la localisation d'un fait quelconque on donne toujours le nom de la paroisse. Les « *paroisses civiles* », ou communes, au nombre de 198 — dont 68 littorales et 37 riveraines d'estuaires — ont presque toujours conservé les limites des anciennes paroisses ecclésiastiques. On a réalisé pourtant quelques unions de paroisses. Par exemple la commune de Camborne-Redruth est formée des trois anciennes paroisses de Camborne, Illogan et Redruth. Près de Truro, les trois paroisses de Merther, Penkevil et Lamorran ont été fondues dans la commune de

(6) J. Loth, *RC*, 1896, p. 426-427.
(7) J. Vendryes, *RC*, 1928, p. 386-387.

St Michael-Penkevil. On peut relever trois autres cas semblables. De plus on a créé des communes étendues autour de plusieurs villes qui, ou bien n'avaient pas de paroisses urbaines (Helston), ou bien en avaient de très réduites. La géographie des anciennes paroisses ecclésiastiques présentait quelques cas curieux. En 1840, en effet, cinq paroisses étaient formées de morceaux séparés : la paroisse de Madron près de Penzance avait une enclave en Zennor, la paroisse de Grade (aujourd'hui unifiée avec Ruan Minor et Ruan Major) comprenait quatre morceaux séparés. St Erme près de Truro, possédait une enclave située entre St Clement et Probus ; la paroisse de Kenwyn avait une enclave au coin Sud-Ouest de Kea, et, inversement, Kea avait une enclave sur la limite Nord de Kenwyn.

L'explication la plus probable de ces anomalies est celle que propose Ch. Henderson (8). Les paroisses n'ont sans doute pas été créées avant le XII[e] siècle. Auparavant, il y avait comme en Galles, une multitude de « *lan* », d'églises celtiques, dispersées un peu partout, souvent en des endroits déserts. Lorsque l'organisation ecclésiastique continentale fut introduite, et, notamment, le paiement régulier des dîmes, il fallut choisir un certain nombre (Henderson dit le tiers) de ces églises, les ériger en églises paroissiales et fixer les limites des paroisses. Le travail fut mené à peu près partout de manière assez rationnelle, mais, en trois ou quatre endroits, des traces de l'ancien semis d'églises celtiques, sans territoires bien définis, subsistèrent sous forme d'enclaves paroissiales. La division une fois faite fut remarquablement permanente : Henderson (9) ne connaît qu'un cas de division de paroisses au Moyen Age : au XV[e] siècle les paroisses de Luxulyan et Lostwithiel, se séparèrent de leur église-mère Lanlivery.

La superficie moyenne des communes actuelles de Cornwall est de 17,7 km², la superficie des anciennes paroisses ecclésiastiques était légèrement plus faible, peu différente de la superficie moyenne des communes françaises modernes : 14 km², mais inférieure à celles des communes du Finistère : 23 km² (10). Néanmoins, il s'agit d'ordres de grandeurs

(8) Ch. Henderson, 1935, voir fig. VIII. — Encore aujourd'hui la commune de Warbstow possède une enclave située entre Week-St-Mary, Jacobstow et Tremaine, à la limite du Devon.

(9) Ibid.

(10) A. Meynier, *AG*, 1945, p. 161-179.

semblables. A l'intérieur du comté, il n'y a pas de variations régionales très sensibles. Cependant on peut opposer les grandes communes du Bodmin Moor aux petites communes de la péninsule du Land's End, dont le territoire pourtant est aussi un moor. Mais l'abondance des petites communes dans les péninsules occidentales est aussi assez caractéristique en Bretagne.

Une autre analogie entre les deux contrées est la subdivision de certaines paroisses corniques en quartiers, qui sont parfois indiqués sur les cartes des dîmes et semblent correspondre aux trêves bretonnes. La paroisse de Sithney près d'Helston, par exemple, était divisée en un grand nombre de quartiers les uns petits, les autres, vers les moors, au Nord, fort grands. L'un d'eux, touchant le bourg, porte l'indication « *Merther Sithney* », c'est-à-dire le Martyre de Sithney, appellation qui désigne le siège du culte d'un saint (cf. la paroisse de Merther en St Michael Penkevil, La Martyre dans le Finistère, Merthyr-Tydfil en Galles).

## II. — LE PAYS DE GALLES

En Galles, les divisions administratives officielles : comtés, districts urbains et ruraux, paroisses civiles, anciens hundreds, et les divisions ecclésiastiques : diocèses, archidiaconés, doyennés et paroisses, sont surimposés à un ancien système indigène.

### 1° Divisions administratives officielles

L'organisation des comtés gallois a été commencée par les Plantagenets, et notamment par le conquérant de Gwynedd, Edouard I^er^, mais, jusqu'au XVI^e^ siècle ne concerna que le domaine direct de la couronne : la « *Principauté* » (11). C'est seulement en 1536 que l'ensemble du Pays, Principauté et seigneuries des Marches, fut divisé en comtés. Les comtés furent formés dans la Principauté par l'agglomération d'anciens districts gallois, et dans les Marches par l'agglomération de seigneuries et de manoirs. C'est pourquoi les limites des

(11) D. Williams, 1950, p. 33-45. — W. Rees, 1951, pl. 56.

comtés ne coïncident pas toujours avec celles des paroisses traditionnelles. De plus certaines seigneuries des Marches furent attribuées aux comtés de Shrewsbury (par exemple Clun, Ludlow, Wigmore) et de Hereford (par exemple Ewyas Lacy). Ces attributions furent faites uniquement pour raison de commodité administrative. Malgré tout, la nouvelle « frontière » du Pays de Galles — qui d'ailleurs n'était pas destinée à en être une, car elle fut établie au moment de l'Union — ne s'écarte pas trop des limites des diocèses gallois, ni de la limite toponymique (12), ni même de l'ancien mur d'Offa. Les limites intérieures des comtés sont le plus souvent celles d'anciens districts traditionnels gallois, et la plupart des anciens hundreds portaient les noms et conservaient les limites de ces anciens districts.

### 2° Divisions ecclésiastiques

L'histoire des diocèses et des paroisses ecclésiastiques est fort différente de celle de ces circonscriptions en Bretagne.

Diocèses et paroisses n'ont été organisées en Galles qu'au XII[e] siècle, sous l'influence, parfois brutale, des Anglo-Français. Auparavant les églises-monastères les plus importantes, appelées « *clas* » en gallois (13) avaient une influence, un rayonnement sur une surface mal définie et d'ailleurs variable : c'était la « *parochia* » du saint patron du « *clas* ». Ainsi, Asser dans sa vie du roi Alfred, écrite vers 893, parle du « *monasterium* » et de la « *parochia* » de « *holy degui* », c'est-à-dire St David. Ces « *clas* » étaient nombreux, on en comptait au moins 34 pour tout le Pays de Galles. Les abbés de plusieurs d'entre eux (sept apparemment dans le seul Dyfed) portaient un titre épiscopal. Cette organisation parut scandaleuse aux Anglo-Français.

Géraud de Cambrie raconte plaisamment l'histoire suivante : « *Il arriva que sous le règne du roi Etienne, successeur de Henri I[er], un chevalier natif de Bretagne Armorique, après avoir voyagé en maintes parties du monde, poussé par le désir de voir*

(12) Cette limite toponymique correspond à la limite linguistique du XVI[e] siècle ; depuis la langue galloise a sensiblement reculé dans la moitié Sud du pays. D.T. Williams, *Arch. Camb.*, 1935, p. 239-266. — Id., *Arch. Cam.*, 1936, p. 194-209.

(13) E.G. Bowen, 1954, fig. 32, p. 117. — J.E. Lloyd, 1911-1948, I, p. 202.

*différentes cités et les coutumes des habitants, arriva par hasard à Llanpadarn* (Llanbadarn fawr, près d'Aberystwyth). *Le jour d'une certaine fête, tandis que le clergé et le peuple attendaient l'arrivée de l'abbé pour célébrer la messe, il aperçut une troupe de jeunes gens, armés suivant la coutume de leur pays, allant vers l'église ; et demandant lequel d'entre eux était l'abbé, on lui montra un homme qui marchait en tête, un long épieu à la main. Le contemplant avec stupéfaction il demanda si l'abbé n'avait pas un autre habit, ou une autre crosse que celle qu'il portait actuellement devant lui. Sur leur réponse négative, il reprit : « J'ai vu en vérité et entendu aujourd'hui une nouveauté merveilleuse », et sur ce il retourna chez lui et mit fin à ses peines et à ses recherches* (14). »

Aussi, dès le début de la conquête, les Anglo-Français imposèrent quelques-uns des leurs comme évêques et procédèrent à la délimitation de diocèses territoriaux. Le premier évêque connu de Bangor est le Breton Hervé, installé en 1092 par les Anglo-Français, et qui ne put d'ailleurs se maintenir sur son siège à cause de l'opposition de ses diocésains ; en 1107 Urbain fut consacré évêque de Llandaf et fut un prélat de type anglo-français et féodal ; en 1115, Bernard devint le « *premier évêque français de St David's* », selon l'expression de Géraud de Cambrie (15). Assez rapidement, quatre diocèses territoriaux furent organisés : Llandaff, St David's, Bangor et St Asaph, non sans contestations et rivalités, chacun cherchant à s'étendre sur toutes les régions où le Saint patron du diocèse était honoré. E.G. Bowen a montré que les répartitions de cultes des saints gallois avaient un intérêt géographique, car elles révèlent l'existence de zones d'influences, de voies de passages, de particularismes régionaux, à une haute époque (16). Mais elles ont constitué une base fort peu pratique pour l'établissement de circonscriptions territoriales. Aussi les diocèses gallois ont gardé jusqu'à notre époque un caractère artificiel et incommode. Ils ne devinrent jamais des divisions traditionnelles populaires.

Le contraste est grand avec la Bretagne où les anciens évêchés réorganisés par Nominoé au IX^e^ siècle (17) correspon-

(14) Giraldus Cambrensis, trad. Hoare, 1935, p. 112.
(15) Ibid. Sur l'histoire de Hervé et d'Urbain : J E. Lloyd, 1910-1953, II, p. 448-453.
(16) E.G. Bowen, 1954, p. 47-48. — W. Rees, 1951, pl. 32.
(17) E. Durtelle de Saint-Sauveur, 1935, I, p. 96-97.

daient presque tous à des circonscriptions gallo-romaines (18) et sont restés très souvent des divisions territoriales importantes dans la conscience populaire.

La création des paroisses galloises, plus obscure que celle des évêchés, semble s'être faite en même temps et selon les mêmes principes (19).

Le Pays de Galles indépendant était parsemé d'églises ou « *llan* » plus ou moins importantes, tantôt petits monastères comme les « *clas* », tantôt oratoires d'ermites. Elles étaient situées très souvent en des points assez écartés : rivages escarpés, îlots, ou au bord des rivières, sur les basses terrasses dont le défrichement semble avoir été assez tardif ; parfois, notamment à Anglesey, sur les versants de vallées (20). Rares étaient celles qui se dressaient sur les plateaux, site classique des églises paroissiales bretonnes. Ces « *llan* » étaient si nombreuses que toutes ne purent devenir églises paroissiales ; beaucoup de paroisses médiévales comportaient une « *llan* » paroissiale et d'autres « *llan* » devenues chapelles, et quelquefois d'ailleurs appelées « *capel* » (21). La délimitation des paroisses se fit de manière plus irrégulière et moins rationnelle qu'en Cornwall, sauf dans les régions de belles vallées glaciaires du Nord-Galles, où souvent chaque vallée maîtresse sert de cadre à une paroisse. Les « *clas* » s'entourèrent en général de très vastes paroisses : Caergybi (Holyhead), Towyn en Merioneth, Llanbadarn Fawr près d'Aberystwyth, Nevern et St David's au comté de Pembroke. Au contraire, les îles et péninsules : Anglesey, Lleyn, Co. de Pembroke en grande partie, Val de Clamorgan, et aussi le comté de Monmouth, avaient de très petites paroisses. Voici quelques superficies moyennes en 1840 : Anglesey 9,7 km², Pembroke 9,5 km², Carmarthen 33 km², Montgomery 33,2 km², Merioneth 41 km². Les chiffres des autres comtés n'ont guère d'intérêt parce qu'ils comprennent des régions où les paroisses sont

(18) F. Merlet, *Mém. Soc. HAB*, 1950, p. 5-61 ; 1951, p. 137-172. — P. Merlat, *Notices d'archéologie armoricaine*, 1952, p. 1-12.

(19) E. Bowen, 1954, p. 47 : « With the Norman penetration, and the growing power of Canterbury, the country was divided into bishoprics and parishes on the Latin model. »

(20) Selon E.G. Bowen, *ibid.*, sur 67 églises et chapelles dédiées à des saints celtiques à Anglesey, 50 sont situées sur des versants de vallées.

(21) *Ibid.*, p. 104, liste de « capel » du Nord du comté de Pembroke, d'après G. Owen, 1603.

toutes petites, et d'autres où elles sont très grandes. Le fait est particulièrement net pour le comté de Glamorgan où les petites paroisses du Val s'opposent aux énormes paroisses des Blaenau, et pour le comté de Caernarvon, où les paroisses infimes de Lleyn, contrastent avec les vastes paroisses de Snowdonie. La Paroisse se dit en gallois « *plwyf* », vieux nom emprunté au latin « *plebem* », qui, avant le XII[e] siècle, devait désigner, comme la « *Plebania* » irlandaise, une zone d'influence, et non une circonscription territoriale définie.

### 3° Les divisions indigènes

Les divisions indigènes du Pays de Galles étaient de quatre sortes : les royaumes ou pays (« *gwlad* »), les « *cantref* », les « *cwmwd* », les « *tref* » (fig. 15) (22). Les royaumes ou pays : Gwynedd, Powys, Dyfed, Ceredigion, Morgannwg, Gwent, Brycheiniog, etc... perpétuaient dans certains cas des territoires tribaux de l'époque pré-romaine, mais leur étendue était en fait très variable, selon la force de leurs chefs. Toutefois les quatre derniers qui étaient assez petits et correspondent à peu de chose près aux comtés actuels de Cardigan, Glamorgan, Monmouth, et Brecon, ne changèrent guère de limites.

Les vraies divisions régionales étaient les « *cantref* » et les « *cwmwd* », la « *tref* » constituant la cellule territoriale de base.

#### a) *Cantref et cwmwd*

Théoriquement un « *cantref* » contenait deux « *cwmwd* ». En fait il en comprenait souvent davantage. De plus, certains « *cwmwd* » paraissent être une division voulue d'un « *cantref* ». En revanche, certains « *cantref* » étaient constitués par la réunion artificielle de « *cwmwd* » (23). Autrement dit, il semble que la plus grande partie du Pays de Galles ait été divisée en districts de dimensions assez variables, et que dans le courant du Haut Moyen Age cette division ait été systématisée et hiérarchisée en deux échelons.

(22) J.E. Lloyd, 1911-1948, I, p. 270-274.
(23) Ibid.

GALLES. EXEMPLES DE DIVISIONS TERRITORIALES ANCIENNES
(d'après W. Rees, 1951, pl. 20)
GWYNEDD
RHOS
TEGEINGL
ARLLECH WEDD
RHUFONIOG
ARFON
DYFFRYN CLWYD
DUNODING
LLEYN
MOCHNANT
Deuddwr
MEIRIONYDD
CYFEILIOG
POWYS
CEREDIGION
Deudd.
BUELLT
ELFAEL
CANTREF MAWR
CEMAES
BRYCHEINIOG
PEBIDIOG
DYFED
RHOS
PENFRO
GWENT
MORGANNWG
LEGENDE
GWYNEDD Gwlad-Royaume ++++ Limite de Gwlad
LLEYN Cantref. ---- " " Cantref
Deuddwr Cwmwd ..... " " Cwmwd

Fig. 15

Le Pays de Galles actuel comprenait, au début du Moyen Age, environ 44 cantref et 135 cwmwd (24). La superficie moyenne des cantref était de 456 km², celle des cwmwd de 151 km² (superficie moyenne des comtés gallois : 1 575 km²). Les noms de ces districts sont dans plusieurs cas dérivés de noms de chefs du Haut Moyen Age. Les « *fils de Cunedda* » : Rumaun, Dunaut, Ceretic, Ablawg, Dogmail, Etern et le fils de celui-ci : Meriaun, ont laissé leurs noms aux cantref de Rhufoniog (dans le Co. de Denbigh), Dunoding (Sud du Co. de Caernarvon et Nord-Ouest de Co. de Merioneth), au royaume de Ceredigion (Co. de Cardigan), aux cwmwd de Aflogion (en Lleyn), de Dogfeiling (Sud du Val de Clwyd), de Edeyrnion (sur la Dee, entre Bala et Llangollen), et au cantref de Meirionydd = Merioneth (au Sud-Ouest du comté actuel de ce nom) (25). Au Sud, Brychan l'Irlandais laissa son nom au pays de Brycheiniog (Sud du Co. de Brecon) (26), et Morgan ab Athrwys au pays de Morgannwg ou Glamorgan (Gwlad Morgan, le pays de Morgan) (27). Ainsi, ces districts semblent devoir leur personnalité à d'anciens chefs de tribus, mais non aux tribus elles-mêmes. Parmi les autres, beaucoup tirent leurs noms de leur situation par rapport à une forêt : (cantref Uwchcoed et Iscoed, au-dessus et au-dessous de la forêt, en Gwent) ; par rapport à une rivière : (cantref Uwchaeron et Isaeron, de part et d'autre de la rivière Aeron en Ceredigion). Beaucoup de cwmwd dans le Nord du Pays avaient des noms formés de même façon, par exemple, les deux cwmwd Uwch Coed et Is Coed du cantref d'Arwystli (Sud du Co. de Montgomery), les cwmwd Uwch Gwyrfai et Is Gwyrfai d'Arfon, Uwch Dulas, Is Dulas de Rhos (Co. de Denbigh), Uwch Aled et Is Aled du cantref de Rhufoniog.

Deux cwmwd, l'un dans l'actuel comté de Montgomery, l'autre dans le comté de Radnor, s'appelaient Deuddwr (les deux eaux). En effet l'un était limité par la Severn et la Vyrnwy, l'autre était situé entre la Wye et l'Afon Claerwen. Ceci est typique. En effet la plupart de ces districts, des

(24) L'organisation indigène des actuels comtés de Monmouth, Glamorgan et Pembroke avant la conquête normande, est mal connue. C'est pourquoi le nombre des « cantref » et des « cwmwd » gallois n'est pas connu avec certitude. Le chiffre donné ici est extrait de la carte N° 28 de W. Rees, 1951.

(25) J.E. Lloyd, 1911-1948, I, p. 117-118.

(26) Ibid., p. 270.

(27) Ibid., p. 274.

cantref notamment, sont limités par des rivières et ont pour centre une région montagneuse. C'étaient en effet les montagnes, lieux de transhumance d'été, qui étaient importantes aux yeux des tribus pastorales de l'ancien Pays de Galles, et c'est autour d'elles que se sont créées les plus anciennes circonscriptions. Les vallées agricoles n'étaient que le complément des pâtures hautes. Ainsi, le cantref d'Arvon allait du détroit de Menai à l'Afon Glaslyn, couvrant la Snowdonie au Sud de Nant Ffrancon. La chaîne au nord de ce col formait l'échine du cantref voisin d'Arllechwedd, limité par la mer et la Conwy. On se rappelle l'appréciation rapportée par Géraud de Cambrie sur la Snowdonie qui pourrait nourrir tous les troupeaux du Pays de Galles. A l'Est, le cantref de Tegeingl allait de la Clwyd à l'estuaire de la Dee, par dessus la chaîne clwydienne. Au Sud, les exemples sont encore plus nets. Le Cantref Mawr, le grand cantref, allait de la Tywy à la Teifi, et couvrait les montagnes du Nord de l'actuel comté de Carmarthen. Géraud de Cambrie dit que la possession de l'un de ses cwmwd, celui de Caio, était tenue pour équivalant à la possession du royaume de Deheubarth (Sud-Galles) tout entier (28). Le pays de Brycheiniog comprenait la vallée de la Wye, mais débordait sur le versant méridional des Brecon Beacons et couvrait les vallées supérieures des rivières de Glamorgan. La limite Sud du comté de Brecon perpétue sur une partie de son parcours ce trait curieux, mais à l'Est elle a été modifiée depuis 1850, et reportée sur la ligne de partage des eaux.

Les cantref ont cessé très tôt d'avoir un rôle politique ou administratif, mais les cwmwd jouaient un rôle important dans la vie galloise ancienne : les redevances aux chefs ou aux rois étaient collectées par cwmwd. Quelquefois pour faciliter les opérations, le cwmwd était divisé en circonscriptions plus petites appelées « *Maelor* » ou « *Gwestfa* », qui ont laissé quelques traces au moins dans la toponymie. La justice était aussi rendue par des cours de cwmwd. Surtout, le cwmwd était le cadre dans lequel était organisée l'activité agricole des non-libres. Nous y reviendrons à propos de l'habitat et de la structure agraire (29).

(28) Giraldus Cambrensis, trad. Hoare, 1935, p. 31. La présence fréquante de montagnes pastorales au centre des circonscriptions indigènes irlandaises et galloises a été signalée par E.E. Evans, *Geography*, 1940, p. 172-180.

(29) W. Rees, 1950, p. 24-25.

### b) *Tref*

La circonscription agricole pour les libres, comme pour les non-libres était la « *tref* », appelée souvent « *villa* ou *villata* » dans les documents latins (30), et « *township* » en anglais (31). Ces « *tref* » étaient de dimensions fort variables. Dans le Nord-Galles, certaines tref étaient immenses (32). A Anglesey, par exemple, la tref de Llysdulas s'étendait sur les deux paroisses de Amlwch et Llanwenllwyfo, la tref de Tre Bodavon couvrait les deux paroisses de Llanfihangel-Trebeirdd et de Coedana et une partie de la paroisse de Llandyfrydog. Dans le Val de Conwy, le « *township* » de Castell s'étendait sur les paroisses de Caerhûn et de Llanbedr et sur une partie de celles de Llangelynin et de Cyffin. En certains cas, la tref et la paroisse avaient la même extension. Ainsi la tref de Trelywarch et la paroisse de Llanfwrog à Anglesey. Les tref serves étaient beaucoup plus petites que les libres. Dans le cwmwd de Twrcelyn à Anglesey, les deux townships libres de Llysdulas et de Bodavon couvraient à eux deux 2 800 ha environ, superficie supérieure à celle des 19 tref serves du cwmwd. Certaines tref serves étaient minuscules : ainsi Trefwastrodion et Treban Meurig à Anglesey qui n'atteignaient pas 25 ha. Les grandes tref libres étaient subdivisées en terroirs appelés « *hamlets* » en anglais, mais qui ne paraissent pas avoir eu de nom commun en gallois. Elles étaient peuplées presque toujours par plusieurs lignées apparentées (sept « *guelygordd* » par exemple dans le « *township* » de Castell) dont beaucoup possédaient des terres dans plusieurs des « *hamlets* ». Les tref serves étaient peuplées de communautés non libres de statut divers, parfois formées aussi de lignées officiellement reconnues. L'origine des tref galloises est obscure. Les petites tref serves ressemblent tellement aux trêves corniques et bretonnes que l'on peut croire qu'elles remontent toutes à un très ancien passé. Mais les grandes tref libres, selon J.J. Pierce, n'auraient été fondées et délimitées que vers l'extrême fin du XII[e] siècle (33). Dans

(30) T.P. Ellis, 1926, I, p. 108-110, etc...
(31) G.R.J. Jones, *Trans IBG*, 1955, p. 51-72.
(32) T.J. Pierce, *Trans. Anglesey Antiquarian Soc. and Field Club*, 1951, p. 1-33. — Id., *Trans. Cymmrod.*, 1942.
(33) Ibid.

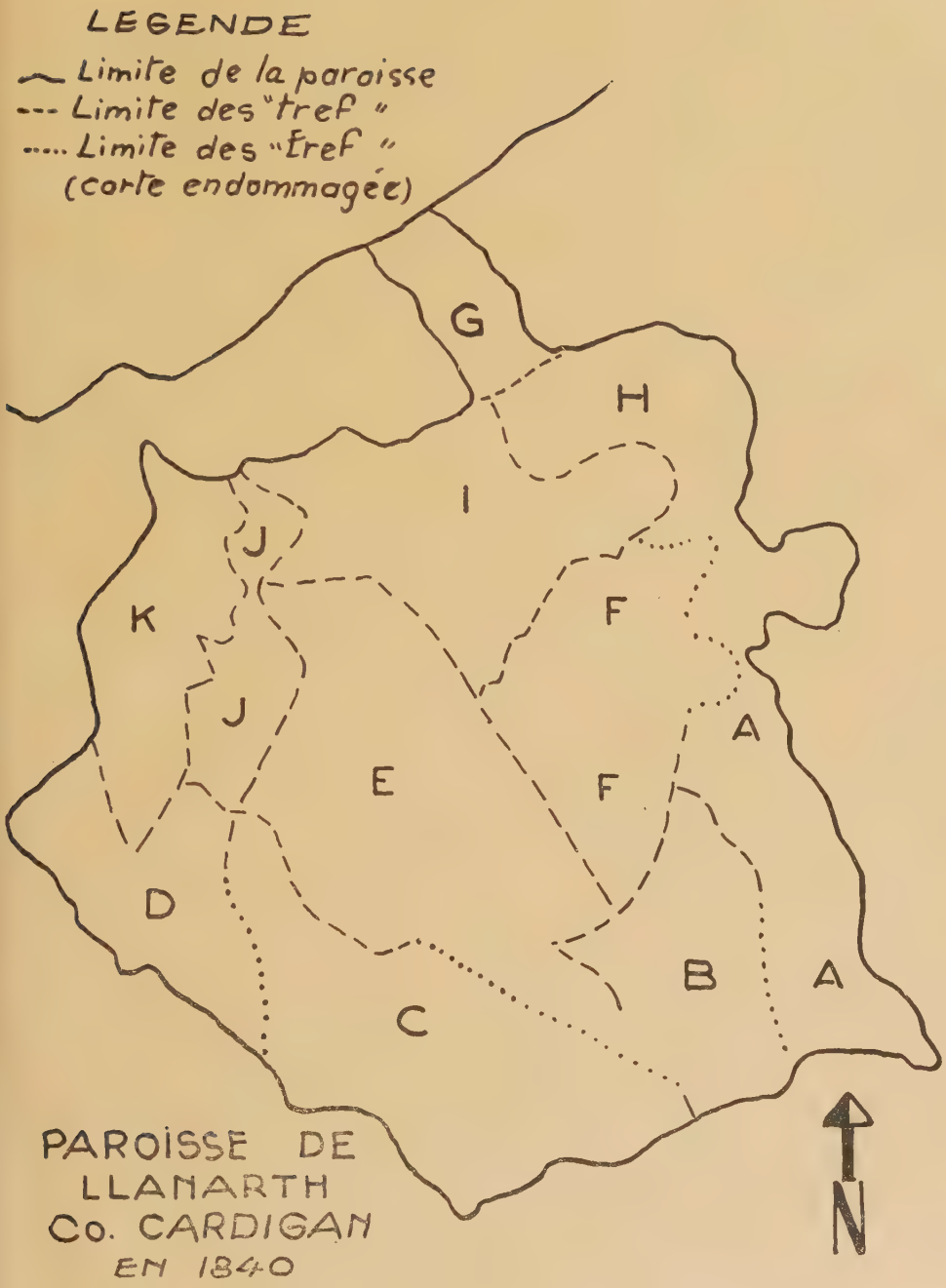
LEGENDE
Limite de la paroisse
Limite des "tref "
Limite des "tref "
(carte endommagée)
G
H
I
J
K
J
F
A
E
F
D
B
A
C
PAROISSE DE
LLANARTH
Co. CARDIGAN
EN 1840
N

Fig. 16

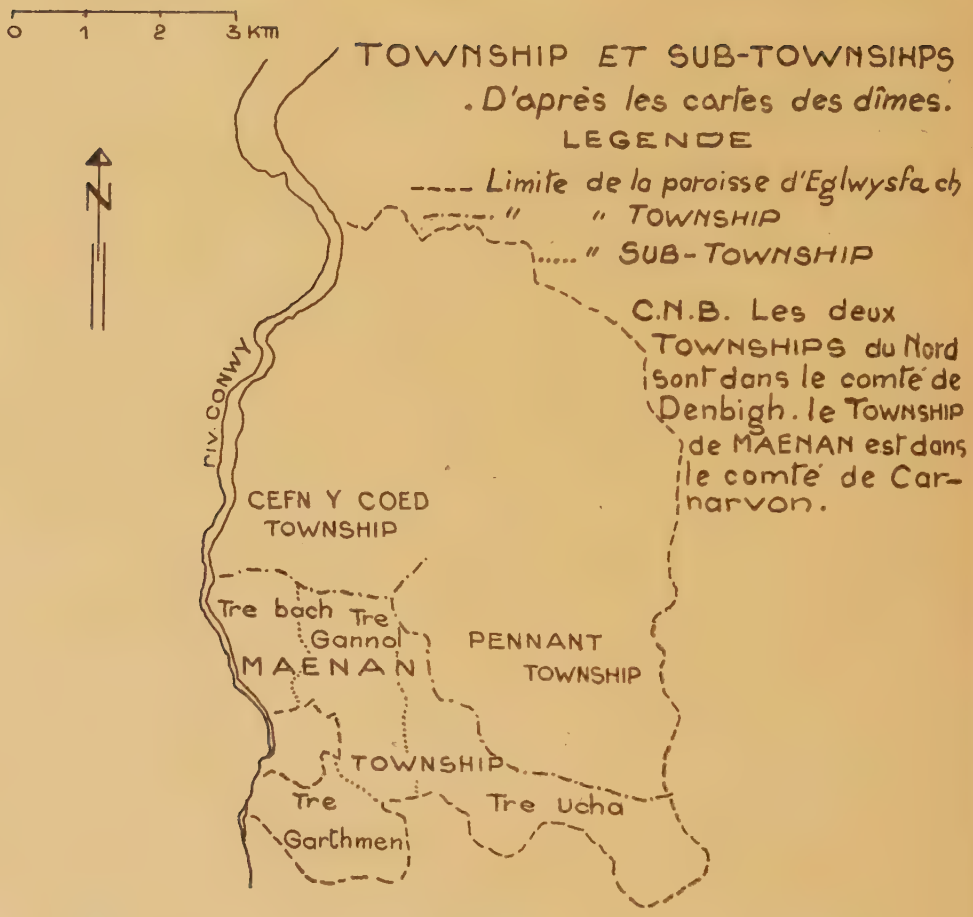


Fig. 17

tous les cas, les tref étaient le cadre de base de l'exploitation agricole : elles comprenaient des terres arables et des étendues incultes servant de pâture, les unes et les autres utilisées exclusivement par les lignées libres ou les communautés serviles détentrices de la tref. Dans le Sud-Galles, la tref était aussi une unité fiscale, et, dans le domaine judiciaire, avait une certaine responsabilité collective (34). Les tref galloises sont d'origine entièrement laïque. Elles tirent leur nom d'une

(34) W. Rees, 1924.

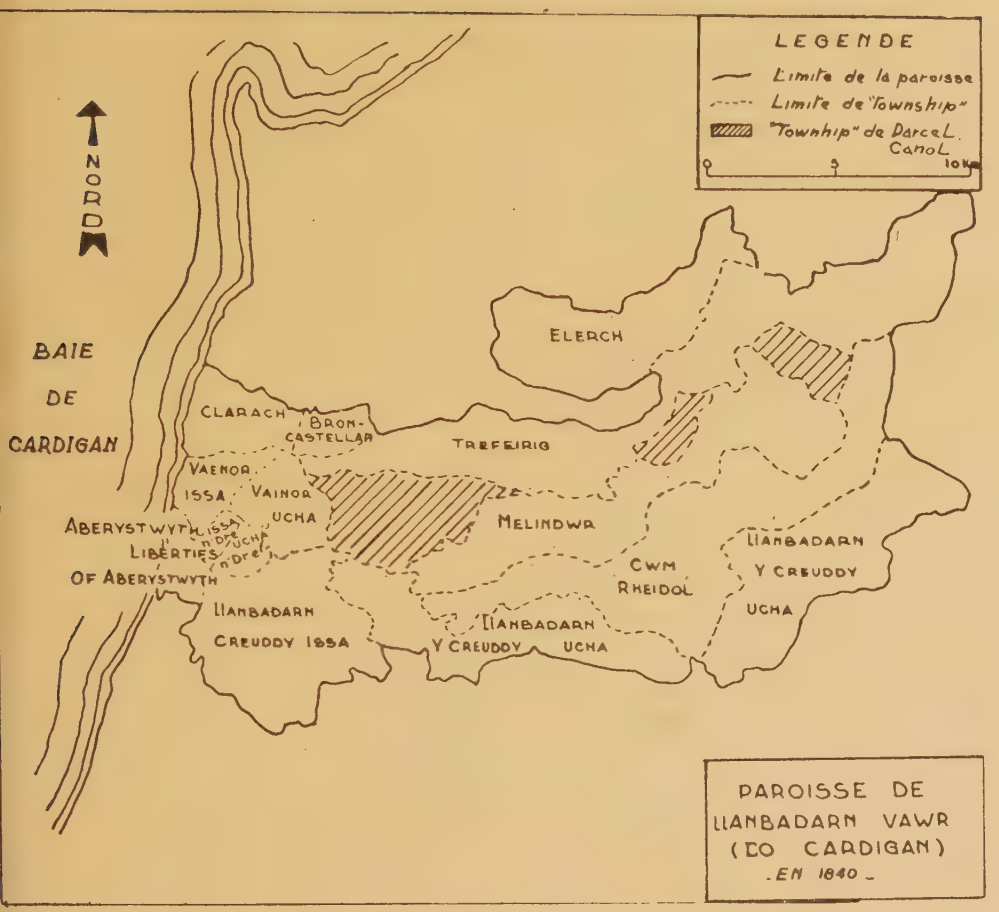


Fig. 18

résidence, d'un accident géographique, d'un monument historique ou préhistorique (Castell, Caer). En Bretagne, les Trev ou treo portent souvent le nom d'une chapelle qui est le centre et comme le symbole de la circonscription.

Pourtant le cadre des tref galloises a été utilisé par l'Eglise pour la collecte des dîmes. On parle alors de « *tre-ddegwm* », « *tref des dîmes* ». A ce titre elles figurent sur un assez grand nombre de cartes des dîmes (fig. 16 à 19), surtout celles de l'évêché de St Asaph. Bien que les « *tre-ddegwm* » ne représentent pas toujours les anciennes tref médiévales, leur étude

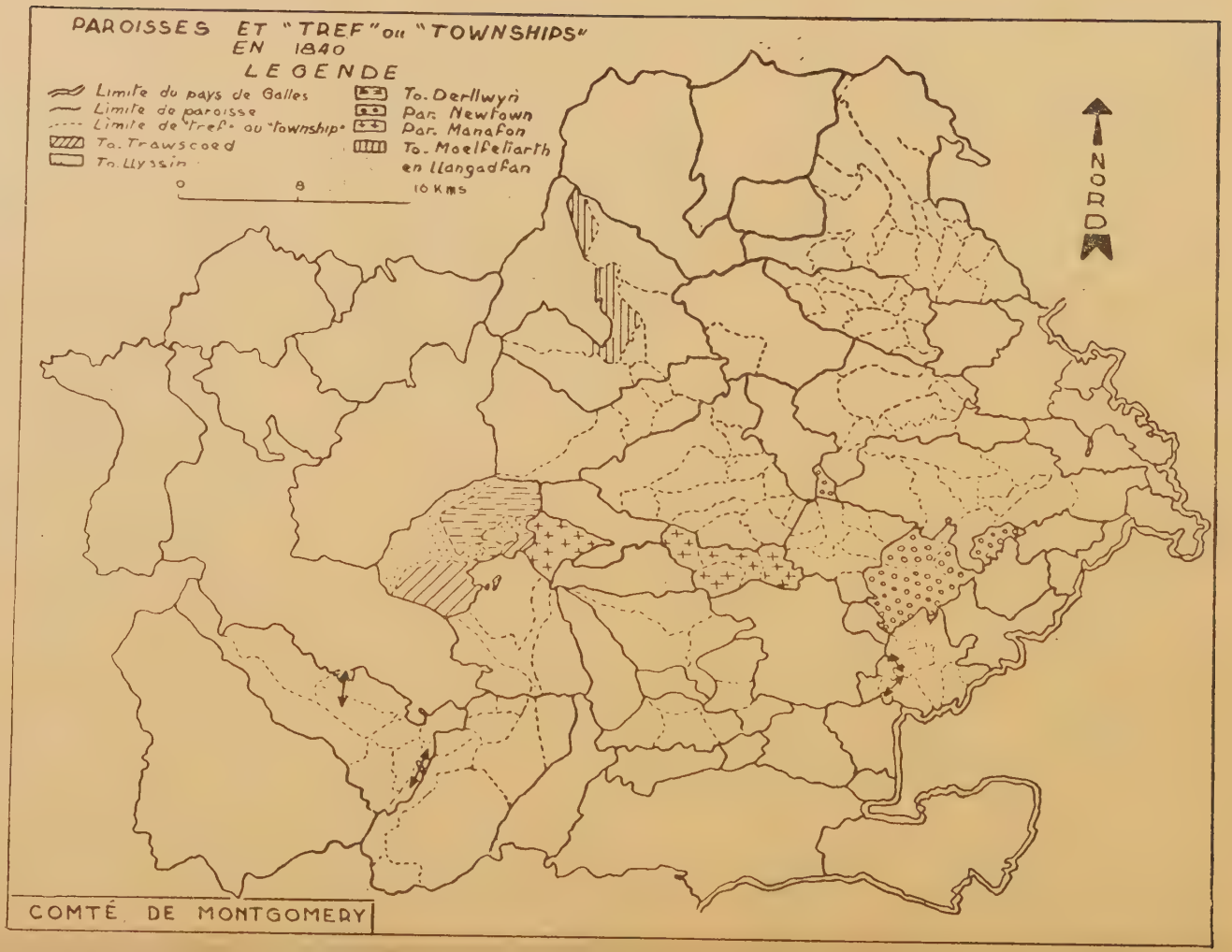
PAROISSES ET "TREF" ou "TOWNSHIPS"
EN 1840
LEGENDE
Limite du pays de Galles
Limite de paroisse
Limite de "tref" ou "township"
To. Trawscoed
To. Llyssin
To. Derllwyn
Par. Newtown
Par. Manafon
To. Moelfeliarth
en Llangadfan
0
8
10 Kms
NORD
COMTÉ DE MONTGOMERY

Fig. 19

n'est pas sans intérêt. Comme les treo bretonnes, elles semblent parfois former de vraies subdivisions des paroisses. A Carno, à Manafon, à Welshpool, par exemple, dans le Comté de Montgomery (fig. 19), les terroirs des tref convergent vers l'église paroissiale. Mais ces tref gardent leurs noms laïques. Certaines sont divisées en « *sub-townships* », comme les anciennes « *tref* » libres de Gwynedd étaient divisées en « *hamlets* » (fig. 17). D'autres sont formées de plusieurs morceaux séparés dont l'un situé parfois dans les montagnes pastorales. C'est le cas des trois « *tref* » de Carno, qui se partagent un petit district de « *gwaun* » ; de la « *tref* » de Moelfeliarth en Llangadfan, formée de trois morceaux (fig. 19) ; du « *township* » de Parcel Canol en Llanbadarn Fawr (fig. 18).

Certaines paroisses possédaient une tref isolée, enclavée dans les paroisses voisines. Ainsi Manafon et Welshpool (fig. 19). Ces faits expliquent sans doute l'origine des paroisses en plusieurs morceaux de divers comtés gallois. Vers 1840 il y en avait quatre dans le comté de Caernarvon (fig. 20), une dans le comté de Brecon, deux dans le comté de Monmouth. Aussi, malgré certaines apparences, les tref des cartes des dîmes sont donc des unités de base, dont la réunion a servi à former des paroisses, et non des subdivisions secondaires de ces paroisses. En Bretagne, un certain nombre de treo ou trèves sont devenues des paroisses puis des communes. Lorsqu'on a créé les « *paroisses civiles* » en Galles, les paroisses géantes de Llanbadarn Fawr, de Neath... ont été subdivisées : ce sont leurs « *tref* » ou « *townships* » qui sont devenus les nouvelles communes.

Les paroisses du Nord-Est, cette région curieuse regalloisée au XII[e] siècle, sont aussi divisées en townships. Mais ceux-ci ont presque tous un nom anglais, et certains sont attestés avant la reconquête galloise (35). A cet endroit le township anglo-saxon et la tref galloise ne paraissent pas avoir été bien différents l'un de l'autre.

(35) A.N. Palmer. — E. Owen, 1910, p. 125-148.

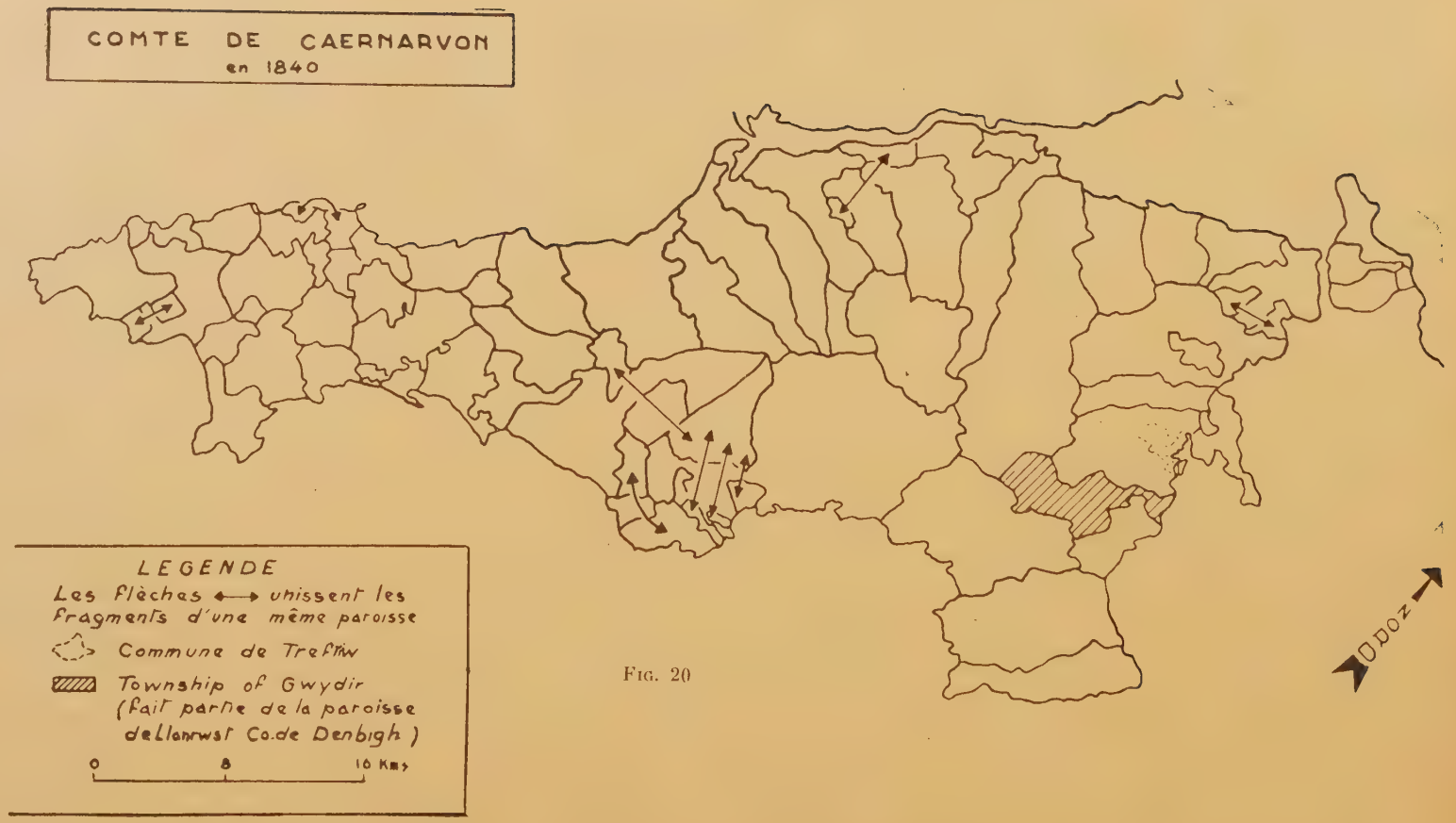
COMTE DE CAERNARVON
en 1840
LEGENDE
Les flèches ⟷ unissent les fragments d'une même paroisse
Commune de Treffin
Township of Gwydir (fait partie de la paroisse de Llanrwst Co. de Denbigh)
0
5
10 Kms
ODOZ

FIG. 20

### 4° Les divisions actuelles

Actuellement, le Pays de Galles est très peu conscient de ses divisions régionales : entre la ferme individuelle et le comté, la conscience populaire ne s'attache guère aux divisions intermédiaires.

La « *tref* » ne survit qu'en de rares endroits. La commune de Carno (Co. Montgomery) est toujours divisée en trois « *tref* » : Llyssin, Derllwyn, Trawscoed. Les pâtures communes des montagnes sont partagées entre les trois « *tref* », et chaque fermier peut envoyer pâturer sur les « *communs* » de sa « *tref* » un nombre de bêtes proportionnel à l'étendue des terres arables qu'il détient dans le territoire de la « *tref* ». Les « *tref* » servent aussi de cadre aux quêtes, comme les « *treo* » bretonnes. Mais les limites des « *tref* » sont compliquées et bizarres. Aussi l'on a de plus en plus tendance, pour les quêtes par exemple, à opérer par vallée, et non plus par « *tref* ».

La « *commune* » a une valeur très diverse selon les districts. La plupart des Gallois appartiennent à des églises non-conformistes organisées en circuits, et non en paroisses. Toutefois, les communes de vallées du Gwynedd restent des individualités marquées. Les gens sont fiers de leur paroisse, de leur « *plwyf* ». On peut citer dans ce groupe : Llanddeiniolen en Snowdonie, Llandrillo, Llanfor, Llanycil, Llangower, Llanuwchllyn, autour du lac de Bala, Llanymawddwy au cœur des Aran, Llanbrynmair et Carno (36) dans le comté de Montgomery. Certaines communes des péninsules ont aussi une personnalité accusée : Aberdaron en Lleyn, St David's dans le comté de Pembroke. Mais, dans une grande partie du pays, c'est à peine si les gens savent dans quelle commune ils vivent. Ceci est surtout remarquable dans le comté de Cardigan et certains districts des moyens plateaux de Carmarthen.

Les anciens « *cantref* » et « *cwmwd* » n'existent plus dans la conscience du peuple, bien que leurs noms soient encore employés par les pasteurs non-conformistes. Seul le

(36) A Carno l'on raconte que le territoire communal a été agrandi vers le Nord parce que la commune avait accepté d'enterrer un vagabond mort dans la montagne en territoire contesté avec la commune voisine. Mais actuellement il n'y a pas à Carno de « commun » communal, tous les « communs » sont attribués aux « tref ».

nom de Lleyn reste dans l'usage courant, mais pour désigner toute la péninsule, et non l'ancien « *cwmwd* ». Dans la région de Machynlleth, par exemple, on ne dit plus « *Cyfeiliog* », mais « *Dyffryn Dyfi* », « *Val de Dyfi* ». Les hautes terres ont perdu leur prestige et leur rôle unificateur ; ce sont les vallées qui forment les cadres régionaux. Ceux-ci d'ailleurs ont peu d'importance. Seul le comté, unité administrative artificielle et récente, pourtant, est aussi une unité régionale populaire.

## III. — L'IRLANDE

En Irlande (37) comme en Galles, les comtés, les diocèses et les paroisses sont des circonscriptions surimposées. En revanche l'unité territoriale indigène de base, appelée uniformément « *townland* » depuis le début du XIX^e^ siècle, subsiste et reste très importante à la fois dans la conscience populaire et pour les administrations officielles (fig. 27).

### 1° Divisions administratives officielles

Ce furent les Anglo-Français qui établirent les comtés et leurs subdivisions les « *baronnies* ». La baronnie, qui reste l'une des divisions officielles de l'Irlande, a son origine dans les vastes fiefs donnés aux « *barons* », moyennent « *services de chevalier* » par Henri II, Jean Sans Terre, etc... après la conquête du Sud-Est de l'île. Naturellement seule la région féodalisée fut organisée de la sorte. Au moment de la reconquête gaélique des XIV^e^ et XV^e^ siècles, l'existence d'un certain nombre de comtés était bien théorique. Vers 1370, les documents officiels connaissaient les comtés de Dyvelyn (Dublin), Mithe (Meath), Uryelle (Louth et Armagh), Kildare, Kathirlaugh (Carlow), Cork, Galweye (Galway), Limeryck, Tiperary, Weysford (Wexford), Monstre (Munster) et Kilkenny (38). Ce n'est qu'après la conquête anglaise des XVI^e^ et XVII^e^ siècles que la division en comtés et baronnies fut étendue à toute

(37) T.A. Larcom, 1847. — *Townland Index, introduction by* William Donnelly *and* Henry Wilkie, 1861, notamment « *an extract from the Ordnance Memoir of the City and Northwestern Liberties of Londonderry.* » — W. Reeves, *PRIA*, C7, 1862, p. 473-490.

(38) M.V. Clarke, *PRIA*, 41C1, 1932.

l'Irlande. Sous le règne d'Elizabeth, le Connacht, et sous le règne de Jacques I[er], l'Ulster, furent organisés en comtés. En 1605, le comté de Wicklow fut séparé de celui de Dublin. L'origine des comtés de Down et d'Antrim est obscure (39). Dans une série de documents privés relatifs au comté de Down, le district de Castlereagh est appelé « *borony* » pour la première fois en 1615 (40).

Dans les régions féodalisées, les baronnies coïncident avec d'anciens fiefs. C'est le cas en Meath. Ailleurs, elles couvrirent des territoires tribaux, dont elles portent souvent le nom. Au comté de Cork, les baronnies représentent les divisions de fait du comté, au temps d'Elizabeth. La baronnie de Courceys couvrit les terres des De Courcy, celle de Fermoy le domaine des Roche, celle de Barrymore, celui des Barry, toutes familles anglo-françaises ; tandis que les baronnies de Carbery, Muskerry et Duhallow représentent les territoires des trois différentes lignées des Mac Carthy (41). Les baronnies étaient de dimensions très différentes, beaucoup plus petites dans les régions féodalisées : les six anciennes baronnies de Donegal avaient 790 km² de superficie moyenne, les douze baronnies de Meath 194 km² seulement. Au XIX[e] siècle, plusieurs baronnies furent subdivisées, mais la différence entre les deux types de baronnie : grandes et petites, subsiste.

### 2° Divisions ecclésiastiques

Les diocèses et paroisses d'Irlande ne sont pas d'origine beaucoup plus ancienne que les plus vieux comtés anglo-français. L'organisation ecclésiastique de l'ancienne Irlande ne comprenait ni paroisses, ni diocèses territoriaux. Le pays était parsemé d'églises appelées, en général, « *Ceall* » ou « *Cill* », suivi du nom d'un saint. Quelques-unes, plus importantes, avaient une influence et une célébrité plus grandes (42). Des monastères célèbres dominaient un certain nombre de monastères subordonnés qui formaient la « *parochia* » de l'église-mère. Celle-ci possédait des terres plus ou moins dispersées appelées en irlandais « *tearmann* » (angli-

(39) T.A. Larcom, 1847.
(40) D.A. Chart, *PRIA*, 48C3, 1942, p. 119-151.
(41) W.F.T. Butler, 1925, p. 106.
(42) L. Price, *JRSAI*, 1949, p. 26-38

cisé « *termon* », du latin « *terminus* »), et avait à sa tête un dignitaire appelé « *cômharba* », c'est-à-dire « *héritier* » du saint fondateur du monastère, pris en général dans une lignée ou tribu se rattachant au saint. Ce mot est anglicisé « *coarb* » et se disait en latin « *converbius* » ou « *plebanus* ». Les mots « *plebania* » et « *plebs* » se trouvent aussi dans les documents latins, mais avec un sens imprécis (43).

En 1111, le synode de Rathbreasail décida de diviser l'Irlande en 26 diocèses territoriaux sur le modèle continental (44). Les territoires diocésains furent souvent modelés sur les territoires des principales tribus. Ainsi le diocèse de Cork couvrait le territoire des O'Mahony, le diocèse de Ross, celui des Corca Laidhe (dont la famille principale portait le nom de O'Driscoll) (45). Le diocèse de Leighin en Leinster avait lui aussi pour limites de vieilles frontières tribales (46).

La division en paroisses eut lieu, apparemment, après l'invasion anglo-française (47). Dans les régions conquises, ces nouvelles circonscriptions ecclésiastiques coïncidaient parfois avec des fiefs (48). Ailleurs, elles couvrirent parfois des territoires de lignées, qui étaient d'anciens « *tuath* » ou territoires tribaux (49). D'autres circonscriptions ecclésiastiques rassemblèrent les terres des « *termons* » monastiques. Les paroisses des régions féodalisées étaient beaucoup plus petites que celles des contrées indépendantes. Ainsi dans le diocèse de Killaloe (Comté de Clare) le doyenné de Tradraighe avec ses nombreuses petites paroisses et ses petites églises paroissiales représente le doyenné normand de la colonie des De Clare au XIII[e] siècle (50). Les paroisses des comtés féodalisés avaient une superficie comparable à celle des anciennes paroisses corniques ou bretonnes (superficie moyenne des paroisses de Meath : 16,5 km² en 1840). Mais dans l'Ouest gaélique existaient d'immenses paroisses. Celle d'Achill couvrait toute l'île

(43) St. J.D. Seymour, *PRIA*, 41 C, 1932-1933, p. 219-231.
(44) J. Ryan, *JRSAI*, 1949, p. 64-83.
(45) W.F.T. Butler, 1925, p. 108-159.
(46) L. Price, 1945 à 1949. — J.T. Collins, *JCHAS*, 1951, fait remarquer que dans l'ancien diocèse de Cork, cinq des six doyennés portaient des noms de tribus.
(47) L Price, *JRSAI*, 1949, p. 26-38.
(48) Ibid. « The present parish of Donaghmore seems to represent, almost unchanged, the part of Omayl, which Res, son Philip held from Walter de Ridelesford. »
(49) W.F.T. Butler, 1925, p. 64.
(50) D.F. Gleeson, *JRSAI*, 1949, p. 160-169.

et la plus grande partie de la péninsule de Corrân. La superficie moyenne des paroisses de Donegal était de 94,8 km² en 1840 (51). De telles étendues se prêtent évidemment mal à servir de cadre à la vie locale.

### 3° Les divisions indigènes

Les divisions indigènes de l'Irlande étaient fort originales. Les plus anciens textes irlandais parlent de « *plaines* » (« *magh* »), c'est-à-dire de vastes clairières défrichées au milieu des forêts ou des montagnes (52), par exemple Magh Muirtemne près de Carlingford, région célèbre dans l'ancienne épopée de la Tâin, Magh Life, la plaine de la Liffey vers Kildare. L'une d'elles Magh N-Eo (au génitif Muighe Eo) a laissé son nom au village et au comté de Mayo (53) et certaines cartes indiquent toujours autour de ce village « *Plains of Mayo* » (54).

Au Haut Moyen Age, apparaissent quelques noms de districts d'origine obscure : Cuala, par exemple, entre Dublin et les montagnes ; Brega, au Nord de Dublin. Plus nombreux sont les noms géographiques formés avec le préfixe « *Cois* », (le pied de). Cois Fhairrge, le pied de la mer, est la région littorale immédiatement à l'Ouest de Galway. Souvent le mot « *Cois* » est suivi du nom d'une rivière. Cois Siûire désignait le Val de Suir, en Tipperary ; Cois Mainge, la vallée de la Maine, en Kerry. Plusieurs baronnies conservent des noms en « *Cois* », anglicisé « *Cosh* » : « *Coshmore* » et « *Coshbride* » dans le Co. Waterford, « *Coshlea* » dans le Co. Limerick (54$^{bis}$).

Mais l'immense majorité des territoires étaient désignés par les noms de tribus qui les occupaient ou les avaient occupés. Une multitude de ces noms subsistent dans la toponymie actuelle de l'Irlande. Ils sont formés par Uî : les fils de, (i-) souvent employé au datif pluriel : Uîbh (iv-) ; par Fer, les hommes de ; ou par les mots désignant les lignées :

---

(51) Chiffres calculés d'après le « *Townland index* », 1861.
(52) L. Price, *JRSAI*, 1949, p. 26-38.
(53) J. Hogan, 1910, s-v.
(54) *Survey of Ireland, 1/126 720, sh.* 11 *South Mayo.*
(54$^{bis}$) E. Hogan, 1910, p. 283-284.
(55) J. Ryan, *JRSAI*, 1949, p. 64-83. — L. Price in H. Hencken, *PRIA*, 53CI, 1950, p. 1-247.

Cineal, Clann, Corca, Dal, Muintear, Siol, Sliocht, Teallach ; ou par les préfixes -acht, -ne, -raighe, etc... Les noms de trois des provinces de l'île sont des noms de peuples : Ulaidh, Laighin, et Connachta (descendants de Conn) (56). Les noms de la plupart des baronnies sont aussi des noms tribaux : par exemple Idrone (Uî Drona), Iveraght (Uîbh Reathach). Des noms de vallées, de péninsules sont aussi formés de la même façon : Glen of Imaal (Uî Mail), péninsule de Muntervary (Muintear Bhâire). Il arrive parfois, mais rarement, que, comme en Galles, ce soit le fondateur de la tribu qui ait laissé son nom au district : Tyrone et Inishowen sont respectivement la terre (Tîr) et l'île (Inis) de Eoghan. Mais les noms de tribus ou de lignées dominent de beaucoup (57).

Cette habitude de désigner les territoires par les noms des groupes tribaux qui y vivent n'est pas limitée au Haut Moyen Age. Certaines familles anglo-françaises laissèrent leur nom à des baronnies. Deux des rares noms populaires de « *pays* » en usage actuellement en Irlande sont formés l'un sur un nom français : Joyce ; c'est la « *Joyces country* », en irlandais « *Duthach Sheoigheach* », et l'autre sur un vieux nom tribal irlandais, les « *Conmhaicne na Mara* », « *les descendants de Conmhac vivant près de la mer* » c'est le Connemara (en irlandais Conamara). Nous avons déjà mentionné le district de Fingall, de « *la tribu des étrangers* ».

Bien que ces districts tribaux fussent de superficies très diverses et très variables, les Irlandais visèrent à une division systématique de leur sol (58). Chaque province était théoriquement divisée en « *triocha cêad* ». Le « *triocha cêad* » comprenait 30 « *baile biadhtaigh* » (anglicisé ballybetagh), chaque « *baile biadhtaigh* » comprenait 12 « *seisreach* ». Le nom de cette dernière division était en fait variable suivant

(56) J. Hogan, 1910, s.-v. — Le suffixe -ster, du nom anglais de trois de ces provinces, serait d'origine noroise.

(57) L'un d'eux a eu une destinée curieuse : Ranelagh. Les Ranelagh (en irlandais Raighneallaigh) furent d'abord les descendants, la lignée de Raighneall, l'un des O Thuathail, dans les monts de Wicklow. Le nom de la lignée fut appliqué au territoire où elle vivait. Ce territoire fut confisqué sous le règne d'Elizabeth, et son détenteur reçut le titre de lord Ranelagh. L'un de ses successeurs établit, à Londres, des jardins de plaisir qui devinrent fameux, furent imités à Paris, et dans une certaine mesure à Dublin, où l'un des quartiers de la banlieue Sud s'appelle maintenant Ranelagh à quelques dizaines de kilomètres seulement de l'ancien territoire de Raighneall. (L. Price, 1945 à 1949)

(58) W. Reeves, *PRIA*, 7, 1861-1862, p. 473-490.

les régions, et les auteurs anciens et modernes la désignent souvent en anglais sous le nom de « *denomination* ». C'est l'unité territoriale de base. Elle était pourtant quelquefois subdivisée. On parle alors de « *sub-denomination* ».

« *Triocha Cêad* » signifie trente fois cent, soit trois mille. Mais on ne sait pas à quoi s'applique ce dénombrement. On ignore aussi le rôle exact du « *triocha cêad* » dans le fonctionnement de l'ancien système tribal irlandais. Il semble abusif d'assimiler systématiquement les « *triocha cêad* » aux vieux territoires tribaux, aux « *tuath* ». En revanche il est à peu près certain que le cadre des « *triocha cêad* » a été adopté dans certains cas par les Anglo-Français sous le nom « *cantred* », mot qui rappelle le « *cantref* » gallois (59). Plus tard d'assez nombreux « *triocha cêad* » sont devenus des baronnies. « *Triocha an aicme* » est aujourd'hui la baronnie de Trughanacmy en Kerry. Le nom de la baronnie de Trough en Monaghan représente le premier mot de « *Triocha cêad cladaigh* » (60).

Le « *baile biadhtaigh* » est une division assez mystérieuse. Le sens de l'expression n'est pas clair (61). Le mot a disparu de la langue usuelle et la chose n'a pas laissé de traces. On ne rencontre de mentions précises de « *Ballybetagh* » que dans les textes décrivant les comtés d'Ulster à la veille des Plantations, vers 1600 ou un peu plus tard (62). Le comté de Monaghan, par exemple, était divisé en 5 « *baronnies* » et 91 « *ballybetagh* ». Dans le comté de Londonderry, en 1639, le district de Terhemen avait 14 « *ballybetaugh* ».

Les « *denominations* » ou divisions territoriales de base sont mieux connues, mais posent cependant bien des problèmes. Dans les comtés d'Ulster, existait toute une hiérarchie de sub-divisions fractionnelles. En Monaghan, Fermanagh et Cavan, le ballybetagh était divisé en quatre « *quarters* »

---

(59) W.F.T. Butler, 1925.

(60) J. Hogan, 1910, s.v.

(61) P.S. Dinneen, 1927-1947, traduit « baile biadhtaigh » par « Hospitaller's land » ; le « biadhtach », ou « hospitaller » était un homme chargé de maintenir une « maison d'hospitalité ». On ne voit pas de relation possible entre ce sens et celui de « betagh » serf, dans les documents anglo-français. On ne voit pas non plus comment l'un ou l'autre sens peut expliquer le nom de « Ballybetagh », « Baile biadhtaigh », division territoriale.

(62) Notamment : « *Letter from Sir John Davies, Knt, Attorney general of Ireland, to Robert, Earl of Salisburg, touching the state of Monaghan, Fermanagh and Cavan 1607.* »

comprenant chacun quatre « *denominations* » appelées « *tath* » ou « *tate* » en Monaghan et Fermanagh, « *poll* » en Cavan. En Down, le ballybetagh comprenait quatre « *quarterlands* » formés chacun de trois « *ballyboe* » (= baile bô, territoire d'une vache). En Cavan, le « *poll* » était divisé en deux « *gallon* », le « *gallon* » en deux « *pottles* », il existait encore une subdivision appelée « *pinte* ». En Tyrone et dans le comté d'Armagh, le « *ballyboe* » était divisé en trois « *sessiagh* ». Dans tous ces pays, les « *tath* », « *poll* » ou « *ballyboe* » formaient les « *denominations* » de base, appelées parfois « *towns* » par les Anglais, et que perpétuent les « *townlands* ». Les divisions supérieures ont laissé quelques traces. Un petit district, au pied de Slieve Gallion (Co. Londonderry) est toujours appelé « *The Six Towns* ». Des groupes dits « *Four towns* » et « *Eight towns* » subsistèrent longtemps dans les comtés d'Antrim et d'Armagh (63). Il est probable que les divisions inférieures ont aussi laissé des souvenirs en certains townlands.

Dans le reste de l'Irlande, les cascades de divisions fractionnelles ne se retrouvent pas de manière aussi nette qu'en Ulster. Mais beaucoup de « *denominations* », en Connacht notamment, portent des noms de fractions : « *leath* », la moitié ; « *trian* », le tiers ; « *ceathramha* » ou « *ceathrû* », le quart. Pour désigner le quart, les Anglo-Français ont employé le mot « *cartron* » « *quarteron* », qui a passé en gaélique sous la forme de « *cartûn* ». Plus tard, les Anglais ont dit « *quarter* » ou « *quarterland* ». Les mots « *cartron* », « *quarter* », « *quarterland* » ont souvent été employés pour désigner les dénominations de base que les Anglo-Français appelèrent aussi « *charruée* », « *carucata* » ou « *ploughland* ». Dans l'Ouest du Munster le « *ploughland* » était divisé en « *gnieve* » (64). A. Young rapporte même que dans la paroisse de Tuosist en Kerry, le « *gnieve* » était divisé en 16 « *ounces* ». L'once était « *suffisante pour une pièce de pommes de terre* » (65).

---

(63) W. Reeves, *PRIA*, 7, 1861-1862, p. 473-490.

(64) W.F.T. Butler, 1925, p. 298.

(65) A. Young, 1776-1892, p. 345. L'once de Tuosist rappelle le « Tirunga » ou « Ounceland » d'Ecosse, et les divisions territoriales à noms de monnaie du même pays (« Pennyland », « Markland »). — A. Mackerral, *Proc. Soc. Antiquaries Scotland*, 1943-1944, p. 39-80. — Ibid., 1953, p. 52-64.

L'étude des divisions territoriales d'ordre inférieur révèle donc chez les Irlandais une double tendance : 1° divisions fractionnelles minutieuses, tout à fait en harmonie avec les divisions fractionnelles des droits tribaux par gavelkind ou re-partage ; 2° établissement d'une unité de base. Cette « *denomination* » était certainement le cadre fondamental de la vie rurale. Les territoires des lignées, puis les domaines des landlords comprenaient une ou plusieurs dénominations. Les tributs et fermages devaient être payés par dénomination. Aussi il a été assez facile aux autorités de l'Ordnance Survey, vers 1820-1840, d'unifier toutes les dénominations antérieures sous le nom de « *townland* » (66).

### 4° Les divisions actuelles

L'origine des divisions territoriales irlandaises une fois éclaircie, il convient de préciser leurs fonctions (fig. 21). Le comté est devenu comme en Galles, une circonscription essentielle dans la vie publique, et une division territoriale très populaire. L'Irlandais est toujours l'homme d'un comté. Mais le comté est trop grand pour être véritablement une unité agricole. Cependant la structure de certains comtés est assez remarquable : les comtés de Donegal et de Wicklow ont pour centre, comme certains « *cantref* » gallois, un massif montagneux. Plusieurs comtés correspondent assez exactement à d'anciens « *royaumes* » : Donegal à Tir Conaill (Tyrconnel), Clare à Thomond ; Cavan était et est toujours le pays des O'Reilly et de leurs galloglasses écossais, les Mac Nabe ; Monaghan était le pays des Maguire ; Leitrim celui des O'Rourke.

La baronnie n'est plus qu'une division territoriale sans fonction administrative. Mais elle reste officielle, et toute localisation exacte de lieu en Irlande, par exemple dans les contrats, s'exprime ainsi : tel townland, situé dans telle baronnie, dans tel comté. Au XVIII[e] siècle, la baronnie était, si l'on en croit Young, une unité territoriale populaire. Il raconte qu'en Tipperary, les matches de hockey (hurling) opposant deux baronnies avaient pour enjeu une jeune fille à marier, destinée au capitaine de l'équipe victorieuse (67).

(66) T.A. Larcom, 1847.
(67) A. Young, 1776-1892, p. 447.

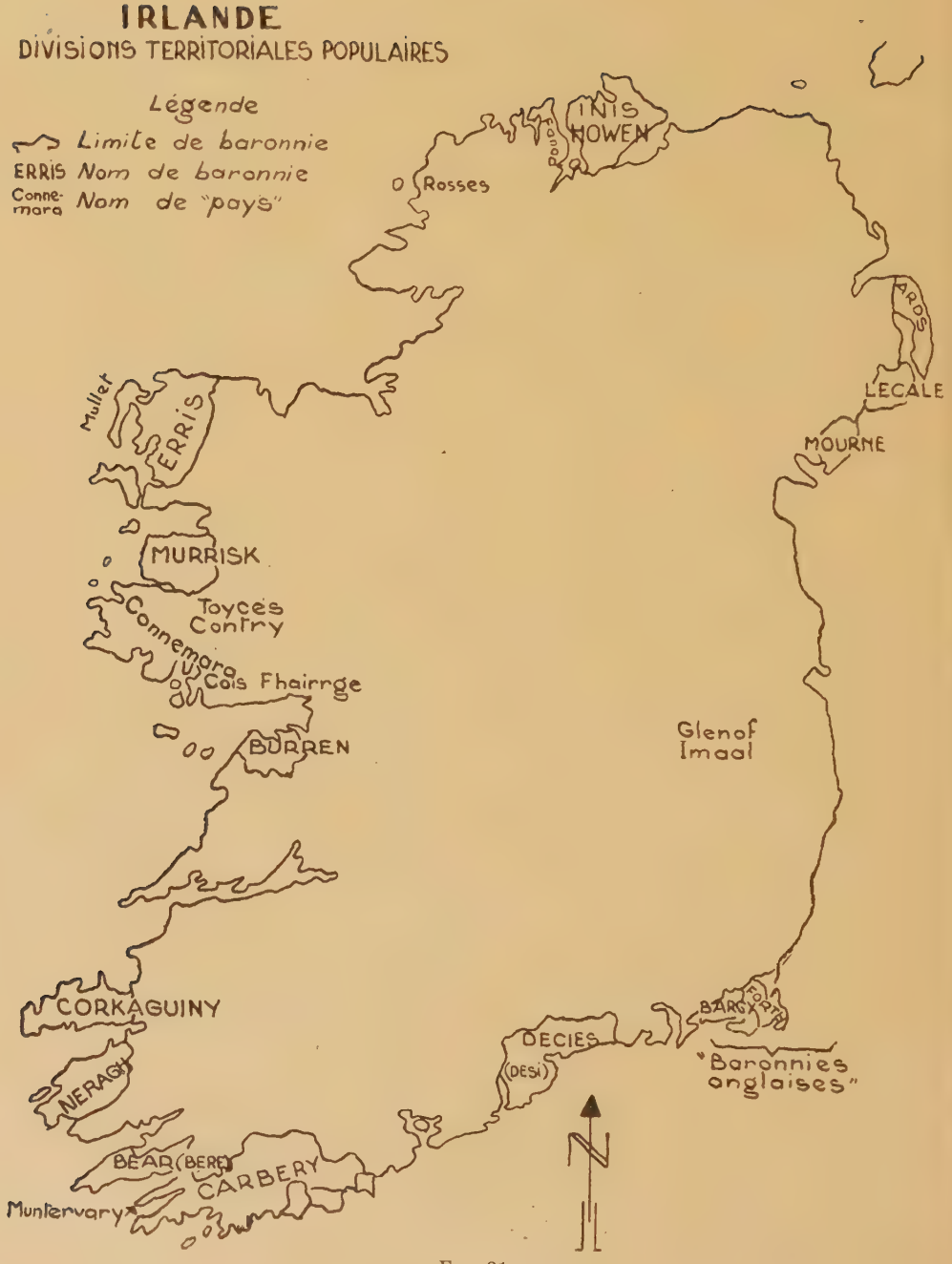
IRLANDE
DIVISIONS TERRITORIALES POPULAIRES
Légende
Limite de baronnie
ERRIS Nom de baronnie
Conne-mara Nom de "pays"
INIS HOWEN
Rosses
ARDS
LECALE
MOURNE
Mullet
ERRIS
MURRISK
Joyces Country
Connemara
Cois Fhairrge
BURREN
Glenof Imaal
CORKAGUINY
NERAGH
BEAR (BERE)
CARBERY
Munfervary
DECIES
(DESI)
BARRYS
"Baronnies anglaises"

FIG. 21

Au XVII[e] siècle, les cartes de Petty indiquent en plusieurs comtés des montagnes ou tourbières communes à une baronnie : par exemple, la baronnie de Tyrawley en Mayo, la baronnie de Forth en Wexford. En Kilkenny, certaines montagnes étaient communes aux trois baronnies de Kelles, Iverke et Knocktopher (68). La carte au 1/126 720 de l'Ordnance Survey, feuille 23, porte encore l'indication de « *Forth Moutain* » et « *Shelmaliere commons* », sur les montagnes à l'Ouest de Wexford, à la limite des baronnies de Forth et Shelmaliere. Ces droits semblent bien être tombés en désuétude, mais la baronnie de Forth reste une division régionale reconnue populairement et possédant une originalité humaine assez sensible. Il en est de même de plusieurs baronnis péninsulaires : Mourne et Lecale dans le comté de Down ; Inishowen dans le comté de Donegal ; Erris et Murrisk dans le comté de Mayo ; Corkaguiny, Iveragh dans le comté de Kerry, Bere et Carbery dans le comté de Cork. La plupart des baronnies de cet immense comté, et aussi quelques-unes en Tipperary, retiennent une certaine personnalité ; mais en général, à l'intérieur de l'Irlande, la baronnie, division intermédiaire comme le cantref ou le cwmwd gallois, a cessé d'être une division populaire. En revanche, un petit nombre de districts non-officiels, gardent leur nom et leur personnalité : Fingall, Connemara, Joyces Country.

La paroisse semble avoir eu une certaine importance économique au XVII[e] siècle ; les cartes de Petty, en tout cas, mentionnent à plusieurs reprises des montagnes ou bogs communs à une paroisse, ou aux paroisses adjacentes (68) ; mais, à part un exemple en Mayo, il s'agit de régions profondément féodalisées. Nous avons vu que la paroisse ou commune n'existait pas officiellement en Irlande. Le sentiment d'appartenance à une telle communauté est aussi très faible. La crise de la Réformation a bouleversé les habitudes religieuses, et l'organisation catholique actuelle de l'Irlande rappelle, par certains côtés, l'ancienne organisation celtique.

---

(68) *Hibernia regnum, Ms anglais N° 1, BN*, p. 239-128. « Common of this barony » (Tirawley), p. 211-112. « Mountains common to Forth Barony », p. 192-102, « commons to the baronies of Kelles, Iverke and Knocktopher, Mountain and bog ». (Dans ce MS chaque page porte une double numérotation.)

(68) *Ibid.*, p. 164-87, (Co. Tipperary), p. 239-128. — (Co. Mayo « parish of Crossmolina »), p. 141-75 (Co. Kildare), p. 167-89 (« Bog belonging to the adjacent parishes »).

Assez souvent les paroisses, surtout dans l'Ouest, sont très vastes, et possèdent plusieurs églises dispersées. Le clergé, lui-même, réside en divers endroits. Et la messe est dite régulièrement dans des églises, ou parfois des écoles, assez loin de la résidence d'aucun prêtre. Dans ces conditions, le sentiment d'appartenir à une paroisse est assez faible, malgré la piété intense des Irlandais. Le nom de la paroisse n'est même pas utilisé pour les adresses postales. Les bureaux de poste sont dispersés sur toute l'étendue du pays, souvent en pleine campagne, et l'adresse postale porte le nom du townland et celui du bureau de poste. Comme les écoles sont encore plus dispersées et souvent loin de toute agglomération, les enfants n'ont pas, eux non plus, le sens d'appartenir à une communauté locale définie. Il y a quelques rares exceptions à cette règle, dues à la coïncidence exceptionnelle de circonstances humaines et physiques : ainsi la paroisse de Dunquin en Kerry, la plus occidentale d'Europe, serrée entre le Mont Brandon et la mer, a un sentiment d'unité semblable à celui des communes du continent.

Le « *townland* » est la division territoriale essentielle de l'Irlande, en dépit de sa petitesse. Il y a 62 205 « *townlands* » en Irlande. Leur superficie moyenne est de 148 hectares. Le plus grand, Sheskin, dans la baronnie d'Erris, au comté de Mayo, a 2 832 ha ; le plus petit, Mill Tenement, au comté d'Antrim, a un peu plus de 0,5 ha. La plupart se rapprochent de la dimension moyenne. Les superficies maximales et minimales par comté sont les suivantes : max. Down 184 ha, Donegal 174 ha ; min. : Monaghan 59 ha, Fermanagh 74 ha (69).

La plupart des townlands perpétuent de très anciennes « *dénominations* ». A l'époque des landlords, le townland était en général une unité de propriété. C'est ce qui explique d'ailleurs l'existence de townlands minuscules, ou séparés en plusieurs morceaux ; ce sont, en général, d'anciennes terres d'église, et on a voulu faire, autant que possible, de chaque propriété distincte, un townland. Il existe d'autres anomalies curieuses ; certains townlands sont inhabités, et, parmi ceux-ci, certains semblent n'avoir jamais pu être habités, par exemple Srahmore en Corrân, comté de Mayo. Il est très vraisemblable que c'étaient d'anciens territoires de transhumance

(69) W. Reeves, *PRIA*, 7, 1862, p. 473-490.

dépendant d'un townland assez lointain. En effet, le townland reste en général le cadre de l'utilisation des communs et tourbières. Les documents médiévaux font mention de « *charruées* » ayant des droits de communs sur tel bois ou tel bog (70). Les cartes de Petty indiquent plusieurs fois des montagnes communes à un certain nombre de dénominations citées nominativement, et plus souvent encore des montagnes ou bogs communs aux townlands adjacents (71). Aujourd'hui, en droit, les communs appartiennent « *au seigneur du manoir* » qui est maintenant, très souvent, la Commission des Terres ; et les fermes sont louées avec des droits sur les communs, droits traditionnels, et, en général, non spécifiés. En 1840 encore certains communs échappaient au cadre des townlands, mais les landlords ont parfois, depuis, prolongé les limites des townlands dans ces communes, ne laissant plus aucune partie échapper au cadre du townland. Mais, quel que soit le droit, en fait, le commun appartient le plus souvent aux gens du townland. Comme la vie pastorale est en régression, il n'y a guère de heurts ou de conflits ; mais on rencontre encore des paysans qui font remarquer qu'un tel n'a pas le droit de faire paître ses vaches ou de prendre de la tourbe, en telle partie de la montagne parce que ce n'est pas son townland. De plus, le townland est une unité humaine, dans l'Ouest notamment. Chaque townland a sa personnalité, sa fierté, parfois ses opinions politiques. A Corrân, par exemple, toute la péninsule vote « *Fianna Fail* », sauf le townland de Belfarsad qui vote « *Clann na Poblachta* ». En irlandais, townland se dit « *baile fearann* », expression qui semble une traduction tardive du mot anglais ; mais dans la langue parlée on dit « *baile* », mot à sens multiples, dont la signification de base est « *habitat* ». A l'intérieur du townland il y a parfois des « *sub-denominations* », par exemple Coolbane dans le townland de Lisleecourt au comté de Cork, mais cela est rare. Normalement le townland est l'ultime dénomination ; ce mot prend ici tout son sens : il n'y a pas de nom de lieux habités plus petits que les townlands. La ferme individuelle n'a pas de nom. Pour la

(70) *Calendar of Ormond deeds*, 1172-1350, I, p. 262 et 355.

(71) *Hibernia Regnum, Ms anglais n° 1-2, BN*, p. 69-36 (Co. Monoghan), p. 217-116 (Co. Leitrim, « common to the adjoining townes »), p. 46-24 (Co. Meath), p. 50-26 (Co. Meath « common to the adjoining townes »).

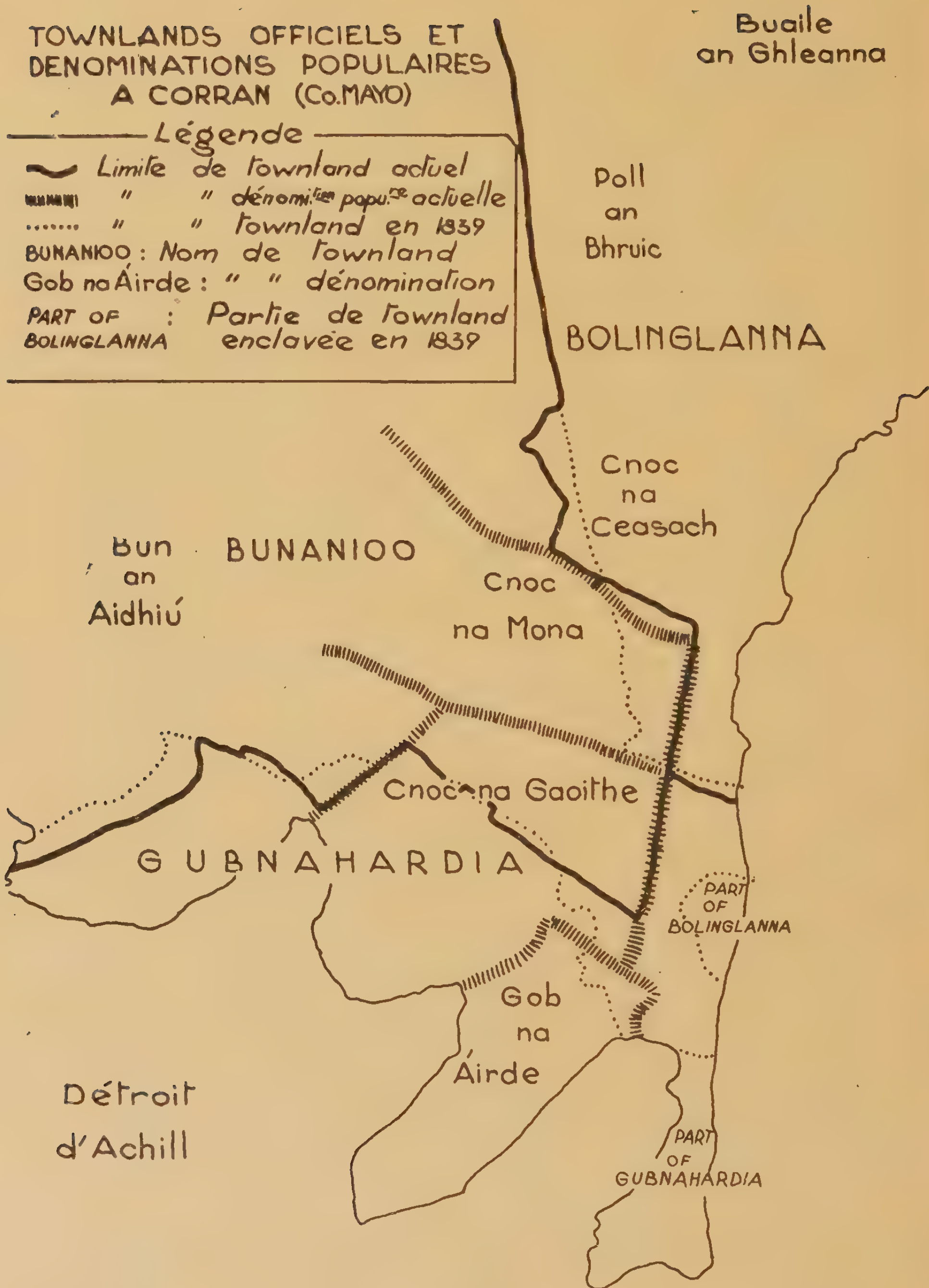
TOWNLANDS OFFICIELS ET DENOMINATIONS POPULAIRES A CORRAN (Co. MAYO)
Légende
Limite de townland actuel
" " dénomi.tion popu.re actuelle
" " townland en 1839
BUNANIOO : Nom de townland
Gob na Áirde : " " dénomination
PART OF BOLINGLANNA : Partie de townland enclavée en 1839
Buaile an Ghleanna
Poll an Bhruic
BOLINGLANNA
Cnoc na Ceasach
Bun an Aidhiú
BUNANIOO
Cnoc na Mona
Cnoc na Gaoithe
GUBNAHARDIA
PART OF BOLINGLANNA
Gob na Áirde
Détroit d'Achill
PART OF GUBNAHARDIA

Fig. 22

désigner il faut employer le nom du propriétaire ou du tenancier. Ce seul fait indique combien le townland est l'unité locale irlandaise par excellence. En l'absence du cadre communal, c'est dans le cadre du townland qu'il convient d'étudier habitat, structure agraire, etc... Une précaution toutefois doit être prise dans toute étude locale. Lors de la fixation définitive des limites des townlands par l'Ordnance Survey, les landlords avaient une autorité considérable et en certains cas ils ont pu imposer des délimitations contraires aux traditions populaires locales. Ailleurs la tradition populaire connaissait des « *sub-denominations* » ou des « *denominations* » tombées presque complètement en désuétude, et les officiers de l' « *Ordnance Survey* » ont dû choisir. La figure N° 22 montre les différences entre « *townlands* » officiels et dénominations populaires à Corrân en Mayo. Ces cas sont, semble-t-il, très rares en Irlande.

## IV. — MAN

L'île de Man est divisée traditionnellement en « *sheadings* », paroisses (« *parishes* »), « *treens* » et « *quarterlands* » (72) (fig. 23).

Les six sheadings de l'île ont tous une façade maritime et leurs limites intérieures suivent en général les lignes de crête des massifs. Le nom « *sheading* » serait d'origine noroise ou anglaise, mais les divisions territoriales ainsi appelées peuvent être plus anciennes. Le sheading a eu surtout des fonctions politiques, judiciaires, et peut-être à l'origine, militaires. Aujourd'hui ce sont des circonscriptions électorales.

Chaque sheading comprend trois paroisses, sauf celui de Glenfaba qui n'en a que deux. L'île a donc 17 paroisses. Toutes, sauf une : Marown, ont une façade littorale. Leur superficie moyenne est de 33 km², mais la superficie habitée n'est guère que la moitié de ce chiffre. L'origine ecclésiastique des paroisses est rappelée par leur nom officiel qui, dans presque tous les cas, commence par Kirk (l'église, du norois Kirkje), suivi d'un nom de saint celtique (Patrick,

(72) R.H. Kinvig, 1950, p 11-14. — J.J. Kneen, 1925.

Braddan, etc...) ou, dans deux cas, du nom du Christ : Kirk Christ Rushen et Kirk Christ Lezayre. Bien qu'organisées très tard, sans doute au XII[e] siècle comme en Irlande, les paroisses manx ont eu une importance considérable, non seulement religieuse mais aussi administrative et même militaire. Sous l'ancien régime manx (avant l'union à la couronne), tous les hommes de 20 à 60 ans devaient le service militaire, sous les cadres des capitaines de paroisses, « *captains of the parishes* ». Le service de garde des côtes, « *watch and ward* » qui était très sévère, était aussi organisé dans le cadre des paroisses (73). C'est sans doute ce qui explique la persistance jusqu'à nos jours de la personnalité des paroisses manx.

Les « *treens* » rappellent les subdivisions des paroisses si caractéristiques des autres pays celtiques. Il y en avait en tout 181, chaque paroisse en possédant en général une dizaine (Jurby n'en avait que 5, Andreas 17). Une bonne partie de l'île échappait à la division des « *treens* » : les communs, les défrichements récents ou « *intacks* », les « *baronnies ecclésiastiques* ». La superficie des « *treens* » va en général de 80 à 160 ha. Ils ont eu autrefois un rôle fiscal, comme, à certains égards, les trèves bretonnes. De plus, comme celles-ci, ils possédaient une église ou « *Keeil* ». Le semis des églises celtiques à Man semble avoir été plus systématique qu'ailleurs : il y avait une église par « *treen* » (74). Aujourd'hui les « *Keeil* » ruinées n'intéressent plus que les archéologues et la personnalité des « *treens* » tend à disparaître tout à fait. L'étymologie du mot « *treen* » est discutée. On a proposé de la rattacher au gaélique d'Ecosse « *tirunga* », once de terre (75), mais il semble beaucoup plus simple d'en faire l'équivalent du gaélique d'Irlande « *trian* », le tiers, mot qui se prononce de la même façon et désigne en plusieurs endroits des « *dénominations* » ou « *sub-dénominations* ». Une unité groupant trois « *treen* » n'a pas laissé de trace, mais il en est de même souvent en Irlande, pour les unités groupant quatre « *quarterlands* », « *cartrons* » ou « *ceathramha* ». En fait, une unité manx groupant trois « *treens* » comprendrait douze « *quarterlands* » manx. L'analogie est assez grande avec la division de certains « *baile biadhtaigh* » d'Ulster en 12 « *baile bó* ».

(73) R.H. Kinvig, 1950, p. 91-92.
(74) Ibid., p. 14. — B. and E. Megaw, 1933.
(75) C.J. Marstrander, *Norsk Tidskrift for Sprogvidenskap*, 1937.

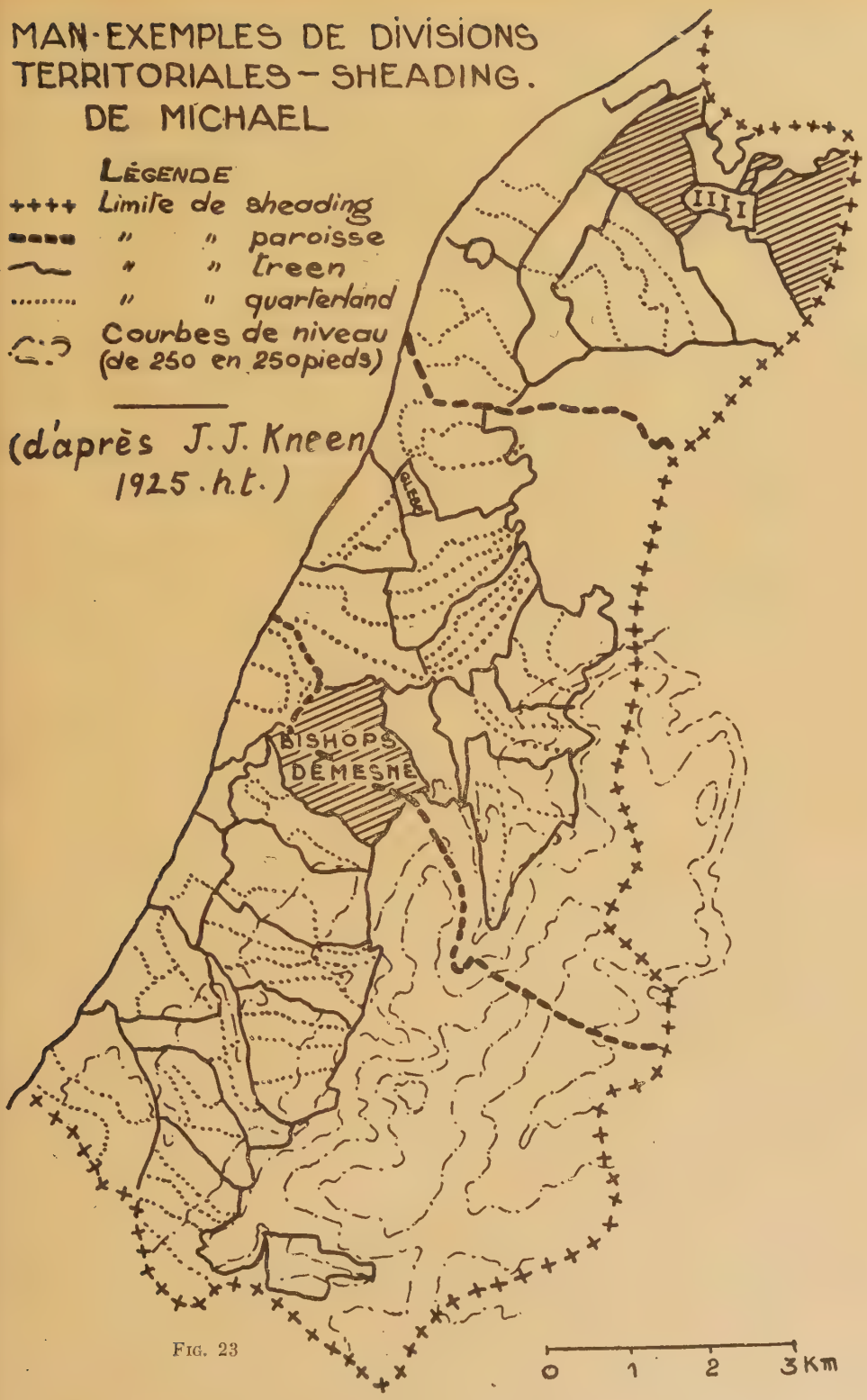
MAN-EXEMPLES DE DIVISIONS TERRITORIALES - SHEADING. DE MICHAEL
LÉGENDE
++++ Limite de sheading
▬▬▬ " " paroisse
~~~ " " treen
..... " " quarterland
Courbes de niveau (de 250 en 250 pieds)
(d'après J.J. Kneen 1925. h.t.)
IIII
GLEN
BISHOPS DEMESNE
0 1 2 3 Km

FIG. 23
~~~

Le « *quarterland* », en manx « *Kerroo* », équivalent de l'irlandais « *ceathramha* », le quart, est la division ultime du « *treen* ». Le « *quarterland* » formait en principe l'unité d'exploitation. Certains constituent toujours une grande ferme ; mais beaucoup sont subdivisés en plusieurs exploitations. Toutefois les limites des « *quarterlands* » sont toujours bien connues, et leur terroir est considéré comme une unité théorique. Certains noms des quarterlands commencent par « *Kerroo* » mais beaucoup sont formés du préfixe « *Balla* » équivalent de l'irlandais « *baile* ». L'on a beaucoup épilogué sur les sens primitifs du manx « *balla* » ; on a voulu en faire le nom ancien du « *treen* », quoique peu de noms de « *treens* » commencent par « *balla* » (76). En fait, le gaélique « *baile* » signifiait primitivement endroit, lieu, place ; puis il a pris la double acception de terroir et d'habitat. Il est donc possible qu'à l'époque où le « *treen* » était le terroir type, il était appelé « *balla* ». En tous cas, dans la dernière phase de l'histoire manx, c'est le « *quarterland* » qui est le « *balla* » par excellence.

---

L'étude systématique à laquelle nous venons de nous livrer permet de conclure à l'originalité profonde des divisions territoriales des contrées celtiques, notamment en Galles, Irlande et Man.

Dans les deux premiers pays, les districts ou régions sont essentiellement des territoires de tribus pastorales, plus petits que la plupart des « *pays* » français, ayant souvent pour centre un massif montagneux propice à la transhumance. Aujourd'hui la vie tribale a disparu et la vie pastorale a subi une forte décadence. Aussi les anciens cadres ne sont plus très bien adaptés ; et, de plus en plus, les vallées deviennent l'unité régionale essentielle. Cependant subsistent des restes de l'ancien état de choses : dans les Glens d'Antrim, par exemple, les paysans d'un versant connaissent peu les occupants de l'autre versant du même glen ; mais ils connaissent bien ceux du versant le plus proche d'un glen voisin, qu'ils

---

(76) J.J. Kneen, 1925, p. XV. — La division des « treen » en « quarterlands » n'était pas absolument générale Ainsi sur les cartes de Woods, 1867, le treen de Cregneish (paroisse de Rushen) n'est pas subdivisé.

rencontrent — eux et leurs moutons — sur les plateaux et montagnes entre les glens. Les régions de ressources différentes : montagnes pastorales, plaines agricoles, qui ont été l'élément fondamental de bien des « *pays* » et « *provinces* » en France restent ici séparées. En Galles, les rois de Gwynedd ont pu utiliser à leur profit les ressources en grains d'Anglesey et la richesse en bétail de la Snowdonie ; Anglesey et la Snowdonie sont cependant restés deux districts distincts chacun vivant sa vie propre.

Au sein de ces districts, existaient des divisions territoriales nombreuses, qui, en Irlande et à Man, prenaient la forme de fractions : la moitié, le tiers, le quart, etc... d'une unité généralement fort mal définie. Ce principe de division fractionnelle était certainement lié aux divisions des terres tribales entre les différentes lignées et entre les membres d'une même lignée. Enfin un trait important est la petitesse des « *dénominations* » de base : « *townlands* » irlandais, « *treens* » et « *quarterlands* » manx, « *tref* » galloises. L'unité territoriale de base du peuplement et de la vie agricole n'est pas la paroisse ou la commune, mais un terroir plus petit.

Ce dernier trait se retrouve en Cornwall et en Bretagne et est l'un des plus originaux et des plus fondamentaux de la géographie humaine des contrées celtiques.

Le tableau suivant est un essai de corrélation des divisions territoriales indigènes des quatre contrées étudiées et de la Bretagne.

| Bretagne | Cornwall | Galles | Irlande | Man |
|---|---|---|---|---|
| Bro (ancien diocèse) | | Cantref | Triocha Cêad | |
| Pou (petit pays) | Pow (hundred) | Cwmwd | Baile Biadhtaigh | Sheading |
| Plou (paroisse) | | | (Groupe de townlands) | |
| Treo (trève) | Trev | Tref | Baile (townland) | Treen |
| | | (Sub-township) | (Sub-denomination) | Quarterland |

CHAPITRE V

# L'habitat

La conscience populaire des contrées celtiques, telle qu'elle s'exprime dans le vocabulaire paysan et la toponymie, a une conception assez originale de l'habitat. Partout existe un maître-mot qui désigne à la fois : 1° le foyer, la maison, dans le sens « être à la maison » ; 2° toutes sortes d'habitats depuis la ferme isolée jusqu'à la grande ville ; 3° un certain terroir agricole. Ce mot est « *Ker* » en breton (1), « *Trev* » en cornique (2), « *Tref* » en gallois, « *Baile* » en irlandais, « *Balla* » en manx. En anglais d'Irlande, le mot « *Town* » a pris tous les sens de « *Baile* », sauf celui de « *foyer* », de « *home* ». Cependant, cette conception indifférenciée de l'habitat n'est pas suffisante en pratique, et des distinctions diverses se sont peu à peu introduites dans l'usage, sans effacer d'ailleurs toutes les traces de la confusion ancienne.

La catégorie la plus nette — sauf en Irlande — est celle des « *bourgs* ». Les mots « *bourg* », en français de l'Ouest, « *borc'h* » ou « *bourk* » en breton (3), « *treveglos* » en cornique (4), « *treflan* » en gallois du Sud et du Centre, « *balla-*

(1) Au début du Moyen Age ce maître-mot était plutôt « Treb », « Trev » ou « Tre », correspondant au cornique « Trev », au gallois « Tref ». — A. Guilcher, *Mém. SHAB*, 1946, p. 35-48.

(2) D. Williams, 1869, s.v. « tre-trev : a dwelling place, a homestead, a home, a town ». R.M. Nance, 1938, s.v. « trevew » ; towns, villages, hamlets, farms ; holdings ».

(3) La toponymie atteste un emploi ancien du mot « Ker » au sens de bourg. A Elliant (Finistère), « Gorreker » est une ferme « au-dessus du bourg », « karnisker » (pour Karent-is-Ker) est un chemin au-dessous du bourg.

(4) Sur la carte des dîmes de Zennor, le bourg, est encore appelé « Treveglos », ainsi d'ailleurs que « Churchtown ».

*killey* » en manx (5), « *churchtown* » en anglais de Cornwall, désignent la localité où se trouve l'église paroissiale, quelle que soit l'importance de cette localité.

Une autre distinction est celle de l'habitat agricole et de l'habitat non-agricole rural ou urbain. Le premier comprend les fermes véritables, économiquement indépendantes, le second est formé par les demeures des artisans, commerçants, fonctionnaires, membres du clergé, qui ne s'occupent pas d'agriculture. Cette opposition s'exprime, selon les langues, surtout dans le vocabulaire ou surtout dans la toponymie.

En breton, de curieuses règles grammaticales permettent d'employer le mot « *ker* » au sens de ville, sans trop d'équivoques (6). On emploie aussi parfois le mot « *bourc'haden* » au sens de « bourgade », « petite ville ». En revanche, il n'y a pas de nom commun désignant les groupes de maisons de commerçants ou d'artisans qui sont aujourd'hui si nombreux au bord des routes. Mais la toponymie les distingue : ces localités ne sont jamais appelées « *Ker-* ». Leurs noms commencent par des mots tels que « *Ti-* » la maison, « *Toul-* » le trou, « *Kroaz-* » la croix, « *Kroazhent-* » le carrefour, « *Karent-* » le chemin. Ces toponymes, souvent très récents, attestent une persistance, voire un renforcement de l'opposition : habitat agricole, habitat non agricole. Ceci s'explique par le fait que « *Ker* » désigne non seulement les bâtiments, mais aussi le terroir de la ferme (7). On ne peut appeler « *ker* » une maison ou un groupe de maisons dépourvus de champs. Rien n'est plus contraire à l'usage populaire breton que l'habitude de certains citadins d'appeler « *ker* » des maisons urbaines.

En Galles, le mot « *tref* » est aujourd'hui employé couramment au sens de « ville ». Les agglomérations ouvrières voisines des ardoisières de Gwynedd sont appelées « *pentref* », comme d'ailleurs les « bourgs » de cette région. Le mot

(5) Ballakilley désigne le bourg de Kirkmichael dans une description de cette paroisse par son recteur en 1774. — J. Crellin, *Journal Manx Museum*, 1938, p. 35. — Ballakilley, Treflan, Treveglos sont formés du mot signifiant église accolé au maître-mot désignant toutes sortes d'habitats. L'anglais « churchtown » est une traduction exacte de ces termes.

(6) « Er ger » signifie « à la maison », « e ker » en ville.

(7) Le toponyme « Toul-sabl » qui désigne deux ou trois maisons bâties près d'une sablière sur une route des environs de Quimper ne date que de quelques années. Toul-sabl se trouve, me disait un habitant du voisinage, « sur Kernoter », c'est-à-dire qu'il a été bâti sur des champs dépendant de cette ferme.

« *pentref* » est traduit « village » en anglais, mais ne s'applique jamais à un village agricole, à un groupement de fermes. L'opposition des habitats agricole et non-agricole est donc exprimée assez clairement dans le vocabulaire gallois. En revanche, la toponymie ne permet guère de distinguer les deux types d'habitat.

Le même état de choses se retrouve en Irlande. « *Baile Môr* », le grand « *baile* », signifie « une ville ». « *Srâidbhaile* », le « *baile-rue* », désigne les petites bourgades qui n'ont guère qu'une rue, mais possèdent des boutiques. Ce mot, comme le gallois « *pentref* », est parfois traduit par « *village* » en anglais, mais il ne s'applique jamais à un village agricole. Comme en Galles, la toponymie est de même genre pour les deux types d'habitat. Le mot « *Baile* » sert à former le nom d'une foule de townlands ruraux insignifiants et celui de la capitale du pays : Baile Atha Cliath, le « *Baile* » du gué des claies. En anglais d'Irlande, la confusion s'étend même au vocabulaire : « *town* », dans la langue paysanne, désigne aussi bien un chétif groupe de fermes qu'une grande ville. « *Village* », dans la bouche des citadins, s'applique aussi bien à un groupe de fermes qu'à une bourgade non-agricole.

A Man, l'ancienne langue gaélique possédait le mot « *balley-mergee* », signifiant « ville-marché » (8). Aujourd'hui le vocabulaire anglais de l'île est aussi confus que celui de l'Irlande en matière d'habitat.

Entre habitat agricole pur et habitat non-agricole, les demeures des domestiques de fermes, des ouvriers-paysans, des artisans-journaliers agricoles, etc... forment une catégorie intermédiaire « *semi-agricole* », qui, suivant les circonstances locales, est considérée comme autonome, ou est classée avec l'une ou l'autre des catégories principales.

En Bretagne, le nom commun de « *penti* » est souvent employé pour désigner ces maisons de travailleurs agricoles, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un ou deux champs. Mais le sens ancien exact de ce mot était : maison et bout de terre concédé par un fermier à son domestique, mais restant propriété du patron et partie intégrante de sa ferme. Dans toutes les Iles Britanniques, le mot « *cottage* » au sens propre, désigne une maison de travailleur agricole, avec ou sans terre, soit concédée par le patron comme un « *penti* »

(8) W. Wood, 1950, s.v.

breton, soit louée ou possédée indépendamment par l'ouvrier. Le gallois « *bwthin* » traduit exactement l'anglais « *cottage* », mais ni le cornique, ni le gaélique ne possèdent de mot équivalent.

La toponymie révèle qu'en Bretagne les demeures de domestiques et de journaliers sont considérées comme un habitat non-agricole. Les noms de ces maisons commencent fréquemment par « *Ti-* », la maison ; « *Loch-* », la loge ; « *Stank-* », la vallée, jamais par « *Ker* ». En Cornwall, de même, les noms d'exploitation secondaires en « *Chy-* » (= *Ti*, la maison) s'opposent aux noms en « *Tre-* » des grandes fermes. Le registre accompagnant la carte des dîmes de Saint Buryan mentionne « *a tenement in Tresidder called Chywarton* » et « *a tenement in Tresidder, called Chynance* ». Tresidder est une grosse exploitation située sur un plateau fertile. Chywarton (la maison près de la pâture) (9) et Chynance (la maison de la vallée), se trouvent au fond d'une vallée à versants raides, non loin de la mer. En Galles, à Man et en Irlande la toponymie ne permet guère de distinguer fermes et cottages.

Si les distinctions des habitats agricole, semi-agricole et non agricole, ne sont pas toujours très nettes, elles restent en général décelables. Mais à l'intérieur de l'habitat agricole, il n'existe aucune distinction populaire entre les types dispersés, agglomérés ou concentrés...

En Bretagne, l'expression « *eur ger* » ou, en français local, « *un village* », désigne aussi bien un groupe de deux exploitations qu'un ensemble de trente fermes. En toponymie, le mot « *ker* » est employé comme préfixe aussi bien dans des noms de fermes isolées que dans ceux de groupements importants.

En Cornique, le mot « *trev* », d'après les textes, a dû être employé autrefois comme le « breton » « *Ker* » (10) ; il se rencontre en toponymie dans les mêmes conditions que celui-ci. En Galles aussi, le mot « *tref* » sert de préfixe ou de suffixe à des noms de fermes isolées, ou de groupements de fermes plus ou moins importants. Toutefois, il existe en gallois un nom commun : « *tyddyn* », qui désigne la ferme isolée en tant qu'habitat. Il est vrai qu'aucun mot ne s'oppose

(9) R. M. Nance, 1938, s.v. ton.
(10) Textes cités par D. Williams, 1869, s.v. tre-trew.

à « *tyddyn* » pour désigner le groupe de fermes, le village agricole.

En Irlandais, le mot « *Baile* » désigne le townland en tant que terroir et aussi, collectivement, tous les habitats que porte le townland. Lorsqu'un townland comprend plusieurs fermes isolées, celles-ci n'ont pas de nom propre. Pour en désigner une individuellement, il faut dire : la ferme (« *feirm* »), ou la maison (« *teach* ») de un tel, dans tel townland. Dans ce cas le townland mérite bien d'être appelé « *denomination* ». Lorsque le townland possède plusieurs groupes de fermes ou villages agricoles importants, très souvent chacun de ceux-ci a son nom propre et forme une « *sub-denomination* ». Mais en Munster et en Connacht, il n'existe aucun nom commun gaélique s'appliquant à ces groupements. Il est impossible dans ces provinces de traduire en irlandais une phrase comme : « *Il y a trois villages dans ce townland* ». En Ulster au contraire, plusieurs noms communs d'origine gaélique sont en usage pour désigner les villages agricoles (11). Le plus connu est « *clachan* » qui est employé dans les comtés de Down et d'Antrim. Dans le comté Tyrone, on appelle les villages « *bawin* », mot qui prête à confusion avec le terme plus connu de « *bawn* », manoir fortifié de planteur. En Donegal, l'on a relevé les noms « *clibin* », « *cladarn* », « *claigeann tighte* ». Dans toute l'Irlande, tout habitat agricole peut être appelé « *town* » par les paysans. Un habitant des Monts Wicklow disait un jour à un Dublinois : « *Vous voyez le « town » là-bas, où j'habite, mais je suppose que vous l'appelleriez « village »*. Et le Dublinois commentait : « *Un Anglais ne l'aurait même pas appelé « village » car il n'y avait que deux maisons* (12). »

A Man, le mot « *Balley* » désignait aussi toutes sortes d'habitats agricoles. Sous la forme « *Balla* » ce mot sert de préfixe à une foule de noms de fermes isolées ou de groupes de fermes plus ou moins importants.

Ces conceptions populaires des différents types d'habitat doivent se traduire autant que possible dans la nomenclature que nous adopterons en ce domaine. Nous avons jusqu'ici employé les termes français concernant l'habitat dans le sens

(11) Renseignements donnés par M. Murphy, F.C., Layde (Co. Antrim) : (clachân et bawin). — E.E. Evans, 1949, p. 47 (clachan). — D. Maccourt, 1950, p. 89 (clachan et termes du Donegal).

(12) Renseignements donnés par A. Farrington, *RIA*, Dublin.

le plus général. Il convient maintenant de définir le sens exact dans lequel nous emploierons chaque mot.

### 1° *Habitat non agricole*

Le mot « *ville* » désignera, en principe, des agglomérations de plus de 2 000 habitants. Nous appellerons « *bourgade* » une agglomération moins importante, mais dont la population est en majorité non agricole. Nous utiliserons le nom « *agglomération* » sans qualificatif, pour désigner de petits groupes de quelques maisons non-agricoles.

### 2° *Bourgs*

Le « *bourg* » est une localité entourant une église paroissiale d'origine ancienne. Comme ce mot évoque en français un groupement de population assez important, nous proposons le néologisme « *micro-bourg* » pour désigner plus spécialement les églises paroissiales entourées seulement de une ou deux maisons.

### 3° *Habitat agricole*

Nous comprenons les demeures des domestiques, journaliers, ouvriers-paysans... dans l'habitat agricole. Nous emploierons les mots « *penti* » et « *cottage* » aux sens les plus précis donnés à ces mots dans les paragraphes précédents.

Les expressions « *ferme isolée* », « *cottage isolé* » doivent ici être pris à la lettre. Il s'agit d'une seule ferme ou d'un seul cottage séparé de tout autre habitat. Lorsque deux ou trois fermes ou cottages se trouvent côte à côte nous parlons de « *groupes de fermes* », ou « *groupes de cottages* ». Un « *village* » sera un habitat agricole comprenant plus de trois feux, les villages moyens de dix à vingt, les gros villages plus de vingt foyers, soit fermes, soit cottages.

Ces définitions peuvent paraître étranges. Ce sont les seules qui conviennent à une étude détaillée des pays de l'Ouest (13). Nous ne pouvons parler de hameaux ou d'écarts. Ces mots, par défini-

(13) Il va sans dire que notre nomenclature ne peut être d'un usage général, comme celle de M. Sorre, 1952, III, p. 43-48.

tion, s'appliquent à des groupements situés en dehors du chef-lieu communal. Ils ne peuvent donc être utilisés en Irlande, où il n'y a pas de communes, ni même dans une grande partie du Pays de Galles où la notion de commune est très floue et où parfois les communes n'ont pas de vrai chef-lieu. E.E. Evans a proposé d'appeler « *clachan* » tous les villages agricoles occidentaux (14) Ce terme serait commode mais le mot — prononcé « *clochân* » dans la plus grande partie de l'Irlande — n'y désigne pas des villages. Les archéologues s'en servent depuis longtemps pour désigner des cabanes en pierres sèches (15). Aussi des équivoques seraient à craindre si le mot « *clachan* » était adopté comme terme générique en géographie. La plupart des auteurs qui ont décrit l'Irlande ont qualifié les villages irlandais de « *clusters of houses* » ou simplement « *clusters* » (16). Il est dommage que ce terme, qui désigne un groupe, un bouquet, un essaim, ne puisse être traduit en français de façon satisfaisante. C'est pourquoi nous nous sommes tenus au simple mot village, qui est employé couramment dans l'Ouest de la France, pour désigner des types d'habitat très proches de ceux que nous aurons à étudier.

Il est certain que notre nomenclature n'est valable que pour les pays de l'Ouest, et que lorsque nous aurons à faire allusions à d'autres régions nous devrons employer une terminologie différente. Aussi nous appellerons « *village communal* » le chef-lieu d'une commune comme celles du Nord-Est de la France, où la plupart des fermes sont rassemblées autour de l'église et de la mairie. Quelques termes supplémentaires seront encore définis dans le courant de l'étude, surtout dans des cas où des influences venues de l'Est se sont fait sentir sur les types ordinaires de l'habitat occidental.

## I. — L'HABITAT AGRICOLE OCCIDENTAL

Pour établir les traits essentiels de l'habitat occidental, il est nécessaire d'étudier des exemples de fermes ou villages « indigènes », sur lesquels aucune action extérieure ne s'est fait sentir. Ces types, d'ailleurs, peuvent être récents : il suffira qu'ils aient été l'œuvre de paysans ou d'ouvriers agricoles locaux suivant leurs propres traditions. Pour les

(14) E.E. Evans, 1949, p. 47. — *Geography*, 1939, p. 24-36.

(15) Le mot orthographié parfois « cloghaun » figure déjà sur certaines cartes au 1/10560 de 1840.

(16) Par exemple G. Hill, 1846.

exemples d'habitat d'origine ancienne, il est parfois difficile d'avoir la preuve de l'absence de toute interférence extérieure. Toutefois, plusieurs précautions suffisent à empêcher des erreurs graves : les bourgs seront exclus ; les exemples choisis seront pris hors de la zone manorisée et hors des districts où l'action des landlords est le plus visible. La comparaison des divers cas étudiés de pays à pays, et en outre avec la Bretagne, permet de distinguer les traits communs à tout l'Ouest et donc très probablement non influencés par des actions extérieures.

### 1° Traits généraux

Nous examinerons d'abord si, en dépit de l'indifférence populaire à la grandeur des habitats agricoles, il est possible de distinguer en ce domaine plusieurs catégories.

#### a) *Limites de grandeur ; les plus gros villages*

Il est évident que la ferme isolée est en ce domaine une limite inférieure. Mais quelle est la limite supérieure ? La réponse est assez difficile, faute de statistiques assez détaillées. Les villages occidentaux en effet ont un terroir au plus égal à celui d'une trêve ou d'un townland, unités territoriales jusqu'auxquelles les données statistiques ne descendent presque jamais. En Irlande, toutefois, les statistiques actuelles donnent en principe la population des « *towns* » définis comme groupes d'au moins 20 maisons, mais bien des villages de plus de 20 maisons ont été omis on ne sait pourquoi (17). Seuls les recensements de 1851 et 1841 donnent la population des « *townlands* » (18). Il faut donc avoir recours à l'étude des cartes et à des enquêtes locales pour compléter les données des statistiques, et souvent on doit se contenter d'évaluations.

En Cornwall, en 1840, le village du Lizard (paroisse de Landewednack) était de loin le plus gros du comté, et comptait peut-être une quarantaine de feux. Aujourd'hui, il

(17) *Ireland. Census of population 1936*, I, p. 49, note 3 « under the designation « town » in this table is included every cluster of 20 houses or more ».

(18) *Census of Ireland*, 1851.

est submergé par les hôtels, les cafés, et les ateliers de fabricants d'objets en serpentine, et ne peut plus être considéré comme « *village* » au sens donné à ce mot dans le présent ouvrage. Actuellement, les villages les plus importants du Cornwall sont ceux des hundreds de Trigg et Lesnewth, notamment dans la commune de Tintagel. Certains peuvent avoir une dizaine de feux.

Dans le Pays de Galles non manorisé, le village le plus important en 1840 était Trevine en Llanrhian (Co. Pembroke) qui possédait une trentaine de feux. Aberarth en Llanddewi-Aberarth (Co. Cardigan), avec 28 feux, lui disputait la première place (19). Mais les gens d'Aberarth tiraient une partie de leurs ressources de la pêche et de la navigation. Ces deux localités ont conservé leur importance ancienne, mais seulement grâce à la venue de commerçants, artisans, etc... Caervarchell en St. David's, qui avait 19 feux en 1840 (20), est resté presque purement agricole, mais n'a plus actuellement qu'une dizaine de maisons. C'est pourtant le plus gros village agricole du Pays de Galles.

A Man, le village le plus important est, depuis longtemps déjà, Cregneish, à l'Extrême Sud de l'île. Il garde une dizaine de feux, mais en avait 15 au début du siècle et une vingtaine en 1889 (21). Il est vrai que les gens de Cregneish vivaient en partie de la pêche et que le village comprenait plusieurs familles d'artisans (tisserands, carriers).

C'est en Irlande que se trouvent les plus gros villages, encore certains d'entre eux ne sont-ils plus que l'ombre de ce qu'ils étaient avant la Famine. Menlough, près de Galway, avait 38 maisons et 155 habitants en 1945 (fig. 48) (22). En 1936 ce village avait 166 habitants, tandis que Ballyknockan, dans les Monts de Dublin, comptait 201 habitants (23). Dans l'île d'Achill, plusieurs villages : Keem, Dooagh, Dooega, Ashleam possèdent de 30 à 50 feux. Tous ces villages, sauf Keem et Dooagh, ont un aspect purement agricole : on n'y voit ni boutiques, ni ateliers, mais les habitants ne vivent pas uniquement de l'agriculture. A Ballyknockan beaucoup sont

(19) D'après les cartes des dîmes.
(20) D'après le registre de répartition des dîmes.
(21) D'après E. Faragher, *Journal Manx Museum*, 1943, p. 98-99 et une photo publiée, *ibid.*, 1939, p. 97.
(22) *Menlough. Material Culture Survey*, 1945.
(23) *Ireland, Census of Population*, 1936, I, p. 49.

carriers ; à Menlough, certains vont travailler régulièrement à Galway, tandis que la plupart des insulaires d'Achill pratiquent une émigration saisonnière vers l'Angleterre. Dans les îles d'Aran et la péninsule de Corkaguiny, plusieurs villages de pêcheurs-cultivateurs réunissent chacun une centaine d'habitants (24). Les plus gros villages purement agricoles, ne comprenant que des fermes indépendantes et vivant uniquement de la terre, ne dépassent pas une vingtaine de feux. Tels sont Liscananaun et Montiagh, situés sur des îlots de terre ferme au milieu des prairies humides bordant le Corrib, ou encore Kiltullagh, village dont le plan révèle des influences extérieures, mais qui est assez caractéristique, par ses dimensions, des plaines calcaires du comté de Galway. Kiltullagh réunit actuellement 17 fermes.

Avant la Famine, ces villages purement agricoles étaient plus importants qu'actuellement : si Kiltullagh n'avait que 21 maisons et 175 habitants, Montiagh avait 49 feux et 289 habitants, Liscananaun 114 feux et 668 habitants, Dooega à Achill était encore plus grand : 179 maisons, 689 habitants (25).

Ces populations considérables étaient dues à un surpeuplement anormal : le niveau de vie était extrêmement bas, la nourriture consistait uniquement en pommes de terre.

En fait, la petitesse des cadres territoriaux de base impose une limite à l'importance des villages agricoles normaux de nos contrées. Ni en Irlande, ni en Galles, ni en Cornwall, ni à Man l'on n'a dû voir, au moins depuis plusieurs siècles, de villages groupant plus d'une vingtaine de fermes indépendantes.

### b) *Transitions dans l'espace entre fermes isolées et villages*

Fermes isolées et villages moyens ou gros ne forment pas dans nos contrées deux types d'habitat absolument distincts et opposés comme les villages communaux et les grandes fermes isolées du Bassin Parisien. Toutes les transitions possibles existent entre les deux extrêmes. Même entre la ferme isolée et le groupe de deux fermes juxtaposées il y a un

(24) *Ibid.* : Inishmore (Aran) : Baile Forma : 94 habitants, Baile Thiar 104, Fearann an Choirce 65, Killeany 171, Kilmurry 79. — Corkaguiny : Brandon 109, Fahamore 172, Kilshannig 82, Murreagh 98.

(25) *Census of Ireland*, 1851.

intermédiaire : la ferme dédoublée. Il s'agit de deux fermes voisines portant le même nom suivi d'un suffixe différenciatif. Ces suffixes sont le plus souvent en breton *-huella* et *-izella* (le plus haut et le plus bas), *-vras* et *-vihan* (grande et petite). En cornique, l'on a fréquemment *-wartha* et *-gollas* (du haut et du bas), et *-veor, -vean* (grande, petite). Il existe même un cas de ferme triple : Kemyel - *wartha, - creaze* et *drea* (le plus haut, du milieu, de l'arrière) (26). En Galles, les mêmes oppositions se retrouvent : mais le couple - *fawr,* et - *fach* (grande et petite) est peut-être plus fréquent que - *uchaf, - isaf* (le plus haut et le plus bas). A Man, il existe un certain nombre de fermes aux noms suivis des suffixes - *mooar* (grand) et - *beg* (petit). En Irlande, il y a des villages dédoublés, mais les fermes isolées n'ayant pas de nom dans ce pays, il est impossible de reconnaître les fermes ainsi associées. Le plus souvent les fermes dédoublées sont nettement isolées l'une de l'autre bien que leurs terroirs soient limitrophes, mais parfois elles ne sont séparées que par un champ ou quelques courtils, et seule l'appellation double empêche de dire qu'on a affaire à un groupe de fermes.

Bien plus, ces habitats de types variés se trouvent souvent côte à côte dans le même district, dans la même commune, voire dans le même townland.

En Cornwall, la commune de Grade-Ruan comprend en plus du bourg et d'une agglomération littorale, un village d'une demi-douzaine de feux, plusieurs groupes de fermes et de nombreuses fermes dispersées. Dans la commune de St. Teath, l'on remarque trois localités aux noms en Tre- aux terroirs limitrophes et de superficies comparables (fig. 24) : Treligga est un village de 6 à 8 feux, Tregardock, à 500 m de là, est un groupe de deux fermes, enfin Tregannick, entre les deux, est une ferme isolée.

En Galles, dans la commune de St. David's, toutes les transitions existent entre la ferme isolée et le village moyen de Caervarchell (fig. 25). A l'époque où fut établie la carte des dîmes, les villages étaient plus importants et plus nombreux qu'aujourd'hui, et l'on pouvait constater que le nombre de villages d'une grandeur donnée était, en gros, inversement proportionnel à cette grandeur.

(26) Commune de Penzance, ancienne paroisse de Paul.

VILLAGES CORNIQUES, en S' Teath (gauche), en S' Breward (droite)
TRELIGGA
SWALLOCK
ruisseau
TREGONNICK
SWALLOCK DOWN
N
0 50 100 m
IRISHES
TREGARDOCK

Fig. 24

L'HABITAT À SAINT DAVID'S (PAYS DE GALLES)
LÉGENDE
Anciennes landes communes (d'après la carte des dîmes)
Landes privées
Ville de Ste David's
Habitat rural actuel (d'après la carte au 1/25000)
Chemins
0 250 500 750 1000 m
N
Tretio
Hendre
Caerfarchell

Fig. 25

Tableau de l'habitat rural à St. David's en 1840 (27) :

| | |
|---|---|
| Maisons isolées (sans bâtiments annexes) | 59 |
| — — (fermes avec bâtiments annexes) | 45 |
| Groupes de 2 fermes | 16 |
| — 3 — | 6 |
| Villages de 4 feux | 2 |
| — 5 — | 3 |
| — 6 — | 2 |
| — 7 — | 2 |
| — 8 — | 3 |
| — 9 — | 2 |
| — 10 — | 1 |
| — 13 — | 1 |
| — 16 — | 1 |
| 19 | 1 |

A Man, la commune de Rushen possède de vrais villages (Cregneish, Bradda, Fistard), des groupes de fermes et des fermes isolées. Le treen même de Cregneish renferme une maison isolée en dehors du village.

En Irlande, la péninsule de Corrân (Co. Mayo) porte un village d'une quinzaine de feux (Poll-a-Bhruic), plusieurs villages comprenant une dizaine de maisons (Bolinglanna, Knocknacassagh), des groupes de trois fermes (Pollranny-Sweeny, Tonregee) et de nombreuses fermes isolées. Au sein du village de Knocknamona des groupes de fermes s'individualisent et tendent à s'isoler du reste du village. Rares sont à Corrân les townlands qui ne possèdent d'habitat que d'un seul type. Ces faits sont aussi frappants dans la région de Galway (fig. 28). Le tableau de l'habitat dans cette région aux environs de 1840 montre des townlands ne possédant qu'un village, d'autres ayant plusieurs villages, certains où existent côte à côte villages et fermes isolées, beaucoup qui sont seulement parsemés de fermes isolées, et même un townland qui n'a pour tout habitat qu'une ferme isolée.

### c) *Transitions dans le temps entre les diverses formes d'habitat*

Il est parfois possible de suivre l'histoire d'un village ou d'une ferme au cours des derniers siècles, soit d'après les cartes et documents anciens, soit grâce à la mémoire popu-

(27) D'après les cartes des dîmes de la commune de St. David's.

laire des villageois. En Irlande, celle-ci a retenu avec précision des faits remontant jusqu'au début du XVIII[e] siècle. Cette étude met en évidence deux évolutions contraires :

1° Ferme isolée se transformant en village par division successorale ou venue de nouveaux tenanciers ;

2° Village devenant ferme isolée par dépeuplement.

A Man, malheureusement, aucun document ancien n'est connu en ce domaine. Partout ailleurs les exemples sont nombreux.

En Cornwall, la comparaison des cartes actuelles et des cartes des dîmes montre un léger dépeuplement des villages transformant beaucoup de ceux-ci en groupes de fermes. Les cartes de Norden, établies au XVII[e] siècle, révèlent des évolutions plus poussées. Elles montrent surtout les résidences des gentilshommes, mais indiquent aussi çà et là quelques groupes de maisons qui ne peuvent être que des villages (28). Il est possible de prouver que certains de ces villages sont aujourd'hui représentés par des groupes de fermes ou de simples fermes isolées. Mais la démonstration de l'évolution contraire est impossible, car l'on a toutes raisons de penser que Norden n'a pas fait un relevé complet de tous les villages existant de son temps.

Des deux villages non littoraux représentés sur la carte du hundred de Powder, l'un ne peut être reconnu, l'autre subsiste. En West-Wivel, l'un des deux villages de l'intérieur est représenté par une ferme dédoublée, l'autre n'a pu être reconnu. Les villages du hundred de East Wivel ne se laissent plus reconnaître aujourd'hui, mais l'on peut être certain que deux d'entre eux au moins n'existent plus aujourd'hui et avaient déjà disparu en 1840. En Lesnewth, trois des villages figurés par Norden sont toujours villages aujourd'hui, deux sont représentés par des groupes de fermes, un par une ferme dédoublée, un par une ferme isolée, quelques-uns sont méconnaissables. En Penwith, l'un des villages représentés n'est plus qu'une grosse ferme, mais les six autres sont toujours de petits villages ou des groupes de fermes importants. Dans le hundred de Pyder, les changements sont plus frappants : cinq des villages représentés existent toujours, trois sont représentés par des groupes de fermes (ou une ferme entourée de cottages), six sont devenus de grosses fermes isolées. Dans le hundred de Trigg, parmi les 26 villages figurés, certains sont de petits ports, et quelques-uns n'ont pu être identifiés. Parmi les

(28) D'après les cartes de NORDEN publiées dans CAREW, 1602-1953. — Voir liste des villages identifiés en appendice.

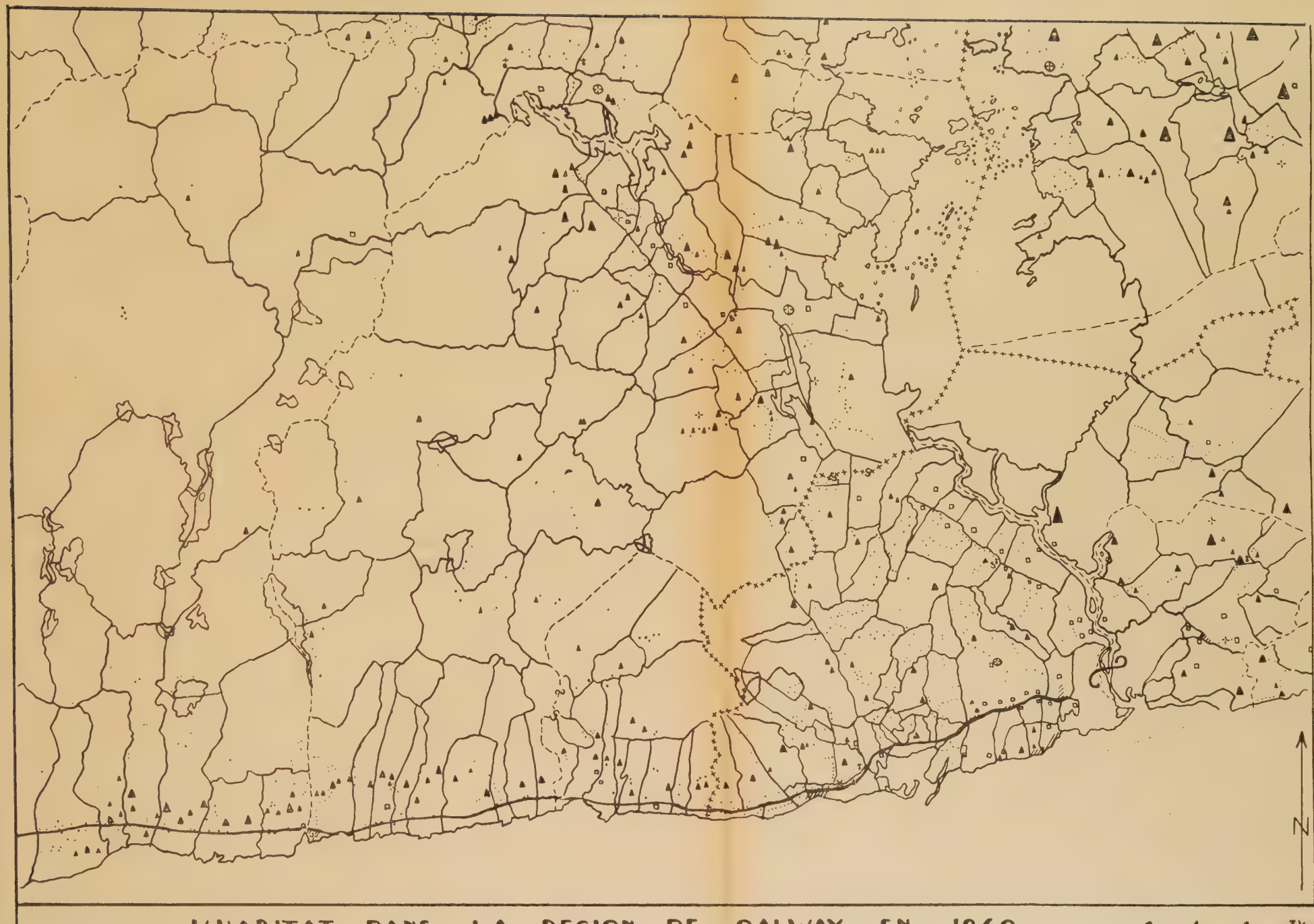
L'HABITAT DANS LA REGION DE GALWAY EN 1840
Limite de TOWNLAND
" " PAROISSE
" " BARONNIE
Ferme isolée
Village. Les dimensions du signe sont proportionnelles à l'importance du village
Résidence aristocratique
"Bothar árd an Rí" (grand route royale)
Eglise
" en ruines
Ancienne église paroissiale en ruines
Ecole
Habitat non agricole
Ville de GALWAY
0 1 2 3 km
N

FIG. 26

autres, quatre sont toujours des villages moyens, un autre qui était toujours village en 1840 est devenu groupe de fermes depuis, trois sont maintenant des groupes de fermes notables, un est représenté par une ferme dédoublée, trois ou quatre sont devenus des fermes isolées.

Çà et là on peut glaner des renseignements attestant des évolutions semblables. Ainsi l'on sait qu'en 1648, il y avait quatre tenanciers à An Hay en St. Keverne, qui est aujourd'hui une ferme isolée (29).

En Galles, les deux évolutions opposées sont attestées par la comparaison des cartes des dîmes et des cartes actuelles. Le « *commun* » de Rhos-y-garth en Llanilar (ancienne paroisse de Rhostie) était absolument désert en 1840. Aujourd'hui, à une extrémité du commun, l'on voit un petit village comprenant des cottages et une petite exploitation. Fron dêg, au pied de la montagne d'Holyhead, chétif groupe de maisons en 1840 est devenu un vaste village de cottages environné d'enclos. Mais la plupart des villages de fermes, depuis au moins 100 ans, sont en cours de dépeuplement. A St. David's d'anciens villages ne sont plus représentés que par une ferme isolée.

En Irlande, les faits sont mieux connus et plus caractéristiques. La comparaison des cartes de 1840 et des paysages actuels montre que dans l'Ouest du Comté de Cork de très nombreux villages ne sont plus représentés actuellement que par des petits groupes ou des fermes isolées. En certains endroits la décadence, sans être aussi forte, est profonde : Garrylucas, près du Old Head of Kinsale, avait 14 fermes au siècle dernier : il en reste 4 aujourd'hui. La même évolution se trouve dans les Glens d'Antrim. L'un des cas les plus typiques est Galbolly qui abrita 9 ou 10 familles et n'a plus aujourd'hui qu'une ferme habitée par deux personnes. Ballyfad avait autrefois 10 feux, il en reste 3. Drumfasky, de 5 feux est tombé à 3. Clikalen, autrefois groupe de trois fermes, est une ferme unique aujourd'hui (30).

En revanche, certains villages actuels sont issus d'une ferme isolée ou d'un groupe de fermes. A Bellakip (Co. Mayo) l'on se rappelle que l'endroit fut colonisé en 1798 par deux familles, et que le village se développa par subdivisions successorales, dont la dernière eut lieu vers 1890. Il est

(29) Ch. Henderson, *Ms.*, p. 432.
(30) Renseignements donnés par M. Murphy, F.C. Layde (Co. Antrim).

aujourd'hui habité par 9 familles (31). D. Mac Court a pu reconstituer l'histoire du village complexe de Corrick (Co. Londonderry) (32). En 1703 c'était une pâture pauvre, dépendant directement du landlord. Puis, à une date inconnue, cet endroit fut colonisé par quatre familles, qui fondèrent quatre fermes. Ces fermes ont donné naissance à quatre villages dont l'un toujours vivant et les autres en décadence. Le même auteur donne en quelques mots l'histoire du village de Claggan dans les Glens des Sperrin : 2 maisons en 1694, 4 en 1782, 18 en 1832, 9 en 1950 (33). Dans l'île d'Achill et la péninsule de Corrân, il semble bien que plusieurs villages aient été fondés comme tels, par des groupes de pionniers. Corrân était désert à la fin du XVII[e] siècle. Alors des groupes de Gallagher et de Mac Sweeney vinrent de Donegal et colonisèrent la partie Sud-Ouest de la péninsule. Quatre villages y existaient en 1840. Les deux villages de Poll-a-Bhruic et Cnoc-na-gaoithe ont été fondés depuis. A Achill, les villages d'Ashleam, Cabin et Pollagh ne sont pas représentés sur les cartes de 1840 ; le dernier aurait été fondé par des gens venus de l'ancien village de Slievemore aujourd'hui presque abandonné. Un homme, mort en 1950, passait pour être la première personne née à Pollagh (34).

### d) *Les origines*

L'on ne peut espérer retracer l'histoire de beaucoup de villages pendant une période de plusieurs siècles. Mais il est possible en utilisant les données, même fragmentaires, que fournissent divers documents, d'avoir quelque idée de ce que fut l'habitat agricole occidental à des époques reculées.

A Man, l'habitat agricole médiéval est pratiquement inconnu, mais de récentes découvertes archéologiques montrent que deux formes d'habitat : fermes isolées et petits villages, existaient déjà au cours des premiers siècles de notre ère. On a découvert à Ronaldsway les restes d'un village composé au moins de six huttes rondes, tandis qu'à Balla-

(31) Renseignement donné par M. Healy, L.C., Dublin.
(32) D. Maccourt, 1950, 11-14.
(33) *Ibid.*, p. 117.
(34) Renseignements donnés par P.O. Moghrain, F.C. Mullranny.

keigan et Ballahorris, près de Castletown, G. Bersu a fouillé plusieurs sites de grandes fermes isolées (35).

En Cornwall, les descriptions précises d'habitat médiéval font défaut, mais la toponymie et l'étude de certains documents d'archives permettent de prouver l'existence, dès le Moyen Age, de presque tous les types actuels d'habitat agricole de la péninsule. Dès le début du XVII[e] siècle, la langue cornique n'était plus guère parlée que dans la moitié Ouest du comté. Les nombreux noms corniques de fermes et de villages de la moitié Est remontent donc au moins au XVI[e] siècle. Au cours du XVII[e] siècle, le cornique disparut de presque tout l'Ouest du Comté, sauf de quelques paroisses des environs du Lizard et du Land's End, où il survécut jusqu'au début du XVIII[e] siècle (36). Les nombreuses fermes dédoublées, à suffixes corniques, sont donc antérieures à 1710-1720 au plus tard. D'ailleurs, des fermes de ce type sont mentionnées dans des documents du XVII[e] siècle (en St. Keverne), des XIV[e] et XIII[e] siècles (en Madron, St. Austell, etc...) et même dans un acte de 1199-1200 relatif à la paroisse de Manaccan (37). De nombreux documents appartenant à la même série mentionnent « *un messuage en tel endroit* (38) ». Or le mot « *messuage* » désigne ordinairement en anglais une tenure située dans un habitat aggloméré : village communal, bourg ou ville. En Cornwall, la plupart de ces messuages se trouvent en des localités qui n'étaient ni bourgs, ni villes, ni villages communaux et ne pouvaient donc être que des villages ou groupes de fermes de type occidental. Les mentions les plus anciennes de lieux-dits corniques se trouvent dans une charte d'Athelstan (895-940) concernant la paroisse de St. Buryan, qui énumère des dons de terre à Burnewhall, Pendrea, Rosanketh, Bosliven et Treverven. Ces endroits sont

(35) B.R.S.M. *Journal Manx Museum*, 1940, p. 181-182. — G. Bersu, *ibid.*, 1945-1946, p. 177-182. Deux des ringforts fouillés par cet auteur étaient juxtaposés mais n'étaient peut-être pas contemporains.

(36) J. Loth, *RC*, 1914, p. 143-184.

(37) Ch. Henderson, *Ms.* p. 432 (XVII[e] siècle, St. Keverne). — *Devon and Cornwall Record Society, Cornwall, feet of fines*, I, p. 224 (1305 : Trevagecbychan, Trevagecmur, Trengellybychan, Trengellymur), p. 169 (1284, Parva Keneyny), p. 69-70 (1251 : Anaryon Major et Minor en St. Austell), p. 39 (1243 : Botuolo bichan = Little Bosullow en Madron), p. 4 (1199-1200 : Trenor and the other Trenor = Higher and Lower Trenowan en Manaccan).

(38) *Devon and Cornwall Record Society, Cornwall feet of fines* p. 180-207.

aujourd'hui de grosses fermes, mais étaient peut-être des villages au x[e] siècle. En tous cas, il existait dès cette époque au moins cinq lieux habités éparpillés sur le territoire de la paroisse actuelle de St. Buryan (39).

L'archéologie permet de remonter à une époque plus ancienne. Dans la péninsule de Penwith, au milieu des « *crofts* » actuels, en situation agricole marginale, subsistent de nombreux restes de cabanes de pierres sèches. Les sites fouillés remontent aux environs de la période romaine. Celui de Chysauster en Madron avait six maisons, sans défenses (40), celui de Porthmeor en Zennor en avait trois, entourées d'une enceinte subcirculaire (41). Ces groupements rappellent de très près les types d'habitats actuels de ce district. Le Bodmin Moor est aussi parsemé de restes de cabanes, toutes semblables à celle du Dartmoor en Devon, et, comme celles-ci, datant sans doute de l'âge du bronze (42).

La disposition des 1 500 cabanes du Dartmoor évoque curieusement celle des habitats occidentaux actuels : certaines cabanes sont isolées, d'autres se présentent en groupes de 3, 7, 24 ou même 60 cabanes (43). Les cabanes du Bodmin Moor se trouvent vers 300 m d'altitude, celles du Dartmoor encore plus haut (l'un des groupes les plus importants est à 460 m d'altitude). Elles n'ont donc pu servir d'habitat permanent sous un climat semblable au climat actuel. Il est peu probable qu'elles aient toutes été des chalets de transhumance. La période climatique sub-boréale, plus sèche que l'actuelle, semble correspondre à peu près à la date que l'archéologie attribuerait à ces habitats de moor. Ce problème n'empêche pas de tirer argument de la disposition même des cabanes.

Le « fort » de Castle Dore, dans la commune de St. Sampson, près de l'estuaire de la Fowey, soigneusement fouillé, a révélé la succession sur le même site de petits villages et d'une maison princière isolée datant du Haut Moyen Age (44). L'occupation du fort s'étendrait de — 200 à + 800. L'on a retrouvé les restes de 6 huttes de la première période, mais le site en comptait alors probablement 15 ou 16.

---

(39) Ch. Henderson, 1935.
(40) H. O'N. Hencken, 1932, p. 189-202. — Ch. Thomas, 1954.
(41) F.C. First, *Journal Royal Institution of Cornwall*, 1937. App. II.
(42) K. O'N. Hencken, 1932, p. 100-103.
(43) Worth, 1953, p. 99-155. — A.R. Radford, *Proc. Prehistoric Soc.*, 1952, p. 55-84.
(44) A.R. Radford, *Journal Royal Institution Cornwall*, 1951.

Pendant la troisième période il existait certainement 3 huttes et peut-être 5 et en plus une maison plus vaste. Enfin, après une période d'abandon, un « roi » cornique édifia sa demeure sur les restes des habitats antérieurs. Ainsi, il y a vingt siècles, l'habitat cornique était déjà sujet à des transformations semblables à celles qui sont attestées en divers pays occidentaux au cours des deux ou trois derniers siècles.

En Galles, les plans terriers des XVIII[e] et XVII[e] siècles nous montrent les types actuels d'habitat agricole occidental déjà constitués (45). Des études récentes sur les institutions tribales du Moyen Age ont mis en évidence l'existence à cette époque de deux types d'habitat distincts : les hommes libres habitaient des fermes isolées (« *tyddyn* »), de même que certaines lignées serves. Mais certaines catégories de serfs vivaient en villages (46). Les « *tyddyn* » étaient en général éparpillés autour d'un terroir cultivable dépendant d'une ou plusieurs lignées. A cause de ce lien avec un terroir commun, les historiens gallois parlent de « *clusters* » de fermes. Ce terme est impropre car il est depuis longtemps employé en Irlande pour désigner des villages fort agglomérés. En Galles, l'habitat libre était au contraire nettement dispersé. Les villages-serfs dépendaient du « *maer* » (le maire) du « *cwmwd* ». Dans chacun de ces districts existait, en plus des villages serviles ordinaires, un village attaché à une résidence royale et chargé de ravitailler la cour. C'était le « *maerdref* », dirigé par le « *maer y biswail* » (« *le maire du fumier* »). Les « *maerdref* » semblent bien avoir été plus importants que les autres villages serviles et avoir conservé plus longtemps leur cohérence (47). Dans le Nord-Galles, aux XII[e]-XIII[e] siècles, les hommes libres formaient la majorité de la population et beaucoup de serfs étaient organisés en lignées. L'habitat agricole isolé était donc le plus répandu. Mais beaucoup de lignées libres s'étant formées seulement vers l'an 1200, il est possible que l'habitat aggloméré fût dominant durant les

(45) N L W, estate maps.

(46) T.P. Ellis, 1926, II, p. 57-58. — T.J. Pierce, *Anglesey Antiquarian Soc. and Field Club*, 1951, p. 1-33. — G.R.J. Jones, *Trans. IBG*, 1954, p. 51-72.

(47) Ils sont encore cités dans les documents du XIV[e] siècle, postérieurs à la conquête du Gwynedd. Ils semblent avoir été peuplés non seulement de serfs casés, mais aussi de journaliers sans terres. (T.P. Ellis, 1926, I, p. 174.)

premiers siècles du Moyen Age (48). Dans le Sud-Galles, des renseignements trop fragmentaires ne permettent pas de se faire une idée exacte des types d'habitat.

Des restes de maisons isolées de membres de lignées libres ont été récemment reconnus dans le Sud du Comté de Caernarvon. Il semble bien que ces demeures furent habitées durant les XIII[e] et XIV[e] siècles (49). Les fondations de ces maisons surmontent parfois des vestiges d'habitations plus anciennes, de cabanes rondes, appelées par les Gallois « *Cyttiau'r Gwyddelod* », (les cabanes des Irlandais). Celles-ci sont particulièrement nombreuses dans les zones de « *ffridd* » des comtés de Caernarvon et Merioneth et en certains endroits d'Anglesey. Certaines sont isolées, d'autres groupées en petits villages, d'autres enfin bâties au milieu d'un quadrillage grossier de murs de champs, aux points de rencontre de ces murs. Leur âge est encore très discuté, mais les sites fouillés semblent d'époque romaine ou post-romaine (50). L'île de Skomer (Co. Pembroke) est aussi parsemée de restes de cabanes qui sont nettement isolées dans le Nord et l'Est de l'île, mais forment des groupes de 3 à 7 habitations dans la partie Sud de l'île. Elles n'ont pu encore être datées avec précision, mais doivent être à peu près du même âge que les « *Cyttiau'r Gwyddelod* » du Nord (51). Mentionnons enfin pour mémoire la découverte récente de restes d'une maison néolithique subrectangulaire à Pyle (Glamorgan) (52).

L'on possède actuellement des renseignements détaillés sur certains aspects de l'habitat irlandais au cours du Moyen Age (qui, dans l'île se poursuit jusqu'au XVII[e] siècle) et de la préhistoire. A toutes époques, habitat isolé et habitat aggloméré ont coexisté, avec tantôt prédominance du premier, tantôt du second.

Toute l'île est parsemée d'ouvrages circulaires en terre ou plus rarement en pierres appelés « *rath* » ou « *ring-forts* ». Il en subsiste 30 000 à 40 000 selon S.P. O Ríordaín. Ces enceintes renfermaient chacune une maison assez primitive : c'étaient des fermes isolées.

---

(48) T.J. Pierce, *Anglesey, Antiquarian Soc. and Field Club*, 1951, p. 1-33.

(49) C.A. Gresham, *Arch. Camb.*, 1954, p. 18-53.

(50) W.E. Griffith, *Arch. Camb.* 1950, p. 38-71. — Id., *Antiquity* 1951, p. 174-187.

(51) W.F. Grimes, *Arch. Camb.* 1950, p. 1-37.

(52) H.N.S., *Bull. BCS*, 1952, p. 70-72.

Un « *rath* » au moins était encore habité au XVII^e^ siècle. L'on sait par des documents historiques que plusieurs « *rath* » furent occupés durant les siècles antérieurs. D'assez nombreuses fouilles archéologiques ont pu dater ces habitations de périodes allant du X^e^ siècle de notre ère au début de l'âge du bronze (vers — 1200, — 1500 (53).

Aux « *rath* » il faut ajouter les « *crannôg* ». Ce mot signifie « *objet en bois* ». Il s'agit ici d'empilements de poutres et de fagots près des rives d'un lac ou d'un marécage pour constituer une île artificielle. La plupart des crannôg sont isolés les uns des autres, et portaient chacun une seule habitation familiale, ferme ou résidence princière.

Certains « *crannôg* » du comté de Down étaient encore habités, au moins temporairement, au début du XVII^e^ siècle (54). Des fouilles de crannôg dans le comté de Cavan ont montré que l'un d'eux était occupé au XVIII^e^ siècle, et fut sans doute construit au XVII^e^. Dans un Crannôg voisin on a trouvé un penny de Henri III déposé sans doute vers 1300. L'un des crannôg de Ballinderry dans le comté de Westmeath, fut occupé, au moins par intermittence jusqu'au XVII^e^ siècle, le crannôg lui-même avait été reconstruit vers l'an 1000, et les premières traces de cet établissement remonteraient au X^e^ siècle. Un autre crannôg du même townland avait été construit vers le VIII^e^ siècle. Un certain nombre des crannôg qui se pressent au bord de Lough Gara, sans former toutefois de véritables villages, doivent remonter à une époque préhistorique (55).

L'on connaît donc en Irlande des habitats isolés depuis nos jours jusqu'au début de l'âge du bronze. Des habitats agglomérés en petits villages sont aussi attestés à toute époque. Au XVII^e^ siècle, les cartes de Petty montrent par des symboles sommaires plusieurs villages dans les îles du bog de Rathlin dans le comté Longford (56). Un bon observateur de la même époque, Sir Henry Piers of Tristernagh dépeint les paysans de Westmeath qui « *vivent éparpillés en petits villages formés surtout de pauvres petits cottages qui ne durent guère plus longtemps que leurs clôtures* (57) ». Un voyageur contemporain, qui poussa l'audace jusqu'à visiter le Connemara, y trouva entre autres un petit village formé de

(53) S.P. O'Riordain, 1942, p. 2, 3. — O'Kelly, *JCHAS*, 1951.
(54) D.A. Chart, *PRIA*, 48C3, 1942, p. 119-153.
(55) R.E. Cross, *JRSAI*, 1953, p. 93-97.
(56) *Hibernia Regnum*, I, p. 88-46.
(57) H. Piers of Tristernagh, 1682, cité par Maccourt, 1950, p. 248.

« *sept ou huit petites huttes réunies* (58) ». De récentes fouilles sur la lisière des tourbières bombées qui envahissent les « *Downs* » crayeux de Goodland (Co. Antrim) ont dégagé trois maisons à pièce unique, subrectangulaires, de date « *médiévale tardive* ». Il est probable que les restes d'autres demeures subsistent sous le bog (59). A Carraig Aille, près de Lough Gur (Co. Limerick) O'Rîordâin a mis au jour les restes d'un village qui fut habité vers le VIII[e] siècle de notre ère (60). A Lugg sur la colline de Saggart, près de Dublin, l'on a retrouvé « un village » de cinq huttes rondes alignées, avec au centre de l'alignement un foyer collectif. L'ensemble date de l'âge du fer (61). Les restes de village au pied du vaste fort couronnant Spinans Hill, à l'entrée du Glen of Imaal doivent aussi remonter à cette période. Il est enfin fort probable que quelques-uns au moins des nombreux éperons barrés de la côte de Munster ont abrité des villages semblables à celui de Castell-Meur (en Cléden-Cap-Sizun, Finistère) (62). A Cush (Co. Limerick) se trouvent — fait exceptionnel — des raths groupés en villages. L'un des groupes comprend cinq raths, l'autre six ; la période d'occupation serait à cheval sur la fin de l'âge du bronze et le début de l'âge du fer (63). Enfin l'on vient de publier les résultats de fouilles de sites d'habitations : groupes de maisons ou petits villages, du début de l'âge du bronze et de l'époque néolithique, à Knockadoon (Co. Limerick) (64).

Il est donc certain que de tout temps l'Irlande a connu côte à côte un habitat isolé et un habitat aggloméré en petits villages. Un site a même révélé la succession des deux types d'habitat : le crannôg n° 2 de Ballinderry (VIII[e] siècle) est bâti sur les restes d'un groupe de huttes de la fin de l'âge du bronze (65).

Ainsi les traits essentiels de l'habitat occidental : présence de fermes isolées, de villages petits ou moyens, de toutes

(58) J. Dutton, *Letters*, publié par MacLysaght, 1950. App. B, p. 326.
(59) H. Case, *The Archeological News Letter*, 1952, p. 159.
(60) S.P. O'Riordain, *PRIA*, 52C3, 1949.
(61) H.E. Kilbride-Jones, *PRIA*, 52C2, 1950, p. 311-332.
(62) D. Bernard, *Bull. S.A.F.*, 1950, p. 77. Jusqu'ici toutefois les fouilles d'éperons barrés irlandais ont été décevantes. (O'Kelly, *PRIA*, 55C2, 1952.)
(63) S.P. O'Riordain, *PRIA*, 45C7, 1940, p. 83-181.
(64) Id., *PRIA*, 56C, 1954, p. 299-459.
(65) H. O'N. Hencken, *PRIA*, 47C1, 1942, p. 1-76.

sortes de formes de transitions entre ces deux types, et passage d'une forme à l'autre dans le temps, sont bien un trait général des pays de l'Ouest à toutes les époques de l'histoire et de la préhistoire.

### 2° Localisation et plan des habitats agricoles occidentaux

Certains voyageurs du XIX^e^ siècle habitués aux villages ordonnés de l'Angleterre, considéraient les groupes de fermes et les villages irlandais comme des amas informes de huttes (66). En fait les villages d'Irlande, comme ceux des autres contrées extrêmes-occidentales, présentent presque toujours sinon un plan, du moins une structure reconnaissable. L'originalité de l'habitat occidental est que cette structure, cette disposition, est due surtout aux facteurs de localisation en jeu.

Ces facteurs peuvent se classer en trois catégories : a) facteurs secondaires : ombre (adret-ubac), vent, rocs, eau ; b) facteurs importants pour les cottages : chemins et incultes communs ; c) facteurs importants pour les fermes indépendantes : accès facile aux champs cultivés et aux pâtures incultes.

#### a) *Facteurs secondaires*

Dans nos contrées, l'habitat des adrets ne se distingue guère de celui des ubacs. La prépondérance de l'éclairement diffus, l'orientation des vallées, fréquemment très obliques par rapport aux parallèles, atténuent l'importance de l'exposition. Cependant la latitude septentrionale allonge les ombres portées, et l'on discerne parfois, dans les vallées glaciaires de Merioneth, dans les glens des comtés de Wicklow ou de Galway, une légère prépondérance des habitats d'adret : plus grand nombre et plus grande importance des fermes, parfois, aussi, par exemple dans Cwm Cowarch (Co. Merioneth) plus grande ancienneté des établissements humains.

Les Irlandais paraissent plus sensibles au vent qu'à

(66) Th. Armstrong, 1847, 1906. — « The clustering of the cottages or cabins in what was dignified by the title of « villages » but really a medley of dirt and disorder ». — A. Nicholson, 1845, décrit un village d'Achill : « Huddled Kraals of rough stone ».

l'ombre. Le village de Kildrelig (Co. Kerry) a été déplacé à la fin du siècle dernier, et rebâti à l'abri d'un contrefort de colline. Le vent descendant des pentes de la montagne de Bolus rendait, paraît-il, le site ancien très inconfortable (67). Ce facteur ne peut jouer que dans les endroits les plus exposés, notamment sur les côtes.

Des affleurements rocheux constituent en certains districts surpeuplés un site recherché d'habitat : pour ne pas empiéter sur la terre cultivable on bâtit la maison sur le rocher. Il en est ainsi dans un district de roches moutonnées près de Glandore (Co. Cork) et en certains points du Connemara. Il existe même en ce district une maison bâtie en partie sur l'estran. Par très grande marée, la mer avance jusqu'au milieu de la demeure, mais, selon le paysan qui y habite : « *Grâce à Dieu, elle n'a jamais éteint le feu...* (67[bis]) »

Les points d'eau : sources, ruisseaux, mares, lacs, sont si nombreux et si rapprochés dans ces pays humides qu'ils ne peuvent guère être un facteur important de localisation. Même dans les régions karstiques, les sources et les bas-fonds humides ne sont pas rares. Sur les plateaux de Gower, par exemple, il n'est guère d'étendue de un kilomètre carré, qui ne soit parsemée de plusieurs sources ou mares. Dans le Burren de Clare, les dépressions cultivables un peu vastes possèdent aussi plusieurs résurgences. Actuellement certaines fermes irlandaises — très rares — ont des citernes : par exemple près de Kinsale (68) ou en certains endroits de la zone sans drift de Connacht, mais les puits, si fréquents en Bretagne, sont pratiquement inconnus en Irlande et en Galles. Partout l'eau est recherchée surtout pour abreuver les bêtes. Or l'on peut conduire les troupeaux, même l'hiver, jusqu'à des abreuvoirs assez lointains. Pour les usages domestiques toutes les sources ne fournissent pas de l'eau potable. J'ai vu, près de Listowel (Co. Kerry) des paysans aller à bicyclette chercher à une source éloignée un ou deux seaux d'eau pour faire le thé. La proximité d'une source saine est donc un avantage, mais non une nécessité. Nulle part en nos contrées les relations ne sont évidentes entre habitat et points d'eau. Peut-être, tout au plus, la présence de bonnes sources a-t-elle

(67) A. Campbell, *Béaloideas*, 1935, p. 57-74.
(67[bis]) Fait rapporté par M. O'Duilearga, F.C. Dublin.
(68) J.P. Haughton, *Irish G*, 1951, p. 111-123.

retardé, en certains districts, des transformations récentes de l'habitat (69).

### b) *Chemins et incultes communs*

Chemins et incultes communs ne sont des facteurs de localisation importants que pour les cottages. Les grandes fermes de nos contrées n'ont pas été bâties au bord de routes ou de chemins : ce sont les chemins qui sont venus à elles, après coup, pour les desservir. Il subsiste d'ailleurs quelques fermes sans chemin, au Nord de Bala (Merioneth) et dans les glens reculés de l'Ouest de l'Irlande. En 1840, dans toutes les régions montagneuses de Galles et d'Irlande, les fermes sans chemins étaient très nombreuses.

Cette particularité s'explique par les techniques de transport. Pendant longtemps le portage joua un rôle essentiel : chevaux de bât (70) et, en Irlande, à une époque plus récente, ânes et portage humain. Dans l'Ouest irlandais il n'est pas rare de voir des paysans transporter le fumier, les pommes de terre... dans une hotte ou « *creel* ». Dans la région de Llangwm (Merioneth) l'introduction des charrettes, au XIX[e] siècle, fut une véritable révolution (71). Dans l'église de Llangower, au bord du lac de Bala, on conserve un « *march-elor* » civière qui était portée par deux chevaux et sur laquelle on descendait les cercueils depuis les fermes de la montagne jusqu'à la « *llan* » et au cimetière. En plus des animaux de bât l'on utilisait aussi beaucoup les traineaux, tirés par des chevaux, qui glissent facilement sur les fougères des hauts versants, les bruyères des gwaun, et ne sont pas renversés par les blocs morainiques. Certains sont toujours en usage sur des fermes de montagne en Galles et en Irlande.

Mais, si les chemins n'étaient guère nécessaires aux fermes, l'étaient-ils davantage aux cottages ? Non sans doute. Si beaucoup de cottages ont été bâtis au bord de la route et des chemins, c'est avant tout pour être à l'écart des terres des grandes fermes. Les routes — pendant des siècles extrêmement mauvaises — comportaient de larges lisières sur lesquelles on pouvait empiéter facilement. Dans une région très fertile du comté de Limerick, nous apprend A. Young, les pauvres étaient très malheureux : « *La terre est si précieuse que tout au long du parcours, en venant de Bruff,*

(69) Voir p. 274-282.
(70) CAREW, 1602-1953, p. 101-102. — I.C. PEATE, 1943, p. 55.
(71) H. EVANS, 1931-1945, p. 6.

*leurs huttes (« cabbins ») se trouvent généralement dans le fossé de la route, et beaucoup sans le moindre jardin* (72). »

En Galles, l'habitat cottagier de route est plus varié qu'en Irlande. Outre les alignements de cottages le long d'une voie (souvent baptisés « *Minffordd* » : bord de route, en gallois), les habitats de carrefours sont nombreux, et aussi les habitats de pont. C'est pourquoi le mot « *Pont* » est assez fréquent en toponymie galloise. Peut-être doit-on rattacher à ceux-ci les curieux « villages de moulins » : « *Melindre* », surtout fréquents dans la moitié Sud du Pays, et dont l'origine remonte sans doute aux temps tribaux. A une époque plus récente, la facilité des communications, notamment pour se rendre aux chapelles non-conformistes, a attiré beaucoup de cottagiers le long des routes. La grand-route de Menai-Bridge à Holyhead, construite il y a un peu plus d'un siècle (73), et presque dépourvue de maisons à l'époque des cartes des dîmes, est aujourd'hui bordée de cottages sur presque toute sa longueur.

Les communs incultes ont attiré les cottages pour des raisons plus nombreuses. Il était relativement facile de s'approprier le site d'une maison ou d'un jardin. D'autre part, le commun offrait encore d'autres ressources : combustible (tourbe et mottes), herbes dures et gazon pour les toitures, pâture pour quelques moutons ou une vache, voire braconnage (gibier des landes, poissons des lacs et ruisseaux) (74). Souvent le commun était aussi un lieu de passage. Les pistes qui tenaient lieu de routes le traversaient et même s'y croisaient.

Les habitats cottagiers de communs sont de plusieurs types : isolés, en groupes, en villages, et chacun de ces types peut être situé et disposé de façons diverses.

Lorsque les empiètements ne sont pas tolérés par les fermiers et les landlords, ou lorsque la nature du terrain les rend impossibles — par exemple sur les tourbières — les cottages sont établis sur les limites des communs. Les vastes bogs bombés du Centre de l'Irlande sont ainsi bordés d'un chapelet discontinu de cottages, parfois misérables. Le pourtour du Curragh de Kildare est aussi jalonné de cottages et de maisons de caractère semi-agricole. Dans ces cas, les cottages sont tantôt rapprochés, tantôt plus éloignés, et il est

(72) A. Young, 1779-1892, p. 384.
(73) R.T. Jenkins, 1932.
(74) H. Evans, 1930-1945, p. 74-75.

impossible de distinguer habitat isolé et habitat aggloméré, à moins que l'on fixe de façon arbitraire la distance minimale à partir de laquelle deux habitations seront considérées comme faisant partie du même groupe. Les cartes des dîmes du Pays de Galles montrent parfois des cottages ainsi égrenés le long des limites de communs, mais en général dans ce pays, les cottages se pressent au débouché d'une route dans le commun. Dans presque tous les cas, la voie s'élargit peu à peu à l'approche du commun, et se transforme en un tentacule de moor. Les cottages édifiés sur les deux bords de ce tentacule tendent donc à constituer un village formé de deux rangées de maisons séparées par un espace libre de forme triangulaire. Aujourd'hui les villages de cottages gallois sont en grande partie dépeuplés, ou se sont transformés en habitats non-agricoles.

Lorsque les empiètements sur les communs étaient admis par la communauté, les cottages ont, le plus souvent, été bâtis au centre même des landes et moors. Lorsque celles-ci sont assez vastes, les maisons, entourées d'un petit enclos, sont en général isolées, et forment un semis d'îlots au milieu du commun. C'est le cas de presque tous les anciens « *ty-unnos* » gallois, notamment dans les communes de Carno et de Garthbeibio. Les anciens cottages ouvriers autour des ardoisières de Gwynedd ou des mines de charbons du Sud-Galles se dispersaient aussi en désordre sur les « *gwaun* ». En Irlande, les cartes de 1840 montrent un semis de cottages ouvriers autour des mines de charbon de Castlecomer et New Birmingham (comtés de Kilkenny et de Tipperary). En Cornwall, les mineurs d'étain ont colonisé presque tout le massif de Carnmenellis ; le « *commun* » y a aujourd'hui presque disparu, rongé peu à peu par les enclôtures faites par les cottagiers.

En Irlande, la situation juridique spéciale de certains petits communs a eu pour résultat la création de plusieurs villages de cottages. L'on sait que dans cette île la plupart des incultes étaient compris dans le cadre des townlands et étaient donc propriété particulière des landlords. Mais, dans certains comtés de Leinster, il subsista de petits communs restés en dehors des townlands, qui n'appartenaient à personne, et étaient vraiment « *communs* » au sens juridique du terme. Ceux d'entre eux qui se trouvaient à basse altitude et étaient peu utiles aux riverains à cause de leur faible super-

ficie ou de l'infertilité de leur sol, furent colonisés par des cottagiers. Ceux-ci édifièrent leurs huttes en désordre au centre même du commun, et constituèrent des villages diffus. A Ring, (Co. Dublin), le village comporte 16 cottages entourés de petits enclos et couvre une superficie de 24 ha, séparant l'ancien commun en deux parties. Rathnew (Co. Wicklow) est le plus grand village de commun de toute l'Irlande. Les maisons et leurs enclos, établis dans le plus grand désordre, couvrent tout le commun. Cette localité avait 547 habitants en 1936, et se transforme en une sorte de petit bourg. Juridiquement ces anciens communs sont maintenant considérés comme townlands indépendants.

c) *Communication avec les terres cultivées et les incultes*

Toutes les fermes de nos contrées pratiquaient une agriculture mixte. Il est donc naturel qu'elles se soient, autant que possible, établies en des lieux d'où les paysans pouvaient facilement, d'une part se rendre dans les champs cultivés ou y conduire les bêtes pendant les périodes de jachère, d'autre part, parvenir aux terres incultes, qui servaient de pâtures. Ces incultes n'étaient pas forcément de vastes « *gwaun* » communes. Beaucoup de fermes possédaient en propre soit une partie de « *gwaun* », soit une petite lande, située à l'intérieur du terroir de la ferme.

En Cornwall, beaucoup de fermes sont situées, non pas au centre des lanières de plateau cultivables, mais sur les bords, au contact d'une tête de vallon, permettant un passage facile vers les landes couvrant les versants raides de la vallée principale, et aussi, d'ailleurs, vers une source ou un ruisseau où les bêtes peuvent s'abreuver.

En Galles, la plupart des « *fermes à moutons* » (« *sheep farms* ») des Hautes Terres sont en contact direct ou presque direct avec les « *gwaun* ». A Pencraig (Cwm-Ystwyth, Co. Cardigan) le fermier a hérité récemment d'une ferme limitrophe de la sienne, mais située plus bas, plus près de la grand-route, de la poste, etc... Il a transformé cette seconde ferme en hangar et abri pour récoltes et outils, et demeure dans son ancienne ferme, perchée au sommet d'un raidillon très incommode, mais en communication facile avec les pâtures à moutons.

Assez fréquemment, ces fermes — à la différence des cottages — ne sont pas à la limite même des incultes. Une zone de « *crofts* » en Cornwall, de « *ffridd* » en Galles, s'intercale entre les vieux champs cultivés et le moor. Mais la communication avec celui-ci reste ouverte. Parfois un « *ffridd* » reste en fait inculte et prolonge le moor jusqu'à la ferme ; plus souvent un chemin assez large joint la ferme aux incultes ouverts et communs. Sur certaines cartes des dîmes, les chemins sont beaucoup plus nombreux entre fermes et moors qu'entre grand-routes et fermes. A Carno (Co. Montgomery) certaines fermes aujourd'hui situées assez loin des « *gwaun* » ont le droit de faire passer leurs troupeaux à travers le terroir de fermes limitrophes des communs, le long d'un itinéraire déterminé. Ces servitudes de passage sont peut-être dues à une avancée de front de colonisation avec création de nouvelles fermes plus près des montagnes que les anciennes.

Lorsqu'il s'agit non pas de fermes isolées, mais de villages, les faits sont encore plus complexes, et l'action du contact champs-incultes sur la structure même du village est fort nette.

Il existe un certain nombre de villages de fermes situés au contact immédiat des moors, tout comme les villages de cottages. Des exemples se trouvent facilement dans l'Ouest de l'Irlande : Keel, Dookinelly, Ashleam, Salia dans l'île d'Achill, Knoknacassagh, Poll-a-Bhruic, Bolinglanna, Dooghbeg dans la péninsule de Corrân, l'un des villages de Srahmore au Nord de Lough Feagh (tous dans le comté de Mayo) ; l'un des villages de Kildrelig près de la pointe du Bolus, dans le comté de Kerry, le village de Rinnamona dans le Burren du comté de Clare (fig. 27). A Man, c'est le cas de la moitié des rares villages de l'île : Cregneish, Glenchass et Bradda Mooar, dans la commune de Rushen, au Sud de l'île (fig. 28). En revanche, les plaines d'Irlande, le Pays de Galles et le Cornwall ne semblent pas avoir de villages de fermes de ce type.

Ces villages de contact de moor sont en général situés dans les régions les plus pauvres et les plus archaïques de nos contrées. Ils constituent une forme primitive d'établissement agricole. Plusieurs ont conservé la vieille disposition des maisons avec la façade parallèle à la ligne de plus grande pente. Tels sont Kildrelig et les quartiers anciens de Keel et Ashleam.

EXEMPLES DE VILLAGES IRLANDAIS
incultes, communs
W : source
0 100 200 300m
OCÉAN ATLANTIQUE
ASHLEAN (Mayo 65)
OCÉAN ATLANTIQUE
BOLINGLANNA (Mayo 75)
CASHEL (Mayo 55)
RINNAMONA (Clare 17)
MOYCRAIG UPPER (Antrim 7)
KNOCK NASHANNAGH (Cork 89)
BALLYWIHEEN (Kerry 42)
BALLINCOLLA (Kerry 42)
MULLINASKEAGH (Antrim 19)
CREGCARAGH (Galway 83)

FIG. 27

Le plan de ces villages de contact de moor est assez variable. Parfois les maisons forment une longue ligne, par exemple à Ashleam (800 m de long). Ailleurs, comme à Kildrelig qui n'a que 6 maisons formant ligne, le village ne borde qu'une toute petite partie du moor. Les maisons sont parallèles à la ligne de plus grande pente, mais leur alignement est parallèle aux courbes de niveau.

A Keel, les maisons se groupent en villages-tas. A Bolinglanna, à Dooghbeg, les maisons s'entourent de petits clos et sur la carte apparaissent éparpillées en désordre dans la zone de contact du moor et du terrain cultivé. Sur le terrain, l'on remarque que chaque maison reste en contact direct et avec le moor et avec les parcelles cultivées. En fait elles tendent à former un demi-cercle autour du terroir cultivé. Là aussi se pose la question de la transition de l'habitat isolé à l'habitat aggloméré. Mais en général en Irlande on a visiblement affaire à une forme d'agglomération (fig. 27).

Plus nombreux que les villages de contact de moor sont les villages en communication directe avec ceux-ci. L'examen de la carte, l'étude du terrain montrent que souvent l'on a défriché des terres autour du village aux dépens du moor, mais sans couper la communication directe avec celui-ci. Il faut avant tout que les troupeaux du village puissent s'y rendre et en revenir facilement.

L'on peut, dans la plupart de nos contrées, trouver des exemples montrant divers stades de cette évolution. En Cornwall, le village de Treswallock en St. Breward est un bon exemple d'une évolution commençante. La limite des terres encloses et du Bodmin Moor dessine dans ce district une série de festons ; deux d'entre eux encadrent un diverticule du moor, long de 1 km, large de plusieurs centaines de mètres, qui aboutit à Treswallock (fig. 24).

Parfois les enclôtures, plus avancées, étranglent le diverticule de moor à quelque distance du village. C'est le cas à Boswarra Woollas et Skewis en Crowan, à Higher Beery et St. Juliot. Il semble que ce soit là l'origine des *placîtres* ou « *issues* », très fréquents à côté des villages bretons. Le placître, appelé « *leurger* » en breton, est considéré en certains endroits comme propriété collective du village. C'est souvent, en Bretagne, le seul reste de l'ancien commun.

Une complexité surgit lorsque l'on commence à empiéter sur le placître lui-même. C'est ce qu'on a fait il y a quelques

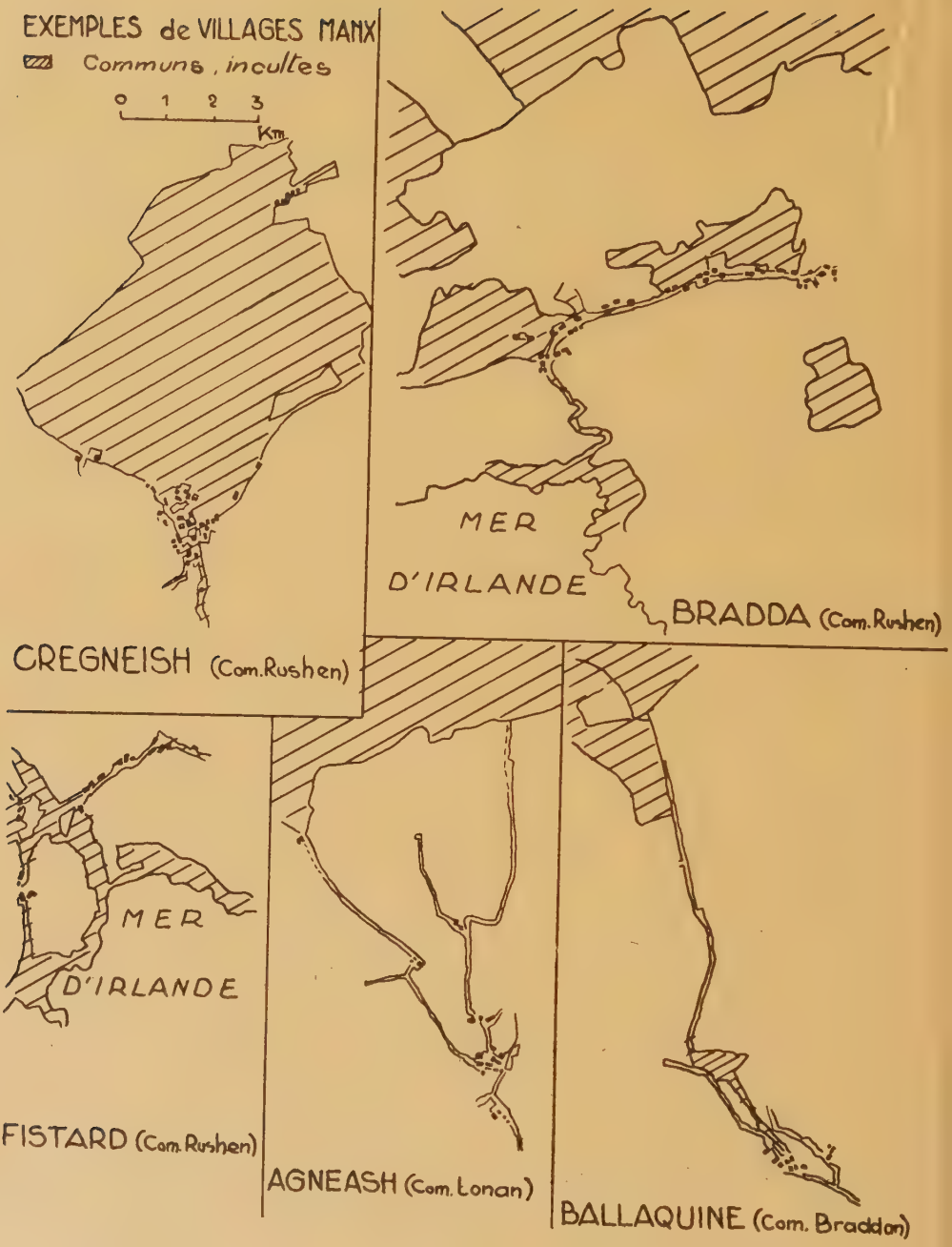
EXEMPLES de VILLAGES MANX
Communs, incultes
0 1 2 3
Km
CREGNEISH (Com. Rushen)
MER
D'IRLANDE
BRADDA (Com. Rushen)
MER
D'IRLANDE
FISTARD (Com. Rushen)
AGNEASH (Com. Lonan)
BALLAQUINE (Com. Braddan)

FIG. 28

années à Kerustum en Ergué-Armel (Finistère) où l'on a construit une petite bicoque entourée d'une mauvaise clôture, comme logement d'ouvrier agricole. Le plan de plusieurs villages corniques peut s'interpréter de la même manière. C'est le cas du groupe de fermes de Tregardock en St. Teath. Dans le village voisin de Treligga, une bonne partie du placître est occupée par un bloc de quatre enclos et deux bâtiments (fig. 24). Cette évolution, en se poursuivant, a pu donner naissance à des groupements très complexes, comme un village de Castock qui peut se décomposer en plusieurs éléments plus simples : deux villages à placître, séparés par un ou deux champs. Les placîtres ont fait l'objet d'empiètements, et l'on a élevé divers bâtiments sur leurs bords. Enfin, entre les deux villages, a été bâtie une ferme liée par de courts chemins à deux voies parallèles desservant les deux villages principaux. L'examen des cartes des dîmes, qui donnent un plan très précis de ces villages, ne laisse guère de doute sur cette interprétation.

En Galles, on trouve une collection de stades divers de cette évolution des villages de moor dans la commune de St. David's (fig. 25). Le vieux village de Hendre se trouve à l'extrémité d'un diverticule de moor de 300 m × 150, qui d'ailleurs a été barré par une clôture depuis 1840. Le village de Tretio est attenant à un espace triangulaire de 200 m × 75 où se trouvent une source et une mare, et qui communique, par un chemin très court, avec le commun de Tretio (Tretio common). C'est un placître ou « *leurger* » d'assez grande taille. Treleddyn est aussi séparé de Treleiddan moor par un placître triangulaire, plus grand que celui de Tretio (300 m × 300). Au Sud du groupe de fermes de Llaethdy, il subsiste une lande triangulaire de 200 m × 75, où coulent plusieurs sources, et qui est entourée de champs que l'examen de la carte révèle avoir été conquis récemment sur la lande. Ici, comme souvent en Bretagne, le placître est le seul reste d'un ancien commun. De l'autre côté, il est vrai, Llaethdy communique par un chemin avec un commun intact. Dans la commune voisine de Llandeloy, au village de Treffynnon, le placître est qualifié sur le registre des dîmes de « *undivided piece* », pièce de terre non divisée, utilisée par les trois tenanciers du village.

En Irlande, l'on retrouve les mêmes transitions entre les villages de contact de moor et les villages à placîtres (fig. 27).

En Kerry, au Nord-Ouest de Dingle, le village de Ballincoola est en partie au contact du moor, en partie séparé de lui par plusieurs courtils isolés (feuille au 1/10560 Kerry 42-42 A.). Dans l'île d'Achill, au village de Cashel, l'on assiste à la naissance d'un diverticule de moor. Il y a des enclôtures entre le moor et les deux extrémités du village, mais dans la partie centrale le moor arrive directement au contact des maisons. Dans le comté de Clare, le village d'Aglish au Nord de Corrofin (feuille au 1/10560 Clare 17) communique avec le moor par un diverticule court et irrégulier qui rappelle en plus petit celui de Treswallock. Dans le comté d'Antrim, les deux villages de Moycraig Upper et Ballyrock South, en plein pays protestant, communiquent avec le moor par l'intermédiaire d'un placître (feuille Antrim 7). Il en est de même du village de Mullynaskeagh, dans les glens catholiques, dans le même comté (feuille Antrim 10). Dans le comté de Cork, le village de Cnocknashannagh (feuille Cork 29) ne conserve qu'un placître triangulaire, assez long mais étroit, qui ne communique plus avec aucun moor. Il en est de même du village de Cregcarragh dans le comté de Galway (feuille Galway 83).

A l'île de Man, les exemples ne sont pas si variés (fig. 28). L'on peut citer cependant deux villages à placître. A Fistard, le placître communique directement avec les versants sauvages d'une petite vallée et d'une falaise entaillée dans le drift (commune de Rushen). Balaquine dans la commune de Braddan possède un placître situé sur le chemin menant aux landes ouvertes de la montagne qui se trouvent d'ailleurs à plusieurs kilomètres de là.

Les moors et placîtres servent souvent de passage pour aller aux champs ou pour se rendre aux villages voisins. Les cartes modernes et surtout les cartes de dîmes les montrent souvent sillonnés de chemins entrecroisés. Aussi peut-on interpréter comme le dernier reste d'un placître le carrefour de chemins, plus ou moins spacieux, qui se trouve souvent à côté des villages de nos contrées. Cette disposition est aussi très fréquente dans les villages bretons.

Il y a dans quelques-unes de nos régions des cas où l'action du moor sur la disposition de l'habitat se fait sentir de façon assez discrète. Il s'agit des habitats de chemins de moors. Il existe assez souvent des chemins longs de plusieurs kilomètres joignant en ligne presque droite le littoral, ou une basse vallée, aux montagnes ouvertes. Les fermes ou cottages

se disposent volontiers au bord de ces chemins. Cette disposition donne une certaine unité au village très distendu de Sulby Mooar dans la commune de Rushen, à Man. En Irlande, dans le Cois Fhairrge, ce sont de petits villages, qui s'accrochent ainsi latéralement, comme des grappes à une treille, aux multiples chemins parallèles allant vers les montagnes.

La présence des moors, des placîtres, des carrefours ou des simples chemins extérieurs donne une sorte de structure caractéristique à beaucoup de villages extrême-occidentaux. Mais à l'intérieur même des villages, la disposition des fermes est en général fort confuse. S'il y a parfois des dispositions en ligne, il n'y a pas de vrais villages-rangées, à maisons contiguës, comme ceux de Haute-Bretagne. Tout au plus, en Cois Fhairrge, dans la baronnie d'Erris et en Donegal peut-on voir deux ou trois petites exploitations ainsi jointives (74[bis]).

Les fermes sont normalement séparées les unes des autres. Leurs bâtiments annexes leur donnent l'apparence d'une ferme à cour ouverte, mais il est difficile de distinguer où s'arrête le placître ou le chemin collectif du village et où commence la cour de telle ou telle ferme. En général, cependant, les maisons d'habitation sont orientées au Midi. C'est le seul élément d'unité dans le village ou le groupe de fermes.

### 3° Habitat agricole occidental et vie rurale

Dans nombre de cas, la vie des fermes et groupes de fermes de nos contrées rappelle celle des habitats semblables en Bretagne : individualisme agricole profond, querelles occasionnelles avec les voisins à propos de droits de passage notamment, entr'aide cependant avec au moins certains des voisins pour les gros travaux. Il en est ainsi en Cornwall, à Man, dans beaucoup de fermes et villages gallois. En revanche, les villages irlandais d'une part, les fermes isolées galloises d'autre part, connaissent des formes de vie sociale curieuse, qui reflètent sur ce point une opposition fondamentale entre les deux pays.

La vie rurale galloise est tout entière fondée sur les « *tyddyn* » ou fermes isolées. Ce mot a pour les Gallois une

(74[bis]) En Erris (Co. Mayo), ces maisons jointives sont dites « as ton a cheile », « dos à dos ».

valeur affective encore plus riche que celle du mot « *home* » pour les Anglais. Le « *tyddyn* » est à la fois le foyer rural et le centre de la culture paysanne galloise.

Les « *tyddyn* » ont abrité les premières réunions du culte non-conformiste. Plusieurs des bardes des trois derniers siècles ont été des « *tyddynwyr* » (habitants des « *tyddyn* »), et les fermes où ils ont vécu restent célèbres dans tout un district. Actuellement dans beaucoup de ces fermes le grand ornement du « *parlwr* » (salon) est une harpe, un harmonium ou, au moins, un piano. La langue galloise vit et est cultivée dans ces « *tyddyn* » tandis que le gaélique est surtout une langue de villages.

Les « *tyddyn* » d'un même district (tref ou vallée, ou abords d'une montagne) pratiquent souvent l'entr'aide à un degré rarement atteint ailleurs, même entre les fermes d'un même village (75). Il existe, en plusieurs endroits, des installations de baignades de moutons édifiées et utilisées par plusieurs fermes. C'est le cas dans la vallée d'Abergeirw en Merioneth (76). Au pied de la montagne de Bwlch Mawr en Lleyn se trouve une installation de triage de moutons qui sert à toutes les fermes riveraines de la montagne (77).

En Irlande, il y a parfois aussi une certaine solidarité entre fermes isolées : tout un groupe de fermes a des droits sur les mêmes tourbières, ou sur un pâturage commun. Ainsi les droits de pâture sur Iniscooa, l'un des drumlins de Clew Bay (Co. Mayo) sont divisés en quarts, appartenant à quatre fermes séparées. Cela veut dire que chaque ferme a le droit d'envoyer à l'île le quart du troupeau total qu'elle peut supporter. Pour ce calcul, il existe des équivalences (une vache = un certain nombre de moutons par exemple). Mais ces coutumes sont un décalque ou un héritage de celles qui florissaient dans les anciens villages, et que les villages actuels connaissent toujours.

En Irlande, en effet, le groupement des fermes en villages s'accompagne le plus souvent de faits sociaux originaux. On peut les classer sous plusieurs rubriques : a) groupes familiaux ; b) chefs de villages ; c) bergers de villages ; d) régle-

(75) I.E. Peate, 1943, et A. Rees, 1950, donnent maints exemples de cette entr'aide rurale.

(76) D.M. Ellis, *Bull. BCS*, 1952, p. 23-32.

(77) Renseignement donné par M. Hughes, UCD, Dublin, originaire d'Aberdaron en Lleyn.

mentation collective des divers aspects de la vie agricole ; e) traditions diverses.

### a) *Groupes familiaux*

Il arrive parfois que le village soit (ou plus souvent ait été) peuplé par un groupe de personnes apparentées et portant le même nom. En Mayo, au townland de Srahmore, un village d'une demi-douzaine de feux est connu sous le nom de Mooris Village, car il n'est habité que par des gens de ce nom. Non loin, quatre familles « *Maguire* » habitent un village plus petit. Il serait sans doute plus exact de dire habitaient, car, lorsque je visitai cet endroit en 1952, la Commission des terres était en train de bâtir des maisons un peu plus loin, le long d'un chemin, pour reloger les Mooris et les Maguire. Dans le comté de Sligo, le village de Cloondoonagh près de la Moy est peuplé de O'Higgins, au moins depuis le XVII[e] siècle (78). Dans le comté d'Antrim, Ballyfad, près de Cushendall, n'est plus qu'un groupe de trois fermes dont une seule possédée par des Mac Auleys. Mais ceux-ci se rappellent que leur famille, autrefois, peuplait tout le village, lorsque celui-ci était plus important. De même un habitant de Barrylucas, près du Old Head of Kinsale dans le comté de Cork, se rappelle le temps où les 14 fermes du village étaient exploitées par des gens appelés Murrish. M. Mac Court a étudié dans le comté de Londonderry des villages encore plus curieux (79). Le townland de Corrick par exemple, au Nord de Slieve Gullion, comporte plusieurs villages d'importance inégale. Le plus écarté est peuplé de trois familles du nom de Clery. Le plus important appartient à des familles de Bradley et Mac-Fall. Deux autres villages sont habités par des Kelly, et par d'autres personnes établies après les quatre familles principales citées. Dans le townland de Ballynease-Macpeake, sur une terrasse dominant la Bann, se trouve le « village » de Culbane, qui est formé de plusieurs quartiers en forme de rangées ou de tas. L'un est habité par des Cassidy, l'autre par des O'Neill, le troisième par des Mac Cullen... L'on sait que le gaélique moderne a un mot, « *cine* », pour désigner tous les gens de même nom, même si leur parenté est éloignée. L'on peut croire que le

(78) Renseignements donnés par P. Tohall, LC, Sligo.
(79) D. Maccourt, 1950, p. 10-18.

sentiment de « *cine* » a favorisé le maintien du groupement villageois et qu'inversement celui-ci a préservé la vigueur du sens communautaire du « *cine* ».

### b) *Chefs de villages*

Les chefs de villages se rencontrent assez rarement actuellement. Ce sont des personnages qui ont une autorité de fait, un rôle officieux, mais ne sont pas reconnus officiellement. En anglais on les désigne par des noms divers : « *spokesman* » (porte-parole), « *head* » (chef), « *senior* » (ancien)... Mais en gaélique leur titre est « *Rí* », le roi. Jusqu'à une époque récente ils collectaient les fermages de tout le village et étaient responsables du payement de la somme totale due au propriétaire. Ils ont toujours une autorité sur les opérations agricoles collectives et sont les porte-parole du village dans ses relations avec l'extérieur. Celui de Cloondoonagh en Sligo est si autoritaire que la Commission des Terres ne peut avoir des rapports avec lui que par ministère d'huissier. A Correen (Braid Valley, Antrim) un « ancien » règle les droits de pâture des tenanciers du village suivant l'état des pâtures (80).

L'île de Blasket avait à sa tête un « *Rí* » jusqu'à l'établissement des insulaires sur la terre ferme en 1953. L'île d'Inishmurray (Co. Sligo) a aussi conservé longtemps son « Roi » (81).

P. Knight a décrit les fonctions des « Rois » de village dans la péninsule du Mullet au début du XIX[e] siècle (82).

*« Il y a un chef ou roi, nommé dans chaque village, qui est chargé de tirer au sort (les lots de terre) tous les trois ans, et de fixer avec la communauté quel travail devra être fait durant l'année en ce qui concerne les clôtures ou peut-être un nouveau défrichement... ou pour déterminer le « bin », comme on dit, c'est-à-dire le nombre de têtes de bétail de chaque sorte que chacun aura le droit de faire pâturer sur la ferme l'année suivante, suivant l'état de l'herbe et des pâtures... Le roi prend soin généralement de la collecte des fermages, fixe*

(80) D. Maccourt, 1950, p. 24.
(81) Renseignements donnés par M[lle] F. Henry, UCD, Dublin.
(82) P. Knight, 1836, p. 46-47.

*la part d'impôt de chacun, en accord avec les autres anciens du village ; car tout se fait de manière patriarcale* « coram populo ». *Le roi est de manière générale le conseiller et le donneur d'avis des villageois, leur porte-parole en certaines occasions et celui à qui l'on s'adresse à propos de toute question relative au village. Il atteint « la situation de roi » par degrés imperceptibles, et par acceptation mutuelle croissante, lorsque l'ancien roi vieillit et meurt.* »

### c) *Bergers de villages*

L'existence de bergers de villages est attestée au moins aussi fréquemment que celle des chefs. Elle est le plus souvent liée à l'organisation des droits de pâture, exprimés en fraction du droit total du village, comme à Kiltullagh (Co. Galway), ou en unités appelées « *collops* » ou « *sums* », correspondant à un nombre fixé de bêtes.

A Glencolumbkille (Co. Donegal) les villageois choisissent un pâtre (« *buachaill bo* » en gaélique, « *herd* » en anglais) pour conduire les troupeaux de vaches, le matin, sur la montagne, les empêcher de tomber du haut des falaises précipiteuses de ce district, et les reconduire à la maison le soir. C'est un enfant de 9 à 10 ans. Pour les moutons, autrefois, la communauté avait aussi son berger (« *sreadaidhe* » ou « *coaradoir* ») (83). C'était un adulte, car si les enfants peuvent venir à bout des bovins, il faut un homme fait pour s'occuper des moutons. A Srah (Co. Mayo), les villageois jouent le rôle de pâtre à tour de rôle, deux jours par semaine. Le pâtre va chercher les vaches le matin dans toutes les étables, les conduit au commun, les ramène à midi pour la traite, les conduit de nouveau au pâturage à une heure et les ramène finalement au village le soir. A Kiltullagh (Co. Galway), les gens du village choisissent parmi eux un pâtre (« *herd* ») permanent. Celui-ci n'est pas payé mais il a droit de faire paître sur le commun deux vaches de plus que sa part normale. Il n'a pas à garder les bêtes. Sa fonction est de surveiller l'exercice des droits de pâture et d'empêcher les gens d'envoyer au commun plus de vaches qu'ils n'ont droit.

(83) Renseignement donné par S.O. Heochaidh, F.C. Gortahork, Donegal.

A Correen (Co. Antrim), en plus du chef, il y a un berger (« *herd* ») qui s'occupe du troupeau (84).

### d) *Réglementations collectives*

Les Irlandais sont un peuple très sociable et, dans un cadre réduit comme celui d'un townland ou d'un village, ils s'entendent fort bien à organiser certains aspects de la vie collective, en dehors de toute autorité supérieure. Ils savent aussi adapter des réglementations anciennes ou laisser tomber en désuétude des dispositions devenues inutiles. Cette extrême souplesse de la vie collective irlandaise n'empêche pas que l'individualisme poussé qui est aussi un trait de leur caractère, ne détruise l'effet des réglementations les plus sages.

Ainsi un village du Mullet (Co. Mayo) avait décidé que la récolte du goémon ne commencerait qu'à 10 heures du matin « *pour laisser à chacun sa chance* ». Mais une famille d'un autre village vint à minuit ramasser du goémon et cela suffit à faire abandonner le règlement précédent. Les réglementations villageoises étaient aussi importantes pour l'utilisation des champs ouverts. Nous les retrouverons lorsque nous traiterons de ceux-ci.

### e) *Traditions diverses*

Toutes les manifestations de la vie collective notées ci-dessus sont la conséquence d'une forte tradition de vie villageoise, du goût des Irlandais pour la vie en villages. Ce goût, et les habitudes de vie de société qu'il entraîne, persistent même lorsque chaque ferme forme une unité économique absolument indépendante de ses voisines. Evidemment les disputes ne manquent pas, mais en général l'on s'arrange par compromis. « *Give and take* » est l'expression employée par tous les villageois interrogés à ce sujet. En revanche, les décisions prises en commun forment le sujet d'agréables palabres. A Menlough, près de Galway, il y a, au centre du village, une grosse pierre appelée « *Cloch Mór Mionlaigh* », la grande pierre de Menlough. Le dimanche après-midi, les

(84) D. Maccourt, 1950, p. 24.

hommes du village viennent s'y appuyer, un cercle se forme où l'on discute de tout ce qui intéresse les habitants (85).

L'on discute aussi aux veillées, véritables réunions sociales (« *ceilidhe* »), qui se tiennent dans les différentes fermes l'une après l'autre. C'est dans ces « *ceilidhe* » qu'ont été conservées la plupart des vieilles traditions gaéliques, que recueille activement la Commission de Folklore d'Irlande. Il est remarquable que la plupart des districts où la langue gaélique a survécu sont des régions de villages. La principale exception est une partie du Connemara, région exceptionnelle à tous points de vue. Le gaélique a disparu de régions où les villages se sont dépeuplés ou ont été supprimés. Le premier cas est celui de l'Ouest du comté de Cork, à peu près complètement anglicisé, alors que le gaélique a survécu en plusieurs régions voisines de Kerry. Le deuxième cas est celui des îles de Clare (Co. Mayo) et Omey (Co. Galway), complètement anglicisées, alors que les villages de Corrân et du Sud d'Achill parlent toujours gaélique. Les Irlandais tiennent à leurs villages. Les efforts des landlords puis de l'Office des Régions surpeuplées, enfin de la Commission des Terres pour remplacer les villages par des fermes isolées se sont toujours opposés aux sentiments de la population.

Aujourd'hui les suppressions de villages ont cessé, surtout à cause des avantages que ceux-ci offrent pour l'équipement moderne, route, électricité, et bientôt eau courante.

## II. — LES BOURGS

Les églises paroissiales en nos contrées sont parfois absolument isolées, sans aucune maison voisine. Lorsqu'elles s'entourent d'un micro-bourg ou d'un bourg, ces localités, bien que de faible importance, sont assez complexes.

Auprès de l'église se trouve assez souvent une ferme, un groupe de fermes ou un village tout semblable aux fermes et villages occidentaux de la campagne environnante. Qu'ils soient antérieurs ou postérieurs à la fondation de l'église, ces habitats purement agricoles en sont absolument indépendants. Parfois cette indépendance est soulignée par un nom propre,

(85) *Menlough, Material Culture Survey,* 1945. *Report on materials, construction and individual cottages,* by P. Twite.

différent du nom du bourg. En Bretagne, par exemple, *Porz Ruz* est une ferme véritable située en plein centre du bourg de Pleyber-Christ, et la ferme de *Penn-Ilis* (le bout de l'église) touche le cimetière de St. Jean-Trolimon. A Carno (Co. Montgomery), l'église est enclavée entre la maison d'habitation et les bâtiments d'exploitation de la grande ferme de *Ty Mawr*. A Llanfor (Co. Merioneth) la « *treflan* », à l'époque de la carte des dîmes, comprenait quatre fermes ayant chacune leur nom : *Penissalan* (= le bas bout de l'église), *Carregybig*, *Ty Mawr* et *Tyneen-nant*. Auprès de l'église de Maughold (Man) se trouvent deux fermes : *Ballakilley* (= le bourg) et *Baldrona Mooar*.

En certains cas, l'aspect seul des lieux révèle l'indépendance de l'habitat agricole et de l'église voisine. Ainsi le village de Llansantffraid (Co. Cardigan), porte le nom de l'église et n'est séparé de celle-ci que par un ruisseau. Nous devons donc le qualifier de bourg. Mais l'église n'influe nullement ni sur la disposition des maisons, ni sur l'activité des habitants, tous agriculteurs ou cottagiers. Si l'on fait abstraction de l'église, Llansantffraid est un village agricole occidental, tout semblable à ceux de St. David's par exemple.

Mais, le plus souvent, l'église paroissiale a eu un rôle attractif propre. D'abord, presque toujours, le prêtre desservant la paroisse résidait à côté de l'église. Surtout, par la fréquentation des offices dominicaux, la célébration des baptêmes, mariages et enterrements, l'église paroissiale était le seul lieu de rassemblement régulier de la population. C'est donc près d'elle que se sont établies les premières auberges, parfois les premiers artisans, puis les boutiques. Mais, dans l'économie ancienne, tous ces gens devaient être eux aussi un peu agriculteurs. Le desservant, en Grande Bretagne, jouissait des terres de la « *glebe* », qui constituaient parfois une véritable ferme, mais souvent étaient réduites à quelques champs. Les artisans, aubergistes... élevaient des vaches, tâchaient de disposer de quelques pièces de terres. Au bourg de Pleyber-Christ (Finistère) vers 1900 une demi-douzaine de personnes possédaient des vaches et quelques champs ; au bourg d'Elliant (Finistère) à la même époque, près de dix familles étaient dans le même cas.

Les bourgs occidentaux comprenaient donc soit uniquement un habitat agricole pur, comme Llansantffraid, soit un

habitat agricole pur et un habitat semi-agricole, comme Pleyber-Christ et Llanfor, soit seulement un habitat semi-agricole, comme Elliant et Edern (Co. Caernarvon).

Le rôle d'attraction de l'église se révèle aussi dans le tracé des voies de communication. En Cornwall, les cartes des dîmes et les cartes actuelles indiquent souvent des sentiers convergeant vers l'église paroissiale. Dans certaines grandes paroisses corniques ou galloises, des chemins ou routes forment étoile autour des bourgs. Ce fait n'est pourtant pas général, et un examen minutieux des cartes (par exemple St. Buryan et St. Tudy en Cornwall) montre que les chemins menant au bourg sont parfois plus récents que certains chemins de fermes ou de villages qu'ils empruntent sur une certaine partie de leur parcours.

L'évolution des bourgs dépend beaucoup des circonstances historiques.

### 1° En Irlande

En Irlande, on n'a aucun indice de l'existence de bourgs à l'époque médiévale dans les régions gaéliques indépendantes. L'organisation tribale très archaïque s'opposait sans doute au développement de ces localités.

En revanche, dans les districts féodalisés, l'on rencontre, çà et là, quelques « *churchtowns* » qui aujourd'hui sont des bourgs (par exemple Churchtown près de Hoop Head, Co. Wexford) ou des micro-bourgs (par exemple Churchtown, près de Carnsore, dans le même comté). Mais ici l'intervention féodale complique l'évolution. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

La Réforme, et les persécutions qui suivirent, bouleversèrent toute l'organisation ecclésiastique de l'île. Les églises cathédrales et paroissiales passèrent à l'Eglise anglicane, mais la grande majorité de la population cessa de les fréquenter. L'on continua seulement à enterrer les morts dans les cimetières anciennement consacrés. Aussi les églises anciennes, appelées « *eaglais* » en gaélique, « *church* » en anglais, c'est-à-dire les églises protestantes, déjà isolées, le devinrent, si l'on peut dire, plus encore. Même d'anciennes cathédrales : Kilmore (Co. Cavan), Aghadoe (Co. Kerry) se trouvent au

milieu des champs, sans aucune maison voisine. Celle de Kilfenora (Co. Clare), toutefois, est entourée d'un petit bourg. Les églises paroissiales souvent sont tombées en ruines. Souvent seul un cimetière — auquel on accède par des sentiers, ou à travers champs — marque l'emplacement de l'ancien centre paroissial.

Pendant la période la plus grave de la persécution, le culte catholique fut souvent célébré « *au désert* », dans les montagnes ou les tourbières : d'où les toponymes : Knockanaffrin, Carriganaffim, Loughanaffrin : la colline, le rocher, le lac, de la messe. Dès la fin du XVIII[e] siècle, les descriptions de A. Young, de Latocnaye, montrent que le culte était célébré partout en public, dans des « chapelles » (« *chapel* » en anglais, « *séipéil* » en gaélique). Mais les chapelles, c'est-à-dire les églises catholiques, ne pouvaient être bâties qu'avec l'agrément du landlord, propriétaire de tout le terroir. Aussi le site des églises catholiques actuelles d'Irlande a le plus souvent été fixé par la volonté ou le caprice d'un landlord. Près de Gortahork, par exemple, une église est bâtie sur un versant rocheux de vallée parce que c'était le seul emplacement que le landlord consentît à céder. Aussi n'est-il pas étonnant que les « chapelles » rurales, dont beaucoup d'ailleurs sont des succursales et non pas des églises paroissiales, n'aient guère attiré l'habitat, et que peu de bourgs se soient développés autour d'elles. Parmi les rares exceptions on peut citer Cloghkeanealy et Gortahork en Donegal, Knock (aujourd'hui centre de pèlerinage) en Mayo. Mullranny en Mayo devrait être considéré comme un bourg si son église avait rang paroissial.

Mis à part les quelques « *churchtowns* » du Sud-Est et quelques « *néo-bourgs* » de l'Ouest, on peut dire que le bourg n'est pas chose irlandaise. Il n'existe d'ailleurs aucun mot ni en gaélique, ni en anglais actuel d'Irlande, traduisant le français « bourg ».

### 2° Dans les trois autres contrées

Dans les trois autres contrées : Man, Galles, Cornwall, la Réforme fut acceptée plus ou moins facilement, et ne transforma pas l'organisation ecclésiastique locale. Les bourgs qui étaient sans doute nés au Moyen Age, après la création des

paroisses, purent continuer à se développer. Mais au XVIII[e] siècle, le « *Réveil* » méthodiste affecta fortement la frange occidentale de la Grande-Bretagne. Depuis le début du XIX[e] siècle, une bonne partie ou même la majorité de la population ne fréquente plus les anciennes églises paroissiales anglicanes. Les dissidents se sont bâtis des chapelles (« *chapel* » en anglais, « *capel* » en gallois), c'est-à-dire des églises non-conformistes.

Ces événements ont affecté notablement le développement de l'habitat des trois contrées, mais de manière assez différente selon les pays.

### a) *En Galles*

C'est le Pays de Galles qui a connu l'évolution la plus originale par rapport, par exemple, à la France de l'Ouest.

A l'époque de la formation des paroisses, un certain nombre de « *llan* » ont été choisis de façon bien étrange pour être des chefs-lieux de paroisse. A Anglesey, les églises paroissiales de Llandyssilio et de Llangwyfan se dressaient, vers 1840 encore, sur de petits îlots séparés de la grande terre au moins à marée haute. Plusieurs églises paroissiales des comtés de Radnor et Brecon se trouvaient aussi isolées au bord de la Wye, loin des voies de passages et des principaux centres de population.

D'autre part, l'influence méthodiste fut très forte en Galles et surtout, ouvrit la voie à la propagande d'autres églises dissidentes : baptiste, indépendante, etc... Une commune rurale comme Carno (Co. Montgomery) possède, en plus de la « *Llan* » anglicane trois « *chapelles* » non-conformistes, appartenant à trois églises différentes et bâties, à l'écart l'une de l'autre et du bourg, sur chacune des trois « *tref* » de la commune. La diffusion du non-conformisme a certainement freiné ou arrêté en Galles le développement de nombreux bourgs. A Garthbeibio, par exemple, une seule maison se trouve près de l'église. C'était autrefois une auberge. Mais l'église est de moins en moins fréquentée et, de plus, les non-conformsites sont le plus souvent des « *dirwestwyr* » (non-consommateurs de boissons alcooliques). Aussi Tyn-y-llan, c'est le nom de cette maison, n'est plus aujourd'hui qu'une petite ferme.

Pour toutes ces raisons, le Pays de Galles est aujourd'hui remarquable par le grand nombre d'églises paroissiales complètement isolées, et par celui des micro-bourgs. Les bourgs véritables sont l'exception plutôt que la règle. Parmi les plus notables se trouvent d'anciens « *clas* » illustres, lieux de pèlerinage fréquentés jusqu'à la Réforme, à la tête d'immenses paroisses : Clynnog Fawr, Aberdaron (Co. Caernarvon), Llanbadarn Fawr (Co. Cardigan). D'autres se sont peu à peu transformés en petites villes marchés : Llangefni, centre administratif d'Anglesey ; Tregaron, Lampeter (Llanbedr - Pont - Steffan), Llandyssul, marchés du Val de Teifi ; Llandovery, Llangadock, Llandilo, marchés du Val de Tywy.

De nouvelles agglomérations se sont quelquefois créées autour des chapelles non-conformistes, sur des routes ou à des carrefours. Leurs noms hébreux : Bethel, Bethesda, les distinguent à première vue.

### b) *A Man*

Dans l'île de Man, sur 17 paroisses, 7 ont un bourg véritable, 2 un micro-bourg et les autres une église paroissiale isolée, ou transférée dans une agglomération urbaine. Les églises de Kirk Patrick et de Kirk German se trouvaient sur St. Patrick Isle, dans le port de Peel, mais les autres sont situées sur les bas-plateaux et rien n'empêchait le développement d'un bourg autour d'elles. Le méthodisme manx ne s'est jamais opposé à l'église anglicane aussi radicalement qu'ailleurs et les « chapelles » non-conformistes ont rarement été bâties en dehors des bourgs et des villes.

Il est difficile de comprendre pourquoi certaines églises sont restées isolées tandis que d'autres s'entouraient de bourgs. Ces bourgs eux-mêmes sont d'importances très diverses. Bride par exemple est une toute petite localité d'apparence morte, tandis que Kirkmichael se transforme en une bourgade active, assumant des fonctions urbaines.

### c) *En Cornwall*

En Cornwall, la plupart des églises paroissiales (116 sur 147 cas étudiés) étaient situées sur des plateaux cultivables : banquettes de Tintagel et du Land's End, lanières de péné-

plaines du centre de la péninsule, replats du Val de Tamar. Elles pouvaient donc commodément servir de points d'attraction. Aussi n'est-il pas étonnant que beaucoup de bourgs corniques soient assez anciens. Celui de St. Keverne remonterait au moins au XIII[e] siècle (86). Au XVIII[e] siècle le succès du méthodisme wesleyen fut rapide, mais le vieux cadre paroissial ne fut pas brisé. Les chapelles furent presque toujours bâties dans les bourgs préexistants.

Actuellement les deux-tiers des communes corniques possèdent un bourg (100 sur 149 communes rurales). Parmi les 49 autres communes, 26 ont un micro-bourg, 14 une église accompagnée d'une seule maison, 7 une église absolument isolée, 2 n'ont plus d'église. L'on retrouve en Cornwall de gros bourgs de type breton, entourant une belle église ancienne : St. Buryan, Constantine, Paul, St. Tudy, Gerrans, etc...

### d) *Etat actuel*

L'évolution récente des bourgs est peu différente d'un pays à l'autre. L'habitat agricole vrai subsiste. Les exploitations semi-agricoles d'artisans et de commerçants sont en voie de disparition En revanche, depuis quelques années, les conseils de comtés édifient dans les bourgs des cités ouvrières destinées aux domestiques de fermes. On en a bâti par exemple à Breage, Stithian, St. Erth en Cornwall, à Llanilar en Galles. On doit en construire à Llanbrynmair, bien que les habitants de cette commune, férus de dispersion comme tous les Gallois, eussent préféré que les nouvelles maisons fussent éparpillées en tous les coins du terroir. Si ce mouvement se propage, il en résultera un changement considérable dans l'habitat et la société rurale : abandon des cottages de moors et de chemins, concentration de la main-d'œuvre agricole dans les bourgs.

Les fonctions non-agricoles des bourgs subissent des évolutions en sens inverse : les micro-bourgs et petits bourgs stagnent ou se dépeuplent. Les plus gros bourgs s'enrichissent de garages, cinémas, etc... Mais ceux-ci sont très rares, beaucoup plus rares qu'en Bretagne, A Man, par exemple, seul Kirkmichael se modernise vraiment. La raison

(86) Ch. HENDERSON, 1935.

de ce peu de progrès de la plupart des bourgs est la facilité des communications avec les villes par autobus ou autos particulières. Aussi très souvent les bourgs gallois et corniques sont-ils en fait des fossiles.

## III. — L'INFLUENCE FÉODALE

Nous avons vu que le régime féodal, pour fonctionner selon les normes admises dans le Royaume d'Angleterre, exigeait un habitat groupé, des villages de serfs au pied des châteaux. Les Anglo-Français qui conquirent nos contrées essayèrent d'implanter ce type d'habitat. Ils n'y réussirent pas toujours. Parfois semble-t-il, ils se contentèrent de modifier légèrement dans le sens voulu les types d'habitat occidentaux. Enfin il arrive que l'on rencontre, même dans les régions les plus profondément manorisées, des habitats de type occidental pur, qui apparemment n'ont jamais été transformés par les féodaux.

La réorganisation manoriale de l'habitat se reconnaît à plusieurs critères : 1° habitats groupés dans le cadre paroissial et non plus, comme dans l'Ouest, dans celui de la trève ou du townland. Ce critère est d'application très délicate, à cause des dimensions très variables des anciennes paroisses ; 2° plan non-occidental : carrefour, place, ou espace libre central. Les plans de ce type, lorsqu'ils ne sont pas dûs au planisme récent des grands propriétaires, ne se rencontrent que dans les zones complètement manorisées ; 3° présence d'un château féodal près du village. La valeur de ce critère, n'est pas — à vrai dire — absolue.

### 1° Man

A Man, on s'accorde à attribuer une origine manoriale au village de Ballasalla, qui s'étend auprès des ruines de la puissante abbaye de Rushen (87). Ballasalla s'oppose fortement à Cregneish par son plan : il s'étend le long d'une route et des deux fourches que forme cette route au Nord et

(87) Opinion exprimée notamment par Mrs Cubbon et Megaw, Manx Museum, Douglas.

au Sud. Aujourd'hui Ballasalla groupe surtout des cottages et des maisons de retraités et de commerçants. Ce serait un bourg si c'était le chef-lieu de la paroisse.

### 2° Cornwall

En Cornwall, comme en Bretagne, le système féodal s'est adapté aux conditions locales et n'a guère modifié l'habitat ancien. Toutefois, dans le Val de Tamar, se trouve un gros bourg qui semble conserver l'empreinte féodale. Landrake (commune de Landrake-with-St. Erney) a un terroir très vaste, s'étendant à la ronde jusqu'à 1 500 m de l'église, sauf au Nord où une ferme se trouve à 500 m seulement de la localité. Le terroir du bourg de Landrake couvre donc la majeure partie, et la partie centrale, du territoire de l'ancienne paroisse de Landrake. Nous proposons d'appeler « village manorial » une localité dont le terroir, comme celui de Landrake, s'étend sur la partie la plus importante d'une commune ou d'une ancienne paroisse.

### 3° L'Irlande

En Irlande, l'influence manoriale a laissé sa trace dans le plan de villages agricoles assez nombreux, et aussi, comme nous l'avons vu, elle est responsable de l'existence des seuls bourgs irlandais d'origine ancienne.

Les villages irlandais à plan non occidental se divisent en deux groupes : les villages-rues et les villages à carrefour central. Les villages-rues sont nombreux, non seulement dans les anciennes régions manorisées, mais aussi dans les plaines de Connacht. Il est difficile historiquement d'attribuer le plan de ces derniers à d'autres personnes qu'aux landlords des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Les cartes de 1840 révèlent que certains villages étaient moins réguliers à cette époque que maintenant.

Les villages à plan central étaient, vers 1840, assez nombreux dans un petit district autour de Londonderry et de Strabane, dans l'une des régions les plus « plantées » de l'Ulster. Mais, à cette exception près, ils ne se rencontrent guère que dans les zones fortement manorisées. Leur répartition, surtout en 1840 où ils étaient plus nombreux que de

nos jours, correspond de très près à celle des manoirs connus par les documents historiques (fig. IV h. t.). En Ulster, par exemple, les féodaux ne se sont maintenus que dans la moitié Sud de la péninsule des Ards et dans la baronnie de Lecale (88). Cette dernière est le seul district de la province — en dehors de la région Londonderry-Strabane — où l'on rencontrait en 1840 des villages à plan central. Il s'en trouvait aussi en Louth, dans l'Est du comté de Meath et dans la partie Nord du comté de Dublin, c'est-à-dire dans l'ancien « *Pale* » anglais. Dans le Sud-Est de l'île, les plaines les plus profondément manorisées sont très riches en villages de cette sorte : Nord du comté de Waterford (mais pas la région des Dêise, au Sud, restée plus irlandaise), Est du comté de Cork, Sud-Est du comté de Tipperary, Sud du comté de Kilkenny, Extrême-Sud du comté de Carlow et Sud du comté de Wexford (mais pas le Nord occupé par les Mac Murrough) (89).

En ces districts, les villages restent nombreux de nos jours, et la plupart sont à plan central. Ce sont des villages moyens, et qui ne furent jamais très gros. Doornane groupe maintenant 17 fermes et possédait en 1841 30 maisons et 243 habitants. Grange, à côté, ne garde qu'une douzaine de fermes, mais en avait 35, avec 246 habitants, en 1841 (90). La disposition des fermes, leur plan (ce sont des fermes à cour), le style même de leur toiture à quatre versants, évoquent certains aspects des gros villages d'Europe Centrale.

Un grand nombre de ces villages du Sud du comté de Kilkenny — dont Grange et Doornane — figurent déjà sur les cartes de Petty extraites du Down Survey (91). La toponymie en partie anglo-française (par exemple Grange, Hacketstown), les restes de châteaux féodaux (« *castle* ») auprès de certains villages (92), rendent pratiquement certaine l'origine féodale de ceux-ci.

En plus de ces villages purement agricoles, existent dans le Sud-Est de l'Irlande, un certain nombre de localités

(88) Voir chapitre II.

(89) E. Curtis, 1936-1950, carte, p. 157.

(90) Nombre de fermes actuelles d'après l'examen de la photo aérienne de Doornane, et des cartes au 1/10360. Renseignements relatifs à 1841, d'après *Census of Ireland*, 1851, p. 106.

(91) *Hibernia Regnum*, I, p. 192-102.

(92) Par exemple près de Grange, carte au 1/10360, Kilkenny, n° 42, 1839.

# L'HABITAT DANS LE SUD DU PAYS DE GALLES VERS 1840

(D'APRÈS LES CARTES DES DÎMES)

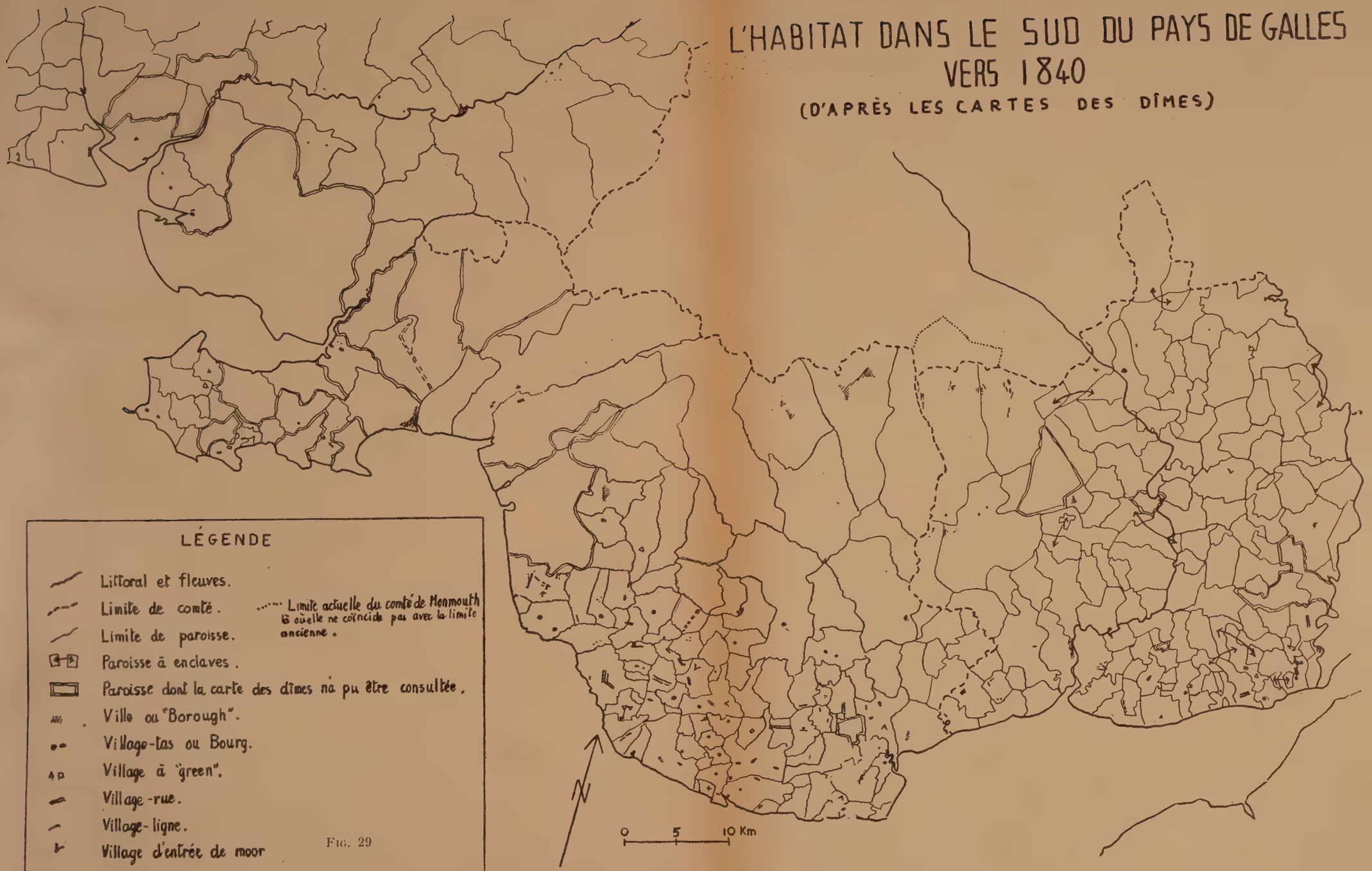


FIG. 29

aujourd'hui semi-agricoles ou non-agricoles, mais d'origine féodale. Déjà au Moyen Age, la distinction des villages dépendant de manoirs et des « *borough* » munis de chartes n'était pas toujours très tranchée. Certains « *borough* » étaient plus qu'à demi-agricoles (93). Nous avons cité quelques-uns des « *churchtown* » du comté de Wexford. Doonard, en Wicklow, à l'entrée du Glen of Imaal, avec son carrefour central, sa vieille motte féodale, ses deux églises paroissiales (anglicane et catholique) a un aspect particulièrement continental et non irlandais. Dans l'ancien « *Pale* », Rathcoole, Swords, Lusk, localités d'origine féodale (94) sont aujourd'hui de véritables bourgs, voire des bourgades en cours d'industrialisation. Rush (Co. Dublin), le plus gros bourg de l'Irlande (1 651 habitants en 1936) (95), doit son importance actuelle au développement récent des cultures maraîchères, car c'est essentiellement une localité agricole, mais semble bien être d'origine féodale. Malgré tout, nous ne pouvons guère en Irlande parler de « villages manoriaux », tels que nous les avons définis à propos du village cornique de Landrake. En effet les villages irlandais d'origine féodale restent pris dans le cadre des townlands. Leur terroir ne dépasse guère 2 km² (Doornane : 1,6 km², Grange : 2,5 km²). Rush fait exception par son terroir de 4,7 km², mais n'est légalement qu'un townland comme les autres. Les villages du Sud-Est de l'Irlande n'ont pas ce caractère central, paroissial, qui rapproche les vrais « villages manoriaux » des villages communaux du Nord de la France.

### 4° Pays de Galles

Les plaines et plateaux littoraux du Sud du Pays de Galles, en revanche, sont parsemés de villages manoriaux qui, à bien des égards, ressemblent plus aux villages communaux du continent, et surtout aux anciens villages des plaines anglaises, qu'aux villages occidentaux de l'Ouest gallois (fig. 29).

Plusieurs de ces localités étaient au Moyen Age des « *chief-manors* », des chefs-lieux de seigneuries, tel Caldicot

(93) J. Otway-Ruthven, *JRSAI*, 1951, p. 1-13.
(94) *Ibid.*
(95) *Ireland, Census of population*, 1936.

(Co. Monmouth), Llanbleddian (Glamorgan), Bronllys (Co. Brecon) (96). Beaucoup d'autres portent le nom de leur fondateur anglo-français suivi du suffixe -ton. Ainsi Jordanston, Lambston, Huberston (Co. Pembroke) sont les villages de Jordan, de Lambert, de Hubert (97).

Ces villages, peut-on dire, font le vide autour d'eux. Leur terroir couvre toute la partie centrale de la commune (ancienne paroisse) et les autres habitats, fermes isolées ou groupes de fermes, se réfugient à la périphérie, Magor (Co. Monmouth) est un bon exemple. La commune très allongée couvre environ 8 km² (superficie moyenne des communes picardes et artésiennes 7 km²) (98). Le terroir propre du village s'étend sur tout le centre, sur 4 km² environ. Les fermes isolées, 5 au Nord, 2 au Sud, se trouvent aux extrémités de la commune. Dans le Val de Glamorgan, la commune de Flemingston (d'une superficie de près de 3 km²), ne possède, en dehors du village, que trois fermes isolées dont les bâtiments sont à cheval sur la limite même de la commune. On peut relever une douzaine d'exemples semblables dans le Sud gallois. A l'époque des cartes des dîmes les paroisses à village central et habitat périphérique étaient encore plus nombreuses et plus caractéristiques (99).

Certaines communes possèdent ou possédaient deux villages dont l'un — ou parfois les deux — peuvent être qualifiés de « manoriaux ». A Llanblethian (Glamorgan), par exemple, l'un des villages est un groupement de cottages au bord d'un moor, et l'autre un ancien village manorial. Newton-Nottage (Glamorgan) est une commune double, semblable à certaines communes du Nord de la France. Les deux villages de Newton et de Nottage, bien que d'importance inégale, commandaient des terroirs à peu près égaux, qui couvraient à eux deux la plus grande partie du terroir communal cultivable. Dans le comté de Carmarthen, la commune de Llanstephan possède deux villages : Llanstephan et Llanybre. Ce dernier, comme son nom l'indique, est, ainsi que le chef-lieu communal, un ancien site ecclésiastique celtique. Les communes à deux villages sont presque aussi fréquentes

(96) W. Rees, 1932-1933.
(97) J.E. Lloyd, 1911-1948, II, p. 425.
(98) A. Meynier, *AG*, 1945, p. 161-179.
(99) Voir appendice 2.

que les communes à village unique (100). Il est quelquefois difficile de discerner l'origine exacte de l'un des villages, mais, même dans ce cas, l'autre village peut être qualifié de « village manorial ».

En revanche, il est difficile de parler de « village manorial » dans les grandes communes à villages multiples, par exemple Rhossili en Gower (trois villages, quatre grandes fermes isolées) et, dans le Val de Glamorgan, Llandaf (4 villages en 1840), Llancarvan (5 villages), Penmark (3 villages en dehors du bourg), St. Brides Major (4 villages, dont deux dans l'actuelle commune d'Ewenny). Le semis de l'habitat dans ce cas, rappelle celui des villages occidentaux de St. David's ou des péninsules bretonnes, et, pour établir leur origine manoriale, il faut avoir recours à d'autres critères. Cela est vrai, à plus forte raison, dans les vastes paroisses du Nord-Est regalloisé, dont les « *townships* » sont souvent devenus les communes actuelles.

La présence des restes d'un château-fort (« *castle* ») est un indice intéressant d'origine féodale, surtout si château et village sont assez éloignés de l'église paroissiale. Le village de Bishton (Co. Monmouth), situé au pied de la motte féodale (« *Castle Mound* ») se trouvait en 1840 éloigné de 500 m de l'église. Mais, depuis lors, le village s'est développé en direction de celle-ci. En Glamorgan, le village de Dinas-Powys, près du château, est à l'écart de l'église paroissiale de St. Andrews. Dans le comté de Radnor, le village de Painscastle est bâti à plusieurs kilomètres de l'église paroissiale de Llanbedr. En général cependant village, château et église paroissiale sont proches l'un de l'autre. C'est le cas, par exemple, de St. Fagans (Glamorgan), de Llanfair-Discoed (même comté), de Llanstephan (Co. Carmarthen). Caldicot (Co. Monmouth) se trouvait en 1840 à quelques centaines de mètres et de l'église et du château (« *Caldicot Castle* »). Dans la commune à villages multiples de Penmark (Glamorgan), les restes d'un château près du village éponyme permettent d'attribuer à celui-ci un caractère féodal.

Plus encore que la présence d'un château, le plan de certains des villages du Sud et des Marches galloises permet de conclure à une origine féodale. Beaucoup sont des villages-rues, parfois très longs. Le village de Bonvilston s'étire sur

(100) Voir appendice 3.

2 km, d'une extrémité de la commune à l'autre. Bonvilston, comme St. Nicholas, se trouvent sur la grand-route Cardiff-Swansea. On pourrait donc aussi bien les qualifier de villages de route, mais un autre village : Colwinston, est vraiment un village-rue de 500 m de long, aboutissant à l'église, en dehors de toute route importante. St. Brides Major a un plan particulièrement complexe : deux rues parallèles, orientées NNE-SSO, aboutissant à une troisième rue orientée NNO-SSE. L'ensemble, entre Croes Antoni (la Croix de St. Antoine) et Pen-ucha'rdre (le haut bout du village), se développe sur plus d'un kilomètre de long. Dans le comté de Monmouth, Caldicot, Mathern, Bishton sont aussi des villages-rues, comme Llangorse en Brecon et plusieurs villages du Nord-Est gallois.

Plus curieux encore sont les villages à « *green* » ou à « *pseudo-green* ». Le « *green* », vaste pelouse verte centrale est caractéristique des villages anglais (101). Ni place, ni foirail, c'est simplement un espace libre consacré surtout aux jeux. C'est sur les « *greens* » que se pratique le cricket. Le mot « *green* » apparaît quelquefois sur les plans de villages de Glamorgan (102). Le principal village de la commune d'Oxwich en Gower s'appelle Oxwich-Green. Le village s'ordonne en effet autour d'un espace central rectangulaire. Les maisons de Wick, dans le Val, entourent deux espaces triangulaires opposés par un sommet et appelés « *Green isaf* » et « *Green uchaf* » (le bas et le haut green), bizarre dénomination anglo-galloise. En 1840, trois ou quatre autres villages du même comté comprenaient aussi un espace central à allure de green : rectangulaire à Llantrithyd, triangulaire à Sully et à Bettws. Mais, sauf à Oxwich et en partie à Wick, ces espaces centraux, en partie appropriés et parfois bâtis en 1840, ne sont plus du tout « *communs* » aujourd'hui et sont donc des « *pseudo-greens* ». Llanybre en Llanstephan (Co. Carmarthen), Walton (Co. Pembroke), Gresford (Co. Denbigh) étaient aussi en 1840 des villages à « *pseudo-green* » carré ou triangulaire.

Beaucoup de villages des zones manorisées ont toutefois un plan peu caractérisé, qui ne permet de leur attribuer de façon sûre ni une origine féodale, ni une origine occidentale. Ainsi beaucoup de villages de Glamorgan sont des villages-

(101) H. Thorpe, *Geography*, 1950, p. 244-255.
(102) Cartes des dîmes et OS.

lignes, à maisons espacées bordant une route ou une lande. Nous avons vu que ce type est assez fréquent dans l'Extrême-Ouest de l'Irlande, mais seulement en des districts de toutes petites exploitations. Aussi dans le Sud-Gallois, où de grandes fermes font partie de tels villages, peut-on supposer, dans certains cas, une origine féodale.

Les villages-tas, assez nombreux, présentent en général un trait non-occidental : le carrefour central. Mais lorsqu'il s'agit de villages situés auprès de l'église paroissiale, ce trait cesse d'être caractéristique car il se retrouve dans les bourgs occidentaux.

Enfin, certains villages de la zone manorisée ont un plan purement occidental. C'est le cas de Rhossili en Gower qui groupe une douzaine de fermes près de l'église paroissiale. La disposition de cette agglomération rappelle de très près celle de Llansantffraid en Cardigan : village en tas assez désordonné, église extérieure à ce groupe, sorte de placître à l'entrée. Dans les deux cas, il s'agit en fait d'un village occidental accolé à une église paroissiale. L'étude des plans permet donc de conclure à la persistance en zone manorisée d'habitats de type occidental.

Les villages manoriaux eux-mêmes sont d'importance et de fonctions assez diverses. Walton (Co. Pembroke), en 1840, ne possédait que six fermes et quelques cottages entourant un pseudo-green où se dressait l'église. Ces fermes portaient des noms de points de la rose : North Farm, North-East Farm, East Farm, South-East Farm, South Farm, South-West Farm. La ferme dite West Farm conservait des cottages au village, mais les bâtiments principaux se trouvaient à 500 m de là, au milieu des champs. L'ensemble constituait bien cependant un village manorial, car le terroir de ces fermes, en disposition rayonnante, couvrait la plus grande partie du territoire paroissial, les cinq ou six fermes périphériques étant de faible importance.

A Caerau (Glamorgan), le village-rue long de 300 m, entouré d'un terroir de plus de 1 km² vide d'habitats fait toujours bonne figure. Mais déjà en 1840 il ne comprenait plus que deux grandes fermes et une petite exploitation. Les autres maisons étaient des cottages, des maisons dépendant de la « *glebe* », ou des demeures de commerçants et artisans.

Angle (Co. Pembroke) aligne encore une quarantaine de maisons, des deux côtés d'une longue rue, mais ce sont

surtout des cottages ou de très petites exploitations. Le terroir de la plupart d'entre elles était déjà fort petit en 1840 ; les vraies fermes, contrairement à celles de Walton, se trouvent à la périphérie de la commune.

Ainsi les villages manoriaux, forme d'habitat originale des régions les plus manorisées des contrées celtiques ne sont guère plus aujourd'hui que des fossiles, comme les bourgs.

## IV. — L'ACTION DES LANDLORDS ET LE RUBANAGE DES FERMES

Les landlords ont eu une influence considérable sur l'évolution de l'habitat de certaines de nos contrées, surtout de l'Irlande. A Man, le landlordisme ne s'établit pas, mais beaucoup de fermes de l'île sont disposées de façon semblable à celles que les landlords réorganisèrent en Irlande et doivent être étudiées en même temps.

### 1° Les résidences aristocratiques

Les landlords des XVI^e^ et XVII^e^ siècles héritèrent de demeures très diverses. Les « *castles* » étaient soit de véritables châteaux forts, soit de simples tours carrées comme celles qui parsèment la moitié Sud de l'Irlande (103). Les simples manoirs étaient appelés tantôt « *manor houses* », expression s'appliquant surtout à la demeure, tantôt « *barton* », mot qui désignait tout l'ensemble des bâtiments et enclos annexes. En Galles, et dans certaines parties de l'Irlande, de vieilles résidences tribales devinrent aussi le siège (« *seat* ») de familles de la gentry. Ces résidences étaient situées de façons très diverses, près de villages, de bourgs, ou isolées.

Au cours des siècles suivants, les landlords tendirent à établir un nouveau type de résidence aristocratique, soit en transformant les demeures anciennes, soit en construisant des bâtiments sur un site nouveau. Ainsi naquirent les « *mansion* » corniques, les « *plas* » gallois, les « *big houses* »

(103) Sur celles-ci : H.G. Leask, 1950.

irlandais. Ces demeures s'accompagnent toujours de parcs et jardins et souvent d'une ferme annexe : le « *home farm* ». A ce titre, elles font partie de l'habitat agricole. La plupart sont actuellement isolées, soit qu'elles l'aient toujours été, soit que les landlords aient fait disparaître les villages voisins. Comme en Bretagne, il est extrêmement rare de voir une résidence aristocratique proche d'une église paroissiale. Lorsque le cas se produit, par exemple à St. Michel-Carhays, en Cornwall, on a l'impression très nette que le bourg s'est étiolé par suite de ce voisinage.

### 2° La concentration des fermes

Nous avons vu (chap. II) que les landlords du XIX^e^ siècle ont procédé à plusieurs reprises à des évictions de fermiers afin d'unir plusieurs fermes en une seule. Ces opérations ont certainement eu pour résultat d'accroître l'importance de l'habitat isolé par rapport à l'habitat aggloméré, et d'accroître l'éloignement moyen des fermes isolées. On peut penser que beaucoup de grosses fermes isolées doivent leurs caractéristiques actuelles à l'action des landlords (voir par exemple la ferme de Roscall, Co. Dublin, fig. 20). Mais le seul examen d'une série de cartes de même date ne permet pas d'apprécier l'ampleur de ces transformations. En revanche, l'action des landlords a laissé des traces nettes et durables dans les districts « *rubanés* ».

### 3° Le « rubanage »

Nous traduisons ainsi l'anglais « *striping* », action de disposer en « *stripes* », en lanières ou rubans. L'ensemble d'un terroir rubané est divisé en bandes parallèles, chaque bande étant attribuée à une ferme. Paysans, propriétaires et agronomes reconnaissent que ce dispositif a pour but de donner à chaque ferme un terroir comprenant toutes les variétés de sol du district (104). En pays accidenté ces variétés

(104) J. Richards-Orpen, *Irish G*, 1946, p. 77-80. — *Devon Report*, 1847, I, p. 420 : le rubanage « arises from the fact that the old tillage at the foot of the hill is generally the best at the time in quality, the value deteriorating... gradually as we ascend, and each tenant insists... on having his share of every quality of land ».

GALLES · TERROIRS RUBANÉS
Légende
Fermes rubanées en GALLES
d'après les cartes actuelles
0 10 50 30 Km

FIG. 30

de sol se disposent en général parallèlement aux courbes de niveau. On donnera donc à chaque ferme une tranche de terrain perpendiculaire à ces courbes et aux différentes zones pédologiques. Ces tranches seront d'autant plus étroites que les fermes seront nombreuses. Très vite, à partir d'une certaine densité de population agricole, elles prendront l'aspect de rubans.

En général, les maisons des fermes sont disposées suivant une ligne perpendiculaire à la direction des terroirs-rubans. Parfois cette ligne est suivie par un chemin qui dessert directement toutes les fermes (voir fig. 50, to. Knockbally-Vishteal). Mais, en certains cas, on a voulu faire passer le chemin au bas du versant et les fermes se sont placées à mi-pente, non loin des pâtures incultes. Souvent, dans ce cas, chaque ferme possède un chemin particulier rejoignant la route principale.

Le Cornwall ne possède pas de terroir ainsi rubané. Les rubanage, en revanche, ne sont pas inconnus en Galles (fig. 30), mais ils sont petits et n'apparaissent guère que dans trois comtés : Pembroke, Caernarvon, et surtout Anglesey. Le milieu physique de cette île, avec ses vallées parallèles et ses plateaux dominés par des pointements rocheux est assez favorable à cette forme agraire.

Tous les comtés d'Irlande possèdent au moins un terroir rubané (fig. 31). Les plus beaux par leur ampleur et leur régularité couvrent les versants concaves de certaines vallées : glens d'Antrim, dominés par une corniche basaltique, larges dépressions séparant les montagnes tabulaires de Leitrim et de Sligo. Les flancs réguliers plutôt convexes de certaines montagnes anticlinales de vieux grès rouge portent aussi des rubanages étendus, ainsi Slieve Mish de Kerry.

Dans tous ces cas, le milieu physique est propice au rubanage. Mais certains terroirs rubanés fort vastes s'étendent aussi sur des plateaux uniformes, à l'Ouest du comté de Clare, par exemple. Enfin les flancs rocailleux de certains des glens les plus sauvages de Kerry sont rubanés bien que le milieu physique se prête très mal à cette forme agraire ; les limites rectilignes des rubans traversant indifféremment des roches moutonnées, des amas morainiques et les petites dépressions bien drainées qui sont les seuls endroits cultivables.

A Man, la majorité des fermes sont du type rubané. Le

Légende
Terroirs rubanés en Irlande. d'après les cartes de l'OS au 1/10360 (1e édition)
- IRLANDE -
TERROIRS RUBANÉS

Fig. 31

relief de l'île se prête souvent assez bien à cette forme agraire. Non seulement les versants des collines et des glens offrent des zones pédologiques étroites et parallèles, mais encore la plaine du Nord de l'île comprend différents éléments disposés aussi parallèlement : sables de l'Ayre, moraines de Bride, marais du Curragh. Toutefois, sur certains plateaux de drift, au Sud-Est de l'île notamment, le rubanage n'est nullement adapté au relief ni à la nature des sols.

Les origines des rubanages sont diverses : parfois il s'agit d'une colonisation de terres incultes ouvertes. Ainsi à Rossturk (Co. Mayo), des paysans chassés de leur village au bord de Clew Bay ont établi toute une série de fermes laniérées sur des landes tourbeuses, bordant la route de Newport à Achill. Les évictions responsables de cette colonisation auraient eu lieu après la Famine (105). Tout le bas-plateau tourbeux qui frange la rive occidentale de la péninsule de Corrân, le long du détroit d'Achill, désert en 1840, a aussi été divisé en fermes rubanées. Tous les rubanages gallois semblent dus à des défrichements semblables, entrepris sans doute sous la direction des landlords. La plupart figurent déjà sur les cartes des dîmes (fig. 30).

Plus souvent, les terroirs rubanés sont d'anciens terroirs peuplés et cultivés réorganisés par les landlords, ou même par l'Office des régions surpeuplées ou la Commission des Terres d'Irlande. Jusqu'à une date récente, toutes les autorités étaient animées d'une sorte de haine contre les villages occidentaux, et ont procédé, toutes les fois qu'elles l'ont pu, à une dispersion systématique de l'habitat agricole. Encore en 1952, la Commission des Terres a remplacé l'ancien « *Morrisses Village* » (Srahmore, Co. Mayo), par des maisons séparées, bâties le long d'une route nouvelle. L'une des plus grosses opérations agraires du XIX[e] siècle a été le rubanage de Clare Island par l'Office des régions surpeuplées, en 1895 (106). Neuf des dix villages de l'île furent supprimés et remplacés par des fermes isolées, sagement alignées le long de routes parallèles.

Les rubanages ont eu surtout pour but de remplacer les terroirs en champs ouverts aux multiples parcelles entre-

(105) Renseignements donnés par P. O'Moghrain, FC, Mulranny et M. Moran, Newfield, Co. Mayo. L'état ancien est encore représenté sur la feuille 1/10360, Mayo, N° 66, 1839.

(106) L. Praeger and others, 1911-1915.

mêlées, par des fermes-blocs. Mais la forme même de l'habitat en villages encourait l'hostilité des propriétaires. Citons l'un des plus éclairés : George Hill, qui acquit le domaine de Gweedore en Donegal, peu de temps avant la Famine. « *Les maisons formaient des groupes* (« *clusters* »), *autre mal sérieux ; particulièrement parce que cela facilitait beaucoup la diffusion des fièvres et autres maladies infectieuses ; en plus les femmes perdaient leur temps en disputes et gronderies, l'état compact de la petite communauté offrant de nombreuses causes de guerres civiles ; et, pire que tout, les hommes étaient généralement très loin de leurs terres* (107). » Aussi Hill n'eut-il de cesse qu'il eût rubané Gweedore en dépit de l'opposition des paysans.

Parmi les grands rubanages effectués par les landlords depuis 1840, l'on peut citer ceux de Glenarrif et du littoral de Layde (Glens d'Antrim) et une partie de ceux du versant Sud de Slieve Mish de Kerry. Les rubanages furent particulièrement de mode au moment de la Famine et des Evictions (108), mais n'étaient pas alors une pratique nouvelle : les cartes de 1840 indiquent déjà des terroirs rubanés dans tous les comtés de l'île (fig. 31). Plusieurs des feuilles du comté de Kerry indiquent des rubanages alors tout récents ou même en voie d'achèvement : les anciens villages sont indiqués en ruines, et les nouvelles fermes se trouvent sur les terroirs-rubans géométriques. Ainsi est représenté le village de Shanaknock (feuille 98), remplacé par des fermes rubanées dont l'une a été étudiée chap. III (IV) (fig. 10). Le townland de Clagherbane (feuille 108) est montré avec un petit village en ruines et à côté un gros village aux trois quarts ruiné. La péninsule d'Iveragh était en 1840 l'un des districts d'Irlande les plus riches en rubanages.

Certains rubanages toutefois n'ont pas entièrement supprimé les villages. Ainsi plusieurs villages subsistaient dans l'Ouest du comté de Clare en 1840, mais les townlands auxquels ils appartenaient étaient rubanés et étaient séparés par de simples fermes rubanées. Tout le semis d'habitats était pris dans les mailles d'un réseau géométrique de chemins parallèles ou perpendiculaires au littoral, sur une longueur de 40 km et une largeur de 6 à 7 km. Le réseau figure déjà sur

(107) G. Hill, 1846, p. 16.
(108) Armstrong, 1846-1906, p. 24.

des cartes datant de 1810 environ (109). Il semble que le planisme agraire dont il témoigne n'ait pu être le fait que de la puissante famille des O'Brien, principaux landlords du comté, à qui la reine Elizabeth avait concédé toute la péninsule extrême-occidentale de Clare (110) et qui, bien que protestants et loyalistes, étaient extrêmement respectés des paysans, comme descendants de Brian Dorû, roi de Munster et d'Irlande.

Ces réorganisations systématiques de terroirs ne semblent avoir pu se réaliser qu'après le settlement « *williamite* », lorsque les landlords se sentirent définitivement maîtres de leurs terres et commencèrent à construire les « *big houses* ».

Mais une tendance au rubanage se fait jour à époque plus ancienne. Les cartes de Petty indiquent en plusieurs districts des townlands rubanés (111). Bien plus, dans le comté de Waterford, baronnie de Coshmore and Coshbride, la paroisse de Lismore a une partie de son terroir formé de parcelles rubanées de 1 600 à 2 400 m de long qui semblent hors du cadre des townlands. Ce sont peut-être de grosses fermes. A l'extrémité de la péninsule de Carlingford (bar. Dundalk, Co. Louth), sont dessinés quatre terroirs rubanés perpendiculaires au relief. Dans la paroisse de Belly Amore (bar. Upper Cross, Co. Dublin), la carte représente des parcelles en rubans longues de 400 m et larges de 50 à 100, aboutissant à la Liffey. Dans la paroisse de Skull (bar. Carbury and Ibaune, Co. Cork), les deux townlands de Gruteena Killy et Ardinpinane sont divisés en trois parties, marquées A B C. La partie médiane de chaque tonwland — partie B — est rubanée, mais, à vrai dire, peu géométrique. Des faits semblables apparaissent sur les cartes des baronnies de Beare et Bantry, dans le même comté.

Les fouilles de O'Riordâin à Cush nous permettent de remonter beaucoup plus haut. Ce village de « *rath* » possédait sur un versant de colline tout un terroir divisé par des talus parallèles suivant les lignes de plus grande pente. Ces talus

(109) *A new and correct Irish Atlas* (s.d. vers 1810).

(110) W.F.T. Butler, 1917, p. 35.

(111) Paroisse de Borges, baronnie de Owna and Arra, Co. Tipperary. — par. Neddans, bar. Iffa and Offa, même Co. — par. Killelagh, bar. Corcomroe, Co. Clare. — par. Ardmagilligan, bar. Kenaght, Co. Londonderry. —par. Catrie, bar. Carbury, Co. Sligo. — Nord de la baronnie de Farbill, Co. Westmeath.

limitaient sans doute des pâtures mais constituent un indice intéressant de l'antiquité de la tendance au rubanage (112).

Les origines des rubanages de Man sont très obscures. Beaucoup de quarterlands, et même un certain nombre de treens sont rubanés (113), mais leurs limites ne sont pas absolument géométriques. Ceci est sans doute un indice d'ancienneté et d'origine plus ou moins spontanée, toutefois il existe aussi des quarterlands non rubanés. D'autre part, un assez grand nombre de quarterlands comprennent plusieurs fermes. Celles-ci sont parfois rubanées, mais parfois aussi leurs terroirs sont formés de plusieurs morceaux très entremêlés sur toute la surface du quarterland. Il est difficile de savoir si le rubanage est dû à une division primitive du quarterland, ou à un remembrement secondaire de fermes entremêlées.

Si la seconde hypothèse est la bonne, et si les quarterlands rubanés eux-mêmes doivent leur forme à une réorganisation ancienne des terroirs ruraux — ce qui paraît très probable — l'île de Man a connu une véritable révolution rurale aboutissant à une dispersion presque totale de l'habitat.

En Irlande, en tout cas, les rubanages du XIX[e] siècle ont été l'une des entreprises d'éparpillement de l'habitat les plus étendues et les plus réussies de l'Europe occidentale.

### 4° Les villages des landlords

Toutefois, dans certains cas, les landlords ont simplement régularisé les villages. Ils en ont même créé quelques-uns. Le premier processus est sans doute à l'origine des villages-rues de Connacht, comme Kiltullagh. Dans cette région, les landlords étaient souvent de vieille souche irlandaise, plus respectueux des traditions populaires que ceux des autres provinces. Ils se sont contentés de rendre plus géométrique le plan des villages.

Les cas de création de villages sont plus rares. La plupart des « villages des landlords » sont de simples groupes de cottages alignés le long des routes, en dehors des murs entourant les grandes propriétés. Ces villages sont surtout fréquents

(112) Voir même chapitre, 1. — O Riordain, *PRIA*, 45C7, 1940, p. 83-181.

(113) J.J. Kneen, 1925, cartes h.t. – J. Woods, 1867.

en Leinster. Ils paraissent tous avoir été bâtis au XIX^e siècle, mais A. Young mentionne déjà des constructions de séries de « *cabbins* » par les landlords. Il est vrai qu'il ne précise pas l'intervalle séparant ces cottages (114).

Il existe en Irlande deux ou trois villages géométriques qui évoquent certains habitats d'Europe centrale et ont été bâtis sinon par les landlords, du moins avec leur accord. Le premier est Courtmatrix, près de Rathkeale (Co. Limerick, feuille au 1/10360, n° 29). Les maisons contiguës forment trois rangées encadrant une place carrée. An centre de la place se trouve une chapelle méthodiste. Ce village a été édifié pour les Palatins établis au XVIII^e siècle (voir chap. II). L'autre village est Grace Hill, dans le townland de Ballykennedy, près de Ballymena (Co. Antrim, feuille au 1/10360, n° 37). C'est une sorte de cité jardin comportant trois places dont deux fermées et une ouverte sur la campagne. La carte indique que c'est un « *moravian settlement* », une colonie de la secte religieuse moravienne. Enfin la troisième localité est Doogort, à Achill, création du ministre anglican Nangle vers 1840. Nangle voulut sans doute en faire un village agricole, mais aujourd'hui la plupart des maisons qui bordent la place carrée sont des commerces ou des pensions de famille.

Ces trois localités curieuses apportent un complément inattendu au tableau déjà si varié de l'habitat de nos contrées.

## V. — RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'HABITAT

Ce qui précède montre combien est complexe la question de la répartition de l'habitat agricole dans les pays occidentaux. La représentation cartographique, base de l'étude, est très difficile à établir, à cause des multiples transitions d'un type à l'autre et de la difficulté de distinguer certains habitats agricoles d'agglomérations non agricoles.

Les cartes une fois réalisées, leur interprétation est fort délicate, à cause des multiples influences d'ordre historique et de nature parfois fortuite — telle l'action des landlords — à cause aussi des passages fréquents dans le temps d'un habitat isolé à un habitat aggloméré et inversement.

(114) A. YOUNG, 1779-1892, p. 70-347-386-419.

### 1° Etablissement de la carte

Nous avons essayé de dresser des cartes précises de l'habitat aux environs de 1840, à la fois pour des raisons d'ordre pratique : absence d'une couverture complète de cartes modernes, notamment en Irlande, et pour une raison de principe. Les années 1840-45 marquent, au point de vue quantitatif, l'apogée de l'habitat agricole de nos contrées. Depuis lors, bien des villages se sont dépeuplés, tandis que se créaient de nombreuses agglomérations rurales, mais non agricoles. Les cartes de Cornwall et de certains comtés gallois ont été dressées d'après les cartes des dîmes, datant pour la plupart des années de 1839-1841. La carte d'Irlande a été élaborée d'après l'examen de la première édition des cartes de l'Ordonnance Survey au 1/10360 (1837-1841). Les premières cartes à grande échelle (1/10360) de Man datent de 1870 et ce sont elles qui ont été utilisées.

Pour le Cornwall et le Sud Galles, nous avons représenté les limites des paroisses et les habitats de tout type avec, autant que possible, l'extension et la forme qu'ils avaient sur les cartes des dîmes. Nous avons représenté nettement tous les villages d'au moins quatre feux, et indiqué par un simple point les groupes de fermes les plus importants. Nous n'avons pas indiqué les micro-bourgs.

Pour l'Irlande, un tel procédé aurait exigé une carte trop grande. Nous n'avons donc indiqué que l'habitat agricole, en employant des signes conventionnels : un triangle = un village, un triangle souligné = un village à plan central, un point = un groupe de fermes importantes, etc... Habitat agricole et non agricole sont assez faciles à distinguer sur les cartes de l'Ordnance Survey, en revanche il est impossible de toujours deviner le nombre de feux des habitats représentés. Nous avons adopté à ce sujet la convention suivante : sera considéré comme village tout groupe d'au moins six bâtiments. Ce nombre a été choisi parce que c'est celui qui, dans l'Irlande prise en bloc, nous semble avoir le plus de chances de correspondre à des groupes de quatre feux. Quant à l'île de Man, nous y avons relevé tous les villages, groupes de fermes, bourgs et micro-bourgs, mais non l'habitat non-agricole.

Ces cartes donnent une représentation précise des habitats, mais au moins pour le Cornwall et l'Irlande, il est souhaitable d'établir des cartes de concentration de l'habitat. Il nous a

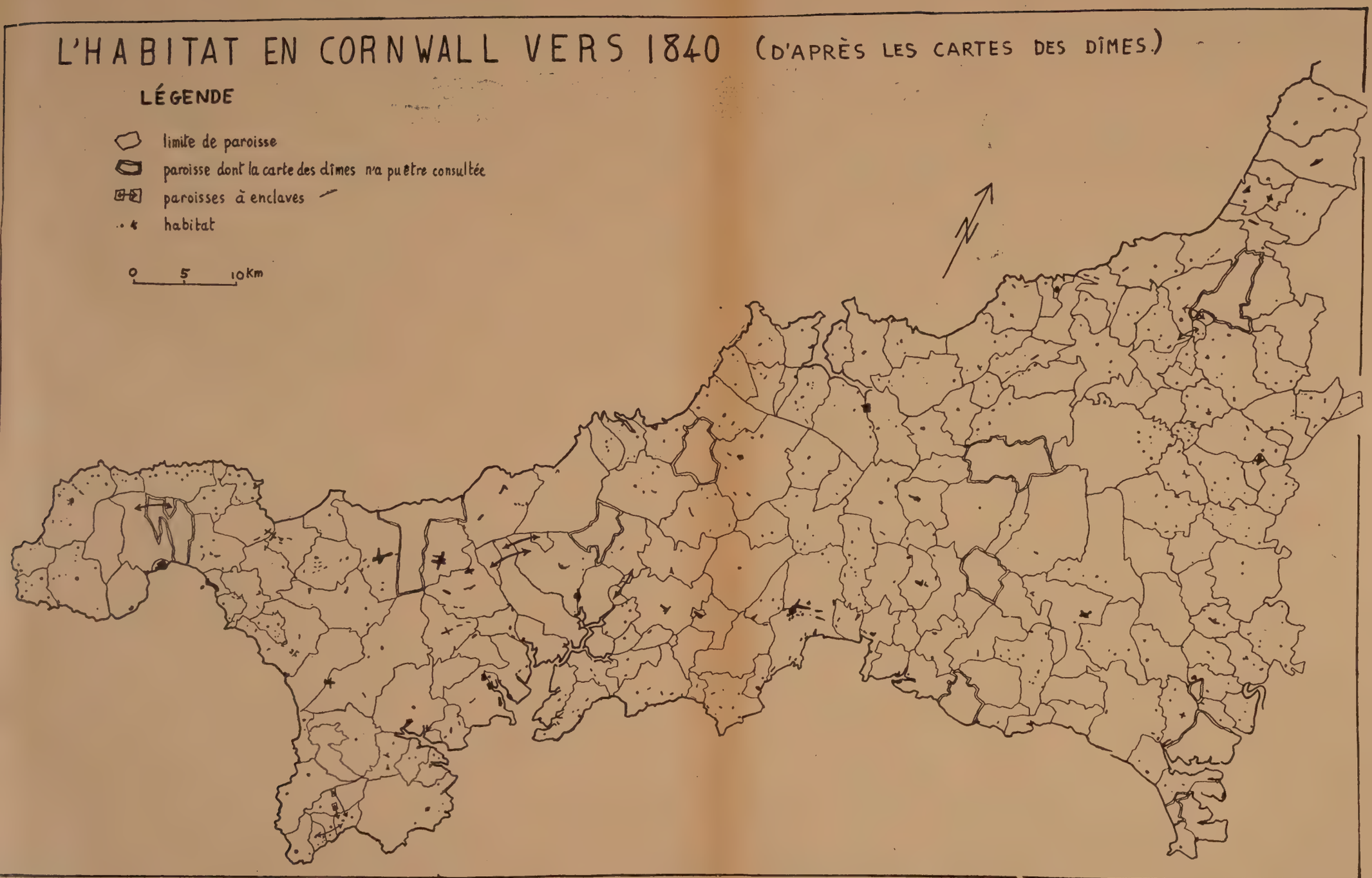
L'HABITAT EN CORNWALL VERS 1840 (D'APRÈS LES CARTES DES DÎMES.)
LÉGENDE
limite de paroisse
paroisse dont la carte des dîmes n'a pu être consultée
paroisses à enclaves
habitat
0 5 10 Km

FIG. 32

semblé suffisant de délimiter les « *régions à villages* » en définissant celles-ci : toute région possédant au moins 10 villages par 60 km². Ce dernier nombre a été choisi parce que c'est à peu près la superficie couverte par une feuille de l'Ordnance Survey au 1/13360. Les villages irlandais étant portés d'abord sur un tableau d'assemblage de ces cartes, il a été facile de reconnaître les grandes régions à villages de l'île. Parfois les limites de ces régions sont nettes : villages nombreux d'un côté, absence de villages de l'autre. Quelquefois, en revanche, on passe des régions riches en villages à celles qui en sont dépourvues par une zone de transition. Dans ce cas, pour fixer la limite, nous avons considéré comme faisant partie d'une région à villages toute étendue sur laquelle un rectangle de 10 km × 6 km enveloppe au moins 10 villages. Le même moyen a été employé dans les régions où les villages se répartissent suivant une bande étroite : littoral ou lisière de moor. Ici le rectangle était une surface de base beaucoup plus adéquate que le carré.

### a) *Le Cornwall* (fig. 32 et 33)

En 1840 il n'existait guère de district cornique un peu étendu qui fût dépourvu de villages. Il était difficile de trouver par exemple, trois paroisses limitrophes sans aucun village. Paul - Sancreed - Madron, St. Pinnock - Lanreath - Boconnoc, Feock-Kea-Kenwyn, St. Ewe-Creed-Cuby, sont à peu près les seuls groupes de cette sorte. De plus, les régions riches en villages et celles qui n'en avaient pas ou presque pas étaient le plus souvent séparées par des zones de transition. Seule la limite séparant en Powder les paroisses littorales riches en villages de l'intérieur où cette forme d'habitat était inconnue, était vraiment nette.

La carte des régions à villages établie suivant les principes définis ci-dessus donne une image plus claire, mais qui conserve néanmoins certaines complications.

Les régions à villages forment trois groupes : 1° les péninsules extrêmes : Penwith, Kerrier et la région péninsulaire entre Fal et Baie de St. Austell ; 2° les plateaux du Nord-Ouest (Trigg-Lesnewth surtout) ; 3° le hundred de Stratton, le littoral de Wivel et surtout la région comprenant le bassin supérieur de la Fal et l'isthme entre Fal et St. Agnes. Les

moors semi-déserts figurent aussi évidemment parmi les régions pauvres en villages.

La situation ne s'est pas beaucoup transformée depuis ; un certain nombre de villages se sont dépeuplés et ne sont plus que des groupes de fermes. Ce phénomène a affecté notamment le Penwith et le littoral de Powder.

### b) *Le Pays de Galles* (fig. 25 et 29)

L'habitat villageois d'origine féodale est ici fort important, mais sa répartition, qui correspond à celle des manoirs, ne pose pas de problème spécial. Il convient donc d'examiner surtout les régions non-manorisées.

Parmi celles-ci, une seule pouvait être qualifiée, en 1840, de « région à villages » (10 villages par 60 km²) : la péninsule de St. David's. En dehors de ce district, quelques villages parsemaient les plateaux littoraux, sortes de banquettes, du Nord du comté de Pembroke, tandis que deux ou trois villages seulement s'égrenaient le long de la Baie de Cardigan : Aberarth en Llanddewi-Aberarth, Llanon en Llansantffraid. On pouvait leur ajouter l'important groupe de fermes de Trecregyn en Aberporth.

En dehors des districts et localités énumérés, les seuls groupements ruraux étaient des bourgs et des villages de cottages. Parmi les bourgs, plusieurs étaient en fait de véritables villages situés près d'une église : Llansantffraid (Co. Cardigan), Aberffraw (Anglesey), voire Llanfor (Merioneth) avec ses quatre fermes.

Dans les régions manorisées, des habitats de type occidental avaient, nous l'avons vu, subsisté ici et là. Les districts où ces survivances apparaissaient les plus nettes étaient l'Ouest de la péninsule de Gower et l'Extrême-Sud du Val de Glamorgan (paroisses de Llancarvan, de Penmark). Dans le Nord-Est regalloisé, en Denbigh et Flint, quelques villages ou bourgs (par exemple Meliden) étaient aussi de type occidental. Ainsi seule la périphérie du Pays de Galles possédait en 1840 des villages non-manoriaux. Les régions de concentration maximale étaient les péninsules du Sud et surtout du Sud-Ouest (St. David's).

Comme en Cornwall, la situation actuelle en ce domaine n'est pas très différente de celle d'il y a un siècle : le seul

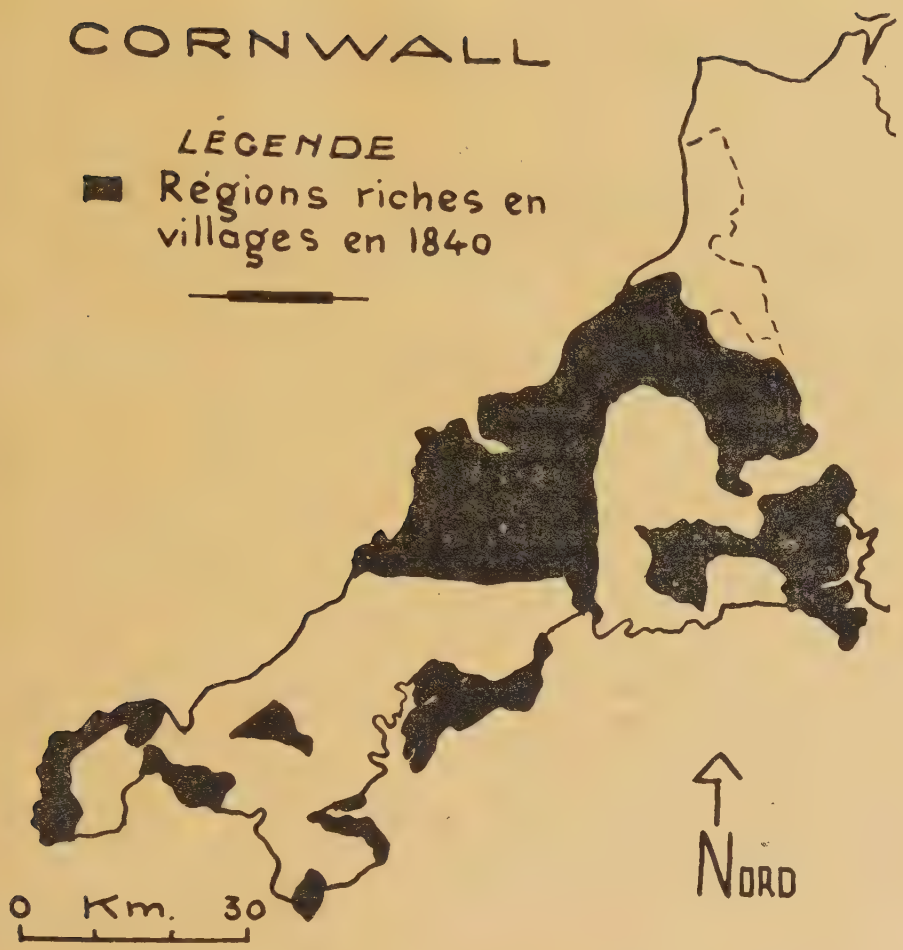


Fig. 33

changement est le dépeuplement des villages de St. David's dont beaucoup ne sont plus que des groupes de fermes.

c) *Man* (fig. 34)

Dans cette île, presque tous les villages de type occidental se trouvaient en 1870 dans la seule paroisse de Rushen, à l'extrême Sud de l'île. La moitié Nord de l'île conservait huit

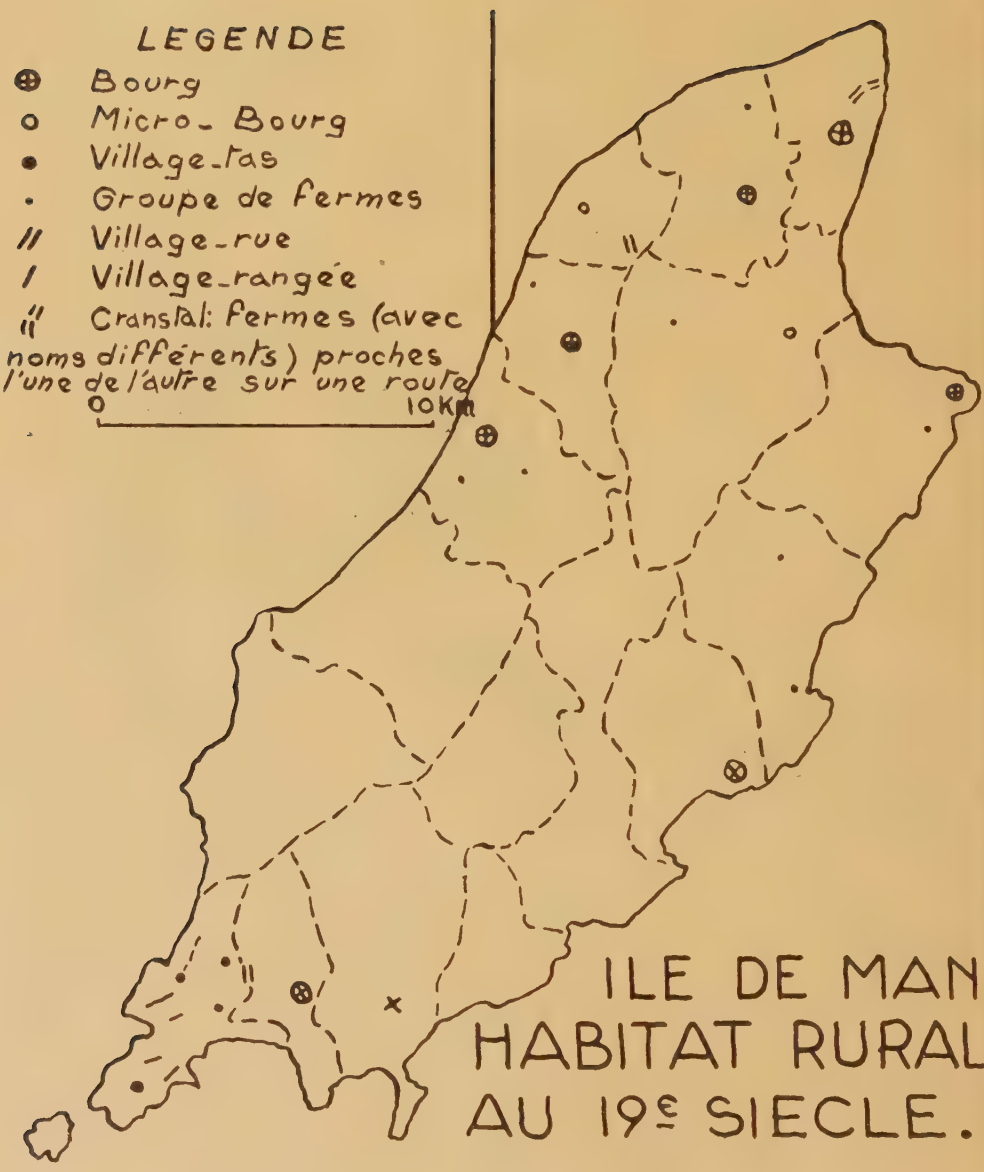
LEGENDE
Bourg
Micro_Bourg
Village_tas
Groupe de fermes
Village_rue
Village_rangée
Cranstal: fermes (avec noms différents) proches l'une de l'autre sur une route
0
10Km
ILE DE MAN
HABITAT RURAL
AU 19e SIECLE.

Fig. 34

groupes de fermes éparpillés, à raison d'un ou deux par paroisse.

Là non plus, la situation ne s'est guère modifiée depuis lors.

### d) *L'Irlande* (fig. 35 et IV h. t.)

Il n'y avait pas en 1840 de comté irlandais qui ne possédât quelques villages, mais à la différence du Cornwall, les régions à villages s'opposaient assez nettement aux régions mal pourvues.

La répartition des premières était assez curieuse. En gros, l'on distinguait trois blocs : 1° le Nord-Est de l'Ulster ; 2° le Centre-Ouest des plaines de Connacht ; 3° le Sud du Munster et l'Extrême-Sud du Leinster. Donc les quatre provinces possédaient des régions à villages. Celles-ci s'étendaient sur quelques-unes des régions les plus « plantées » (en Ulster), des régions les plus « manorisées » (en Leinster) et des plus indigènes (en Connacht). En plus, de nombreuses petites régions à villages couvraient des péninsules et certaines régions montagneuses (glens de Tyrone, Nord-Ouest des monts de Dublin).

Les transformations de la répartition de l'habitat depuis 1840 ont été plus grandes en Irlande qu'ailleurs. Des régions autrefois très riches en villages : Ouest du comté de Cork, comté d'Antrim, Sud-Ouest du comté de Limerick n'en ont presque plus aucun. L'Ouest du comté de Cork toutefois et le comté d'Antrim sont actuellement les régions d'Irlande les plus riches en groupes de fermes, restes des anciens villages.

## 2° Interprétation

L'examen des cartes de répartition de l'habitat n'évoque aucune relation générale, valable pour tous les pays, avec un seul fait, soit historique soit physique.

Dans tous les pays étudiés, les villages paraissent avoir été plus nombreux aux XVIII^e^ et XVII^e^ siècles, voire au Moyen Age, que vers 1840. En Irlande, les landlords avaient déjà supprimé les villages de nombreux districts qui apparaissent déjà rubanés sur les premières cartes de l'Ordnance Survey. En Galles, les documents médiévaux font connaître des

Fig. 35.

villages disparus dans le Nord du Pays. En Cornwall, les cartes de Norden indiquent des villages, à des endroits où n'existent plus que de simples fermes. Bref, la répartition des villages en 1840 est du type relicte. Le problème est surtout de savoir pourquoi les villages ont mieux résisté aux forces de dissociaiton en certains districts qu'en d'autres. Toutefois l'on ne doit pas oublier que l'habitat isolé a aussi existé de tout temps dans nos contrées. Il y a donc toujours eu, nous semble-t-il, des régions d'habitat aggloméré prédominant et d'autres régions où l'habitat isolé avait une certaine importance. Il est très probable que l'un des facteurs essentiels de la persistance des villages a été, en certains districts, une forte prépondérance traditionnelle de ce type d'habitat.

Il est possible qu'en certains districts karstiques, comme la zone sans drift de Connacht, la présence de bonnes sources auprès des villages ait accru l'attachement des habitants pour cette forme d'habitat et donc rendu plus difficile pour les landlords de « *rubaner* » les fermes ; mais ce facteur semble n'avoir été que tout à fait subsidiaire.

En fait, les facteurs essentiels de persistance de l'habitat aggloméré sont au nombre de trois : plaines inondables, moors et littoral.

### a) *Les plaines inondables*

Ce facteur n'affecte que l'Irlande, car c'est le seul des pays étudiés où existe ce type de milieu physique. Le Shannon et ses principaux affluents : la Suck, la Brosna, et les grands loughs de Connacht sont bordés de larges plaines inondées normalement tous les hivers, mais qui, l'été, portent des herbages excellents. Elles rappellent en plus grand les plaines de la Vilaine et de l'Oust aux environs de Redon. De plus, les plaines irlandaises sont semées d'eskers, de drumlins, de fragments de moraines terminales, de pointements calcaires qui y forment autant d'îles ou de péninsules presque isolées. Cette disposition rappelle cette fois la Grande Brière avec ses « îles » couvertes de villages. Les habitants de certains villages des environs du Corrib ne peuvent accéder à leurs prairies qu'en barque, même aux mois de juin et juillet. Dans ces conditions, il est normal que l'habitat se localise uniquement sur ces îles ou péninsules. De plus, les plaines inon-

dables se prêtent assez mal à l'appropriation privée. La pâture collective des prairies existe encore en certains points. Ceci a certainement contribué à renforcer la vie de village, et, par là même, la forme d'habitat aggloméré.

### b) *Les Moors*

Les moors et montagnes ouvertes sont très souvent entourés d'une couronne de villages ou groupes de fermes en Irlande et en Cornwall, comme d'ailleurs en Bretagne. En revanche en Galles, les « *gwaun* » les plus vastes n'ont tout au plus sur leurs bords que quelques rares villages de cottages. A Man, aucun village n'est situé au pied des deux grands massifs Nord et Sud.

La persistance des villages voisins des moors et montagnes peut s'expliquer dans certains cas par l'isolement, mais l'exploitation collective des montagnes a dû beaucoup fortifier la solidarité villageoise. Non seulement les pâtures étaient communes, mais l'exploitation des tourbières, le mottoyage, constituaient autant d'activités menées en groupe par les gens du village. Des défrichements de montagne se faisaient parfois en commun (115).

### c) *Le Littoral*

Le troisième trait physique en liaison avec l'habitat aggloméré, le littoral, est celui qui réclame les commentaires les plus longs. En effet, cette liaison est beaucoup plus constante que celle des moors et des villages, et, de plus, la question de l'habitat littoral, ou plutôt sub-littoral, présente des problèmes assez complexes. La mer, comme les moors, offre des avantages certains. Son sable calcaire servant d'amendement, son goémon utilisé comme engrais, permettent des cultures ininterrompues. En certains cas, le climat plus sec permet de faire croître à côté de l'avoine, de l'orge et du froment. Les

(115) A. Young, 1779-1892, p. 115 : « I was much pleased to see the inclosures creeping up the sides of the mountains... Also large tracts rented by villages, the cottars dividing it among themselves and making the mountain common for their cattle » (Co. Louth).

ressources même de la mer, ramassage des coquillages et pêche, ne sont pas négligeables. Grâce à tout cela, le littoral, et surtout les péninsules et les îles peuvent supporter une densité de population plus considérable que l'intérieur. En certains cas, la mer a même attiré la population de l'intérieur, par exemple à Achill où les gens de Slievemore sont descendus s'établir à proximité du littoral. Or l'exploitation de ces ressources est souvent en partie collective, ou réglée par la communauté, notamment l'exploitation du goémon. Les membres de l'équipage des barques de pêche, d'autre part, avaient avantage à ne pas habiter loin les uns des autres. Le lien entre l'équipage d'un bateau et le groupe de fermes était particulièrement net dans l'Ouest de l'Ecosse (116). En Irlande, l'organisation de la pêche était moins stricte, au moins aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, mais elle a pu autrefois connaître la rigueur de l'organisation écossaise.

Ce sont en général les régions du littoral où l'exploitation de la mer était la plus intense qui possèdent les villages les plus nombreux. Les côtes plates de sable ou de galets, pauvres en ressources, d'une grande partie de la mer d'Irlande, bordent des régions d'habitat très dispersé (frange orientale du Leinster, côtes du comté de Merioneth, d'une grande partie de la péninsule de Lleyn, Nord de l'île de Man). Mais il y a aussi des côtes très découpées, très exploitées il n'y a pas encore longtemps, qui connaissent un habitat dispersé, par exemple le Connemara.

Il semble que l'habitat aggloméré voisin du littoral s'explique surtout par une préoccupation de sécurité. Pendant très longtemps, les mers de l'Ouest n'étaient pas sûres. Les pirates les ont infestées, surtout aux époques de crises, jusqu'au début du XIX^e^ siècle. En plus, pendant les nombreuses guerres anglo-françaises, les navires français attaquèrent souvent les côtes des Mers d'Irlande. Les bateaux touchaient terre de temps en temps pour se ravitailler, c'est-à-dire pour piller. Inversement, les navires anglais attaquaient les côtes de Bretagne où la tradition populaire leur reproche notamment des rapts (117). Ces attaques brusquées, par des groupes de quelques hommes descendus à terre, pouvaient facilement

(116) A. Geddes, *Economic History Review*, 1948, p. 54-61.
(117) Luzel, 1868, I, p. 350-352.

être repoussées par les habitants d'un village, même petit ; en revanche une ferme isolée ne pouvait leur résister (voir appendice 4).

Depuis le début du XIX[e] siècle, toutes les mers celtiques sont sûres. Aussi la forme groupée de l'habitat littoral, si elle est due, comme nous le croyons, au souci de sécurité, pour une bonne part, n'est plus aujourd'hui que l'héritage du passé. La colonisation récente en Connemara, et sur la rive Ouest de Corrân a été faite par des fermes dispersées.

L'habitat aggloméré littoral, comme les villages de moors, comme les bourgs, peut donc être considéré à certains égards comme une forme d'habitat fossile.

Toutefois l'on aurait une idée fausse de l'habitat aggloméré des contrées celtiques si l'on n'y voyait qu'une collection de survivances. L'habitat purement occidental a toujours été caractérisé par deux tendances contraires : vers l'agglomération et vers la dispersion. Depuis plusieurs siècles, la seconde tendance prédomine, mais c'est en partie artificiellement, grâce aux landlords. L'habitude et le goût de l'habitat aggloméré n'ont pas encore tout à fait disparu du monde occidental.

## APPENDICE I

Identification de villages et fermes sur les cartes de Norden.

Hundred de East Wivel : village au bord de la mer en Rame, n'existait déjà plus en 1840. — Cargreen, sur la Tamar, près de Landulph, ne peut être identifié. — Tregrill, entre les bourgs de Quethiock et Menheniot : Trewint et South Trewint (? très douteux).

Hundred de Stratton : Borowe : Borough en Bridgerule, (Devon). — Ham : Gooseham en Morwenstow (seul toponyme en Ham de la région).

Hundred de Lesnewth : Penlene : Penlean, en Poundstock. — Crackington : Crackington en St. Gennys. — Great Lonk : Higher Lank en St. Breward. — Tregennon : Tregawn en Michaelstow. — Trebarrow : Trebarwith en Tintagel (?). — Polsath : Poulza en St. Breward. — Benye : Lower et Higher Beeny, en St. Juliot.

Hundred de Trigg : Treguite : Trequite en St. Kew. — Penpont : Penpont en St. Breward. — Bodeue : Bodieve, en Wadebridge. — Cregmere : Crugmeer, en Padstow Urban. — Swallock : Treswallock, en St. Breward (écrit encore Swallock sur les cartes des dîmes). — Village sans nom entre Bodmin et la Camel : ne peut correspondre d'après sa localisation qu'à Bodiniel et Higher Bodiniel, commune de Helland. — Burnere : Burniere en Egloshayle. — Treburgett : Treburgett en Michaelstow. — Tregenno : Tregenna en Blisland. — Lanoe : Lanow, en St. Kew. — Tamsquitte : Tamsquite en St. Tudy. — Treraget : Trobraggatt en St. Minver Highlands (?). — Laperrye : Reperrie, en Lanivet.

Hundred de West Wivel : Trekeue : Trekieve en St. Cleer.

Hundred de Pyder : Penhale : Penhale en St. Enoder. — Cregmore : Crugmeer en Padstow Urban. — Trenow : Treniow en Padstow. — Repery : Reperrie en Lanivet. — Trevene : Trevenna en Mawgan-in-Pyder. — Harlyn : Harlyn et Higher Harlyn, en St. Merryn. — Town : Towan, en St. Merryn. — Trewere : Trevear, en St. Merryn. — Treuena : Trevean ou Trevoyan en St. Merryn. — Langbriggan : Lambriggan en Perran zabulo. — Trelistick : Trevissick en St. Agnes (?). — Kergoe : Cargoll, en Newlyn East. — Trevinper : Trevemper, en Newquay. — Michael : Mitchell, en Newlyn East (il s'agit ici d'un ancien « *borough* » médiéval déchu).

Hundred de Kerrier : Lezard : Lizard en Landewednack.

Hundred de Penwith : Reskette : Roskettal en St. Levan. — Treville : Trevilley en Sennen. — Scalls : Escalls en Sennen. — Basassel : Bollawal (?) en St. Just. — Botallock : Botallack, en St. Just. — Pendenevow : Pendeen en St. Just. — Uny-Lelant : Una-Lelant, en St. Ives. — Rosmorran : Rosemorran en Madron.

## APPENDICE 2

Paroisses galloises à village manorial unique, d'après les cartes des dîmes.

Co. Monmouth : Bishton, Caldicot, Llanwarn, Magor, Portskewett, Redwick, Roggiett, St. Arvans, St. Mellons, Undy.

Co. Glamorgan : Bettws, Bonvilston, Cadoxton, Caerau, Coity Higher, Colwinston, Coychurch Lower, Flemingston, Gileston, Leckwith, Llangynwyd, Llanharry, Llantrithyd, Llyswormey, Michaelston-le-Pit, Pencoed, St. Andrews Major (village de Dinas-Powys), St. Donats, St. Fagans, St. Hilary, St. Nicholas, Tythegston.

Co. Carmarthen : Marros, Pendine.

Co. Pembroke : Ambleston, Angle, Bosherton, Castlebythe, Letterston, Marloes, Newcastle, Puncheston, Pwllcrochan, Spittal, Walton.

Co. Brecon : Battle, Bronllys, Llanfihangel-Tal-y-Llyn, Llangorse, Llanhamlach (village de Llechfaen), Llanspyddyd, Llyswen.

Co. Radnor : Llanbedr (village de Painscastle).

## APPENDICE 3

Paroisses galloises à deux villages (dont l'un au moins manorial), d'après les cartes des dîmes :

Co. Monmouth : Caerwent (Caerwent et Crick), Mathern (Mathern et Pwll Meyric), Shirenewton.

Co. Glamorgan : Bishopston (Bishopston et Murton), Cheriton (Landinore et Cheriton), Ilston, Llanfair, Llangan, Llantwit Major (Llantwit et Treoes), Loughor (ancien « *borough* » : Loughor et Trefucha ou Upper Town), Newton-Nottage, Oxwich (Oxwich Green et Slade Village), Penlline, St. Athan, St. George, Wenwoe (Wenwoe et Wrinstone), Wick (Wick et Broughton).

Co. Carmarthen : Llanstephan (Llanstephan et Llanybri), St. Ishmael (Broadway et Llansaint).

Co. Pembroke : Manorbier (Manorbier et Jameston)...

## APPENDICE 4

### *La piraterie dans les mers celtiques*

Nous trouvons des renseignements assez suggestifs à ce sujet à propos des quatre contrées étudiées. L'historien du Cornwall, Henderson, rapporte les aventures d'un jeune Breton, au temps de la guerre de Cent Ans. Il avait été apprenti chez un meunier cornique ; revenu en Bretagne, à Morlaix semble-t-il, il réparut sur les côtes corniques à bord d'un navire corsaire et fit prisonnier son ancien patron (1). Carew note soigneusement dans quelle mesure le Cornwall était exposé aux attaques maritimes : « *Si les deux flancs dénudés du pays donnent des facilités de débarquement aux navires hostiles, la protection naturelle dont jouit l'intérieur, accrue par tant de chemins et de champs enclos, réduit ce danger aux pillages de quelques petites flottes dans les régions périphériques seulement* (2). » Carew mentionne d'ailleurs les activités de pirates corniques contemporains et, selon lui, la Rivière de Helford était une retraite pour un certain nombre de bateaux aux activités douteuses (3).

En Galles aussi, plusieurs hobereaux se livraient à la piraterie sous le règne d'Elisabeth, notamment dans le Channel de Bristol (4). Selon Leland qui parcourut le Pays de Galles entre 1536 et 1559, les îles de Skokholm et Skomer étaient inhabitées « *à cause des pirates et de l'inclémence du climat* (5) ». George Owen est encore plus précis. Dans l'île de Caldy, dit-il, « *toutes les charrues sont traînées par des chevaux, car les habitants n'osent pas garder des bœufs, craignant les équipes de ravitaillement des pirates — selon ce qu'ils disent eux-mêmes — qui souvent font leurs provisions dans cette île de leur propre autorité...* (6) ».

L. Williams a relevé un grand nombre de mentions d'attaques de pirates ou corsaires durant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles, dans les eaux nord-galloises (7). Il est fait mention de pirates en 1625, 1626, 1628, 1629, 1630. En 1631, l'un des navires faisant le courrier entre Holyhead et l'Irlande fut pillé par un pirate turc. Vers 1692, un corsaire français tint à rançon la ville d'Holyhead, qui fut sauvée par une tempête. En mai 1760, les Français firent maintes descentes sur la côte. Un poème écrit par un capitaine d'Holyhead vers 1790 raconte l'histoire d'un fermier enlevé par les pirates qui, par ailleurs, s'emparaient de quatre de ses moutons et de deux de ses agneaux pour leur propre garde-manger. Les Gallois eux-mêmes se livraient à la piraterie. On en a un exemple en 1757.

(1) Ch. Henderson, 1932.
(2) Carew, 1602-1953, p. 84.
(3) Ibid., p. 123.
(4) D. Williams, 1950, p. 91.
(5) Cité dans Owen, 1603-1892, p. 111, note 3.
(6) Owen, 1603-1892, p. 110.
(7) L. Williams, *Trans. Cymmrod.*, 1945, p. 167-170.

Ce n'est qu'après 1800 que les eaux séparant Anglesey de l'Irlande furent sûres.

La piraterie a aussi sévi autour de l'Irlande. T.O. Maille a publié un poème datant des environs de 1400, à la louange de Tuathal O. Mâille, dont la tribu, établie dans les îles et sur les promontoires du comté de Mayo fut fameuse jusqu'au XVI[e] siècle par sa puissance sur la mer : « *Ce sont les lions de la verte mer, les hommes qui connaissent le territoire de l'Espagne ; lorsqu'ils enlèvent du bétail de Cantyre, un mille sur la mer est court pour les O Mâille...* (8) ». Dans l'église ruinée du prieuré de Clare Island, l'on peut voir le tombeau de la plus grande héroïne de la tribu : Graîne Nî Mhâille (Grace O'Malley), qui vivait au XVI[e] siècle. Le tombeau est surmonté d'un écusson portant un sanglier et un bateau et la devise « *terra marique potens* ». La tradition rapporte que cette « *reine de l'Ouest* », au retour d'un voyage à Londres, enleva l'enfant des châtelains de Howth, près de Dublin.

Sur la côte du comté de Cork, c'est un pirate appelé Diarmuid Môr (Dermot le Grand) qui a laissé des souvenirs. On a sans doute retrouvé sa demeure sur l'éperon barré de Dooneendermotmore (la petite forteresse de Dermot le Grand). Une fouille a montré que cette maison aurait été habitée vers le début du XVII[e] siècle (9).

Un peu plus tard, selon la tradition locale, le port de Baltimore, à l'Extrême-Ouest du comté de Cork, aurait été pris par des corsaires algériens.

Un document de 1758 se plaint que pendant le règne de la reine Anne, la « *Church bay* » dans l'île de Rathlin (Co. Antrim) fut une retraite « *pour les corsaires français qui, du haut des collines de l'île, pouvaient découvrir tous les navires sortant dans le Channel de St. George, depuis l'île de Tory et les Hébrides jusqu'au Mull de Galloway* (10) ». Pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis, le corsaire américain Paul Jones menaça la côte occidentale du comté de Kerry. « *Hunting Cap* », l'oncle de Daniel O'Connell le libérateur, écrivait à ce sujet : « *Vous étiez dans le pays lorsque Paul Jones était au large de la côte ; se fût-il mis en tête d'accoster avec seulement 10 hommes, n'aurait-il pas pu piller et brûler la baronnie tout entière... D'un bout à l'autre de celle-ci la terreur des habitants excédait tout pouvoir de description* (11). »

L'île de Man fut aussi visitée par les pirates. En 1226, la moitié Sud de l'île, qui venait d'être vaincue par la moitié Nord, fut dévastée par des pirates, de sorte que, d'après les documents contemporains, « *à peine un seul habitant survécut* (12) ». Mais plus tard, des précautions extrêmes furent prises pour prévenir

(8) T. O Maille, *RC*, 1932, p. 166-181.
(9) O'Kelly, *PRIA*, 55C2, 1952.
(10) H.A. Boyd, 1947, p. 30.
(11) G.S. O'Connell, 1892, p. 264-265. Cette terreur s'explique par le fait que, depuis les Lois pénales, les Irlandais étaient désarmés.
(12) Moore, 1900, p. 122.

les attaques par mer. Tous les adultes valides, sous les ordres des « *capitaines de paroisses* » devaient le service de « *Garde et veille* » (« *Watch and ward* »). La nuit, les postes étaient situés près de la côte ; le jour, au haut de collines, ou même de montagnes (13). Plusieurs hauteurs de l'île portent encore le nom de « *Cronk ny arrey laa* » : la colline de la guette de jour (14). C'est sans doute cette organisation qui a permis aux habitants de Man de connaître une sécurité très grande, et de vivre en paix dans leurs fermes dispersées. On peut noter pourtant que les villages sont surtout nombreux dans l'Extrême Sud de l'île, qui est la partie la plus riche en baies, en anses, celle où les descentes à terre seraient le plus faciles.

(13) R.H. Kinvig, 1950, p. 91, fig. 36, p. 92.
(14) J.J. Kneen, 1925, p. 31, 483, 561.

CHAPITRE VI

# Techniques agricoles

Nous étudierons successivement les techniques de travail de la terre et les différents procédés de discipline du bétail : gardiennage, attache, etc... Le plus répandu est l'établissement de clôtures infranchissables ou difficilement franchissables. Les clôtures ont toutefois d'autres rôles encore, et l'étude des différents types de clôtures et de leur répartition mérite qu'on lui consacre un assez long développement.

## I. — LE TRAVAIL DE LA TERRE

### 1° Le bêchage

Une des originalités de l'Irlande est l'importance qu'y a prise et qu'y conserve le travail à la bêche, selon une technique singulière. Cette technique est aussi pratiquée dans les îles et les Hautes Terres d'Ecosse, où on l'a qualifiée de « *lazy bed system* (1) ». Elle a été connue aussi autrefois à Man et en Galles, mais seulement pour la culture des pommes de terre en jardins (2).

La bêche irlandaise est de type tout à fait original ; on l'appelle « *loy* » (3). Le fer est long (quelquefois 50 cm) et

(1) J.B. Caird, *CGPC*, 1951, p. 119-131.

(2) B. Quayle, 1794, cité par *LUS, Man*, 1941, p. 36. — R.N. Salaman, 1949, p. 416, citant Young, qui visita le pays en 1768 et 1776.

(3) « Loy » est usité en anglais d'Irlande, en opposition à « spade », la bêche ordinaire. — En gaélique de Kerry « lâighe », la « loy » s'oppose à « ramhan », la bêche plus lourde. (S. O Dudhda, *Béaloideas, Meith-Nodl.*, 1944, p. 1-39).

étroit (souvent 10 cm). Les formes de détails varient selon les endroits et les deux ou trois fabriques de bêches d'Irlande fournissent une vingtaine de modèles différents, destinés aux clients des différents comtés et districts. En général, la « loy » se distingue des bêches ordinaires parce que le manche se trouve ajusté d'un côté de la lame et non au milieu. Il existe de vieilles « loy » à manche très massif et très lourd, taillé de façon à prendre appui sur le sol au cours de l'opération de bêchage.

Le bêchage est encore plus original que la bêche elle-même. Les principaux traits du procédé apparaissent clairement lorsqu'on « ouvre » une terre « neuve », c'est-à-dire lorsque l'on met en culture une terre sous gazon. L'on commence par enlever une motte à un endroit du terrain et on la retourne sur le gazon. Puis, en avançant, l'on enlève et retourne des mottes de manière à faire un fossé bien droit. Souvent un cordeau tendu guide le travailleur. L'on procède à la même opération un peu plus loin pour creuser un fossé parallèle au premier et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le champ soit rayé par des fossés parallèles séparés par une distance de 1,5 m environ (souvent la longueur du manche de la bêche). Ces fossés sont appelés « *clais* » en gaélique, « *trench* » en anglais. Les plates-bandes qui les séparent sont appelées « *iomaire* » en gaélique, « *ridge* » en anglais. Lorsque les fossés et les plates-bandes sont ainsi bien délimités, l'on creuse davantage les fossés avec la loy et l'on répand la terre sur les plates-bandes, jusqu'à ce que tout le gazon soit recouvert d'une couche de 10 à 15 cm.

La terre ainsi préparée, l'on plante les pommes de terre en faisant des trous dans la plate-bande, soit avec la loy, soit avec une petite truelle appelée en Donegal « *lidhan* » ou « *kabbing stick* ». Les pommes de terre doivent reposer sur le gazon, au-dessous de la terre rapportée. Lorsque les pommes de terre ont poussé, on les butte en enlevant encore de la terre aux fossés. Enfin l'automne venu, on arrache les pommes de terre, encore à la bêche. L'année suivante, si on cultive encore des pommes de terre, on refera de nouveau des plates-bandes. En certains endroits, par exemple dans l'île de Clare, s'il faut en croire l'un de nos informateurs, l'on refait toujours les plates-bandes sur le même emplacement, en reprenant dans les fossés la terre qui y était tombée lors de l'arrachage des pommes de terre. Ailleurs, en général, l'on

ouvre un nouveau fossé au milieu des anciennes plates-bandes. Parfois l'on s'arrange pour que, les fossés changeant d'emplacement tous les ans, il n'y ait pas un endroit du champ qui n'ait été une année au moins fossé, puis plate-bande (4).

L'on peut, à la rigueur, cultiver ainsi des pommes de terre sans fumure, surtout en première année sur le gazon. Mais, en général, l'on fume la terre, souvent, sur les côtes, avec du goémon. L'on répand d'abord la fumure sur le gazon, ou sur le terrain aplani, puis l'on rejette la terre des fossés sur la partie fumée.

Pour cultiver des céréales, l'on aplanit en général les plates-bandes et l'on bêche à la manière ordinaire. Les traces des plates-bandes subsistent pourtant. Un proverbe irlandais dit que la plate-bande (iomaire) est l'une des trois choses dont la trace subsistera jusqu'à la fin du monde (5).

La culture en plates-bandes est connue un peu partout en Irlande, mais, dans les plaines de l'Est et le Nord-Est, elle est très peu répandue. Les grandes fermes l'ignorent. Les petites fermes ont quelquefois des plates-bandes de pommes de terre particulièrement soignées pour la consommation familiale, ou simplement pour avoir une récolte un peu plus hâtive. Les cottagiers ont souvent un jardin ou un petit champ en plates-bandes. Les petites fermes des montagnes ont autrefois cultivé toute leur terre à la bêche ; les traces des plates-bandes sont encore visibles, mais aujourd'hui cette pratique est en recul.

En revanche, une étendue importante de toutes les péninsules de l'Ouest de l'Irlande est toujours cultivée à la bêche, en Donegal, Sligo, Mayo, Galway, et Kerry. Dans le Nord du Connacht, la culture à la bêche est pratiquée non seulement dans les péninsules, mais encore dans la zone des drumlins (Est de Mayo, Sligo, Leitrim) et dans une partie du comté de Roscommon. La péninsule de Corrân, les îles de Clare, d'Omey et les trois îles d'Arran sont cultivées exclusivement à la

(4) Knight, 1836, p. 47. « The ridge are laid out with one side raised and the other low... the covering is invariably taken or sliced down from the high side ; thus constantly, but imperceptibly changing the position of the ridge ».

(5) « Rian smolcâin i gcoill - rian siséil i lîg - agus rian iomaire criche a sheasôid go dti deire an domhain ». (La trace de l'incendie dans un bois, la trace du ciseau dans la pierre tombale, la trace d'une plate-bande, resteront jusqu'à la fin du monde). Communiqué par P.O. Murchadha, F.C., Waterville, Kerry.

bêche. La plus grande partie de l'île d'Achill est aussi cultivée de la sorte.

Certains coins offrent des particularités curieuses. A Clare, les plates-bandes sont larges et surtout longues (100 m et plus). Certaines sont triangulaires, d'autres fourchues. La raison de ces dispositions bizarres apparaît mal.

La technique de culture en plates-bandes convient très bien à la pomme de terre. L'on obtient ainsi des rendements considérables, supérieurs à ceux des meilleures cultures en sillon. Déjà au XVIII[e] siècle, A. Young rapporte que plusieurs landlords « améliorateurs » ayant essayé les deux types de culture ont dû reconnaître que les plates-bandes donnaient des rendements plus forts (6).

Surtout, la technique des plates-bandes permet de mettre en culture des terres que l'on ne pourrait autrement exploiter qu'après des travaux très considérables et très coûteux. Lorsqu'il y a un niveau d'alios dans le sol, les tranchées le défoncent et assainissent ainsi le terrain. A. Young avait remarqué cet avantage (7). Dans tous les cas, les tranchées servent de fossés de drainage. Aussi sont-elles presque toujours tracées suivant les lignes de la plus grande pente. Dans les podzols, la terre, prise profondément dans les fossés, appartient au niveau B, riche en bases. Il est difficile de savoir quels avantages présente le fait de laisser intacte une couche de gazon ou de fumure, à l'intérieur de la plate-bande, mais cette pratique paraît convenir parfaitement aux sols de l'Ouest de l'Irlande. Dans la péninsule de Corrân, de vraies tourbières sont ainsi cultivées et portent de très belles récoltes de pommes de terre, puis des récoltes, à vrai dire assez médiocres, d'avoine.

L'on peut aussi cultiver en plates-bandes des régions très rocailleuses où tout labour est impossible. En Connemara, j'ai vu des plates-bandes établies sur de gros rochers : l'on avait gratté la terre autant qu'on le pouvait au fond des fossés, entre les blocs morainiques, pour la répandre sur le rocher où passait la plate-bande. Aux îles d'Aran, les habitants ont « fait » la plus grande partie de leur terre avec du goémon,

(6) A. Young, 1779-1892, p. 338 et 364.

(7) Ibid., p. 236. Cet auteur désigne l'alios sous le nom de « lack-clay ».

de la terre prise dans les crevasses des lapiés et du calcaire concassé (8).

Tout ceci explique l'absence presque complète de cultures temporaires de terres froides en Irlande. La technique des « iomaire » permettait des cultures intensives sur les plus mauvaises terres.

La culture à la bêche est pourtant aujourd'hui en déclin. En effet, les produits des cultures en plates-bandes n'ont pas actuellement une valeur suffisante pour assurer aux cultivateurs un niveau de vie moderne. Seule l'émigration temporaire et les subventions gouvernementales permettent aux gens des « districts de la bêche » de l'Ouest irlandais de vivre normalement. Certaines terres, autrefois travaillées à la bêche, le sont aujourd'hui à la charrue, par exemple à Srah (Co. Mayo), à Coolbaun (to-Lisleecourt, Co. Cork). En certains points de Donegal, les paysans sont passés directement de la bêche au tracteur. D'autres terroirs non-charruables ont été abandonnés. Dans bien des cas, la culture en plates-bandes semble y avoir tellement amélioré le sol qu'il continue à produire de l'herbe pendant des années après son abandon : ainsi à Glencullen (Co. Dublin), à Slievemore dans l'île d'Achill. Dans les montagnes dominant la vallée de Mâm (Co. Galway), l'on rencontre dans des dépressions abritées des groupes de six à dix plates-bandes, abandonnées depuis des décennies, et qui apparaissent toujours comme de petites taches vertes au milieu des landes et tourbières. Dans le comté d'Antrim, à l'amont de Glenballyhemon, dans le townland de Barrard, se trouve un terroir de 315 m × 300 presque entièrement recouvert de plates-bandes abandonnées. Elles sont à peu près aussi vertes que les pâtures voisines. Dans certains cas cependant, comme en divers points des monts de Dublin, le sol était si infertile, ou la période de culture a été si courte, que les anciennes plates-bandes sont recouvertes d'une végétation de landes.

L'étendue des terroirs cultivés à la bêche est certainement passée par un maximum au cours des années précédant la Famine. La surpopulation extraordinaire de l'Irlande à cette époque a été rendue possible, non seulement par l'adoption de la pomme de terre comme élément essentiel et souvent

(8) T.W. Freeman, 1950, p. 443. Voir le film « *Men of Arran* », de Flaherty.

unique de la nourriture, mais aussi par la méthode de culture en plates-bandes, qui assurait des rendements considérables et a permis la mise en culture de tourbières, de montagnes et d'étendues rocailleuses.

Déjà, au temps d'A. Young, la culture en plates-bandes était répandue. Presque partout en Irlande, les pommes de terre étaient cultivées de cette façon, malgré l'exemple de quelques landlords et des Palatins qui cultivaient leurs pommes de terre en sillons (9). C'est seulement dans les comtés les plus anglicisés comme ceux de Dublin et de Tipperary que les fermiers irlandais cultivaient quelquefois les pommes de terre en sillons (10).

Dans certains cas, en revanche, les céréales elles-mêmes étaient cultivées à la bêche, notamment l'avoine en Fermanagh et une espèce d'orge, en Tipperary (11). Dans certains districts de l'Ouest, la charrue était inconnue, par exemple dans la vaste paroisse de Tuosist en Kerry, où toutes les cultures se faisaient à la bêche (12).

Mais l'on n'a guère de renseignements antérieurs à Young, et l'origine de la culture en plates-bandes pose un problème très curieux (13). Cette technique très spéciale est en effet celle qui est employée par les Indiens des hauts plateaux des Andes, pour cultiver leurs pommes de terre. La bêche indienne elle-même, la « *taclla* », a de nombreux traits communs avec la « *loy* » irlandaise. Les anciennes gravures espagnoles représentant des Indiens en train d'établir leurs plates-bandes, montrent que les gestes mêmes des travailleurs étaient tout à fait semblables à ceux des actuels cultivateurs irlandais. C'est ici un cas typique où l'on peut se demander s'il s'agit d'un fait de convergence, ou bien si la méthode de culture en plates-bandes a été empruntée aux Indiens en même temps que le légume, et propagée avec celui-ci.

Cette hypothèse peut s'appuyer sur certaines analogies. Au XVIII[e] siècle, lorsque les intendants de Bretagne voulurent propager la culture de la pomme de terre dans cette province,

(9) A. Young, 1779-1892, p. 368 : « They also sow all their potatoes in drills with the plough, and also plough them out, and this with good success, but nobody follows them ».

(10) Ibid., p. 22 et p. 442.

(11) Ibid., p. 199. (Co. Fermanagh). — P. 454 (Co. Tipperary).

(12) Ibid., p. 346.

(13) R.N. Salaman, 1949, p. 45-48.

ils eurent soin de faire imprimer des circulaires décrivant en détail les méthodes de culture. L'une de celles-ci, décrite sous le nom de « méthode anglaise », paraît être une déformation ou une mauvaise interprétation de la culture en plates-bandes (14). Ces précautions étaient compréhensibles. En effet, comment des paysans connaissant uniquement la culture des céréales et des légumineuses, imagineraient-ils une méthode adéquate pour cultiver un tubercule ? Il est donc probable que les Espagnols ont introduit dans leur pays, non seulement la pomme de terre, mais aussi une méthode de culture empruntée aux Indiens. Il serait donc intéressant de connaître les procédés de culture de la pomme de terre, dans la péninsule ibérique, peu après l'introduction de cette plante. Toutefois, si l'on prouvait que la méthode de culture en plates-bandes était connue en Irlande avant le XVI^e^ siècle, l'on serait certain que l'identité des méthodes de culture indienne et irlandaise est le résultat d'une convergence. Malheureusement les documents font défaut. Le nom de la plate-bande : « *iomaire* » est ancien en Irlande. Le travail à la bêche est attesté au X^e^ siècle (15). Mais cela ne suffit pas à prouver que la méthode en usage aujourd'hui était déjà connue.

L'usage de la houe est à peu près inconnu en Irlande, quoiqu'il ait été, semble-t-il, introduit par les Anglo-Français, qui faisaient sarcler à la houe leurs champs de céréales (16). La houe est employée plus souvent en Galles et en Cornwall, avec la bêche d'ailleurs, pour travailler les jardins de certaines fermes. Mais le bêchage se fait suivant la méthode continentale. Houe et bêche ont dû être employées en Cornwall pour travailler certains petits enclos irréguliers, des « *crofts* » gagnés sur les moors. L'usage de la houe dans les jardins et courtils corniques est attesté dès les XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Il est question de « *lin, chanvre, fèves et légumes cultivés à la houe*

(14) *Archives d'Ille-et-Vilaine,* C. 1597.

(15) *Cormac's Glossary,* éd. W. Stokes, p. 78 ; « Fec, quasi pec, quia pingit terram ». Ce mot, en gaélique moderne « feac » anglicisé « fack », est toujours employé, au sens de bêche, en certains coins de l'Irlande.

(16) J. Mills, *Account Roll of the Priory of the Holy Trinity, Dublin,* 1337-1346, *RSAI,* 1891, p. 79. « LXIIII sarclatoribus » et en appendice, un acte prévoyant qu'un tenancier sarclera « cerclabit » les céréales du seigneur pendant deux jours.

*dans les courtils* (17) », à St. Merryn, et de « *courtils cultivés ou devant être cultivés à la houe* » à Antony East (18).

### 2° Les labours

Les origines et l'évolution des labours à la charrue, en nos contrées, sont un peu mieux connues que celles du travail à la bêche.

Nous appellerons « charrue » tout instrument tracté creusant la terre pour la rendre propre à recevoir les semailles. La distinction araire-charrue n'existe dans aucune des langues celtiques, et n'existe pas non plus en anglais moderne. Les types d'instruments utilisés dans le passé et même actuellement sont très variés. L'existence d'un train de roues, qui serait la caractéristique essentielle de la charrue, est moins importante que la forme du soc, l'existence du coutre et du versoir, et l'équilibre général de l'instrument. De plus, l'introduction en nos contrées de types nouveaux de charrues n'a pas toujours coïncidé avec les changements de modes de tractions. Aussi il convient d'étudier séparément charrues et attelages.

#### a) *Charrues*

Il n'existe pas en nos contrées d'instrument semblable au « *cashcrom* » écossais, charrue rudimentaire poussée par un homme (19). L'on n'a pas non plus retrouvé de charrue préhistorique, mais nous sommes mieux renseignés sur le Haut Moyen Age. En Irlande, l'on a retrouvé dans des fouilles pusieurs socs, sans doute du VIII[e] siècle, et un coutre du X[e] siècle (20). Les socs sont petits (le dernier trouvé n'a que 83 mm × 75 mm) et du type ancien bien connu : simple

(17) *The Register of Walter Bronescombe and Peter Quibil...*, éd. 1889, p. 253 : « lini, canabi, fabarum et leguminum in ortis cum vanga excultorum ».

(18) *The Register of Walter de Stapeldon*, éd. 1892, p. 32 : « in ortis nunc existentibus cum vanga excultis et excolendis ».

(19) C. Curwen, 1929, pl. XX. — Id., *Antiquity*, 1938, p. 261-290. — I.C. Peate, 1943, p. 102-103.

(20) S.O. Riordain, *PRIA*, 52C3, 1949, p. 39-111. — Id., *PRIA*, 56C, 1954, p. 443. — H. O'N. Hencken, *PRIA*, 43C5, 1936, p. 103-219.

sabot de fer s'adaptant au bout d'un sep en bois. Mais la trouvaille du coutre montre que cet instrument, connu dès l'époque de la Tène sur le continent et en Kent, et répandu à l'époque romaine en Angleterre, avait été adopté jusque dans les régions occidentales des Iles Britanniques.

Les lois galloises, qui remontent à un original du x^e^ siècle, mentionnent diverses parties de la charrue « légale ». Parmi celles-ci figurent l'âge, le sep, le soc, le coutre et des roues (21).

Les documents anglo-français relatifs à l'Irlande contiennent divers renseignements relatifs aux charrues. Celles-ci sont toujours appelées « *carruca* », « *carruce* ». Un document mentionne des essieux de roues. La plus grande partie de la charrue était de bois, mais diverses pièces étaient de fer (22).

Malgré ces mentions anciennes de charrues à roues, il est certain que la plupart des Irlandais, et sans doute des Gallois, employaient des charrues sans roues, souvent assez rudimentaires. A. Young raconte que, dans le comté de Cork, l'on employait « *des charrues si mal construites qu'un homme se tient à côté avec un gros bâton qu'il appuie sur l'âge pour empêcher la charrue de sortir de terre* ». Il fallait ainsi trois hommes pour conduire une seule charrue (23). Des charrues un peu moins primitives, quoique fort archaïques, sont encore en usage en divers points de l'île. En Galles, parallèlement aux grandes charrues « légales » existaient des charrues plus légères, sans roues. Un manuscrit du xv^e^ siècle en donne un dessin précis ; ce type de charrue resta en usage en certains points jusqu'au xix^e^ siècle. Il en existe un exemplaire au Musée National de Galles (24). L'on employait aussi çà et là des modèles encore plus rudimentaires. A Carno (Co. de Montgomery) l'on se rappelle un charron qui bâtit une « *caban un nos* » sur la « *gwaun* » et y porta ses outils, et sa charrue sur son épaule.

En plus, les nouveaux modèles de charrues légères sans roues, dites « *swing plough* », adoptées dans l'Est de l'Angleterre au xvi^e^ siècle et perfectionnées au xviii^e^ siècle, furent introduits vers la fin du xviii^e^ et le début du xix^e^ siècle en

(21) R. Richards, 1935, p. 120-121.
(22) *Account Roll of the Priory of the Holy Trinity*, 1891, p. 29 et p. 165.
(23) A. Young, 1779-1892, p. 329.
(24) I.C. Peate, 1943, p. 25.

Galles (25) et à Man (26), ainsi qu'en Irlande (27). Dans ce dernier pays, la charrue à roues fut réintroduite au XVIII[e] siècle par les Palatins, mais ceux-ci ne firent guère école (28).

Les charrues Brabant ne furent jamais populaires dans les Iles Britanniques, surtout dans les contrées que nous étudions. Aujourd'hui les charrues adaptées au tracteur sont toujours des charrues à soc unique, ou à jeu unique de socs.

### b) *Attelages*

Les charrues, dans les quatre contrées étudiées, étaient autrefois tirées par des bœufs. En Irlande, le Glossaire de de Cormac (X[e] siècle) contient plusieurs allusions aux bœufs de labour qui travaillaient apparemment par paires. Mais l'on ne peut savoir s'il fallait plusieurs paires de bœufs pour tirer la charrue (29). Les chevaux n'étaient attelés qu'aux chars de guerre ou de procession (30). Les lois galloises contiennent de nombreuses dispositions relatives aux attelages. Ces réglementations juridiques étaient rendues nécessaires par les labours en commun réalisés après contrat liant un groupe d'hommes libres. Les lois mentionnent des attelages de quatre et huit bœufs. On prévoit le cas où l'un des laboureurs ayant promis un bœuf pour l'attelage commun, veut le remplacer par un cheval, une jument ou une vache. Les charrues ainsi équipées labouraient successivement les terres des différents partenaires (31). Géraud de Cambrie confirme certaines de ces indications : « *Ils attellent rarement moins de quatre bœufs à leurs charrues, le conducteur marche devant, à reculons* (32). » Il est probable que le nombre de paires de bœufs variait non seulement avec la résistance du sol mais aussi

(25) IBID., p. 106.
(26) *LUS, Man,* 1941, p. 39.
(27) J'ai encore vu des « swing ploughs », hors d'usage d'ailleurs, à Layde, Co. Antrim.
(28) A. YOUNG, 1779-1892, p. 368.
(29) *Cormac's Glossary,* ed. W. STOKES, p. 29 : art. Clithar set ; p. 43, art. Cuing ; p. 64, art. Essem ; p. 150, art. Saim : « i.e. every yoke, whether it is between two persons, two horses, two oxen or two cows ».
(30) F. HENRY, 1933, I, p. 124, fig. 92.
(31) T.P. ELLIS, 1926, II, p. 57-63.
(32) GIRALDUS CAMBRENSIS, ed. HOARE, 1908-1935, p. 184.

avec le type de charrue : lourde charrue à roues ou charrue légère.

Les « *carruce* » des Anglo-Français en Irlande étaient aussi traînées par des bœufs. Un document parle en particulier d'une charrue traînée par huit bœufs, qui, bien conduite, peut labourer n'importe quelle « saison » ou sole en une année. Ce document ajoute « *qu'un cheval peut herser une demi-acre par jour* (33) ». La tapisserie de Bayeux représente déjà un cheval traînant une herse.

En Cornwall, au début du XVII^e siècle, les charrues étaient toujours tirées par des bœufs, et les herses par des chevaux (34).

Mais, au même moment, s'annonce le remplacement des bœufs par les chevaux, remplacement qui aura lieu à des dates diverses selon les districts, mais sera partout réalisé au milieu du XIX^e siècle. En plusieurs endroits, ce changement coïncide avec l'introduction des « *swing-ploughs* », légères et maniables, par exemple à l'île de Man (35), et dans une certaine mesure au Pays de Galles (36), sans doute aussi en Cornwall. Mais en Galles, au XVIII^e siècle, l'on employait aussi les chevaux à traîner les vieilles charrues légères galloises (37), et, en Irlande, où le remplacement des bœufs par les chevaux eut lieu particulièrement tôt, les charrues restèrent longtemps de type très archaïque. Dans l'ensemble la situation au XIX^e siècle dans les Iles Britanniques était exactement l'inverse de celle qui se développait en France. Dans l'Ouest et une partie du Midi de la France la charrue à roues traînée par deux chevaux — ou plus — remplaçait l'araire traînée par des bœufs. Dans les Iles Britanniques le « *swing-plough* », sorte de nouvel araire, traîné

(33) *Red Book Ormond*, p. 28-29, à propos du manoir de Cloncurry, Co. Kildare : « Item dicunt quod una carruca de VIII bobus bene secuta potest arrare per annum quamlibet seysona... et oportet arrare ter ad frumentum, et semel ad avenam... et i affer herciare potest dimidiam acram per diem ».

(34) CAREW, 1602-1953, p. 106.

(35) *LUS, Man*, 1941, p. 39.

(36) I.C. PEATE, 1943, p. 108, déclare que les « swing-ploughs » avaient comme principal avantage d'être traînées par deux chevaux au lieu de huit bœufs.

(37) IBID., p. 113, fig. 27, dessin du XVIII^e siècle représentant le « Cardiganshire plough », charrue du type léger indigène, avec l'indication manuscrite : « two small oxen, two small horses ».

par deux chevaux, remplaçait la vieille charrue à roues traînée par plusieurs paires de bœufs.

En Irlande, les chevaux sont employés communément comme bêtes de trait dès le XVII[e] siècle. Un rapport de 1683 déclare que les paysans du comté de Kildare « *accomplissent leurs labours avec des petits chevaux ou* « garrons » *portant des harnais faits de brins d'osiers, de sorte qu'ils peuvent équiper une charrue avec moins du tiers des frais nécessaires en Angleterre... et pourtant la traction est plus facile et ils tracent leurs sillons aussi droit et retournent la terre aussi bien que l'on peut voir n'importe où ailleurs* (38) ». Toutefois, lorsque Young visita l'Irlande en 1776, les bœufs de labour n'avaient pas encore entièrement disparu. Les fermiers des comtés de l'Est employaient tantôt des bœufs, tantôt des chevaux, tantôt des attelages mixtes (39). Dans la plus grande partie du pays, seuls les « *gentlemen* » employaient les bœufs (40). Lord Shannon fit même venir des bœufs et des bouviers de Bordeaux pour les établir sur ses domaines du comté de Cork (41). En général, ces attelages étaient de quatre bœufs. Les chevaux étaient employés partout, et dans la plupart des districts étaient les seuls animaux de trait employés par les fermiers irlandais (42). On voyait des attelages de quatre et même six chevaux. Dans l'Ouest, subsistait par endroits la pratique d'attacher les herses ou même les charrues à la queue des chevaux (43).

En Cornwall, à Man et en Galles, le changement fut progressif et plus tardif. Selon O. Owen, dans le comté de Pembroke, vers la fin du XVI[e] siècle « *les Gallois labourent ordinairement avec deux bœufs et deux chevaux placés devant, leurs terres étant peu profondes et légères par raison*

(38) *Ms n° 1, 1-2* de Trinity College, Dublin, cité par Maclysaght, 1950, *Appendix A*, p. 313.

(39) A. Young, 1770-1892, p. 23 (Co. Meath), p. 28 (Co. Kildare), p. 72 (Co. Carlow), p. 97 (Co. Wicklow), p. 421 (Co. Kildare), p. 64 (King's County), (attelages mixtes).

(40) Ibid., p. 68 (King's County), p. 149 (Co. Antrim), p. 252 (Co. Mayo), p. 255 (Co. Galway), p. 305 (Co. Cork), p. 411 (Co. Waterford), p. 427 (King's County).

(41) Ibid., p. 326-327.

(42) Ibid., p. 34 (Co. Meath), p. 54 (Co. Westmeath), p. 76 (Co. Kilkenny), p. 88 (Co. Wexford), p. 91 (même comté), p. 213 (Co. Leitrim), p. 217 (Co. Roscommon), p. 237 (Co. Sligo), p. 258 (Co. Mayo), p. 308 et p. 462 (Co. Cork).

(43) Ibid., p. 211 (Co. Cavan), p. 258 (Co. Mayo).

*de cette mauvaise méthode de culture employée chez eux. Parmi les Anglais, certains ont des attelages de chevaux seulement, et aussi des attelages de bœufs, mais d'habitude six bêtes pour une charrue* (44) ». Mais à la fin du XVIII[e] siècle, A. Young trouva encore des attelages de six et huit bœufs, et aussi des attelages mixtes en usage au comté de Montmouth (45). En 1812 encore, dans ce comté, la plus grande partie des labours était faite par les bœufs (46).

En Cornwall, en 1794, l'on parle encore d'attelages mixtes. « *Les chevaux et les bœufs sont généralement employés les uns et les autres à tirer la charrue... L'attelage comporte quatre bœufs, et parfois seulement deux, avec toujours un ou deux chevaux comme guides devant les bœufs, avec un homme ou un garçon pour les conduire* (47). »

A Man, d'après T. Quayle, en 1812, les fermiers des basses terres avaient adopté les nouvelles charrues à attelages de deux chevaux, mais les vieilles charrues à bœufs subsistaient dans certaines fermes des hautes terres (48).

Au cours du XX[e] siècle une autre révolution se propage : celle du tracteur. La mécanisation de nos contrées, d'abord assez lente, progressa à pas de géants au cours de la guerre de 1939-1945. Actuellement l'agriculture cornique et galloise et celle de l'Irlande du Nord sont complètement mécanisées. Man possède des centaines de tracteurs. Seule la République d'Irlande conserve un grand nombre de chevaux de labour, bien que la mécanisation y progresse et souvent dans les endroits les plus inattendus.

### c) *Système de labour*

Ces deux révolutions successives affectant le mode de traction ont influé inégalement sur le système de labour. Le remplacement des bœufs par les chevaux ne semble pas avoir changé le moindrement la manière de tracer les sillons. Les

(44) OWEN, 1603-1892, p. 62-63.
(45) *LUS, Monmouth,* 1943, p. 477.
(46) *Ibid.,* p. 485, d'après G. HALSALL, 1812.
(47) R. FRASER, 1794, cité par *LUS, Cornwall,* 1941, p. 461, qui ajoute : « the veracity of these statements is doubtful », mais ne donne pas la raison d'en douter.
(48) *LUS, Man,* 1941, p. 39.

tracteurs, toutefois, ont conduit à modifier sensiblement, mais non à révolutionner, les modes de labours.

Les labours, en nos contrées, se font quelquefois encore en billons, le plus souvent en planches, presque jamais à plat.

Dans le comté de Clare, entre la vallée de l'Aille et les falaises de Moher, certains fermiers labourent en billons étroits de deux sillons. Parfois ces billons sont irréguliers : certains s'arrêtent au milieu du champ, de sorte que les billons voisins sont incurvés symétriquement par rapport au billon imparfait du centre. Ce mode de labour en billons étroits est aussi pratiqué dans la presqu'île de Rhuys (Morbihan), mais sans les irrégularités curieuses que l'on remarque dans le comté de Clare.

La plupart des anciens labours se faisaient en billons larges de un à quatre mètres. On en voit encore bien les traces dans les pâtures permanentes qui n'ont pas été labourées depuis un demi-siècle ou même un siècle. Ces billons fossiles sont très nombreux dans les comtés du Dublin, Kildare et Meath. On les remarque notamment sur la fameuse colline de Tara. En Galles, on les rencontre dans le Val de Tywy, certains points du Val de Severn et du Val de Clwyd. Les billons irlandais étaient très bombés. A. Young signale déjà ce détail et une pratique qui peut contribuer à l'expliquer : en certains endroits, on laissait une large bande gazonnée au milieu du billon, qu'on recouvrait avec de la terre des sillons extérieurs. Ce mode de travail rappelle le système des plates-bandes (49). La largeur des billons a dû en général augmenter avec le temps. Young parle de billons étroits de cinq sillons en Fermanagh (50). Ailleurs il note des largeurs de quatre à sept pieds (1,2 m à 2,1 m) (51). Les billons dont les traces sont restées sur le sol, et qui ont été tracés pour la plupart en 1800 et 1840, ont une largeur de 2 à 4 mètres. Les traces de billons sont nombreuses en Angleterre dans les herbages des Midlands ; elles ont beaucoup intrigué les historiens agraires. Certains ont cru y voir les restes des anciennes parcelles des champs ouverts antérieurs aux enclôtures. Ce peut être le cas en de rares endroits, mais, en général, il s'agit de traces de labours effectués dans de

(49) A. Young, 1779-1892, p. 88 (Co. Wexford) et p. 298 (Co. Cork).
(50) Ibid., p. 205.
(51) Ibid., p. 22-23, p. 55, p. 77.

vastes champs déjà enclos (52). En Galles et en Irlande, cette interprétation ne fait aucun doute.

Aujourd'hui, les labours en billons de largeur moyenne ou grande sont assez rares. On n'y a recours que dans des cas très spéciaux : terres très humides ou mal drainées, ou parcelles de champs ouverts. A Coolbaun (Co. Lisleecourt, Co. Cork), chaque parcelle des champs ouverts forme un billon. Mais les billons ne sont pas très bombés car l'habitude est d'ouvrir le billon (« *to split the ridge* ») tous les deux ans. Labourer vers le centre se dit à Coolbaun « *to drive* ». De même à Rhossili (Co. Glamorgan) on laboure les parcelles des champs ouverts en billons appelés « *backs* ». Ouvrir le billon se dit ici « *to throw out* ». Lorsqu'on opère ainsi, il reste au sommet du billon un petit fossé utile pour le drainage. Mais il ne semble pas que, dans cette localité, on ouvre les billons aussi souvent qu'à Coolbaun. Dans les terroirs de champs enclos les billons sont rares. A Carno (Co. Montgomery), on se rappelle d'anciens labours en billons sur les champs situés sur les contreforts les plus élevés des collines ; mais cette pratique est aujourd'hui abandonnée.

En effet, les progrès du drainage rendent les billons peu utiles pour l'assainissement du sol. De plus, ils sont gênants pour le travail des machines (faucheuses, moissonneuses, semoirs, épandeurs de fumier, etc...). Enfin, il est plus facile avec les tracteurs de faire des labours en planches. On a même tendance à faire des planches de plus en plus larges. Quelques fermiers des comtés de Carmarthen et Cardigan font même des labours à plat en revenant avec le tracteur le soc relevé, après chaque sillon. Mais cette pratique est peu répandue et presque partout dans nos contrées, on voit des labours en planches. La seule différence entre la planche et le billon est que la première est plus large et n'est pas bombée. A Layde (Co. Antrim), pour égaliser le niveau du sol, l'on établit le milieu des planches à l'emplacement des fossés séparant les planches de l'année précédente.

Le labour en planches, comme le labour en billons, permet de travailler des champs irréguliers ou rocailleux. On voit à Man, à St. David's, des champs labourés soigneusement malgré la présence de gros rochers au milieu : les billons ou planches s'écartent de part et d'autres des rochers, puis se rejoignent.

(52) W.R. Mead, *GJ*, 1954, p. 34-42.

A St David's, pour labourer un champ irrégulier, on établit une planche le long du plus long côté rectiligne, puis on établit des planches parallèles moins longues jusqu'à ce que les deux côtés du champ soient trop rapprochés pour pouvoir travailler commodément. J'ai vu, à St. David's et à Cwm Ystwyth (Co. de Cardigan), des terrains très irréguliers labourés en planches. Celles-ci formaient trois ou quatre faisceaux de direction différente. A St David's, ces champs ont une clôture irrégulière. A Cwm Ystwyth, le champ était géométrique, mais était par endroits si humide qu'il ne pouvait être labouré en entier. Des champs de contour géométrique, mais labourés de façon fort irrégulière existent aussi près de Maughold à Man (53).

Dans toutes nos contrées, pour « finir le champ », l'on tourne tout autour avec l'attelage ou le tracteur. A Coolbaun, les plus grandes parcelles des champs ouverts sont terminées de la sorte. Sur les autres, les tournières restent en friche. Les tournières s'appellent « *headlands* » en anglais dans la plupart des districts, « *headdig* » dans le comté d'Antrim, « *talar* » en gallois et « *ceann fearainn* » en irlandais. Un paysan des environs d'Aberystwyth m'a donné de « *talar* » une étymologie digne de Cormac le Glossateur : « *tir tro yn ol* » la terre où l'on fait demi-tour. En fait le mot « *talar* », en gallois comme en breton, vient de « *tal* », le front, et, sans doute, « *ar* » le labour (54). Tous ces mots ne peuvent guère se comprendre que si les tournières se trouvaient autrefois aux deux bouts du champ et étaient labourées en travers, comme cela se fait aujourd'hui en Bretagne.

Les tournières périphériques de Grande-Bretagne et d'Irlande sont souvent mal et incomplètement labourées. Une bande de mauvaises herbes subsiste au pied des haies et talus, et aux angles on laisse quelquefois un assez grand espace non-labouré. Il arrive parfois qu'un côté du champ ne soit pas labouré, et l'on pourrait croire à l'existence de cheintres comme dans l'Ouest de la France. Mais il ne s'agit pas de cela. Rien ne serait plus contraire à l'esprit des paysans de nos contrées que de réserver une petite partie d'un champ labouré pour la pâture. Si, dans un champ, l'on voit une pâture d'un côté et des cultures de l'autre, c'est que l'étendue

(53) Ils sont très visibles sur la photo aérienne, Man, 3173 (consultée au Manx Museum).

(54) E. Ernault, 1896, II, p. 672, art. tal.

des cultures se réduit à tel point que, souvent, l'on ne veut pas cultiver un champ entier. Ici il s'agit de cultures empiétant sur les pâtures, tandis que les cheintres sont de modestes pâtures ménagées aux dépens des cultures.

L'une des caractéristiques qui distinguent l'agriculture manx de celle de Galles et d'Irlande, est que, dans la première contrée, les tournières sont labourées avec soin, et même aux angles il n'y a guère un pouce de terre perdu. En Cornwall aussi, les tournières sont soignées, moins toutefois qu'à Man.

## II. — LA DISCIPLINE DU BÉTAIL

Pour assurer la dépaissance des animaux domestiques tout en les empêchant : 1° de nuire aux cultures, 2° de s'échapper ou s'égarer, les paysans peuvent avoir recours à plusieurs procédés, que l'on peut grouper sous trois rubriques : 1° pâture semi-libre ; 2° pâture restreinte ; 3° clôtures. Dans la présente section, nous étudierons seulement les deux premiers types de procédés, qui contrastent fortement avec le troisième.

Les techniques de discipline du bétail varient suivant des facteurs rarement étudiés en géographie : traditions ethnographiques, et psychologie animale, mais ont une influence notable sur les paysages géographiques et sur la vie rurale.

### 1° Pature semi-libre

Il s'agit de la dépaissance sur les moors corniques, les gwaun galloises, les montagnes et bogs d'Irlande et de Man. Sur ces vastes étendues, les bêtes sont soumises à un contrôle intermittent. Sur les pâtures communes, les propriétaires de moutons doivent surveiller leurs bêtes, empêcher les agneaux de s'égarer trop loin, les conduire à l'abri en cas de neige, rassembler les troupeaux pour les baignades, la tonte et la vente. De plus il existe, notamment en Galles, un assez grand nombre de pâtures de montagnes appropriées, mais non encloses : les « *sheepwalks* » ou « *arosfa* ». Chaque fermier doit donc contraindre ses bêtes à demeurer sur son « *arosfa* » et à ne pas passer sur ceux des voisins. Les Gallois y par-

viennent assez facilement grâce à leurs chiens de bergers et à un certain dressage des moutons eux-mêmes. Les vieux moutons qui vivent depuis plusieurs années sur une ferme arrivent, paraît-il, à connaître les limites du terroir de celle-ci. Aussi un fermier gallois se garde de vendre en bloc son troupeau : il conserve sur sa terre de vieux moutons qui connaissent les limites, et guident les jeunes. Lorsqu'une ferme change de tenancier, la coutume est que le fermier sortant laisse son troupeau de moutons à son successeur, pour éviter l'installation sur la ferme d'un troupeau étranger. Selon une déclaration de tenanciers du comté de Merioneth, à propos d'un procès relatif aux « *sheepwalks* » en 1868, c'était l'habitude de ces fermiers d'accoutumer leurs moutons, en les attachant ou en les entravant pour une courte période, à pâturer seulement sur le « *sheepwalk* » appartenant à la ferme (55).

Surtout, les chiens de bergers, appelés « *sheep-dogs* » en anglais, « *cwn-defaid* » en gallois, c'est-à-dire chiens à moutons, sont remarquablement dressés. Les concours de chiens de bergers (« *sheep-dogs trials* ») sont parmi les grandes réjouissances galloises. Ces chiens, dirigés de loin au sifflet ou à la voix, s'entendent merveilleusement à manœuvrer les moutons et à les faire regagner leurs pâtures lorsqu'ils se trouvent hors de leurs propres « *sheepwalks* ».

C'est surtout grâce aux chiens de bergers que l'appropriation d'une partie considérable des « *gwaun* » galloises a été possible, sans entraîner leur clôture (55$^{bis}$).

### 2° Pature restreinte

Pour contraindre, sans clôtures, les animaux à pâturer sur une étendue restreinte, le contrôle intermittent des bergers et des chiens, et le dressage sont insuffisants. Il faut

(55) *Royal Commission on Land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 187.

(55$^{bis}$) Récemment, une question nouvelle s'est posée. Les routes qui traversent les pâtures communes sont « ouvertes », c'est-à-dire non bordées de clôtures. Les cartes officielles anglaises distinguent soigneusement ces « unfenced roads », des routes closes (« fenced »). Sur les routes ouvertes qui aura la priorité, les animaux ou les autos ? L'Irlande, fidèle à sa vocation pastorale, donne dans tous les cas priorité aux animaux sur toutes les routes. En Grande-Bretagne, la situation est plus complexe. Sur certaines routes ouvertes, les animaux ont priorité

avoir recours à l'un des trois moyens suivants : la garde, l'entrave, ou l'attache.

En Bretagne, l'attache des bêtes est très pratiquée et permet notamment de faire pâturer des vaches sur les cheintres ou sur des parcelles de champs ouverts entremêlées avec des parcelles cultivées. Mais, dans les Iles Britanniques, la plupart des paysans n'auraient jamais l'idée de faire pâturer leurs bêtes à l'attache. Certains, interrogés à ce sujet, prétendent qu'une bête ainsi attachée ne peut prospérer. En fait, je n'ai vu des vaches à l'attache qu'en Irlande, et seulement en deux endroits : Coolbaun (to. Lisleecourt, Co. Cork) et Culbane (to. Ballynease-Macpeake, Co. Londonderry). Dans les deux cas, il s'agit de pâtures sur des terroirs en champs ouverts. Je n'ai jamais vu, Outre-Manche, de moutons à l'attache. Ces bêtes réclament beaucoup plus de liberté que les vaches et, en Bretagne, lorsqu'on les attache, il leur faut une corde de 10-20 m de long, alors que les vaches se contentent de 4-5 m.

En revanche, la pratique d'entraver les bêtes, peu répandue en Bretagne, est très courante en Irlande. L'entrave a pour but de gêner les mouvements de la bête, de l'empêcher ainsi de s'éloigner et de franchir certains obstacles : rochers, clôtures en mauvais état... On entrave surtout les vaches, mais aussi parfois les moutons, les chèvres, les oies. Le nom anglo-irlandais de l'entrave « *spancel* » est l'un des cinq ou six mots-clés qui résument le tableau classique de l'Irlande rurale, les autres étant : « *bog* » (tourbière), « *mist* » (nuage au sol), « *boreen* » (chemin de terre), « *pratie* » (pomme de terre) et « *sugan* » (corde de paille). Le nom gaélique de l'entrave est déjà cité par Cormac le Glossateur au x[e] siècle (56).

Enfin, la façon la plus simple d'assurer la discipline du bétail est de le garder en permanence. Autrefois, sur les champs ouverts de Rhossili (Glamorgan), de jeunes garçons gardaient les vaches sur les parcelles dépendant de leurs fermes et les empêchaient de passer sur les autres parcelles.

---

et un poteau indicateur met les automobilistes en garde. En d'autres endroits, on a reconnu la priorité des autos. Sur l'une des landes communes de St. David's, une décision en ce sens a eu pour conséquence l'abandon de la dépaissance.

(56) *Cormac's Glossary*, ed. W. Stokes, p. 20, art. « buarach » : a cow spancel... i.e. « bo » (cow) and « arach » (a spancel).

Aujourd'hui tout gardiennage semble avoir disparu du Pays de Galles. Il subsiste toujours en Irlande, mais est maintenant assuré surtout par des vieillards et non plus par les enfants, qui doivent aller à l'école. Ce gardiennage permet de faire paître des vaches sur certaines parcelles de champs ouverts à Corrân (Co. Mayo), et près de Gortahork (Donegal). Il est aussi possible de garder deux ou trois moutons, mais la tâche serait tout à fait impossible s'il s'agissait d'un grand troupeau de moutons de montagne.

## III. — LES CLOTURES, LEURS ROLES

La clôture est aujourd'hui le moyen le plus courant d'assurer la discipline du bétail, de l'empêcher d'accéder à des territoires interdits. Mais si le rôle d'obstacle de la clôture est sa fonction essentielle, ce n'en est pas la seule. Les relations des clôtures et de la discipline du bétail ne sont pas absolument simples.

### 1° La cloture obstacle pour le bétail

Dans les quatre contrées étudiées, les pâtures communes sont toujours séparées des champs cultivés par une clôture autant que possible infranchissable pour le bétail. Cette règle est la seule, dans le domaine de la géographie humaine des contrées celtiques d'Outre-Manche, à laquelle je ne connaisse pas d'exception. Les vastes pâtures incultes appropriées sur les moors et les gwaun sont aussi très souvent séparées des terres de culture par une clôture solide.

Ces clôtures séparatives des deux domaines pastoral et agricole sont souvent remarquables par leur tracé et par leur construction.

Parfois elles s'allongent presque rectilignes à mi-pente de versants de vallées ou de montagnes. C'est le cas, par exemple, dans plusieurs glens des Monts de Wicklow, et à Slea Head en Kerry. A Man, l'on appelle cette clôture « *Felldyke* » ou « *Mountain hedge* », c'est-à-dire le talus de la montagne (57).

(57) B. and L. Megaw, *The Norse heritage in the isle of Man.*

C'est l'équivalent du « *Head-dyke* » d'Ecosse (58). En Snowdonie, la clôture limitant les montagnes ouvertes se tient aux environs de 450 m d'altitude.

L'aspect de ces clôtures, et de beaucoup d'autres limitant des « gwaun » ou des « moors » moins importants évoque la volonté de défense contre les animaux en pâture sur la montagne ou la lande. A Slea Head, la clôture extérieure est un mur de près de 2 m de haut appareillé soigneusement de façon que les assises les plus hautes soient légèrement en encorbellement du côté de la montagne, empêchant ainsi les moutons de grimper. Souvent le côté de la clôture tourné vers la lande est renforcé par un revêtement de pierres ou par des fils de fer barbelés.

Lorsqu'une route franchit ces défenses et pénètre dans le « gwaun », elle est parfois coupée par une barrière soigneusement entretenue. En Galles, l'on considère comme un grave péché d'ouvrir ces barrières sans les refermer (59). Sur certaines routes plus fréquentées, au lieu d'une barrière verticale on rencontre une grille horizontale surmontant une fosse creusée à travers la route et permettant le passage des hommes et des véhicules mais non des animaux. Sur le côté un passage réservé à ceux-ci est fermé par une barrière ordinaire (60).

A l'intérieur des terres cultivées, ou du moins encloses, la clôture a aussi surtout un rôle d'obstacle. Les clôtures séparant les terroirs des différentes fermes sont considérées au point de vue juridique et coutumier comme des obstacles empêchant le bétail d'une ferme d'exercer des dégâts sur le terroir d'une ferme voisine, et non comme des signes de propriété ou de possession (61). A. Layde (Co. Antrim) un fermier déclare ne pas s'occuper de l'entretien de l'une des clôtures extérieures de sa ferme parce que lui-même n'élève pas de moutons, tandis que son voisin en possède un trou-

(58) I.M.L. Robertson, *SGM*, 1949, p. 86-90.

(59) H. Evans, 1931-1945, p. 56-57, raconte qu'un vieux paysan de la vallée de Llangwm déclara en confession publique (« seiat » méthodiste) qu'il était certain ne n'avoir pas déplu au Tout-Puissant « parce qu'il avait toujours eu soin de refermer les barrières après lui et qu'il n'avait jamais été coupable d'abîmer une haie ».

(60) Dispositif rencontré notamment sur la route de Sully Glen à Man.

(61) *Royal Commission on Land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 714.

peau : c'est donc à celui-ci de faire en sorte que ses bêtes n'aillent pas sur les terres du voisin. En général, les juristes considèrent que l'entretien de ces clôtures extérieures incombe conjointement aux deux fermiers, ceux-ci étant censés élever l'un et l'autre du bétail.

Enfin, à l'intérieur d'une ferme, les nombreuses clôtures séparant champs et enclos sont considérées avant tout comme des obstacles pour le bétail. Tous les paysans sont catégoriques à ce sujet. Ces clôtures ont un double objet : empêcher le bétail d'accéder à un champ cultivé, l'empêcher de sortir d'une pâture. Or, suivant le système agricole occidental, la plupart des pièces de terre sont successivement champs cultivés et pâtures. La clôture qui les entoure joue donc successivement le rôle de rempart vis-à-vis de l'extérieur et vis-à-vis de l'intérieur. Ces clôtures intérieures sont donc normalement symétriques, avec deux faces semblables, à la différence des clôtures séparatives des terres de culture et des incultes qui sont normalement dissymétriques.

### 2° Roles secondaires des clotures

Ces fonctions sont celles : a) d'écran contre les intempéries et b) de signe de propriété ou de possession. Souvent elles sont subsidiaires par rapport au rôle d'obstacle contre le bétail et ont des conséquences surtout sur la technique de la clôture, non sur son tracé. Mais, dans certains cas, elles ont légitimé la construction de nouvelles clôtures qui ne sont à aucun degré des obstacles pour le bétail.

#### a) *Ecran contre les intempéries*

La protection que les clôtures apportent, notamment à l'égard du vent, a été très peu étudiée dans les Iles Britanniques (62). Il faut distinguer, d'ailleurs, la protection accordée aux cultures, et celle qui concerne les animaux.

Dans le « district des brocolis », près de Penzance, en Cornwall, les paysans, non contents du réseau dense de murs et de talus déjà existant, ont planté d'assez nombreuses haies

(62) Je n'ai relevé qu'un article à ce sujet. N.E. Rider, *Quarterly Journal Royal Meteorological Soc.*, 1952, p. 97-102.

de tamaris pour protéger leurs légumes contre les vents desséchants. C'est le seul cas relevé dans nos régions de clôtures ayant pour but la protection des cultures contre le vent. En général, au contraire, plus l'on s'approche du littoral plus les clôtures sont basses. La plupart des champs ouverts subsistant actuellement, sont proches du littoral, exposés de plein fouet aux vents de mer. Apparemment, les céréales et les pommes de terre ne sont pas aussi sensibles que les choux-fleurs aux souffles atlantiques. D'autre part, l'on peut relever des cas de clôtures néfastes par l'ombre qu'elles portent. Pendant l'été de 1950, la récolte de l'avoine n'a pu se faire dans une partie du Sud du comté de Pembroke, remarquable par ses talus couverts d'arbres et de haies : en décembre, les gerbes pourrissaient encore dans les champs. Au contraire, le Nord du Comté, plus dénudé, avait pu mûrir et récolter ses céréales.

Le rôle de protection des bêtes contre vent, pluie et soleil, est plus souvent invoqué, mais reste subsidiaire. Aucune clôture, semble-t-il, n'a été édifiée uniquement pour le confort des bestiaux. Mais en Irlande et en Galles, les paysans expliquent l'existence d'arbres en bordure, ou au milieu des champs, et le maintien de haies, non entretenues et pleines de brèches, par le fait qu'elles protègent les animaux contre la pluie et le soleil : « *les bêtes, lorsqu'il fait chaud, aiment aller à l'ombre* ».

L'amélioration des pâtures des montagnes galloises a posé un problème aux agronomes : en faisant pousser plus d'herbe, l'on a supprimé les touffes de joncs et de bruyères qui servaient d'abri aux moutons. Or les pâtures améliorées sont encloses de fils de fer, qui n'assurent pas de protection contre les intempéries. Aussi on a posé des paillassons sur ces fils de fer, aux coins les plus occidentaux de l'enclos, pour que les bêtes puissent s'y réfugier en cas de tempête. Ce détail donne une juste idée du rôle d'abri de la clôture, rôle utile, mais accessoire, qui ne justifie pas lui-même l'établissement de cette clôture.

Les anciens landlords semblent avoir attaché plus d'importance que les paysans et les agronomes actuels au rôle de protection des clôtures, aussi bien pour les plantes que pour les bêtes. Dès les années 1780-84, un document nous montre un landlord du comté de Pembroke qui fait construire des murs et talus spécialement pour protéger ses champs et ses

bêtes contre le vent (63). Plus récemment, les aristocrates ont planté quelques bandes boisées de protection (« *shelter-belts* »). Dans plusieurs domaines du Pays de Galles, il y a ainsi un « shelter-belt », établi à l'Ouest du domaine, face aux vents dominants. Dans la commune de Llanbadarn-Fynydd (Co. de Radnor), les flancs de la colline de Rhydd-Hywell, sur plusieurs kilomètres carrés, sont couverts d'un réseau de « *bandes de protection* » entourant des champs géométriques. Mais, ici, le rôle de protection ne justifie que l'aspect pris par la clôture, non la création même de cette clôture.

### b) *Rôle de signe de possession*

Certaines clôtures, de type en général aberrant, ont été construites essentiellement pour délimiter un territoire, en signe de domination ou de possession. D'autres ont été renforcées du fait qu'elles servaient non seulement d'obstacle contre le bétail, mais aussi de limite territoriale. Certaines clôtures enfin, même si elles ont le même aspect matériel que d'autres, ont une valeur juridique ou coutumière plus grande du fait qu'elles délimitent deux domaines soumis à des régimes différents.

Nous examinerons successivement les antiques remparts-limites de territoires, les clôtures-limites des divisions territoriales de bases, les limites de propriétés et de tenures et des incultes communs.

#### b[1]) *Remparts-limites*

Ce sont les clôtures les plus anciennes qui soient attestées par les documents et dont les traces aient subsisté. Il est vraisemblable que les deux vallums d'Hadrien et d'Antonin ont contribué à familiariser les peuples britanniques avec l'idée du talus ou du fossé limite du territoire (64), bien que certains exemples de « longs murs » dans le Sud de l'Angleterre paraissent remonter à une période préhistorique (65). Les plus célèbres des vallums en Pays Celtiques sont le Mur

(63) F. Jones, *Trans. Cymmrod*, 1944, p. 133-151.
(64) S.P. O Riordain, 1942, p. 8-9.
(65) C.F.C. Hawkes, *Archaeological Journal*, 1950, p. 27-81.

d'Offa (*Offa's Dyke - Clawdd Offa*) établi par le roi de Mercie au VIII[e] siècle pour limiter le Pays de Galles ; le Mur de Watt (*Watt's Dyke*) un peu antérieur (66) ; le Mur du Cochon noir (*Black Pig's Dyke*) limitant l'Ulster (67) ; le Talus noir (*Claidhe Dubh*) dans l'est du comté de Cork (68) ; le Talus des Géants (*Giants Hedge*) en Cornwall, limitant vers le Nord la péninsule comprise entre les estuaires de la Fowey et de West Looe (69). Ils comportent en général un talus de terre précédé d'un fossé. Une comparaison exprimée dans une vieille légende irlandaise donne à penser que les fossés-limites de territoires étaient communs dans l'île au Haut Moyen Age : le Dagda (70), dit cette histoire, en traînant sa massue, laissait une trace « *aussi profonde que le fossé qui marque la limite de deux provinces* (71) ». Ces murs et fossés importent à nos études, non seulement parce que, sur une bonne partie de leur parcours, ils servent aujourd'hui de clôtures de champs, mais encore parce qu'on peut trouver plusieurs transitions entre les « murs » territoriaux et les clôtures entourant les propriétés individuelles actuelles, entre le Limes de l'empire romain et l'humble talus entourant l'enclos d'un « ty-unnos ». En Galles, l'on trouve çà et là les traces de fossés (*Ffos*) ou de talus (*Clawdd*) limitant d'anciens royaumes (par exemple *Clawdd Mawr* limitant le Dyfed entre Teifi et Towy), d'anciens « cantref » ou « cwmwd » (par exemple les talus du plateau de Glamorgan) (72). « *Ffos y Mynach* », le fossé du moine, dont le tracé est aujourd'hui suivi par des talus et des chemins enclos, traverse la péninsule de St David's du Nord au Sud. Il a servi de limite au « borough » anglo-français de St David's, mais a dû auparavant marquer la frontière du territoire monastique (73).

Les raisons de l'établissement de ces « murs », ou plutôt de ces « talus », sont mal connues. On a discuté longuement par exemple sur le rôle du mur d'Offa : « *limes* » saxon,

(66) A. Fox, 1946, p. 116.
(67) S.P. O Riordain, 1942, p. 8-9.
(68) Ibid.
(69) Carte O.S. 1/25000, N° 20/15.
(70) C'est le « Bon dieu » de l'Irlande païenne, appartenant aux Tuatha De Danann.
(71) M.L. Sjoestedt, 1940, p. 54.
(72) A. Fox, 1946, p. 117.
(73) « Ffos y mynach » est marqué sur les cartes O.S. La limite du borough est donnée par W. Rees, 1932.

c'est-à-dire rempart militaire contre les invasions galloises, ou symbole de la frontière ? Il semble que l'on doive pencher en faveur de la deuxième hypothèse (74).

### b²) *Les clôtures-limites de divisions territoriales de base*

Les talus limitant certains townlands irlandais et beaucoup de quarterlands manx sont beaucoup plus larges et mieux construits que les clôtures intérieures à des divisions territoriales. Dans l'Est de l'Irlande, ces clôtures intérieures sont souvent des haies, alors que les clôtures-limites sont des talus.

Les employés de l'Ordnance Survey et de la Commission des Terres connaissent bien ce fait et peuvent reconnaître au premier coup d'œil les limites d'un townland. A Man, les quarterlands sont séparés par des talus revêtus de pierres, plus hauts et plus larges que les talus intérieurs. Sur certains de ces talus-limites, un cheval et une charrette pourraient passer, dit-on (75).

Ces fortes clôtures sont avant tout des obstacles pour le bétail. En effet, elles ne se rencontrent que dans la zone des cultures. A travers moors et montagnes, la limite des townlands et des quarterlands n'est pas matérialisée, ou ne l'est que par des clôtures modernes de type différent. Le rôle de limite des vieilles clôtures de divisions territoriales leur a simplement donné plus de relief, au propre et au figuré.

### b³) *Les limites de propriétés et de tenures*

En Bretagne, le rôle du talus comme symbole et limite de propriété, s'il n'est pas le seul, est très important. Lorsqu'une terre est partagée entre deux co-héritiers, lorsqu'un bout de champ est vendu, le premier soin est de bâtir un talus séparateur des deux parcelles. Actuellement, en Cornouaille, certaines fermes démolissent à coups de bulldozer presque tous leurs talus intérieurs, mais se gardent bien de toucher aux talus extérieurs de la ferme. La question de la propriété des talus-limites est réglée avec soin par la coutume : le pro-

(74) A. Fox, 1946, p. 116-117.
(75) D'après M. Cubbon, Manx Museum.

priétaire d'un talus est celui du champ dans lequel ne se trouve pas le fossé bordant ce talus. Dans les contrées d'Outre-Manche, toutes ces questions se posent de façon beaucoup plus floue.

Le droit commun (Common Law) est en vigueur non seulement en Angleterre et Galles, mais aussi en Irlande, tandis que l'île de Man est régie par ses propres statuts. Les dispositions principales du droit commun concernant les clôtures, tiennent en quelques lignes : 1° le propriétaire (« *landowner* ») n'est nullement obligé d'enclore ses terres, mais peut les clore s'il le veut. Toutefois, sur les terres soumises à des servitudes communautaires ou droits de communs (« *common rights* »), il faut tenir compte des droits des usagers ou « communistes » (« *commoners* ») ; 2° tout occupant (« *occupier* ») d'une terre est responsable des dégâts causés par les animaux qu'il possède sur les terres d'autres occupants, et si une clôture existe entre leurs terres, les « occupants » de ces terres sont, comme nous l'avons vu, censés conjointement responsables de l'entretien de cette clôture (76).

En fait, à part les clôtures-limites de townlands et de quarterlands, les clôtures limites de propriétés ou de tenures ne semblent pas avoir une importance matérielle plus grande que les simples clôtures de champs. Il arrive très rarement qu'un champ soit partagé entre deux détenteurs. Le fait m'a été signalé seulement une fois, dans un district du Sud-Ouest du Donegal, et a donné lieu à la construction d'un mur limite. Les démolitions de talus, d'autre part, sont plus rares qu'en Bretagne. En général, l'entretien des clôtures-limites se fait par partage : chacun des fermiers limitrophes s'occupant d'une face de la clôture ou bien d'une section de la clôture dont il doit alors entretenir les deux côtés.

Les landlords ont parfois voulu, à époque récente, matérialiser les limites de leurs propriétés dans les montagnes ouvertes. Ainsi à Corrân (Co. Mayo) la limite des deux

(76) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 184, p. 716. L'application de ces dispositions à l'Irlande m'a été confirmée par M.L. Price, district justice, Dublin. M. Price ne se souvient pas de cas où quelqu'un ait revendiqué la propriété exclusive d'une clôture-limite. « Si le cas se produisait, dit-il, il examinerait de quel côté se trouve le fossé où la terre du talus a été prise et le détenteur du champ où est situé ce fossé serait censé propriétaire de la clôture. » Il appliquerait donc la règle inverse de celle qui est d'usage en Bretagne.

domaines qui se partageaient la péninsule est indiquée tout le long de l'échine de la colline de Fraoch Môr, mais seulement par des pierres plates disposées en ligne. Dans le comté d'Antrim, un fossé rectiligne marque, à travers les tourbières hautes, la limite des domaines couvrant Glenaan et Glendun. Au sommet de la colline de Rathcorran, près de Baltinglass (Co. Wicklow) convergent plusieurs murs de pierres sèches très bien appareillés, marquant la limite de divers domaines. Ils ont été construits récemment, en partie avec des pierres prises à l'immense cairn funéraire qui couronnait la colline. Ces limites de propriétés sont en général uniquement symboliques. Comme elles suivent les limites de townlands traditionnels leur existence importe peu aux paysans.

En Galles, les landlords ont fait construire au XIX^e^ siècle des kilomètres de murs limitant les « sheepwalks » de leurs fermes, à travers la montagne, murs très coûteux, malgré les bas salaires, et complètement inutiles. En effet, ils ne constituent nullement un obstacle pour les moutons de montagne et, d'autre part, les paysans gallois connaissent suffisamment bien leurs montagnes, et les limites des différentes fermes, de rocher en rocher, de creux en marécage, etc... pour qu'il soit inutile de les matérialiser.

A l'intérieur de leurs propriétés, les landlords ont souvent fait édifier des clôtures spéciales pour séparer les « *demesnes* » (les domaines proches, entourant leurs résidences) des terres de tenure (« *tenanted lands* »). En Grande-Bretagne, ces clôtures, quoique bien construites, sont souvent symboliques, tandis qu'en Irlande elles furent parfois bâties comme remparts protégeant le landlord contre les paysans.

### b[4]) *Les clôtures-limites de communs*

Ces clôtures, nous l'avons vu, sont essentiellement des obstacles empêchant le bétail en pâture semi-libre de se répandre sur les champs cultivés. Mais elles séparent deux domaines de statut juridique ou coutumier différent : les terres des tenures individuelles, et les terres communes. Aussi toute clôture nouvelle des communs, au delà de la clôture séparative, du « head-dyke » correspond à une appropriation particulière d'une parcelle des communs, à la suppression des droits des autres usagers sur cette parcelle. Assez souvent, il

est vrai, la coutume autorisait les cultures temporaires des communs, accompagnées d'enclôtures paysannes spontanées, temporaires ou définitives. Ces enclôtures paysannes spontanées sont appelées « *encroachments* » en anglais, c'est-à-dire « empiètements ». Au contraire les « enclôtures » sont des enclôtures légales opérées par les landlords. Strictement juridiques du point de vue du droit commun, elles furent très souvent considérées par les paysans comme contraires à leurs coutumes ancestrales.

En Irlande, bien que les communs fussent considérés comme propriété absolue du landlord, l'opposition aux enclôtures fut sérieuse. Au temps d'Arthur Young, l'organisation de guérilla des « *Whiteboys* » avait commencé par être une union de gens appelés « *Levellers* », les « niveleurs » parce qu'ils « nivelaient » les nouvelles clôtures établies par les landlords sur les communs (77). Par la suite, les paysans irlandais firent souvent une opposition violente à ces enclôtures, notamment à Gweedore vers 1840 (78).

En Grande-Bretagne, où les landlords devaient sauvegarder les droits de commun des usagers, des Actes du Parlement furent nécessaires pour autoriser les enclôtures. Mais, selon les témoignages apportés à la Commission Royale de 1893, les enclôtures bénéficiaient seulement aux landlords et aux gens de loi, et les usagers éprouvèrent presque tous un préjudice considérable (79). « *Il est probable,* écrit Hugh Evans, *que rien ne causa une telle agitation parmi les habitants de Cwm Eithin, depuis le temps où ils furent appelés à défendre la vallée contre les Saxons, que l'annonce que l'on allait enclore la montagne* (80). »

(77) A. Young, 1776-1892, p. 82. « They began in Tipperary and were owing to some inclosures of commons, which they threw down, levelling the ditches, and were first known by the name of levellers ».

(78) G. Hill, 1846, p. 29-30.

(79) *Royal Commission on Land in Wales and Monmouthshire,* 1896, p. 221-222.

(80) H. Evans, 1931-1945, p. 71.

## IV. — DIFFÉRENTS TYPES DE CLOTURES LEUR RÉPARTITION

Les clôtures existant en nos contrées sont très variées. Les particularités de certains types sont dues à leur fonction, mais d'autres obéissent à une répartition régionale à grande échelle indépendante de toute fonction définie. Or ces clôtures sont l'une des caractéristiques essentielles des paysages ruraux occidentaux.

### 1° Définitions et vocabulaire

Comme d'habitude, nous emploierons les mots désignant les choses rurales avec le sens qu'ils ont l'habitude dans le français de l'Ouest de la France et, ici, plus précisément avec l'acception qu'on leur donne dans le français parlé en Basse-Bretagne, où ils traduisent presque tous des mots bretons populaires.

Un *mur* est une clôture faite d'une accumulation de pierres, sèches ou maçonnées ; un *talus* est une levée de terre renforcée ou non par des pierres ; une *haie* est une suite d'arbustes plantés en lignes, et taillés ou tressés de façon à former obstacle ; un *fossé* est une tranchée creusée dans la terre (81).

Voici les termes celtiques actuellement en usage et désignant ces différents types de clôtures :

| | Talus | Mur | Haie | Fossé |
|---|---|---|---|---|
| Breton. | Kleuz | Kleuz (mein) | Garz | Foz, Douvez. |
| Gallois. | Clawdd | Clawdd (cerrig) Wâl | Gwrych Shyttin Perth | Ffos, Clais. |
| Irland. | Claidhe | Claidhe cloch Claidhe fidîn Sconnsa | Fal | Dig, Clais. |

(81) Le mot « talus », terme d'ingénieur, a un sens tout différent. L'*Institut géographique national* appelle nos talus « levée de terre » et représente par le même signe conventionnel les talus de terre et les

Le trait principal de ce vocabulaire est la possession d'un mot de même racine, signifiant talus, et bien distinct des mots divers désignant les fossés (82) et les haies. En revanche, les murs sont en général considérés comme des variétés de talus.

De même que le mot « talus » en français de Basse-Bretagne a pris le sens du breton « *Kleuz* », sauf lorsque ce mot désigne un mur, de même, en anglais parlé en pays celtique, on a eu tendance à donner à un mot anglais le sens de « clawdd » ou de « claidhe ». Comme l'anglais ne possède pas de mot populaire courant de ce sens, chaque contrée a adopté un mot différent, et souvent fort impropre.

En anglais correct, « *hedge* » désigne une haie, « *ditch* » un fossé, « *wall* » un mur, soit de maison, soit d'enclos, « *fence* » une clôture en général. Actuellement les agronomes ont tendance à employer le mot « fence » au sens de clôture « artificielle » : palissade, fils de fer..., et se servent du mot « *bank* » qui désigne une rive, une terrasse de terre..., au sens de talus, mais les paysans continuent à employer des termes adoptés plus anciennement.

En Cornwall, pays où la haie est pratiquement inconnue, le mot « *hedge* » désigne un talus ou un mur. On dit « *to build a hedge* », édifier un talus. Les paysans sont quelquefois sensibles à l'impropriété de ce terme, mais, s'ils le remplacent, c'est par un autre encore plus impropre : « *gap* » qui désigne la brèche en anglais correct.

En Galles, lorsqu'on parle anglais, « *hedge* » est le mot général désignant les clôtures qui peuvent être soit des talus, soit des haies sur talus, soit des haies à plat. Mais si l'on veut être précis, l'on emploie les mots avec le sens que nous

---

murs de pierres sèches (*La Nouvelle Carte de France au 20 000e*. 1950, pl. IV). Les mots « turon » et « fossé » au sens de talus sont des termes de notaires, probablement originaires de Haute-Bretagne, et qui n'ont jamais été populaires en Basse-Bretagne.

(82) La racine clad — de Kleuz, clawdd, claidhe — semble avoir signifié « creuser », et peut-être, à l'origine, ces termes ont désigné à la fois le talus et le fossé, témoignant d'une confusion semblable à celle de l'usage actuel de Haute Bretagne. Mais depuis plusieurs siècles, l'opposition entre les deux sens est très nette dans les parlers celtiques. Dans le *Catholicon*, par exemple (1485) *Kleuz* est traduit « fossata », c'est-à-dire talus ; *fos*, « fossa », c'est-à-dire fossé. La confusion paraît avoir survécu en cornique ou « cledh » signifiait fossé et « fos » mur. (R. Williams, 1865, sub. verbo).

leur avons déjà donné : *hedge* = haie, *bank* = talus, *fence* = fils de fer, *ditch* = fossé, *wall* = mur.

A Man, le talus est appelé « *hedge* » et la haie « *fence* ». Mais les touristes anglais sont, paraît-il, sensibles à l'impropriété de ces expressions et appellent les talus — sans doute avec mépris — « *banks* ».

En Irlande, le vocabulaire est encore plus curieux. Le mot désignant le talus est « *ditch* ». Le fossé au pied d'un talus est appelé « *gripe* ». Les fossés sont appelés aussi parfois, de manière plus générale : « *dike* », « *drain* », ou « *trench* ».

### 2° Les différents types et leur répartition

#### a) *Les murs*

Les murs sont en technique rurale, comme les rendzines en pédologie, une forme azonale. Les clôtures sont des murs dans toutes les régions exposées, au sol peu épais, et où la roche affleure fréquemment. En de tels districts, en effet, l'on ne peut guère gaspiller de la terre arable à construire des talus, et les haies poussent très mal. Les murs, en revanche, utilisent les cailloux d'épierrement.

Les plus remarquables de ces districts sont en Irlande les étendues de moraine granitique (Connemara, Rosses) et les régions sans drift du Burren de Clare et de la Plaine Centrale, et, en Galles, le dôme cambrien rocailleux de Harlech et ses abords. Les murs apparaissent aussi çà et là sur les versants montagneux à peu près dépourvus de drift et sur les moors corniques. Hors de nos contrées, ils sont un trait du paysage, non seulement dans le Cumberland, terre occidentale, mais sur les plateaux jurassiques des Cotswolds.

Hors des régions rocailleuses, les murs ont en général été construits sur l'ordre des landlords. Ce sont des murs qui entourent les « *demesnes* », qui séparent les « *sheepwalks* », qui délimitent certaines enclôtures de « communs ».

Les murs ont eux-mêmes des aspects très divers dont certains ont un intérêt surtout ethnographique, tandis que d'autres répondent à des circonstances physiques ou sociales bien précises.

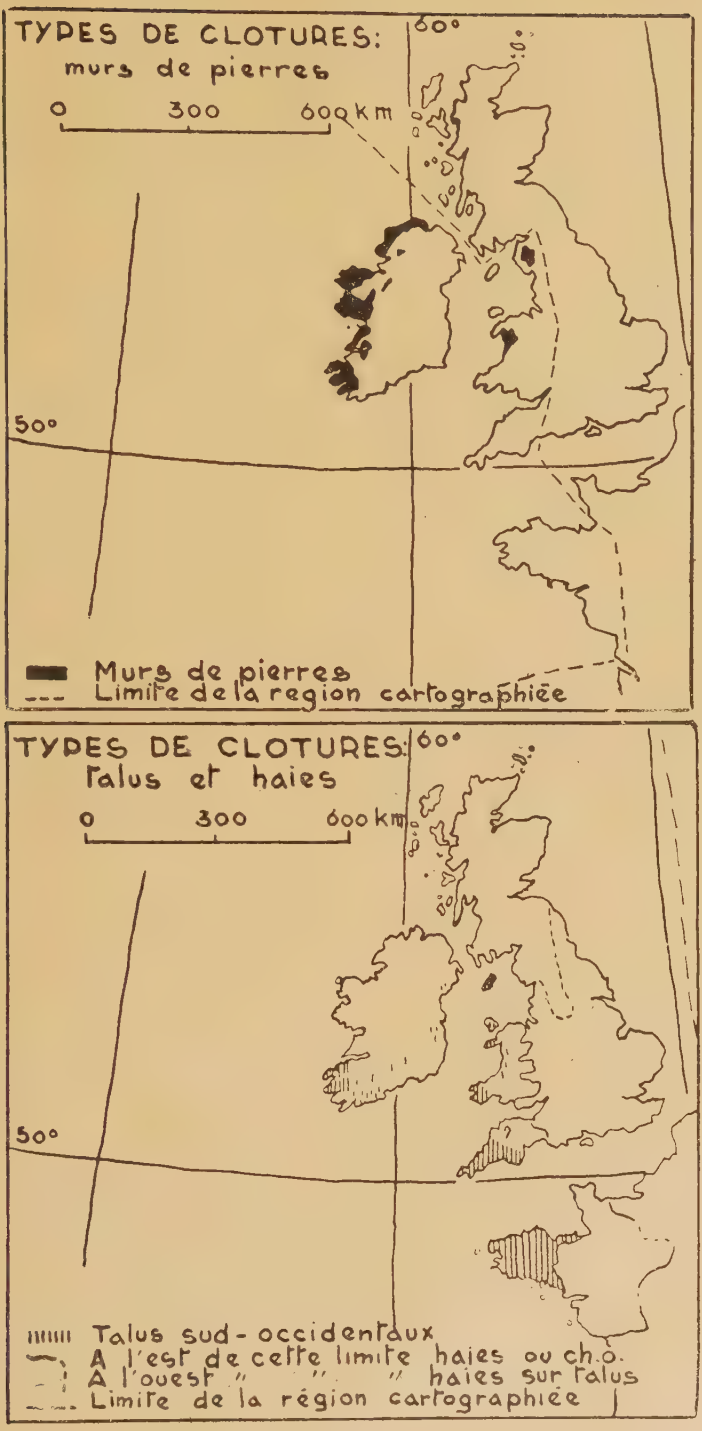
TYPES DE CLOTURES:
murs de pierres
0 300 600 km
60°
50°
Murs de pierres
Limite de la region cartographiée
TYPES DE CLOTURES:
talus et haies
0 300 600 km
60°
50°
Talus sud-occidentaux
A l'est de cette limite haies ou ch.o.
A l'ouest " " " haies sur talus
Limite de la région cartographiée

FIG. 36

Parmi les premiers, le plus curieux est l'aspect des « *claidhe fidin* » des comtés de Galway et Clare. Ces murs sont larges d'une cinquantaine de centimètres et hauts de 1,5 m ou plus. La base, sur une hauteur de 50 cm environ, est construite de petits cailloux, et tout le reste de gros blocs.

Les procédés employés pour rendre un mur infranchissable aux bêtes, et surtout aux moutons, relèvent aussi surtout de l'ethnographie.

La disposition la plus simple consiste à placer au sommet du mur des dalles horizontales débordant légèrement l'aplomb des parois. Certains murs du comté de Merioneth présentent ce dispositif.

Mais souvent l'on a voulu renforcer le mur en superposant aux dalles débordantes des pierres posées de champ qui, étant de dimensions inégales, donnent souvent au mur une allure crénelée. C'est le cas du mur haut de 1,75 m à 2 m qui sépare de la lande le terroir cultivé de Rhossili (Gower, comté de Glamorgan). Un peu partout en Galles et surtout en Irlande, l'on peut rencontrer des fragments de murs de ce type, surtout aux alentours des fermes. Dans ce cas le mur n'a pas été bâti pour sa valeur de clôture, mais pour donner à la ferme plus de dignité, lui permettre de singer les grands domaines.

Les montagnes de Cumbrie possèdent un type curieux de mur obstacle. Les pierres débordantes au lieu de se trouver au sommet du mur forment une sorte de corniche aux trois-quarts de sa hauteur. Ce type se retrouve dans le Sud de l'Ecosse et aussi à l'île de Man, au Nord de Laxey, aux environs du Glen Mona. Ces murs ont en général 1 m 75 à 2 m de haut.

Parmi les variétés de murs de signification plus directement géographique, l'on peut distinguer trois groupes que nous qualifierons de « murs-dentelles », « murs-tas » et « murs appareillés ».

Les murs dentelles sont caractéristiques des régions calcaires sans drift de l'Irlande. Ils sont bâtis avec des morceaux de calcaire arrachés soit à des lapiés, soit à des blocs que l'on a fait sauter à la mine. Le mur ne comprend qu'une seule épaisseur de blocs, entre lesquels les intervalles forment autant de petites fenêtres, aux formes fantastiques, qui font un effet très curieux, surtout lorsque le mur se découpe sur le ciel. Malgré cette disposition d'allure très fragile, ces murs peuvent atteindre près de 2 m de hauteur. Ils ne sont pas, paraît-il, abimés par les animaux. Aux Iles d'Aran, ces murs ne comportent ni brèches, ni échaliers. Pour pénétrer dans un champ, l'on se rend à un certain endroit du

mur que l'on démolit à coups de pied et que l'on reconstruit ensuite après soi.

Les murs-tas sont, à l'inverse des murs-dentelles, extrêmement larges. Ils sont fréquents dans les régions de moraines très riches en blocaux et dans certains districts granitiques et gréseux. Le mur, formé d'un entassement de blocs, est souvent aussi large que haut. Assez souvent, de simples tas d'épierrement sont dispersés au milieu des champs, sur des roches qu'on ne peut arracher, ou accumulés aux angles de deux murs. Parfois, le mur s'élargit démesurément et semble avoir englobé un tas d'épierrement. Fréquemment les deux faces du mur sont assez bien appareillées, ce qui est nécessaire pour empêcher les blocs de s'écrouler. Ces murs-tas ne sont pas inconnus sur les massifs granitiques de Cornwall et dans certains glens de Man ,et forment des réseaux particulièrement denses et complexes en Kerry et en Merioneth. En certains endroits, les murs paraissent occuper presque autant de place que les « champs » qu'ils entourent.

Les murs appareillés proprement dits sont surtout l'œuvre des landlords. Beaucoup sont en dalles de schistes posées à plat, sans mortier, procédé qui n'est pratiquement jamais employé par les paysans. Les murs maçonnés, avec mortier, sont fréquents autour des « demesnes » irlandais, plus rares dans les autres contrées.

### b) *Haies et talus*

La répartition des haies et talus dessine de vastes bandes méridiennes (fig. 36). Les haies simples, plantées à ras du sol, sans talus, sont typiques des plaines anglaises, et des régions du Pays de Galles les plus ouvertes aux influences orientales : Plaïnes de la Dee, Nord du Val de Clwyd, Val de Severn dans le bassin de Newtown-Welshpool, Val de Glamorgan. Hors de ces régions, elles témoignent, comme les murs appareillés, de l'œuvre des landlords. La haie était considérée aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles comme une forme de clôture noble et à la mode, et a été introduite, pour cette raison, sur un certain nombre de domaines aristocratiques.

Dans la plus grande partie du Pays de Galles et de l'Irlande et en certains points de Cornwall et de Galles, la clôture dominante est une haie sur talus. Dans les régions

orientales, ce talus est une simple accumulation de terre au pied de la haie ; mais lorsqu'on marche vers l'Ouest, on voit le talus prendre de plus en plus d'importance, jusqu'à ce que la haie ne soit plus qu'un élément secondaire par rapport au talus. C'est le cas par exemple dans le comté de Cardigan et dans certains endroits en Cornwall et à Man.

Enfin, dans les péninsules extrêmes occidentales : ensemble du Cornwall, comté de Pembroke, Lleyn, Ouest-Cork et Kerry, et à Man, la clôture dominante est le talus, soit nu, soit planté d'arbres ou d'arbustes ne formant pas haie.

La même répartition des types de clôtures en bandes Nord-Sud est caractéristique de la France de l'Ouest : haies dans les districts d'enclos du Bassin Parisien, haies sur un talus dans l'Est du Massif Armoricain, talus sans haies dans l'Ouest de la Bretagne.

Haies et talus sont eux-mêmes de types très divers.

La haie est avant tout un obstacle pour le bétail. Une haie bien entretenue est pratiquement infranchissable pour les bestiaux, et très difficilement franchissable par les hommes. Il est possible de circuler à travers champs en Bretagne sans ouvrir aucune barrière, et sans trop s'égratigner. Pour franchir de la même façon les haies du Pays de Galles, plantées à plat ou sur talus, il faudrait un coupe-coupe ou des cisailles.

Mais les arbustes ne poussent pas naturellement en forme de haie. La haie doit être façonnée et entretenue tout au long de son existence, si elle doit remplir sa fonction.

Suivant les espèces d'arbustes qui la composent, la haie doit être tressée (anglais : « *Plaited* ») ou taillée (anglais : « *Trimmed* »).

Les noisetiers, saules, frênes... doivent être tressés. Cette opération ne peut se pratiquer que lorsque ces plantes ont plusieurs mètres de haut, et lorsque les troncs et branches ont environ 5 cm de diamètre. Le paysan coupe alors à moitié, à coups de serpe, certaines branches, de façon à laisser la sève circuler dans la partie non coupée. L'entaille se fait à environ 50 cm du sol. La partie supérieure de la branche est alors pliée jusqu'à l'horizontale, et accrochée à des nœuds ou à des branches des arbres voisins. Lorsque la moitié ou le quart des branches ont été traitées de cette façon, les branches verticales et horizontales s'entrecroisent comme une trame et une chaîne de tissus, et forment comme une palis-

sade vivante, que la pousse des jeunes branches renforce d'année en année, au moins pendant un certain temps. Lorsque les arbres sont trop jeunes pour être « tressés » ou, au contraire, lorsqu'ils sont trop vieux et que les branches horizontales sont mortes, l'on renforce la haie en posant des bâtons, des épines, horizontalement, au milieu des branches verticales.

Les haies tressées ne sont jamais très fréquentes en nos contrées. C'est peut-être au Centre du Pays de Galles qu'on les rencontre le plus souvent. Dans toutes les autres contrées elles sont exceptionnelles.

Les aubépines, épines noires, prunelliers, etc... ne peuvent être tressés et doivent être taillés. La taille idéale qui donne à la haie une forme géométrique réclame des soins fréquents et coûteux. Elle n'est guère réalisée, comme en France, que pour les haies bordant les lignes de chemins de fer et entourant les pâtures et les pelouses des grands domaines. Mais la plupart des fermiers gallois essaient de se rapprocher de cet idéal. Autant que possible, ils taillent leurs haies tous les deux ans. L'institution de concours de tenues de haies au XIX^e^ siècle a certainement contribué à développer, chez les Gallois, l'amour et la fierté des haies bien taillées. Cependant, çà et là, l'on voit des haies abandonnées, où les plants ont grandi démesurément et sont séparés par de larges brèches. Ces « *overgrown hedges* » sont très fréquentes en Irlande. Les paysans irlandais sont très gênés lorsqu'on leur parle d'entretien des haies, et surtout du remplacement des plants trop âgés. Il semble que cette attitude soit due en bonne part au très ancien respect superstitieux porté à l'aubépine, plante « féerique » par excellence (« *fairy tree* »), qu'il faut s'abstenir autant que possible de toucher. On raconte à Dublin que lorsqu'on voulut nettoyer le bassin du lac de barrage de Blessington, avant son remplissage en 1940, il fallut faire venir des ouvriers du comté Kildare pour couper les haies d'aubépines, les paysans du voisinage refusant de faire ce travail qui leur aurait porté malheur (83). Dans une grande partie de

(83) Fait rapporté par M^lle^ F. Henry, UCD, Dublin. Voir d'autres exemples de dendrolatrie dans E.E. Evans, 1949. Quoique la superstition de l'aubépine existe aussi chez les protestants d'Irlande, ceux-ci entretiennent généralement leurs haies avec grand soin. L'on parle, en Irlande, de « protestant hedges ». Dans le paysage rural, ce détail est à peu près le seul qui permette de reconnaître la religion prédominante des habitants.

l'Irlande, ce quasi-abandon des haies n'a que peu d'importance. Dans les comtés de Meath et Dublin, la plupart des haies et haies sur talus longent de très profonds fossés de drainage qui constituent un obstacle suffisant. Dans les contrées d'embouche, en général, les bêtes sont placides et restent dans la pâture où on les a conduites sans chercher à s'échapper. Dans les régions d'élevage de jeunes du Centre et de l'Ouest de la Plaine Centrale, on a souvent recours à l'entrave.

Les talus supportant des haies ne diffèrent guère entre eux que par leur hauteur. Mais parmi les talus sans haie l'on peut distinguer plusieurs types assez différents et caractéristiques.

Le premier est le talus de terre simple ou portant une rangée d'arbustes espacés, ou des ajoncs... bref une ligne de végétation ne formant pas haie. L'allure de ces talus varie en partie avec les caractères du sol qui sert à les former. Il existe en Haute-Bretagne des talus hauts et étroits formés de loess. Dans la péninsule de Lleyn les talus, formés d'une argile morainique sableuse sont de section presque carrée. Leurs côtés sont très raides, mais ils ne sont pas très élevés (1 m à 1,5 m environ). Souvent en Irlande, les talus de terre sont des accumulations croulantes. Assez souvent, les talus de terre sont formés de mottes ou seulement revêtus de mottes de gazon. Tels sont ceux que construit la Commission des Terres d'Irlande, partout où la terre ne fait pas défaut. La base du talus et les fossés qui les encadrent ont ensemble une largeur de 5 pieds, (1,5 m) et le talus doit aussi avoir une hauteur de 5 pieds. Les flancs sont assez nettement inclinés et le sommet est arrondi.

Le deuxième type est le talus de terre très large portant deux rangées de végétation : arbustes ou même arbres. En France, ces talus ne se rencontrent guère qu'en Basse-Bretagne. Ils sont particulièrement énormes en Cornouaille et nous proposons de les appeler « talus cornouaillais ». Dans les contrées celtiques d'Outre Manche, ces talus sont un peu moins considérables et n'apparaissent guère qu'en Cornwall, dans le Sud du comté de Pembroke et en certains points de l'île de Man. Ces talus prennent beaucoup de place et donnent beaucoup d'ombre. Ce sont eux qui ont empêché les avoines du Sud-Pembroke de mûrir en 1950. Ils étaient naguère très difficiles à démolir à cause des nombreuses souches qui y étaient incluses, mais l'arrivée des bulldozers a rendu leur

démolition aisée. De plus, les talus une fois démolis, la terre qui les forme peut être répandue sur les champs, et le bois enlevé ou brûlé, de sorte qu'ils peuvent disparaître entièrement.

Il n'en est pas de même pour le dernier type de talus : les talus revêtus de pierres tantôt d'un seul côté, tantôt des deux. Ce dernier cas est particulièrement fréquent en Cornwall, et nous pensons que les talus revêtus de pierres sur leurs deux faces méritent le nom de « talus corniques ». Nous appellerons talus « semi-corniques » ceux qui n'ont de revêtement que d'un seul côté. Les talus corniques ont une répartition très précise : Basse-Bretagne et littoral Nord de la Haute-Bretagne, Cornwall et Ouest du Devon, Nord du comté de Pembroke, Man, Sud-Ouest de l'Irlande. Il en existe aussi quelques exemples dans le district de Mourne. En Bretagne et en Cornwall, talus corniques et cornouaillais alternent fréquemment, les premiers se trouvant dans les districts les plus éventés et les plus pierreux, les seconds dans les endroits abrités et les régions de sol profond. Aussi peut-on les considérer comme deux aspects d'un même groupe. Ce sont tous deux des talus symétriques, qui se rencontrent aussi bien comme clôtures intérieures entre deux champs que comme clôtures extérieures. Les talus semi-corniques en revanche, dissymétriques, limitent des landes, des moors ou des chemins. Ils se rencontrent çà et là sur toute la frange Ouest du Pays de Galles et en divers points de l'Irlande.

### c) *Palissades, fils de fer*

Les palissades sont une clôture aristocratique coûteuse. On les rencontre parfois — rarement — sur des domaines particulièrement soignés. Elles apparaissent plus fréquemment dans les riches plaines de Kildare, où elles sont le signe de l'élevage des chevaux de courses : les palissades doublent les haies des enclos pour empêcher les bêtes de se blesser aux épines (84).

Les palissades de pierres — dalles schisteuses fichées verticalement — sont au contraire une clôture pauvre. Elles entourent les jardinets et les petits champs des cottages dans

(84) Renseignement donné par M.C. O Danachair, F.C. Dublin.

certaines hautes vallées galloises, dans la vallée de Corris (Co. Merioneth) par exemple.

L'introduction des clôtures de fil de fer n'a guère changé les paysages des basses terres. Parfois des talus ou des haies sont rendus infranchissables par un dispositif de piquets portant des fils de fer barbelés, mais haie ou talus subsistent, en partie parce qu'ils protègent les bêtes contre les intempéries, en partie parce que leur destruction entraînerait des frais sans grande contrepartie.

Sur les Hautes Terres, sur les « gwaun » et les moors l'introduction des clôtures de fils de fer, particulièrement des treillages (« *wire-netting* ») a constitué une sorte de révolution, car ces matériaux ont permis pour la première fois d'établir de longues clôtures de prix abordables et infranchissables aux moutons. Ce fait ne peut que renforcer la tendance à l'appropriation des Hautes Terres. Surtout, il a permis d'entreprendre la grande œuvre d'amélioration des pâtures pauvres, inaugurée par un agronome d'Aberystwyth : Stapeldon (85). Déjà toute la partie centrale des Monts Cambriens, entre Ystwyth et Wye, est enclose. Telle ferme de Snowdonie possède non seulement plusieurs milles de murs, mais 18 milles (29 km) de « fences », c'est-à-dire de clôtures de fils de fer (86).

Hors du Pays de Galles, toutefois, les clôtures de fils de fer restent rares. Les clôtures électriques ont été rarement adoptées, elles ne sont pas plus fréquentes en Galles qu'ailleurs. L'électrification imparfaite des campagnes, notamment en Grande-Bretagne, est sans doute l'une des causes de ce fait (87).

## V. — ORIGINES DES TYPES DE CLOTURES

La répartition si nette des principaux types de clôtures conduit à poser le problème de la raison d'être et de l'origine de ces types. Cette question est indépendante de celle des enclôtures. Le mouvement des enclôtures a multiplié les

(85) R.G. Stapeldon, *Geography*, 1933, p. 17-25.

(86) Dyffryn-Mumbyr en Capel-Curig.

(87) Les clôtures électriques peuvent fonctionner sur batterie, mais l'usage de l'électricité ne peut que contribuer à les répandre.

clôtures, a rendu leur réseau plus étendu et plus serré, mais des types locaux de clôtures pouvaient exister en certains districts avant la suppression de leurs champs ouverts. En effet, autrefois comme aujourd'hui, des talus ou des haies entouraient, dans certains de nos districts, des groupes de parcelles ouvertes.

L'étude des types de clôtures est d'ailleurs plus délicate que celle des enclôtures. L'examen d'une carte suffit à attester la création de nouveaux enclos, mais ne donne aucun renseignement sur l'aspect des clôtures. Assez souvent, les auteurs se contentent de mentionner l'existence de clôtures sans les décrire. Les textes détaillés à cet égard sont rares, partiels, et quelquefois partiaux. Ceux des trois derniers siècles, interprétés avec soin, permettent cependant d'établir un certain nombre de faits importants.

Un premier point est que l'existence de talus d'un type bien caractérisé est attestée, parfois dès le XVII[e] siècle, en des régions où ces types restent aujourd'hui prépondérants.

Une Anglaise qui voyagea en Devon et Cornwall vers 1670 décrit dans ses mémoires des talus corniques plantés d'arbres aux environs de Plymouth : « *Les talus* (d'un chemin)... *étaient bien maintenus et réparés avec des pierres disposées l'une contre l'autre comme un mur de pierres sèches en tous les endroits où l'on voit que le talus s'abîme et s'éboule... les arbustes et les arbres qui poussent sur ces talus rendent la terre instable et la font s'ébouler parfois.* » « *Les pierres sont enfoncées de champ pour maintenir les talus.* » Entre Wadebridge et Camelford, nous apprend cet auteur : « *... sur des communs au sol noir et tourbeux, et pleins de fondrières, les chemins sont défendus par des talus où se trouvent des pierres tantôt grosses roches, tantôt pierres schisteuses comme celles qui servent à couvrir les toits* (88) ».

H. Townsend, en 1810, décrit aussi avec précision les talus corniques du littoral Sud du comté de Cork : « *Le centre du talus est formé d'argile* (« clay »), *les côtés étant tantôt revêtus de mottes, tantôt de pierres, selon que l'un ou l'autre matériau se trouve plus commode* (89). »

Les talus de terre de Lleyn sont dépeints, non sans mépris, par un voyageur anglais qui parcourut le comté de Caernar-

(88) C. Fiennes, 1695-1947, p. 250 et 267.
(89) H. Townsend, 1810, p. 256.

von de 1809 à 1811. Il nous montre, dans la paroisse de Nevin « *les misérables lignes de terre qui, par titre de courtoisie, sont considérées localement comme des clôtures* ». Dans la paroisse voisine de Llaniestyn le même auteur déplore l'absence d'arbres et de haies. « *Les clôtures sont généralement d'énormes tas de terre étirés en longueur, occupant une grande largeur du sol, et cependant permettant au bétail et aux moutons de les gravir et d'en descendre avec grande facilité* (90). »

Les talus plantés d'ajoncs du Sud-Est de l'Irlande sont décrits dans des textes de 1812, 1810, 1779 et même, sans doute, dans un écrit de 1683 (91).

Le second fait notable est le peu d'ancienneté des haies en Irlande et en certains points de l'Ouest gallois.

Dans la paroisse de Bryncroes en Lleyn, par exemple, les seules haies existant au début du XIX[e] siècle étaient dues à l'activité d'un landlord (92). Vers la fin du même siècle, les propriétaires des grands domaines de Chirk et de Wynnstay firent venir des « *hedgers* », des spécialistes de l'établissement des haies, du comté de Northampton, pour établir des clôtures modèles (93).

L'évolution générale des clôtures irlandaises est bien résumée dans un texte daté de 1812 (94). « *Les clôtures irlandaises consistent généralement en des talus de terre, sans rien qui pousse dessus, ou, dans les districts calcaires, en murs de pierres construits sans mortier... Les haies vives commencent aussi à être employées* (quickset hedges are also

(90) E.H. Hall, 1809, 1811-1952, p. 261-262 et 273.

(91) E. Wakefield, 1812, p. 469 : « Dans le Sud de l'Irlande, en y comprenant Cork, Waterford, et Wexford, de l'ajonc est quelquefois planté sur ces talus qui servent de clôtures ou de haies » (« those banks, which serve as fences or hedges »). — H. Townsend, 1810, p. 256 (Co. Cork) : « les haies, comme dans la plus grande partie du comté, sont formées d'ajonc, qui pousse sur le sommet d'un talus (« bank ») haut et étroit ». — A. Young, 1779-1892, p. 298 (Co. Cork) : « Les clôtures des fermiers ordinaires, consistent à faire des talus et à semer de la graine d'ajonc ». — *MS* de 1683, cité par Maclysaght, 1950, p. 391 : (baronnie de Forth, Co. Wexford) : l'ajonc « planté dans leurs haies (« hedges »), devient une clôture remarquable pour leurs champs de céréales et ensuite forme leur seul combustible ». — Il est probable qu'ici « hedge » est employé au sens de « talus ».

(92) E.H. Hall, 1809, 1811-1952, p. 298.

(93) *Royal commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 714.

(94) E. Wakefield, 1812, p. 298.

coming into use) ; *mais bien qu'elles aient considérablement augmenté depuis le temps dont je me souviens, l'on ne peut dire qu'elles soient adoptées généralement.* » Plusieurs descriptions confirment ces déclarations : « *Sauf dans le voisinage des villes et sur les terres des « demesnes », les clôtures et enclos de Cavan sont très mauvais* », nous annonce C. Coote en 1802. « *Ils ont quelques murs de pierre en guise d'enclôtures et les pauvres accumulations de terre apparaissent plus comme l'indication d'une limite, que comme un enclos de bétail...* » « *Nous voyons rarement un champ enclos d'un talus* (ditch) *capable de durer une saison et l'on ne tente nullement d'y faire pousser une haie ou de planter un arbre* (95). »

Aujourd'hui encore, le gouvernement irlandais fait de la propagande en faveur de la plantation et du bon entretien des haies (96). Le caractère récent des haies irlandaises permet de comprendre une anomalie de la carte actuelle de répartition des types de clôtures. Aujourd'hui, les terroirs à haies sur talus du Centre et de l'Est de l'Irlande s'intercalent entre les districts à talus simples des péninsules galloises et de l'Extrême-Ouest irlandais. Si l'on considère l'Irlande comme pays à talus simples, les principaux types de clôtures s'ordonnent simplement en trois bandes méridiennes : haies à l'Est, haies sur talus dans une zone étroite de transition, et talus dans tout l'Ouest.

Les choses ne sont cependant pas tout à fait aussi simples. En effet les anciens talus nus de l'Irlande paraissent avoir été bien médiocres, comparés aux beaux talus corniques ou cornouaillais. Certains n'étaient que des clôtures temporaires, ce que laissait déjà supposer la description des talus du comté de Cavan citée plus haut. Vers 1830 encore, la clôture entou-

---

(95) C. Coote, 1802, p. 64 et p. 44. — Autres textes montrant l'influence des landlords sur le développement des haies. — R. Fraser, 1801, p. 91-92 (Co. Wicklow). — R. Thompson, 1802, p. 125-126 (Co. Meath). — J.V. Sampson, 1802, p. 141 (Co. Londonderry). — J. Macevoy, 1802, p. 109, insiste sur la rareté des haies dans le comté Tyrone. — En revanche, selon T.J. Rawson, 1807, p. 18-19, les talus du comté de Kildare étaient ordinairement plantés d'épines, dont les plants étaient piqués sur la face du talus, selon une technique aujourd'hui assez répandue en Irlande.

(96) *An Roinn Talmhaiochta* (*Department of Agriculture*), *Trees and hedges*, 1948.

rant le terroir cultivé des villages du Mullet (Co. Mayo) devait être réparée tous les printemps (97).

Il en était à peu près de même au XVII[e] siècle dans le comté de Westmeath : le paysan selon Sir Henry Pierse, « *enclora, à la vérité, ses céréales, mais si légèrement, et sans aucune sorte de haie vive, de sorte que avant la moisson, son bétail et celui de ses voisins le forcent à recommencer son travail. Et si, quelquefois, il fait une clôture pouvant durer une année entière, il triomphe : lorsqu'ils veulent désigner une forte clôture, ils l'appellent un talus d'une année* (a year's ditch) (98). »

Un document du même siècle, mais un peu plus ancien (1623) nous fait connaître des clôtures temporaires, non plus de terre, mais de bois. « *Lorsque le bois est abondant, ils* (les Irlandais) *enclosent leurs céréales avec des piquets et des touffes de broussailles, qu'ils abattent en hiver, et qu'ils brûlent, et, l'année suivante, ils édifient de nouvelles clôtures avec des broussailles et choses semblables, ce qui cause de gros dégâts aux bois, sans parler du travail incessant exigé* (99). »

Si nous essayons de trouver quel était l'état des clôtures en Irlande avant le XVII[e] siècle, nous quittons une demi-obscurité, pour une obscurité plus grande.

Un texte de 1305 (100), qui décrit avec une grande précision le système de l'assolement triennal sur les champs ouverts d'un manoir anglo-français, parle d'un « *Longum fossatum* », mais l'on ne peut guère savoir si c'est un fossé ou un talus.

En revanche, les vieilles lois d'Irlande (101) décrivent minutieusement les divers types « légaux » de clôtures, et nous avons la surprise d'y retrouver trois de nos types

---

(97) KNIGHT, 1836, p. 50. « J'ai dit que les clôtures étaient très rares : seulement le talus qui entoure la partie cultivée : fait en partie de galets arrondis, en partie de mottes de sable et de terre. Ce sont des clôtures fort misérables, et qui en hiver généralement s'effondrent. Au printemps la clôture générale est réparée par le travail commun du village, sous la direction du chef ».

(98) *MS* TCD n° I.1.2, cité par MACLYSAGHT, 1950, p. 391-392. Il s'agit de réponses à un questionnaire adressé par W. PETTY à divers landlords, en 1682.

(99) *Advertissements for Ireland*, éd. G. O'BRIEN, 1923.

(100) *Red Book Ormond*, p. 63.

(101) *Ancient Laws of Ireland*, IV, p. 77. Traduction basée sur la traduction anglaise, avec quelques modifications.

actuels : le mur de pierres, le talus accompagné d'un fossé, et la haie tressée.

« La vraie manière de faire un fossé est : trois pieds de largeur au sommet, et deux pieds au milieu, et un pied en bas, et trois pieds de profondeur, et trois pieds d'épaisseur pour le talus qui est placé au-dessus, au bas et deux pieds au milieu, et un pied au sommet, et trois pieds, la hauteur du talus, de sorte que la profondeur de ce fossé, et la hauteur du talus au-dessus font six pieds. Quant à la clôture de pierres, elle a trois pieds d'épaisseur en bas, et deux pieds au milieu, et un pied au sommet, et six pieds de hauteur. Quant à la clôture serrée, c'est ainsi qu'il faut la faire : le sommet d'un arbre sera sur le bas de l'autre arbre, de sorte que le plus petit porc de lait ne pourrait la traverser à cause de sa compacité, ni le bœuf passer par-dessus à cause de sa hauteur. »

En plus, le même texte décrit des palissades, genre de clôture qui, depuis le déboisement de l'Irlande, ne peut plus être utilisé couramment : « La clôture nue devrait être construite de cette façon : la longueur d'un pied jusqu'à l'articulation du gros orteil est la distance entre deux pieux, et six pieds de hauteur, ou douze paumes, si elle est mesurée en paumes ; et trois bandes de rameaux tressés sur cela, une bande au bas, une autre au milieu, une autre au sommet, et un certain espace entre chaque bande ; et une paume est la longueur du pieu au-dessus de ces tresses, et un couronnement d'épines noires sur cela au sommet ; et chaque pieu doit être aplati au sommet par trois coups frappés sur sa tête, après avoir été enfoncé à la main dans le sol autant qu'il sera possible. »

Les endroits où ces clôtures doivent se trouver sont : « *Un fossé ou un mur de pierres dans la plaine, et la clôture nue dans la demi-plaine, et la clôture-serrée dans le bois. Et la hauteur d'elles toutes est égale.* »

Ces textes sont étranges. La précision technique des descriptions de clôtures contraste avec le vague des prescriptions juridiques qui y sont relatives. Si la plaine (« *magh* ») désigne sans doute un terroir en champs ouverts, l'on ne sait ce que peut être une « demi-plaine ». C'était peut-être une clairière défrichée. Enfin des clôtures dans les bois paraissent peu utiles. Peut-être faut-il interpréter ce mot par « bocage » ?

L'on connaît maintenant plusieurs exemples de champs préhistoriques, en Cornwall, en Galles, et en Irlande. Certains sont limités par des rideaux ou des rebords de terrasses, mais d'autres étaient entourés de murs ou de talus. Malheureusement, les comptes rendus de fouilles donnent rarement des détails précis sur ces constructions considérées comme secondaires. Néanmoins, l'importance de certaines clôtures est bien mise en évidence. A l'île de Skomer (Co. Pembroke) les murs

préhistoriques sont parfois aussi volumineux et mieux construits que les murs récents. A la base de quelques-uns d'entre eux se trouvent deux rangées parallèles de blocs, le centre étant rempli de pierres plus petites (102), ce qui évoque une technique voisine de celle des talus corniques. A Cush (Co. Limerick), les clôtures sont aujourd'hui représentées par « *une levée très basse et un fossé comblé...* » Le talus se révéla avoir en général un pied et demi (45 cm) de hauteur au-dessus du niveau original du gazon sur lequel il avait été construit. La tranchée à côté avait en moyenne une profondeur de trois pieds (« 90 cm ») (103). Les champs du site dit « Spectacles » près de Lough Gur (Co. Limerick) étaient séparés par des talus larges de 1 à 2 m (104). La disposition des pierres sur le sol, et dans les tranchées de fouilles permet de penser qu'il s'agissait de talus corniques, ou du moins d'une technique très voisine.

Les remparts de toute une série de forts de l'âge du fer, notamment d'éperons barrés, consistent d'ailleurs en puissants talus revêtus de pierre extérieurement et souvent aussi intérieurement (105). La base du rempart du fort de Kergaradec en Penhars (Finistère) qui a conservé son revêtement, ressemble étrangement à la face des talus corniques des champs voisins.

Ainsi, malgré l'obscurité ou l'étrangeté de certains textes médiévaux, l'on peut affirmer que l'art de bâtir des talus, si caractéristique de l'Extrême Occident européen, remonte à la préhistoire. Ce fait permet de mieux comprendre l'ampleur de certains types de talus, comme les talus cornouaillais, ou le soin technique avec lequel sont édifiés les talus corniques. La carte de répartition de ce double type de clôture évoque elle-même d'anciens mouvements de civilisations, l'expansion d'une technique venue du Sud vers les diverses îles et péninsules au Nord. Une telle expansion semble bien n'avoir pu s'accomplir que dans le cadre des mouvements de peuples pré — ou — proto-historiques. Ce long passé oppose encore plus le talus à la haie, d'origine récente, non seulement en Irlande et en divers points de Galles, mais aussi dans la plupart des pays d'enclôtures du Nord-Ouest de l'Europe.

---

(102) W.F. Grimes, *Arch. Camb.* 1950, p. 1-22.
(103) S.P. O Riordain, *PRIA*, 45C7, 1940, p. 83-181.
(104) S.P. O Riordain, *PRIA*, 52C3, 1949, pl. XII.
(105) M. O'Kelly, *PRIA*, 55C2, 1952, p. 25-59.

CHAPITRE VII

# Les champs ouverts et laniérés

Nous appelons champs ouverts tout ensemble de parcelles de terres arables ou de prairies qui dépendent de tenanciers ou de propriétaires différents, et que ne sépare aucune clôture. Ces parcelles peuvent être peu nombreuses : n'y en aurait-il que deux, nous aurons encore affaire à des champs ouverts. Ces parcelles peuvent aussi appartenir à un seul propriétaire : si elles dépendent de tenures, d'exploitations différentes, elles constituent des champs ouverts et posent les mêmes problèmes que celles qui dépendent non seulement de plusieurs fermiers, mais aussi de plusieurs propriétaires. Nous considérons aussi comme champs ouverts certains terroirs qui font partie d'une seule exploitation, mais qui sont divisés en parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, et non encloses. Il s'agit ici d'une forme ultime de décadence. Ces terroirs, au point de vue de l'exploitant, ne seraient pas à considérer comme champs ouverts, mais sur les cadastres ils ne se distinguent pas des champs ouverts ordinaires.

Nous appelons « parcelle ouverte », une parcelle faisant partie d'un ensemble de champs ouverts. Dans certains cas où un champ enclos est divisé en deux parcelles ouvertes très inégales, nous pourrons dire que ce champ comporte une parcelle ouverte, la petite parcelle étant considérée en quelque sorte comme une anomalie dans un champ ordinaire.

Dans la plupart des cas, les parcelles de champs ouverts ont une forme de rectangle allongé. Elles sont disposées obligatoirement en groupes de parcelles d'orientation parallèle. Un tel groupe sera appelé faisceau de parcelles.

Un « quartier » est un groupe de parcelles, ou de faisceaux

de parcelles, portant un nom particulier, formant lieu-dit, à l'intérieur d'un ensemble de champs ouverts. Le quartier est donc défini ici d'après un critère uniquement toponymique.

Dans nos contrées, il arrive très fréquemment qu'un ensemble de champs ouverts soit entouré d'une clôture générale. Nous appellerons un tel terroir un « *méjou* », du nom usité en divers cantons de Basse-Bretagne pour désigner des ensembles agraires de ce type (1).

Les parcelles ouvertes, dans nos contrées, sont parfois limitées par des bornes. Mais, assez souvent, elles sont séparées par des bandes de terre étroites non labourées, ou, dans les prairies, en léger relief par rapport au sol des parcelles. Nous désignerons ces bandes par le nom anglais de « *balk* ».

Nous appelons champ laniéré ou parcelle laniérée, un champ clos de forme allongée régulière. En principe, un champ laniéré devra être au moins trois fois plus long que large. Un terroir laniéré est un groupe de champs laniérés juxtaposés. Très souvent les terroirs laniérés ont un dessin cadastral tout semblable à celui de champs ouverts. On dirait qu'il s'agit de champs ouverts fossilisés par des enclôtures. Nous aurons l'occasion de vérifier maintes fois cette hypothèse. Nous pourrons donc employer à propos des champs laniérés les mêmes termes qu'à propos des champs ouverts : faisceau, quartier notamment.

Les problèmes que posent les champs ouverts sont bien connus : relations avec l'habitat, servitudes communautaires... En plus de ces questions fondamentales, nous traiterons avec quelques détails du parcellaire lui-même : dimensions, forme des parcelles. Le problème de la courbure des parcelles ouvertes a déjà été évoqué en France (2). Quel que soit le processus exact de création de cette courbure, l'on peut

(1) « Méjou » est l'une des formes dialectales les plus répandues d'un mot qui se prononce en certains districts « méchou » ou « mézou », « mézeu ». C'est le pluriel du mot « mez », qui s'emploie surtout dans des expressions adverbiales « er mez », en dehors, « war ar mez », à la campagne, mais qui se rencontre aussi localement au sens de « champs ouverts » (à Groix, à Camaret). Le sens propre de ces mots est simplement « champs ouverts ». Mais, comme la plupart des « méjous » bretons sont entourés d'une clôture commune, il est légitime de donner à ce mot, comme terme de géographie humaine, le sens restreint et précis défini ici. Le mot « méjou » a déjà été employé en ce sens par M. Meynier, *Cahiers de l'Information géographique*, 1952, n° 2, p. 37-46.

(2) A. Meynier, *CGPC*, 1945, p. 6-14.

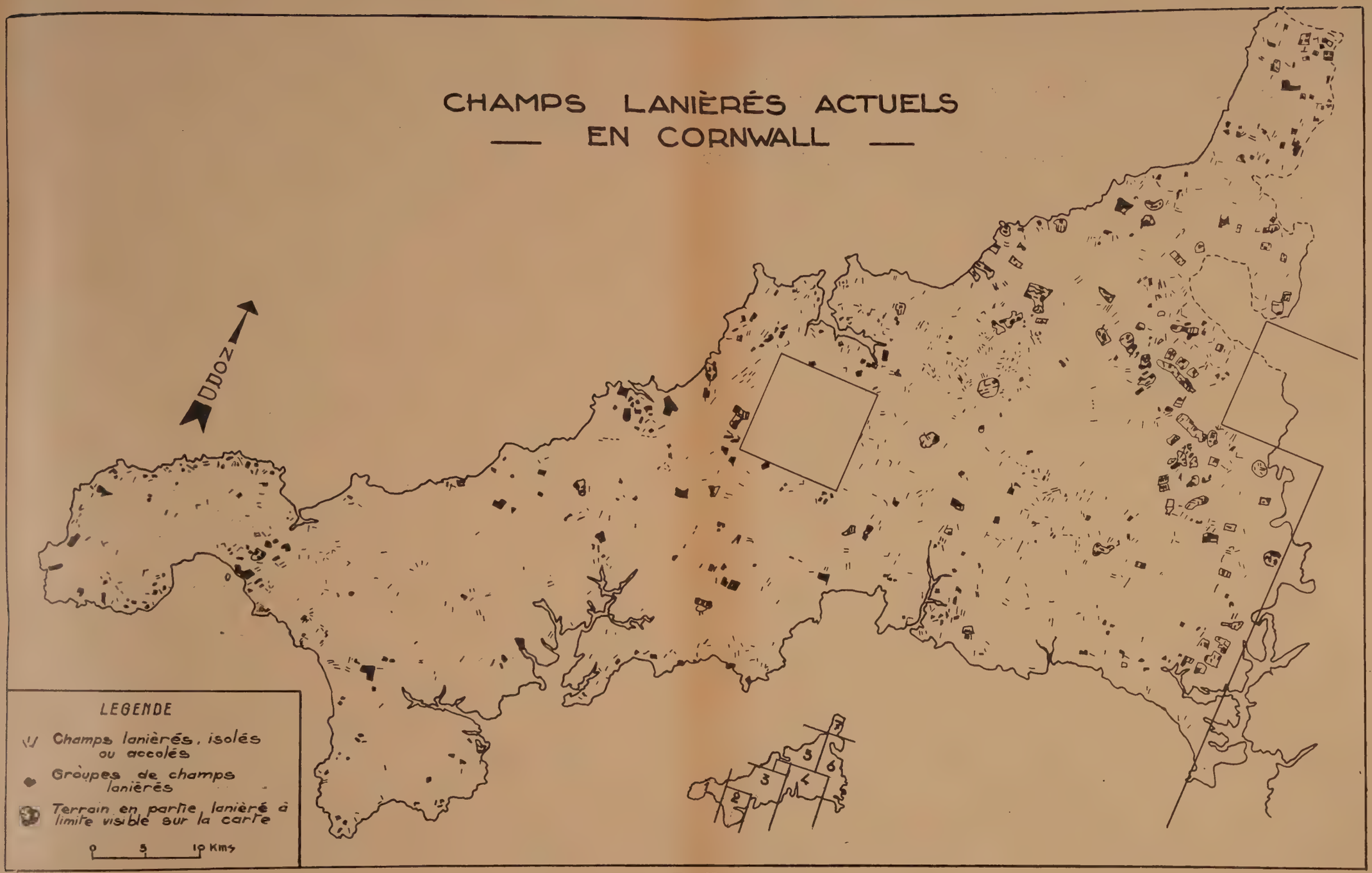
CHAMPS LANIÈRÉS ACTUELS
— EN CORNWALL —
UDOZ
LEGENDE
Champs lanièrés, isolés ou accolés
Groupes de champs lanièrés
Terrain en partie lanièré à limite visible sur la carte
0 5 10 Kms

Fig. 37

admettre qu'elle est caractéristique de certains terroirs ouverts. Aussi, lorsque des champs laniérés reproduisent ces courbures typiques, l'on peut considérer ce détail comme une preuve qu'ils sont bien des champs ouverts fossilisés. Plusieurs auteurs gallois ont longuement écrit au sujet des parcelles-types, formant unité agraire de base, dans leur pays (3). Nous avons voulu vérifier si les cadastres actuels ou ceux du XIX[e] siècle permettaient de retrouver les dimensions de ces unités parcellaires. On verra que les résultats sont souvent décevants, mais l'étude des dimensions des parcelles est aussi nécessaire pour donner un tableau précis des structures agraires d'un pays.

Les champs ouverts, comme beaucoup d'autres faits agraires en pays celtique, sont de types très variés. De plus, ils sont aujourd'hui une forme relicte de structure agraire, à répartition très discontinue. Il sera donc nécessaire de procéder à une description minutieuse du plus grand nombre possible de cas individuels, pour chaque contrée, en remontant aussi loin que possible dans le passé, avant de dresser un tableau général des caractéristiques essentielles des champs ouverts des contrées celtiques.

## I. — CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS EN CORNWALL

A notre connaissance, il n'existe pas actuellement de champs ouverts en Cornwall, mais les champs laniérés sont nombreux et forment en bien des endroits des terroirs caractéristiques.

Nous en avons dressé une carte détaillée d'après les cartes récentes au 1/25 000 (fig. 37). Sur ces feuilles, tous les champs de longueur triple de leur largeur ont été coloriés, puis nous les avons reportés sur une carte au 1/253 440. L'on distingue

(3) A.N. Palmer - E. Owen, 1910, p. 6-23. — T.J. Pierce, *Arch. Camb.*, 1942-1943, p. 195-204. — C.A. Gresham, *Arch. Camb.*, 1951, p. 118-122. L'étude des dimensions des parcelles ouvertes et des champs laniérés est fort délicate. En général, la plupart des parcelles ou champs d'un terroir donné se rapprochent d'un type qu'on peut qualifier de normal. Mais, dans nos contrées, les terroirs et même les faisceaux de parcelles ont souvent une forme trapézoïdale, de sorte que les parcelles n'y ont pas toujours la même longueur. De plus, certaines parcelles ont pu être

les champs laniérés isolés, les champs laniérés accolés (deux champs qui se touchent) et les groupes de champs, (au moins trois champs laniérés se touchant). De plus, en certains districts, l'on remarque autour des champs laniérés tels que nous les avons définis, d'autres champs trapus, mais groupés en faisceaux comme les champs laniérés et fréquemment incurvés. Il s'agit certainement de terroirs anciennement ouverts ou laniérés et en partie remembrés. La limite de ces terroirs est souvent très nette. Ils sont en effet entourés soit par des moors, soit par des champs presque carrés disposés suivant un plan différent. Toutes les fois qu'une telle limite de terroirs apparaît, elle a été figurée par une ligne continue sur la carte au 1/253 440.

Nous avons aussi cartographié les structures agraires telles qu'elles apparaissent sur les cartes des dîmes dessinées vers 1840. Sur ces cartes manuscrites, les traits propres de chaque type de dessin agraire sont en général bien indiqués, parfois légèrement forcés. Aussi les terroirs laniérés se distinguent nettement des autres et il a été possible de les cartographier sans s'astreindre à noter individuellement tous les champs correspondant à notre définition de principe du champ laniéré. Mais le plus grand intérêt de ces cartes est qu'elles indiquent en divers endroits de véritables champs ouverts : les parcelles sont séparées sur la carte par un trait pointillé et non par un trait plein.

A l'époque actuelle, et plus encore à l'époque des cartes de dîmes, un fait ressort nettement : la présence de vastes terroirs laniérés autour des anciennes villes corniques.

### 1° Les terroirs laniérés sub-urbains

Carew, dans son *Survey of Cornwall*, donne la liste des localités qui envoyaient des députés au Parlement au début du XVII[e] siècle : Launceston, Dunheved (c'est la même ville sous

réunies, d'autres au contraire subdivisées, longitudinalement ou transversalement. Il en résulte qu'un calcul de moyenne donne un ordre de grandeur des parcelles, mais ne peut être utilisé pour établir les dimensions de la parcelle « normale ». Aussi nous avons mesuré sur la carte les parcelles paraissant les plus régulières, situées autant que possible au milieu d'un faisceau. Assez souvent la largeur des parcelles n'est pas uniforme : nous avons alors mesuré la largeur moyenne de cette parcelle.

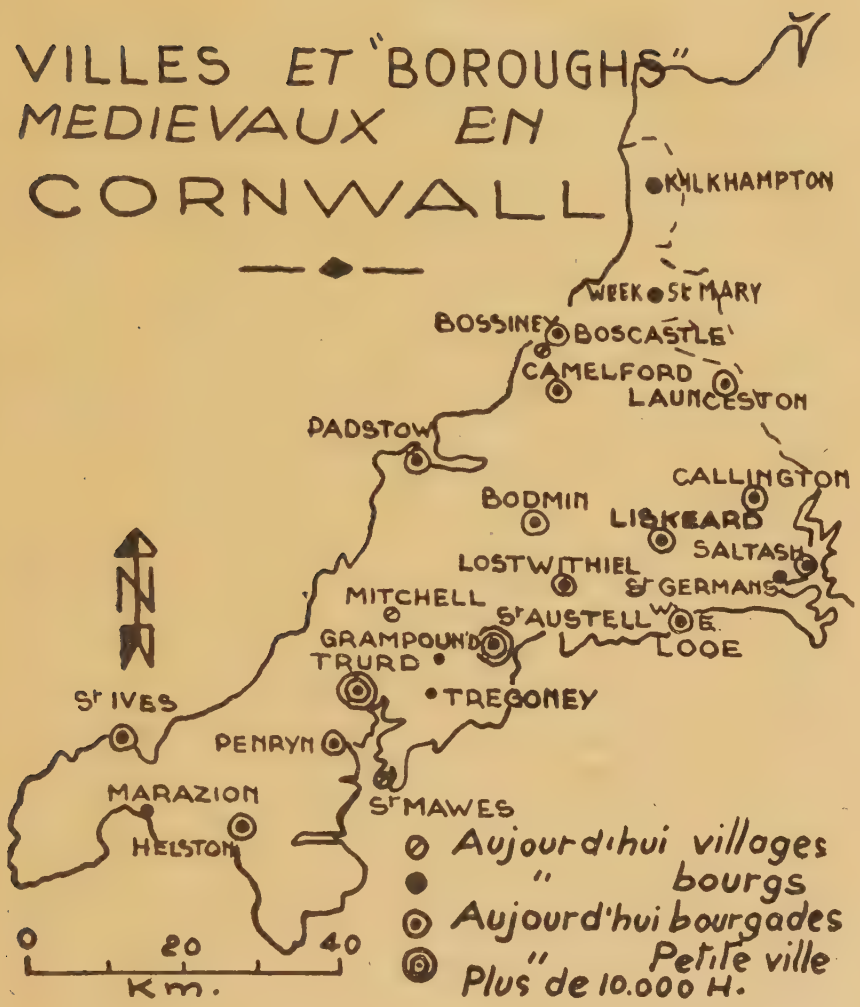


Fig. 38

un autre nom) (4), Liskeard, Lostwithiel, Truro, Bodmin, Helston, Saltash, Camelford, East-looe, West-Looe, Penryn, Tregony (aujourd'hui Tregoney), Callington, Bossiney, St. Yves, St. Germans, Mitchell et St. Mawes. La liste des villes

(4) *Ordnance Survey : Combined index showing civil parishes and the Ordnance Survey map of Cornwall, 1/253 440,* 1939. Le « civil parish » est appelé : « Dunheved, otherwise Launceston ».

qui, à la même époque, possédaient des « corporations » municipales, n'était pas tout à fait la même : Padstow, Grampound, y figuraient, mais Tregony, Callington, Bossiney, St. Yves, St. Germans, Mitchell et St. Mawes en étaient exclues (5). L.E. Elliott-Binns a retrouvé dans divers documents médiévaux, mention des boroughs de Boscastle, Fowey, Kilkhampton, Tintagel et Week-St. Mary, en plus des localités déjà citées (6). La plupart de ces « boroughs » parlementaires ou municipaux ont été fondés pendant la période féodale par des rois, des ducs de Cornwall ou des seigneurs puissants. Helston et Truro datent du XI^e^ siècle, Tregoney et Grampound du XIV^e^ (7) (fig. 38).

La plupart des localités citées sont aujourd'hui environnées de champs laniérés : Launceston (8), Callington, Kilkhampton, Week-St. Mary, Saltash (8), St. Germans, Bossiney, Liskeard, Camelford, Bodmin, Padstow, Grampound, Tregoney, Mitchell, Truro, Penryn et Helston. Lostwithiel, East et West Looe, St. Yves, et St. Mawes sont entourées uniquement de champs non laniérés. En revanche, Marazion, St. Austell et Wadebridge, qui ne sont pas d'anciens « boroughs » avoisinent des champs laniérés. L'origine de Marazion est obscure, mais c'était déjà un lieu de marchés au Moyen Age (9). St. Austell doit son développement actuel aux exploitations récentes de kaolin, mais était déjà un gros bourg au Moyen Age (10). Wadebridge, en revanche, n'est citée par Carew que comme pont, non comme ville (11). Il est très vraisemblable d'ailleurs que les deux ou trois champs laniérés situés à côté, dépendent en fait de villages voisins, et n'ont jamais eu de lien avec cette ville. Toutes les autres villes récentes du Cornwall : Falmouth, Newquay fondées au XVII^e^ siècle (12), Penzance-Newlyn, Redruth-Camborne, Bude-Stratton plus jeunes encore, sont complètement dépourvues de champs laniérés. L'on peut donc conclure que — quelques exceptions mises à part — les villes corniques d'origine médié-

(5) Carew, 1602-1953, p. 161 et p. 157.
(6) L.E. Elliott-Binns, 1955, p. 115.
(7) Henderson, 1935, p. 223.
(8) Etudié sur les cartes au 1/10 360, car je n'ai pu me procurer les cartes au 1/25 000 couvrant ces districts.
(9) L.E. Elliot-Binns, p. 196.
(10) H. Doble, 1939.
(11) Carew, 1602-1953, p. 219.
(12) Henderson, 1935.

vale, et celles-là seulement, sont environnées de champs laniérés (fig. 40).

Ces villes sont d'ailleurs aujourd'hui d'importance très diverse. Bossiney est un village de la commune de Tintagel. Il ne se distingue par aucun trait des autres villages de cette commune et sera étudié avec eux. Mitchell n'est guère qu'un village de la commune de Newlyn mais est beaucoup plus important que les autres villages de cette commune et son terroir s'oppose nettement aux terroirs environnants. Kilkhampton, Week St. Mary, St. Germans, Tregoney, Grampound, Marazion jouent le rôle de bourgs. Les autres localités sont des bourgades (Penryn avait 3.840 habitants en 1946, Liskeard 4.268, Launceston 4.650, Helston 5.470, Bodmin 6.215). Truro avec 13.000 habitants peut être qualifiée de petite ville. St. Austell est plus importante encore (23.360 habitants).

En général, le terroir suburbain apparaît nettement sur les cartes, les champs laniérés s'opposant fortement au dessin agraire environnant. En certains cas, le terroir est limité par un talus continu, par un chemin. Assez souvent, les limites communales modernes ou les limites paroissiales anciennes suivent la limite du terroir laniéré. La superficie de ces terroirs est assez variable. Celui de Kilkhampton n'a guère que 47 ha, celui de Mitchell 55 ha seulement, celui de Tregoney en couvre environ 60, celui de Grampound 95, celui de Penryn 105 au moins, celui de Marazion 215 environ. Autour de Helston, on trouve des indications nettes d'anciens laniérages sur un terroir de plus de 600 ha. A Callington, Liskeard, Bodmin, les limites de l'ancien terroir laniéré ne peuvent plus être déterminées avec certitude : mais l'on trouve des champs laniérés assez loin de ces villes. A Callington, les fermes ou villages les plus proches de la ville se trouvent à 400 m, 900 m, 1 000 m et 1 500 m du centre. La plus grande partie de l'espace ainsi délimité paraît bien avoir constitué le terroir suburbain. Autour de Liskeard, on trouve des traces de laniérages jusqu'à 1 000 m ou 1 500 m du centre, tout autour de la ville. La plus grande partie de la commune de Bodmin Borough, qui mesure 6 km × 4 porte des traces de laniérage. Il est vrai qu'ici il est impossible de délimiter l'ancien terroir de la ville, celui du prieuré et même, au Nord, celui du village de Bodiniel. Autour des autres villes : Truro, Boscastle, Wadebridge, St. Austell, Padstow et St. Germans, il ne

subsiste plus assez de traces de laniérage pour qu'on aie une idée même approchée de l'ancienne extension du terroir. A St. Germans le développement énorme du parc de la résidence aristocratique de Port Eliot, qui a succédé à l'ancien prieuré, a sans doute fait disparaître la plupart des anciens champs laniérés suburbains (13). A Padstow, la présence de la résidence de Prideaux Place à l'emplacement de l'ancien monastère, explique aussi sans doute qu'on ne trouve plus que deux champs laniérés aux abords de cette ville. Le parc entourant cette demeure est peu étendu, mais à côté, un vaste champ porte l'indication « *deer park* » et tous les environs sont couverts de champs assez grands et d'allure géométrique comme ceux qui sont le résultat du planisme agraire des grands propriétaires. A Truro et St. Austell, ce sont les nouveaux quartiers urbains qui ont submergé les anciens terroirs laniérés.

Si les terroirs laniérés sont aujourd'hui, et étaient vraisemblablement depuis fort longtemps, de superficies très différentes, les dimensions des parcelles paraissent bien avoir été standardisées depuis l'origine. Il y a un type de parcelles courtes (100 à 150 m) et un type de parcelles longues (200 à 250 m, surtout 225 m). La largeur des parcelles courtes peut tomber à 10-12 m, mais en général la plupart des parcelles des faisceaux les plus nettement laniérés de ces terroirs, courtes ou longues, ont une largeur de 25 m ou de 37,5 m. Ces parcelles sont donc très allongées. Certaines, à Marazion par exemple, ont 250 m $\times$ 25 et sont donc 10 fois plus longues que larges. Les parcelles des petits terroirs sont en moyenne au moins aussi grandes que celles des grands terroirs. A Mitchell, le terroir le plus petit, certaines parcelles atteignent 350 m de long, mais ces grandes dimensions sont exceptionnelles. On relève seulement une parcelle de ce genre à Marazion (425 $\times$ 50). A St. Austell, le principal faisceau laniéré est coupé en deux par une route de rocade, qui a peut-être succédé à un vieux chemin, et l'on ne peut savoir si la longueur primitive des parcelles était de 375 m ou de 190 m.

Cette uniformité relative des dimensions des parcelles est obtenue par la division des terroirs en plusieurs faisceaux de parcelles, de sorte que le plan des laniérages sub-urbains est assez divers. De plus, le dessin des champs révèle souvent une

(13) Henderson, 1955, p. 18.

certaine adaptation au relief, ce qui introduit une complication supplémentaire. Cette adaptation prend d'ailleurs deux formes opposées. Tantôt les parcelles se disposent suivant les courbes de niveau, tantôt perpendiculairement à celles-ci. Les petits terroirs de « *boroughs* » ratés ou déchus : Mitchell, Grampound, Tregoney sont ceux qui présentent la disposition la plus simple, qui peut se schématiser ainsi : le borough comporte une rue unique qui se prolonge en route et coupe le terroir en deux. De part et d'autre de la route se trouvent deux faisceaux de parcelles perpendiculaires à celle-ci.

Le terroir de Mitchell, situé sur l'échine du Cornwall, formée ici par des plateaux situés à 100 et à 160 m d'altitude, a un plan très proche de celui dont le schéma a été tracé. Le terroir a une forme de pentagone irrégulier, limité par des talus continus, sauf au coin N.-O. Cette forme originale est due à une irrégularité du relief : une tête de vallon qui entaille légèrement le plateau de 100 m au Nord du borough. Ce trait de relief a aussi amené une dislocation du faisceau de parcelles septentrional en deux faisceaux. Certaines parcelles en effet s'incurvent fortement pour rester à peu près perpendiculaires aux courbes de niveau du vallon, et finissent ainsi par être perpendiculaires aux parcelles situées au Nord-Est de la localité. La plupart des parcelles de Mitchell sont d'ailleurs nettement incurvées.

A Grampound, le terroir a la forme d'une ellipse de grand axe Est-Ouest, mais dont on aurait enlevé le quart Nord-Ouest. Une route suivant le grand axe partage en deux le terroir. Un talus et la limite de la commune de Grampound entourent assez exactement le terroir laniéré. Ce terroir se trouve sur les versants et les plateaux entourant le cours supérieur de la Fal, mais le relief n'a eu d'influence sur la disposition des champs qu'au Nord-Est et au Sud-Ouest du terroir. Au Nord de la « ville » se trouve un faisceau de parcelles-courtils derrière les maisons. Celles-ci sont étroites et rectilignes. La plupart sont subdivisées transversalement, la partie la plus proche des maisons formant jardin ou vergers. Au delà de ces parcelles-courtils se trouve un autre faisceau de même direction, mais dont les parcelles sont plus larges et plus incurvées. A l'Est de la ville, un faisceau de parcelles de même type, au contact de la route, est perpendiculaire à celle-ci. Comme la chaussée forme un angle obtus, le faisceau en question est légèrement oblique par rapport aux faisceaux de parcelles-courtils et de champs situés derrière les maisons. Les parcelles du faisceau oblique sont aussi parallèles aux courbes de niveau en cet endroit. Au Sud-Ouest du terroir, se trouve un petit faisceau de trois parcelles perpendiculaires aux faisceaux principaux et aux courbes de niveau.

A Tregoney, le terroir a une forme grossièrement rectangulaire et est limité par la Fal, deux ruisseaux affluents et une ébauche d'ensellement entre les vallons de ces ruisseaux. Le terroir

est traversé en diagonale par la rue de Tregoney. La limite de l'ancienne paroisse de Tregoney entoure exactement le terroir, sauf au Sud-Est, où il y a quelques champs laniérés au delà de la limite. Aujourd'hui, la limite de la commune de Tregoney se superpose à celle de l'ancienne paroisse sur la rive gauche de la Fal, mais sur la rive droite, l'ancienne paroisse de Cornelly fait maintenant partie de la commune de Tregoney. En plusieurs points, des chemins suivent la limite de la commune, d'autres la longent à quelque distance. Derrière les maisons, les anciens courtils rectilignes se distinguent nettement. Ils sont limités tantôt par un talus continu, tantôt par des chemins formant rocade. Au delà des courtils, les champs se disposent en deux faisceaux perpendiculaires à la rue principale. Certaines parcelles sont incurvées parallèlement aux courbes de niveau, mais au Nord-Est, les six parcelles d'un faisceau disposé obliquement par rapport aux courbes de niveau présentent une double courbure en S.

Les terroirs plus vastes, entourant des villes plus importantes que les trois localités étudiées ci-dessus, ont une disposition plus complexe.

A Marazion, la ville est en bordure de la mer, au pied d'une colline ou fragment de plateau culminant à 55 m. Deux rues parallèles contournent le pied de la colline. On ne peut déterminer avec précision la limite du terroir suburbain. On ne voit pas non plus de parcelles-courtils. En revanche, on distingue plusieurs faisceaux de champs. Deux d'entre eux sont perpendiculaires à la rue et aux courbes de niveau, deux autres sont parallèles à la rue et situés sur le plateau. Au cœur du terroir, se trouve un petit quartier comprenant des parcelles très incurvées, assez irrégulières. A l'extérieur de la ville, on trouve des traces d'un grand faisceau aux parcelles perpendiculaires aux chemins et aux courbes de niveau.

A Penryn, la ville comporte deux rues principales parallèles, l'une établie sur l'interfluve entre deux vallons, l'autre sur le versant Nord du vallon septentrional. L'espace situé entre les deux rues et entre la rue méridionale et le talweg du vallon Sud est couvert de courtils étroits mais parfois incurvés. Au Sud-Ouest de la ville, subsistent des faisceaux de champs légèrement incurvés et perpendiculaires aux courbes de niveau. Mais le terroir principal est situé au Nord de la ville, sur l'éperon en pente douce séparant deux vallons se jetant dans l'estuaire de Penryn. La limite de la commune de Penryn entoure ce terroir de plus de 100 ha. Chose curieuse, une ferme au nom ancien de Pencoose (la tête du bois) et le site d'un vieux manoir, Bohelland, se trouvent au milieu de ce terroir. Ceci a peut-être contribué à compliquer le plan agraire. L'on distingue en effet les restes d'une dizaine de faisceaux de parcelles incurvées. Plusieurs sont de forme presque carrée. Les parcelles sont très généralement perpendiculaires aux courbes de niveau.

Le terroir de Bodmin, plus vaste, a une disposition plus compliquée. Il couvre un ensemble de plateaux, de collines et de vallées dans la région du Cornwall qui possède le relief le plus complexe. Le cœur de la ville est très tassé, mais se prolonge par une longue rue Est-Ouest. De part et d'autre de celle-ci, se trouvent des parcelles-courtils bien limitées par des talus continus et, à un endroit, par un chemin devenu rue. Au Sud de la rue, ces courtils sont pour la plupart rectilignes, mais au Nord, ils sont en grande partie incurvés.

Les champs environnants sont disposés en faisceaux parallèles larges et courts. Ces faisceaux eux-mêmes forment deux groupes orientés l'un Nord-Sud, l'autre Ouest-Nord-Ouest-Est-Sud-Est, apparemment de façon que la plupart des parcelles soient perpendiculaires aux courbes de niveau. Les faisceaux sont souvent séparés les uns des autres par des chemins. La longueur des faisceaux semble aller de 600 à 1 400 m, et leur largeur correspond à la longueur des parcelles : en général 200 m.

A Liskeard, le dessin agraire actuel évoque une disposition primitive semblable à celle de Bodmin, en longs faisceaux parallèles.

Helston présente une disposition un peu différente. La ville est formée de deux rues en croix établies dans un vallon affluent de la vallée de Loe. Entre les deux bras Nord-Est et Sud-Est de la croix, se trouve toujours un grand ensemble laniéré, étalé hors du vallon, sur le plateau de Kerrier à 75 m. Cet ensemble est limité par une route, ancien chemin appelé « Clodgey Lane ». Il comporte plusieurs faisceaux parallèles à la rue Nord-Ouest-Sud-Est d'Helston, mais qui ne sont pas séparés l'un de l'autre aussi nettement que ceux de Bodmin ou de Liskeard. De l'autre côté de cette rue, sur le versant de la vallée de Loe, se trouvent des champs laniérés disposés en plusieurs faisceaux perpendiculaires. Deux de ces faisceaux ont des parcelles parallèles aux courbes de niveaux. Elles sont légèrement incurvées mais en sens contraire de la courbure des courbes de niveau. Un autre faisceau a des parcelles perpendiculaires aux courbes. A l'Ouest de la vallée de la Loe, se trouve le faubourg de St. Johns, et sur le plateau, se trouvent plusieurs champs laniérés dont la disposition évoque des faisceaux perpendiculaires les uns des autres. Le fragment de plateau portant ces champs est limité par trois chemins dont l'un appelé « Squire's Lane », et ne porte aucune ferme. L'on peut en conclure qu'il faisait partie de l'ancien terroir de la ville. Au Nord de la Ville, l'on ne trouve de champs laniérés que près de la ferme de Little Trenethick. Cette ferme, dédoublement de celle de Trenethick (ancien manoir) a pu être créée à une époque assez ancienne sur le terroir de la ville. Il en est de même des petites fermes de Gwealfolds, Gwealmagowe et surtout Gwealhellis. Le nom « *Gweal* » en cornique désignait les champs ouverts (14). Gwealhellis veut dire « les champs ouverts de Hellis » et Hellis

(14) Henderson, 1935, p. 68.

est le nom cornique de Helston. Au Nord de cette ferme, les champs, bien qu'assez trapus, sont parfois incurvés et paraissent disposés en faisceaux parallèles comme ceux de Bodmin, traversés par deux chemins dont l'un, bordant le village de Lower Town, marquait peut-être la limite septentrionale du terroir suburbain.

L'examen des cartes des dîmes nous montre ces terroirs laniérés déjà existants autour de toutes les villes qui en possèdent actuellement. Mais certains sont plus étendus et plus nets que ceux qui existent aujourd'hui. C'est ainsi que les terroirs de Truro, de Liskeard, possédaient alors des faisceaux de champs laniérés aujourd'hui recouverts par les nouveaux faubourgs, ou remembrés en champs trapus. Boscastle possédait même alors, non seulement des faisceaux de champs laniérés, mais un ensemble de champs ouverts s'étendant entre la ville et la mer, au lieu dit aujourd'hui Forrabury Common. Dans le terroir de Marazion, existaient alors cinq faisceaux de parcelles non seulement laniérées mais ouvertes. De plus, trois des anciens « boroughs » : Lostwithiel, East-Looe et West-Looe étaient alors environnés de faisceaux de champs laniérés et il y avait deux ou trois champs laniérés isolés auprès de St. Mawes. Parmi les anciens « boroughs » corniques, parlementaires ou municipaux, seul St. Ives était complètement dépourvu de champs laniérés lorsque les cartes des dîmes ont été établies. En revanche, la ville minière récente de Redruth comprenait deux quartiers séparés par un terroir laniéré assez vaste : c'était peut-être un lotissement en cours. L'on ne dispose pas de cadastres urbains antérieurs à 1840, et, pour des époques plus reculées, il faut avoir recours aux textes d'archives. Heureusement l'historien cornique Ch. Henderson a consacré d'importantes études aux villes médiévales.

En 1403, un document montre les bourgeois de Truro possédant des parcelles dans des champs ouverts dépendant du manoir de Trehaverne en Kenwyn. En 1363, l'on parle du « *Gweal-Quoniam* », l'un des ensembles de champs ouverts ou méjous dépendant de la ville de Truro (15). Les différents « gweal » de Helston sont nommés dans divers documents :

(15) Henderson, 1935, p. 2 et 18.

« Gweal Gwartha-an-Drea », le méjou du haut de la ville, « Gweal Gollas-Trea », le méjou du bas de la ville, « Gweal-drened » (le méjou aux épines, 1423), « Gweal Castallwary » (le méjou du château du théâtre, 1505), « Gweale an Geare » (le méjou du château, 1613), « Gweal Dew » (le méjou noir, 1610) et « Gweal Hellis » (le méjou de Helston, 1613). C'est en 1190 qu'un personnage tenant à ferme le manoir de Helston mit à part 33 acres et les céda aux bourgeois de la nouvelle ville. Ce fut sans doute là l'origine des champs ouverts de Helston (16). Il semble que, sur ces « Gweal » ou champs ouverts, la culture ne fut pas entièrement libre. Ainsi en 1444, un certain John Cary fut poursuivi devant la Cour du « Borough » de Mitchell, « *pour laisser son champ et son jardin en friche au préjudice de ses voisins* (17) ». Comme le déclare Henderson, la tenure bourgeoise ou « *burgage* », dans ces villes médiévales, comprenait une maison, un jardin et des parcelles dans les champs ouverts d'alentour. Ces jardins attenant aux maisons sont certainement les courtils que nous avons distingués nettement sur plusieurs terroirs suburbains. Leur caractère rectiligne assez fréquent permet de croire qu'ils furent enclos avant les champs, qui ainsi eurent plus de temps pour s'incurver souvent notablement.

La possession de parcelles dans des champs par les bourgeois convenait certainement à l'état social urbain du Moyen Age, mais aujourd'hui la plupart des parcelles laniérées font partie des fermes environnantes. Toutefois le dessin agraire subsiste, et a eu une influence curieuse sur le développement urbain. La possession d'un long courtil derrière la maison a permis aux propriétaires de celle-ci de bâtir des annexes derrière leur maison aux dépens évidemment du confort et de l'hygiène. Ces développements originaux des constructions urbaines corniques en sont restés aux premiers stades à Bodmin. Dans la rue principale de Truro, ils ont pris une grande ampleur et l'ensemble du bâtiment peut avoir 100 m à partir de la rue. Dans un cas, le bâtiment recouvre presque tout le courtil long de 250 m. C'est à Penryn que ce développement a pris la forme la plus curieuse. En effet, les courtils y étaient incurvés et les constructions annexes ont suivi ces

(16) *Ibid.*, p. 67-69.

(17) *Ibid.*, p. 58. « For leaving his fields and garden fallow to the hurt of his neighbours. »

courbures : étrange influence d'un détail agraire sur le plan des maisons. A l'extérieur des villes, les sentiers ou chemins limitant les faisceaux de parcelles ont été parfois élargis, donnant de bonnes rocades permettant de contourner la ville : ainsi à Helston et à Bodmin.

### 2° Les champs ouverts et laniérés ruraux

#### a) *Champs laniérés actuels*

La carte des champs laniérés actuels de Cornwall (fig. 37) montre que ceux-ci, loin de se localiser uniquement autour des villes anciennes, existent dans toutes les campagnes corniques. Si les terroirs laniérés ruraux sont parfois moins nettement délimités que ceux des villes, si leurs champs sont fréquemment moins étroits, tous les autres caractères : disposition en faisceaux, courbures, suffisent à assurer qu'il s'agit bien d'un même type agraire.

Les champs laniérés ruraux se rencontrent dans tout le comté depuis les environs du Land's End jusqu'au Val de Tamar et de la côte Sud à la côte Nord. Toutes les feuilles de la carte au 1/25 000, qui couvrent une surface de 10 km×10, en montrent un certain nombre. Sur 199 communes corniques, urbaines et rurales, l'on n'en compte que 15 qui ne possèdent aucun champ laniéré (18). Toutefois la densité de ceux-ci n'est pas partout la même.

Ils sont très nombreux sur une frange de 1 à 2 km de large le long du littoral, sauf sur de rares portions longues tout au plus de quelques kilomètres. Ces sections littorales dépourvues de champs ouverts sont : sur le littoral Nord : la baie de St. Ives, la côte entre Navax Point et Portreath, le littoral au Sud de St. Agnes Head, la baie de Perran, la baie de Water Gate, la baie de Port Isaac, le littoral au droit de la colline cote 861, au Nord de Boscastle, et les environs de Bude. Sur le littoral Sud ce sont : l'Ouest de la baie de Penzance, la baie de Falmouth, la baie de St. Austell, la côte aux environs de Polperro, la baie de Looe et une bonne partie de la baie de Whitesand.

(18) Ce sont : Penzance, Sithney, Manaccan, St. Martin-in-Meneague, Mawnan, Falmouth, Mabe, St. Gluvias, Perranarworthal, St. Clement, St. Michael Penkevil, Ruan Lanihorne, Skeviock, St. Erme et Chacewater.

Il semble que ces secteurs correspondent dans la géographie physique, 1° dans deux cas, à la présence d'une colline couverte de moors près de la mer : colline de St. Agnes (191 m) et cote 861 (262 m) ; 2° dans la plupart des autres cas, à des sections de côte peu découpées et bordées d'une plage (même si une falaise domine cette plage). Seul le court secteur de côte près de Polperro et la baie de Falmouth ne présentent pas ces caractères.

A l'intérieur du comté, les champs laniérés sont surtout nombreux dans les isthmes corniques de St. Erth, de Truro, de Bodmin, de la Tamar. Le premier est le plus court et le mieux marqué : c'est la dépression d'origine lithologique et sans doute aussi tectonique qui va de Hayle à Marazion. Le second est moins net. Ici le plateau de 130 m fournit plusieurs itinéraires possibles d'une côte à l'autre entre les moors de Carnmenellis et de Hensbarrow. On distingue, sur la carte de répartition des champs laniérés, une traînée de St. Agnes à Truro et les amorces d'une autre traînée de Newquay à la Fal supérieure avec prolongement vers St. Austell. L'isthme de Bodmin suit les cours de la Camel et de la Fowey. Ces vallées sont étroites et boisées et les passages autrefois devaient se faire par les plateaux, où se trouvent dispersés les groupes de champs laniérés. Enfin l'isthme de la Tamar, dont une moitié seulement se trouve en Cornwall, forme une vaste dépression entre Bodmin Moor et Dartmoor. Les vallées de la Tamar et de ses affluents sont parfois étroites et boisées, mais sont aussi souvent garnies de replats présentant des sites de passages et d'habitat entre talweg et crêtes.

Le caractère de cette répartition isthmique est rendu un peu moins net au premier abord par un troisième fait : la fréquence des groupes de champs laniérés autour des moors. Le Bodmin Moor est entouré d'une couronne presque continue de champs laniérés. Cette couronne se confond avec la traînée de champs laniérés de l'isthme de la Tamar à l'Est du moor, mais elle s'en détache au Nord vers Trewen, au Sud vers Linkinhorne. Les Hensbarrow Downs sont aussi entourés de champs laniérés, plus rares et un peu moins importants que ceux du Bodmin Moor. Les massifs des St. Breock Downs et de Carnmenellis, en revanche, ne se distinguent guère sur la carte de répartition des champs laniérés. Les deux autres moors importants dans les péninsules de Penwith et de Ker-

rier, sont littoraux, et leur couronne de champs laniérés doit être mise en rapport surtout avec le littoral.

Les régions les plus dépourvues de champs laniérés sont des fragments de plateaux situés entre le littoral et les moors et à l'écart des isthmes : région située entre la Fal et Carnmenellis, entre la Fal et la baie de St. Austell (les champs laniérés y sont d'origine urbaine : Tregoney et Grampound) ; plateaux au Sud du Bodmin Moor, depuis les environs de Lostwithiel jusqu'à ceux de Callington, plateaux situés entre Carnmenellis et le littoral.

La répartition des champs laniérés corniques, quoique présentant des liens assez nets avec certains traits du relief, ne peut s'expliquer directement par ceux-ci. On ne peut non plus l'expliquer par la pédologie ou le climat. Il y a en effet des champs laniérés en certains des points les plus humides du comté (Bodmin Moor, Val de Tamar), et en certains des points les plus secs (côte méridionale, isthme de St. Erth).

Il y a des champs laniérés en sol podzolique très pauvre (Bodmin Moor, péninsule de Penwith) et sur quelques-uns des meilleurs terroirs du comté (environs de Newquay et de Padstow, val de Tamar).

Il est donc nécessaire de chercher la raison de ces champs dans le domaine de la géographie humaine.

La grande majorité des champs laniérés, et surtout des groupes de champs laniérés se trouvent au contact immédiat d'habitats semi-agricoles (bourgs) ou purement agricoles (villages, groupes de fermes). Quelques autres se trouvent à quelque distance de ces habitats, mais en un endroit tel qu'ils font certainement partie du terroir dépendant de ceux-ci. Très rares sont ceux que l'étude de la carte ne suffit pas à attribuer au terroir d'un habitat déterminé.

Les bourgs ne sont pas très souvent accompagnés de champs laniérés. Sur 100 bourgs véritables on n'en compte que 31 qui possèdent au moins un champ laniéré. Sur 26 micro-bourgs il n'y a guère que Gorran qui possède quelques champs laniérés. De plus, les terroirs laniérés des bourgs sont en général minimes. Parfois ils ne comportent qu'un ou deux courtils. Dans la plus grande partie du comté, les terroirs entourant les bourgs ne se distinguent nullement des terroirs entourant les autres villages et fermes de la commune. Il n'y a donc pas lieu de faire un sort spécial à la plupart des terroirs laniérés voisins des bourgs corniques. Ces bourgs, nous

l'avons vu, sont un habitat semi-agricole ; la plupart possèdent une ferme, quelques-uns en ont plusieurs et se comportent à cet égard comme un groupe de fermes ou un village rural.

La plupart des champs laniérés corniques dépendent de villages, de groupes de fermes ou de fermes isolées. Pour la commodité de l'étude nous avons divisé le comté en plusieurs régions dont chacune correspond à un certain nombre de feuilles au 1/25 000 (fig. 37).

Les régions les plus riches en groupes de champs laniérés sont aussi celles qui sont les plus riches en villages et groupes de fermes : Penwith (région 1) : 37 groupes de champs laniérés, 12, 3 par 100 km² ; Centre-Nord (région 5) : 58 groupes, 9,6 par 100 km² ; Val de Tamar (région 6) : 48 groupes, 8,7 par 100 km² ; Stratton (région 7) : 17 groupes, 8,5 par 100 km².

En revanche, le Centre-Ouest (région 3) n'a que 27 groupes de champs laniérés, 3,6 par 100 km² ; le Centre-Sud (région 4) n'en a que 21, 3,5 par 100 km² ; enfin le Kerrier (région 2) n'a que 11 groupes, 2,4 par 100 km².

Cependant les groupes de champs laniérés sont plus nombreux que les villages, et, s'il existe quelques villages sans champs laniérés, il y a aussi un grand nombre de fermes isolées possédant des champs laniérés. Ceci est vrai surtout dans les régions pauvres à la fois en villages et en champs laniérés, notamment le Centre-Ouest et le Centre-Sud. Dans la première région, 14 groupes de champs laniérés appartiennent au terroir de fermes isolées, 12 seulement à des terroirs de villages ; et un groupe ne peut être rattaché à un habitat déterminé. Dans la seconde, 20 groupes dépendent de fermes isolées ; 13 de villages. Au contraire, dans les régions riches en villages — et aussi en Kerrier — la plupart des groupes de champs laniérés appartiennent à des villages. En Kerrier, 3 groupes dépendent de fermes isolées, 7 de villages (il existe aussi un groupe dont on ne peut déterminer l'appartenance d'après la carte). En Penwith, 11 groupes dépendent de fermes isolées, 24 de villages, et 2 sont problématiques. Dans le district de Stratton il y a près de trois fois plus de groupes de champs laniérés dépendant de villages que de groupes dépendant de fermes isolées (11 contre 4). Dans le Val de Tamar il y en a exactement trois fois plus (36 contre

12) et dans la région du Centre-Nord près de cinq fois plus (48 contre 10).

Donc, dans les régions où ces deux faits de géographie humaine : champs laniérés groupés et villages ou groupes de fermes sont le mieux représentés, ces deux faits sont liés entre eux. On peut en conclure que l'absence de lien entre champs laniérés et villages dans les autres régions est due à la décadence de l'habitat aggloméré et du laniérage. Cette conclusion est encore renforcée du fait que la plupart des fermes possédant un groupe de champs laniérés portent de vieux noms corniques, notamment des noms en *tre-*, et semblent bien être d'anciens villages réduits au cours des temps à une seule ferme. Le cas est assuré pour Treswallock en St. Breward, qui était un petit village en 1840 et est marqué sur les cartes de Norden. A St. Merryn, l'on trouve des champs laniérés isolés entre les fermes de Higher Harlyn et Towan, qui sont indiquées comme villages sur les cartes de Norden. Il est très rare que des champs laniérés dépendent de fermes nettement dédoublées. Nous n'avons relevé que deux ou trois cas de ce genre dans le Comté. Ainsi, si les fermes dédoublées vraies sont un témoignage d'individualisme dans le domaine de l'habitat, leur structure agraire révèle aussi un individualisme agricole.

Nous avons vu que l'habitat villageois cornique était typiquement occidental par sa répartition, par son plan. Il rappelle de très près l'habitat villageois breton. En Bretagne, l'habitat villageois est souvent en relation avec des champs laniérés ou même, plus souvent, ouverts (19). Ceci suffirait à ruiner les vues de ceux qui veulent à tout prix que les champs ouverts des régions occidentales des Iles Britanniques aient été établis par les Saxons ou par les féodaux anglo-français (20). Mais l'examen des rapports des champs laniérés subsistants et des résidences aristocratiques contribue encore à rendre les opinions citées indéfendables. Les innombrables « gentlemen » de Cornwall avaient des résidences éparpillées sur tout le comté. Il y en avait souvent plusieurs par paroisse, comme l'indiquent les cartes de Norden, et les cartes actuelles. Celles-ci, en effet, non seulement représentent les parcs et résí-

(19) A. Meynier, 1943, p. 167. — A. Guilcher, *IG*, 1946, n° 1, p. 9-16. — P. Flatrès, 1944.

(20) N. Hilton, *GJ*, 1953, p. 57-72.

dences aristocratiques actuelles, mais encore indiquent en maints endroits des « Remains of Barton », « Remains of Mansion ». Cette répartition évoque celle des manoirs bretons. Dans ces conditions, il aurait été impossible à ces « gentlemen » d'organiser en Cornwall une agriculture de type saxon, à trois soles réparties sur tout le terroir d'une commune. Nous n'avons relevé aucun exemple de résidence aristocratique actuelle accompagnée de champs laniérés, et nous avons noté seulement onze cas certains de groupes de champs laniérés dépendant d'une ferme ou d'un village accompagné de la mention « Remains of Barton », « of Mansion », « of Manor House ». En revanche, en plusieurs endroits, les plus beaux groupes de champs laniérés se trouvent à l'écart des anciennes résidences aristocratiques, qui sont entourées de champs trapus, parfois géométriques. Ainsi en Cubert, la ferme d'Ellen Glaze près du « Manor House » n'a que des champs trapus ; non loin, en St. Agnes, Trevellas « on site of Mansion » a deux champs laniérés isolés, tandis que le village de Mithian, à l'écart de toute résidence aristocratique, a un beau terroir laniéré. En Gerrans, des restes de laniérages très nets subsistent sur tout le territoire de la commune sauf à l'extrémité de la péninsule de Roseland où une résidence dite « Place on site of Priory » et la « Barton Farm » ont des champs trapus.

Aussi l'on peut penser que l'absence de champs laniérés le long d'un secteur de la côte où l'on s'attendrait à en trouver : au Sud de Portreath en Redruth-Camborne, est dû au développement du très grand parc de Tehidy House. De même, les deux péninsules de Trevose Head en St. Merryn et de Pentire Point en St. Minver, sont recouvertes par les vastes champs géométriques de très grosses fermes. Cette structure agraire est certainement l'œuvre des grands propriétaires. Donc, non seulement l'on ne peut trouver aucune raison d'attribuer les champs laniérés aux anciens seigneurs, mais encore les successeurs de ceux-ci : les grands propriétaires, paraissent avoir supprimé bien des champs laniérés.

Les terroirs laniérés dépendant des fermes et villages sont, comme les terroirs suburbains, de superficie très variable.

De minuscules terroirs, ne couvrant guère plus d'un hectare, sont une caractéristique du Penwith. Les petits terroirs, dont la plus grande dimension n'atteint pas 400 m, existent seulement en région de moor : Penwith, Kerrier, et

Bodmin Moor. En revanche, les terroirs moyens, dont la plus grande dimension va de 400 à 600 m, se rencontrent dans tous les districts corniques. Les grands terroirs, dont la plus grande dimension est voisine de 750 m, sont aussi éparpillés sur tout le comté, avec une plus grande fréquence vers la côte Sud. Les plus grands terroirs, enfin, dont la plus grande dimension approche de 900 m, et parfois dépasse 1 000 m, sont très rares à l'Ouest du comté (deux exemples seulement), mais sont assez fréquents vers la côte Nord et dans le Val de Tamar. De plus, les terroirs laniérés de cette région sont souvent groupés en vastes ensembles où tous les champs, laniérés ou non, obéissent à une même orientation, à une même disposition. Ainsi, dans la commune de Lewannick, et les communes voisines, une bande de 4 500 × 800 m, comprenant plusieurs fermes et villages, présente un peu partout des traces de laniérage. Beaucoup de ces terroirs couvrent tout un interfluve. Certains rappellent les « roz » qui s'avancent dans le Yeun Elez des Montagnes d'Arrée.

Les dimensions des champs individuels sont plus uniformes que celles des terroirs. Leur longueur est souvent la même que celle des champs suburbains, mais leur largeur est en général plus grande que celle de ceux-ci. La plupart des champs laniérés corniques ont en effet une longueur de 200 à 300 m, tandis que leur largeur va de 25 à 75 m, se tenant le plus fréquemment entre 40 et 60 m. Evidemment, les minuscules terroirs de Penwith sont composés de champs de dimensions nettement inférieures (100 m × 25 par exemple). Ailleurs, les champs de dimensions aussi petites sont très rares. Encore plus exceptionnels sont les très grands champs laniérés, comme ceux de Great Nanceluke en Camborne (375 × 100 m).

b) *Champs laniérés et champs ouverts sur les cartes des dîmes*

L'étude des cartes des dîmes montre que la plupart des champs laniérés corniques n'ont guère changé depuis plus de 100 ans. La correspondance entre la carte des champs laniérés dressée d'après les cartes au 1/25 000 et celle dressée d'après les cartes des dîmes est presque complète (fig. 39). Toutefois certains petits groupes de champs laniérés apparaissent alors, qui ne sont plus visibles actuellement, notam-

# CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS EN CORNWALL VERS 1840

(D'APRÈS LES CARTES DES DIMES).

FIG. 39

ment sur les côtes. Parmi ces derniers, l'on note surtout la disparition d'un groupe de champs laniérés à Shewiock, d'un ou deux champs isolés à Lansallos, d'un groupe à Constantine, non loin de Helford River, de champs laniérés à Mawnan et St. Anthony in Meneague auprès de la même ria, enfin de groupes de champs situés non loin de Newlyn en Penzance. Le vaste terroir du village de Lizard en Landewednack, qui ne possède plus que quatre ou cinq champs laniérés isolés, apparaissait alors entièrement laniéré, les faisceaux de champs rayonnant autour du village. L'adjonction de ces groupes de champs isolés à la carte actuelle rendrait un peu plus continue la répartition côtière des champs laniérés, mais ne modifierait pas les traits essentiels que nous avons dégagés. Dans l'intérieur aussi, cinq ou six groupes de champs apparaissaient en 1840 et ne sont plus caractéristiques aujourd'hui. Ils se trouvaient dans les communes de Quethiock, Pelynt, Lanlivery, Probus, Perranarworthal et St. Clement. Ces derniers résultaient d'ailleurs peut-être d'un défrichement récent. En revanche, sur la carte actuelle, figurent un petit nombre de groupes et surtout quelques dizaines de champs isolés qui n'ont pas été remarqués sur la carte des dîmes. Presque tous se trouvent sur les moors de Bodmin et de Carnmenellis, où les champs laniérés sont souvent légèrement irréguliers, et se distinguent parfois assez mal si on ne les mesure pas. Il ne s'agit pas ici de groupes créés depuis 1840. Pour les champs isolés on ne peut être aussi affirmatif.

Les villages, à l'époque de la carte des dîmes, étaient plus nombreux que de nos jours et le lien entre le laniérage des champs et l'habitat aggloméré était plus net. On peut évaluer à 9/10e la proportion des groupes de champs laniérés en rapport avec des villages ou bourgs. En revanche, il existait en deux points des villages assez nombreux dont le terroir ne comportait aucun champ laniéré : le Nord de la presqu'île de Roseland et la commune de Duloe.

La carte des dîmes nous révèle aussi l'existence à cette époque de champs ouverts, de méjous. 26 paroisses, toutes littorales sauf 4, en possédaient au moins un beau. De plus, dans quatre autres paroisses, existaient un ou deux petits méjous à deux parcelles. Deux des méjous ou restes de méjous les plus importants dépendaient de villes : Boscastle et Marazion. Il reste donc 24 paroisses rurales à méjous. La plupart n'en avaient qu'un. Mais Veryan en possédait six, St. Minver

(Highlands et Lowlands) trois, et Tintagel deux et les traces d'un troisième. St. Mawgan avait un vaste terroir ouvert dépendant des deux villages de Tregurrian et Trevorrian (fig. 40). Une quinzaine de méjous importants se trouvaient au contact direct des falaises et des dunes littorales. Henderson déclare qu'ils n'ont été mis en culture qu'au XVII[e] siècle et refuse d'y voir une forme de structure agraire cornique ancienne (22). Mais il existait une douzaine de méjous ou de restes importants de méjous non-littoraux. De plus, les méjous littoraux se trouvent le plus souvent en contact avec des terroirs laniérés qui représentent le même dessin agraire. Certains même sont aujourd'hui devenus des terroirs laniérés tout semblables aux anciens terroirs laniérés de 1840. Il n'y a donc pas lieu de faire un sort à part aux méjous littoraux. S'il est vrai, comme l'indique Henderson, qu'ils n'ont été mis en culture qu'au XVII[e] siècle, cela indiquerait seulement que la tradition des champs ouverts restait encore par endroits très vivace à cette époque.

Les parcelles des méjous sont appelées « stich in common » à St. Mawgan in Pyder, « part of common » à St. Eval. A Padstow, le méjou voisin de Crugmeer s'appelait « Guddua », « guddua common » ou « guddua field common ». Les parcelles sont dites « part of guddua », ou « of guddua common », etc... En St. Gorran, les méjous de Dodman Point avaient sans doute des noms de quartiers : les parcelles sont dites par exemple « Bolster piece », « Lower Bolster Piece », « Plain piece », « Deadman Point Piece ». En Mullion, les méjous avaient gardé le vieux nom cornique de « gweal », et les parcelles étaient dites « stitches in higher gweal », « stitches in lower gweal », ou « in outer gweal ». Il y avait aussi, chose curieuse, deux méjous appelés « Park » : « Park Mellon » et « Park Emmet ».

La plus grande partie de ces parcelles sont indiquées comme arables. Certaines, à Crugmeer en Padstow, sont dites « coarse pasture and arable ». Très rares sont celles qualifiées de « pasture ».

Les dimensions des plus typiques des parcelles ouvertes étaient assez voisines de celles de la plupart des champs

(22) Ch. Henderson, 1935.

# TREVARRIAN ET TREGURRIAN EN St MAWGAN IN PYDER (CORNWALL) D'APRÈS LA CARTE DES DÎMES ET LE REGISTRE D'APPORTIONNEMENT.

Fig. 40

laniérés suburbains ou ruraux actuels. A Tregurrian en St. Mawgan, la plupart des parcelles avaient soit 290 soit 190 m de long sur 28 ou 19 de large. Une parcelle de 8 m de large était exceptionnelle. A Gwithian, la longueur des parcelles allait de 160 à 208 m, leur largeur de 19 à 38 m. A Mullion, les parcelles étaient plus petites : longueur 160 m et 180 m ; largeur 12 m et même, dans un cas, 6 m.

Ces chiffres, malgré des variations locales très compréhensibles, permettent de soupçonner l'existence d'une parcelle type de 200 m × 20 environ, dont la superficie serait proche d'une acre anglaise. Mais il ne peut guère s'agir que d'une coïncidence car l'acre cornique était fort différente de l'acre anglaise (23).

La répartition des différentes propriétés et exploitations dans les terroirs en champs ouverts était fort diverse. Au village de Tregurrian en St. Mawgan, il y avait onze propriétaires différents (fig. 40). L'un d'eux possédait seulement le « common » couvrant un versant de falaise. Les dix autres possédaient des parcelles dans les champs ouverts. Le plan cadastral atteste pourtant un début de regroupement de la propriété : certains possédaient en effet deux ou même trois parcelles adjacentes. Ce regroupement était un peu plus poussé dans les champs laniérés clos entourant le village. Ici avaient été constitués plusieurs groupes de trois, quatre champs contigus. Au Sud-Ouest du village, un propriétaire possédait un bloc carré de huit champs. Mais, en certains endroits, la dispersion de la propriété subsistait, notamment sur les versants de la vallée au Sud du village, et surtout dans les jardins et petits champs attenant au village. Au Nord de celui-ci, les champs laniérés avaient conservé le nom d'un ancien quartier : Whistone.

Trois des propriétaires exploitaient eux-mêmes tout ou partie de leurs terres. L'un de ceux-ci avait en plus loué des terres à d'autres propriétaires. Aussi l'exploitation était plus concentrée que la propriété : il n'y avait que neuf exploitants contre dix propriétaires sur le terroir de culture du village. Un tenancier exploitait sur le méjou quatre parcelles contiguës dont deux lui appartenant et deux louées, et s'était constitué un bloc de terres allant du village à la limite Sud

(23) *Victoria history of the Counties of England, A history of the County of Cornwall, part. 8.*

du terroir, dans les champs laniérés, avec ses propres terres et des terres louées à deux autres propriétaires.

Le terroir de Great Trenance à Mullion nous montre une évolution semblable poussée à l'extrême. Il s'agit d'une très grosse ferme isolée, entourée de champs trapus au Nord et à l'Est, mais dont les six autres champs sont divisés en parcelles nombreuses, étroites et incurvées. Or ceux-ci sont situés entre les bâtiments de la ferme, une vallée et la mer. Cette disposition serait difficilement explicable si les « apportionments » de la carte des dîmes ne nous apprenaient que ces parcelles appartenaient à deux propriétaires différents mais étaient louées par un seul tenancier. Dans ce cas, il suffira que l'un des propriétaires cède ses parcelles à l'autre pour que toute trace de champs ouverts disparaisse, sauf la courbure de certaines clôtures qui reproduit la courbure ancienne des parcelles.

Les méjous de Gwithian, à la différence de la plupart des autres, étaient de forme irrégulière. Leurs côtés étaient incurvés de façons très diverses, les angles étaient parfois arrondis. Aujourd'hui que toute trace de parcellement à l'intérieur de ces méjous a disparu, et que leur clôture extérieure subsiste seule, rien ne distingue ces champs des enclos irréguliers qui couvrent une grande partie de cette commune.

Les deux exemples de Mullion et de Gwithian montrent que tous les méjous corniques n'ont pas été remplacés par des champs laniérés. Ceux de Mullion ont été remplacés par des champs trapus réguliers, ceux de Gwithian par des champs trapus irréguliers. Il est probable que d'autres endroits qui offrent aujourd'hui de telles structures agraires ont été autrefois des champs ouverts.

### c) *Epoques antérieures*

Carew, dans son *Survey of Cornwall* qui nous est si utile, nous montre les Corniques de son temps multipliant les enclôtures de champs ouverts et de terres incultes. Il s'agissait d'enclôtures paysannes spontanées, car les paysans du comté, dit-il, « *ne partagent pas le tempérament envieux de certains tenanciers de l'Est* (de l'Angleterre) *qui préfèrent nuire à leurs propres intérêts actuels en continuant ce pêle-mêle* (*agraire*), *plutôt que de favoriser le bénéfice escompté du pro-*

*priétaire lorsque leur tenure viendra à terme* (24) ». C'est sans doute parce que les enclôtures ont été faites spontanément, qu'en bien des endroits le dessin agraire a été fossilisé sous forme de champs laniérés. Quelques pages plus loin, Carew nous donne un aperçu de l'état des anciens champs ouverts corniques : « *leurs terres étaient toutes communes, ou seulement divisées en parcelles ouvertes* », les vaches et brebis « *étaient attachées par une patte à leur pâture* ». Ceci suppose que, dans l'ancien Cornwall comme très souvent dans la Bretagne actuelle, les champs ouverts n'étaient pas soumis à la vaine pâture, et que les bêtes restaient à l'attache sur les parcelles de leurs propriétaires (25).

Le XVI^e^ siècle fut certainement une période d'enclôtures nombreuses et importantes, mais ce ne fut pas la première période d'enclôtures que connut le Cornwall. Des documents médiévaux des XIV^e^, XIII^e^ et XII^e^ siècles nous font connaître, à ces époques, l'existence de champs ouverts et certaines pratiques d'enclôtures (26). Lorsqu'un document de 1347 parle de « *toutes les tenures, sauf deux acres... se trouvant dans un champ appelé Pencarueu, vers le Sud, près de la mer* », l'on peut être certain que les deux acres en question étaient des parcelles ouvertes situées dans le méjou de Pencarueu

---

(24) CAREW, 1602-1953, p. 123. « They fall everywhere from commons to enclosure, and partake not of some Eastern tenants envious dispositions, who will sooner prejudice their own present thrift by continuing this mingle-mangle than advance the lord's expectant benefit after their term expired. » — Enclôtures de terres incultes, p. 106 : « since the grounds began to receive enclosure and dressing for tillage, the nature of the soil has altered to a better grain ».

(25) CAREW, 1602-1953, p. 148 : « These (the husbandmen) in times not past the remembrance of some yet living, rubbed forth their estates in the poorest plight, their grounds lay all in common, or only, divided by stichmeal... the cow and ewe, who were tied by the one leg at pasture ».

(26) F. FLATRÈS, *CGPC*, 1949, p. 4-14. Les principaux documents utilisés sont : a) Les Registres des évêques d'Exeter (le diocèse d'Exeter couvrait les deux comtés de Devon et de Cornwall). 1° *The Registers of Walter Bronescombe and Peter Quibil, bishops of Exeter...* by the Rev. F.C. Hingestow, London 1889 ; 2° *The Register of Walter de Stapeldon, bishop of Exeter, A.D. 1307-1326,* by the Rev. Hingestow, London, 1892. Abréviations : 1° *Reg. Bron.* 2° *Reg. Stap.* — b) *Publications of the Devon and Cornwall record society, Feet of Fines, vol. I, 1195-1377,* ed. by J.H. Rowe, Exeter, 1914. Les « feet of fines » sont surtout des actes de vente auxquels on a donné plus de force juridique en les mettant sous forme d'un jugement entre parties. Dans l'édition citée ces documents sont traduits en anglais. Abréviation : *f of f.*

(Penarrow en Mylor) (27). De très nombreux actes du XII[e] siècle parlent de « messuages » dans des villes (28) et aussi dans de nombreux villages de la campagne cornique (29). Le mot « messuage », selon Henderson, désignait dans les villes une tenure normale avec maison, jardin, et parcelles dans les champs ouverts d'alentour. Le sens était certainement le même dans les campagnes. Un acte de 1302 relatif à St. Allen le confirme en décrivant la terre de Kelly « *avec ses maisons, messuages, clos, prés, pâtures, chemins et eaux, etc...* (30) ». Certains documents attestent l'existence, à cette époque, de la vaine pâture sur les prairies et les terres à blé (31). Mais, déjà en 1251, il est question de terres arables et de prairies soustraites à la vaine pâture « *depuis des temps anciens* (32) » et l'acte qui contient ces renseignements supprime ou restreint les pratiques de vaine pâture sur certaines terres et surtout sur certaines prairies (33).

Aussi n'est-on pas étonné de trouver mention d'une « *pièce de terre adjacente à des granges et que l'on appelle*

---

(27) *f of f*, 574, p. 346, « all the said tenements, except two acres of the aforesaid land lying in a field called Pencarueu, towards the south by the sea ». Une note identifie Pencarueu avec Penarrow en Mylor, à l'Est de Trefusis.

(28) *f of f*, 100, p. 48, année 1244, « 1 messuage and 1 curtilage in Bodmine » — 78, p. 38, année 1242, « 2 parts of 1 messuage, 16 acres of land and 12 d of rent in the suburb of Dunheved Castle (Launceston)». — 205, p. 109, année 1262, à « Treuera » (Truro).

(29) *f of f*, 8, p. 5, année 1199-1200 (en Quethiock), 24, p. 12, année 1201 (en Lanivet), et p. 95-96, 98, 100, 109, 110...

(30 *Reg. Bron.* p. 426 : « *totam terram meam de Kelly... una cum domibus, messuagiis, clausis, pratis, pasturis, viis et aquis* ».

(31) *f of f*, 207, p. III, année 1262, « Moreover Stephen granted to John and Alice... common of pasture for all manner of his castle except on the north side of the said wood, after the hay is taken and the corn carried ».

(32) *f of f* ; 138, p. 69-70, 1251. Accord entre le prieur de Tywardraith (Tywardreath) et Odo, fils de Walter de Treverbyn « Odo granted for himself and his heirs that the Prior and his successors and his church and his men of St. Austell in Menequidel, and their neighbours, who wish to grind in the said mill, shall have for ever common of pasture on the whole of the land of the said Odo and his heirs at Tregenedwyth for all manner of their cattle and those remaining with them, except corn (land), meadows and closes at Byngeheye (Bings in Luxulyan) of old time reserved... » On notera la dualité des « closes » et des « cornlands ». Ces derniers sont certainement des champs ouverts.

(33) *Ibid.* « common of pasture everywhere in the lands of Treverbyn and Trethewergy, for all manner of cattle regularly kept by them and free ingress to and free regress from the said pasture by way convenient to them, excepting the corn-land of the said Odo and his heirs, and the meadows of Trethewergy, Penhalwarine, and Treverbyn

« *Nova Parca* ». Nova Parca signifie « *le nouveau champ enclos* (34) ». Mais la plupart des nouveaux enclos auxquels il est fait allusion sont des courtils et jardins. Il existe toute une série d'actes du XIII[e] siècle relatifs aux dîmes, qui ne peuvent se comprendre que si l'on admet, à cette époque, la création fréquente de nouveaux courtils aux dépens des champs ouverts.

Un acte de 1259 se rapportant à St. Issey parle des « *dîmes des fèves et pois poussant dans les jardins existant maintenant et cultivés avant la date actuelle* (35) ». La taxation de l'église de St. Keverne en 1269 distingue les « *dîmes des pois et fèves poussant dans les anciens courtils déjà faits au temps de la présente ordonnance* » et « *la dîme des fèves, pois et vesces et de toutes les autres plantes poussant dans les champs de toute la paroisse* (36) ». Des actes relatifs au Devon, traitant de cette même question des dîmes des nouveaux courtils, confirment et précisent l'interprétation des documents relatifs au Cornwall. Un document de 1324 prévoit les dispositions applicables « *si quelque terre maintenant arable et hors des courtils, est transformée en courtil dans l'avenir* (37) ». En 1318 il est question à Brixham de « *vergers et jardins déjà construits dans la dite paroisse, et aussi des vergers et jardins qui peuvent être construits dans l'avenir, même sur une terre maintenant arable* », et les clauses prévues varient selon que la superficie de ces vergers

---

between the ditch on the north side and the bond stones on the south side, and excepting the turbaries and the pasture of Roscadeuk, in which they shall not common from the Kalends of May until the feast of the Exaltation of the Holy Rood (14 sept.) (and excepting those) at Bryngeheye of old time reserved ».

(34) *Reg. Bron.*, p. 379, Acte du 19 novembre 1286, relatif à Cuby « quadam pecia terre eisdem horreis adjacente que Nova Parca vocatur ». Il semble que l'on doive distinguer « Parca » champ, et « Parcus », parc, domaine réservé autour d'un château.

(35) *Reg. Bron.*, p. 250, « cum decimis fabarum et pisarum in ortis nunc existentibus et ante nunc excultis ».

(36) *Reg. Bron*, p. 251, « cum decimis fabarum et pisorum in antiquis curtilagiis tempore presentis ordinacionis factis dumtaxat crescentium »... « decima fabarum, pisorum et vesciarum et omnium aliorum in campis crescentium totius parochie », p. 253, acte relatif à St. Merryn : « decimam feni in pratis, pomorum in gardinis nunc existentibus ».

(37) *Reg. Stap.* p. 90, « Et, si aliqua terra que nunc est arabilis et extra curtilagia, in curtilagia futuris temporibus forsitan sit redacta ». Le même document prévoit d'ailleurs aussi la transformation inverse : « si curtilagia... in agriculturam extra curtilagia futuris temporibus forsitan sint redacta ». Cette dernière expression ne peut se comprendre que s'il s'agit de champs ouverts.

et jardins est de plus ou moins de dix perches (38). L'expression « *construire un courtil* » rappelle l'expression cornique actuelle « *to build a hedge* », signifiant « *faire un talus* ».

D'autres documents relatifs aussi au Devon permettent de penser que les clôtures de vastes champs furent surtout l'œuvre des seigneurs tandis que le caractère impersonnel des documents relatifs aux créations de courtils, en Devon, comme en Cornwall, semble indiquer que celles-ci furent l'œuvre anonyme, spontanée et progressive des paysans (39).

Les documents historiques antérieurs au XII[e] siècle sont trop rares, trop concis et souvent trop sujets à caution pour qu'on puisse en tirer des renseignements concernant les structures agraires. L'étude des restes archéologiques protohistoriques peut en revanche nous donner quelques renseignements sur un passé plus lointain.

Un trait important de ces reliques agraires est la présence côte à côte d'enclos de murs de pierres ou peut-être de talus de terre, et de parcelles séparées par des « rideaux » : les « *lynchets* » des archéologues anglais. Les « rideaux » ont pu être renforcés par des cailloux d'épierrement, mais ils attestent cependant une culture en parcelles ouvertes. En effet, tous les « rideaux » connus jusqu'ici en France, comme ceux que j'ai remarqués en Irlande et en Galles, limitent les parcelles d'un méjou ou d'un terroir en champs ouverts (40).

---

(38) *Reg. Stap.* p. 86, « totam decimam gardinorum et ortorum nunc in dicta parochia constructorum, et gardinorum similiter et ortorum construendorum in posterum, eciam de terra nunc arabili, in parochia antedicta, dum tamen hujusmodi gardini et orti forsitan construendi X perticatas terre in uno loco non excedant. Et, si decem perticatas terre, ut premittitur, excesserint in uno loco... »

(39) Exemples d'enclôtures seigneuriales. 1° *Reg. Stap.* p. 110 (année 1301), acte se rapportant à Colebrooke (Devon) « Item dominicum est augmentatum quia dictus alanus... retinuit in dominico circiter acram et dimidiam terre, juxta gardinum occidentalem, quam bene inclusit ad affros et alias bestias imponendum » (de même le domaine fut augmenté, parce que ledit Alain a retenu en domaine environ une acre et demie de terre, près du verger de l'ouest, terre qu'il a bien enclose, pour y mettre des chevaux et autres bêtes). — 2° *Reg. Bron.* p. 50, « Ego Ricardus Fonnyson... dedi, concessi, Waltero... totam terram meam de Bromburke, illam scilicet quam idem Dominus Walterus fossato inclusit et imparcavit ». (« Moi Richard Fonnyson... j'ai donné et concédé à Gautier... toute ma terre de Bromburke, à savoir celle que ledit seigneur Gautier a close d'un talus et transformée en parc »).

(40) Les « Lynchets », sont signalés par P. Dupley, *Antiquity*, 1952, p. 90-92. — Ils apparaissent sur la figure 7 et sur la planche VI (haut) de l'article de R. Radford, *Proc. Prehist. Soc.* 1952, p. 55-84. Ces deux illustrations se rapportent à des restes agraires du Dartmoor.

Les restes de ces champs et courtils proto- ou pré-historiques ont été retrouvés sur les moors en zone marginale. Il serait peut-être imprudent de trop généraliser les conclusions tirées de leur étude. Mais le fait essentiel demeure la dualité agraire : champs ouverts-enclos, accompagnés d'une dualité d'habitat : aggloméré-isolé, qui sont attestées à presque toutes les époques connues de l'histoire du Cornwall.

L'évolution générale semble avoir été la suivante : 1° Prédominance des champs ouverts au début du Moyen Age. Les documents de cette époque emploient beaucoup plus souvent le mot « *campi* », qui semble bien désigner des champs ouverts, que le mot « *clausum* » : champs enclos. 2° Mouvement spontané d'enclôtures de courtils aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, accompagné d'enclôtures seigneuriales de parcs et pâtures. 3° Reprise du mouvement d'enclôtures vers la fin du XVI^e^ siècle. Dès l'époque de Carew, la plus grande partie du comté est déjà enclose. Celia Fiennes, en 1697, nous représente la Domnonée anglaise comme recouverte d'enclos multiples, et parcourue par des chemins creux (41). Les cartes des dîmes ont été réalisées juste à temps pour représenter les derniers champs ouverts corniques. 4° Depuis lors, certains des champs ouverts ont disparu sans laisser de traces (à Mullion, à Gwithian) ; d'autres ont été en partie abandonnés, en partie enclos et transformés en champs laniérés (à Trevorrian et Tregurrian en St. Mawgan in Pyder, Treen en Zennor, Gwendra et Camel, Tregenna et Curwenna en Veryan, Penare, près de Dodman Point en St. Gorran).

Comme ces dernières, les enclôtures plus anciennes, réalisées par les paysans et non par les seigneurs, ont, elles aussi, très souvent fossilisé le dessin agraire des champs ouverts. Le comté de Cornwall est ainsi parsemé de terroirs de champs laniérés souvent très allongés et incurvés, qui sont l'un des traits les plus curieux de sa structure agraire.

La répartition des champs laniérés actuels, et surtout celle des champs ouverts en 1840, sont de type relicte. Leur interprétation est donc assez délicate. Champs ouverts et

(41) Carew, 1602-1953, « the most part of the shire is severed into enclosures » (p. 129). — « her (du comté) inward natural strength increased by so many lanes and inclosures » (p. 84). — C. Fiennes, ed. 1949, p. 244, premier aperçu du Devon, en venant de l'est : « a vast prospect on each side full of inclosures and lesser hills, which is the description of most parts of the west », et multiples détails confirmant cet aperçu, p. 244 à 272.

champs laniérés sont certainement liés en Cornwall, comme en Bretagne, à un habitat agricole aggloméré en petits villages, parfois à des bourgs. Les terroirs laniérés sont souvent très proches des fermes, la partie extérieure du terroir étant couverte de champs trapus. En plusieurs districts de Bretagne, les méjous se trouvent ainsi près des villages, la partie extérieure du terroir, anciennes lândes ou terres froides, étant aujourd'hui divisées en enclos trapus (42). Mais les champs ouverts corniques en 1840 se trouvaient en général un peu à l'écart des fermes, dont les séparait un terroir laniéré. Cette particularité peut s'expliquer par la situation de ces champs ouverts au bord de falaises, sur un sol médiocre, sur un terrain peut-être défriché assez récemment.

La répartition des champs laniérés le long du littoral et autour des moors correspond à une répartition correspondante de l'habitat aggloméré. L'absence de champs laniérés le long de la plupart des secteurs inabordables du littoral cornique peut s'expliquer par le manque de cohésion de l'habitat dans ces districts peu exposés à des attaques imprévues. Mais dans les isthmes corniques, les champs laniérés ont subsisté en plus grand nombre que les villages. Il est possible qu'ici les champs laniérés témoignent d'un ancien état d'insécurité.

Nous n'avons qu'assez peu de renseignements sur les caractères propres des anciens champs ouverts corniques. Si l'on admet que les terroirs laniérés ont perpétué le plan agraire de terroirs ouverts, l'on peut reconstituer l'existence de méjous assez petits dans l'Ouest du comté, de terroirs plus vastes dans le Nord-Est et l'Est. Nulle part, pourtant, les dimensions de ces terroirs ne sont comparables à celles des terroirs communaux des régions de champs ouverts du continent. Les parcelles corniques appartenaient le plus souvent à deux types : l'un petit (100 m $\times$ 15), l'autre moyen (200 m $\times$ 20) ; quelques-unes étaient nettement plus vastes. Les cartes des dîmes nous montrent, à Trevurrian et Tregurrian en St. Mawgan, un éparpillement de la propriété et de l'exploitation dans les champs ouverts. Les descriptions de Carew permettent de croire que la vaine pâture sur les champs ouverts avait disparu avant le XVII[e] siècle. Des documents médiévaux toutefois nous attestent une existence ancienne, mais aussi des limitations à cette pratique. Ces derniers traits encore se retrouveraient en Bretagne.

(42) P. Flatrès, 1944.

## II. — LES CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS AU PAYS DE GALLES

Les champs ouverts et cultivés ne subsistent au Pays de Galles qu'en deux localités : Laugharne (comté de Carmarthen) et Rhossili (en Gower, comté de Glamorgan). A Garthbeibio (comté de Montgomery), les anciens champs de la « *Gwaun oer* » ne sont plus cultivés, mais leurs parcelles, appartenant à diverses fermes, restent ouvertes. A Llansantffraid (comté de Cardigan), une vaste étendue de champs anciennement ouverts a été enclose il y a 80 ans (fig. 41). A St. David's (comté de Pembroke) et en plusieurs communes de Gower, les parcelles ouvertes ont été réunies en une seule tenure, mais les traces matérielles des anciennes divisions subsistent sur le sol. Les cartes des dîmes révèlent l'existence de champs ouverts, vers 1840, dans tous les comtés du Pays de Galles. Les « *estate maps* » (cadastres seigneuriaux) des XVIII^e^ et XVII^e^ siècles en montrent aussi. Les documents historiques médiévaux permettent de reconstituer les paysages de champs ouverts aux XV^e^ et XIV^e^ siècles, et certaines dispositions des anciennes lois galloises, pouvant remonter aux X^e^ et IX^e^ siècles, semblent bien en impliquer l'existence à ces époques reculées.

De plus, en Galles, comme en Cornwall, la comparaison des cartes des dîmes et des cartes actuelles permet d'affirmer que les champs laniérés, à part peut-être de très rares exceptions, sont simplement des champs ouverts enclos sans remembrement, selon un processus qui s'est déroulé il y a 80 ans à Llansantffraid, et se déroule actuellement pour certaines parcelles de Rhossili. Si l'on ajoute le témoignage indirect des champs laniérés aux témoignages directs attestant l'existence de champs ouverts, l'on est frappé par l'importance passée de cette forme agraire dans une contrée considérée souvent comme le domaine par excellence des champs enclos anciens. Au point de vue de la géographie actuelle, si les champs ouverts ne sont plus que de rares reliques, les champs laniérés restent nombreux. Rares sont les districts qui n'en possèdent pas. En plusieurs régions, ils constituent l'un des éléments les plus importants de la géographie agraire.

Champs ouverts actuels au Pays de Galles:
GARTHBEIBIO
LLANSANTFFRAID
LLANON
LAUGHARNE
RHOSSILI
0 10 20 30 40 Kms

Fig. 41

### 1° Les champs ouverts actuels

#### a) *Laugharne*

Laugharne (prononcer Larne ; le nom gallois est Talacharn) est un « borough » médiéval, qui a subsisté presque intact jusqu'à nos jours. C'est peut-être le seul exemple vivant de ce qu'ont été, à l'époque de leur fondation, la plupart des villes de Cornwall et de Galles.

Laugharne (43) est actuellement une bourgade allongée au fond d'une vallée affluente de la Tâf, entre l'église paroissiale et les ruines du château-fort. Ce château, juste au bord de la Tâf, commandait l'entrée du triple estuaire de la Tâf, de la Tywy et de la Gwendraeth. Bien que ne possédant pas de port construit, Laugharne a joué autrefois un rôle maritime, et la récolte des coques reste aujourd'hui l'une des spécialités de l'endroit. Pour le voyageur venant de l'Est, Laugharne est, au delà de la région galloisante de Swansea-Carmarthen, la première localité de « la petite Angleterre au delà du Pays de Galles », de cette région du Sud-Ouest du comté de Carmarthen et du Sud du comté de Pembroke, où l'on ne parle qu'anglais.

Laugharne a conservé jusqu'à ce jour ses institutions médiévales. L'autorité municipale est exercée par une « *Corporation* » qui a à sa tête un « *portreeve* » et comprend un « *grand jury* », présidé par un « *foreman* ». Parmi les membres du jury sont choisis les deux « *common attorneys* » qui perçoivent les loyers dus à la corporation et les quatre « *constables* » qui sont censés maintenir l'ordre et reçoivent comme salaire le fermage du champ dit « *Constable field* ». Le « *Recorder* » est le seul officier municipal permanent. La « corporation » procède toujours à la tenue de la « *Court leet and Court Baron of Talacharn* », l'une des rares juridictions féodales subsistant en Grande-Bretagne. Le « grand jury » établit la liste des bourgeois (« *Burgesses Roll* ») de Laugharne. Cette liste comporte 450 bourgages (« *Burgages* ») qui reviennent de droit aux fils et gendres de bourgeois domiciliés à Laugharne, et à d'autres personnes domiciliées que le

(43) Renseignements historiques d'après une étude manuscrite : « *The ancient township of Laugharne* », par Canon E.V. Williams, vicar de Laugharne, aimablement communiquée par l'auteur.

jury estime « propres et idoines au titre de bourgeoisie » (« *proper and fit to be a burgess* »). Les 76 bourgeois les plus anciens ont droit, leur vie durant, à l'usufruit de certaines parcelles (« *stangs* ») situées dans les champs ouverts (« *Common Fields* ») de Laugharne. Lorsqu'un des 76 bourgeois meurt, ses parcelles passent, non à ses héritiers, mais au plus ancien des bourgeois sans parcelles, c'est-à-dire à celui qui était 77e sur le livre de bourgeoisie. Tous les trois ans, le lundi de la Pentecôte, a lieu le parcours des terres de Laugharne, appelé « *Common walk* » ou « *Beating of the bounds* ». C'est une cérémonie pittoresque et gaie, où les officiers de la corporation, suivis d'une foule nombreuse, parcourent un long itinéraire traditionnel dont l'objet est de rappeler à tous les limites et bornes des terres de Laugharne.

Le territoire de Laugharne (commune de « Laugharne township ») comprend, au Sud, une région d'accumulation littorale appelée East Marsh, et au Nord un plateau de Vieux grès Rouge recouvert de drift. Ce plateau retombe sur l'East Marsh par une falaise morte très fraîche, sur l'estuaire de la Taf par des pentes plus douces, et est entaillé par trois vallons assez profonds.

La plus grande partie de l'East Marsh a été drainée et divisée géométriquement en grandes fermes à une époque récente. Mais la partie Nord-Est, dite « *Lees* », forme l'une des terres ouvertes de Laugharne. Cette pièce a une forme générale de triangle rectangle isocèle. Les deux côtés égaux ont environ 350 mètres de long. Le troisième côté est formé par un cours d'eau à méandres qui draine une partie de l'East Marsh. Il semble que « Lees » ait toujours été une prairie. Ceci peut expliquer certaines particularités du parcellaire. Ce pré possède cinq faisceaux de parcelles dont 3 infimes dans les coins du champ, et 2 importants, séparés par un ruisseau. Dans chacun de ces deux grands faisceaux, les parcelles sont étroites, parallèles, allant d'un bord à l'autre du champ. Les 12 parcelles du plus petit faisceau ont comme dimensions normales 118 m × 12 m, et les 15 parcelles du plus grand faisceau 260 m × 12 m.

Les trois-quarts de la surface du plateau et des vallons de la commune de Laugharne sont recouverts par les champs enclos vastes, réguliers et trapus d'une vingtaine de fermes isolées. Mais le quart restant forme deux méjous. Le plus petit, immédiatement au Nord-Est de l'église, est en voie de

disparition. Déjà en 1840, toute la partie Nord était enclose, formant des champs laniérés. Le deuxième méjou, dit *Hughdon*, a près d'un kilomètre carré de superficie. Sa forme générale est trapézoïdale, et il couvre toute une lanière de plateau, entre deux vallons. Ses plus grandes dimensions sont 1020 m × 805 m. Il est limité au Nord par une route enclose, à l'Ouest par un talus le séparant de champs enclos ordinaires, au Sud-Ouest par un ruisseau, au Sud-Est par des talus limitant les champs et prairies qui occupent le fond d'un vallon. Les talus et haies qui entourent le champ sont médiocres et semblent peu soignés. Un chemin ouvert, marqué en partie sur la carte de dîmes, passe au milieu du champ et dessert une grande partie des parcelles. Ces parcelles, sur le sommet du plateau, sont limitées par des balks larges de 50 cm environ et non labourés. Ces bandes-limites sont appelées ici « *landscar* ». Sur les versants des vallons, ces parcelles sont quelquefois séparées par des rideaux. La plus grande partie du champ (tout le sommet du plateau) forme un seul faisceau comptant 20 grandes parcelles (dimensions normales : 307 m × 47 m). Les parcelles d'amont (vers l'Ouest du champ) ont des bords presque rectilignes ; celles d'aval, vers l'Est, sont incurvées. La courbure tend à rendre les parcelles parallèles aux courbes de niveau. Autour de ce faisceau principal, les parcelles se groupent en une vingtaine de faisceaux secondaires disposés presque en damier sur les versants des deux vallons encadrant le plateau. Les parcelles sont tantôt parallèles, tantôt perpendiculaires à la pente. La plupart sont rectilignes, mais certaines sont incurvées, sans motif évident. Le plus important de ces faisceaux secondaires comporte 15 parcelles de dimensions moyennes 236 m × 18 m. Les plus petites parcelles, groupées en petits faisceaux, ont en moyenne 48 m × 12 m.

A mi-chemin de Laugharne et de St. Clears, sur le territoire de l'actuelle commune de Llanddowror (mais sur le terroir de l'ancienne paroisse ecclésiastique de Laugharne), la corporation de Laugharne possède un autre méjou, appelé « *Moor* ». La géographie physique de l'endroit justifie mal ce terme. Il s'agit de pentes douces par lesquelles le plateau de Laugharne retombe sur l'estuaire de la Taf. Situé entre la grand'route de Laugharne à St. Clears et la Taf, ce champ a 1 km de long et 200 à 400 m de large. Il est séparé de la route par une haie très bien entretenue, et doublée, à 1 m

environ à l'intérieur du champ, par des fils de fer barbelés. Deux barrières en bon état servent d'entrée. Les parcelles, perpendiculaires à la route, n'arrivent pas jusqu'aux fils de fer. Le long de cette clôture, en effet, un cheintre inculte permet d'accéder à toutes les parcelles. Vers St. Clears, le champ est limité par un ruisseau encadré par une végétation arbustive sauvage, et par des marécages étroits mais qui forment une limite difficilement franchissable.

L'utilisation agricole de ces deux derniers groupes de champs ouverts est curieuse. Certains bourgeois mettent eux-mêmes en valeur leurs parcelles, y cultivent des pommes de terre, par exemple, mais beaucoup louent les leurs à des fermiers voisins. Ceux-ci utilisent ces terres comme ils l'entendent, sauf pendant une période de deux mois, de mi-novembre à mi-janvier, époque où Hughdon et le Moor sont ouverts à la vaine pâture. Lors d'une visite, le 23 novembre 1950, les deux champs étaient parcourus librement par d'importants troupeaux de vaches.

Il n'y a pas d'assolement obligatoire, mais la vaine pâture interdit certaines cultures. Aussi la plupart des parcelles cultivées par les fermiers sont sous céréales de printemps, ou sous herbe (pour le foin plutôt que pour la pâture). A la date citée plus haut, plusieurs meules de foin ou de paille, entourées de fils de fer barbelés, se trouvaient sur le cheintre du « Moor », en bordure de la clôture extérieure.

Cette organisation remonte dans son ensemble à l'époque de la fondation du « Borough » par la famille de Brienne, ou de Brian, vers le début du XIII[e] siècle. Toutefois le système des parts revenant aux 76 bourgeois les plus anciens aurait été établi (ou peut-être rétabli) vers 1600. La réforme aurait eu un but égalitaire. Les terres communes « *free commons* » de Laugharne ayant été accaparées par les bourgeois les plus riches, l'on aurait décidé que ces terres seraient désormais détenues par les 76 bourgeois les plus anciens, quelle que fût leur fortune. Un « Survey » de 1691, que la « corporation » possède toujours, atteste l'existence des champs communs (« *Free Commons of divers land* ») à cette date, ainsi que la pratique de l'élection du Portreeve, et nous apprend que Laugharne possédait alors 200 maisons. La Charte principale du « borough », qui doit remonter à 1307, concède aux bourgeois des terres communes, un droit de passage pour abreuver leurs bestiaux, une acre de tourbière, le droit de

tester, le droit d'élire deux Portreeves, etc... La fondation originale, dont les Chartes sont perdues, remonte au moins, semble-t-il, à un siècle plus tôt, vers 1200.

Laugharne est donc à l'origine une colonie urbaine implantée par une famille anglo-française en territoire gallois, peu d'années après la conquête de la Galle du Sud. Laugharne ne nous apprend rien sur les pratiques agraires indigènes galloises, mais est un exemple très précieux de persistance de coutumes médiévales anglo-françaises. Nous pouvons ainsi nous faire une idée précise des institutions agraires anciennes des autres « boroughs » « normands », de Cardiff à Tenby, comprendre les allusions de divers documents historiques aux terres communes du « Borough » de Carmarthen, et expliquer la persistance jusqu'à nos jours de champs laniérés autour de Loughor, Kidwelly, Tenby, etc...

### b) *Rhossili*

Mais la plupart des établissements anglo-français en Galle du Sud étaient des « Manors » ou seigneuries rurales, non des « boroughs » urbains.

Le village de Rhossili (44) quoique présentant bien des traits « indigènes » d'origine vraisemblablement pré-féodale, appartient toutefois à la zone manoriale de Galle du Sud.

Jusqu'au mois d'octobre 1950, Rhossili a fait partie du « Gower Estate », héritier du « Lordship of Gower » médiéval. La « Court Leet » de Gower a tenu ses assises jusque vers 1940 dans une auberge de Penrice. C'était l'une des dernières juridictions féodales de Grande-Bretagne, et, sous la direction du « Steward » ou sénéchal du « Manor », assisté de jurés pris parmi les paysans, elle connaissait de tous les cas agraires, concernant clôtures, écoulement des eaux, etc. Elle appliquait le droit coutumier local (« *Law Custom* ») et non le droit commun anglais (« *Common Law* »). L'on peut penser que la politique de cette cour féodale est en partie

(44) La plupart des renseignements d'ordre historique sont empruntés à une thèse manuscrite communiquée par Miss Doreen Richards, « *An agricultural and social study of Rhossili* » (présentée pour l'examen « honours » de l'University college of Wales, Aberystwyth). D'autres ont été recueillis au cours d'une enquête personnelle qui a fourni aussi la plupart des faits d'ordre géographique.

responsable de l'archaïsme des structures agraires de Gower. En octobre 1950, « l'estate » a été démembré, la plupart des fermiers ont acheté leur tenure et sont maintenant propriétaires exploitants, soumis au droit commun anglais.

La commune de Rhossili, qui coïncide avec l'ancienne paroisse ecclésiastique, s'étend sur une dizaine de kilomètres carrés à l'extrémité de la péninsule de Gower. Elle comprend la plus grande partie de la colline de Vieux Grès Rouge dite Rhossili Down (qui forme un commun ouvert, très peu utilisé actuellement) et, au Sud de la colline, depuis Worms Head jusqu'à la limite de la commune de Port-Eynon, s'étend sur la pénéplaine de Gower. Le littoral est formé de falaises abruptes. Le drift recouvre toujours le calcaire carbonifère, surtout dans l'Est, mais près de Worms Head le calcaire carbonifère affleure parfois au fond des sillons. Sur le calcaire ou le drift, le sol arable est excellent. L'on dit localement que le sol de Gower est le meilleur de tout le comté de Glamorgan et que le sol de Rhossili est le meilleur de tout le Gower. Ce sol, toutefois, est argileux et tenace, et autrefois, l'on était obligé de labourer par périodes d'une demi-journée, suivies de hersages. Une plus longue période de labour aurait permis au sol de durcir à tel point qu'il aurait été impossible à briser. Aujourd'hui, l'emploi des tracteurs rend ces pratiques inutiles.

La commune de Rhossili comprend plusieurs habitats, dont chacun a son propre terroir agricole : deux « villages » Rhossili et Middleton, plusieurs grandes fermes : deux à Pitton, une à Pilton, le grand domaine de Paviland, et un certain nombre de cottages isolés.

Seul, le village de Rhossili a conservé ses champs ouverts, mais des champs laniérés subsistent sur les autres terroirs de la commune.

Le village de Rhossili réunit une dizaine de fermes, quelques maisons de commerce et des habitations de retraités, et l'église paroissiale. Le plan du village est intéressant. Il ne s'est guère modifié depuis 100 ans. La plupart des fermes se trouvent au bord d'un chemin allant aux terres vaines et vagues de la « falaise ». L'église et son enclos se trouvent sur le côté du village, et non au centre comme dans les vrais villages de colonisation anglo-française. A la sortie Est du village, se trouve un carrefour de chemins comportant une sorte d'espace vague triangulaire, ressemblant tout à fait aux

« issues » ou « leurger » des villages bretons. Ces détails, comme la toponymie et la persistance, jusqu'en plein XIX[e] siècle, de pratiques populaires typiquement galloises (45), permettent de penser qu'ici, comme dans la plus grande partie de la péninsule de Gower, il y a eu surimposition d'institutions féodales anglo-françaises, sur des communautés indigènes qui ont été peu à peu anglicisées par le contact. Le processus a été très différent au Sud du comté de Pembroke, où il y a eu implantation de colons ruraux flamands et autres.

Le terroir de Rhossili (sensu stricto) s'étend surtout à l'Ouest du village, sur la langue de plateau qui s'avance en mer vers Worms Head et est limitée de 3 côtés par de belles falaises calcaires. A l'Est du village, au pied de Rhossili Down, des enclos, aux formes trapues semi-régulières, semblent bien être des conquêtes récentes sur le moor. Presque toutes les fermes de Rhossili possèdent une terre dans ce district, mal desservi par les chemins, et où plusieurs champs sont enclavés au milieu de tenures voisines. Mais le plateau de Worms Head est la région essentielle du terroir. Un mur de pierres sèches élevé et bien construit sépare le terroir cultivé d'une bande étroite de « falaise », à l'extrême bord du plateau, qui reste ouverte et commune. A l'intérieur du mur presque tous les champs sont ouverts ou laniérés. La plupart des champs laniérés semblent provenir d'enclôtures de champs ouverts, sauf quelques champs extérieurs qui ont été formés en enclosant un bout de falaise au delà du mur limite primitif.

Actuellement, existent à Rhossili deux méjous appelés « *Little Vyle* » et « *Great Vyle* » (46). Ils sont marqués sur la carte récente au 1/25 000 par deux rectangles blancs portant l'inscription « *allotment gardens* » (c'est-à-dire « jardins ouvriers ») qui montre combien le cartographe était peu familier avec la forme agraire des champs ouverts.

« Little Vyle » est un rectangle aux côtés incurvés de 211 m × 53 m environ. Il est entouré de tous côtés de talus

(45) Signalée dans les divers numéros de la revue « *Gower* », publiée à Swansea par la « *Gower Society* ». Voir dans la même revue : P. FLATRÈS, *Field patterns of Gower and Brittany, a comparative study* (1951).

(46) Dans un « *Survey* » de 1814 cité par Miss Doreen RICHARDS, le nom « Middle field » désigne un groupe de champs aujourd'hui enclos, et appelés « Middle Vyle ». Il semble donc que Vyle soit une forme dialectale de « field ».

de type cornique ou semi-cornique. Il possède un seul faisceau de 5 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents. Les parcelles ont comme dimensions normales 205 m × 9 m. Un chemin ou cheintre, à l'une des extrémités du champ, dessert toutes les parcelles.

« Great Vyle » est plus vaste : environ 530 m × 211 m. Il est, lui aussi, tout entouré de talus corniques ou de murs de pierres sèches. Il comporte plusieurs faisceaux dont trois principaux qui ont à peu près les mêmes dimensions et les mêmes caractères que Little Vyle. Dans deux de ces faisceaux, les parcelles sont dirigées Est-Ouest, dans le troisième, le plus occidental, elles sont dirigées Nord-Sud. Chaque faisceau constitue un quartier qui a son propre nom : par exemple, *Limehill, Dipslade* ; et les parcelles y sont désignées par le nom de leur propriétaire : par exemple *Bowen's Limehill, Eynon's Limehill,* etc... Le faisceau central toutefois porte diverses appellations dont chacune s'applique à un groupe de parcelles ; par exemple : *Bramble Bush, Yearland.* En revanche, autour des deux « Vyle », des faisceaux de parcelles laniérées encloses portent un nom collectif ; par exemple : *Furzyland, Stonyland.* Onze tenanciers se partageaient les parcelles du « Great Vyle » en 1941. Lors d'une visite en octobre 1950, l'un d'eux venait d'enclore une parcelle située au bord du Vyle, par une médiocre levée de terre, armée d'ajoncs et d'épines sèches, et plus ou moins renforcée par des fils de fer barbelés. Depuis la désintégration du « Gower estate », personne ne peut plus s'opposer à de telles pratiques, mais, même au temps de la « Court Leet », des enclôtures semblables ont eu lieu. La plupart des parcelles sont absolument rectilignes. Toutefois, certaines parcelles au Sud du Vyle, occupant une tête de vallon peu creusé, sont incurvées, et, chose curieuse, en sens contraire des courbes de niveau. La rectitude de la plupart des parcelles s'explique par certaines précautions prises lors des labours. Le labour se fait en billons, chaque parcelle constituant un billon. Lorsqu'on retourne les sillons vers le milieu de la parcelle, le labour est dit en « *backs* » ; si l'on retourne les sillons vers les côtés de la parcelle le labour est dit en « *throw out* », dans ce cas l'on commence par les côtés et à la fin du labour un fossé subsiste au milieu de la parcelle, qui facilite l'écoulement des eaux. Quand on laboure en « backs », l'on trace le premier sillon au milieu de la parcelle. Pour être sûr de

charruer droit, l'on plante un piquet (« *peg* ») au milieu de chaque petit côté de la parcelle, et quelquefois un ou plusieurs piquets supplémentaires sur la ligne joignant les deux piquets extrêmes. Ces piquets permettent de « viser » correctement en charruant. Il est d'autant plus important de charruer droit dès le début que, si l'on commet une erreur à ce moment, à la fin du labour il restera sur les côtés de la parcelle des fragments de terre qui devront être labourés après coup assez difficilement. Les tournières, appelées ici « *vorials* », sont en général labourées transversalement, même lorsque cela ne semblerait pas nécessaire. Le remplacement des chevaux par les tracteurs n'a rien changé aux pratiques décrites ci-dessus.

Les parcelles sont séparées par des « balks » appelés localement « *landskers* » qui ont une largeur de 0,80 m environ et une hauteur de 0,25 m environ. Certains sont plus élevés (0,50 m) et il serait assez facile de les transformer en talus. Dans certains endroits où le sol est en pente, les deux côtés des balks sont de hauteur inégale, faisant ainsi transition avec de vrais rideaux. D'après les anciens du village, les « balks » auraient été autrefois beaucoup plus larges, l'on coupait l'herbe qui y poussait pour en faire du foin. D'autre part, la terre des balks était si dure, que la charrue ne pouvait y mordre. Les tracteurs ont changé cela, et aujourd'hui les balks sont menacés. La limite théorique de la parcelle passe au milieu du balk et l'on a le droit de labourer jusqu'à quelques pouces de cette limite. L'un des paysans de l'endroit est célèbre pour son zèle à mordre ainsi sur les balks.

Les parcelles sont desservies par des brèches mettant le Vyle en communication avec la Falaise, avec certains champs enclos et avec un vieux chemin creux (« *sunken lane* »), qui dessert le coin Sud-Est. Entre 1814 et 1840, a été établi à travers le Vyle un chemin de terre ouvert, qui, prolongé depuis 1840, contourne les quartiers du « Great Vyle » et donne accès direct à presque toutes les parcelles. Mais depuis quelques années, les fermiers de Rhossili utilisent des camions pour ramasser les récoltes dans le champ, et ce chemin de terre est trop étroit pour ces véhicules. Ils doivent donc s'arranger pour pénétrer dans le champ par une brèche donnant sur la falaise ou sur un autre champ, à moins de rouler sur les parcelles contiguës. La question des droits de passage, qui semblait résolue, se pose ainsi à nouveau.

Actuellement, la liberté de culture dans le « Vyle » est

totale. Toutes les parcelles sont cultivées soigneusement, et non laissées en pâture. La rotation usuelle est la suivante : 1re année : trèfle ; 2e : pommes de terre et betteraves fourragères ; 3e : blé ; 4e : orge ; 5e : rutabagas ; 6e : avoine, semée avec du trèfle. Mais tous les paysans ne font pas débuter la rotation la même année, de sorte que, une année donnée, plusieurs cultures différentes sont pratiquées sur les parcelles contiguës. Il n'y a plus aujourd'hui sur les « Vyle » de pâture semi-permanente. Autrefois il en existait, mais l'on n'a aucun souvenir ni de vaine pâture, ni de l'usage d'attacher les bêtes au piquet. Lorsqu'un fermier faisait pâturer ses vaches sur sa parcelle du « Vyle », il les faisait garder par des enfants, qui veillaient à ce que les bêtes ne passassent pas sur les parcelles voisines. Actuellement, les pâtures permanentes et semi-permanentes (« leys ») sont réservées aux champs enclos. Les « Vyles », au contraire, participent aux cultures intensives caractéristiques de Rhossili, qui s'oriente de plus en plus vers deux cultures spéciales : les pommes de terre de demi-primeur, et les brocolis. Les pratiques d'entr'aide sont assez développées dans le village, et un emploi récent du « Vyle » est de servir de lieu de garage temporaire à des machines chères (lieuses, etc...) possédées en commun par plusieurs paysans.

Le système des champs ouverts convient assez bien à une agriculture intensive et soignée, où les haies et talus sont considérés comme de la place perdue, et où les travaux s'accommodent parfaitement de parcelles relativement exiguës. Il ne semble pas que ce système donne lieu à des récriminations, et l'on croit même distinguer une certaine désapprobation à l'égard des propriétaires disposés à enclore leurs parcelles.

Cependant, l'étude des cartes et plans anciens montre que la tendance à enclore a été très forte. Les champs laniérés qui, aujourd'hui, séparent les deux « Vyle » étaient en grande partie ouverts en 1840 (seulement deux clôtures sont marquées sur la carte des dîmes). En 1814, ils étaient complètement dépourvus de clôtures, et les deux « Vyles » faisaient partie d'un vaste terroir ouvert de 1 km de long. De plus, les champs laniérés appelés « *Furzy land* » formaient un champ ouvert, séparé du Vyle, en 1840 et 1814. Cependant il faut signaler que, déjà en 1814, les champs ouverts étaient

entourés d'une clôture les séparant soit de la Falaise, soit des champs enclos environnants.

D'autre part, en 1814 et 1840, les tenanciers étaient plus nombreux que de nos jours (15 en 1814 contre 11 actuellement), et aujourd'hui les terres sont moins enchevêtrées qu'autrefois. La tendance au remembrement n'a pourtant pas été aussi forte qu'on pourrait le croire et l'on connaît plusieurs cas où, au temps du « Gower estate », certaines fermes ont été, à la suite de décès, partagées entre deux fils ou deux neveux du tenancier défunt.

Rhossili est donc un exemple curieux à bien des égards, mais loin d'être aussi typique que Laugharne. L'utilisation intensive de champs ouverts est un cas unique en Galles. L'utilisation intensive des champs laniérés eux-mêmes est très rare en ce pays. L'évolution historique connue ne montre ni un immobilisme absolu, comme à Laugharne, ni une évolution achevée, comme dans la plupart des districts gallois. Les enclôtures lentes et progressives rappellent ce qui s'est passé en Bretagne. D'autres traits aussi rappellent le Cornwall ou la Bretagne, et l'on peut penser que Rhossili est un exemple, non pas d'un « manor » anglo-français ayant survécu tel quel jusqu'en 1950, mais d'une vieille communauté indigène, affectée, mais non bouleversée, par le régime féodal imposé au Moyen Age.

### c) *Llansantffraid* (47)

La commune de Llansantffraid, qui coïncide avec l'ancienne paroisse ecclésiastique, s'étend de la Baie de Cardigan aux « Gwaun » de Mynydd Bach. Elle possède 5 km de littoral et s'étend vers l'intérieur jusqu'à 8 km du rivage. La plus grande partie de la paroisse se trouve sur les bas et moyens plateaux du comté de Cardigan, et ne comporte que des fermes isolées. Ce plateau retombe non pas directement sur la mer, comme au Nord et au Sud de la commune, mais sur une plaine de drift large de 500 à 1 000 mètres, élevée de 10 à 20 mètres au-desus du niveau de la mer, qui y a façonné une falaise. Cette plaine, dont le sol est considéré

(47) Tous les renseignements sur Llansantffraid ont été obtenus lors d'une enquête personnelle en 1948, à l'exception de celui que signale la note suivante.

comme le plus fertile de la commune, est entaillée par les deux rivières principales qui descendent du Mynydd : l'Afon Clydan et l'Afon Peris. Près de l'embouchure de cette dernière rivière se trouve le bourg de Llansantffraid, juxtaposition d'un village purement agricole et de l'église paroissiale de Ste. Brigitte (Sant Ffraid en gallois). Le village comporte aujourd'hui 4 ou 5 fermes. En 1840, il était occupé par 14 tenanciers dont 2 avaient de grandes fermes, 2 de petites fermes, et 10 seulement un cottage et une petite pièce de terre. Le plan est de type breton, en tas, avec chemin et issue à côté du village et non au centre, en communication directe avec le « commun » bordant la falaise. L'église est séparée du village par la rivière. A 500 mètres de là, sur les bords de la grand'route d'Aberystwyth à Aberaeron, s'étend une agglomération bien plus vaste : Llanon, peuplée surtout de retraités de la marine de commerce britannique. A l'extrémité Sud de Llanon, l'on montre les ruines de la vieille église (ou chapelle au sens français du mot) de Sainte Non, éponyme de l'endroit, et même de l'emplacement de la maison natale de la Sainte, que l'hagiographie galloise considère comme la mère de St. David. La carte des dîmes montre clairement que le développement linéaire de l'agglomération, le long de la route, est récent, et que le noyau primitif, que la carte appelle « Llanon village » était exactement, autour de la chapelle de Ste Non, la contrepartie du bourg de Llansantffraid autour de l'église de Ste Brigitte.

Entre la grand'route, les deux rivières déjà nommées, et la mer, se trouve une étendue de plaine de 650 × 690 m, appelée *Morfa Esgob*, c'est-à-dire la région littorale, ou l'*Arvor* de l'évêque (de St. David's). Au Sud de l'Afon Clydan s'étend *Morfa Mawr : le grand Arvor*, qui appartenait à l'abbaye Cistercienne de Strata Florida (48). Morfa Mawr était déjà en 1840 un grand domaine d'un seul tenant, aux immenses champs géométriques. Aujourd'hui, le domaine appartient à la section agricole de « University College of Wales, Aberystwyth ». Morfa Esgob, en revanche, est divisé en une multitude de parcelles allongées et étroites, qui ont été encloses il y a 80 ans, mais de telle manière que la plupart des traits des anciens champs ouverts sont encore reconnais-

(48) E.G. Bowens. *The monastic economy of the Cisterciams at Strata Florida. Ceredigion*, 1950, p. 30-38.

sables. De plus, les souvenirs de l'ancien état de choses sont assez frais pour que l'on puisse procéder à l'étude de ce terroir à propos des champs ouverts actuels.

Morfa Esgob compte actuellement une centaine de parcelles. La disposition en faisceaux et groupes de faisceaux, sans être très nette, est reconnaissable. Toutes les parcelles situées au Nord, entre Llansantffraid et la grand'route, sont orientées Nord-Sud. L'on peut considérer que ce groupe représente un faisceau d'une vingtaine de parcelles de dimensions normales 225 m × 25 m, qui est traversé en diagonale par le chemin, assez mal enclos, de Llanon à Llansantffraid. Dans le reste du Morfa, les parcelles sont orientées Est-Ouest. Des sentiers, bouts de chemins, ou têtes de parcelles alignées séparent aujourd'hui des faisceaux de parcelles de longueur variable (300 m au Sud-Est, 175 m ailleurs). La largeur des parcelles varie de 12 à 40 m. Ces parcelles sont appelées en gallois « *Llain* », pluriel « *Lleini* », en anglais « *Stang* ». La plupart des parcelles sont légèrement incurvées, de façon variée (un bord rectiligne et un bord concave ou convexe, deux bords concaves, ou deux bords convexes, courbures en S...). Elles sont séparées par des « balks » ordinaires. L'enclôture a consisté surtout à laisser pousser sur les balks mauvaises herbes, ronces et broussailles. Du côté de Llanon cette végétation prend parfois l'apparence de haies. Du côté de Llansantffraid, en revanche, les seules clôtures sur les balks sont de mauvais fils barbelés. En supprimant par la pensée ces fils de fer, l'on retrouve un paysage parfait de champs ouverts. Deux chemins bordés de ronces et de fils de fer traversent le Morfa. Celui du Sud-Est est récent (il n'est pas marqué sur la carte des dîmes de 1840), celui du Nord-Est est plus ancien mais guère mieux enclos. La carte des dîmes de Llansantffraid ne marquant pas la différence entre limites de parcelles closes et ouvertes — à la différence de la plupart des autres cartes — l'on ne peut savoir si ce chemin était clos ou ouvert en 1840. Du côté de la mer, le Morfa est séparé de la « Falaise », qui est une pâture commune aux fermes de Llansantffraid, par un vieux talus de terre qui porte encore les traces d'un revêtement de pierres du côté de la Falaise. Sur le bord d'un des chemins traversant le Morfa, existe une borne de pierre, profondément fichée en terre, qui semble avoir été une borne de délimitation de parcelles. Mais il est difficile de savoir quelle relation elle avait avec les balks.

Actuellement, ces parcelles appartiennent à des gens très divers, fermiers ou retraités des villages et fermes d'alentour. La plupart des parcelles sont laissées en pâture. Certains des habitants de Llanon, sans être fermiers, profitent de leurs parcelles du Morfa pour avoir une vache. D'autres y cultivent leurs pommes de terre. Enfin certaines parcelles appartenant à des fermes réelles portent des céréales ou des plantes fourragères. Elles ont rares. Dans l'ensemble, contrairement à ce qui se passe à Rhossili, l'utilisation actuelle de ces terres est très médiocre. L'on a affaire à un cadastre fossile, inadapté à l'économie actuelle.

Le Morfa a été enclos en bloc il y a 80 ans, sans remembrement. L'on se rappelle encore le nom de la personne qui la première a demandé l'enclôture. Aussitôt la chose acceptée, tous les tenanciers du Morfa auraient enclos leurs parcelles. Avant l'enclôture, la vaine pâture était de droit entre la moisson et les semailles. Une personne de Llanon, héritière de certaines parcelles, possède encore parmi ses papiers une affiche annonçant au public la date d'ouverture de la vaine pâture, une certaine année. Les souvenirs sont moins nets concernant les pratiques de culture. En particulier, l'on ne se rappelle aucun exemple d'emploi d'amendements marins.

L'opinion populaire sur l'origine du Morfa est que cette terre aurait été donnée par l'évêque aux pauvres de la paroisse. Toutefois l'on insiste sur le fait que, même avant l'enclôture, chaque tenancier avait son titre particulier sur telle ou telle parcelle, et que la terre n'était pas commune. La carte des dîmes et ses « apportionments » ou matrices cadastrales, montrent que tel était bien le cas. La seule différence avec l'état actuel était le plus grand nombre de parcelles en 1840 : 187 en tout. Un assez grand nombre de parcelles avaient été divisées transversalement. Parfois, les divisions faites à la même hauteur pour tout un faisceau de parcelles avaient donné naissance à de nouveaux faisceaux, parfois, au contraire, la division avait été faite à des hauteurs différentes. Mais les parcelles avaient été aussi divisées longitudinalement. Quelques-unes n'avaient que 7 mètres de large. La comparaison de la carte actuelle (1949) et de la carte des dîmes (1840) permet, par critique interne, de conclure que l'état actuel du dessin des parcelles est plus proche du dessin primitif que ne l'était celui de 1840.

A l'Est de la grand'route, et au Nord de Llanon, existe un petit quartier contenant 10 parcelles laniérées. Il en contenait 13 en 1840 et semble avoir été en relation avec une sorte de village diffus situé au contact des champs laniérés et des champs trapus ordinaires. Mais déjà en 1840, les maisons et cottages non-agricoles étaient assez nombreux pour rendre peu clair le plan primitif.

Il semble bien que les champs ouverts de Llansantffraid soient d'origine purement indigène. La seule action extérieure possible est celle d'un évêque anglo-français de St. David's. Les documents accessibles ne permettent pas d'avoir de certitude à ce sujet. Mais les circonstances historiques générales qui ont affecté le comté de Cardigan, et la présence de villages à champs laniérés — ouverts en 1840 — au Nord et au Sud de Llansantffraid, à Llanrhystyd et à Llanddewi-Aberarth, rendent assez peu probable une influence anglo-française notable à Llansantffraid.

### d) *Garthbeibio* (49)

Garthbeibio, en tous cas, au cœur du pays galloisant, éloigné de toute influence extérieure, et présentant des traits qui ne se trouvent jamais dans les territoires colonisés par les Anglo-Français, a conservé des traces nettes d'anciennes structures agraires typiquement galloises.

Garthbeibio est une commune, correspondant à une ancienne paroisse ecclésiastique, du comté de Montgomery. Son territoire touche au comté de Merioneth à l'Ouest, et comprend esesntiellement l'interfluve des deux rivières confluentes Banwy et Twrch. L'église est située sur les premières pentes dominant le confluent, et n'est accompagnée que d'une seule ferme Tyn-y-llan, qui autrefois était aussi un cabaret. Les autres fermes sont dispersées sur les bas versants des deux vallées. Toutes sont isolées. Toutefois les deux fermes de Pentre Fawr et Pentre Fach étaient voisines en 1840. Pentre (ou Pentref) au comté de Montgomery, ne désigne pas, comme ailleurs en Galles, le chef-lieu de la paroisse, qui est appelé ici Treflan, mais semble avoir la même acception que Hendre (f), c'est-à-dire la vieille ferme,

(49) Renseignements recueillis au cours d'une enquête en 1952.

la ferme primitive. Comme Pentre est à 1 km de l'église, l'on peut conclure à une dispersion de l'habitat même aux stades les plus anciens. La dispersion a été accrue encore au XIX[e] siècle par l'érection de plusieurs « Caban un Nos », sur les communs. Toutes ces fermes anciennes ou nouvelles sont entourées de champs enclos trapus semi-réguliers. Immédiatement à l'Ouest de l'église, le versant de la vallée est en pente si forte que la culture y est impossible. C'est un commun, ou « *Cyttir* », vieux mot gallois usité localement. Au-dessus des versants s'étend un plateau. La partie orientale ne dépasse guère 300 mètres et est sans doute l'un des éléments de la surface de 300 mètres qui semble avoir de nombreux témoins dans la région. La partie occidentale, en revanche, atteint 390 à 420 mètres d'altitude et est dominée par la butte dite Tir Rhiwiog à 544 mètres. Cette région haute est une « Gwaun » qui sert de pâture commune. Le plateau de 300 mètres, au contraire, malgré des apparences médiocres et son nom de « *Waen Oer* » : la « *Gwaun* » (50) *froide*, est cultivable. Des champs y ont été enclos de fils de fer pendant la guerre, et des cultures de choux fourragers, de pommes de terre, etc... y ont réussi et y persistent. Mais la plus grande partie de la « Waen Oer » reste ouverte. Le chemin qui mène à la « Waen Oer » est enclos de talus revêtus de pierres. Un talus semblable fait aussi le tour de la « Waen ».

La partie ouverte de la « Waen » est divisée en parcelles relevant de diverses fermes environnantes, situées plus bas, sur les versants des deux vallées. La dernière utilisation attestée de ces parcelles est la récolte par leurs tenanciers respectifs du foin pauvre qui y poussait. Cette pratique a continué jusqu'à ces dernières années. Il s'agit donc en fait d'une prairie pauvre, de hauteur, divisée en parcelles ouvertes. La « Waen Oer » est aussi considérée comme pâture commune sur laquelle certaines fermes peuvent envoyer un nombre fixé de têtes de bétail. Il est vraisemblable que la « Waen » n'est ouverte comme pâture commune que pendant une certaine période de l'année, autrement l'on voit mal comment la fenaison serait possible. La carte des dîmes et

(50) « Waen » est simplement une graphie peu orthodoxe de « Gwaun » ou plus exactement de la forme précédée de l'article « Y Waun ».

ses « apportionments » permettent d'établir que cet état de choses est vieux au moins de 100 ans. Les parcelles, en effet, sont qualifiées de « *Meadow* » (prairie à foin) ou « *Pasture* », jamais de « *Arable* ». Plusieurs parcelles dépendant de 2 ou 3 propriétaires, et « profitées » par 2 ou 3 tenanciers sont groupées sous le titre : « *Lands of which the hay is divided* » (« terres dont le foin est partagé »).

Une tradition locale, conservée par un natif de Garthbeibïo, M. Sam Ellis, émigré à Utica, New-York, U.S.A., et communiquée par lui à M. I.G. Peate, donne quelques détails complémentaires. Voici comment s'exprime M. Peate dans son ouvrage sur la maison galloise (51). « M. Ellis attire mon attention sur des détails du plus grand intérêt, montrant la persistance du système des champs ouverts sur une partie du « moor » de Garthbeibio connue sous le nom de « Y waun oer », jusqu'à une époque moderne. La Waun (littéralement « Moorland ») était divisée entre plusieurs fermiers, chaque pièce de terre étant appelée « *parcelle* » (« *parseli* »). Aucun terme du genre d' « *acre* » (« *acer neu gyfer* ») n'était employé, la terre étant mesurée d'une autre manière : le terme employé était « *le travail d'un faucheur* » (« *gwaith gwr a phladur* »). Les parcelles variaient depuis « le travail de deux faucheurs » jusqu'au « travail de 10 faucheurs ». Une parcelle appartenait à Rhiwfelen, Cwm Banw, la suivante à Llechog, Cwm Twrch, etc... autrement dit les parcelles n'appartenaient pas à des fermes voisines. La limite entre les parcelles était formée par une bande étroite de terre non travaillée. M. Ellis décrit la Waen comme « *Tir oer mosoglyd pislyd* » (« *terre froide, couverte de mousse, humide* »).

M. Peate signale aussi (52) une référence de 1873 faisant allusion à des pratiques de transhumance à Garthbeibio, à une période antérieure à cette date. Pendant que les fermiers résidaient dans leurs « *hafod* » ou chalets d'été, ils procédaient à la fenaison du foin de moor « *gwair rhosydd* ». Il est donc possible que l'utilisation primitive de la Waen Oer ait été liée à la transhumance, mais la carte des dîmes n'indique de « hafod » que loin de là, à la tête de la vallée de la Twrch. Il semble d'autre part que M. Ellis et M. Peate dans leurs citations pensent à des cultures et non seulement à la coupe

(51) I.C. Peate, 1940, p. 104.
(52) I.C. Peate, 1940, p. 127-128.

du foin. Des cultures en effet sont possibles sur la « Waen Oer », mais la culture des parcelles ouvertes, si elle a eu lieu, doit remonter à une période antérieure à 1840.

Sur la carte des dîmes, les parcelles de la Waen Oer sont de deux types : les unes ont une forme trapue, rectangulaire, trapézoïdale ou même pentagonale assez irrégulière, les autres, aux deux extrémités Ouest et Est de la « Waen », sont allongées et incurvées. Leur forme rappellerait tout à fait celles des parcelles arables de champs ouverts si elles n'étaient souvent plus étroites à une extrémité qu'à l'autre, disposition peu favorable au labour. La superficie de ces parcelles est variable, mais en général assez vaste : 1,5 ha, 2 ha, 3 ha, 5 ha, etc... Une parcelle de 20 ares qui n'est qu'une toute petite bande en bordure de la « Waen » fait exception à la règle générale. Les parcelles les plus régulières, celles de l'Ouest, à l'endroit dit « *Gwastad Waen Oer* », ont pour dimensions normales 625 m × 60 m.

Plusieurs chemins ouverts traversent la « Waen » et donnent accès à la plupart des parcelles. Il en est peu qui soient enclavées. Le trait le plus curieux de la « Waen oer » reste que ces parcelles dépendent de fermes isolées. La disposition topographique, la toponymie, l'histoire générale du district, obligent à penser que cette dispersion est primaire. Ce dispositif, unique actuellement dans les contrées des Mers d'Irlande, paraît avoir été fréquent autrefois en Galles.

### e) *Traces diverses d'anciens champs ouverts*

Çà et là en Galles, l'on trouve des traces intéressantes des anciens champs ouverts, en dehors même des champs laniérés qui seront traités plus loin.

A Bishopston (Gower), où des champs ouverts sont marqués sur la carte des dîmes, un fermier se rappelle avoir vu dans sa jeunesse des gens de différentes fermes travailler sur leurs parcelles respectives dans le même champ (« *in the same field* »). Ce fermier d'ailleurs possède une moitié d'un champ, dont l'autre moitié dépend d'une ferme voisine. Mais ce serait un arrangement récent, non une survivance. Cependant, le fait même que cet arrangement soit possible semble dû à la persistance de la tradition des champs ouverts.

En plusieurs endroits, les parcelles ouvertes, au lieu d'être

encloses et transformées en champs laniérés, ont été acquises par une seule ferme. En certains cas, les divisions entre les parcelles n'ont pas été détruites.

Au Nord de la commune de Bishopston, au village de Wern Laith, les rideaux (« *lynchets* »), qui séparaient les parcelles d'un ancien champ ouvert, sont toujours visibles. Le même fait est signalé à Port-Eynon, toujours en Gower. A St. David's sur le chemin de Caerfai, ce ne sont pas des rideaux, mais des balks qui ont subsisté. On les a laissés se couvrir de végétation sauvage, et ils ressemblent à de petits talus, mais leur nature réelle est très reconnaissable.

A Aberdaron (Lleyn), où des champs ouverts existaient en 1840, les noms des parcelles ouvertes « *Llain* », pluriel « *Lleini* » et celui des « balks » : « *Synach* », pluriel « *Synachod* », ont subsisté jusqu'à nos jours. Le nom « synach » a perdu toutefois son sens primitif, et est utilisé comme qualificatif injurieux appliqué à un certain nombre de familles de l'endroit (53). L'évolution sémantique est la suivante : synach = bande de terre où rien ne pousse = vaurien.

Il est très vraisemblable que des enquêtes locales étendues à toutes les communes galloises feraient connaître bien d'autres traces de l'ancien système des champs ouverts. Les quelques traits signalés ici suffisent toutefois à permettre une interprétation vivante des documents très précieux que sont les cartes des dîmes et leurs « apportionments ».

### 2° Les champs laniérés actuels

La répartition des terroirs de champs laniérés en Galles (fig 42) présente des caractères assez différents de celle des champs laniérés corniques. Les régions dépourvues de champs laniérés sont beaucoup plus vastes en Galles qu'en Cornwall. Près de la moitié du littoral gallois est dépourvue de champs laniérés, et ceux-ci sont très rares près des moors.

La région galloise la plus riche en champs laniérés est celle des plaines et bas-plateaux bordant le channel de Bristol : plaine littorale du comté de Monmouth, Val de Glamorgan, Gower, Sud du comté de Carmarthen et comté de

(53) Renseignements communiqués par M. Hughes, UCD, Dublin, natif d'Aberdaron.

Fig. 42

Pembroke presque tout entier. Nous retrouvons ici cette région bien individualisée dans la géographie physique, et qui au cours de la préhistoire et de l'histoire s'est si souvent singularisée en accueillant les influences méridionales ou orientales. C'est la plus vaste région féodalisée du Pays de Galles médiéval ; c'est la région des villages manoriaux, d'où la langue galloise a presque entièrement disparu.

La frange orientale du Pays de Galles constitue une deuxième région assez riche en champs laniérés. La partie orientale du comté de Monmouth forme charnière entre les plaines méridionales et cette bordure Est de la Principauté. Ici les champs laniérés se trouvent surtout dans les golfes de plaines et les larges vallées alluviales (Usk, Wye, Severn) par lesquelles les influences orientales ont, bien des fois, pénétré le Massif Cambrien. Au Nord de cette région de Marches, il existe plusieurs terroirs laniérés importants le long de l'estuaire de la Dee, mais la côte Nord du Pays de Galles n'est pas, comme la côte Sud, jalonnée par des terroirs laniérés.

Dans le reste du Pays de Galles, dans les pays foncièrement gallois, il existe 5 ou 6 districts assez restreints et riches en terroirs laniérés, mais ils sont séparés par de vastes espaces où l'on trouve à peine quelques traces douteuses de laniérage. A Anglesey, il existe des terroirs laniérés sur certains points de la côte Nord-Est, de part et d'autre de Traeth Côch, sur une banquette d'érosion marine, ou sur les pentes de la retombée Nord d'un bloc basculé, au contact immédiat du littoral. Dans la partie Sud-Est de l'île, l'on retrouve un assez grand nombre de terroirs laniérés sur les interfluves très surbaissés et les vallées alluviales, en général à quelque distance de la mer.

A l'extrémité de la péninsule de Lleyn, s'étendent plusieurs beaux terroirs laniérés, en situation sub-littorale comme en Cornwall, sur les plaines fluvio-glaciaires et sur les versants des collines les plus occidentales.

Au milieu de la baie de Cardigan, se trouvent trois terroirs laniérés, tous trois situés sur la plaine fluvio-glaciaire étroite qui borde le littoral entre Afon Wyre et Afon Aeron.

La plupart des communes qui bordent le littoral Nord du comté de Pembroke, y compris la commune de St. David's, possèdent de beaux champs laniérés, situés tantôt sur des banquettes littorales, tantôt sur la pénéplaine de 70-100 m. Cette région littorale Nord du comté de Pembroke est séparée

des régions laniérées du Centre et du Sud du même comté, par le Mynydd Preseli et ses prolongements occidentaux.

Contrastant avec tous ces districts littoraux, plusieurs hautes vallées glaciaires, perdues au cœur des montagnes de Berwyn et des Aran, possèdent des terroirs laniérés petits, mais nombreux et très caractéristiques : ce sont Cwm Pennant (commune de Llandrillo) et Cwm Cowarch (commune de Llanymawddwy), dans le comté de Merioneth ; Cwm Rhiwarth et Cwm Pennant (commune de Llangynog), dans le comté de Montgomery. Non loin de là, tout près des champs ouverts de Garthbeibio, se trouve un terroir laniéré, sur le large fond alluvial de la vallée de la Banw.

Le dernier district gallois assez riche en champs laniérés est aussi intérieur. Il se trouve dans le comté de Carmarthen et va de la Cothi moyenne aux Black Mountains et à la frontière du comté de Brecon. Les terroirs laniérés y occupent toutes sortes de situations topographiques : fond alluvial du Val de Towy, hautes vallées appalachiennes intérieures, collines, etc...

Les champs et groupes de champs laniérés gallois sont en relation avec des types d'habitat très divers.

### a) *Champs laniérés suburbains*

Certains champs laniérés faisaient partie de terroirs suburbains, comme les champs ouverts actuels de Laugharne. Mais les « borough » et villes galloises d'origine ancienne sont d'importances très diverses (fig. 43).

Kenfig, dans le comté de Glamorgan, est, comme Bossiney en Cornwall, un « borough » qui ne se distingue nullement aujourd'hui des villages des environs. Sa déchéance remonte au moins au XVI[e] siècle (54). Montgomery ne joue guère que le rôle de bourg. D'autres « boroughs » sont des bourgades ayant un certain rôle urbain, mais qui ne se sont guère développées depuis le Moyen Age, tels Bala, Corwen, St. Clears, St. David's, Narberth. Certains autres ont des faubourgs presque aussi étendus que les vieux noyaux urbains, par exemple Flint, Tenby, Carmarthen. Enfin les centres industriels comme Wrexham, Swansea, Llanelly, Neath, ont

(54) *NLW, ms maps, vol. 22, Map of Kenfig* (1569-1597).

VILLES et BOROUGHS en GALLES.
en rapport avec des champs lanièrés
RHUDDLAN
CAERWYS
FLINT
MOLD
BEAUMARIS
CONWAY
NEWBOROUGH
CAERNARVON
DENBIGH
RUTHIN
HOLT
WREXHAM
LLANGOLLEN
BALA
NEVIN
CRICCIETH
PWLLHELI
HARLECH
LLANFYLLIN
DINAS MAWDDWY
WELSHPOOL
TOWYN
MACHYNLLETH
NEWTOWN
MONTGOMERY
LLANIDLOES
ABERYSTHWYTH
KNIGHTON
PRESTEIGN
NEW RADNOR
LAMPETER
BUILTH
CARDIGAN
NEWCASTLE-EMLYN
NEVERN
CILGERRAN
NEWPORT
FISHGUARD
LLANDOVERY
BRECON
LLANGADOCK
LLANDEILO
NEWTOWN-DINEFWR
BLAENLLYFN
STRATEWY
CRICKHOWELL
CARMARTHEN
ST CLEAR'S
ABERGWILI
DRYSLWYN
MONMOUTH
ABERGAVENNY
TRELLECK
ST DAVIDS
HAVERFORDWEST
NARBERTH
LAUGARNE
KIDWELLY
USK (CHEPSTOW)
LLANELLY
LOUGHOR
NEATH
PEMBROKE
TENBY
SWANSEA
AVAN
LAERPHILLY
CAERLEON
LLANTRISANT
NEWPORT
KENFIG
LLANDAF
CARDIFF
COWBRIDGE
LLANTWIT MAJOR
LEGENDE
LAUGARNE Champs ouverts actuels
TENBY Champs lanièrés actuels
CARDIFF Villes possédant encore des chps ouverts ou lanièrés en 1840
"Borough"
" important
Bastides et Boroughs créés par:
Villes d'origine indigène — Edward 1er en GWNEDD

FIG. 43

presque submergé leurs environs sous la marée urbaine des usines et quartiers ouvriers.

De plus, à la différence des boroughs corniques, les villes et boroughs gallois ont été bâtis sur des plans nettement différents dès l'origine. Certains n'ont qu'une rue principale : Corwen par exemple ; d'autres en ont deux formant croix : Newborough, St. Clears, St. David's. A St. David's, les courtils des maisons de la rue principale sont limités, du côté Sud, par un talus massif et continu, du côté Nord par un chemin bordé de talus corniques. Talus et chemins rejoignent la rue principale à l'origine de celle-ci, à un endroit où, il y a un siècle, s'élevait une croix. Le territoire réservé à l'agglomération était ainsi bien séparé des champs. Cette disposition rappelle celle de Tregoney en Cornwall et aussi celle de certaines communes de la France de l'Est où territoires du village (maisons et courtils) et du finage (les champs) sont nettement séparés, aujourd'hui en fait, et autrefois en droit (55). Le Pays de Galles possède aussi de véritables bastides, créées par Edouard I[er] après sa conquête de 1282 (56). Deux seules : Conway et Flint, nous intéressent ici. Ces bastides, au plan rectangulaire, étaient entourées d'un mur et le terroir commençait juste au pied du mur. La ville fortifiée de Tenby présente plusieurs traits semblables. Enfin il y a des villes dont le vieux noyau s'est créé peu à peu, sans planification apparente : telles sont Nevin et Wrexham.

Les terroirs laniérés subsistant autour de ces villes sont assez divers par l'étendue et par la disposition des champs.

Cinq d'entre eux sont fort étendus et bien conservés. Celui de Flint couvre une surface de 2 500 m × 2 200, sur les pentes modérées qui descendent vers l'estuaire de la Dee, qu'entaille le petit ravin du Swinchiard Brook. Le terroir a une forme générale rectangulaire, et les champs sont disposés, comme à Bodmin, en faisceaux larges et courts, séparés par des chemins ou des sentiers. Ces faisceaux sont parallèles au rivage, sauf sur les flancs du ravin. Il en résulte que les champs sont perpendiculaires aux courbes de niveau.

Le terroir de Fishguard a comme plus grandes dimensions 3 500 m × 1 750. La partie Nord du terroir s'étend sur un versant assez adouci, et les champs y sont disposés en faisceaux parallèles au rivage, comme à Flint. Mais au Sud de ce bloc laniéré, se

(55) P. de Saint-Jacob, *Ann. de Bourgogne*, 1946, p. 237-250.
(56) E.A. Lewis, 1912.

trouvent d'autres faisceaux larges et courts, dont les champs sont orientés perpendiculairement à ceux des faisceaux voisins de la ville. Ces faisceaux méridionaux couvrent les flancs et le sommet d'une butte isolée par des chenaux d'écoulement de lacs proglaciaires.

A St. Clears, le terroir a 2 750 m de long et 1 250 m de large environ, et se trouve dans la vallée de la Tâf. Près de la ville, le terroir est divisé en faisceaux à peu près carrés, les champs d'un carré étant perpendiculaires à ceux du carré voisin ; plus loin, l'on reconnaît un, et sans doute deux faisceaux larges et courts, qui rappellent le plan agraire de Fishguard et de Flint.

A St. David's, les champs laniérés suburbains couvrent près de 2 km², sur la pénéplaine de 70-100 m. La disposition primitive semble avoir été en faisceaux longs et étroits, qui, aujourd'hui, sont coupés transversalement par des chemins.

Le terroir de Nevin mesure environ 3 000 m × 2 000. Il s'étend sur la plaine fluvio-glaciaire appelée Morfa-Nevin, et comprend de multiples faisceaux de parcelles, disposées sans plan apparent.

La plupart de ces terroirs couvrent à peu près toute la surface de l'ancien territoire du borough ; l'on peut donc penser qu'ils ont conservé leur superficie primitive. Il existe d'autres terroirs plus petits, soit que leur étendue primitive n'ait jamais été très vaste, ce qui est sans doute le cas à Corwen, soit que des empiètements et remembrements aient considérablement réduit l'étendue du terroir. C'est certainement le cas à Tenby.

Corwen possède encore un bel ensemble laniéré de 2 500 m × 500 m, sur le fond alluvial de la vallée de la Dee. La disposition des enclos y est assez irrégulière, les enclos étant imbriqués les uns dans les autres sans former des faisceaux véritables. Il s'agit ici de prairies où l'irrégularité des enclos n'est pas aussi gênante que sur les terres de labours. Pembroke et Tenby conservent encore plusieurs faisceaux laniérés, incurvés, de forme générale carrée. Dans les deux cas, ils sont disposés en oblique les uns par rapport aux autres, mais il est impossible de reconstituer l'état primitif du terroir.

La plupart des autres villes ne sont plus accompagnées que de quelques champs laniérés. Plusieurs villes du comté de Montgomery ont conservé jusqu'à une date récente certaines terres communales (57). Celles de Newton ont été

(57) J.E. Roberts and R. Owen, 1916, p. 123 (Montgomery), p. 124, (« Park common » de Machynlleth), p. 141, (« burgess lands » de Welshpool, qui couvrent 6 acres, et les « commons » de Golfa et de Frochas, qui ont 296 et 89 acres respectivement). — Llanidloes a perdu ses « Upper green » et « Lower green » au XVIIIe siècle. *Ibid.*, p. 133.

partagées géométriquement à date récente, mais les autres, louées à des cultivateurs, ou incultes (58), ne se distinguent pas sur les cadastres.

Les terroirs laniérés suburbains de Galles, sont formés de champs de dimensions assez diverses. Certes beaucoup de champs ont des dimensions de l'ordre de 200-250 m × 40. Ils sont aussi longs mais plus trapus que la plupart des champs laniérés suburbains de Cornwall. Mais il existe aussi des champs beaucoup plus petits, notamment dans le Nord du pays, à Nevin et à Corwen, et des champs nettement plus vastes, à Denbigh et à Fishguard, par exemple. Il ne semble donc pas qu'il ait existé, comme en Cornwall, une parcelle suburbaine type (voir appendice 2).

Dans beaucoup de cas, les terroirs laniérés suburbains n'ont plus avec les villes qu'un lien de proximité et ne sont plus guère possédés ou exploités par les citadins. Les champs dépendent surtout des fermes périphériques. En certains terroirs, des fermes ou des cottages ont même été bâtis au milieu des faisceaux laniérés, à Nevin par exemple, à St. Clear's, à l'Ouest de Flint. Parfois leur nom les dénonce comme d'origine récente (par exemple « Sunnyside » à Flint, en un district d'ancienne toponymie galloise). Comme en Cornwall, la disposition des terroirs laniérés a eu une influence sur les plans urbains. Tout un quartier de Carmarthen, au Nord de la vieille église paroissiale, en dehors de la vieille ville, semble bien s'être édifié sur un faisceau de parcelles-courtils, qui servent de jardins aux maisons. Au pied de la ville de Tenby, un faisceau laniéré aux champs incurvés a été utilisé comme lotissement tout préparé : chaque champ forme un lot où l'on a bâti une villa. A Flint et à Wrexham, la disposition des terroirs laniérés a orienté le développement des nouveaux quartiers. Ceux-ci, à Flint, forment des blocs rectangulaires établis sur d'anciens faisceaux parallèles, mais les faubourgs de Wrexham sont disposés concentriquement, conformément au vieux plan agraire. Dans cette dernière ville toutefois, l'adaptation a eu lieu sur le plan général plutôt qu'en détail.

(58) Le « park common » de Machynlleth est une lande recouvrant un verrou glaciaire.

b) *Terroirs manoriaux*

Quelques-uns des terroirs laniérés actuels dépendent non pas de villes, mais de villages manoriaux. Ils sont remarquables par l'ampleur du terroir et par la disposition de la plupart des champs, souvent même des plus lointains, en fonction du village.

Le terroir laniéré autour de Newton-Nottage (Glamorgan) couvre 5 à 6 km², celui de St. Florence (comté de Pembroke) 4 km² environ, ceux de Spittal, de Letterston, d'Angle (même comté) à peu près autant, celui de Jameston en Manorbier (comté de Pembroke) 3 km² au moins, celui de Templeton en Narberth-South (comté de Pembroke) 3 km², ceux de Treves en Llangan et du village de Llangan lui-même (Glamorgan) 2,5 km² chacun, celui de Waterston en Llanstadwell (comté de Pembroke) 2 km², celui de Kenfig (ex-borough du comté de Glamorgan) 2 km² également. Ce sont là des superficies considérables, comparables à celles des plus vastes terroirs laniérés suburbains de Cornwall et Galles ; et pour certaines, comparables à celles des terroirs ouverts des communes du Nord-Est de la France.

La disposition du terroir renforce parfois ces ressemblances, notamment en Glamorgan. La commune de Newton-Nottage est typique à cet égard. L'on peut faire abstraction de la ville récente de Porthcawl et même du village plus ancien de Newton qui se sont développés à la périphérie du terroir au contact des communs et des dunes du littoral. Le village de Nottage est véritablement le centre du terroir, cinq chemins y convergent. Les champs sont disposés en plusieurs blocs formés de faisceaux assez irrégulièrement délimités mais qui obéissent à une orientation uniforme. Pour beaucoup de champs, cette orientation est telle que leur plus grand côté est dirigé vers le village de Nottage. L'on distingue un vaste bloc de champs (environ 3 km²) dans la moitié Est de la commune où tous les champs sont orientés O.S.O.-E.N.E. Au Nord-Ouest du terroir, se trouve un autre bloc (près de 2 km²) aux champs orientés S.O.-N.E. Entre ces deux blocs se trouvent des restes de faisceaux orientés N.S. (au Sud du village) et O.N.O.-E.S.E. (au Nord du village). Cette disposition triple est peut-être due à l'existence ancienne de trois soles. Le terroir laniéré recouvre tout le terroir anciennement

arable de la commune ; au Nord-Est, le laniérage s'arrête nettement au contact de la lande de Newton-Down, aujourd'hui divisée en vastes enclos trapus.

Le terroir de St. Florence (comté de Pembroke) a une disposition concentrique très nette. Sept chemins rayonnent à partir du village, et les champs laniérés, se trouvant en général perpendiculaires à ces chemins, sont disposés concentriquement par rapport au village. Cette disposition se suit sur 1 km au Sud du village, jusqu'à la limite de la commune, et jusqu'à près de 2 km du village en direction de l'Ouest.

Le terroir de Waterston, en Llanstadwell, est disposé avec une régularité quasi-géométrique. Le terroir est traversé d'un bout à l'autre par un chemin orienté à 33° ; un autre chemin orienté à 105° va du village à la limite Ouest du terroir. La plus grande partie des champs, soit laniérés, soit trapus, sont parallèles au premier chemin. Au Sud-Est, cette orientation est respectée jusqu'à la rive de la ria de Milfordhaven, à 1,5 km du village. Mais à l'Ouest du village, existe un petit bloc de champs situés entre un ruisseau et le chemin à 105° et parallèles à ce dernier.

Le plus souvent, le plan de ces terroirs manoriaux n'est ni concentrique, ni rayonnant : tous les champs sont orientés dans la même direction, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest du terroir. Autour du village d'Angle (comté de Pembroke), ce dispositif est adapté à la fois au plan du village (rue) et au relief (vallée entre deux collines appalachiennes, les champs se trouvant perpendiculaires aux courbes de niveau). Dans la commune de Manorbier (villages de Manorbier et de Jamestown), ce plan agraire est toujours adapté au relief (même relief appalachien qu'à Angle, le terroir étant limité au Nord par le fameux « Ridgeway », vieille voie de crête, allant de Tenby à Pembroke) mais n'est pas du tout adapté au plan des villages, l'un et l'autre villages-tas. A Letterston, en revanche, ce plan est adapté au village (village-rue de 1 km de long) mais n'est pas du tout imposé par le relief (fragment de la pénéplaine de 120 m, limité par la vallée de la Cleddau et deux vallons affluents). D'ailleurs au Nord-Est du terroir, les champs sont orientés perpendiculairement au ruisseau limite, et n'obéissent pas au dispositif général. Cette disposition curieuse des champs, qui rappelle, par certains traits, celle des « Hufendorf » continentaux, est surtout fréquente dans le comté de Pembroke, mais se rencontre parfois aussi

dans le Val de Glamorgan, par exemple à Treves en Llangan, où elle n'est adaptée ni au plan du village, ni au relief.

Tous les villages manoriaux du Pays de Galles du Sud ne possèdent pas des terroirs laniérés si vastes et si caractéristiques. A St. Ishmael (comté de Pembroke), un terroir laniéré très net de 1 000 m × 375 borde le village à l'Ouest. Tout le reste du terroir communal est couvert de vastes champs trapus. Très souvent, il reste çà et là sur le terroir communal un champ laniéré, ou un petit groupe de ces champs. Ces ultimes reliques de laniérage sont particulièrement caractéristiques de la curieuse zone mixte anglo-galloise de l'Est des comtés de Denbigh et de Flint.

Il existe même des villages manoriaux dont le terroir ne présente aucune trace de laniérage, par exemple Roggiett et Llanfihangel-near-Roggiet, dans le comté de Monmouth, Coity Higher, St. Brides Major, dans le comté de Glamorgan, Bosherton, Marloes dans le comté de Pembroke. En revanche, il existe quelques cas curieux de laniérage de type manorial, sans village. Dans la commune de Llanilid (Glamorgan) il n'y a pas de villages, l'église est à peu près isolée près des restes d'une motte féodale. Le Sud de la commune est cependant couvert d'un laniérage couvrant 1 km² et obéissant à un dispositif régulier (les champs sont les uns parallèles, les autres perpendiculaires à un chemin dit *Heol Port Mawr*). Une partie de la commune de Bangor-Is-Coed en Maelor Saesneg est aussi laniérée de façon systématique, sans qu'il s'y trouve de villages.

Les dimensions ordinaires des champs de ces terroirs manoriaux ne sont pas très uniformes, mais elles sont en général supérieures à celles de la plupart des champs laniérés corniques (voir appendice 2).

### c) *Terroirs dépendant d'habitats agglomérés occidentaux* (villages, bourgs, melindre)

1° Certains villages de type indigène occidental possèdent des terroirs laniérés. La plupart de ces villages se trouvent dans les communes du littoral Nord du comté de Pembroke. Il y en a deux, en comptant Llanon, sur le littoral du comté de Cardigan, deux à Anglesey, et un exemple peu caractéris-

tique en Lleyn. Ces terroirs villageois indigènes se distinguent par plusieurs traits des villages manoriaux. Ils sont moins étendus. Souvent ils se réduisent à un ou deux faisceaux de champs laniérés. Lorsqu'il y a un terroir compact, les faisceaux de champs sont petits, orientés de façon variée ; leur disposition ne paraît pas obéir à un principe directeur, comme celle des faisceaux des terroirs manoriaux. Les champs eux-mêmes sont généralement plus petits que les champs manoriaux, leurs dimensions sur un même terroir sont plus variables. Ils sont presque tous très incurvés, alors que les champs manoriaux sont souvent rectilignes ou peu incurvés. Enfin il arrive parfois aux champs villageois indigènes de s'imbriquer l'un dans l'autre, de manière assez fantaisiste, ce qui ne se rencontre jamais dans les champs manoriaux (voir appendice 3).

2° Un certain nombre de bourgs gallois possèdent un ou deux champs laniérés ; quelques-uns ont un véritable terroir laniéré, semblable à ceux des villages occidentaux.

Parmi les bourgs pourvus d'un ou deux champs laniérés, on peut citer Llangoed (Anglesey), Henllan, Llandullas, Llanrhian-yn-Rhôs, Eglwysfach (Denbigh), Ysgeifiog (Flint), Gwyddelwern, Llanwrin (Merioneth). Les bourgs à terroir laniéré notable sont Aberffraw (Anglesey), Llanhaelhaiarn (comté de Caernarvon), Llanfor (Merioneth), Llanwnog (Montgomery), Llanrhystyd (comté de Cardigan), Llandissilio (comté de Pembroke). Ces terroirs, par leur étendue, leur disposition, les dimensions des champs, ont les mêmes caractères que les territoires villageois occidentaux ordinaires.

3° Quelques-uns des villages du type « Melindre » ont conservé quelques champs laniérés, par exemple Cynwyd, sur un cône de déjection d'un affluent de la Dee (comté de Merioneth), Felindre en Llantood et Cilgerran (comté de Pembroke). Velindre en Llandingat (comté de Carmarthen), est aujourd'hui réduit à une seule maison, mais garde deux champs laniérés. Les quelques champs laniérés des Melindre, comme ceux des bourgs, sont du type villageois occidental ordinaire.

4° La péninsule de Gower est très riche en terroirs laniérés aux champs nombreux et allongés ; ces terroirs présentent toutes les transitions entre les terroirs villageois occidentaux et les terroirs manoriaux. Le terroir du bourg de Llanmadoc est typiquement occidental : superficie restreinte

(650 m × 500), champs assez enchevêtrés et très incurvés, de dimensions réduites et variées (85 à 200 m × 18 à 32). Les terroirs des bourgs de Llangennith et Llanrhidian et celui de Landimore en Cheriton peuvent entrer dans la même catégorie.

Le terroir des divers villages de Rhossili n'est pas aussi caractéristique. Le terroir laniéré de Middleton, par exemple, comme le terroir mi-ouvert mi-laniéré du bourg de Rhossili, a des dimensions plus grandes (1 000 m × 500 au moins), la disposition des faisceaux de champs est plus régulière, les champs sont plus rectilignes. Leurs dimensions toutefois restent modérées (125 à 200 m × 37). Overton en Port-Eynon, Southgate en Penard ont des caractères semblables. Ce groupe forme transition entre les terroirs de type occidental du Nord de la péninsule et les terroirs de type franchement manorial du Sud-Est.

Tout le Sud de la commune de Bishopston, sur près de 3 km², est laniéré, et les champs se disposent en faisceaux réguliers. Les fermes situées à l'extrême Sud de la commune paraissent récentes, car tout le laniérage est orienté en fonction des deux villages voisins de Bishopston et Murton. Les champs sont très peu incurvés et de dimensions en général supérieures à la moyenne (200 à 300 m × 25). Newton, dans la commune voisine de Oystermouth, a aussi un terroir de type nettement manorial.

### d) *Terroirs laniérés dépendant de fermes isolées*

L'une des originalités de la structure agraire galloise est l'existence de terroirs laniérés en relation avec des fermes dispersées. Il ne s'agit pas, comme en Cornwall, de champs laniérés accolés ou groupés appartenant au terroir d'une seule ferme, laquelle paraît être l'héritière d'un ancien village ; mais de terroirs partagés entre différentes fermes environnantes. Tandis que les villages à terroir laniéré se trouvent surtout dans le Sud du pays, les terroirs appartenant à des fermes dispersées se rencontrent uniquement dans le Nord. Les limites de ces terroirs ne sont pas, en général, très nettes. Parfois, les champs laniérés sont dispersés çà et là parmi des champs trapus plus ou moins irréguliers (Holyhead, Rhoscolyn, Llanrhyddlad, Llanfairynghornwy, Llanfair-Matha-

farn-eithaf, Llanddona à Anglesey, Gyffin, Henryd, Llanbedr-y-Cennin dans le Val de Conwy (comté de Caernarvon), Llanbedr en Merioneth. Parfois, ils sont plutôt groupés en faisceaux (Aberdaron en Lleyn ; Cefn et Llangar, comté de Denbigh ; Llandrillo et Cwn Cowarch en Llanymawddwy, comté de Merioneth ; Llangadfan, comté de Montgomery). Dans les deux cas, l'ensemble du terroir possédant des champs laniérés peut être assez vaste : près de 2 km² à Uwch-y-Mynydd en Aberdaron (ce n'est que l'un des deux ou trois secteurs de la commune en partie laniérés) ; 1,5 km² à Llanddona. Le terroir laniéré de Llangadfan comprend trois parties, dont la plus importante, sur le fond alluvial de la vallée de la Banwy, mesure 1 250 m × 500. Les deux vallées glaciaires de Cwm Pennant à Llandrillo et de Cwm Cowarch en Llanymawddwy possèdent plusieurs faisceaux laniérés échelonnés sur plusieurs kilomètres d'amont en aval.

Les caractères des faisceaux de champs et des champs eux-mêmes ressemblent beaucoup à ceux des faisceaux de champs villageois occidentaux : faisceaux presque carrés, champs souvent très incurvés, de dimensions modestes et variables (voir appendice 4). De plus, assez souvent, les champs laniérés isolés ou accolés, ou encore les champs situés sur le côté d'un faisceau, ont un côté ou une extrémité de forme irrégulière.

Trois groupements de cottages et petites fermes, sortes de nébuleuses d'habitats, de caractère intermédiaire entre agglomération et dispersion, possèdent chacun un terroir laniéré assez vaste. Ce sont Dwyran et Llangeinwein à Anglesey, le secteur de Llanon en Llanrhian (comté de Pembroke), et le groupe des lieux dits Llain Ifor, Pen Llain, Pen Parc... etc., en Verwig (comté de Cardigan). Le premier terroir couvre près de 1 km², le second un peu plus de 1 km² et le troisième est formé de deux triangles opposés par un sommet et mesurant l'un 500 m de base et autant de hauteur, l'autre 500 m de base et 600 m de hauteur. A Llanon en Llanrhian, les champs sont orientés régulièrement Nord-Sud, mais dans les deux autres terroirs ils sont disposés de manière très irrégulière. Les dimensions de ces champs sont très diverses : ceux de Verwig ont une longueur allant de 125 à 250 m, une largeur de 10 ou 25 m. Ceux de Llanon mesurent par exemple 125 m × 25, ou 225 m × 50.

e) *Utilisation agricole des champs laniérés ruraux*

Tous ces champs laniérés ruraux sont, comme les champs suburbains, des reliques d'un passé révolu. Ils sont pourtant presque tous entourés de clôtures soignées, du type ordinairement employé dans le district où ils se trouvent. Ainsi les champs laniérés de St. David's sont entourés de talus corniques, ceux de Lleyn de beaux talus de terre, ceux de l'Est du comté de Merioneth de haies sur talus. Cependant certains terroirs, surtout autour des villages manoriaux, ont des clôtures plus simples que celles des champs environnants. Celles des champs d'Angle sont des talus médiocres. A Manorbier, les talus séparant les champs laniérés sont soignés, mais paraissent nus comparés aux larges talus de type cornouaillais qui bordent le « ridgeway ».

Seuls, les champs de Gower se trouvent être adaptés à l'agriculture qui s'y pratique : culture des légumes pour le marché de Swansea. Les talus assurent une certaine protection contre le vent, la multiplicité des champs n'est pas un inconvénient trop grave pour la culture maraîchère. Il n'en est pas de même pour les vastes terroirs laniérés manoriaux. Ici, les champs appartiennent à des fermes ordinaires, d'économie mixte. Les champs laniérés, même les plus vastes, sont généralement plus petits que les champs ordinaires des mêmes districts. La forme laniérée, elle-même assez commode pour les labours, est gênante toutefois à cause de la longueur des clôtures, talus et haies, qui prennent de la place et demandent un entretien assez régulier. Or l'on sait que, à superficie égale, et pour le même nombre de champs, plus un terrain est laniéré, plus grande sera la longueur totale des clôtures.

Ces inconvénients sont moins graves pour les villages et les fermes dispersées du pays purement gallois. En effet, les champs laniérés n'occupent qu'une fraction du terroir des exploitations. En plusieurs cas il s'agit de prairies de fauche, où l'entretien des clôtures intérieures n'est pas très important. Cependant, là aussi, les champs laniérés sont souvent de superficie plus petite que celle des autres champs.

Enfin, en certains cas (Aberarth, Llanrhystyd) les champs laniérés ne sont guère plus que des jardins, ou des terrains plus ou moins bien entretenus appartenant à des gens qui ne sont pas des paysans.

### 3° Evolution et origine des champs ouverts et laniérés gallois

#### a) *Vers 1840*

Les cartes des dîmes, en Galles comme en Cornwall, nous donnent un tableau presque complet de la structure agraire du pays il y a plus d'un siècle. A cette époque, la superficie totale couverte par les champs ouverts ne représentait qu'une fraction minime du territoire cultivable de la Principauté. Mais, tandis que de nos jours l'on ne peut guère citer que trois ou quatre terroirs de champs ouverts, il y a 110 ans les méjous étaient nombreux et dispersés dans tous les comtés (fig. 44). Si l'on ajoute les champs laniérés aux champs ouverts, le double type agraire ainsi défini était dans certains districts l'un des plus importants par la valeur agricole de ses terroirs et même parfois par sa superficie.

Ainsi, dans le Nord-Galles, sur 276 communes représentées, 146, soit 52,8 %, possédaient au moins un groupe de champs du type étudié ici (ouvert ou laniéré). Parmi celles-ci, 103, soit 37 % du nombre des communes représentées, possédaient au moins un groupe de champs ouverts.

Les chiffres correspondants pour le Centre-Galles sont : 265 communes représentées ; 51, soit 19,2 % avec champs ouverts ou laniérés, 34 soit 12,8 % avec champs ouverts.

Pour le Sud-Galles, les résultats sont les suivants : 402 communes représentées ; 177, soit 44 %, avec champs ouverts ou laniérés ; 69, soit 17,1 %, avec champs ouverts.

Malgré ce grand nombre d'exemples de champs ouverts et laniérés, la répartition de ce type agraire en 1840 présente sensiblement les mêmes traits que celle des champs laniérés actuels. Le seul trait vraiment nouveau est l'existence de très vastes terroirs en partie laniérés, mais surtout ouverts, sur la plaine littorale Nord du comté de Flint. Ce district est aujourd'hui en grande partie submergé par les stations balnéaires de Rhyl et Prestatyn.

Le tableau suivant précise la densité de ces types agraires :

1re colonne : C.A. : nombre de communes actuelles.
2e — C.D. : nombre de communes actuelles représentées sur les cartes des dîmes, en tout ou en partie.

# ANCIENS CHAMPS OUVERTS DU PAYS DE GALLES

## LÉGENDE

- Champs ouverts figurant sur les cartes des dîmes (représentés avec leur extension réelle)
- Champs ouverts figurant sur les plans-terriers. (signe conventionnel)
- Paroisses dont la carte des dîmes n'a pu être consultée

0 · 10 20 Km

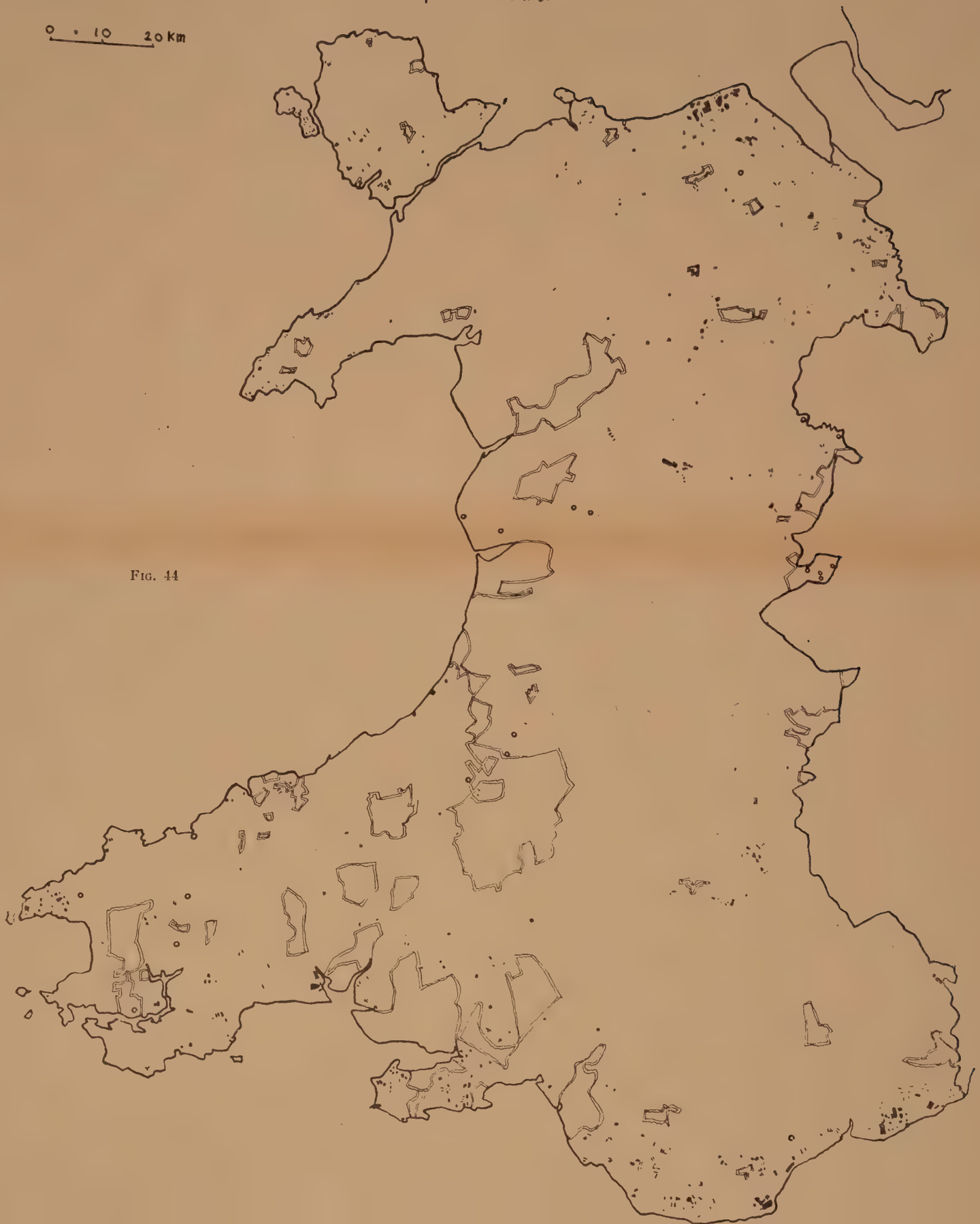

FIG. 44

3e — Ch. O.L. : nombre de communes possédant en 1840 des champs ouverts et des champs laniérés.
4e — Ch. O. : nombre de communes possédant en 1840 des champs ouverts, mais pas de champs laniérés.
5e — Ch. L. : nombre de communes possédant en 1840 des champs laniérés, mais pas de champs ouverts.

| Comtés | C.A. | C.D. | Ch. O.L. | Ch. O. | Ch. L. |
|---|---|---|---|---|---|
| Anglesey ..... | 58 | 56 | 22 | 3 | 13 |
| Caernarvon .... | 54 | 54 | 10 | 3 | 7 |
| Denbigh ..... | 84 | 83 | 17 | 11 | 13 |
| Flint ..... | 48 | 47 | 24 | 6 | 4 |
| Merioneth ..... | 38 | 36 | 4 | 3 | 6 |
| Tot. Nord-Galles. | 282 | 276 | 77 | 22 | 43 |
| Montgomery ... | 62 | 58 | 8 | 3 | 4 |
| Cardigan ..... | 77 | 64 | 4 | 6 | 1 |
| Radnor ..... | 61 | 54 | 2 | 2 | 5 |
| Brecon ..... | 90 | 89 | 7 | 2 | 7 |
| Tot. Cent.-Galles. | 290 | 265 | 21 | 13 | 17 |
| Pembroke ..... | 145 | 129 | 18 | 6 | 37 |
| Carmarthen ... | 72 | 52 | 11 | 7 | 6 |
| Glamorgan .... | 144 | 135 | 27 | 15 | 21 |
| Monmouth ..... | 88 | 86 | 13 | 10 | 6 |
| Tot. Sud-Galles . | 449 | 402 | 69 | 38 | 70 |

Les terroirs suburbains étaient souvent, en 1840, encore plus caractéristiques que de nos jours. Les terroirs de Monmouth, Loughor, Tenby, Pembroke, St. David's, Corwen, Wrexham, Caerwys, Newborough et Nevin comportaient alors un ou plusieurs méjous. Nous avons ici la preuve directe en de nombreux cas de rapports de filiation entre champs ouverts et terroirs laniérés. De plus, l'examen des cartes des dîmes montre que les champs laniérés déjà enclos en 1840 étaient eux aussi d'ancien méjous. En effet, sur ces terroirs suburbains, méjous et faisceaux de champs laniérés étaient disposés suivant le même plan agraire, de telle sorte que ces méjous étaient évidemment les derniers témoins de l'état primitif dans un terroir en voie d'enclôture progressive. A Tenby et à Caerwys, parcelles ouvertes et champs laniérés étaient particulièrement entremêlés, mais faisaient partie d'un même système de faisceaux couvrant la plus grande partie du terroir de ces paroisses et dont la disposition géné-

rale apparaissait clairement. L'étude des terroirs suburbains gallois apporte donc une justification précieuse au principe selon lequel les terroirs de champs laniérés sont d'anciens champs ouverts fossilisés.

D'autre part, l'examen des cartes des dîmes renforce le principe général d'un lien entre champs laniérés ou ouverts et villes anciennes. A St. Clears, l'on s'étonne aujourd'hui de ne trouver de champs laniérés que d'un côté de la commune, sur la rive droite de l'Afon Cynin. C'est que, encore en 1840, la rive gauche ne faisait pas partie de la paroisse de St. Clears. Au pied de la ville de Tenby, les champs ouverts et laniérés se trouvaient tous sur le territoire de la paroisse de St. Mary-in-Liberty, dont le nom dit bien l'appartenance au terroir municipal ancien. De plus, une dizaine de villes aujourd'hui dépourvues de champs ouverts ou laniérés, en avaient alors sur leurs terroirs : c'étaient les villes de Cardiff, Llantwit Major, Kidwelli, Cilgerran, Newport (Co. Pembroke), Mold, Northop, Rhuddlan, et sans doute Knighton et New Radnor. Parmi ces villes, Cardiff, Kidwelli et Northop avaient des champs ouverts, et Llantwit Major avait de curieux jardins ouvriers ouverts, comprenant 22 parcelles dont la superficie allait de 202 à 759 m², mais était le plus souvent de 344 m². Ces terrains qualifiés de « *poorland* » étaient affectés aux pauvres de la ville et gérés par les fonctionnaires municipaux (« *Parish officers* »). Ce cas original de « terres communes » était un exemple de la vitalité de la fonction nourricière des terroirs suburbains, fonction capitale et très générale au Moyen Age.

Comme les terroirs suburbains, beaucoup de terroirs de villages manoriaux comportaient en 1840 des méjous plus ou moins importants, et plus ou moins entourés de champs laniérés. On comptait 14 de ces terroirs à champs ouverts dans le comté de Monmouth, 13 dans le Val de Glamorgan, 2 dans le comté de Carmarthen, 6 dans le comté de Pembroke, 6 dans le comté de Brecon, 2 dans le comté de Radnor, un dans le comté de Montgomery. Presque tous les terroirs manoriaux et quasi-manoriaux de la péninsule de Gower possédaient alors quelques champs ouverts. Dans la zone anglo-galloise de l'Est des comtés de Denbigh et de Flint, une douzaine de communes conservaient aussi quelques traces de champs

# MAGOR (Co. de MONMOUTH)

## PARTIE NORD DE LA PAROISSE

## D'APRÈS LA CARTE DES DÎMES.

### LÉGENDE

— Clôture

- - - Limite de parcelle ouverte

····· Limite et numéro des champs établis lors de l'enclôture des champs ouverts.

— "Reen" (canal de drainage des "Levels").

0 100 200 m

FIG. 45

ouverts (59). Beaucoup de ces méjous sont aujourd'hui représentés par des champs laniérés (60). Dans certaines communes toutefois, des remembrements considérables ont eu lieu et ont fait disparaître presque toutes les traces de la structure agraire ancienne (61).

Mais les cartes des dîmes nous font surtout bien connaître la structure ancienne de terroirs manoriaux. Le terroir de Magor (Co. Monmouth) était l'un des plus caractéristiques (fig. 45). Entre le village de Magor et les trois fermes isolées situées au Nord de la commune, la plus grande partie du territoire était couverte par trois vastes méjous séparés l'un de l'autre par des chemins enclos. Ces méjous s'appelaient *Lower Field, Middle Field* et *Upper Field*. L'ensemble couvrait une surface d'environ 70 ha, et les trois méjous étaient de superficie presque égale. Chacun de ces méjous était divisé en faisceaux mesurant en moyenne 250 m × 140, tandis que les parcelles les plus typiques avaient exactement 140 m×25. Ces méjous ne formaient que la moitié du terroir villageois, celle qui s'étendait sur la terre ferme ; une superficie au moins égale s'étendait sur les terres à prairies des « Levels » du Channel de Bristol. Malgré cela, le terroir villageois de

(59) Villages manoriaux possédant des champs ouverts en 1840 : comté de Monmouth : Mathern, Roggiet, Llanfihangel-near-Roggiet, Undy, Redwick, Llandenny (Hamlet en St. Brides Netherwent), Caldicot (ancien « Chief Manor »), Magor, Llanmartin, Wilcrick, Bishton (sans doute des prés), St. Brides Wentloog, Rimmey, Marchfield (bon exemple de commune manoriale). — Comté de Glamorgan : Cadoxton-juxta-Barry, Llandough, Flemingston, Llangan (deux villages comparables aux communes doubles du Nord-Est de la France), Llanmaes, Michaelston-super-Ely (en dehors des champs ouverts, cette paroisse ne comportait que de grands domaines aristocratiques), Kenfig, St. Athans, Wick (paroisse de St. Brides Major and Wick Chapelry), St. Andrews (paroisse du comté possédant la plus grande superficie en champs ouverts et champs laniérés), St. Hilary. — Comté de Carmarthen : Broadway, et Llansaint en St. Ishmael. — Comté de Pembroke : Marloes, Bosherton, Carew (champs ouverts et laniérés en un gros bloc près de l'ancien château), Jeffreston (traces de champs ouverts en plusieurs endroits de la commune), East Williamston (les deux tiers de la commune autour du village étaient en champs ouverts ou laniérés), Templeton en Narberth. — Comté de Brecon : Llechfaen, Llanspyddyd, Llanfihangel-Tal-y-Llyn, Llangorse, Llan-y-wern (commune ne comprenant que des domaines aristocratiques en dehors d'un méjou à trois parcelles), Bronllys (tous ces villages se trouvent dans le Val de l'Usk, en aval de Brecon). — Comté de Radnor : Glasbury, Boughrood.

(60) La comparaison du plan cadastral de Bishopston en Gower et de la carte actuelle est très instructive à cet égard.

(61) Par exemple Marloes dans le comté de Pembroke, Magor dans celui de Monmouth.

Magor était beaucoup plus petit que celui des villages actuels de la France du Nord-Est ou des anciens villages du bassin de Londres. L'enclôture des chemins transformant un terroir en champs ouverts en groupe de méjous juxtaposés est aussi un trait occidental. Mais le caractère systématique du parcellement, et surtout la survivance de trois vastes méjous de superficie à peu près égale, sont des caractères non-occidentaux. Cette division en trois atteste sans doute la pratique d'un assolement triennal, du « *three fields system* » des Anglais.

La carte des dîmes de Magor porte, superposé au dessin du cadastre primitif, le plan d'un remembrement systématique en 20 pièces de terres, la plupart en forme de rectangles trapus, et deux ou trois seulement laniérées. C'est ce dessin qui figure aujourd'hui sur la carte de l'Ordnance Survey.

Dans deux autres paroisses manoriales, le terroir comportait aussi trois méjous principaux. A Undy (Co. de Pembroke, près de Magor) ces méjous portaient les noms de *Undy Great Field, West Field, Benches Field.* Mais il y avait aussi un ensemble de parcelles dit « *Little Benches* », et au Sud de la commune, sur les Levels, trois autres méjous. A Bronllys, ancien « chief manor » du comté de Brecon, deux des méjous principaux étaient appelés *Colebrook Common Field* et *the Minfield.* Le troisième portait plusieurs noms gallois : *Cae Shone Roberts, Maes y bach* et *Maestyndem.* Nous retrouverons ce mot gallois « *Maes* » désignant des champs ouverts ou méjous (62). Mais, comme à Undy, la division tripartite n'était pas absolue. Il subsistait en effet à l'Ouest du village un quatrième méjou, nettement plus petit que les autres. De plus, les méjous principaux n'étaient pas juxtaposés, comme à Magor, mais étaient séparés par des faisceaux de champs laniérés. Il n'en reste pas moins que, à Bronllys comme à Undy, la persistance de trois méjous principaux ne peut guère s'expliquer que par la pratique d'un assolement triennal (63).

(62) Un autre exemple de cet emploi du mot « maes » est « Maesygwin », méjou en Boughrood (Co. Radnor). C'est le mot gallois correspondant au breton « mez ».

(63) Les terroirs de certains villages du comté de Flint, ne présentaient pas de division tripartite visible, mais étaient si vastes que leur aspect général rappelait celui des terroirs ouverts anglais ou continentaux. Le plus beau était celui de Prestatyn. Le terroir suburbain de Flint ne se distinguait guère ni par son étendue, ni par sa disposition de ces terroirs villageois, et a sans doute été simplement un terroir villageois, avant la construction de la bastide.

Flemington, dans le Val de Glamorgan, conservait un autre trait d'origine manoriale. Tandis que les champs laniérés autour du village étaient enclos, une prairie restait divisée en parcelles ouvertes, vers les limites du terroir. Une partie était dite « *Lord's mead* », la prairie du seigneur, l'autre « *Tenants moor* », la lande des tenanciers. Les cartes des dîmes nous ont donc conservé l'image de plusieurs archaïsmes qui permettent de faire le pont entre les structures agraires actuelles et l'état que l'on peut reconstituer d'après les documents médiévaux (64).

Les « apportionments » accompagnant les cartes des dîmes montrent dans quelle mesure les villages à champs laniérés parallèles du comté de Pembroke peuvent être assimilés aux « hufendorf ». Comme dans ceux-ci, les terroirs des tenures villageoises formaient souvent de longues lanières partant de la maison. Mais, d'une part certaines exploitations possédaient des champs en deux ou trois endroits différents, ce qui tendait à rapprocher ces terroirs des terroirs laniérés ou ouverts ordinaires, d'autre part une forte concentration des tenures s'était produite en divers points.

Un assez grand nombre de villages de type occidental, certains « Melindre » et certains bourgs étaient aussi accompagnés en 1840 de méjous, ou parfois seulement d'un champ comportant une parcelle ouverte située au milieu ou sur le bord du champ.

La commune de St. David's était la plus riche en villages et en méjous de type occidental. Huit villages possédaient un ou plusieurs méjous. Certains des méjous se trouvaient au contact direct des villages, d'autres, au contraire, bordaient les landes à la périphérie des terroirs. A Trelyddyd-fawr, les parcelles ouvertes des landes ne formaient pas un vrai méjou car, si elles étaient séparées par une clôture des autres champs de la ferme, aucun talus ni mur ne les séparait des landes communes. La carte des dîmes n'indique aucun méjou qui fût séparé à la fois du village et des landes par des champs enclos. Il n'est pas facile d'expliquer cette particularité curieuse. Tous les autres caractères des méjous de St. David's étaient très divers. Les méjous étaient tantôt juxtaposés comme à Hendre, à Caervarchell, à Llandruidion, tantôt séparés par des champs trapus ou laniérés, ainsi à

(64) Reconstitution tentée avec science par W. Rees, 1932.

Clegyr Boia, à Trehysbys. La superficie totale recouverte par les méjous d'un village était très variable. Ceux de Hendre couvraient plus de 50 ha, ceux de Llandruidion 5,6 ha seulement. Les dimensions des méjous individuels étaient aussi fort diverses : à Caervarchell le plus grand avait 285 m × 175, le plus petit 150 m × 125. Leurs formes étaient peu régulières. La forme générale tendait le plus souvent vers le quadrilatère, mais tenait plus du trapèze que du rectangle. Parfois un ou plusieurs des côtés du méjou étaient incurvés de façon assez fantaisiste. Certains groupes de parcelles de landes étaient entourés d'une clôture extraordinairement irrégulière, comme à Trehysbys. A l'intérieur des méjous, les parcelles elles-mêmes étaient disposées de façon bizarre. Certaines étaient en équerre, d'autres en forme de U, certaines se trouvaient perpendiculaires à la plupart des autres, sans que l'on puisse reconstituer d'anciens faisceaux qui auraient pu donner naissance à cette disposition. Certaines parcelles étaient plus larges à un bout qu'à l'autre. D'autres s'arrêtaient au milieu du méjou au lieu d'aller comme d'habitude d'un côté à l'autre de celui-ci. Certaines parcelles étaient très incurvées, d'autres, dans le même méjou, étaient rectilignes.

Les deux méjous voisins de Kingheriot en Whitchurch, commune limitrophe de St. David's, présentaient encore une autre anomalie. Dans le méjou le plus vaste (650 m × 425), il y avait 17 parcelles appartenant à 7 tenanciers. Parmi ceux-ci, trois habitaient à Kingheriot, un dans une grande ferme à la sortie de ce village, et trois dans des fermes isolées, dont le terroir entourait le méjou. Dans le petit méjou (275 m × 200), il y avait 9 parcelles dépendant de cinq tenanciers habitant, les uns à Kingheriot, les autres au village de moulin de Middle-Hill. Ces irrégularités accumulées contrastent avec la disposition ordonnée des territoires manoriaux.

Il est vrai que la disposition des méjous était plus régulière à Aberarth, dans le comté de Cardigan, à Rhosneigr et Moelfre à Anglesey. De plus, les méjous de ces trois villages sont représentés aujourd'hui par un certain nombre de champs laniérés, tandis que tous les méjous de St. David's ont été remembrés complètement et qu'aucune trace du parcellaire primitif n'y subsiste plus.

L'étude des « Melindre » sur la carte des dîmes révèle parfois l'existence de méjous près de ces petits villages. Aujourd'hui, il subsiste quelquefois un ou deux champs

laniérés près de ces lieux dits, mais ils ne sont jamais très caractéristiques. Middle-Hill près de Kingheriot en est déjà un exemple intéressant. Melin-Court (64bis) en Resolven (comté Glamorgan) était proche d'un groupe de prairies divisées en parcelles ouvertes, sur un replat du Val de Neath. Au moins une des fermes de Melin-Court possédait une parcelle importante dans ce terroir. Dans le comté de Carmarthen, Felindre Sawdde en Llangadock était séparé de la Tywy par trois longs faisceaux parallèles de champs enclos laniérés, qui contrastaient avec les champs trapus du reste du terroir.

Un bon nombre des petits méjous dispersés çà et là dans le Nord du Pays de Galles se trouvaient près de bourgs ou d'églises isolées. Mais il s'agit ici de deux types bien différents. Parfois le bourg est un vrai village rural, simplement pourvu d'une église. C'est le cas à Llanrhystyd, au bord de la baie de Cardigan, dont le terroir, autrefois ouvert et aujourd'hui laniéré, se trouve dans la même situation que ceux de Llanon et d'Aberarth. Le bourg de Llanfor, dans le comté de Merioneth, comprenait au moins quatre fermes, et au pied du bourg, de vastes prairies s'étendaient sur le fond alluvial de la Dee. Elles sont maintenant divisées en enclos laniérés, mais elles étaient en grande partie ouvertes en 1840. A côté d'Aberffraw à Anglesey, se trouvait un méjou de forme irrégulière dont les plus grandes dimensions étaient de 448 m sur 128. Ce méjou appelé « *Fron* », était divisé en 15 parcelles disposées en faisceaux plus ou moins engrenés les uns dans les autres, et possédées par 13 tenanciers dont la plupart étaient des « cottiers » d'Aberffraw. Plusieurs champs voisins de « Fron » présentaient en leur milieu ou sur un côté une parcelle ouverte allongée dépendant d'un autre tenancier que le reste du champ.

Lorsque des parcelles ouvertes se trouvaient proches d'une église isolée ou d'un micro-bourg, il s'agissait en général de terres appartenant à la « Glebe ». C'était le cas par exemple à Llantrisant à Anglesey, où la « Glebe » comportait un petit champ adjacent à l'église et deux parcelles ouvertes dont l'une située au milieu du terroir d'une vaste ferme voisine. A Llechcynfarwydd, dans le même comté, une parcelle ouverte, située près de l'église, en bordure du terroir d'une

(64bis) Melin-Court est un toponyme mixte : Melin = Moulin en gallois ; court = cour en anglais.

grande ferme, est qualifiée de « parish land » et était exploitée avec la « Glebe ». A Henllan, commune de Cillwyn-Teifi, dans le comté de Cardigan, la disposition est encore plus caractéristique. L'église était accompagnée d'une ferme et d'un cottage. La Glebe comprenait alors deux champs enclos trapus mais aux côtés incurvés. L'un de ces champs avait sur un côté une parcelle ouverte sans doute extérieure à la Glebe. En plus de ces deux champs, la Glebe comprenait encore deux parcelles ouvertes, très allongées et légèrement incurvées, situées au milieu des terres d'une ferme voisine. Ces terres sont divisées en vastes champs trapus et les deux parcelles ouvertes de la Glebe s'étendaient en travers de deux de ces champs. Dans la paroisse de Llanfair Discoed (comté de Monmouth) la Glebe avait plusieurs parcelles ouvertes dans les champs d'une ferme voisine du village, et d'autres parcelles en divers champs du « Hamlet of Dinsham ».

Il s'agit certainement, dans tous ces cas, d'un archaïsme agraire qui a persisté parce qu'il était lié à des terres de main-morte. C'est un indice qui montre que les champs ouverts de 1840 n'étaient qu'une relique d'une époque passée où ils devaient être beaucoup plus nombreux.

Les champs ouverts en liaison avec des fermes dispersées apparaissent nettement sur les cartes des dîmes, et souvent en des endroits où ils sont aujourd'hui représentés par des champs laniérés. Les deux plus beaux exemples en étaient Cwm Pennant en Llandrillo et Cwm Cowarch en Llanymawddwy (fig. 46), tous les deux situés dans le comté de Merioneth. Llandrillo possédait cinq groupes de méjous, échelonnés le long de la vallée de la Dee et de son affluent l'Afon Ceidiog, à un ou deux kilomètres les uns des autres, et pris entre les mailles du bocage qui couvrait la plus grande partie du terroir cultivé. Les groupes de méjous étaient de dimensions variables, mais en général faibles. Le groupe principal, appelé *Dol-y-Faerdref*, avait comme plus grandes dimensions 384 m × 384 ; les deux méjous dit *Efre* formaient un quadrilatère irrégulier de 288 m × 115 ; le méjou de *Bryn-Bach* mesurait 288 m × 96. Le plus souvent les méjous n'étaient pas plus vastes que les champs ordinaires. Saul Dol-y-Faerdref, chaque méjou ou groupe de méjous n'avait qu'un faisceau de parcelles assez régulières et légèrement incurvées. Dans Dol-y-Faerdref, certaines parcelles caractéristiques mesuraient 240 m × 20, dans Bryn Bach elles avaient les mêmes

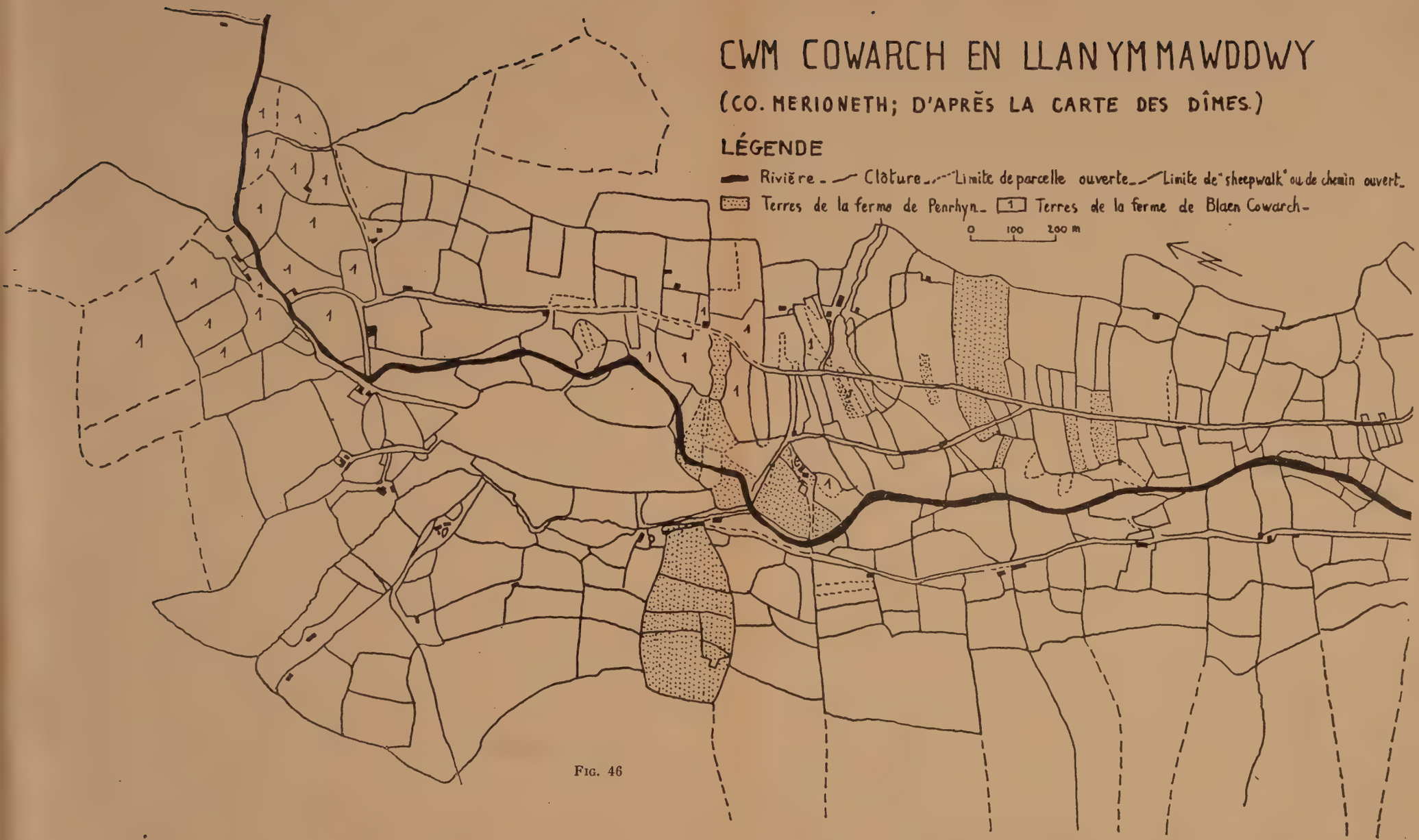
CWM COWARCH EN LLANYMMAWDDWY
(CO. MERIONETH; D'APRÈS LA CARTE DES DÎMES.)
LÉGENDE
Rivière
Clôture
Limite de parcelle ouverte
Limite de "sheepwalk" ou de chemin ouvert
Terres de la ferme de Penrhyn
Terres de la ferme de Blaen Cowarch
0 100 200 m

FIG. 46

dimensions 240 m × 20, dans les groupes *Maes canol* et *Maes tan-y-fford* (deux méjous séparés par un chemin), elles n'avaient que 9 m de large. La plupart des méjous étaient nommés *Maes,* nom gallois ordinaire des champs ouverts. Dol-y-Faerdref signifie la prairie du Village du Maire. Ce Maire était, dans l'ancien Pays de Galles, le chef de culture d'un village de serfs, aussi l'appellation de ces prairies nous reporte à un très lointain passé. Mais il n'y a plus aujourd'hui de village agricole à Llandrillo. Toutes les fermes sont dispersées sur le fond et sur les versants de la vallée. Les parcelles des prairies et champs ouverts appartenaient à différents propriétaires sauf, semble-t-il, celles de Dol-y-Faerdref, propriété de Lord Ward. Les parcelles, y compris celles de Dol-y-Faerdref, dépendaient de fermes nombreuses et parfois éloignées. Certaines fermes possédaient une ou plusieurs parcelles dans plusieurs méjous éloignés les uns des autres et de la ferme. Ainsi la ferme de Llechwedd située près du bourg de Llandrillo possédait cinq parcelles ouvertes situées hors du bloc principal de ses champs, notamment une parcelle ouverte dans une prairie située près du confluent de l'Afon Ceidiog et de la Dee, à 1 500 mètres du bloc principal des terres de la ferme, et une parcelle du méjou appelé Brynbach, à 2 km au Sud de la ferme. Ainsi les terres ouvertes étaient réparties, non pas seulement entre les fermes riveraines des méjous, mais bien entre des fermes éparpillées d'un bout à l'autre de Cwm Pennant.

Dans Cwm Cowarch, la situation était analogue, mais les terres ouvertes étaient moins nettement délimitées qu'à Llandrillo (fig. 46). Une dizaine de champs divisés en plusieurs parcelles ouvertes étaient dispersés d'un bout à l'autre de la vallée, mais certains ne comprenaient que deux parcelles, d'autres formaient visiblement l'extrémité d'un ensemble plus vaste coupé par un chemin. Certains étaient en partie laniérés, en partie ouverts. La plupart avaient une forme très irrégulière, n'évoquant, même de loin, aucune figure géométrique. Vers le milieu de la vallée, sur le cône de déjections d'un torrent affluent, s'étalait un ensemble complexe de parcelles ouvertes et de champs plus ou moins laniérés, dont les longs côtés suivaient à peu près les génératrices du cône. Les plus grandes dimensions de cet ensemble étaient de 640 m × 510. Mais le faisceau de parcelles le plus net ne mesurait que 96 m × 76 et les parcelles elles-mêmes 96 m × 13. Les diffé-

rentes parties de cet ensemble portaient des noms de quartiers : *y Dol* = la prairie ; *y Wern* = l'aulnaie. Plusieurs propriétaires se partageaient ces terres, et surtout sept fermes y possédaient des parcelles. Comme à Llandrillo, le bloc principal des fermes était parfois situé à plus d'un kilomètre de ces parcelles isolées, et certaines fermes possédaient des terres et dans cet ensemble principal et dans d'autres méjous secondaires éloignés. Une ferme possédait même deux parcelles ouvertes isolées situées dans des champs sur les deux versants de la vallée.

A Llanddona, à Anglesey, se trouvaient deux ensembles, sans doute aussi en partie laniérés et en partie ouverts, la carte des dîmes de cette paroisse ne distinguant pas ces deux types agraires. Le plus vaste mesurait 1 280 m × 576, le plus petit 380 × 380 environ. Les parcelles y étaient disposées de manière assez complexe, et étaient de dimensions très diverses : certaines avaient 250 m × 32, d'autres 64 m × 6,4. Ici aussi, certaines fermes possédaient des parcelles dans les deux ensembles, bien qu'ils fussent distants de 500 m l'un de l'autre et situés aux deux extrémités du terroir arable de la commune.

Les champs ouverts en relation avec des fermes dispersées constituaient donc à tous égards une catégorie très originale. Les champs ouverts étaient eux-mêmes dispersés, souvent mal délimités et de forme irrégulière. Ils étaient en général de dimensions restreintes, comme les faisceaux et les parcelles elles-mêmes. La superficie de celles-ci toutefois était très variable selon les endroits. Même dans une seule commune ou une seule vallée, il n'y avait pas d'unité. Leurs formes étaient en général plus régulières que celles des méjous ; elles étaient souvent incurvées, mais parfois elles dessinaient des figures très fantaisistes. Ces parcelles relevaient de différents propriétaires. Ceci est un signe d'antiquité et de force de résistance du système gallois des champs ouverts. En effet, en 1840, depuis plus de trois siècles, les grands propriétaires avaient poursuivi une œuvre de concentration et d'arrondissement de leurs domaines. Surtout, les parcelles de champs ouverts dépendaient de fermes disséminées sur un terroir très vaste, et qui souvent possédaient des parcelles dans plusieurs méjous différents éparpillés eux-mêmes sur ce terroir.

Les restes de champs ouverts en relation avec un habitat

dispersé se rencontraient assez fréquemment dans le Nord du Pays de Galles.

On en trouvait dans 11 paroisses d'Anglesey, dans cinq paroisses du comté de Caernarvon (deux en Lleyn, deux dans le Val de Conwy et une : Llysfaen, qui fait aujourd'hui partie du comté de Denbigh) ; dans deux paroisses du comté de Denbigh, une paroisse du comté de Flint, deux paroisses du comté de Merioneth. Les exemples étaient assez nombreux, mais moins beaux, dans le centre et le Sud du Pays. On en rencontrait dans une paroisse du comté de Montgomery, cinq paroisses du comté de Cardigan, une paroisse du comté de Radnor, et dans neuf paroisses du comté de Carmarthen. Il y en avait quelques exemples dans la zone manorisée des comtés de Pembroke, Glamorgan et Monmouth. Le plus curieux, dans ce dernier comté, était le méjou appelé *Maes Bach*, situé entre trois fermes isolées aux noms gallois, au Nord de la paroisse de Magor, dont le centre et le Sud sont par ailleurs un très bel exemple de terroir manorial (fig. 45).

Les cartes des dîmes nous donnent enfin plusieurs exemples de champs ouverts en voie de disparition. Dans plusieurs cas, il s'agit de parcelles appartenant à divers propriétaires, mais exploitées par le même fermier. C'était le cas, nous l'avons vu, à Mullion en Cornwall. A Llanwnda (Co. de Pembroke) le terroir de la ferme de Velindre, d'une superficie de 35,6 ha, était divisé en grands champs carrés, mais ces champs étaient divisés en parcelles, souvent incurvées, appartenant à trois propriétaires différents dont l'évêque de St. David's. Ici aussi, la présence de biens de mainmorte a dû contribuer à immobiliser la propriété. Dans l'île d'Anglesey, en Llansadwrn, les parcelles ouvertes étaient partagées entre deux propriétaires et attribuées à deux fermes différentes, mais ces deux fermes étaient exploitées par un seul tenancier. Des cas plus simples se rencontraient à Llandyfrydog à Anglesey, à St. Ishmael et Llangathen dans le comté de Carmarthen, à Marloes dans le comté de Pembroke.

Dans le comté de Radnor, certains champs ouverts de la paroisse de Norton avaient été fossilisés sur le plan cadastral de manière encore plus curieuse. Les parcelles, soigneusement limitées par des bornes (« *stones* »), appartenaient à un seul propriétaire, et étaient exploitées par un seul tenancier, mais n'étaient pas soumises au même régime que le reste des champs en ce qui concernait les dîmes.

Une autre survivance curieuse se remarquait dans le tracé de certaines limites de paroisses, qui dessinaient de longues avancées en formes de parcelles laniérées, à travers des champs enclos trapus. C'était le cas notamment à St. Pierre (commune de Mathern) dans le comté de Pembroke. Encore aujourd'hui, la limite des deux communes de Mathern et Portskewett perpétue à cet endroit le dessin d'antiques parcelles laniérées. Il en est de même, au comté de Cardigan, sur la limite des communes de Dihewid et Cilau Aeron. A Caerwent, sur la limite de la paroisse de Dinham, les champs étaient laniérés, mais la limite des paroisses faisait le tour de plusieurs d'entre eux. Certains constituaient même des enclaves d'une commune au milieu du territoire de l'autre.

### b) *XVIII^e^, XVII^e^, XVI^e^ siècles*

Les plans terriers (« *estate maps* »), rassemblés à la Bibliothèque Nationale de Galles, permettent des sondages intéressants dans un passé antérieur aux cartes des dîmes. La plupart de ces plans datent de la grande période des « améliorations agricoles » : 1720-1820, et surtout des années 1750-1775. Beaucoup sont donc antérieurs de près de cent ans aux cartes des dîmes. Deux plans remontent même au XVII^e^ siècle (1631-1620) et l'un à la fin du XVI^e^ siècle (1569-1597). La collection consultée est loin de couvrir tout le Pays de Galles mais donne des exemples de structures agraires divers par leur localisation et par leur nature.

Certains plans terriers confirment simplement le témoignage des cartes des dîmes. Ainsi pour les champs laniérés suburbains de Newport (Co. de Pembroke, plan de 1758) (65), pour le terroir manorial de Marloes (Co. de Pembroke, plan de 1767) (66). De même, les traits originaux de la zone anglo-galloise du Nord-Est sont déjà représentés sur des cartes du XVII^e^ siècle : champs laniérés, souvent isolés entre des champs trapus (67). Par endroits, subsistaient des champs ouverts

(65) *NLW, ms maps, Llwyngwair collection.*

(66) *NLW, ms maps,* PA 4371.

(67) *NLW, ms maps,* non classé, « *A map or description of certain lands, lying in the township of Burton, in the parish of Gresford, in the county of Denbigh, being a parcel of the possession of the Hon. Mr. Anthony Lewes, esq. taken there by en exact survey and admeasurement of the particulers, Anno Dni X^o^ 1631, Pr. Ri. Norwood supervisor* ».

qui n'avaient pas non plus entièrement disparu en 1840 (68). Les prairies ouvertes de Buttington, dans la zone des Marches du comté de Montgomery, au bord de la Severn, figurent sur un plan de 1794, qui montre 7 parcelles ou « quillets » dans le grand pré enclos de Dol Tregunni (69). Dans la paroisse de Llansadwrn à Anglesey, un plan de 1774 montre plusieurs parcelles laniérées et dispersées, vraisemblablement ouvertes (70). Llansadwrn en 1840 possédait un petit champ ouvert, un petit faisceau de champs laniérés et quelques parcelles ouvertes dispersées.

Certains plans montrent des parcelles ouvertes en des districts déjà clos et laniérés en 1840 : telles des prairies ouvertes dans la paroisse de Caerhûn et des parcelles ouvertes dites « *Erw* » (71), dans des méjous de la paroisse de Cyffin, toutes deux situées dans le Val de Conwy dans le comté de Caernarvon (72). L'on trouvait aussi des champs ouverts, au XVIII[e] siècle, à l'emplacement des champs laniérés de Pont-y-Neuadd en Towyn (Merioneth) (73) (fig. 44).

Le vieux plan de Kenfig (1569-97), ancien borough déchu du Val de Glamorgan (74), montre que les principaux traits du plan cadastral de cette commune étaient déjà en place à la fin du XVI[e] siècle : « demesne » du château, vastes enclos réalisés aux dépens des dunes, et, entre les deux, bloc du terroir villageois. Comme ce bloc ne porte aucune indication, il est très probable qu'à cette époque toutes les parcelles y étaient ouvertes. Beaucoup étaient déjà encloses en 1840.

Plus nombreux encore sont les plans-terriers qui révèlent l'existence des champs laniérés ou ouverts à des endroits où les documents postérieurs ne permettent pas de soupçonner

---

(68) *NLW, ms maps,* non classé, « *A map and description of 10 tenements and 38 parcels of land lying in the parish of Trithen, within the county of flint, contayning 284 acres one quarter, 30 perches. A more the Description of 5 tenements and 52 parcels of land lying in Asmore and Allington within the county of Denbigh and in the parish of Grefford. Contayninge 210 acres 11 perches being the lands of Jane and Prudence Meredith of London decesed Anno Domini 1620* ».

(69) *NLW, ms Maps, vol. 8.*

(70) *NLW, ms maps, vol. 5.*

(71) Dont l'une appelée « Erw yr Meysydd », « la parcelle des méjous ». « Erw » est l'équivalent exact du français « sillon », au sens de parcelle.

(72) *NLW, ms maps, vol. 5,* pl. 9 et pl. 15.

(73) *NLW, ms maps, vol. 18,* photostat de cartes de 1745-1797, pl. 10.

(74) *NLW, ms maps, vol. 22.*

leur existence (75). Un seul de ces terroirs était suburbain, il s'étendait entre Towyn et la mer (76). Une note manuscrite le décrit comme un « *entremêlement de petits champs et de parcelles appartenant à différents propriétaires* ». Plusieurs, en revanche, se trouvaient dans la zone manorisée : Llanstadwel, Llanhowel, Wilton et Henry's Moat dans le comté de Pembroke, Llanedeyrn en Glamorgan, un peu au Nord de Cardiff, Careghofa, Churchstoke, Llandyssilio et Welshpool dans le comté de Montgomery (77). Dans ce comté il s'agit de petits terroirs à l'échelle du township et non de la commune, et faisant transition avec les terroirs laniérés ou ouverts purement gallois. Une carte de 1785-1786 montre deux parcelles ouvertes faisant partie de la Glebe de Llangwyfan, dans le Val de Clwyd (Co. de Denbigh) (78).

En plein Pays gallois, vers la haute Teifi, les plans terriers indiquent des champs ouverts ou laniérés dans les paroisses de Llanddewi-Brefi, Bettws-Bledrws et Caron ; malheureusement les plans ne permettent guère de juger de la nature exacte de ces terroirs. Les plans du XVIII[e] siècle de certains districts de Merioneth et du comté de Montgomery sont plus explicites. L'un d'eux montre des méjous dans Cwm Dyffrin au cœur des montagnes (paroisse de Towyn) (79).

Les champs ouverts y présentaient des caractères semblables à ceux de Cwm Cowarch en 1840 : forme irrégulière des méjous et des parcelles, superficie très diverse de celles-ci ; mais à Cwm Dyffrin, les parcelles ne dépendaient que de deux fermes séparées seulement par un champ. Les deux autres exemples étaient situés en Llanwrin et en Darowen dans le comté de Montgomery (80). A Llanwrin, la ferme de

(75) Il est vrai que quelques-uns se trouvent dans des paroisses dont nous n'avons pu consulter la carte des dîmes.

(76) *NLW, ms maps, vol. 18,* pl. 3, « all the bottom from Towyn to the sea is one intermixture of small fields and stangs belonging to different owners ».

(77) *NLW, ms maps, « A true copy of an old terrier of the Pieces of land belonging to W. Scourfield at Great Honeyborough in the parish of Llanstadwell and county of Pembroke, being intermixed with the lands of divers other persons ». — Blacknuck in the Parish of Henry's Moat and county of Pembroke, 1754, vol. 12, vol. 8. — Plan of the lordship of Careghofa in the county of Denbigh belonging to R. Middleton esq. 1782.*

(78) *NLW, ms maps, vol. 19,* pl. 6.

(79) *NLW, ms maps, vol. 18,* pl. 20.

(80) *NLW, ms maps, vol. 9,* pre-1774 ; p. 43 (Llanwrin) et p. 10 (Darowen).

Pwildu possédait plusieurs champs dont l'un comportait une parcelle ouverte, de forme trapézoïdale, appartenant à la ferme de Pen-y-Coilan. En revanche, Pwildu possédait une autre parcelle ouverte, elle aussi trapézoïdale, dans un champ dit *Maes-y-Lwyni* (le méjou des bosquets) lequel appartenait à la ferme de Fron-Wen. A Darowen les parcelles ouvertes appartenaient à la Glebe.

Contrairement aux cartes des dîmes, les plans terriers renferment maints renseignements curieux sur la vie agricole. Certains attestent des limitations diverses de la liberté agricole. Ainsi le terrier de Caerhûn (Co. de Caernarvon), qui date de 1774, porte une inscription au crayon indiquant à propos d'une prairie que « *le tenancier a tenté d'enclore cette prairie mais en fut empêché par le tenancier de Rawlin Isa qui disait que le droit porte sur la récolte seulement* (81). » Un autre plan antérieur à 1774, relatif à des terres en Darowen (Co. de Montgomery) porte aussi une note relative à une parcelle ouverte, expliquant que « *le tenancier de M. Wynn n'a droit à aucun profit lorsque l'autre partie du champ est en pâture* (82) ».

A Towyn, d'après les indications portées sur le plan, un droit égal de faire paître des bêtes sur le commun était attaché à la possession de parcelles dans le terroir laniéré (83).

Un cas, à ma connaissance, unique en Galles, de possession alternée d'une parcelle est attesté par une carte de 1759 relative à la paroisse de Churchstoke dans le comté de Montgomery : « *N. B. Il y a deux parties numérotées 10 dans la prairie commune qui sont occupées par cette tenure (il s'agit de la tenure de Hardley) et par M. Dunn, alternativement* (84). »

Un certain nombre de plans terriers indiquent aussi la propriété des clôtures. Sur une carte de terres situées en

---

(81) « This meadow marked K9, the tenant attempted to enclose but was prevented by the tenant of Rawlin Isa saying that the right is only in the crop only ». *NLW ms maps, vol. 5,* pl. 9.

(82) « M. Wynn's tenant not entitled to any benefit when the other part of the field is in pasture ». *NLW, ms maps, vol. 9.*

(83) « All the bottom from Towyn to the sea is an intermixture of small fields and stangs belonging to different owners who have all the like liberty of turning sheep and cattle to the Towyn common ». *NLW, ms maps, vol. 18,* pl. 3.

(84) « N.B. There is two parts numbered 10 in the common meadow which are occupied with this tenement and by Mr. Dunn alternately ». *NLW, ms maps, vol. 12,* p. 4.

Darowen (Co. de Montgomery) (85), la plus grande partie d'une prairie dépend de la ferme de Cefn Darowen. Seule une parcelle ouverte dépend d'une autre tenure. Mais dans la clôture, quatre secteurs séparés sont disposés de telle sorte qu'ils semblent bien avoir été les aboutissants d'anciennes parcelles ouvertes allongées. Certaines divisions actuelles de clôtures-limites en secteurs dépendant de fermes différentes, et dont la raison n'apparaît plus aujourd'hui, peuvent sans doute s'expliquer par l'existence d'un ancien parcellement aujourd'hui disparu. Enfin certains plans terriers portent des indications d'achats ou d'échange qui montrent comment les anciens « entremêlements » de parcelles ont cessé. Ainsi sur le plan des terres de Pwildu en Darowen (86), une parcelle ouverte est dessinée au milieu d'un champ appartenant à M. Wynn. Une note postérieure, au crayon, nous apprend que cette parcelle a été par la suite achetée par M. Wynn. Il n'est donc pas étonnant que toute trace de parcellement ait disparu de cet endroit dès avant 1840. Un plan de la ferme de Tyddynddu située en Towyn, montre un champ situé loin des autres terres de cette ferme, avec la mention suivante : « *Echangé en 1773 contre une pièce de terre, près de Tyddyn Du* (87). »

Les principaux types de champs ouverts et laniérés étaient donc déjà établis dès le XVIII[e] siècle, et, au moins quelques-uns, dès les XVII[e] et XVI[e] siècles. De plus, dès les premiers documents cartographiques, ces formes agraires paraissent être des reliques subsistant dans un milieu où une structure différente prédominait. Dans les derniers siècles, les champs ouverts ont disparu les uns après les autres ne laissant plus subsister aujourd'hui que trois ou quatre exemples reconnaissables.

### c) *Le Moyen Age*

Il est donc certain que les structures agraires comportant des champs ouverts se sont développées en Galles à une époque antérieure à l'âge moderne, c'est-à-dire au XVI[e] siècle. Il faut donc se reporter à une époque reculée pour comprendre l'origine et le développement de ces structures agraires.

(85) *NLW ms maps, vol. 9*, pl. 10.
(86) *NLW ms maps, vol. 9*, pl. 43.
(87) *NLW ms maps, vol. 18*, p. 7-8.

Les terroirs suburbains n'ont pas été étudiés par les médiévistes gallois avec autant de zèle que les terroirs suburbains corniques par Henderson. Mais il n'y a pas de raison de ne pas étendre au Pays de Galles les conclusions établies en Cornwall. L'exemple de Laugharne est assez bien connu et confirme cette vue. L'on sait que les Gallois indigènes n'avaient pas de ville lors de l'invasion anglo-française (88). Ce furent les féodaux qui fondèrent les premiers « boroughs » au pied de leurs châteaux (89), et c'est dans la zone manorisée que ceux-ci furent et restèrent les plus nombreux, et c'est aussi autour de ces « boroughs » qu'ont subsisté les exemples les plus nombreux et souvent les plus caractéristiques de champs laniérés. Mais, au bout d'un siècle ou deux, les princes gallois du Sud et surtout ceux de Powys les imitèrent (90). Mais ces « boroughs » gallois, sauf un : Newtown, n'ont pas gardé de traces de champs ouverts ou laniérés. Les terres bourgeoises suburbaines ont dû, dès l'origine, y être fort restreintes.

Dans le Nord du Pays de Galles, l'origine des villes est beaucoup plus diverse que dans le Centre et le Sud. Les princes de Gwynedd ne fondèrent pas de « boroughs » à proprement parler, mais de petites bourgades s'étaient développées peu à peu : Nevin et Pwllheli en Lleyn, Towyn en Merioneth. Nevin borde toujours un terroir laniéré ; au XVIII[e] siècle, un terroir sans doute en grande partie ouvert et où la propriété était très entremêlée, s'étendait entre Towyn et la mer. Il est vraisemblable que ces terroirs, à la différence de ceux du Sud, n'ont pas été créés pour la ville, mais qu'ils sont d'origine rurale et que la présence d'une bourgade à côté a eu pour effet d'y multiplier les tenures et de mieux conserver au cours des siècles l'ancien dessin agraire.

Après la conquête, Edouard I[er] entoura les terres conquises d'une ceinture de « boroughs » (91) dont plusieurs : Conway, Caernarvon, Beaumaris ont le même plan que les bastides aquitaines. L'on sait que ces « boroughs » possédaient des

(88) GIRALDUS CAMBRENSIS, ed. HOARE, 1935, p. 184.

(89) W. REES, 1932. — J. LLOYD, *A history of Wales*, p. 429-430. — *A history of Carmarthenshire*, p. 135.

(90) W. REES, 1933, p. 200 (fondation du « borough » gallois de Lampeter par Rees ap Meredith). L.J.E. ROBERTS and R. OWEN, 1916, p. 117-141 (Llanidloes perdit ses terres communes au XVIII[e] siècle. *Ibid.*, p. 113).

(91) E.A. LEWIS, 1912.

terres communes, mais seule Conway a conservé quelques traces de laniérage. A Beaumaris, un « park » énorme entoure la ville et a certainement inclus les anciens champs suburbains. Ailleurs, la raison de la disparition de toute trace de ces champs apparaît mal. Dans le Nord-Est gallois, les villes de la vieille zone anglaise reconquise par les Gallois aux X^e^ et XI^e^ siècles, ont conservé longtemps, et souvent jusqu'à nos jours, des traces de laniérage suburbain. Il est très difficile ici de faire la part du développement spontané, des créations indigènes, seigneuriales et royales. Le terroir laniéré de Flint a un dessin et des dimensions qui rappellent les anciens terroirs ruraux ouverts du Nord du comté à Prestatyn par exemple. Wrexham, d'autre part, s'est développé d'abord comme un village ou petit bourg (92). L'on peut donc penser que le terroir de ces deux villes est, comme ceux de Nevin et Towyn, d'origine rurale.

Les terroirs manoriaux du Sud-Galles et des marches orientales sont aussi évidemment la création des Anglo-Français. A. Rees, dans son ouvrage sur le Sud-Galles et la Marche (93), cite des documents qui donnent quelques renseignements sur l'organisation de certains terroirs manoriaux. Ceux-ci étaient divers, comme d'ailleurs l'habitat manorial et sans doute aussi le système agricole. Le manoir de Lamphey (Co. Pembroke) avait au XII^e^ siècle six « champs » dont quelques-uns mesuraient plus de 40 ha (94). C'étaient certainement des terroirs ouverts ou des « méjous » semblables à ceux que la carte des dîmes représente à Magor. Il est probable que deux « champs » étaient consacrés à chaque sole. Le manoir de Wolf's castle, dans le même comté, à la même époque, avait douze « champs », dont le plus grand n'avait pas 6,5 ha (95). Il s'agissait aussi sans doute de « méjou », et l'on peut aussi faire fonctionner un assolement triennal sur douze champs, mais la disposition du terroir de Wolf's Castle était certainement assez différente de celle de Lamphey. L'on n'a guère d'autres renseignements précis sur les terroirs manoriaux vers l'époque de leur création. Mais la pratique de la vaine pâture sur les jachères était fréquente (96), ce qui

(92) A.N. Palmer and E. Owen, 1910.
(93) W. Rees, 1932.
(94) *Ibid.*, p. 140.
(95) *Ibid.*, p. 140.
(96) *Ibid.*, p. 141.

confirme que les « champs » de Lamphey et Wolf's Castle étaient bien des champs ouverts, et l'on sait aussi que, dès le XIII[e] siècle, des parcelles de champs étaient attribuées en permanence à certaines tenures (97).

Restent à étudier les terroirs purement gallois appartenant à des villages, à des bourgs, ou à des fermes isolées. Depuis quelques années, des recherches fructueuses ont été poursuivies à ce sujet dans le Nord du Pays de Galles (98). Les sources en sont surtout les « Surveys » et « Extents » effectués par ordre des rois d'Angleterre après la conquête du Gwynedd. Certains documents privés des XIV[e] et XV[e] siècles donnent aussi des renseignements intéressants. Enfin ces renseignements relativement tardifs, mais précis, peuvent être comparés avec les dispositions des anciennes Lois galloises, qui remontent à un passé plus reculé, mais qui sont souvent très théoriques et trop systématiques.

Le tableau des structures agraires Nord-Galloises, au lendemain de la conquête anglaise, se présente de la façon suivante. Les villages de serfs occupant la « terre calculable » (*tir cyfrif*) travaillaient des champs ouverts où tous les tenanciers du village avaient des parts égales. Lorsque le nombre des tenanciers augmentait, l'on procédait à une nouvelle répartition des parcelles de ces champs. En revanche, les hommes des tribus libres, vivant dans des fermes dispersées, cultivaient des champs ouverts, situés dans les parties les plus favorisées du terroir. Chaque fermier possédait dans ces champs un certain nombre de parcelles, qu'il détenait par droit d'héritage, selon les règles compliquées du droit tribal gallois. L'on sait qu'un principe fondamental de ce droit était la division fractionnelle de la terre entre les lignées et sous-lignées, et le partage égal des terres entre les enfants. La structure agraire des champs ouverts facilitant les divisions et subdivisions — et aussi les regroupements — des parcelles arables, convenait très bien à ce système juridique. C'est aussi cette structure agraire originale qui permet de comprendre les dispositions des anciennes Lois galloises concernant le labour en commun (*cyfar*). L'équipement de labour était fourni par les détenteurs de différentes parcelles et on labourait ces parcelles successivement, suivant un ordre strictement défini.

(97) *Ibid.*, p. 151.

(98) T.J. Pierce, *Trans. Anglesey Antiquarian society and field club*, 1951. — Id., *Trans. Cymmrod*, 1942. — G.R.D. Jones, *Trans. IBG*, 1953.

Ainsi, les méjous associés à des fermes dispersées que nous font connaître les plans terriers du XVIII[e] siècle, et les cartes des dîmes, les champs laniérés qui en sont l'héritage actuel, enfin les champs ouverts de Garthbeibio, apparaissent comme autant de survivances des anciens arrangements agraires des anciennes tribus libres du Pays de Galles. La disparition de toute trace d'anciens méjous sur une grande partie du terroir de ces tribus s'explique aisément par l'évolution agraire de la fin du Moyen Age et des derniers siècles, que nous étudierons dans le prochain chapitre.

Plusieurs terroirs laniérés actuels ou anciens semblent bien être les héritiers de terroirs de villages de serfs (99) : les deux villes de Towyn et Nevin étaient, à l'origine, de tels villages. Le bourg actuel d'Aberffraw était la cour principale des princes de Gwynedd. Les champs laniérés proches représentent certainement les parcelles ouvertes du village de serfs qui, sous la direction du Maer, travaillaient pour la cour. Le bourg de Llysfaen dans le comté de Denbigh a aussi succédé à un village de serfs, ainsi que les deux villages de Rhosneigr et Moelfre à Anglesey. Dans le Nord du Pays de Galles, les villages actuels sont beaucoup plus rares que les anciens villages serviles, mais il ne semble pas que des villages aient disparu alors que leur terroir restait ouvert ou laniéré.

Il semble bien que les anciens terroirs libres ont laissé, comme traces, des méjous ou champs laniérés beaucoup plus irréguliers de forme, et aux parcelles beaucoup plus inégales que les anciens terroirs serviles. Les exemples de dimensions de parcelles cités ci-dessous montrent que, s'il y a eu une parcelle-type sur les terroirs libres, celle-ci n'a laissé aucune trace.

L'extension des conclusions atteintes au Nord du Pays de Galles aux autres régions pose bien des problèmes. Au Nord-Est, dans la zone regalloisée aux X[e] et XI[e] siècles, à l'Est du Mur d'Offa, les documents médiévaux nous font connaître une société galloise, divisée en lignées, mais l'aspect des terroirs ne rappelle guère celui des régions les plus archaïques du Nord-Ouest. Les terroirs sont plus étendus, les parcelles ou champs laniérés plus vastes, disposés avec plus d'ordre. L'on ne peut se défendre de penser qu'il s'agit de terroirs

(99) Les renseignements concernant les anciens villages serviles sont empruntés à la carte de T.P. Ellis, 1926, t. 2, h.t.

organisés par les Anglo-Saxons au cours de leur occupation de ces régions pendant plusieurs siècles du Haut Moyen Age. Dans le Sud du Pays, l'un des traits les plus frappants est le grand nombre et l'importance relative des villages de type occidental. La péninsule de St. David's à cet égard ressemble plus aux péninsules corniques ou bretonnes qu'à Lleyn ou à Anglesey. Il serait étrange que tous ces villages aient été serviles. On se demande où auraient alors pu habiter les tribus libres.

Ce problème est lié à celui de l'origine même des serfs et des tribus libres. J.J. Pierce et G.R.J. Jones ont essayé de le résoudre dans le Nord du Pays de Galles. Selon ces auteurs, les villages serviles seraient les plus vieilles communautés indigènes, établies sur les terres arables paraissant les meilleures à des agriculteurs primitifs. Les tribus libres, qui ont réduit les indigènes en servitude, étaient formées de pasteurs, qui, pendant longtemps, menèrent une vie quasi-nomade dans les montagnes et qui ne s'établirent en « gwely » territoriaux que durant le cours du Moyen-Age. Cette théorie correspond à certains faits : l'arrivée des « enfants de Cunedda » au Haut Moyen Age et leur conquête de toute la partie Nord-Ouest du Pays de Galles, le recul de la zone agricole durant les temps post-romains (100). Mais il semble difficile d'admettre que le territoire des « gwely » était complètement vide au Haut Moyen Age. Certains contenaient d'anciens sites ecclésiastiques qui ne furent pas tous établis dans des déserts.

Les deux conclusions capitales de ces recherches d'archéologie agraire restent les suivantes : 1° présence d'une structure agraire de champs ouverts à très haute époque au Pays de Galles ; 2° combinaison originale d'un habitat rural très dispersé et de terroirs de champs ouverts. Cette combinaison est certainement due à la vie tribale. L'on comprend que les liens mutuels entre membres d'une même tribu assurent, dans ce cas, la cohésion sociale nécessaire à la pratique d'une agriculture en champs ouverts, cohésion qu'ailleurs, seul un habitat aggloméré ou groupé peut fournir.

Nous allons voir maintenant si l'ancienne société tribale irlandaise a connu une structure semblable de l'habitat et des terroirs.

---

(100) Attestée par les restes de cabanes et de champs en situation marginale et dont plusieurs ont pu être datés. Recul noté par les auteurs du « Lleyn Survey ».

## III. — CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS EN IRLANDE

### 1° Champs ouverts actuels et subactuels

A la différence des autres contrées celtiques d'Outre-Manche, l'Irlande possède encore aujourd'hui un assez grand nombre de terroirs en champs ouverts. J'ai pu en visiter moi-même 23 (101), répartis entre 9 comtés, et avoir des renseignements précis sur plusieurs autres (102). La répartition des quelques 27 sites étudiés correspond à peu près à la répartition de l'ensemble des champs ouverts d'Irlande (fig. 47). Ceux-ci sont encore nombreux dans le comté Mayo ; il en existe un bon nombre d'exemples dans le comté Galway, notamment près de Tuam. On signale aussi certains terroirs ouverts dans le comté de Roscommon, au bord du Shannon, et dans celui de Donegal. Dans les autres comtés, l'on n'a signalé aucun exemple de champs ouverts autres que ceux qui seront étudiés ici. Malgré le nombre relativement important de ces terroirs, leur superficie totale ne constitue qu'une fraction minime de l'ensemble des terres cultivées d'Irlande. De plus, sur le territoire de la République, la Commission des Terres s'occupe très activement de remembrer et d'enclore les terroirs ouverts. Il m'est arrivé plusieurs fois, me trouvant à un endroit où des champs ouverts m'étaient signalés, d'apprendre que la Commission des Terres venait de passer par là. A Srahmore (Co. Mayo), j'ai même trouvé les ouvriers de la Commission des Terres au travail. C'est pour cette raison qu'il est bon d'étudier ensemble les champs ouverts actuels et ceux qui viennent d'être supprimés, mais sur lesquels l'on a des renseignements précis et récents, sur les terroirs

(101) E.E. Evans a étudié le terroir de Glentornan (Co. Donegal), *Geography*, 1939, p. 24-36. — D. Mac Court a étudié plusieurs exemples de champs ouverts du comté de Mayo et de l'Irlande du Nord, dans sa thèse « *The rundale in Ireland* », Belfast 1949. — J'ai visité avec lui les villages à champs ouverts de Ranaghan More, Corick, Culbane, et Thomastown, dans le comté de Derry. Aucun des autres terroirs signalés ici n'a encore fait l'objet d'une étude géographique.

(102) Renseignements dus notamment à des fonctionnaires de la Commission des Terres et à des collecteurs de la Commission de Folklore.

Le Rundale en Irlande
o : Site de rundale actuel au Sub actuel cité dans le cours de l'étude
to : Townland
0 10 20 30 Km
Ray
Glentornan
Ballintoy
Prumfaskee
Barrado
Ranaghan More
(to. Fallylea)
Thornstown
Culbane
Glymo
(to. Ballynease)
Corick
Macpeake
Murphystown
Falmore
Rathmorgan
Srah Thiar
Cloondoonagh
Newfields
Treanybrogaun
Knockna mona
Srahmore
Bellakip
Carrick Middle
Menlough
Oldtown
Rush
Glenculle
Inishmaan
Coolbaun
(to. Lislee court)
Barry's Point
NORD

FIG. 47

desquels apparaît même, parfois avec netteté, l'ancienne disposition des parcelles. L'on peut prévoir que d'ici quelques années tous les terroirs en champs ouverts de la République auront été remembrés, à part toutefois deux ou trois : Coolbaun par exemple dans le comté de Cork et Rush dans le comté de Dublin, que la Commission des Terres n'a pas l'intention de remembrer et d'enclore, mais qui sont exceptionnels à bien des égards. En revanche, la Commission des Terres ayant été supprimée en Irlande du Nord, les terroirs de champs ouverts n'y peuvent disparaître que par remembrement spontané, et ce processus est en général très lent.

Il est plus facile d'enquêter sur les champs ouverts en Irlande que dans d'autres pays, car dans tous les endroits où il en existe, et même où il en a existé il y a plusieurs décennies, tous les paysans ont un sens très vif de l'opposition des structures agraires : champs ouverts, champs enclos, ou, comme l'on dit souvent en Irlande, « rundale » et « striping ».

Le mot « rundale » pourtant n'est pas indigène (103). Le gaélique n'a aucun mot signifiant proprement « champs ouverts », et dans certaines régions, notamment au Sud de l'Irlande, le mot « rundale » n'est pas compris. Mais, lorsqu'on leur a expliqué le sens de ce mot, les paysans voient tout de suite quelles questions se posent à ce sujet. Dans tout le Nord-Ouest et le Nord-Est de l'île, le mot « rundale » est compris par la grande majorité de la population, et les gens réagissent tout de suite dès qu'on le prononce. Le mot opposé « striping » est celui dont nous avons déjà vu le sens à propos des fermes rubanées.

Le mot « rundale », à vrai dire, ne correspond pas exactement à la notion de champs ouverts telle que nous l'avons définie au début de ce chapitre. Il implique surtout un enchevêtrement des tenures, l'existence de parcelles entremêlées. En certains endroits d'Ulster, au lieu de dire « rundale », on dit « land about », terre éparpillée (104). A Strah Thiar, un

(103) Le mot « rundale » équivaut à l'écossais « runrig ». Dans ces deux mots la syllabe « run » pourrait peut-être représenter le gaélique « roinn », une part, mais il est beaucoup plus probable qu'elle est d'origine anglaise. Le mot « rig » est une forme dialectale de l'anglais « ridge », plate-bande, billon ; le mot « dale » était employé au sens de « parcelles ouvertes » en Cumberland au début du XIX[e] siècle (W. Wordworth, 1835, p. 42). Le mot « rundale » est peut-être originaire de cette région.

(104) Expression signalée par D. Mac Court.

paysan décrit le « rundale » en gaélique en disant que les gens possèdent « paiste seo agus paiste siud », un morceau ici et un morceau là. Une réflexion fréquente à propos du « rundale » est que « tout est mélangé et on ne peut savoir sur la terre de qui l'on est (105) ». C'est pour cela que « rundale » s'oppose à « striping » qui désigne avant tout un remembrement. Dans plusieurs des terroirs villageois de l'île d'Achill, les terres des différentes fermes ne sont pas séparées par des clôtures. La culture s'y fait à la bêche en plates-bandes, et les fossés séparant les fermes ne sont guère plus larges que ceux qui séparent les plates-bandes d'une même ferme. C'est donc un exemple de champs ouverts au sens où nous avons défini ce mot. Mais une personne de l'endroit, à qui je demandais s'il y avait du rundale sur ce terroir, fut presque scandalisée : « Il n'y a plus de rundale, la Commission des Terres est venue et a rubané les terres (106) ». En effet, chaque ferme de ce village a eu ses terres remembrées en une longue parcelle d'un seul tenant. Que ces parcelles ne soient pas closes importe peu. C'est le remembrement qui compte.

Si des champs ouverts peuvent ne pas constituer du « rundale », la réciproque n'est pas vraie. Toutes les fois que le mot « rundale » est employé, c'est à propos de véritables champs ouverts.

Les terroirs ouverts d'Irlande sont de types très divers. Parmi les exemples étudiés, il est difficile d'en trouver deux ou trois dont les caractéristiques principales soient les mêmes. Cette diversité est d'ailleurs un trait général de la géographie humaine de l'Irlande. On la retrouve aujourd'hui entre les types d'habitat ; elle existait autrefois entre les modes de transhumance. La variété des combinaisons oblige à étudier séparément les principaux éléments qui entrent dans une structure agraire de champs ouverts : relations entre terroirs ouverts, cadres territoriaux et habitat ; division du terroir en parcelles, mode de délimitation et de culture de celles-ci ; servitudes et pratiques diverses.

(105) « Everything is mixed up and it is not possible to know on which land one is ».

(106) « There is no more rundale, the Land Commission came and striped the land ».

a) *Rundale, townlands et villages*

La superficie des terroirs en rundale est très diverse, mais, dans tous les cas, le terroir fait partie d'un seul townland. Dans certains townlands, un champ seul pouvait être en rundale. L'on m'a montré, dans le townland de Newfield (Co. de Mayo) un tel champ. C'est une pâture pauvre, de 150 m × 20, qui est l'une des cases d'un terroir planifié de fermes rubanées, et qui garde encore les traces d'une division en multiples parcelles, alors que les champs qui l'entourent n'ont jamais été subdivisés. Le même fait se reproduit à quelque distance de là, où un champ de moins d'un demi-hectare a, lui aussi, été en rundale. Il semble que les possesseurs de parcelles de ces champs habitaient à peu de distance l'un de l'autre, mais le lien entre structure agraire et habitat est ici bien ténu.

Dans la péninsule de Corrân (Co. Mayo), le vaste townland de Bunanioo comporte, dans sa partie Sud, un village appelé Knocknamona, dont le terroir a été divisé, il y a assez longtemps, en 3 lanières de 420 m × 110. Sur l'une de ces lanières, existe maintenant un groupe de trois fermes qui a reconstitué un rundale sur un terroir minuscule de 300 m × 110. Ce cas n'est pas isolé à Corrân. Il est sans doute arrivé quelque chose de semblable au terroir des quatre familles du Morris Village dans le townland de Shramore, dans le même comté de Mayo.

A Corrân, le village éponyme du townland de Bolinglana a un terroir en rundale de 420 m × 210, qui occupe une dépression cultivée, entourée de tous côtés par la tourbière ou la mer. Les maisons du village sont égrenées sur tout le pourtour du terroir, parfois à 100 m et plus les unes des autres. Ce plan se retrouve au village de Rathmorgan, près de Bangor-Erris, lui aussi situé dans un creux de versant tout entouré par les tourbières. Cette disposition, où le terroir cultivé forme le vrai noyau de l'agglomération, rappelle, en plus petit, les anciens terroirs gallois avec leurs fermes éparpillées autour de leurs champs ouverts. L'analogie mérite d'autant plus d'être soulignée que Bolinglanna, et sans doute Rathmorgan, sont des localités fondées il y a quelques siècles par des groupes de Gaels chassés du Nord du pays, et qui ont

# MENLOUGH

(Co. Galway).

D'après le plan joint au "Material Culture Survey", National Museum, Dublin

## LÉGENDE

- Clôture.
- Limite de parcelle ouverte.
- c Commun.
- Maison d'habitation
- Dépendance
- Lapiés.
- Lac
- Rive du Corrib

BAILE THIOS : nom des quartiers du village

FIG. 48

conservé jusqu'à nos jours quelques-unes des plus vieilles traditions de leur peuple.

Parfois un townland possède plusieurs villages et un seul terroir en rundale où les terres des gens de plusieurs villages sont enchevêtrées. C'est le cas en plusieurs points du littoral du Donegal, où ces terroirs sont appelés parfois « machaire » comme en Ecosse. Ce mot est l'équivalent exact du mot français « plaine » avec son double sens topographique et agraire. En Ecosse toutefois, le sens agraire prédomine, en Donegal le sens topographique. Le townland de Ballybrack dans la vallée de Glencullen, dans les Monts de Dublin, possède aussi plusieurs villages échelonnés le long d'un versant, et le terroir en rundale, qui vient d'être remembré, couvrait à peu près toute la superficie cultivable de ce versant (1 150 m × 300) (voir photocopie hors-texte).

En général pourtant, un terroir en rundale dépend d'un seul village compact. Parfois il y a plusieurs villages par townland. Le terroir de l'un d'entre eux, ou parfois de tous, peut être en tout ou partie en rundale. Ainsi les 166 ha du townland de Lisleecourt (Co. Cork) sont partagés entre une ferme isolée et les deux villages de Barry's Point et de Coolbane. Les anciens méjous du premier ont été regroupés et enclos il y a 20 ans, mais le second a conservé un beau méjou de 475 m × 420, appelé « The Common ». Dans le townland de Fallylea (Co. Derry), presque tous les champs et les prairies du village de Ranaghan More sont en rundale. Il en est de même en Mayo pour le village très distendu de Srah Thiar (Srah du Nord) dans le townland de Srah. Dans le comté Derry le townland de Ballynease-Macpeake comporte deux villages : Culbane et Thornstown. L'un et l'autre possèdent un terroir formé en très grande partie de méjous. A Culbane le village, on l'a vu (107), comporte plusieurs quartiers peuplés chacun par un groupe familial. Les méjous du village portent parfois le nom de ces groupes : par exemple « O'Neil's field ». Lorsque le townland n'a qu'un village, le terroir en rundale y est en général attenant. Le village de Menlough (Co. Galway), est entouré de trois méjous mesurant respectivement 75 m × 32, 125 × 50 et 250 × 235 (fig. 48). Les champs ouverts du village de Ballintoy (Co. Antrim) s'étalent sur la plage soulevée entre le village et la mer. Les

(107) Chap. V (III).

prairies ouvertes de Glyn (Co. Antrim) couvrent le cône de déjections d'un cours d'eau qui se jette dans Larne Lough, et sur lequel est aussi bâti le village. Le townland de Rush, dans le comté de Dublin, couvre 475 ha. Près de 100 ha sont en champs ouverts, formant plusieurs méjous de dimensions diverses entourant le village.

### b) *Parcellaire*

Ces terroirs en rundale sont parcellés de façons diverses et souvent très curieuse, qui ne peuvent se comprendre qu'en rapport avec l'état social et les techniques agricoles.

Jusqu'au début de ce siècle, le townland était en fait une unité de propriété. Il était très rare qu'il y eût des domaines terriens plus petits qu'un townland. Aussi un terroir en rundale, compris tout entier à l'intérieur d'un townland, appartenait normalement à un seul propriétaire. On ne trouve pas, dans les terroirs irlandais, des propriétés entremêlées, comme c'était le cas en Galles et en Cornwall (108). Parfois ces terroirs étaient loués en bloc à une communauté villageoise : en 1914 encore, le townland de Cloondoonagh (Co. Sligo) était loué à un groupe de 27 familles représenté par un chef responsable du payement du fermage (109). Même lorsque les tenures étaient personnelles, il arrivait souvent que le propriétaire ne s'intéressait pas aux arrangements intérieurs entre paysans, ou ne s'y intéressait qu'épisodiquement (110). Aujourd'hui, les grands domaines privés sont rares. Certains appartiennent à la Commission des terres (111) qui laisse beaucoup de liberté aux paysans. Dans la plupart des cas, les paysans sont propriétaires de leurs tenures, et peuvent aussi procéder librement à toutes les divisions ou remembrements qu'ils désirent.

Or les paysans gaéliques ont hérité de leur passé tribal une habitude, presque une manie, de divisions fractionnelles

(108) A Ballintoy, toutefois, une parcelle appartient au clergyman : c'est l'équivalent des « glebes » britanniques ; cette parcelle est parmi celles qui ont l'aspect le plus archaïque à Ballintoy.

(109) Renseignement donné par M.P. Tohall, L.C., Sligo.

(110) Quand les propriétaires s'y intéressaient beaucoup, ils ont en général aboli le rundale et rubané les fermes.

(111) Par exemple le domaine de Corrân en Mayo, sauf les incultes qui font toujours partie du « Dickens estate ».

et de répartitions tendant à l'égalitarisme. L'on a vu que les droits de pâture sur les incultes sont ainsi répartis minutieusement. Dans certains endroits, l'estran est aussi divisé en petites parcelles pour la récolte ou la « culture » du goémon. Dans le comté de Mayo, il arrivait, avant la suppression des grands domaines, que deux ou trois paysans s'entendent pour louer au landlord le droit de couper le goémon autour d'un des drumlins de Clew Bay. Ils commençaient par diviser l'estran en bandes perpendiculaires au rivage et larges de 25 yards (22,8 m), puis attribuaient les bandes successivement à chacun des partenaires afin que chacun pût couper dr goémon sur tous les côtés de l'île (112). Sur la côte de Mourne et au détroit d'Achill, il y a de vrais « rundales » goémonniers. Les riverains ont divisé l'estran en multiples parcelles marquées par de grosses pierres, et ont apporté sur les parcelles qui leur étaient attribuées quantité de cailloux, sur lesquels se fixent les spores des algues, ce qui assure une récolte substantielle de goémon (113). A Gortahork (Co. Donegal), une région de dunes, où pousse une herbe dure propre à couvrir les toits, est aussi divisée en nombreuses petites parcelles. Comme le sable n'y est pas très fixe et pourrait ensevelir les bornes, les limites des parcelles sont marquées par des nœuds faits à des touffes de ces herbes.

Aussi il ne faut pas s'étonner que des champs et prairies aient été divisés de manière très minutieuse.

Dans les prairies, rien n'impose une façon quelconque de diviser le terrain. A Waterville (Co. Kerry), les vieillards se rappellent même le temps où la fenaison se faisait en commun : le travail fini, l'on tirait au sort les meules de foin à attribuer à chacun. Le tirage au sort, paraît-il, donnait lieu à beaucoup de tricheries. Aussi dans certains cas, les parcelles de chacun étaient délimitées et les limites marquées, comme aujourd'hui sur les dunes de Gortahork, par des nœuds faits à quelques touffes d'herbes dures (114). A Treanybrogaun (Co. Mayo), les parcelles de prairies sont limitées par endroits par des drains, ailleurs par des mottes retournées, etc... (115).

---

(112) Renseignement donné par M. Moran, Newfield, Co. Mayo.

(113) Les « cultures de goémon » de Mourne ont été décrites par E.E. Evans, 1951, chap. 15, « Wrack harvest », p. 135-144.

(114) Renseignement donné par T.O. Murchadha, F.C., Waterville.

(115) Renseignement donné par M. ... Garda Siochana, Dublin, natif de Treanybrogaun.

En certains endroits du comté de Galway, on emploie un autre moyen curieux pour délimiter des parcelles de prairies sans empiéter le moindrement sur celles-ci. Avant que l'herbe ne pousse, deux hommes se placent sur deux extrémités d'une parcelle, et un troisième marche de l'un à l'autre en posant de temps en temps une pierre sur la limite (116). A Ranaghan-More, et à Glyn, les parcelles des prairies en rundale sont limitées par des balks. Dans le premier village, certaines ont à peine quelques ares, dans le second elles sont plus vastes et de forme plus régulière et plus allongée.

Dans les champs, à l'inverse des prairies, une division en parcelles doit tenir compte de l'unité de travail de la terre : plate-bande ou billon... Dans presque toute l'Irlande, cette unité a été la plate-bande (« ridge » - « iomaire ») travaillée à la bêche. La plupart de ces plates-bandes sont larges de 1,50 m et de longueur très variable (4 m à plus de 100 m).

Un des champs de Drumfaskee, dans Glendun (Co. Antrim), fut divisé entre deux cousins. L'un eut les 2/3 du champ, l'autre 1/3. Pour que chacun ait la même proportion de toutes les qualités de terre, l'un prit une plate-bande, l'autre les deux plates-bandes suivantes, et ainsi de suite sur toute la surface du champ (117). Finalement cette multiplicité de divisions présenta des inconvénients (118), et aujourd'hui ce champ est simplement divisé en deux par un balk sur lequel on vient d'ajouter un treillage de fils de fer.

Le champ en rundale du townland de Newfield, qui n'avait que 150 m $\times$ 20, fut divisé par un père entre ses deux fils. On divisa le champ en casiers de 10 m $\times$ 10 m par une ligne longitudinale et plusieurs lignes transversales. Les casiers furent répartis entre les deux frères comme les cases blanches et noires d'un échiquier. Les limites de ces parcelles furent marquées par de grosses pierres, auxquelles s'ajoutèrent des balks et des cailloux d'épierrement. Chaque case comprenait plusieurs plates-bandes. Aujourd'hui, ce champ est remembré et appartient à une seule ferme, mais, comme

(116) Renseignement donné par M. Gallagher, L.C. Galway.

(117) Renseignement donné par M. Macaulay, Layde, Co. Antrim, natif de Glendun.

(118) L'on raconte que lorsque l'un des partenaires se maria, sa femme qui ne connaissait pas bien la répartition des plates-bandes du champ, arracha des pommes de terre dans une plate-bande appartenant à l'autre partenaire. Ce fut le commencement des difficultés qui aboutirent au remembrement du champ en deux parcelles.

il n'est pas cultivé, les traces de l'ancien arrangement : pierres-limites, balks, plates-bandes sont restées très visibles sur le sol. Il en est de même sur la plus grande partie du terroir des villages de Glencullen, qui était en cours de remembrement lorsque je le visitai en 1951. Ce terroir de 1 150 m × 300 était cultivé entièrement à la bêche, et l'enchevêtrement des parcelles y était incroyable : une ferme possédait 77 parcelles éparpillées dont une mesurait 14 m × 2,5. La plupart des parcelles avaient environ 50 m × 7,5. On cite une pièce de terre de moins de 5 ares où trois paysans possédaient des plates-bandes et qu'on décorait du nom de « The three Farms », les trois fermes (119). Les groupes de plates-bandes étaient séparés par de grosses pierres ; sur les pentes, un rideau avait fini par se développer contre ces blocs. Par endroits subsistent aussi des traces de balks.

Ces parcelles de trois ou quatre plates-bandes étaient aussi connues dans le Sud du comté de Cork, vers Glendore (120), et sur le terroir de Knocknamona à Corrân (Co. Mayo). Les trois propriétaires de celui-ci ont récemment effectué un remembrement partiel et chacun n'a plus que deux parcelles sur ce terroir. Ces parcelles restent d'ailleurs fort petites (0,5 are en moyenne). Elles sont séparées par des fossés nécessaires au drainage du sol tourbeux et, à un endroit, par un sentier (*cosân*). Malgré la petitesse de ce terroir, certaines de ses parcelles ont des noms : par exemple « *garaî ban* », le champ blanc. Le même mot ici désigne les champs enclos et les parcelles ouvertes.

Le terroir du Morris Village, dans le townland de Srah More (Co. Mayo), était lui aussi fort subdivisé. L'une de ses parcelles comprenait seulement trois plates-bandes.

Le townland de Barrard, sur un versant du Glenballyhemon dans le comté d'Antrim, a conservé un terroir en rundale fossile, qui forme un quadrilatère de 315 m × 300. A l'intérieur de ce quadrilatère, il n'y a aucune clôture, à peine çà et là quelques balks et surtout quelques rideaux. Les ruisseaux dévalant la pente ont creusé quelques ravins qui limitent le terroir lui-même et servent de limites à certains

(119) Ce dernier renseignement a été donné par M. Lucas, Directeur du Musée national, Dublin ; les autres indications sont tirées de l'examen d'une photocopie du plan du domaine de W.K. King à Glencullen, communiquée par le Musée national. Voir ce document planche VIII.

(120) Renseignement donné par M. O'Donovan, N.S.T., Union Hall.

faisceaux de plates-bandes. Mais d'autres faisceaux, souvent importants, ne sont séparés par aucune limite matérielle. Certaines de ces plates-bandes ont près de 100 m de long. Elles sont disposées tantôt perpendiculairement, tantôt parallèlement aux courbes de niveau, sans que rien dans la géographie physique justifie une préférence pour une direction ou pour l'autre. Le dessin des plates-bandes ne permet pas non plus de reconstituer les anciennes parcelles des différentes fermes. Ce terroir semble bien avoir été typique des anciens terroirs en rundale qui couvraient autrefois les Glens d'Antrim.

La plupart des terroirs en rundale sont maintenant labourés et leurs parcelles qui, en général, forment un billon, sont plus vastes que les parcelles de rundale bêché. Ces parcelles ressemblent beaucoup aux parcelles de champs ouverts gallois ou bretons, mais elles sont rarement incurvées. Ce n'est guère que près de Ray et de Gortahork en Donegal, que j'ai remarqué des courbures caractéristiques, et encore n'étaient-elles pas un trait général de ces champs. Cette régularité provient peut-être de remaniements récents. En effet plusieurs de ces terroirs (Coolbaun, Srah, Menlough notamment) étaient autrefois travaillés à la bêche.

Malgré tout, les terres des différentes fermes sont souvent éparpillées en parcelles nombreuses. A Coolbaun, le « Common », qui mesure une dizaine d'hectares, est divisé en 52 parcelles. La ferme qui y possède le plus de terre y a 4 acres (1,60 ha) en 12 parcelles ; une autre ferme y possède 2 acres (80 ares) en 8 parcelles. Les parcelles les plus grandes ont 2 acres, beaucoup mesurent 1 acre, mais il en est aussi de 1/2 ou 1/4 d'acre, et même des parcelles encore plus petites, évaluées en « ridges ». Une parcelle de deux ridges a 2 m de large. Les villageois de Coolbaun ont la réputation de passer leur temps à échanger leurs parcelles les uns avec les autres. Un certain remembrement spontané se poursuit de cette manière. Certaines parcelles ont des noms, par exemple « *piarsa na claise* » (la pièce du fossé).

A Srah (Co. Mayo), un paysan a 12 acres (4,8 ha) en 30 parcelles. A Menlough, les parcelles sont, comme les méjous, de dimensions fort diverses : 75 m $\times$ 10 (4 parcelles) ; 57,5 m $\times$ 22,5 (6 parcelles) ; 237,5 m $\times$ 12,5 (2 parcelles) ; 237,5 m $\times$ 30 (4 parcelles $+$ 3 parcelles encloses récemment).

A Culbane (To. Ballynease-Macpeake, Co. Antrim), les parcelles ont pour la plupart une acre de surface.

A Rush, les parcelles ont une demi-acre en général, parfois une acre. Les tenures sont assez éparpillées, une ferme, par exemple, ayant 13 parcelles situées dans plusieurs des méjous du townland.

A Ballintoy (Co. Antrim), les parcelles sont plus vastes : 500 m × 10 (trois ou quatre dont celles du clergyman), 500 m × 50 pour la plupart des autres.

Ces parcelles sont séparées tantôt par des bornes, tantôt par des balks. Les bornes sont appelées « *stacán* » en gaélique, « *stacks* » ou « *marks* » en anglais. En gaélique, les balks sont appelés « *crich* » (« limite ») en Donegal, « *caolfhoid* » ou « *cramhfhoid* » (« motte étroite » ou « os de mottes ») dans les comtés de Mayo et de Galway. A Coolbaun (Cork) on les appelle « *bowan* », mot d'origine gaélique, mais d'étymologie obscure.

A Coolbaun, les parcelles sont limitées en principe par des bornes plantées à une dizaine de mètres de l'extrémité de la parcelle. Toutes ne sont pas visibles. Entre les bornes, la limite entre parcelles apparaît mal, quoique souvent il y ait un léger creux entre les deux billons. Par endroits, cependant, il y a de petits balks étroits qui, dès que le sol est en pente, se transforment en rideaux. L'existence d'un de ces rideaux est attribuée au fait que le propriétaire de la parcelle située en contre-bas laboure toujours vers le milieu du billon, au lieu de l'ouvrir un an sur deux comme les autres cultivateurs.

A Menlough, les parcelles du plus petit méjou sont délimitées par des bornes et seul le creux entre les billons les sépare dans l'intervalle des bornes. En revanche, les parcelles du grand méjou sont séparées par des balks larges et élevés.

En général en Irlande, les parcelles de rundale labourées sont séparées par des balks. C'est le cas à Srah, à Ballintoy, à Ranaghan-More, à Corick, à Culbane, à Thornstown et en Donegal. A Ray, dans ce dernier comté, les balks sur les pentes se transforment en très beaux rideaux.

### c) *Servitudes et coutumes*

Les servitudes diverses et pratiques coutumières en relation avec les champs ouverts ont en Irlande un air de famille, mais leur application est assez variée selon les endroits.

En plusieurs districts : bords du Shannon (notamment Oldtown en face de Clommacnoise), comtés de Galway et de Mayo, les prairies sont pâturées en commun après la fenaison. A Treanybrogaun (Co. Mayo), la fenaison se fait à une date fixée d'un commun accord entre les villageois. Chacun rentre ses foins le même jour, puis les prairies sont ouvertes au bétail de toutes les fermes du village, même de celles qui n'y possèdent pas de parcelles, et même, paraît-il, aux fermes des townlands voisins. On y mène les bêtes tous les matins et on les rentre tous les soirs.

A propos des terrains cultivés, on proclame partout bien haut l'existence d'une liberté de culture totale. Toutefois, la vaine pâture existe parfois, en saison d'hiver. Ces deux principes contradictoires se concilient pourtant, parce que les deux cultures principales sur les rundales d'Irlande sont l'avoine et les pommes de terre. Or, sous ces climats, les deux plantes ont à peu près la même période de végétation (avril à septembre pour l'avoine, avril à octobre pour les pommes de terre). En Donegal, toutefois, où l'on a l'habitude de préparer les plates-bandes de pommes de terre dès l'automne pour le printemps suivant, cette pratique est impossible sur les champs ouverts soumis à la vaine pâture. A Gortahork, on se rappelle encore le temps où le bétail, l'été, était en transhumance dans les montagnes, et, l'hiver, était en vaine pâture sur les champs, et, dans ce comté, la suppression du rundale sur beaucoup de terroirs a certainement hâté la fin de la transhumance, comme l'a déjà signalé M. E.E. Evans (121). A Glencullen, le bétail passait l'été sur les montagnes, et, du 1er avril au 1er octobre, pouvait paître sur le terroir en rundale (122). A Corrân aussi, la pâture libre d'été sur les montagnes alternait avec la dépaissance d'hiver sur les terres en rundale.

Cependant, le lien entre transhumance et vaine pâture n'est pas absolu. J'ai encore vu des vaches en vaine pâture sur les champs ouverts de Ray en Donegal, alors que la transhumance a disparu depuis longtemps de ce district. A Corrân, sur le petit terroir de Knocknamona, les trois fermes font aussi paître leurs troupeaux en commun pendant

(121) E.E. Evans, *Geography*, 1939, p. 24-36. Indication confirmée par plusieurs personnes de Gortahork.

(122) Renseignement donné par M. A. Lucas, Musée national, Dublin.

un certain temps après la récolte des pommes de terre. Mais comme certaines parcelles portent de l'herbe semée, cette période de vaine pâture ne peut être longue. Or la transhumance n'est plus pratiquée depuis longtemps dans cette presqu'île.

Sur la plupart des terroirs en rundale, la vaine pâture n'existe pas. Si quelqu'un veut faire pâturer ses parcelles, il met ses bêtes à l'attache, ou les fait surveiller par un vieillard ou un enfant. C'est pourquoi sur ces terroirs l'on ne fait pâturer que des vaches, et non des moutons, à qui il faut trop de liberté. Les vaches sont à l'attache à Coolbaun (Co. Cork), à Thornstown (Co. Derry). On les surveille à Corrân, en certains points du Donegal...

La question des droits de passage se pose de façon différente dans les terroirs bêchés et dans les terroirs labourés. Dans les premiers, aucun véhicule ne pénètre. Les travailleurs atteignent les parcelles en passant sur les balks, leurs outils sur l'épaule. Le fumier et les récoltes sont transportés dans des hottes, à dos d'homme, ou par des animaux de bât, des ânes à l'époque moderne, qui marchent aussi sur des balks. Dans les terroirs labourés, les balks font aussi office de sentiers. J'ai vu à Thornstown (Co. Derry) une femme ramenant une vache à l'étable, à travers un méjou, et en passant uniquement sur les balks. Mais charrues et charrettes demandent plus d'espace. A Rush, la clôture est percée de nombreuses brèches permettant d'atteindre un certain nombre de parcelles. Les possesseurs de certaines autres parcelles ont acheté un bout de tournière, sur le côté du méjou, entre une brèche et leur parcelle qu'ils peuvent ainsi atteindre sans passer sur le terrain d'autrui. Dans les localités où beaucoup de parcelles sont enclavées (Coolbaun, Co. Cork, Srah, Co. Mayo), les informateurs sont assez discrets sur la question des droits de passage : ils ne veulent pas donner à la Commission des Terres prétexte à intervenir pour opérer le remembrement — qu'ils souhaitent pourtant parfois. Aussi ils déclarent toujours que les possesseurs de parcelles s'arrangent entre eux. Il paraît certain en tous cas qu'il n'existe pas de droits de passages stricts et bien définis comme c'est le cas assez souvent en Bretagne.

A Coolbaun (Co. Cork), il arrive que deux propriétaires de parcelles adjacentes s'arrangent pour labourer en commun les deux parcelles, chaque partenaire fournissant un cheval.

Ce détail rappelle les pratiques de « cyfar », de labour en commun de l'ancien Pays de Galles.

La dernière question qui se pose généralement dans les terroirs en rundale est celle de la clôture extérieure et des brèches. Tous ces terroirs, en effet, sont des méjous, séparés par un obstacle quelconque des chemins, des autres champs et des incultes. La clôture du méjou est souvent de même type que les clôtures usuelles du district : talus corniques d'un côté du « Common » de Coolbaun, murs de pierres à Menlough et Knocknamona, talus de terre dans le comté d'Antrim. Toutefois je n'ai jamais vu de méjou irlandais entouré de haies. A Rush, dans un district où les champs sont entourés de haies d'aubépines, la clôture des méjous est un talus de terre de 75 cm de haut. Il n'y a pas de règle fixe concernant l'entretien de ces clôtures générales et des brèches qui les percent : à Glencullen, les tenanciers de parcelles touchant le talus général doivent entretenir la portion de talus en contact avec leur terre. A Knocknamona, les possesseurs des terres situées des deux côtés du mur de pierres limitant le méjou collaborent à l'entretien. A Coolbaun, l'entretien du talus revient, paraît-il, aux riverains extérieurs. Parfois cette clôture est remarquablement basse et mal entretenue, par exemple à Murphystown (Co. Down), à Ballintoy (Co. Antrim).

### 2° Champs laniérés

Des champs laniérés isolés existent un peu partout en Irlande, mais seuls certains districts possèdent des groupes de champs laniérés.

#### a) *Districts féodalisés*

Parmi ces districts, les plus remarquables sont l'ancien Pale et le Sud du comté de Kilkenny. Les champs laniérés y sont associés à des bourgades et à des villages d'origine féodale, et couvrent des terroirs sur lesquels l'assolement triennal a été pratiqué pendant longtemps. Dans le Pale, ce sont surtout des bourgs ou petites villes qui avoisinent des champs laniérés : Rush (autour des méjous), Lusk, Swords, Dunshaughlin, Rathcoole (Co. de Dublin), Naas (Co. de Kil-

dare). Les villages purement ruraux à champs laniérés y sont assez rares (on peut citer Baldwinstown et Dermotstown) (Co. de Dublin). Rares aussi sont les champs laniérés environnés de fermes dispersées comme dans les townlands de Corduff-Hacketts (Co. de Dublin) et de Bishopsland au bord du Curragh de Kildare. En certains endroits, les limites des townlands suivent les bords des champs laniérés, dessinant ainsi des indentations allongées (123). Les limites des townlands de Colecot, Hedgestown et Ballytowne dessinent aussi un parcellaire laniéré (chaque parcelle couvrant 32 ares), mais tout ce terroir a été remembré, les clôtures abattues, et c'est actuellement un seul champ qui se trouve ainsi divisé entre trois townlands. Les champs laniérés qui ont subsisté dans le Pale sont souvent incurvés de façon caractéristique, mais ils sont assez larges et il est rare qu'il subsiste, sur un terroir donné, plus de un ou deux faisceaux de champs reconnaissables. Rush, ici encore, fait exception.

Les dimensions des champs sont assez variables (124), mais les champs de 200 à 220 m × 20 à 40 semblent les plus communs. Sauf à Rush, les champs laniérés du Pale sont aujourd'hui des pâtures permanentes, ou, du moins, très rarement labourées, entourées de haies d'aubépines sur talus, en général mal entretenues. Ainsi la forme allongée des champs n'est pas une gêne sérieuse, comme elle le serait si les labours étaient fréquents et les clôtures bien entretenues. C'est pourquoi l'on ne fait guère d'efforts pour transformer ce dessin agraire hérité d'un autre âge. Il ne s'agit d'ailleurs que

(123) Ainsi les limites des townlands de Hazardstown d'une part, de Winnings et Killougher d'autre part, du townland de Damastown et de plusieurs townlands voisins, et surtout des townlands de Oldtown et de Clonmethan. Ces deux derniers comportent plusieurs enclaves en forme de champs laniérés. Le townland de Sevenparks consiste en trois morceaux séparés dont deux laniérés, d'environ 2 ha chacun. La glèbe était une parcelle allongée parallèle à l'une des parcelles de Sevenparks. Le townland de Westerheave comprend deux champs laniérés incurvés de 30 ares chacun, enclavés dans le townland de Toberbon. Ces anomalies s'expliquent par le fait que les propriétés restèrent très entremêlées dans ces terroirs d'origine féodale, contrairement à la règle générale en Irlande, postérieurement à la conquête anglaise. Lors du Down Survey, R.W. Petty se plaignit beaucoup de cet émiettement de la propriété dans le Pale. (I. J.J. Goblet, 1930, I, p. 260.)

(124) Voici quelques exemples de dimensions de champs laniérés du comté de Dublin : Rathcoole, 100 à 150 m × 15 à 20, et 200 m × 20 à 25 ; Baldwinstown : 263 m × 32, 221 m × 40 ; Dermotstown : 200 m × 42 ; Lusk : 190 m × 40, 260 m × 26, 157 m × 26.

de restes isolés, dont beaucoup doivent leur survivance au conservatisme agraire propre aux terres de main-morte. Auprès de Dunshaughlin, par exemple, le townland le plus laniéré s'appelle Grangesend. L'on sait que les « granges » anglo-françaises étaient des unités d'exploitation monastiques. Bishopland, « la terre de l'évêque » est le seul townland laniéré des rives du Curragh de Kildare. Le townland de la « Glèbe » à Rathcoole comprend des champs laniérés éparpillés aux alentours du bourg.

Les champs laniérés du Sud du comté de Kilkenny sont beaucoup plus importants. Ici, c'est la grande majorité des champs de townlands fort vastes qui sont laniérés. C'est le cas par exemple à Doornane (168 ha), à Grange (258 ha). Dans ces deux townlands, il n'y a pas de fermes hors du village. Des chemins rayonnants, au tracé parfois sinueux, partent du village et desservent presque tous les champs. Ceux-ci forment des faisceaux nets, souvent larges et courts comme ceux des champs de Bodmin en Cornwall et de Flint en Galles. L'un des faisceaux de champs, à Doornane, a 1 km de long et 105 à 260 m de large. Tous les champs y sont parallèles, mais ils sont trapus à l'extrémité la plus étroite du faisceau. Comme dans les terroirs manoriaux du Sud-Galles, le plan agraire est visiblement établi par rapport au village. Les champs incurvés sont rares (deux ou trois seulement à Doornane). La plupart sont rectilignes et leurs deux longs côtés sont bien parallèles. Leurs dimensions toutefois sont assez diverses ; la longueur des champs laniérés de Doornane va de 115 à 263 m et leur largeur de 26,5 m à 53 m. Il s'agit ici de terroirs bien vivants, soigneusement clos et bien cultivés. Mais il est certain que le plan agraire n'est pas adapté à l'agriculture actuelle. Un remembrement serait souhaitable, mais est difficile à réaliser sur un terroir fossilisé depuis plus d'un siècle.

### b) *Districts indigènes*

En dehors de ces deux districts où les traces de la colonisation féodale sont nettes et nombreuses, il reste des champs laniérés en groupes notables, en trois régions qui ont été occupées par les Anglo-Français, mais n'ont pas été vraiment

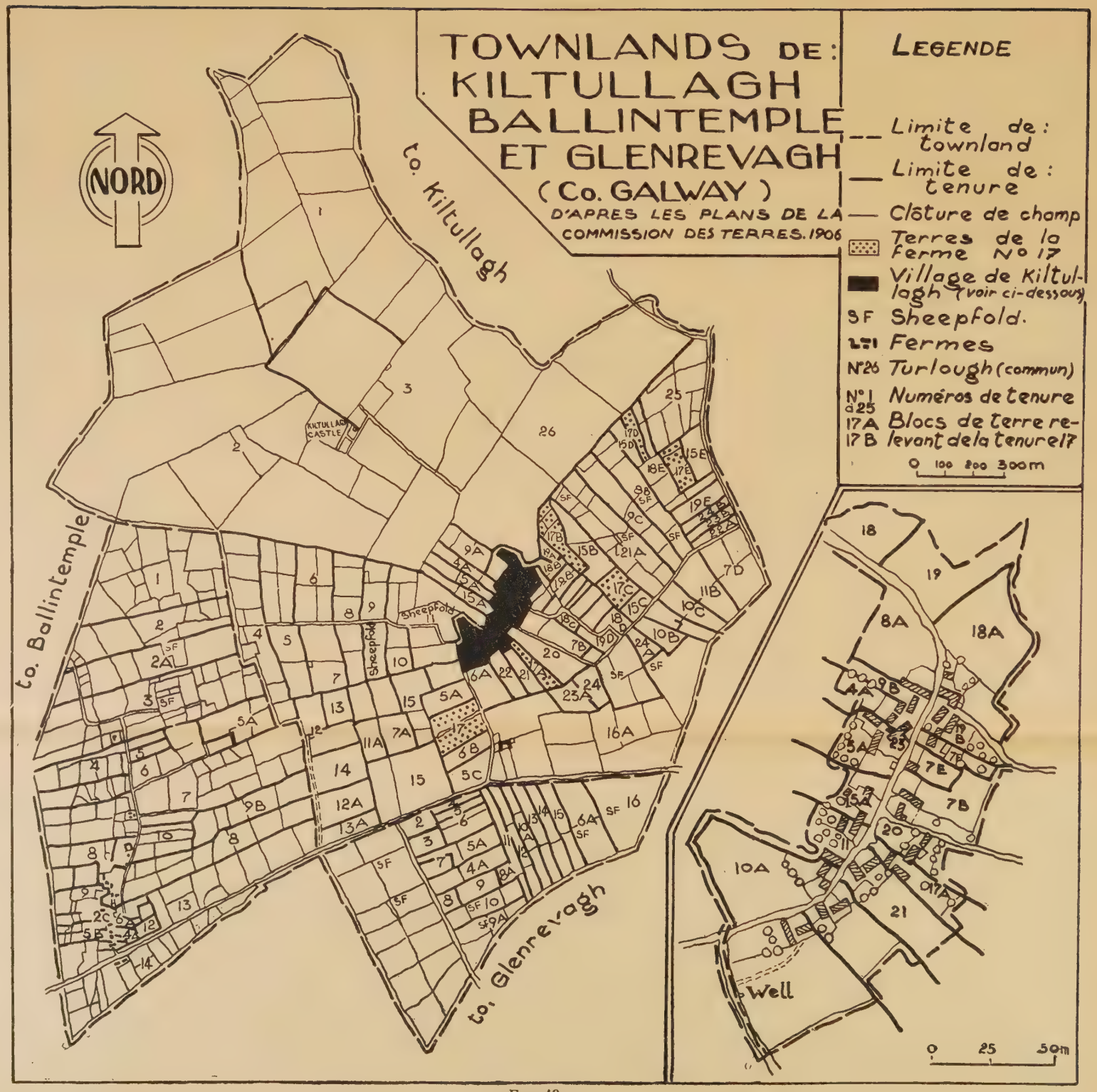
TOWNLANDS DE:
KILTULLAGH
BALLINTEMPLE
ET GLENREVAGH
(Co. GALWAY)
D'APRES LES PLANS DE LA COMMISSION DES TERRES. 1906
LEGENDE
Limite de: townland
Limite de: tenure
Clôture de champ
Terres de la ferme N° 17
Village de Kiltullagh (voir ci-dessous)
SF Sheepfold.
Fermes
N°26 Turlough (commun)
N°1 à 25 Numéros de tenure
17A Blocs de terre relevant de la tenure 17
0 100 200 300m
NORD
to. Kiltullagh
to. Ballintemple
to. Glenrevagh
KILTULLAGH CASTLE
Sheepfold
Well
0 25 50m

Fig. 49

féodalisées, et même ont été jusqu'à une époque récente parmi les terres les plus gaéliques d'Irlande.

La première est le littoral Sud-Ouest du comté de Cork. C'est le seul district d'Irlande où les terroirs laniérés rappellent nettement ceux de Cornwall et de Bretagne. Les champs sont souvent très allongés et étroits, légèrement incurvés, groupés en faisceaux bien visibles, mais ne couvrant qu'une dizaine d'hectares environ. Ces terroirs appartiennent tous à de petits villages : Barry's Point, Lackarour, Shonagh. Ce sont visiblement d'anciens méjous analogues au « Common » actuel de Coolbaun et enclos récemment par les paysans. Les dernières enclôtures à Barry's Point ne datent que de quelques décennies.

La seconde région à champs laniérés est l'extrémité Ouest de la péninsule de Corkaguiny, l'une des dernières « Gaeltacht » d'Irlande. Le plan agraire y ressemblerait assez à ceux du comté de Kilkenny, si le quart ou le tiers des townlands n'étaient incultes. En quelques endroits (Smerwick, Ballinrainy) quelques faisceaux sont incurvés, mais dans beaucoup de townlands, tous les champs laniérés sont géométriques. Leurs dimensions sont variables et rappellent celles des champs de Doornane ou de Grange. A Gortadoo, par exemple, la longueur des champs va de 105 m à 295 et leur largeur de 21 m à 47. Ces champs laniérés sont pour la plupart le résultat de remembrements et d'enclôtures récents. La dernière carte parue pour ce district (1896) montre que l'un de ces townlands, Ballyoughteragh South, était alors en rundale. Les méjous y avaient des limites très irrégulières, et le village en était séparé par des enclos de forme très capricieuse. Bien que ces champs laniérés de Corkaguiny soient récents, ils sont soigneusement enclos de murs de pierres ou de talus corniques.

La troisième région est la plaine de Connacht. Les townlands y sont aussi très vastes, et le laniérage est étendu et systématique. Les 236 hectares de Lisheenavalla par exemple, dans le comté de Galway, sont presque entièrement laniérés. Dans le territoire voisin de Kiltullagh, toute la région entourant le village est nettement laniérée (fig. 49). Les champs sont géométriques, mais de formes assez variables : certains trapus, d'autres très allongés, quelques-uns en forme de trapèze. Les faisceaux de champs sont assez petits, mais ils sont aussi géométriques. Les dimensions des champs,

comme en Kilkenny et en Kerry, sont très diverses. A Lisheenavalla, le plus petit champ a 160 m × 26, le plus grand 230 m × 68, et, parmi les autres, aucun type de parcelle ne semble prédominer. A Kiltullagh, les dimensions sont par exemple de 132 m × 21 et 242 m × 63. Le terroir des fermes de ce village est formé de plusieurs morceaux séparés. L'une des fermes de Kiltullagh en a sept. Le plan cadastral de Craigueachullaire établi en 1908 et revisé en 1910-11 (125) (fig. 50-51) donne la clé de ce dessin agraire. Sur le plan primitif certains des faisceaux de champs étaient alors des méjous, aux parcelles ouvertes. Méjous et parcelles étaient également géométriques. Le plan de 1910-11 indique en plusieurs endroits des clôtures nouvelles entre ces parcelles. Il s'agit donc ici aussi de terroirs laniérés ayant succédé à des terroirs ouverts. Mais ces terroirs ouverts avaient auparavant été divisés en méjous géométriques, sans nul doute par les grands propriétaires. Ces champs, aujourd'hui, sont soumis au ley-farming et sont enclos de murs-dentelles de calcaire. L'épierrement des champs, l'arasement des lapiés affleurant par endroits ont fourni les pierres nécessaires aux nouvelles clôtures.

### 3° Origine et évolution des champs ouverts et laniérés irlandais

#### a) *Terroirs féodalisés*

Les champs ouverts laniérés de la zone féodalisée sont certainement la dernière trace agraire de la colonisation manoriale franco-anglaise du Moyen Age. Divers documents permettent de remonter de siècle en siècle jusqu'à cette époque.

Les cartes de 1840 fournissent quelques exemples supplémentaires de laniérage : à Tallacht, à Dalkey. Ces champs sont maintenant submergés par la banlieue de Dublin. Un cadastre de Dalkey, copié en 1830, mais exécuté en 1765, montre un terroir occupé en grande partie par des parcelles allongées, sans doute ouvertes, la plus grande parcelle ayant une superficie de 4 acres, mais beaucoup étant inférieures à

(125) Plans communiqués par la Commission des Terres, à Dublin.

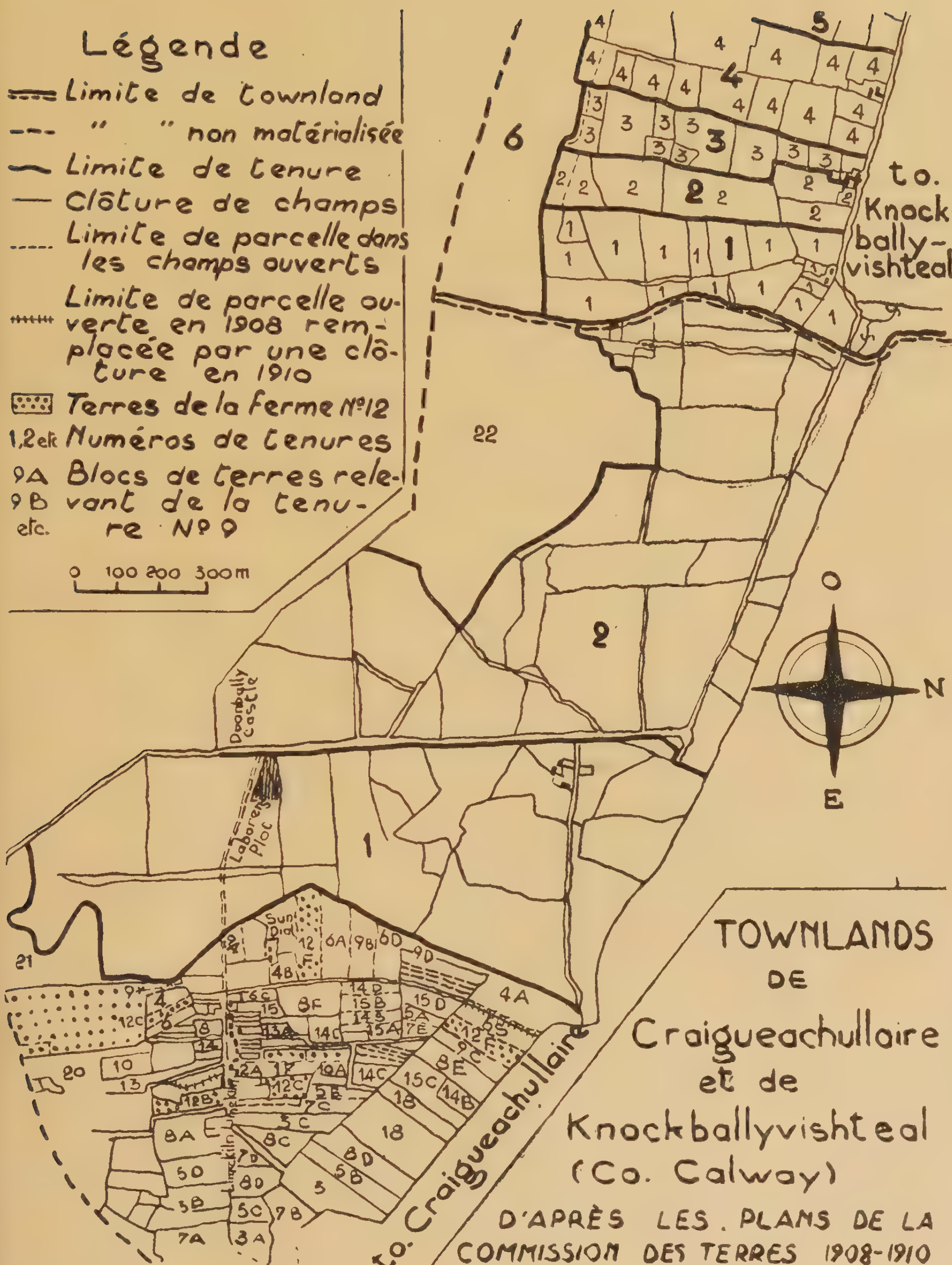
Légende
Limite de townland
" " non matérialisée
Limite de tenure
Clôture de champs
Limite de parcelle dans les champs ouverts
Limite de parcelle ouverte en 1908 remplacée par une clôture en 1910
Terres de la ferme N° 12
1,2 etc. Numéros de tenures
9A 9B etc. Blocs de terres relevant de la tenure N° 9
0 100 200 300 m
to Knockballyvishteal
Doonbally Castle
Laborers Plot
Sun Dial
Lime kiln
to Craigueachullaire
O
N
E
TOWNLANDS DE Craigueachulloire et de Knockballyvishteal (Co. Calway)
D'APRÈS LES PLANS DE LA COMMISSION DES TERRES 1908-1910

FIG. 50

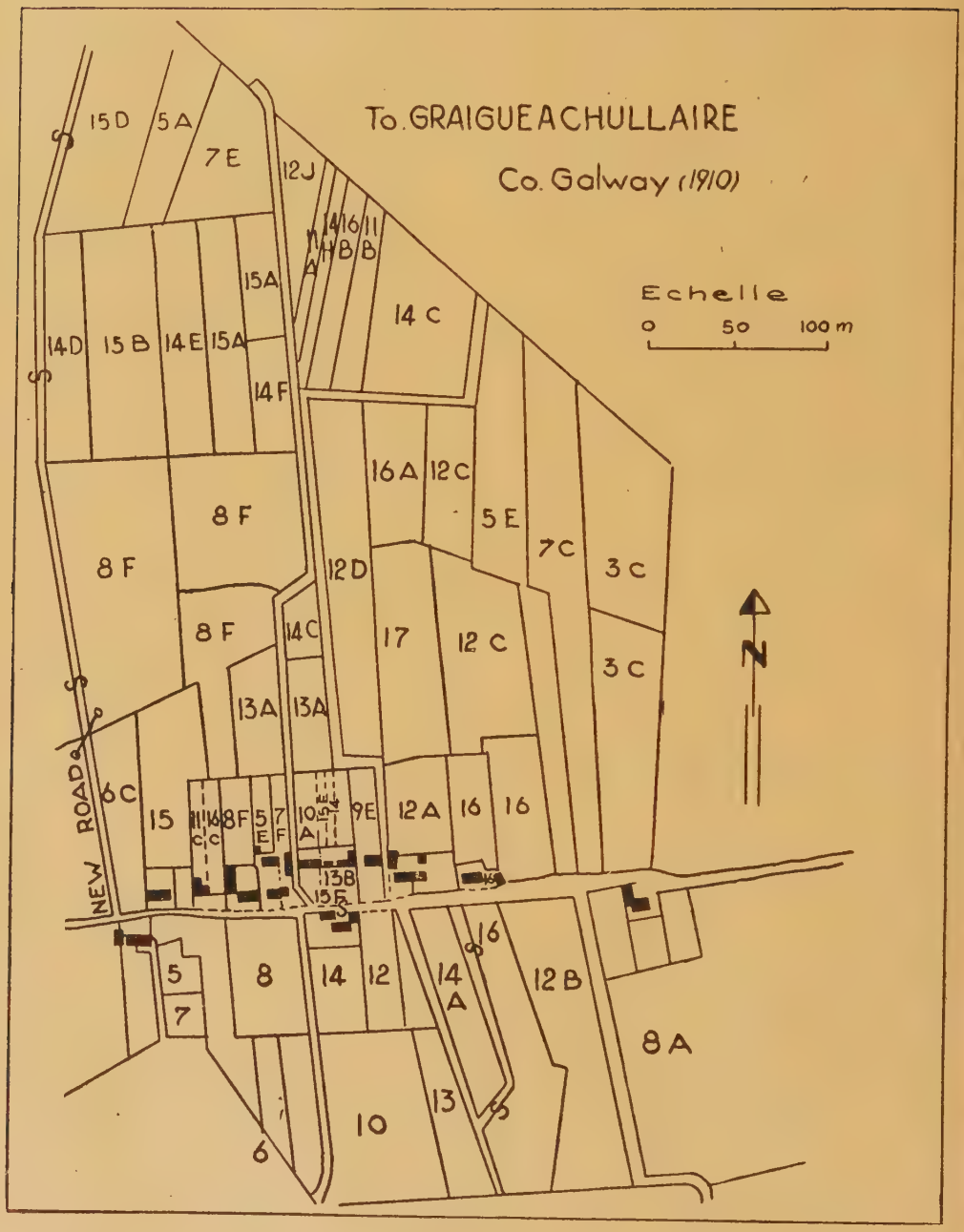
To. GRAIGUEACHULLAIRE
Co. Galway (1910)
Echelle
0 50 100 m
N
NEW ROAD
15D
5A
7E
12J
14A
16
11
HB
B
15A
14C
14D
15B
14E
15A
14F
16A
12C
8F
5E
7C
3C
8F
12D
8F
14C
17
12C
3C
13A
13A
6C
15
11
C
16
C
8F
5
E
7
F
10
A
15
E
9E
12A
16
16
13B
15
F
5
16
8
14
12
14
A
12B
8A
5
7
10
13
6

Fig. 51

une acre (126). Les divers tenanciers habitant au village de Dalkey avaient des parcelles dispersées sur toute l'étendue de ce terroir. En revanche, les terres du seigneur du manoir, en l'espèce l'archevêque de Dublin, formaient des champs compacts au Sud du terroir laniéré. L'archaïsme de ce cadastre, déjà sensible au XVIII[e] siècle, s'explique par le fait que Dalkey était bien d'église. L'opposition du terroir villageois et du domaine seigneurial rappelle le plan de Kenfig en Galles, dressé à la fin du XVI[e] siècle.

Les cartes de Petty (127), tirées du Down Survey, représentent un certain nombre de terroirs laniérés et même quelques terroirs suburbains ouverts dans les régions manorisées. A côté du village de Rathcoole, sont dessinées trois parcelles plus ou moins laniérées. A Naas, les champs ne sont pas indiqués, mais la disposition des townlands convergeant vers la ville est assez caractéristique. Autour de Swords, les parcelles dessinées ne sont pas laniérées, mais sont très enchevêtrées, ce qui indique sans doute un éparpillement des tenures, en relation avec d'anciens champs ouverts.

Mais les terroirs les mieux représentés sur les cartes du Down Survey n'ont pas laissé de traces. Ils montrent toutefois à quoi ressemblait l'état ancien des terroirs laniérés actuels. Les cartes du comté de Limerick sont les plus remarquables. Un plan à grande échelle donne le dessin des parcelles ouvertes dites « jardins » (« gardens ») entourant la ville d'Any, aujourd'hui Knockainy. Des lettres indiquent les différents propriétaires et montrent que les terres appartenant à un même bourgeois se trouvaient dispersées en multiples parcelles sur toute l'étendue de ces « jardins » ouverts. Un plan semblable montre les dépendances des « villes » d'Athdare (Adare) et Kilmallock. Autour de cette dernière ville, les parcelles ne sont pas marquées comme ouvertes, et sont plus grandes que les précédentes : (80 à 100 perches de long : 512 à 640 m) (128).

Les cartes du comté de Kilkenny donnent des renseignements moins précis, mais suffisants. Dans les « liberties » de la cité de Kilkenny, les terres dites « Abbylands » consis-

(126) Figure dans J. Othway-Ruthven, *JRSAI*, 1951, p. 113.
(127) *Hibernia Regnum, ms. anglais, n[os] 1 et 2, BN.*
(128) *Hibernia Regnum, ms. anglais, n[os] 1 et 2, BN*, p. 131-70, 135-72, 137-73.

tent « *en un grand nombre de petites parcelles* (129) ». La carte des « liberties » de Callan, dans le même comté, indique deux grandes divisions dites « Common burges lands », terre commune des bourgeois, avec quelques parcelles de 20 à 80 perches de long et 10 à 15 de large (128 m à 512 × 64 à 96) (130). La carte de la paroisse de Kells, dans le même comté, montre « Kellstowne, jadis municipalité (131) ». Le tiers du territoire de la paroisse, au Sud-Est de la ville, est couvert par de multiples parcelles laniérées de 40 à 80 perches de long, qui semblent constituer des faisceaux d'orientations diverses. Dans plusieurs autres comtés, des parcelles laniérées sont figurées autour de certaines villes : Kells et Skryne en Meath, Borrisoleigh dans le comté de Tipperary, Dundalk dans celui de Louth (132). Des divisions laniérées sont aussi indiquées dans plusieurs paroisses rurales des comtés de Dublin, Meath, Kildare, Kilkenny, où plusieurs laniérages sont indiqués à côté de villages, Wexford, où la paroisse de Fethard comportait des parcelles laniérées de 40 perches (256 m de long environ) (133). Déjà à cette époque, certaines limites de townlands suivaient les indentations d'un terroir laniéré, par exemple la limite des townlands de Keenrathstowne et Cullmallen (Baronnie de Deece) (Co. Meath), où les parcelles laniérées avaient une longueur de 40 à 60 perches (256 à 384 m) (134).

Le Down Survey nous permet donc d'affirmer : 1° que les petits « boroughs » et villes féodales d'Irlande ont eu des terroirs suburbains, « bourgeois », laniérés et même ouverts, comme ceux des « boroughs » gallois et corniques ; 2° que les laniérages ruraux étaient assez répandus dans la zone féodalisée. Il ne nous fait pas connaître, cependant, la nature

(129) *Ibir.*, I, p. 180-96, « Abbylands in many small parcells ».

(130) *Ibid.*, I, p. 186-99.

(131) *Ibid.*, I, p. 188-100. « Sometimes a corporation ».

(132) *Hibernia Regnum, ms. anglais, n*$^{os}$ *1 et 2, BN*, p. 44-23 (Skreene). — I, p. 154-82 (Burisleagh = Borris-Oleigh), p. 1, Dundalk.

(133) *Ibid.*, I, p. 5-10. Bar. Atherdee (Co. Louth), to. Clintonstowne, Hamlistowne, — p. 15, Bar. Ballinredy, Co. Dublin, to. Boranstowne, Wisetowne, — p. 131-70, Bar. Carbury, Co. Kildare, par. Carrick, par. Archill, — p. 188-100, Bar. Kells, Co. Kilkenny, par. Namangin (villages), — p. 104, Ida, Igrin and Ibercon bar. (entre les villages de Rosbercon et de Garanbeghy), — p. 208-110, Bar. Shelbourne, Co. Wexford, par. Feathard.

(134) *Ibid.*, I, p. 156-83, Bar. of Slevardagh and Campsey, Co. Tipperary — p. 50-26, Bar. Deece, Co. Meath.

précise des divisions de ces terroirs (champs ouverts ou laniérés), ni leur répartition exacte. Il est cependant très remarquable qu'il n'en montre que dans la zone féodalisée, où il subsiste toujours des groupes de champs laniérés et d'assez gros villages agricoles.

Les documents médiévaux ne laissent pas de doute sur l'existence de champs ouverts sur les terroirs des principaux manoirs. Nous avons déjà vu qu'il existait des villages peuplés par des vilains qui devaient des corvées de labour sur les trois soles du manoir (135). Ceci suffirait pour conclure à l'existence d'une structure agraire semblable à celles des Plaines anglaises et françaises. Mais l'on rencontre des descriptions plus précises, par exemple « 14 acres de terre dans le Wodefeld en Denfythny » et « 8 acres de pré dans le Ballagh de Denfethny » (136), ou encore « un emplacement, 16 acres, et une perche de terre, et une pâture, avec leurs appendices, en Mymrisetown, se trouvant en divers endroits dans les champs de la dite ville. Le dit emplacement se trouve en largeur entre la terre de Richard de Staunton des deux côtés, et en longueur, une extrémité s'étend jusqu'à la grand'route vers le Sud, et l'autre jusqu'à certains billons (seliones), des dites 16 acres du côté du Nord ; 13 acres se trouvent en largeur entre la terre de Sir John Tuyt à l'Ouest et celle de Richard de Staunton à l'Est, et en longueur, une extrémité s'étend jusqu'à la terre de John de Frapiston vers le Nord et l'autre jusqu'à la terre dudit Richard de Staunton vers le Sud ; deux acres et une perche de terre se trouvent en largeur entre la route appelée Bathergobryn et la terre dudit Richard de Staunton ; une acre se trouve en largeur entre les terres dudit Richard de Staunton des deux côtés (137) ». Un autre document du même recueil décrit un « messuage » à Slane (comté Meath) dont les terres sont éparpillées en 17 morceaux, de superficies très diverses, les plus petits

(135) Chap. V, sec. 3, chap. III, sec. 2.

(136) *Red Book Ormond*, p. 5, Extent of lands in Barony of Kilka (Kilkea, Co. Kildare), 1311 « De Nicholao le fflemyng pro XIIII acris terre in le Wodefeld in Denfythny IX s IIIId. De eodem Nicholao pro VII acris prati in le Ballagh de Denfethny, IIII s ».

(137) *Calendar Gormanston register*, p. 36-37, acte de 1332 relatif à Drogheda, donné par l'éditeur en traduction anglaise.

n'ayant qu'une demi-acre (138). Les terres de Rathcoole étaient disposées de manière semblable (139).

Cette organisation agricole importée n'a certainement pas influencé l'agriculture indigène en dehors de la zone manorisée, ni même en tous les points de cette zone. Mais les structures agraires indigènes ne sont connues avec précision que dans les derniers siècles.

### b) *Terroirs indigènes*

Il est commode d'étudier d'abord la nature du rundale dans le passé, puis d'essayer de reconstituer son extension à diverses époques. Une grande enquête officielle, effectuée en 1906 par la « Royal Commission on Congestion in Ireland », donne un grand nombre de renseignements précis. Les témoins ont surtout mis en valeur l'éparpillement des parcelles. Dans l'île de Rathlin, nous dit-on, « *dans un ou deux townlands, une plate-bande appartient à un homme, et la suivante à un autre* (140) ». Un paysan du comté de Sligo déclare : « *Il y a* 29 *tenanciers dans le townland, et* 16 *sont en rundale. Trois ont des tenures qui ont* 8 *différentes parcelles. J'en ai* 5 *moi-même. J'ai une demi-acre dans l'une et une acre et demie dans l'autre, et trois acres dans une autre, et il y a plus d'un mille de distance entre certaines de ces parcelles. J'ai jusqu'à* 10 *hommes différents avec qui je dois m'entendre pour l'entretien des clôtures* (141). » Dans le comté de Clare on cite un tenancier qui a 5 acres en 13 morceaux. « *Aucun de ces tenanciers n'a une acre convenable en bloc. Ils n'ont que des morceaux çà et là* (142). » Des traces de l'ancien système dit « Changedale » subsistaient : certaines parcelles changeaient de détenteurs tous les ans. A Rathlin,, « *presque toute l'île est tenue en rundale. Dans certains cas un associé a la pâture intérieure une année et l'autre l'année suivante* (143) ». « *En Clare*, dit un témoin,

(138) *Ibid.*, p. 55-56.
(139) J. Othway-Ruthven, *JRSAI*, 1951, p. 113.
(130) *Royal commission on congestion in Ireland, 7th report*, 1907, question 36251.
(141) *Ibid., 6th report*, 1906, question 29008.
(142) *Ibid., 7th, report*, questions 40852, 40853, 40854.
(143) *Ibid., 7th report*, 1907, question 36248.

*je connais un cas dans lequel 7 personnes détiennent 8 acres de prairies en commun, 4 d'entre elles ont une moitié une année, tandis que les 3 autres ont les 4 acres qui restent ; l'année suivante ils alternent* (144). » En revanche, les rapports de cette commission ne parlent pas d'assolement obligatoire ni de vaine pâture.

Les descriptions de l'Irlande rurale au XIX[e] siècle sont parsemées de diatribes contre le rundale, qualifié de système « misérable », « pernicieux », « le pire de tous » (145).

Un ingénieur qui eut à travailler dans le comté Mayo nous a laissé toutefois un tableau vivant du rundale pratiqué dans la péninsule du Mullet. Chaque villageois possédait alors non une fraction du terroir, mais des « collops » ou fractions de « collop ». Le « collop » était une portion de droit d'usage permettant à son détenteur de faire paître un certain nombre de bêtes sur les communs et de cultiver un certain nombre de plates-bandes. Ces plates-bandes étaient dispersées à travers le terroir du village, pour égaliser les chances. Elles étaient réparties par tirage au sort tous les trois ans, sous la direction du « Roi » ou chef du village, qui dirigeait aussi les principales opérations agricoles. Les pommes de terre étaient plantées le même jour par tout le village ensemble, et la clôture qui entourait le terroir cultivable était elle aussi réparée par le travail commun des habitants (146).

Cette description montre bien les liens du rundale — en fait ici un « changedale » — avec l'ancienne vie tribale. Chaque tenancier détient non pas une portion de terre, mais une fraction de droit tribal, qui lui donne droit de faire pâturer un certain nombre de bêtes sur le commun et de cultiver un certain nombre de plates-bandes. Le travail se fait

---

(144) *Royal commission on congestion in Ireland, 7th report,* 1907, question 40810.

(145) W. Tighe, 1802 : « Holding in partnership is the worst of all tenures ». — J. Mac-Evoy, 1802, p. 91 : « the system is attended with many inconveniencies ». — H. Dutton, 1808, p. 139-140 : « this wretched mode ». — W.S. Mason, 1814, I p. 604, « this ruinous mode of tenure » — p. 311, p. 382 : « the custom of running in common is a great evil ! » — p. 470 : « the injurious mode of tenure, called rundale ! » — G. Hill, 1846, p. 13 : « the wretched system of rundale ». — J.G. Kohl, 1844, p. 27 : « another pernicious custom in Ireland is the letting the land in partnership ». — Armstrong, 1846-1906 : « The wretched system of rundale ». — Devon Report, 1847, p. 419, « it is highly injurious to them ».

(146) P. Knight, 1836, p. 46-47. Voir appendice 7.

en commun, sous l'autorité du « Rî », ou vieux chef gaélique. Les premières cartes au 1/10360 de l'Ordnance Survey nous font connaître ces terroirs occidentaux archaïques. D'un côté du village s'étendait la montagne ou la lande commune, de l'autre le terroir cultivable, ouvert lui aussi, mais entouré d'une clôture générale. Le terroir avait une forme le plus souvent grossièrement circulaire ou demi-circulaire, jamais vraiment régulière. Au contraire, dans les plaines de l'Est du Connacht, très fréquemment, le terroir était divisé en vastes méjous rectangulaires aux limites géométriques. Rien, à vrai dire, n'indiquerait que ce fussent des méjous, si nous ne connaissions les cadastres postérieurs où les parcelles, ouvertes ou closes récemment, apparaissent nettement. Tel était alors, par exemple, le terroir de Kiltullagh (Co. Galway).

Les ouvrages publiés sous les auspices de la « Dublin Society », au début du XIX^e^ siècle, contiennent de nombreuses références au « rundale » (147). Presque toutes mentionnent la pratique de la vaine pâture. Dans le comté de Tyrone celle-ci était en relation avec la transhumance et le système des « collops » (148). W. Tighe décrit le tirage au sort de parcelles séparées par des « balks », ou parfois des bornes, dans le comté de Kilkenny, en 1800-1801 (149). Selon un autre auteur, les « fermes en partnership », c'est-à-dire les villages en rundale, étaient souvent occupées par 15 à 20 partenaires (150).

Au XVIII^e^ siècle, Young cite de nombreux cas de rundale, mais ne donne que fort peu de renseignements sur la nature même de ce système. Il explique que le « *change dale consiste en ce que chaque homme change de terre chaque année* (151) » et il définit le rundale du comté d'Antrim « *une division de leurs fermes en parcelles par des « balks », sans enclôtures, parcelles qu'ils prennent ici et là exactement comme les « Common Fields » d'Angleterre* (152) ». Young, bien qu'il qualifie le rundale de « coutume pernicieuse », eut le grand mérite de se rendre compte qu'il n'était qu'une forme du système des champs ouverts. La plupart des observateurs qui

(147) R. Fraser, 1801. — W. Tighe, 1802. — J. Macevoy, 1802. — J.V. Sampson, 1802. — H. Dutton, 1808 et 1824.
(148) J. Macevoy, 1802, p. 88-90.
(149) W. Tighe, 1802. Voir la traduction de ce texte, appendice 6.
(150) J.E. Bicheno, 1829, p. 97.
(151) A. Young, 1779-1892, p. 161.
(152) A. Young, 1779-1782, p. 150.

l'ont suivi, emportés peut-être par leur mépris de l'Irlande, ne semblent pas avoir eu conscience de cette ressemblance. Mais Young ne put connaître à fond le système de rundale. Ce n'est qu'après avoir parcouru une douzaine de comtés, qu'il nota les indications citées plus haut, et il déclare que les « fermes en partnership » dont on lui avait parlé auparavant devaient être en fait des fermes en rundale (153). Par la suite, Young traversa bien des districts riches en rundales, mais il descendait chez les « landlords » et ne parlait pas l'irlandais. Or toutes ces « fermes » en rundales étaient louées en blocs à des communautés de paysans, et, à lire Young, on a tout à fait l'impression que les propriétaires ne s'occupaient nullement des arrangements intérieurs à la communauté, et étaient donc complètement étrangers au fonctionnement même du rundale. Ces communautés rurales étaient parfois fort petites. Dans le comté de Cork, près de Castlemartyr « *2 ou 3 personnes prendront une ferme de 30 à 40 acres* ». Il y avait 3 ou 4 familles sur 100 acres en Leitrim, 4 ou 5 en Sligo, 4, 5, 6 en Fermanagh, 4 à 8 dans la baronnie de Tireraght en Sligo. Mais en Roscommon, « *sur 200 ou 300 acres, il y aura 10 à 15 familles* » et, près de Monivea (Co. Galway) : « *il y aura de 10 à 30 familles sur une ferme de 200 acres* (154) ».

Contrastant avec la sobriété de ces indications de Young, un auteur du XVII[e] siècle, Sir Henry Piers of Tristernagh, écrivant en 1682, nous a laissé une description très vivante du « rundale » pratiqué alors dans le comté Westmeath (155). On y retrouve bien des traits de la description du Mullet par Knight : lien entre les droits de pâture et les droits sur la terre arable, change-dale avec tirage au sort, et parcelles éparpillées sur tout le terroir de façon que chacun ait une part de bonne et une part de mauvaise terre, méjous enclos d'une clôture générale. Mais ici le travail se fait à la charrue traînée par des chevaux, et non à la bêche comme c'était le cas dans le Mullet. De plus, le labour se faisait par un système

(153) IBID., p. 150 : « I believe it (le rundale) prevails down in Wexford, etc... where I mentioned farms in partnership without sufficiently explaining this circumstance ».

(154) A. YOUNG, 1779-1892, p. 308-328 (Cork), p. 212 (Leitrim), p. 234 (Sligo), p. 188 (Fermanagh), p. 241 (Tireraght), p. 273 (Galway), p. 215 (Roscommon).

(155) Voir appendice 5, la traduction du texte de Sir Henry.

d'entraide coutumière, appelé « *coar* ». L'auteur a compris ce mot « *comh-fhear* », homme égal, équipier, mais « coar » représente certainement l'irlandais « *cómhar* », équivalent du gallois « *cyfar* », « *co-aration* », labour en commun. En général ce « coar » ne groupait que quelques laboureurs, mais sir Henry déclare qu'une certaine année, faute d'accord sur l'attribution des parcelles, tout le terroir fut labouré et hersé en commun. La coutume du « coar » était appelée par les paysans « *la loi d'Owen le barbu, qui était l'un de leurs anciens brehons ou juges* ».

Cette indication révèle que le système compliqué du rundale était lié dans l'esprit des paysans de la plaine centrale, au cœur de l'Irlande, avec l'ancien droit tribal gaélique, et confirme les déductions que l'on pouvait tirer des coutumes en vigueur actuellement, ou à une époque récente, et aussi du texte de P. Knight.

Aussi, bien que nous n'ayons aucune description précise de « rundale » indigène antérieure à celle de Sir Henry Piers, il est certain que le rundale faisait partie intégrante de la vie agricole gaélique la plus ancienne.

Certaines indications éparses et fragmentaires sont en accord avec cette vue. Un texte de 1623 nous apprend que « *lorsque le bois est abondant, les Irlandais enclosent toutes leurs céréales avec des pieux et des broussailles, qu'ils abattent et brûlent l'hiver : et l'année suivante font de nouvelles haies avec des broussailles* (156) ». Ceci rappelle les réparations annuelles de la clôture des méjous de Mullet, au temps de Knight.

Dans la zone manorisée du Sud-Est de l'Irlande, il subsista, jusqu'à la fin du Moyen Age, des lignées de serfs indigènes, les « betaghs » qui semblent bien avoir continué à cultiver le sol à la mode de leurs ancêtres, mais au profit des seigneurs anglo-français.

Or en 1307, sur le manoir de Callan (Co. Carlow), vivaient cinq groupes de betaghs, chaque groupe possédant ses propres champs qui étaient occupés en commun par les membres du groupe. Sur le manoir de Youghal (Co. Cork), subsistaient

(156) *Advertisement for Ireland, being a description of the estate of Ireland in the reign of James Ist, edited by* George O'Brien, Dublin, p. 43.

44 betaghs, appartenant à cinq lignées, et leurs terres se trouvaient dispersées en 15 morceaux différents (157).

Malheureusement le texte des Lois Irlandaises est obscur, et ne donne pas d'indications nettes sur les structures agraires. Ceci est d'autant plus regrettable que d'anciens textes gaéliques évoquent un temps où il n'y avait en Irlande ni mur, ni clôture, et où les héros pouvaient parcourir librement en char les « plaines » d'Ulster. « *Ils chassèrent devant eux les oiseaux, à travers l'espace désolé, au delà de Sliab Fuait, au delà de Muirthemne et d'Edman et de Breg. En ce temps-là, il n'y avait en Irlande ni fossé, ni clôture, ni mur autour de la terre, et ce fut ainsi jusqu'au temps des fils d'Aêd Slâne : il n'y avait que la plaine tout unie. C'est alors, qu'à cause du grand nombre des familles, ils entreprirent de tracer les limites des champs en Irlande* (158). » Le mot irlandais désignant la plaine « magh » vient du vieux celtique « magos » dont un dérivé a donné le gallois « maes » et le breton « mez », campagne et « champs ouverts ». Il est bien tentant de voir dans les antiques « magh » irlandais, clairières de cultures au milieu des forêts, des plaines au sens agraire du mot, des terroirs de champs ouverts.

L'étude historique de la répartition de ces terroirs ouverts en Irlande est encore plus difficile que l'étude de leurs caractères propres.

L'on vient de voir qu'un texte gaélique médiéval fait allusion à une période d'enclôtures. Mais la première mention précise de rundale est celle de Sir Henry Piers of Tristernagh : c'est la seule, à notre connaissance, attestant la pratique du rundale dans le comté West-Meath. Il faut attendre Young pour avoir une idée de la répartition du rundale. Il signale la pratique du « changedale » dans les comtés d'Antrim et de Cork, celle du rundale dans les comtés Fermanagh, Roscommon et Cork. Il note des fermes en « partnership » en Sligo, Mayo, Galway, Limerick, Kerry, Cork, Tipperary, Kilkenny, Wexford, Wicklow, et King's County (aujourd'hui Offaly). L'on ne peut conclure que le rundale n'existait pas dans les autres comtés, mais il est certain qu'il y était plus

(157) *Rental of the Manor of Lisronagh, 1333, and notes on « Betagh » tenure in Medieval Ireland, PRIA*, 43C3, 1936.

(158) *Compert Cuchulainn*, traduit par D'Arbois de Jubainville, 1884, p. 295-296.

rare, au moins le long de l'itinéraire suivi par Young. Ceci correspond d'ailleurs assez bien à la répartition des terroirs en rundale récents ou actuels, à une exception près : les terroirs ouverts des comtés de Tyrone et de Derry ne sont pas mentionnés. D'autre part, la lecture du livre de Young donne l'impression que, dans une grande partie de l'Irlande, notamment à l'Est du Shannon, le « rundale » était un système exceptionnel, critiqué par les gens « éclairés », et en recul. Toutefois il ne donne d'exemple précis de recul du rundale que dans un district du comté d'Antrim (159).

De plus, à cette époque même, des terroirs qui devinrent des rundales commencèrent à être défrichés en Mayo, dans les Glens de Tyrone, et les Fens du Lough Neagh. Les contemporains ne signalent pas ces défrichements, mais les traditions villageoises actuelles nous en assurent.

La plus grande partie des terres arables de Corrân furent défrichées après le « Williamite settlement » de la fin du XVII[e] siècle. Le townland en rundale de Bellakip (Co. Mayo) fut colonisé par deux familles après 1798. Beaucoup des terres en rundale des comtés de Derry et Tyrone furent occupées d'abord par une famille au XVII[e] siècle, et le rundale y est dû surtout à la division des terres entre enfants (160).

Mais il n'y a aucune raison de croire que tous les « rundales » irlandais soient dus à une division des terres par « gavelkind » entre tous les enfants du décédé. En effet, ces terroirs de l'Ouest du comté de Mayo et des montagnes et Fens de Tyrone et Derry ont été des lieux de refuge, colonisés très tard. Rien n'indique que les rundales de la plaine centrale en Mayo et Galway soient tous d'anciennes fermes isolées.

Les ouvrages statistiques sur les comtés irlandais publiés sous les auspices de la « Dublin Society » au début du XIX[e] siècle complètent le tableau tracé par Young, et en même temps, indiquent le recul sensible du rundale en certains points. Ce système est signalé dans les comtés de Derry, de Clare, de Tyrone, où Young n'en indiquait pas, et dans les

(159) YOUNG, 1779-1892, p. 161 : « Il y a un peu de terre en rundale, mais il y a vingt ans, il y en avait beaucoup plus ».

(160) Fondations des villages de Corrân (Mayo), vers la fin du XVII[e] siècle, de Bellakip (Co. Mayo) après 1798, de plusieurs villages des comtés Tyrone et Derry au début du XVIII[e] siècle. Voir chap. V, III.

comtés de Kilkenny, Wicklow, Antrim, Galway (161). Tous les auteurs critiquent vivement ce système. Ils se félicitent du remembrement avec enclôtures de terres en rundales dans les comtés de Wicklow et de Clare où, nous dit-on, « *cette misérable coutume disparaît très rapidement* » — ce qui ne l'empêchera pas d'y survivre jusqu'à la fin du siècle — de Derry, d'Antrim. G. Hill, grand propriétaire à Gweedore en Donegal, a raconté comment il procéda au remembrement sur son domaine, en dépit de l'opposition, parfois violente, des paysans (162). En effet, les fermiers furent toujours opposés à ces remembrements, d'autant plus que, à la différence de Hill, beaucoup de propriétaires en profitèrent pour procéder à des évictions cruelles. Bien plus, vers la fin du siècle, on signale des retours spontanés au « rundale », notamment à Gweedore (163). Le rundale actuel de Knocknamona, en Corrân, est certainement dû à une évolution de ce genre.

Ainsi la répartition du rundale dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle est le résultat d'une lutte entre landlords et paysans. Là où les landlords ont été actifs et puissants, le rundale a disparu. Là où ils ont été absentéistes, négligents, ou seulement peu persévérants, le rundale a survécu. Ainsi dans les comtés de Tyrone et Derry, les compagnies de la Cité de Londres reprirent en main leurs terres vers 1820-1830 ; les unes supprimèrent entièrement le rundale, d'autres le tolérèrent plus ou moins (164). Dans l'Ouest des comtés de Mayo et Donegal et dans les îles, les grands propriétaires n'osaient guère séjourner (165), ou devenaient indigènes (166), et le rundale survécut. Dans les plaines de Connacht, qui ne furent pas « plantées » par Cromwell, beaucoup de propriétaires étaient d'origine irlandaise (167). Ils réorganisèrent certainement un peu les terroirs et les villages pour leur donner une allure géométrique, mais ne touchèrent pas au « rundale ».

Malgré l'action des landlords, le rundale était encore la

(161) W. Tighe, 1802. — R. Fraser, 1801, p. 91-92. — J.V. Sampson, 1802, p. 169. — J. Macevoy, 1802, p. 88. — H. Dutton, 1808, p. 139-140 et 145-146. — H. Dutton, 1824, p. 152.
(162) G. Hill, 1836, p. 14, 16, 17, planche fig. 1.
(163) W.H. Hurlbert, 1888.
(164) D. Maccourt, 1950.
(165) Exemple dans G. Hill, 1846.
(166) A. Nicholson, 1844-1845, p. 245 (description d'Omey Island).
(167) Latocnaye, 1796, 1797, 1917, p. 145.

forme agraire dominante dans la plupart des îles et presqu'îles de l'Ouest et dans certains districts d'Ulster il y a 60 ans (168).

Mais alors, les organismes officiels « Congested District Board » puis Commission des Terres, prirent en main le travail de remembrement. Le C.D.B. inaugura cette campagne par le remembrement complet de l'île de Clare (Co. Mayo) en 1895 (169). Tandis que les villages étaient supprimés et de nouvelles fermes isolées bâties, les champs furent remembrés et enclos et des chemins tracés. L'opération fut très coûteuse, mais permit aux fonctionnaires du remembrement d'apprendre leur métier. La Grande Blasket fut remembrée en 1910 (170). Omey et Achill vers la même époque (171). Nous avons vu que les derniers rundales de la République sont — sauf deux ou trois — menacés de disparaître. Ceux de l'Irlande du Nord survivront sans doute encore longtemps.

## IV. — CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS DANS L'ILE DE MAN

L'île de Man ne possède pas actuellement de champs ouverts. Les champs laniérés eux-mêmes y sont rares et peu étendus.

Le terroir laniéré le plus remarquable actuellement est celui de Cregneish en Rushen. Ce village, le plus important des villages occidentaux de l'île, possède, sur les flancs d'un vallon, un groupe de quatre champs laniérés incurvés mesurant de 126 m à 147 m de long sur 10 à 32 m de large. Sur le versant opposé, il y a deux autres champs laniérés nettement incurvés. Ces champs sont disposés parallèlement aux courbes de niveau et sont séparés par des talus de terre, alors que les talus corniques sont très fréquents dans ce district.

(168) D. Maccourt, *UJA*, 1953, vol. 16, p. 69-84. Cet auteur a recueilli des traditions de rundale dans presque la moitié des townlands de l'Est du comté de Londonderry.

(169) L. Praeger and others, *Clare Island Survey*.

(170) R. Flower, 1944, p. 37.

(171) Renseignements recueillis sur place.

Ces talus de terre tiennent à la fois du « balk » et du rideau. La face du talus, du côté du talweg, est en effet plus élevée que celle qui regarde la colline, et la largeur du sommet n'est pas supérieure à celle de beaucoup de « balks » irlandais. Il semble que l'on soit en présence de « balks » agrandis et transformés peu à peu en talus. En 1840, les cartes des dîmes (172) montrent que ces champs appartenaient déjà à 3 propriétaires dont les terres étaient entremêlées, non seulement à cet endroit, mais sur tout le reste du terroir de Cregneish. Au bord de la mer, les landes étaient divisées en parcelles ouvertes où la propriété était aussi très dispersée. Il est donc très vraisemblable que ces champs laniérés de Cregneish sont les héritiers d'anciens champs ouverts.

Il existe, ailleurs dans l'île de Man, quelques groupes de champs laniérés proches de petits villages ou de groupes de fermes. Mais leur aspect extérieur n'évoque pas aussi nettement qu'à Cregneish, d'anciens champs ouverts. Le plus important de ces terroirs est celui de Ballafesson, village distendu, situé lui aussi dans la commune de Rushen. Il ne mesure que 221 m × 178, les champs y ayant comme dimensions normales 147 m × 32, mais le laniérage est particulièrement régulier, avec des incurvations légères des longs côtés de champs qui ne laissent aucun doute sur leur origine (173).

Certains bourgs : Andreas, Ballaugh, surtout Kirkmichael, avoisinent des champs laniérés incurvés, accolés ou groupés. Auprès de Kirkmichael, il subsiste des traces de laniérage sur un terroir de 370 m × 370. On reconnaît plusieurs faisceaux de champs dont les dimensions normales paraissent être de 115 m × 31.

Enfin le seul village de Man qui soit d'origine nettement manoriale, Ballasala, garde, sur son terroir, des champs laniérés. Les restes de plusieurs faisceaux s'individualisent assez nettement, mais l'on ne peut reconnaître la limite primitive du terroir. Les fermes environnantes toutefois sont si proches que les terres de Ballasalla ne peuvent guère avoir été très étendues. Les champs les plus caractéristiques y ont

(172) *Tithes maps, Craig Nish in Rushen 45, belonging to P. Carran, esq. 1840*, cartes manuscrites, Government building, Douglas.

(173) Les autres terroirs laniérés les plus nets sont ceux de Colby en Arbory, de Ballalheigh en Michael, de Ballaconnane Beg, dans la même commune, de Ballayockey et de Ballaslig en Andreas.

comme dimensions : 168 m × 42 et 147 m × 31. Un champ, certainement anormal, mesure 284 m × 31.

Les terroirs laniérés manxois sont donc rares, peu étendus, formés de champs plus petits que la plupart des champs laniérés ou ouverts des autres contrées celtiques. Ceci n'est pas pour étonner, car nous avons vu en Irlande que le rubanage des fermes, le *striping*, était la négation même du laniérage des champs.

En fait les terroirs de champs laniérés manxois se trouvent presque tous dans les « treens » et « quarterlands » où les tenures sont non pas rubanées mais entremêlées (174).

Parmi ces terroirs, il en est de deux sortes : celui de Cregneish forme un bloc presque carré qui contraste avec les « quarterlands » rubanés voisins. Il s'agit sans doute d'un terroir de type primitif, antérieur au rubanage des « quarterlands ». Mais d'autres quarterlands à tenures entremêlées sont eux-mêmes de forme rubanée. Ils comportent un groupe de tenures dont les terres sont entremêlées d'un bout à l'autre du quarterland (175). Ce fait peut s'expliquer de deux façons : il peut s'agir d'un ancien village, dont le terroir a été remanié pour le mettre en harmonie avec les quarterlands rubanés voisins. Mais il semble plus probable qu'on ait affaire à un « retour au rundale », comme on dirait en Irlande. C'est exactement ce qui s'est passé à Knocknamona en Corrân.

De toutes façons, les terroirs laniérés et les quarterlands à tenures entremêlées de Man témoignent certainement d'une antique tradition analogue au « rundale » irlandais. Cette tradition n'a pas laissé beaucoup de traces, et encore moins de souvenir dans la mémoire populaire, mais des documents anciens confirment son existence.

En 1589, selon Moore, l'historien de Man, « *lorsque un treen était occupé par plusieurs tenanciers... et que ces tenanciers ne pouvaient s'entendre au sujet d'une division, le treen était alors divisé en lanières (strips) apparemment d'autorité, ces lanières étant divisées en immyr* (176) *ou plates-bandes, chaque tenancier disposant d'une plate-bande, les plates-*

(174) Voir chap. IV, IV.

(175) Le quarterland de Ballassalia, commune de Patrick, est typique à cet égard. Certaines parcelles y sont laniérées et incurvées (*Atlas* de Wood).

(176) C'est le mot manxois correspondant à l'irlandais « iomaire ».

*bandes se suivant sur toute l'étendue du terrain* (177) ». Ces divisions en plates-bandes provoquées par la mésentente correspondent exactement à ce qui se passait au XVII[e] siècle dans le comté de Westmeath, selon Sir Henry Piers. D'autre part, un ancien statut obligeait les habitants à tenir les clôtures en état entre le 25 mars et la Saint-Michel, mais seulement entre ces dates. Ceci suppose la pratique de la vaine pâture l'hiver, sur les champs (178).

Le « rundale » manx fut sans doute en grande partie supprimé au XVII[e] siècle. C'est alors qu'apparaissent les noms de fermes délimitant des tenures, ce qui suppose que le « changedale » avait pris fin.

C'est aussi un statut du XVII[e] siècle (1665) qui ordonne que les clôtures soient entretenues hiver comme été et, qu'à défaut de clôtures, un berger soit employé pour que les terres ne demeurent pas « *communes et vagues pendant la saison d'hiver* (179) ».

Ainsi, malgré l'absence de champs ouverts actuels, l'Ile de Man appartient bien à la même civilisation agraire que l'Irlande. En Irlande aussi, d'ailleurs, les champs laniérés actuels sont relativement rares.

---

L'étude des « gweal » corniques, des « maes » gallois, du « rundale » irlandais, des terroirs laniérés manxois a montré que toutes les contrées celtiques ont pratiqué à haute époque un système de champs ouverts. Il semble même que ce fut, à certaines périodes, le système agraire prépondérant. De plus, la colonisation anglo-française médiévale organisa d'autres champs ouverts, suivant le modèle des plaines anglaises. Les uns et les autres ont été en grande partie submergés par le mouvement des enclôtures, mais leurs dernières survivances ont conservé bien des traits archaïques.

Des sociétés de structure très diverse ont ainsi pratiqué,

---

(177) MOORE, *History of the Isles of Man*, p. 52.

(178) *LUS, Isle of Man*, 1941, p. 33, citant les « statutes of the Isle of Man », p. 49.

(179) *LUS, Isle of Man*, 1941, p. 33, citant les « Statutes », vol. I, p. 226.

en nos contrées, des systèmes agraires qui tous comportaient des champs ouverts. Dans les sociétés tribales libres de Galles et d'Irlande — et sans doute à époque ancienne de Man — le parcellaire traduisait sur le sol la division fractionnelle des droits tribaux entre les différentes familles. Les terroirs des villages de serfs de Galles, en revanche, étaient organisés pour l'exploitation du sol au profit des chefs. L'attribution des parcelles aux exploitants se faisait de manière systématique et égalitaire. Les terres des vilains casés sur les « manoirs » féodaux étaient aussi considérées essentiellement comme une source de revenus pour le seigneur. L'attribution des tenures, sans doute systématique au début de la colonisation, fut soumise ensuite aux diverses coutumes manoriales, sinon au caprice seigneurial. Les champs suburbains furent à l'origine un lotissement de tendance égalitaire destiné à fournir aux villes une production assurée de nourriture. Soumis à la juridiction urbaine, leur sort postérieur varia de ville à ville. Enfin les sociétés paysannes de Cornwall, comme celles de Bretagne, n'étaient ni tribales, ni franchement féodales.

Les champs ouverts créés et modelés en des milieux si divers ont persisté, parfois jusqu'à nos jours, sous des régimes sociaux différents de ceux qui les avaient vus naître, mais au sein desquels des aspects anciens persistaient obstinément. Cette variété de conditions sociales fait de nos contrées un champ d'études des structures agraires riche, mais difficile.

Les bases territoriales des systèmes de champs ouverts variaient quelque peu selon les sociétés qui les ont organisés. Elles peuvent être étudiées, non seulement dans les terroirs ouverts actuels, ou ceux que nous montrent les cartes anciennes, mais aussi d'après les terroirs laniérés, puisque ceux-ci ne sont autres que des terroirs ouverts fossilisés.

L'un des principaux traits de géographie humaine qui différencient le plus les contrées celtiques des plaines anglaises et continentales, est la petitesse des divisions territoriales de base. Ce trait est commun aux pays tribaux (Irlande, Galles, peut-être autrefois Man) et aux pays non-tribaux (Cornwall-Bretagne). L'agriculture étant organisée dans le cadre de ces divisions minuscules, les étendues de champs ouverts dépendant d'une seule communauté agraire ne peuvent être vastes. Le plus souvent, ces terroirs ouverts sont en relation avec un habitat aggloméré en petits villages de quelques feux, qui

sont, eux aussi, à la mesure des divisions territoriales de base. Parfois cependant, une certaine variété se fait sentir dans les rapports entre champs ouverts et habitat : villages distendus de l'Irlande de l'Ouest, où les maisons entourent presque le terroir arable, villages distincts, mais situés dans un même townland, et possédant des parcelles entremêlées sur tout le terroir de celui-ci.

Le Pays de Galles a possédé de nombreux terroirs ouverts présentant des traits semblables, mais il a gardé, en plus, des traces de terroirs organisés de manière différente. Il s'agit de très vastes « tref » couvrant toute une vallée, ou toute l'étendue d'une commune moderne, et à terroir arable en champs ouverts. Ces cellules rurales étaient cependant fort différentes des terroirs communaux des plaines anglaises. En effet, l'étendue arable y était réduite par le relief et par les traditions pastorales du peuple gallois, et surtout, l'habitat y était originellement dispersé. Ce cas rare de champs ouverts dépendant de fermes dispersées ne se comprend que dans le cadre d'une société tribale, où les liens du sang sont assez forts pour maintenir la cohésion d'une communauté malgré la dispersion matérielle de ses membres. La possession de parcelles par certaines fermes dans des champs dispersés d'un bout à l'autre du terroir de la « tref » ne se comprend aussi que par les partages fractionnels de droits tribaux qui portaient originellement sur le terroir tout entier.

Les terroirs des villages manoriaux sont en général plus vastes que ceux des villages occidentaux. Dans le Pays de Galles du Sud beaucoup coïncident avec les territoires paroissiaux et communaux. Leur superficie est cependant en moyenne inférieure à celle des communes du Nord de la France (3 à 4 km² contre 6 à 7). On dirait un compromis entre les toutes petites divisions territoriales de l'Ouest et les paroisses-communes plus vastes des plaines anglo-françaises. En Irlande, les féodaux ont davantage respecté les vieilles « dénominations » indigènes. Toutefois, dans les parties les plus féodalisées de l'île, les townlands sont relativement vastes et, de plus, tout leur terroir pratiquement est arable, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres régions irlandaises.

Les terroirs suburbains, les « libertés » des villes et « boroughs » sont d'étendues très diverses. Les donations primitives de terre furent certainement très variables selon

la générosité des fondateurs, et le terroir ancien put être augmenté ou au contraire réduit selon les circonstances historiques. Aujourd'hui, certains terroirs laniérés suburbains ne couvrent que quelques dizaines d'hectares, tandis que d'autres s'étendent sur plusieurs kilomètres carrés.

L'organisation du parcellaire fut aussi assez variable selon les circonstances, sauf sur un point. Partout le terroir ouvert est entouré par une clôture générale, un talus le plus souvent. Tous les champs ouverts actuels des pays celtiques d'Outre-Manche sont des méjous. Tous les champs ouverts disparus, mais représentés en détail sur des plans anciens, étaient aussi des méjous, même s'ils étaient d'origine manoriale ou suburbaine. Les progrès des enclôtures, réduisant les terroirs ouverts à n'être que de petites îles dans l'océan des enclos, peuvent être en partie responsables de ce fait. Mais dans les districts les plus archaïques de l'Irlande de l'Ouest, les terroirs ouverts représentés sur les cartes de 1840 n'étaient le plus souvent accompagnés d'aucun champ ou d'aucun pré enclos, mais étaient entourés d'une clôture générale les séparant des incultes. Il en fut de même jusqu'à ces dernières années pour le terroir de Glencullen, près de Dublin. Il est donc vraisemblable que la tendance à la clôture générale des méjous était profondément ancrée dans les habitudes des paysanneries occidentales.

Un ou plusieurs méjous par village ? C'est une question assez grave car elle pose le problème des soles et de la relation du système agricole et du parcellaire. Les terroirs manoriaux les mieux conservés en 1840 avaient trois méjous principaux. A Magor (Co. Monmouth), ceux-ci s'appelaient Lower-Middle et Upper Field. Ce sont des noms de soles, correspondant aux Unter-Mittel et Oberfeld d'Alsace (180).

En revanche, dans les terroirs suburbains et surtout dans les terroirs indigènes, le nombre de méjous était et reste très variable, et l'on ne peut discerner aucun rapport entre ce nombre et le rythme habituel des cultures. Il semble d'ailleurs que les méjous multiples — tels ceux de St. David's en 1840 — soient une forme de décadence, due aux progrès des enclôtures. Le fait est prouvé historiquement à Rhossili (Co. Glamorgan) où l'ancien « Vyle » unique est aujourd'hui divisé en « Great Vyle » et « Little Vyle » séparés par des

(180) E. Juillard, 1953, p. 176.

champs laniérés. Les terroirs les plus archaïques de l'Irlande n'avaient et n'ont encore qu'un seul méjou.

Ce méjou pourrait être d'ailleurs divisé en soles. En fait cette division n'apparaît nulle part. Aucune langue celtique ne possède de nom équivalent à l'anglais « field », à l'allemand « feld » au sens de sole. La division en quartiers elle-même est rare. Elle semble inconnue en Irlande où ce sont plutôt les parcelles individuelles qui portent des noms. De plus, les quartiers ne correspondent pas toujours exactement aux faisceaux des parcelles.

Ces faisceaux sont souvent la seule unité qu'on puisse reconnaître à l'intérieur des méjous occidentaux. La longueur des faisceaux est la même que celle des parcelles, mais leur largeur et leur disposition les uns par rapport aux autres sont des caractéristiques notables des parcellaires. Certains terroirs suburbains de Cornwall et de Galles et certains terroirs manoriaux présentent des faisceaux très larges, comportant une dizaine de parcelles accolées et plus. Ces faisceaux, très larges et réguliers, sont aussi fréquemment disposés en bandes parallèles. Sur d'autres terroirs manoriaux, les faisceaux sont plus étroits, mais ils sont orientés systématiquement par rapport au village. La disposition rappelant les « hufendorf », et fréquente dans le comté de Pembroke, pousse à l'extrême ce planisme systématique. Par contraste, les terroirs indigènes ont souvent des faisceaux étroits, orientés de manière très diverse, parfois même engrenés les uns dans les autres. Dans les méjous de St. David's, dans certaines prairies anciennement ouvertes de Galles et dans certains terroirs irlandais cultivés à la bêche, la disposition en faisceaux est à peine reconnaissable.

La parcelle, enfin, peut présenter des traits caractéristiques. Toujours allongée, même lorsqu'elle est cultivée à la bêche, elle garde cependant, relativement aux parcelles des champs ouverts continentaux, des proportions assez trapues. Il est rare que la longueur soit égale ou supérieure à 10 fois la largeur. En général, ce rapport se tient entre 4 et 8. Il est en moyenne plus fort en Cornwall et dans les terroirs urbains ou manoriaux de Galles que dans les champs ouverts gallois indigènes. Les parcelles de largeur inférieure à 10 m sont rares. Ceci s'explique par le fait que les petites parcelles furent, en cas de subdivision, coupées transversalement et rarement longitudinalement. Ce procédé tendait à détruire

l'harmonie des faisceaux de parcelles. Il témoigne du sentiment de l'indépendance de chaque parcelle vis-à-vis de ses voisines.

En Cornwall, on peut, semble-t-il, retrouver des dimensions-types de parcelles : largeur, un peu plus de 12 m, ou des multiples : 25 m, 37 m ; longueur, 100 m ou un peu plus pour les petites parcelles, 220 m pour les grandes. Ces dimensions n'ont pas été évidemment adoptées universellement dans ce comté, mais elles se rencontrent fréquemment, aussi bien sur des terroirs ruraux qu'autour des villes.

En Galles et en Irlande, en revanche, il paraît vain de rechercher, dans les cadastres actuels, la trace d'une parcelle-type. Les terroirs suburbains eux-mêmes ont des parcelles de dimensions très diverses : 150 m × 20 environ près de certaines villes du Nord-Galles ; 300 m × 20, ou 300 m × 50 à Fishguard ou à Laugharne. Les divers méjous de cette ville ont eux-mêmes des parcelles de tailles différentes. Les parcelles des terroirs manoriaux ont assez fréquemment 200 à 250 m de long sur 20 à 50 de large. Mais il existe aussi des faisceaux de parcelles beaucoup plus grandes, ayant jusqu'à 400 m de long. Les parcelles indigènes, de dimensions d'ailleurs assez variables, sont presque toujours plus petites que les parcelles manoriales. Beaucoup ont 100 à 150 m de long et 20 de large. Certaines n'ont que 75 m × 12. En Irlande, les petites parcelles cultivées à la bêche n'ont parfois que quelques mètres carrés de superficie.

La forme des parcelles est, comme la disposition des faisceaux, plus régulière sur les terroirs anglo-français que sur les terroirs indigènes. Dans ceux-ci l'on rencontre des parcelles en forme de trapèze, d'autres disposées en U, ou en équerre. Surtout, elles présentent souvent des courbures accentuées et variées. On a souvent essayé d'expliquer ces incurvations. Il semble que la démarche inverse soit plus fructueuse : c'est la rectitude de certaines parcelles qu'il convient de justifier. Un sillon tracé sans précautions a les plus grandes chances d'être incurvé à droite, à gauche, ou en forme d'S. Une légère erreur de visée corrigée à l'approche du but suffit à expliquer ces tracés. En Irlande, même des plates-bandes cultivées à la bêche peuvent être incurvées. Pour bêcher droit, il faut tracer les plates-bandes au cordeau. Pour labourer droit, à Rhossili par exemple, l'on plante des piquets-repères au milieu des parcelles. La rectitude des sillons est le

prix de précautions minutieuses et d'une discipline assez stricte. Il est compréhensible que les parcelles rectilignes soient plus fréquentes sur les terroirs manoriaux ou suburbains. En Irlande, les parcelles rectilignes témoignent, soit d'un passage récent du travail à la bêche au labour à la charrue, soit d'une réorganisation récente du terroir.

La petitesse et l'irrégularité des parcelles indigènes s'expliquent assez bien par l'application du droit tribal. Chaque détenteur de terre avait droit, non pas à un certain nombre de parcelles ou à une certaine superficie, mais à une certaine fraction, parfois compliquée, de l'ensemble du terroir arable. De plus, en Irlande tout au moins, cette fraction de terroir devait être établie avec autant de minutie et d'exactitude que possible. Il fallait que tous les détenteurs de 1/16e de part, par exemple, reçoivent des portions de terre de valeur strictement égale, que les détenteurs de 1/8e reçoivent une portion de valeur exactement double de celle des détenteurs de 1/16e, etc... Aussi l'on divisait la terre en parcelles très petites pour que chacun ait un morceau de toutes les innombrables qualités de terre que les paysans distinguaient sur leurs terroirs.

La délimitation des parcelles se faisait de façon très diverse et très curieuse dans les prairies. Pour les champs arables deux procédés seulement sont généralement employés : les bornes et les balks. Aucune loi ne semble dicter la répartition de ces deux modes de délimitation.

Les coutumes agraires et servitudes collectives opposent, plus encore que les traits matériels, les champs ouverts anglo-français et les champs ouverts indigènes.

Certains documents attestent une réglementation stricte des terroirs suburbains. Encore aujourd'hui à Laugharne, les détenteurs de parcelles n'en sont pas propriétaires, ne peuvent pas les léguer : les parcelles reviennent de droit aux bourgeois les plus anciens sur la liste d'attente. La liberté de culture est maintenant admise, mais la vaine pâture est de droit pendant la saison d'hiver.

Les terroirs manoriaux de Galles et d'Irlande furent soumis à l'assolement triennal strict.

En revanche, les terroirs occidentaux furent le théâtre de coutumes très variées.

Le « changedale », changement des détenteurs de parcelles selon les années, est attesté abondamment en Irlande

jusqu'au début du XX^e siècle, et fait l'objet d'une allusion sur un plan gallois du XVIII^e siècle. Des formes extrêmes de cette redistribution étaient pratiquées, en cas de mésentente des partenaires, en Irlande et à Man aux XVI^e et XVII^e siècles : le terroir tout entier était divisé en plates-bandes. Apparemment l'un des co-partageants occupait une plate-bande, un autre la suivante et ainsi de suite. Un tel partage par plates-bandes a eu encore lieu entre deux frères dans les Glens d'Antrim, il y a quelques décennies.

Le labour en commun ou, plus exactement, un labour coopératif soumis à toutes sortes de prescriptions juridiques était pratiqué en Galles au Moyen Age et en Irlande jusqu'au XVII^e siècle. Aujourd'hui encore, l'entraide se pratique quelquefois pour le labour : deux cultivateurs s'associent pour fournir chacun un cheval et labourent ensemble leurs parcelles respectives.

Aucun assolement obligatoire n'est attesté, sauf au XVI^e siècle dans la péninsule de Dinas (Co. Pembroke), et en 1846 dans le Mullet en Irlande. En dehors de ces deux cas, l'un ne dispose d'aucun document montrant comment les cultures continues occidentales s'adaptaient aux parcellaires. Il y a là un problème obscur. Toutefois, le système agricole occidental était si souple que l'adaptation devait être assez facile. Dans le cas contraire, il semble que les auteurs en auraient parlé.

A l'époque actuelle, et de mémoire d'homme, la culture est libre, même si la vaine pâture est pratiquée pendant la saison d'hiver. Les cultures ininterrompues d'avoine et de pommes de terre pratiquées généralement jusqu'au début de ce siècle et encore aujourd'hui localement, ne comportaient pas d'année de jachère, et les deux plantes cultivées ont à peu près la même période de végétation, ce qui permet de disposer d'un champ libre pour la vaine pâture, même si deux cultures s'y pratiquent. L'adjonction récente de cultures d'herbes en certains districts n'y a pas toujours mis fin à la vaine pâture.

Celle-ci est pourtant en recul depuis longtemps. Elle fit l'objet de restrictions en Cornwall dès le Moyen Age, et disparut sans doute de ce comté et aussi de l'île de Man au XVII^e siècle. Elle fut supprimée en 1880 à Llanon en Galles. En Donegal, elle disparut en maints endroits en même temps que la transhumance d'été. En certains terroirs, elle persiste toutefois, bien que la transhumance soit morte. Cette variabilité

de la pratique de la vaine pâture dans l'espace et dans le temps est très typique de l'agriculture occidentale.

C'est en Irlande que les vieilles traditions ont le mieux survécu. En Cornwall, les champs ouverts, victimes d'enclôtures dès le Moyen-Age, condamnés dès le XVII[e] siècle, très rares en 1840, ont disparu. En Galles aussi, les champs ouverts sont en diminution depuis le XVI[e] siècle. Assez nombreux encore en 1840, ils ont beaucoup diminué depuis, et à l'heure actuelle, ils ne subsistent que sur trois ou quatre terroirs. En Irlande, au contraire, des terroirs ont encore été mis en rundale au cours des derniers siècles. L'attachement des paysans irlandais à cette forme agraire était telle que plusieurs districts remembrés revinrent spontanément au rundale dans le courant du XIX[e] siècle. Les traits de tribalisme attachés à cette forme agraire ne sont pas encore oubliés. Mais en ce domaine, comme en d'autres, les plus vieilles traditions irlandaises n'ont duré jusqu'à nos jours que pour s'effondrer sous nos yeux. La Commission des Terres n'aura plus grand mal à faire disparaître les derniers rundales. En bien des districts, il ne restera même plus de terroirs laniérés pour attester, comme en Galles et surtout en Cornwall, l'ancienne existence des champs ouverts.

# APPENDICES

## APPENDICE I

### Champs laniérés de Cornwall

#### 1° *Dimensions des terroirs*

Terroirs minuscules de Penwith :

| | |
|---|---|
| Bossigran en Zennor | 100 × 75 m |
| Boswednack en Zennor | 125 × 100 |
| — — | 125 × 75 |

Petits terroirs :

| | |
|---|---|
| Escalls en Sennen | 200 × 200 |
| Bourg de Gwithian | 200 × 200 |
| Predannack Wartha et Wollas en Mullion | 250 × 150 |
| — — — — | 375 × 275 |
| Chywarloe en Gunwalloe | 250 × 225 |
| — — | 300 × 225 |
| East Rose en St Breward | 375 × 250 |

Terroirs moyens :

| | |
|---|---|
| Escalls en Sennen | 475 × 375 |
| Truthwall-Botallack en St Just | 575 × 500 |
| Gwendra en Veryan | 450 × 325 |
| Trevanson en St Breock | 450 × 250 |
| Fernacre en St Breward | 500 × 325 |
| Trevorwah en Newquay | 500 × 500 |
| Higher et Lower Treyone en St Germans | 400 × 375 |

Grands terroirs :

| | |
|---|---|
| Trevedran en St Buryan | 775 × 325 |
| Trecollas en Altarnun | 750 × 500 |
| Netherton en Linkinhorne | 750 × 750 |
| Grimscott en Launcells | 750 × 750 |
| Bohortha en Gerrans | 750 × 625 |
| Rescorla en St Austell | 750 × 500 |
| Bucklawren en St Martin | 750 × 325 |

Très grands terroirs :

| | |
|---|---|
| Truthwall en Ludgvan | 1000 × 625 |
| Great Nanceluke en Camborne | 1000 × 900 |
| Trencreek en Newquay | 1125 × 1000 |
| Treligga en St Teath | 1375 × 500 |
| Bowithick en Altarnun | 1375 × 750 |
| Trenhorne en Lewannick | 875 × 675 |
| East Balsdon en Whitstone | 1000 × 750 |
| Maders en South Hill | 875 × 625 |
| Trenault en Trewen | 875 × 875 |
| Gooseham en Morwenstow | 1000 × 750 |

2° *Dimensions des champs individuels*

Petits champs : Truthwall-Botallack en St Just, Bosigran et Boswednack en Zennor : 100 m × 12,5 ; 100 × 25 ; 125 × 25 ; 125 × 37,5 ; Bourg de Gwithian : 150 × 37,5 ; Predannack en Mullion : 150 × 25 à 50 ; Fernacre en St Breward : 150 à 175 × 37,5 à 50 ; Gooseham en Morwenstow : 150 et 175 × 25, 37,5, 50.

Champs moyens : Escalls en Sennen : 200 m × 25 et 37,5 ; Trevedran en St. Buryan : 200 × 37,5 ; Truthwall en Ludgwan : 250 × 37,5 et 62,5 et 75 ; Predannack en Mullion : 275 × 62,5 ; Chywarloe en Gunwaloe : 250 × 75 ; Great Nanceluke en Camborne-Redruth : 225 × 37,5 et 62,5 ; Trevarwah en Newquay : 225 × 37,5 et 50 et 62,5 ; Bohortha en Gerrans : 175 à 275 × 37,5 et 62,5 ; Trencreek en Newquay : 275 × 25-50-62, 5-75 ; 275×37,5 ; 275 × 25 ; Tregurrian en Newquay : 250 × 37,5-62,5-75 ; Trevanson en St. Breock : 250 × 50-75 ; Treligga en St. Teath : 250 × 37,5 ; Rescorda en St. Austell : 200 × 37,5 ; 175-200 × 50-62,5 ; Tremewan en Lansallos : 200 × 50 à 75 ; East Rose en St. Breward : 200-250 × 62,5 à 75 ; Bowithick en Altarnun : 150-250 × 37,5-50 ; Trenhorne en Lewannick : 225 × 62,5 ; 225×37,5 ; 150 × 31 ; Netherton en Linkinhorne : 225 × 50 ; Trecollas en Altarnun : 250 × 25-37,5-50 ; Trenault en Trewen : 225 × 62,5-75 ; Maders en South Hill : 125 et 250 × 25-37, 5-50 ; East Balsdon en Whitstone : 250 × 56 ; Treyone en St. Germans : 200 × 37,5 ; Grimscoot en Launcells : 137-175-250-275 × 37,5-62,5-87,5 ; Gooseham en Morwenstow : 150 et 175 × 25-37,5-50.

Grands champs : Great Nanceluke en Camborne-Redruth : 2 champs : 375 × 100 ; un champ : 350 × 50 ; Trevedan en St Buryan : quelques champs : 325 × 62,5 ; Trencreek en Newquay : 3 champs : 375 × 25 ; Gwendra en Veryan : quelques champs : 325 × 50 à 100 ; East Balsdon en Whitstone : un champ : 300 × 75.

## APPENDICE II

### Dimensions des champs laniérés suburbains et manoriaux du Pays de Galles

#### 1° *Champs suburbains*

Petites dimensions : Nevin : 140 et 150 × 20 ; Corwen : 150 × 25.

Dimensions moyennes : Flint : 200 et 250 × 40 et 50 ; Denbigh : 250 × 40 ; Llandovery : 200 et 250 × 60 ; Fishguard (faisceaux méridionaux) : 250 × 40 ; Pembroke : 200 à 250 × 40 à 60 ; St. Clears : 210-220 × 40 ; St. David's : 220 × 40.

Grandes dimensions : Denbigh : 375 × 60 ; 475 × 50 (un champ) ; Fishguard : 300 × 20.

#### 2° *Terroirs manoriaux*

Spittal (Co. Pembroke) : 375 et 400 × 50 (un champ a près de 90 m de large) ; Jamestown et Manorbier (Co. Pembroke) : 350, 375, 400 × 25 à 35 (beau groupe de champs de 300 × 45) ; Newton-Nottage (Co. Glamorgan) : 175 à 225 × 37 (au Nord-Est du terroir, deux champs de 450 × 125 et de 450 × 100) ; Wolfsdale en Camrose (Co. Pembroke) : 200, 250, 350 × 35, 50, 90 ; Llanilid (Co. Glamorgan) : longueur uniforme de 325 m et largeur variable de 25 à 55 m ; Kenfig (Co. Glamorgan) : 200 à 225 × 20 à 25.

## APPENDICE III

### Champs laniérés villageois occidentaux du Pays de Galles

Les terroirs laniérés villageois les plus étendus sont ceux de Moelfre en Llanalgo et de Rhosneigr en Llanfaelog (Anglesey) qui tous deux mesurent environ 1.000 m × 500. Puis viennent ceux de Caervarchell en St. David's et de Trevine (Trefin) en Llanrhian (comté de Pembroke) tous deux ayant 750 m × 500. Le terroir de Lochvane, à cheval sur les communes de St. Elvis et Brawdy, a environ 875 m × 250. Tous ces terroirs s'étalent sur des plateaux cultivables : pénéplaine de St. David's, péninsules de Trevine, Llanalgo et Moelfre. Sur la banquette de Llanwnda (comté de Pembroke), un terroir laniéré de 500 m × 500 entoure la ferme de Goodhope, mais paraît avoir dépendu primitivement des villages voisins de Tre-Howel, Trenewyd, etc... A Morfa, près de Llangwnadl en Tydweiliog (Lleyn), les champs laniérés sont dis-

persés sur un terroir assez étendu, mais dépendent aussi de plusieurs fermes extérieures au village. Les autres terroirs laniérés villageois subsistants ne comportent guère qu'un faisceau de champs et sont fort petits : 350 m × 300 à Treleidir en St. David's, 325 m × 250 à Rhosson dans la même commune, 250 m × 100 et 150 m × 100 à Tretio en St. David's également ; 135 m × 70 à Kingheriot en Whitchurch ; 375 m × 250 à Cilau en Llanwnda (comté de Pembroke) ; 375 m × 250 à Aberarth en Llanddewi-Aberarth (comté de Cardigan).

Voici quelques exemples de dimensions de champs :

Comté de Pembroke. Commune de St. David's : Caervarchell : 175 et 200 m × 37 ; Rhosson 125 m et 150 m × 37 ; Treleidir 125 à 225 m × 25 à 55 ; Tretio 150 m × 30. — Commune de Whitchurch : Kingheriot 135 × 37. — Commune de St. Elvis et Brawdy : Lochvane 225 m × 50, 185 m × 50, 150 m × 25. — Commune de Llanrhian : Trevine 125 à 200 m × 25 à 37 (quelques champs mesurent seulement 70 m × 15). — Commune de Llanwnda : Goodhope 125 et 150 m × 37 ; Tresinwen 150 et 175 m × 37 ; Cilau 200 m × 37 et 110 m × 25. — Comté de Cardigan : commune de Llanddewi-Aberarth : Aberarth 150 m × 20. — Comté d'Anglesey : commune de Llanfaelog : Rhosneigr 100 m × 20. — Commune de Llanalgo : Moelfre 75 à 175 m × 12 à 25, les champs mesurant 100 m × 20 étant les plus nombreux.

## APPENDICE IV

### Dimensions des champs laniérés gallois dépendant de fermes isolées

A Anglesey, les champs laniérés de Holyhead et Rhoscolyn mesurent en général 175 m × 50, parfois 150 m × 25 ; ceux de Llanfairynghornwy 150 m × 25 ; ceux de Llanfair-Mathafarn-Eithaf 125 m × 20 à 25 ; ceux de Llanddona ont la plupart 150 m × 25, et quelques-uns 75 m × 12 seulement. Dans le comté de Caernarvon, les champs d'Aberdaron sont de dimensions très variables : leur longueur va de 100 à 225 m, leur largeur de 12 à 50 m. Les champs de Morfa près de Llangwnadl en Tydweiliog (Lleyn) ont 100 à 150 m × 25. Les champs laniérés du Val de Conwy ont une longueur qui va de 100 à 325 m ; très souvent 175 m, comme en certains points d'Anglesey ; parfois 200 m. La largeur va de 25 à 50 m. Les champs laniérés du comté de Denbigh sont généralement un peu plus grands : longueur de 150 à 200 m ; largeur 37 m à Llysfaen ; mais longueur de 250 et 375 m et largeur de 50 m à Cefn ; longueur de 200 m, largeur de 40 ou 50 m dans l'un des faisceaux laniérés de Llangar ; 150 m × 37 dans un autre faisceau. A Llandrillo en Merioneth, la longueur des champs laniérés est de 150, 200 ou 250 m, leur largeur de 25, 30

ou 50 m. Dans Cwm Cowarch, les champs ont le plus souvent 150 m × 30 ; certains mesurent toutefois 200 m × 40 ou 100 m × 25. Les champs de Llanbedr, dans le même comté, ont environ 150 m × 50. Enfin les champs de Llangadfan dans le comté de Montgomery ont une longueur de 125 à 150 m et une largeur de 25 à 37 m. On en note un de 185 m × 60.

## APPENDICE V

Sir Henry Piers of Tristernagh : *A chorographical Description of the county of West-Meath,* written A.D. 1682, p. 115. ss.

« Quant aux classes inférieures des paysans, appelées Sculloges... ils sont généralement très rusés et astucieux dans toutes sortes de marchandages. Je supplie la patience du lecteur de souffrir que je donne un exemple des transactions de cette sorte de gens et de leurs coutumes dans la conduite de leur économie l'un vis-à-vis de l'autre. Chaque « townland » tenu par eux est pâturé en commun, c'est-à-dire le bétail de chacun va indifféremment sur toutes les pâtures du « town ». La différence est que celui qui est tenancier du plus grand nombre d'acres de terre arable est censé être le plus capable cultivateur, et, en conséquence, a la permission d'avoir plus de bétail sur les pâtures du « town » que celui qui est tenancier de moins d'acres, ou a une plus petite tenure, comme ils disent. Le grand mal à cela est généralement l'excès de bétail sur leurs terres, par suite de quoi on voit trop souvent un an sur trois ou quatre, qu'ils risquent la perte de leur bétail ; comme ils font pâturer leurs bêtes en commun, qui ne les connaît pas bien penserait qu'ils labourent aussi en commun. Car il est habituel chez eux de voir 10 ou 12 charrues travailler ensemble dans un seul petit champ ; cependant chacun possède de la terre de culture séparée, quoique l'ensemble de ces terres apparaisse enclos par un seul talus ou fossé. Ils divisent généralement un champ en acres, demi-acres, « stangs » c'est-à-dire perches ; et de celles-ci ils font autant de lots en parts égales qu'il y a de charrues dans le « town », de sorte qu'un homme dont la part peut monter à trois acres n'aura peut-être pas une demi-acre ensemble, mais éparpillée d'un bout à l'autre du champ. Ceci vient de ce grand soin et souci que chacun a de ne pas être dépassé par son voisin ; et ils prendront sur eux de juger avec une subtilité extrême de la qualité et de la quantité de chaque perche de terre ; et, pour faire quelque travail, feront mesurer leurs cordes, comme officiellement un arpenteur fait pour ses chaînes.

« Leur manière de diviser est ainsi : pour chaque charrue ils comptent un certain nombre d'acres, qui est appelé d'un nom commun : part ; chaque part se voit attribuer nommément telles ou telles demi-acres ou perches, pour constituer le total requis, et pour plus grande égalité, elles ne sont pas prises comme elles se trouvent sur le terrain. Mais selon leur expression, ils ajoutent

une grande acre, perche ou demi-acre à une plus petite, à une bonne une plus mauvaise, en tout ceci prétendant agir avec la plus grande objectivité imaginable ; lorsque ce travail est achevé, ce qui ordinairement leur demande un long temps de réflexion, un étranger pourrait penser qu'ils pourraient maintenant permettre à chacun de choisir sa part, pourtant une ou deux de ces parts restent encore plus mauvaises que le reste, et ceci tous le savent, mais ils dissimulent cette connaissance, poursuivant leur grand dessein de se dépasser l'un l'autre, chacun espérant que le pire lot ne lui écherra pas. Et maintenant enfin ils procèdent au tirage au sort ; là aussi ils sont d'une subtilité allant jusqu'à une folie ridicule, car communément on les verra tirer au sort, étant entendu à l'avance qu'ils ne seront pas liés par le résultat, mais seulement pour voir comment les lots arriveront ; ceci fait, sans aucune utilité, à la fin ils tireront au sort pour de bon, dont la manière est telle : ils appellent l'une des parts formée de certaines acres ou perches, comme dessus dit, la première, et posent par terre pour la représenter une pierre ou une motte ; une autre ils l'appellent la seconde, constituée comme la première et posent par terre pour elle aussi une pierre ou une motte ; et ils font ainsi pour autant de charrues qu'il y a dans le « town » ; ceci fait, chaque équipage de charrue se met d'accord pour présenter un objet à tirer au sort représentant chaque part, ensuite le premier met dans un chapeau par exemple une brindille, un autre un galet, un troisième peut-être un bout de fer, un quatrième un lambeau de tissu ou de chiffon, ou une fleur, etc... et l'ensemble des gens remarque bien les objets correspondant à chacun ; ceci fait, ils appellent un enfant ou un étranger, qui ne connaît rien des secrets de l'endroit, et il sort l'un de ces objets et le place sur la première motte, puis un autre sur la deuxième, etc... et ainsi chacun connaît le lot ou part de sa charrue ; ceci fait, et non avant, commence la discussion et la dispute. Car ceux à qui le plus mauvais lot est échu, sont certains de protester contre tout ce qui a été fait, et maintenant il dit (*sic*) exactement tous les défauts de sa part, que, avant le tirage au sort, il semblait ignorer, et il n'y a point de paix avant que tous se mettent d'accord pour refaire la division plus égale, et s'ils n'ont pas de landlord qui puisse imposer une décision, ils vont s'interdire l'un l'autre de travailler pour un mois ou deux. J'ai eu connaissance d'une dispute qui a continué si longtemps qu'ils ont été forcés de labourer leurs jachères en commun, et de les herser de même, et alors enfin, plutôt parce que c'était nécessaire que par amour de la paix ou de l'équité, ils se sont mis d'accord, soit pour faire leurs parts plus égales, soit pour les accepter plus calmement, pourtant quelquefois ils ne sont pas satisfaits même à ce prix, car ils sont si jaloux de leurs prétentions mutuelles, qu'aucune division ne leur conviendra ni ne les satisfera, sinon celle qui est la plus délicate que l'on puisse imaginer, et certainement la pire et la plus incommode, qui est celle par plates-bandes ; et pourtant c'est à quoi l'on arrive à la fin, si l'on ne peut mettre la paix entre eux autrement...

« Lorsque la discussion sur le partage est terminée, ils se

disputent encore aussi souvent au sujet des associations et de l'entraide à la charrue, car quelquefois 2, 3 ou plus s'uniront ensemble pour charruer. Ils appellent ceci « coar » ce qui semble signifier un homme égal, l'un qui est comme soi-même, et avec un petit changement de la prononciation peut signifier aide, droit ou justice. En ceci aussi ils sont souvent très disputeurs, pesant les forces des uns et des autres jusqu'à des détails infimes. Mais en cas de désaccord, leurs coutumes ont pourvu pour eux, que, avec confiance, ils puissent venir devant leur landlord et lui demander leur coar, ou homme égal, ou aide à la charrue, qu'ils estiment le landlord tenu de leur fournir et s'il ne le peut il est obligé de les assister lui-même ; quelquefois il arrive qu'un vilain têtu refuse de donner son aide, lorsque le landlord l'en requiert, se considérant capable de pourvoir à ses propres besoins, sans aide ; dans ce cas, quoique la coutume oblige celui qui cherche de l'aide à conduire chaque jour dans le champ ses chevaux et outils, et d'offrir aussi son propre travail à la partie qui refuse, d'offrir aussi sa part proportionnelle de semences en la saison, et ainsi quoique le récusant ait refusé tout le temps, le demandeur doit récolter à la moisson, une part de la récolte aussi bonne, tirée des travaux du récusant que s'il y avait contribué toute l'année. Ils appellent cette coutume la loi d'Owen le barbu, qui était l'un de leurs anciens Brehons ou juges. »

## APPENDICE VI

W. Tighe : *Statistical observations relative to the County of Kilkenny made in the year 1800 and 1801.*

« La coutume des partenaires lorsqu'on doit ouvrir une pièce de terre pour la cultiver est de la diviser en parts qu'ils appellent « locks » ; et ils sont si désireux de faire les divisions égales en valeur que chaque portion, même petite, ne forme pas toujours un seul bloc, mais est éparpillée en fragments selon la qualité du sol ; de sorte qu'un homme ayant deux acres de terre arable peut avoir deux « roods » (a) en mauvais terrain, deux en sol profond, deux en sol caillouteux, et deux en sol humide, si ces diverses qualités de terre se trouvent localement. Lorsque la division est terminée, après de grandes difficultés et quelques disputes, l'on prépare des lots. Chaque homme prend une brindille ou une pierre particulière. Une fois bien marqués, ces objets sont enveloppés dans un bloc d'argile et l'on appelle un enfant, ou un étranger, pour placer chaque bloc sur l'un des lots et, par ce moyen, la part de chacun est déterminée. Ceci est l'usage habituel, et même alors le tenancier n'est pas toujours satisfait de sa part. Ces « locks » de culture sont séparés par des crêtes (« ribs ») de gazon laissées dans le champ, appelées « bones » (b). Elles sont

(a) Un « rood » est un quart d'acre.

(b) « Bone », os, est la traduction anglaise d'un des noms gaéliques des « balks » : cramhfhoid, « os de mottes ».

parfois marquées par des bornes, ce qui est un meilleur système, car les crêtes sont des pépinières de mauvaises herbes. Ces divisions donnent aux petites fermes un aspect singulièrement laniéré et bariolé. »

## APPENDICE VII

P. Knight : *Erris in the « Irish Highlands » and the « Atlantic Railway »*, 1836, p. 46.

« Dans l'ensemble de la péninsule, il y a peu de fermes séparées, quoique ce système, depuis peu de temps, gagne beaucoup de terrain. Le système le plus usuel est le « commonage » et dans la culture et dans la « pâture ». Pour la culture, l'on tire au sort, tous les trois ans, le nombre de plates-bandes auquel chaque personne aura droit, lorsque la rotation usuelle sera terminée ; les pommes de terre la première année, puis de l'orge ou de l'avoine ; après quoi l'on doit encore tirer au sort le nouveau terrain à pommes de terre. Les tenures consistent en « sums » ou « collops », ce qui originellement signifiait le nombre de bestiaux que la ferme pouvait élever sur ses pâtures. Quelque culture devenant plus tard nécessaire, ils ont divisé le terrain de culture en « collops », comme la pâture, et chaque ferme alors a eu un certain nombre de « collops » de culture et de « collops » de pâture. Le collop de culture est censé capable de faire vivre une famille par son produit. En bien des cas, de pauvres familles n'ont pas de pâture correspondant à leur « collop » de culture, et même de ce dernier elles peuvent n'avoir qu'une moitié ou un quart, appelé geerla. Il peut être situé en différentes parties de la ferme pour égaliser la qualité dans l'ensemble : une plate-bande dans un bon champ, une dans un médiocre, une dans un plus mauvais. L'on pouvait supposer, d'après cette structure, qu'il existait un droit agraire égalitaire parmi les villageois ; cela peut avoir été le cas à l'origine, mais nous trouvons que les proportions de « collops » détenus par les individus d'un village sont extrêmement variées à présent ; quelques-uns en ont plus de dix, d'autres, comme indiqué précédemment, 1/2 ou 1/4. Il y a un chef, ou « roi » (1), nommé dans chaque village, qui est chargé du tirage au sort tous les trois ans, et de décider avec la communauté quel travail doit être accompli pendant l'année, soit aux clôtures, soit peut-être au défrichement d'un nouveau terrain (quoique, pour des raisons évidentes, ceci soit rare). Les pommes de terre sont d'habitude plantées dans un champ pour le village tout entier et le grain dans un autre, sans clôture intermédiaire. Au printemps, la clôture générale est réparée par le travail commun du village, sous la direction du « chef ».

(1) Une note infrapaginale indique que le mot gaélique était « Raight » (aujourd'hui Rí)).

CHAPITRE VIII

# Les champs enclos non laniérés

Les contrées celtiques d'Outre-Manche sont un domaine privilégié pour l'étude des champs enclos. Le réseau des clôtures s'y étend aujourd'hui sur la plus grande partie du territoire arable et est souvent remarquablement dense. La présence de quelques champs ouverts et surtout de nombreuses landes, montagnes et tourbières y donne aux clôtures une importance plus grande et un sens plus clair que celui qu'elles ont, par exemple, dans le réseau à peu près continu de talus qui couvre la Bretagne. Enfin beaucoup de clôtures sont très récentes. La Commission des Terres irlandaise en construit des dizaines de kilomètres tous les ans. En Galles, la Commission Royale pour l'étude de la question agraire estimait que, de 1797 à 1895, un million d'acres (404.000 ha) avaient été encloses, c'est-à-dire un cinquième de la superficie totale des terres encloses dans la Principauté (1). Beaucoup d'auteurs ont vu effectuer ces enclôtures et ont parfois précisé le but que se proposaient leurs constructeurs. Les paysans d'aujourd'hui, en maints districts de Galles et en Irlande, n'ont pas oublié ces constructions et leurs conséquences. Dans d'autres districts de ces contrées, toutefois, ainsi qu'en Cornwall et à Man, le réseau d'enclôtures paraît avoir été presque complet dès la fin du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque où peu d'auteurs s'intéressaient aux choses agraires, et jusqu'à laquelle la mémoire populaire ne remonte guère.

Jusqu'ici, les études relatives aux champs enclos ont porté

(1) *Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire*, 1896, p. 214.

surtout sur le problème des enclôtures, et notamment sur ses aspects juridiques et sociaux. Nous nous attacherons davantage ici à la description géographique des paysages d'enclos actuels. Quelques précisions touchant le vocabulaire sont tout d'abord nécessaires. Nous appellerons « enclos » toute pièce de terre close et dépendant d'une seule exploitation et d'un seul propriétaire. Nous réserverons en principe le terme « champ » aux enclos cultivés, mais, en des contrées de ley-farming, il est parfois difficile d'appliquer strictement cette définition. En tous cas le « champ » sera toujours un enclos de terre arable.

---

## I. — PRINCIPES DE L'ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE DES ENCLOS

Les questions qui se posent dès l'abord sont celles des dimensions et de la forme des enclos. L'examen des cartes et cadastres conduit très vite à envisager l'étude de la disposition des enclos les uns par rapport aux autres, ou par rapport au relief, à l'habitat, aux routes. D'autre part, les chemins de desserte des champs font aussi partie de la structure agraire.

### 1° Dimensions des enclos

Examinons comment le problème des clôtures se pose pour les fermes dont le terroir forme un bloc. Si ces fermes, en nos contrées, ont un terroir divisé en plusieurs enclos et entretiennent les clôtures intérieures séparant ceux-ci, c'est — nous l'avons vu — pour empêcher les animaux de parcourir à leur guise tout le terroir, pour leur interdire l'accès des terres cultivées, ou les contraindre à demeurer dans une pâture. Le réseau des clôtures se trouve donc en relation avec la répartition des cultures et des terres en herbe, c'est-à-dire avec le système agricole.

En effet, les incultes permanents de la ferme, étant utilisés pour la dépaissance, doivent être séparés par des clôtures des terres cultivables.

D'autre part, les terres cultivables ne sont pas entièrement cultivées. Selon le système du « ley farming », une partie est en jachère herbeuse, qui peut être pâturée et doit donc aussi être séparée de la partie cultivée. Si l'alternance culture-jachère herbeuse obéissait à un même rythme sur l'ensemble de la ferme, on pourrait se contenter de deux champs, en cas de rythme biennal, par exemple. Mais on sait qu'assez fréquemment la durée de la jachère n'est pas la même que celle de la période de culture, que l'une et l'autre peuvent varier selon la conjoncture, et, surtout, que l'agriculture occidentale tend à adapter le rythme agricole à la qualité de chaque portion du sol. Aussi la répartition des pâtures et des parties cultivées sur le terroir de la ferme est-elle très compliquée dans l'espace, et très variable dans le temps, et cela conduit naturellement à multiplier le nombre des champs. C'est ainsi que les « terres froides » (*crofts* corniques, *ffridd* gallois) sont séparées des « terres chaudes », et, comme ni l'une ni l'autre de ces catégories ne sont en général mises en culture en bloc, chacune sera encore subdivisée en plusieurs champs.

L'extension des pâtures permanentes et le recul des labours à l'époque moderne n'ont pas sensiblement modifié ces exigences. En effet, les pâtures permanentes doivent elles-mêmes être séparées des pâtures temporaires. On aurait pu croire, il est vrai, il y a quelques années, que l'extension énorme des pâtures permanentes en quelques districts (Val de Towy, plaines de Meath) allait rendre inutiles les clôtures en supprimant entièrement les labours ; et en effet, quelques fermes, notamment en Irlande, avaient tendance à négliger l'entretien des clôtures et à faire de leur terroir un vaste ranch. Mais les progrès récents de l'agronomie ont arrêté cette évolution. L'ensilage et le séchage artificiel du foin ont accru la variété des « champs d'herbe ». On prône de plus en plus la pratique de semis périodiques sur les anciennes pâtures permanentes. Pendant les premières années après ces semis, l'herbe est excellente pour le foin. La dépaissance elle-même ne doit pas se faire au hasard. Les agronomes ont élaboré toute une science de la dépaissance régularisée (*control of grazing*) : étant donné un troupeau d'un certain effectif il doit pâturer une certaine étendue pendant un certain temps, pour que l'herbe, tondue régulièrement et à la hauteur optimum et fertilisée régulièrement par les déjections animales, repousse avec le plus de vigueur possible. Sur un terrain plus grand,

ou au bout d'une période plus courte, la dépaissance du même troupeau n'aura pas des effets aussi satisfaisants. Les agronomes britanniques préconisent l'emploi de clôtures électriques, faciles à poser et à transporter, pour retenir le troupeau successivement dans chacune des pièces de terre à paître. Mais les clôtures électriques se répandent lentement, en partie parce que l'électrification rurale est encore imparfaite — notamment en Galles — mais surtout, parce que des champs de taille convenable existent déjà, séparés par des talus ou des haies qui ont l'avantage de donner de l'ombre et d'abriter les bêtes contre les intempéries. Dans le comté de Meath et le Nord du comté de Dublin, les champs sont séparés non seulement par des haies, mais par des fossés profonds de deux mètres environ qui constituent tout un système de drainage auquel on ne peut toucher.

Aussi agronomes et paysans sont-ils très conscients du problème du nombre de champs souhaitable sur chaque ferme et des dimensions optimum des champs. Déjà au XVIII[e] siècle A. Young parlait d'enclos « d'une superficie convenable » et de champs « bien proportionnés » (2).

Le champ idéal pour un district donné doit être assez grand pour que les labours au tracteur et le travail des machines agricoles s'y fassent facilement et avec profit, et assez petit pour que la dépaissance régularisée puisse y être organisée avec facilité et de manière assez souple. Les paysans et la plupart des agronomes déclarent nettement que s'il n'y avait que des labours, plus le champ serait grand, mieux cela vaudrait ; mais puisqu'il y a aussi de l'élevage, il ne faut pas des champs trop grands, et surtout il faut que chaque ferme ait un certain nombre de champs. C'est par ce dernier point que la question des dimensions idéales du champ est liée à celle de la superficie des exploitations. Une petite ferme doit, elle aussi, avoir plusieurs champs ; la commodité du labour est ici sacrifiée à celle de la pâture. Voici quelques réponses obtenues en différents districts à la question : quelle est la superficie idéale du champ ?

(2) A. Young, 1776-1892, p. 218 et 339.

| | |
|---|---|
| Commission des Terres Sligo ..... | 1,2 ha. |
| Un fermier de St. David's ..... | 4 à 4,3 ha pour une grande ferme. |
| Un fermier du comté de Carmarthen .. | 1,6 à 4 ha. |
| Un fermier de Cardigan ..... | 2,1 ha. |
| Ferme universitaire d'Aber (Co. de Caernarvon) ..... | 6 ha. |
| Un fermier important à Man ..... | 4 ha. |
| Ferme d'Etat de Man ..... | les champs de 10 ha sont trop grands, mais la plupart des champs de l'île sont trop petits. |

Lorsque la superficie des champs est plus petite que ces superficies idéales, on tend à démolir talus et haies. L'introduction du bulldozer a permis de mener ces travaux rapidement. C'est surtout, semble-t-il, dans le Sud de l'Irlande, que ces démolitions sont nombreuses et tendent à modifier le paysage rural. Ailleurs, elles ne sont que locales et épisodiques. En revanche, lorsque les champs sont trop grands, ce qui n'arrive guère que sur les grandes fermes d'origine aristocratique, on a la paresse de les subdiviser. C'est, semble-t-il, une question de mode. De même qu'au XVII[e] siècle, la mode était aux haies d'aubépines, actuellement la mode est aux démolitions de talus et de haies. Aussi, on ne se soucie guère de subdiviser des champs déjà enclos. Le seul exemple que je connaisse en Irlande de construction de talus nouveau dans un enclos approprié s'explique par le fait que cet enclos faisait partie d'une tourbière. Une partie de l'enclos, ayant été drainée et améliorée, a été séparée du reste demeuré à l'état de tourbière (3).

A Man, les grands enclos sont restés intacts depuis un demi-siècle. Des enclos moyens ont été subdivisés, beaucoup de petits enclos ont été réunis (4).

Cette stabilité relative du dessin agraire s'explique parce que la superficie des champs est, en général, depuis longtemps assez bien adaptée à la dimension des fermes et au système agricole. Si, pour un certain nombre de fermes, l'on porte en ordonnée la superficie et en abscisse le nombre de champs, les

(3) A. Glassaneeran, Co. Antrim.

(4) Comparaison effectuée au moyen des photos aériennes déposées au Manx Museum, Douglas, et portant surtout sur la région Michael-Andreas.

points obtenus se groupent autour d'une courbe à allure de parabole (fig. 52). Ce fait marque bien que les rapports entre superficie des fermes et nombre de champs obéissent en moyenne à une loi qu'on pourrait énoncer ainsi : plus une ferme est grande, plus ses champs sont grands et plus leur nombre est élevé, mais le nombre des champs augmente beaucoup plus lentement que leur superficie et tend vers une limite : 20 à 30.

### 2° Forme des enclos

Les principes établis ici valent en général pour tous les districts de nos contrées. Mais l'aspect des enclos n'est pas le même dans les différents districts. Il convient donc, après avoir précisé les principes communs, de rechercher les principes de différenciation qui permettent d'établir différents types de paysages d'enclos et d'étudier leur répartition régionale.

L'étude doit porter notamment sur la forme des enclos. La plupart des enclos en nos contrées sont, ou ont été, soumis au ley-farming, c'est-à-dire qu'ils sont successivement champs cultivés et pâtures. Or ces deux usages peuvent conduire à donner à l'enclos des formes différentes. La forme idéale d'un champ labouré est évidemment un rectangle, qu'on peut labourer en sillons égaux et parallèles, sans avoir à faire demi-tour trop souvent (5). Pour la pâture, la forme idéale serait peut-être un cercle ; un champ de cette forme aurait pour une superficie donnée, la clôture la moins longue possible, donc la moins coûteuse à établir et à entretenir. En fait les enclos circulaires sont extrêmement rares, et encore parmi eux presque tous sont d'anciens forts préhistoriques (6).

Mais, souvent, les champs sont trapus, ont des angles arrondis, des côtés anguleux ou fortement incurvés qui leur donnent une forme polygonale se rapprochant de celle d'un cercle. Pour donner une base précise à l'étude de la forme des champs, nous définissons « champs réguliers », tous les

(5) Les paysans sont très conscients de ce fait. En breton on appelle « biskilli » les parties de la périphérie d'un champ qu'on ne peut labourer en sillons égaux et parallèles à ceux de la partie centrale du champ, ou à ceux des « talar » ou tournières.

(6) Au sommet du Mynydd Preseli (Co. Pembroke) les enclôtures sont géométriques, celle qui entoure le point culminant est en forme de cercle parfait.

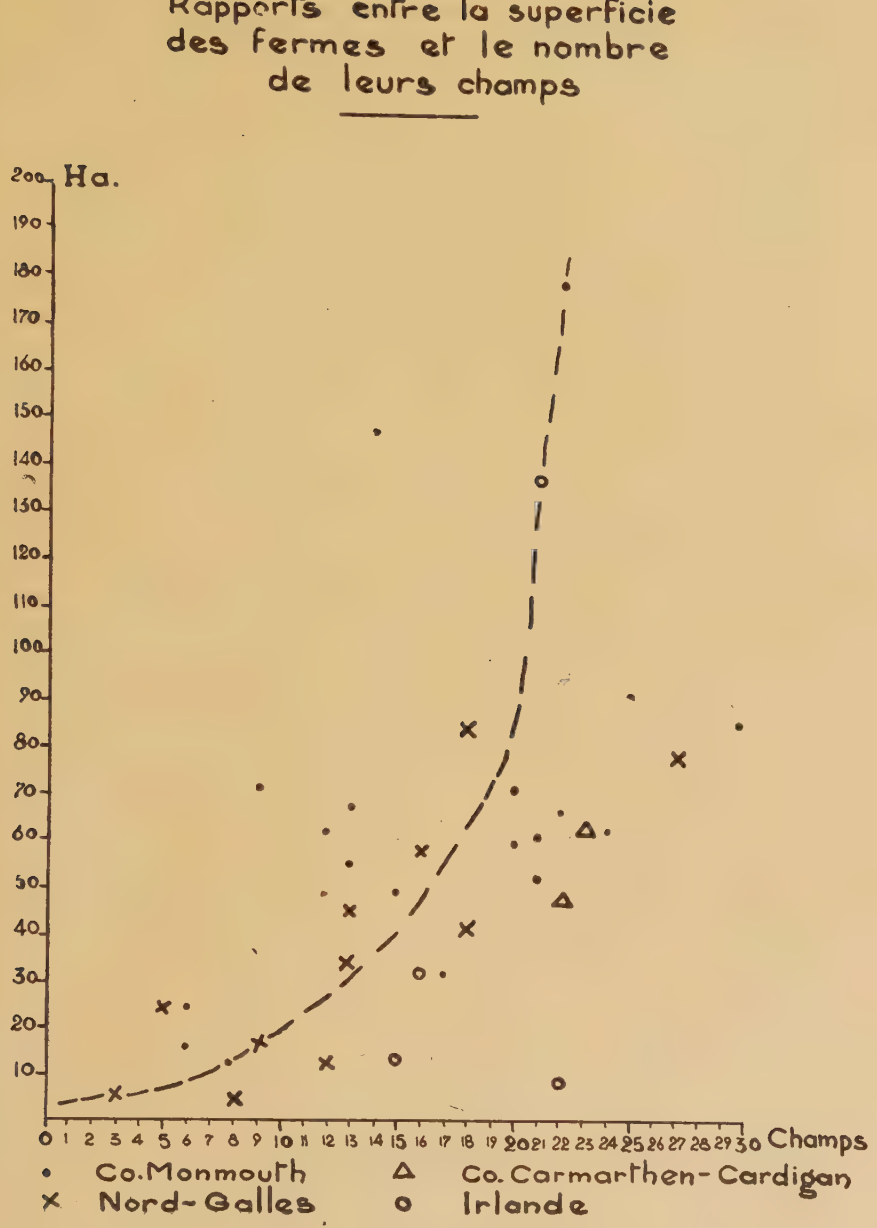
Rapports entre la superficie des fermes et le nombre de leurs champs
Ha.
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 Champs
Co. Monmouth
Nord-Galles
Co. Carmarthen-Cardigan
Irlande

Fig. 52

champs quadrangulaires à côtés rectilignes ou régulièrement incurvés. Nous incluons ainsi parmi les champs réguliers des champs trapézoïdaux, mais il est à peu près impossible en pratique de distinguer champs rectangulaires et champs trapézoïdaux. Le nombre de champs irréguliers sur une superficie donnée constitue un indice d'irrégularité. Parmi les champs réguliers, les uns sont trapus et semblent plus adaptés à une fonction de pâture, les autres sont allongés et semblent plus commodes pour les labours. L'indice d'allongement sera la moyenne des quotients L/l (L = longueur, l = largeur) calculés pour une série de champs.

On peut distinguer encore, sans précision numérique cette fois, différents styles de dessins agraires réguliers, selon l'incurvation des côtés, l'arrondissement des angles, etc...

### 3° La disposition des champs

Après la forme, vient la disposition des champs. Tantôt le plan agraire est sous la dépendance stricte du relief : les côtés des champs suivent les courbes de niveau ou les lignes de plus grande pente ; tantôt les champs sont disposés en fonction de la ferme : plan rayonnant, concentrique, etc..., ou bien ils sont parallèles à des routes, chemins ; tantôt enfin ils obéissent à une orientation donnée, sans rapport avec le relief, l'habitat ou les chemins. Les groupes circulaires de champs constituent aussi une disposition originale, que l'on rencontre parfois (7).

L'étude de la disposition des champs, non seulement permet de mieux caractériser les paysages ruraux, mais encore donne souvent des clartés sur la constitution même du réseau des clôtures.

### 4° Les chemins de desserte des champs

Dans certaines régions, en Bretagne par exemple, les chemins comme tous les incultes de la ferme, sont soigneusement séparés des terres arables par des clôtures, et presque tous les champs sont desservis directement par des chemins.

(7) A. Meynier, *CGPC*, 1945, p. 14-25.

Ce dispositif est nécessaire dans un pays où presque tous les champs sont cultivés et où les bêtes doivent être conduites à la pâture sans traverser les champs. Dans certains districts gallois, au contraire, les chemins sont très rares et les bêtes doivent traverser parfois un ou deux champs pour aller à la pâture. A la ferme universitaire d'Aber, par exemple, le troupeau doit traverser tous les jours un beau champ situé près de la ferme pour aller à ses diverses pâtures et le résultat est que le champ en question ne peut jamais être cultivé. La densité des chemins est donc un indice intéressant non seulement l'étude des paysages, mais celle des économies et des mentalités agraires. Cette étude est assez délicate, car il faut distinguer les chemins desservant les fermes, des chemins desservant uniquement des champs. Ceux-ci sont le signe certain de la grande importance accordée à la desserte directe des champs ; mais ils sont à peu près inutiles si le réseau des chemins desservant les fermes est suffisamment dense. Aussi nous avons calculé plusieurs indices : 1° la proportion pour une région donnée des fermes desservies directement par des chemins ; 2° pour une superficie de 1 km², la longueur des chemins desservant uniquement des champs, et la proportion des champs desservis directement par des chemins.

Pour donner un tableau complet du paysage agraire, nous avons aussi noté le nombre de champs pour 1 km² du district considéré. Mais nous avons vu que la superficie des champs dépend surtout de la superficie de la ferme.

L'examen des cartes révèle non seulement des nuances régionales de forme, de disposition des champs et de densité des chemins, mais encore l'existence de plusieurs types agraires si distincts, qu'ils paraissent radicalement différents, dès l'origine ; ce sont les terroirs irréguliers, les terroirs géométriques et les terroirs réguliers ordinaires.

## II. — LES TERROIRS IRRÉGULIERS

On pourrait définir un terroir irrégulier celui où plus de la moitié des champs sont irréguliers. En fait, dans la plupart des cas, il y a contraste complet entre des terroirs où la grande majorité des champs sont irréguliers et ceux où la

Fig. 53

plupart sont irréguliers. Surtout, dans presque tous les cas, l'irrégularité des champs de ces terroirs est d'un style caractéristique. Les champs triangulaires, pentagonaux, aux côtés réguliers et aux angles nets, sont assez rares ; la plupart des clôtures dessinent des lignes sinueuses, d'une irrégularité fantaisiste, et la forme des champs, presque toujours trapus, tend parfois à se rapprocher de celle d'un polygone à un grand nombre de côtés, et parfois s'éloigne de toute figure géométrique définie.

L'irrégularité de la forme des champs rend difficile toute étude de disposition de dessin agraire. Le rapport entre la superficie des fermes et celle des champs n'est pas aussi régulier dans ce type agraire que dans les autres ; la superficie moyenne des champs, ou le nombre de champs au kilomètre carré est un indice important. L'étude des chemins est délicate, car parfois des terres vagues, des landes servent de chemins.

La répartition générale de ce type agraire est facile à établir d'après les cartes de l'Ordnance Survey. En revanche, sur les cartes des dîmes, les terroirs irréguliers sont plus difficiles à reconnaître que les terroirs laniérés. La carte de répartition obtenue par l'étude des cartes des dîmes reproduit pourtant les grands traits de la carte de répartition actuelle.

En Cornwall, la répartition des terroirs irréguliers importants est très simple (fig. 53) : ils se trouvent tous sur les pourtours des moors : massifs granitiques de Penwith, Carnmenellis, St. Austell, Bodmin, plateau de roches vertes du Lizard. Même les petits pointements granitiques de Germoe-Breage et de St. Agnes sont entourés de champs irréguliers. L'échine gréseuse des St. Breock Downs est le seul moor cornique ne possédant pas de terroir irrégulier. En dehors des moors, les terroirs irréguliers sont petits ou peu caractéristiques.

En Galles, la répartition des terroirs irréguliers n'est pas aussi simple (fig. 54). La plupart se trouvent en Gwynedd : comtés de Merioneth, Caernarvon, Anglesey surtout. Ils sont, comme les terroirs corniques, en situation marginale autour de massifs, au fond de vallées glaciaires ; mais toutes les vallées, tous les massifs n'en possèdent pas, et l'importance des terroirs est très variable. En dehors du Gwynedd, les terroirs irréguliers caractéristiques ne se trouvent guère que dans les vallées glaciaires du Nord du comté de Montgomery et dans les « Blaenau » de Glamorgan. Les terroirs irréguliers dispersés çà et là dans les autres districts se trouvent aussi en situation marginale.

En Irlande, les terroirs irréguliers ne sont guère importants que dans quelques districts de l'Ouest (fig. 55) : Nord-Ouest du Donegal (district des Rosses notamment), Ouest du comté de Galway, îles d'Aran, Burren de Clare et bas-plateaux calcaires sans drift des comtés de Clare et Limerick, péninsules de Kerry-Ouest-Cork. Les autres terroirs irréguliers se

NORD
PAYS DE GALLES:
TERROIRS IRRÉGULIERS D'APRÈS
LES CARTES MODERNES —
0 10 20 30 Km

FIG. 54

IRLANDE
Terrains irréguliers :
Limite des comtés pour lesquelle les cartes de 1830-40 ne donnent pas les limites des champs.
NORD
0 10 20 30 km

Fig. 55

trouvent le plus souvent dans des glens isolés (glens de Tyrone, des monts de Dublin-Wicklow, glen de Aberlow) ou sur les basses pentes des montagnes (montagnes de Leitrim, Ox Mountains, Nephin, pointements du comté de Roscommon, montagnes du Shannon, Blackstair Mountains et Mont Leinster, Comeragh). Les terroirs de plaine sont très rares, peu étendus et peu significatifs, sauf dans les régions sans drift.

A l'île de Man, les terroirs irréguliers sont très rares et à peu près limités aux débouchés des glens du Snaefell.

Toutes ces régions de terroirs laniérés ont un caractère physique commun : un sol rocailleux : bosses et « tors » des moors corniques, multiples ressauts rocheux du dôme cambrien de Harlech, moraine granitique de Connemara et des Rosses, lapiés de Clare et Limerick. Partout le sol est peu profond et la roche en place apparaît souvent. Presque tous ces districts sont aussi reculés et archaïques. Ce sont soit des péninsules extrêmes-occidentales, soit des glens de massifs intérieurs. Le critère linguistique est un indice intéressant d'archaïsme. Les paroisses des moors de Penwith et de Kerrier ont été les dernières à parler cornique. Les Rosses, le Connemara, les îles d'Aran, la péninsule de Corkaguiny à l'Ouest du mont Brandon sont les Gaeltacht les plus importantes d'Irlande.

Mais cet archaïsme ne témoigne pas toujours d'un peuplement ancien. Si le Penwith, et certaines péninsules de Kerry-Ouest-Cork, gardent des traces d'une occupation intensive depuis l'époque néolithique jusqu'à nos jours, le peuplement du Connemara est en grande partie récent (8), et celui des Rosses l'est aussi très vraisemblablement (9).

Enfin, plusieurs terroirs irréguliers sont ou ont été associés à des terroirs de champs ouverts. Il existe encore dans le comté de Galway quelques terroirs en rundale dont les méjous, les courtils et les clos sont de formes très irrégulières (par exemple Carrick Middle, sur la rive Nord du Lough Corrib). La carte de 1899 marque enrore dans les îles d'Aran

(8) Notamment colonisation par des réfugiés d'Ulster à la fin du XVIII[e] siècle, voir chap. II.

(9) Un vieillard de Gortahork à qui je demandais pourquoi le Nord-Ouest du Donegal était si peuplé, me répondit que les habitants des plaines de l'Ulster avaient dû fuir et se réfugier à l'Extrême-Ouest « à la suite des grandes guerres, au temps de la reine Elizabeth et de la bataille de la Boyne ».

un méjou minuscule, dans l'île d'Inishmaan (10). Les communes de Penwith possèdent encore plusieurs petits groupes de champs laniérés dont certains étaient des méjous en 1840. Les groupes laniérés du Bodmin Moor, quoique déjà enclos en 1840, devaient être ouverts à une date plus ancienne. Des champs laniérés assez nombreux sont dispersés en certains points des terroirs irréguliers de Merioneth, dans la commune de Llanbedr, par exemple. Les cartes des dîmes de Cornwall et les plans terriers de Galles révèlent aussi l'existence ancienne de méjous à contours irréguliers, qui ont disparu sans que leur parcellement laisse aucune trace.

Ces associations de méjous et de champs irréguliers sont inattendues, car en général le parcellaire des champs ouverts a une disposition régulière. De plus, les champs irréguliers, par leur forme trapue, et parfois par leur disposition, font penser à des enclos à bétail. Les irrégularités multiplient les difficultés de labour. Il est surprenant de voir que plusieurs d'entre eux sont ou ont été des terroirs éminemment arables et formés de parcelles ouvertes.

Comme les méjous eux-mêmes et les groupes de champs laniérés, les terroirs irréguliers dépendent tantôt de groupes de fermes ou de petits villages (Penwith, Bodmin Moor, certains districts d'Irlande) tantôt de fermes dispersées (Pays de Galles, une grande partie de l'Irlande, Man).

L'on peut distinguer, à l'intérieur du type agraire des terroirs irréguliers, plusieurs sous-types bien définis.

### 1° Champs isolés

Ce type a un caractère élémentaire et primitif ; un certain nombre de champs sont de simples enclos au milieu de la lande ou de la tourbière, sans champ limitrophe, sans bâtiment, sans chemin. Le tracé de la clôture est très irrégulier et la forme du champ tend à se rapprocher du cercle. Il est évident que les défricheurs ont voulu enclore une étendue d'apparence relativement fertile au milieu des incultes, et ont cherché à enclore le plus vaste espace aux moindres frais, en donnant au champ une allure circulaire et en appuyant la clôture sur les pointements rocheux et les endroits les plus

(10) *O.S. Aran Island, Inishmaan, sheet 16 - 1/2500 map 5 B.*

pierreux. Ces enclos sont de dimensions très diverses. L'on rencontre presque toutes les transitions depuis le petit enclos à moutons de quelques mètres de diamètre, jusqu'au morceau de lande de 500 m de long. En général pourtant, les enclos ont environ 100 à 150 m de diamètre. Il est rare que tous soient isolés. Le plus souvent, la ferme en groupe quelques-uns autour de la maison et de ses parcs à moutons. Mais l'on ménage toujours un contact direct entre la cour de la ferme et la montagne ouverte, ce qui rend la disposition des champs assez aérée, même autour de la ferme.

Ce type agraire archaïque se rencontre encore assez fréquemment en deux districts d'Irlande : en Connemara, et dans les vallées les plus sauvages de Kerry, notamment autour des Macgillicuddys Reeks. Il est vraisemblable qu'autrefois la plupart de ces champs étaient plantés en pommes de terre tous les ans. Aujourd'hui, certains sont des pâtures parfois à peu près abandonnées, mais la plupart sont soumis au ley-farming, et sont évidemment travaillés uniquement à la bêche. La plupart dépendent de fermes isolées dispersées qui contrastent avec les villages ou les fermes rubanées des districts voisins. Il existe cependant aussi, dans ces terroirs à champs irréguliers isolés, quelques petits villages, parfois d'origine récente, dus à des dédoublements successifs d'une ferme isolée (11). Certains de ces champs d'ailleurs, sont eux aussi récents, comme le montre la comparaison des deux éditions des cartes au 1/10 560 (12). Parfois, les derniers champs créés ont une forme beaucoup plus régulière que les anciens. Il est très probable que le défrichement de la plupart de ces champs est dû à la surpopulation, aux persécutions ou aux évictions des derniers siècles. Le cas est à peu près certain pour le Connemara. Parfois aussi, des gens se sont installés dans des chalets de transhumance et les ont transformés en fermes pionnières (13). En Kerry, l'histoire de

(11) Ainsi les deux villages du to. Keas (Co. Kerry, feuille au 1/10560, n° 72). Ils sont indiqués sur les cartes de 1899 à l'emplacement où les cartes de 1840 marquent une ferme isolée et un groupe de deux fermes.

(12) Par exemple dans les to. Boheeshil et Derrynanaryagh (Co. Kerry, feuille au 1/10560, n° 72) et le to. Cloharee (*Ibid.*, feuille 43).

(13) L. Price, *JRSAI*, 1949, p. 26-28 à propos de Bolyhemusboy, lieu dit des monts Wicklow, « buaile » en 1663, ferme aujourd'hui. — O. Duilearga, *Béaloideas*, 1939, p. 295-296.

l'habitat est sans doute plus complexe, car les vallées les plus reculées étaient déjà, au XVI[e] siècle, peuplées de tribus puissantes (14).

Certains landlords de Kerry ont voulu faire entrer ces champs archaïques et irréguliers dans les mailles d'un rubanage géométrique (15). Cela n'a guère changé l'aspect de ces champs, bien que quelques champs nouveaux aient parfois été créés le long d'une des clôtures rectilignes du terroir-ruban. Sur certains versants, par exemple ceux de la vallée de Barryreagh au Sud de Kenmare, le contraste est frappant entre les rubans parallèles et les champs de forme fantaisiste qui y sont éparpillés.

Ce type agraire a presque disparu du Pays de Galles, à cause des enclôtures réalisées en grand au XIX[e] siècle, qui ont fait disparaître ces champs considérés comme « encroachments », ou les ont enserrés dans leur réseau. Mais certaines cartes des dîmes en donnent de bons exemples, telle celle de Llanfihangel-y-Pennant (Co. de Caernarvon) ; plusieurs des champs de la ferme de Gelli Llydan sont isolés au milieu de la Gwaun, d'autres forment des groupes de deux ou trois également isolés. Une dizaine se trouvent rassemblés en désordre autour de la ferme qui conserve néanmoins une large communication avec la Gwaun. L'un de ces champs contient un bâtiment et s'appelle : « Gweirglodd beudy », (la prairie de l'étable). Ces étables séparées de la ferme principale ont laissé leur nom à un certain nombre de « Cae'r beudy » (champ de l'étable) dans le comté de Merioneth (16). Elles témoignent d'anciennes habitudes de dispersion de la vie agricole, qui font penser que les champs irréguliers isolés ont dû autrefois être assez fréquents. Il est possible que des « Hafod » ont — comme les « buaile » irlandais — donné naissance à des fermes de montagnes, aux champs très dispersés. Mais les nombreuses fermes galloises dont le nom a conservé le souvenir de ces « hafod » ont aujourd'hui un terroir couvert par un réseau dense et régulier de clôtures.

La plupart des champs isolés gallois dépendent — et dépendaient déjà en 1840 — de cottages d'ouvriers, carriers ou mineurs. Les « moors » voisins des ardoisières ou des

(14) W.F.T. Butler, 1925, p. 27.
(15) Exemples sur la feuille au 1/10560, Kerry n° 43.
(16) D.M. Ellis, *Bull. BCS*, 1952, p. 23-33.

houillères étaient ainsi parsemés de petites maisons entourées d'un ou deux enclos, avec parfois çà et là un champ isolé.

Ni en Cornwall, ni à Man, l'on ne trouve de champs isolés.

### 2° Champs clairières

Quatre régions boisées nous offrent un autre type de champs irréguliers archaïques. Les champs-clairières sont parfois isolés dans une forêt, plus ou moins claire, comme les champs isolés proprement dits le sont dans les landes et les tourbières nues. Mais en général, les zones boisées qui les séparent ne sont pas très larges, et il serait impossible de dire quelle largeur d'écran boisé est suffisante pour isoler vraiment un champ de son voisin. De plus, l'alternance des champs et des bois donne au paysage agricole un trait fort original. Ces quatre régions sont : le Burren de Clare, les vallées de la région de Killarney, le Val de Conwy et le Sud-Ouest du comté de Merioneth.

Une note annexée à un plan terrier de la seconde moitié du XVIII[e] siècle montre les difficultés d'un cadastrage exact de ces districts : « (*la ferme de*) *Vadva est exposée au Nord, sur une pente raide et rocailleuse. Les bois et clairières y sont si entremêlés, et les clôtures passent par dessus des rochers si raboteux, et sont si couvertes d'une végétation sauvage, qu'il a été impossible de cadastrer exactement les unes et les autres en un temps raisonnable, et l'on n'a pu non plus mesurer exactement la clôture-limite du côté de Coed Gleiside, ni le cours d'eau, le bois poussant trop serré pour qu'on puisse passer à travers, mais l'on présume que ces limites correspondent à peu près à celles qui figurent sur les cartes* (18) ». Ces champs sont souvent dans la dépendance stricte de la structure géologique.

Dans le Burren, ce sont les régions moyennement lapiasées qui portent des buissons de noisetiers. De part et d'autre s'étendent des roches calcaires nues ou au contraire des bas-

(17) Les cartes des dîmes des paroisses de Llanwnog, Llangystenin (Co. Caernarvon), Llysfaen (autrefois en Caernarvon, aujourd'hui en Denbigh), Llanelly (Co. Brecon) en fournissent de beaux exemples.

(18) *NLW, Ms. Maps, vol. 18* (1745-1797), p. 4.

fonds au sol cultivable. La répartition de ces trois éléments dépend des affleurements de différents niveaux du calcaire.

En Galles, ce sont les bancs gréseux récurrents au milieu des schistes siluriens qui forment de petites corniches boisées. Dans le Burren et en Galles, le bois est souvent inclus dans l'enclos. Parfois zones boisées et déboisées alternent dans le champ ou la pâture. Ailleurs, c'est seulement un coin ou un côté du champ qui porte des arbres.

Vers Killarney, bois et champs sont plus nettement séparés. Si certains champs portent encore un ou deux bouquets d'arbres, c'est autour de rochers que le paysan n'a pu détruire et où il jette ses cailloux d'épierrement. Parfois les bandes boisées entre les champs se réduisent à n'être que des sortes de haies naturelles.

Dans beaucoup de pays, toute culture serait impossible dans des champs mêlés de bois, à cause des dégâts commis par le gibier. Mais tous les districts à champs-clairières, sauf dans le Burren, se trouvent au pied de hautes montagnes qui hébergent encore de nombreux rapaces, et ceux-ci empêchent le pullulement des rongeurs nuisibles. Dans le Burren, les enclos mi-boisés sont essentiellement des pâtures. Les champs arables sont groupés et enclos de murs puissants. En Galles, en revanche, et vers Killarney, les champs-clairières sont soumis au « ley-farming ».

Les formes des champs ne sont pas aussi irrégulières que dans le type « champs isolés ». Souvent l'on a tendu à se rapprocher d'une forme quadrangulaire (notamment dans le Val de Conwy, parfois dans le Burren) ; ailleurs la forme générale du champ n'évoque nullement un quadrilatère, mais les clôtures suivent un dessin curviligne assez régulier, sans angles ni sinuosités de détail. Cette absence d'irrégularités extrêmes peut s'expliquer par le fait que, l'enclos comprenant souvent des parties boisées, des rochers, des pâtures et des étendues arables, il est inutile d'essayer de faire passer la clôture juste à la limite de deux sortes de terres, ou juste sur certains affleurements rocheux, comme c'est le cas dans les champs irréguliers isolés.

La superficie de ces champs-clairières est très variable, mais ils sont en général assez vastes. Au Sud de Dolgelley, deux sondages donnent les résultats suivants : Cefn Maelan en Brithdir-and-Islaw'r dref (feuille 23/71, carré 73-18) :

56 champs au km² ; Coed, même commune (même feuille, carré 75-17) : 82 champs au km² (19).

Les chemins desservant les champs sont pratiquement inconnus dans ces terroirs, et, en Galles, les fermes elles-mêmes sont rarement desservies par des chemins clos.

Le type agraire des champs-clairières fait penser à des défrichements récents. On a l'impression d'assister à la naissance d'un bocage. Mais ces terroirs sont souvent très anciens. Le Burren de Clare est tout parsemé de ruines de châteaux et de vieilles églises qui révèlent une occupation relativement dense du sol et une certaine prospérité de l'agriculture. Les régions de champs-clairières du Val de Conwy et de Merioneth étaient, dès le Moyen-Age, peuplées par des tribus libres (20). Leurs terres comportaient des « Llain », qui étaient des parcelles ouvertes de méjous et des « Cae » (21). Le sens du mot « Cae » en gallois est très nettement celui d'enclos (22). Il s'agissait très vraisemblablement de champs-clairières. C'est peut-être le lieu de rappeler ici une phrase du conte médiéval gallois de Kulhwch et Olwen :

« *Quand je vins ici pour la première fois, dit le hibou de Kwm Kawlwyt aux messagers d'Arthur, la grande vallée que vous voyez était couverte de bois. Vint une race d'hommes qui la détruisit. Un second bois y poussa ; celui-ci est le troisième...* (23) ». Un seul défrichement en effet ne suffit pas à tuer la végétation. Les dévastations des guerres, des épidémies, ont pu interrompre à plusieurs reprises l'occupation agricole de certaines régions, et permettre aux arbres de repousser, rendant nécessaires de nouveaux défrichements plus ou moins partiels.

---

(19) Dans ces deux cas les calculs ont été faits sur un demi-kilomètre carré seulement. Il est le plus souvent nécessaire de procéder de la sorte à propos des terroirs irréguliers, car sur une superficie de 1 km², l'on trouverait non seulement des champs, mais aussi de vastes landes qui fausseraient les calculs de moyennes.

(20) T.J. Pierce, *Trans. Cymmrod*, 1942, p. 148-189. — G.R. Jones, *Trans. IBG*, 1953, p. 51-72.

(21) T.J. Pierce, *Trans. Cymmrod*, 1942, p. 148-189.

(22) Le verbe « cau » signifie « clore », « fermer ». « Kae » en breton du Léon désigne un talus, une haie, « Kaea » veut dire enclore un champ d'un talus ou d'une haie.

(23) J. Loth, 1913, I, p. 325.

### 3° Les groupes de vastes enclos

Ce sous-type agraire est propre à deux districts restreints : la falaise morte du comté d'Antrim entre Cushendun et Fair Head, en Irlande, et les collines encadrant le Val de Ffestiniog en Galles. Le réseau des clôtures s'y relâche extraordinairement. Ce qui frappe la vue, ce ne sont plus les murs de pierres ou les haies, mais la surface même du sol, avec ses ondulations et ses replats, ses abrupts rocheux ou ses pointements isolés. Contrairement à la règle générale en nos districts, et plus nettement encore que dans le type des champs-clairières, les incultes n'y sont pas séparés systématiquement du sol cultivable. Les parties cultivées elles-mêmes sont parfois entourées de fils de fer. Il existe aussi des clôtures traditionnelles, haies ou murs de pierres, mais leur raison d'être apparaît mal. La direction générale des plus longues est assez nette, mais leur tracé est, dirait-on, tremblé. Elles semblent tantôt s'appuyer sur des accidents du relief, tantôt y être absolument indifférentes. Les enclos ainsi délimités sont vastes (18 enclos pour 1 km² au Nord de la commune de Llandecwyn, en Merioneth) (24), mais de superficie très variable. Quelques-uns, près de la ferme, ne sont guère que des parcs à moutons, d'autres sont énormes (par exemple 1 000 × 300 à Cae'n Coed Uchaf en Llandecwyn). Le réseau de chemins est presque inexistant. Des pistes non-encloses traversent champs et landes. Ce type agraire étrange suppose une occupation fort lâche du sol, qui permet de sacrifier les incultes en les incluant dans des champs où les animaux ne peuvent pâturer. Dans des régions où la « faim de terre » était plus grande, notamment en Bretagne, tous les incultes appropriés devaient être « profités », et servaient de pâture pauvre, et il était nécessaire de les enclore soigneusement.

Les districts à vastes enclos ne constituent qu'une exception apparente aux règles des clôtures occidentales. Leurs fermes possèdent malgré tout un nombre suffisant d'enclos pour pratiquer un ley-farming, pour réserver une certaine partie de la ferme à la culture et une autre à la

(24) Feuille au 1/25000 23/63, carré 65-38 ferme de Cae'n Coed Uchaf.

pâture. Mais ce nombre d'enclos doit approcher du minimum compatible avec la pratique de ce système agricole.

Comme les champs-clairières, les vastes enclos présentent des caractères fréquents dans des terroirs d'origine récente, mais une étude plus poussée permet de penser qu'ils sont en fait d'origine assez ancienne.

Les deux districts des falaises d'Antrim et du Val de Ffestiniog sont malheureusement mal pourvus de cartes anciennes. Ni l'Ordnance Survey en Irlande, ni les cartes des dîmes en Galles, n'y indiquent les limites des champs. Mais il existe des exemples moins nets d'enclos assez vastes et irréguliers dans certaines vallées du Sud du comté de Merioneth. L'un d'eux : Tir Stent dans la commune de Brithdir and Islaw'r dref, est déjà figuré dans sa forme actuelle sur un plan terrier de 1775 (25).

### 4° Les groupes d'enclos moyens et petits

Ces groupes sont les plus répandus ; ils se rencontrent dans tous les districts de champs irréguliers, mais sont particulièrement caractéristiques du Cornwall, des comtés de Caernarvon et d'Anglesey et de la péninsule de Corkaguiny.

L'étendue de ces groupes irréguliers est fort variable. Parfois il ne s'agit que des quatre ou cinq petits champs d'un cottage. Ces groupes minuscules, isolés au milieu des « gwaun » étaient des îlots pionniers à l'amont de bien des vallées galloises. Beaucoup devaient leur origine à des « hafod », à des « lluest » ou à des « ty-un-nos ». C'est cette dernière origine qu'on attribue à de petits terroirs des hautes vallées à Carno (Co. Montgomery). Ils figurent déjà sur les cartes des dîmes. Mais un plan terrier de 1810 montre déjà les groupes de champs de deux cottages de Llanelidan en Denbigh, pris dans les mailles géométriques d'une enclôture, et considérés comme « encroachments » (fig. 56).

Aujourd'hui, la plupart de ces groupes pionniers, intégrés aux enclôtures plus récentes, sont méconnaissables.

Dans le comté d'Anglesey, les champs irréguliers forment un élément important de la structure agraire mais se présentent le plus souvent en petits groupes bien délimités, formant

(25) *NLW Ms. maps. Map of Caerynwch and Tir Stent in the Parish of Dolgelley.*

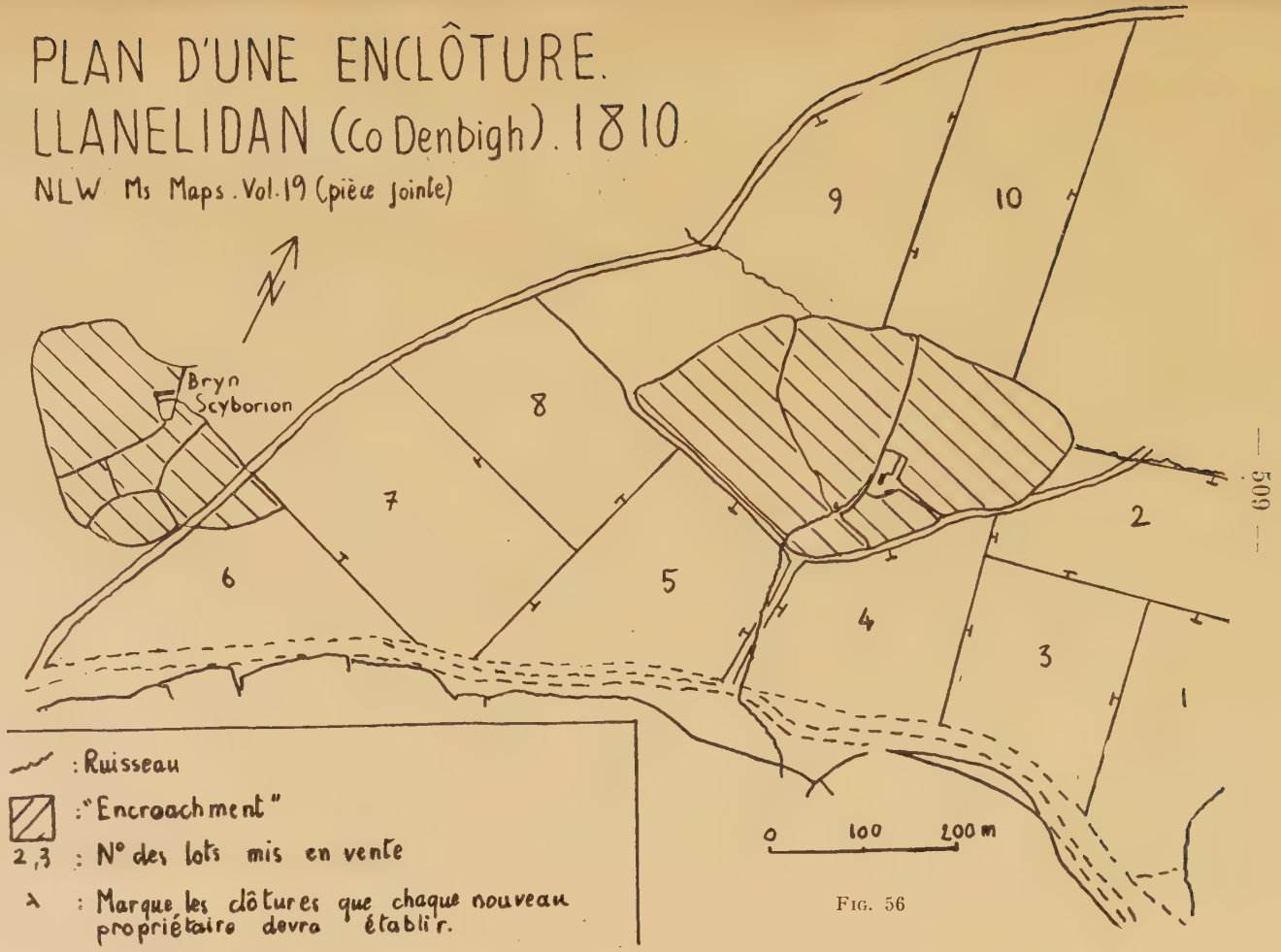
PLAN D'UNE ENCLÔTURE.
LLANELIDAN (Co Denbigh). 1810.
NLW Ms Maps. Vol. 19 (pièce jointe)
N
Bryn Scyborion
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
: Ruisseau
: "Encroachment"
2,3 : N° des lots mis en vente
: Marque les clôtures que chaque nouveau propriétaire devra établir.
0 100 200 m

FIG. 56

des îlots, parfois dans des landes, mais le plus souvent au milieu de terroirs à champs réguliers, voire géométriques, ou laniérés. L'un des plus caractéristiques de ces groupes est Glanrhyd-uchaf en Llanfair-yn-Neubwll, au bord du détroit séparant Ynys Gybi (Holy Island) de la grande île : c'est un ensemble circulaire de 20 ha environ, comprenant 27 champs (superficie moyenne 74 ares) et entouré de champs plus réguliers et plus vastes. Ces groupes sont nombreux dans le Nord de l'île et leurs champs sont fort petits : Caehên en Amlwch forme un groupe circulaire de 11 champs de 36 ares de superficie moyenne. Bien des champs entourant le groupe sont plus vastes que celui-ci.

Le plus souvent, le réseau des champs irréguliers groupés couvre une superficie de 20 à 100 ha. Certains de ces terroirs sont bien délimités, par exemple celui de Slea Head (péninsule de Corkaguiny), bordé par la mer d'un côté et par un « head-dyke » puissant de l'autre. Mais ailleurs, dans la même péninsule, les terroirs irréguliers font transition entre les champs réguliers entourant des villages et la montagne ouverte. En Penwith, les groupes serrés de champs irréguliers sont séparés par des régions d'enclôtures plus ou moins régulières, ou par des avancées de landes communes et ouvertes. Seuls les terroirs de champs serrés, les groupes véritables, seront étudiés.

Tous ces champs sont limités par des murs de pierres, ou des talus, jamais par des haies. Murs et talus sont fort souvent bâtis suivant la méthode cornique (deux revêtements appareillés, un cœur de blocailles ou de terre). Ils sont fort épais et, si leur réseau est très dense, ils occupent une superficie considérable du sol et sont de loin l'élément le plus frappant du paysage.

Or la superficie moyenne de ces champs, variable certes, selon les districts, est souvent très faible.

Voici les résultats donnés par quelques sondages :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Cornwall (26) : | | | | | |
| Penwith, | Commune de | Zennor ..... | 192 | champs pour 1 km² | |
| — | — | Sennen ..... | 72 | — | — |
| Bodmin Moor | — | Blisland ..... | 124 | — | — |
| — | — | Advent ..... | 76 | — | — |
| Galles (27) : | | | | | |
| Co. Denbigh | — | Llandrillo-yn-Rhos. | 36 | — | — |
| Co. Caernarvon | — | Llanddeiniolen ... | 72 | — | — |
| Co. Merioneth | — | Llanenddwyn ..... | 52 | — | — |
| Irlande (28) : | | | | | |
| Co. Kerry | Townland de | Fahan ..... | 216 | — | — |
| — | — | Ballinthea et Caherbullig ..... | 126 | | |
| Man (29) | Commune de Lezayre Ferme de Ballamenagh ..... | | 73 | — | — |

Le dessin des divers terroirs irréguliers évoque des « styles » différents. Dans certains de ces terroirs : Pays de Galles, sauf Anglesey, Man, Connemara, etc..., la forme des champs est souvent extraordinairement irrégulière ; les champs grossièrement ovales ou triangulaires sont assez nombreux. Le tracé des clôtures est tantôt « tremblé », tantôt sinueux, tantôt largement curviligne.

Les champs du massif de Carnmenellis sont d'une irrégularité anguleuse et presque géométrique : champs triangu-

(26) Les calculs ont été effectués pour les étendues suivantes. Zennor : feuille 10/43, carré 44-38, moitié comprise entre la diagonale SO-NE et les côtés S et E ; carré 46-39, moitié comprise entre la diagonale SO-NE et les côtés S et E (sont compris dans le total les champs compris en entier dans les deux triangles, plus la moitié des champs situés à cheval sur les diagonales et sur les côtés des carrés). — Sennen : feuille 10/32, carré 35-25 (champs compris dans le carré + moitié des champs à cheval sur les côtés). — Blisland : feuille 20/17, carré 11-73, moitié Ouest (nombre de champs compris en entier dans cette moitié + moitié des champs à cheval sur les limites, ce total étant multiplié par deux). — Advent : feuille 20/18, carré 10-80, moitié Sud (même méthode de calcul que pour Blisland).

(27) Les calculs ont porté sur les étendues suivantes : Llandrillo-yn-Rhôs : feuille 23-87, carré 85-77 (même procédé que pour Sennen). — Llanddeiniolen, feuille 23/56, carré 67-58 (même procédé que précédemment). — Llanenddwyn : feuille 23/52, carré 59-24, moitié Nord (même procédé que pour Blisland).

(28) Les calculs ont été effectués dans chaque cas pour un rectangle de 1 000 m × 500 m, tracé de façon à encadrer le terroir le mieux possible, la méthode de calcul étant la même que pour Blisland.

(29) Le procédé utilisé a été le même que pour Fahan et Ballinthea en Kerry (voir note ci-dessus).

laires véritables, pentagonaux, rentrants et saillants aigus affectant un côté par ailleurs rectiligne.

En Penwith, autour du Bodmin Moor, à Anglesey, dans la péninsule de Corkaguiny, le style est différent. Beaucoup de champs tendent vers la forme d'un rectangle trapu, mais le tracé des clôtures est tremblé ou sinueux.

Contrairement aux autres types de terrains irréguliers, les groupes de champs moyens ou petits sont parfois assez bien pourvus de chemins clos. Parfois, il est vrai, le chemin s'élargit et il est difficile de distinguer toujours un chemin élargi, et les petites landes qui servent d' « issues » à plusieurs champs. On peut parler en certains cas de « landes-chemins ».

Voici quelques précisions numériques à ce sujet :

Cornwall-Zennor : sur 1 km² : 300 m de chemins desservant des fermes.
775 m uniquement des champs.
350 m de landes-chemins.
27 % de champs desservis directement par des chemins.
Sennen : sur 1 km² :
1 225 m de route (+ 625 m de route vers le Land's End).
125 m de chemins desservant le bourg.
825 m — — uniquement des champs.
55 % de champs desservis directement par des chemins. En plus, une lande commune « Treve Common », en communication directe avec le bourg, dessert quelques champs :
Blisland : sur 0,5 km² : 1.200 m de chemins de fermes.
150 m — de champs.
71 % de champs desservis directement par des chemins.
Advent : sur 0,5 km² : 1 375 m de chemins de ferme.
75 m — de champs.
76 % de champs desservis directement par des chemins.
Galles-Llanddeiniolen : sur 0,5 km² : 625 m de chemins de ferme.
250 m — de champs.
21 % de champs directement desservis.
Galles-Llanenddwyn : sur 1 km² : 2 375 m de chemins de ferme.
125 m — de champs.
58 % de champs directement desservis.
Irlande - Ballinthea : sur 0,5 km² : 680 m de chemins de ferme.
2 500 m — de champs.
83 % de champs directement desservis.

Le réseau de chemins est donc particulièrement bien conçu dans le terroir irlandais et certains des territoires corniques étudiés. C'est en Galles qu'il est le plus déficient.

L'origine des groupes de champs irréguliers moyens ou petits est l'un des problèmes les plus obscurs parmi tous ceux que posent les structures agraires de nos contrées.

Les petits groupes des hautes vallées galloises sont certainement assez récents, mais peut-on en dire autant des groupes d'Anglesey ? Sont-ils eux aussi des « encroachments » dus à des cottagiers, ou bien faisaient-ils partie des vieilles structures agraires galloises et, dans ce cas, quels étaient leurs rapports avec les méjous, les villages de serfs et les « tyddyn » libres ? Rien ne permet jusqu'ici de répondre avec précision à ces questions.

Les groupes plus importants sont encore plus énigmatiques. Celui de Slea Head par exemple, dont les champs sont particulièrement petits, dépend actuellement de deux ou trois fermes situées à l'une des extrémités du terroir, et qui ne mettent en valeur qu'une partie de celui-ci. C'est en partie un terroir fossile. Or il contient plusieurs groupes de « clochân », cabanes de pierres sèches bâties en encorbellement, qui paraissent bien être de même date que la plupart des murs de clôture des champs. Ces « clochân » ne peuvent être datés avec précision, mais remontent sans doute au Haut Moyen Age.

En Penwith, les restes de toutes les époques jusqu'à l'époque mégalithique abondent. Le réseau des champs actuels ressemble beaucoup à ceux dont on a retrouvé les restes auprès des villages de l'âge de fer (30), notamment auprès du fameux site de Chysauster. Sur le Dartmoor, on a retrouvé, autour des restes de cabanes, des ensembles de champs ou de courtils dont le plan rappelle étrangement ceux de terroirs irréguliers actuels. Certains paraissent avoir comporté, comme plusieurs groupements modernes, des terroirs irréguliers et des méjous. Ces restes sont généralement datés de l'âge du bronze (31). Les cartes de répartition des terroirs irréguliers en Cornwall et des restes de l'âge du bronze sont presque superposables (32), et l'on peut se demander si ce type agraire archaïque n'est pas l'héritier des structures agraires de cette lointaine période. Il est probable que la tra-

(30) D. Dupley, *Antiquity*, 1952, p. 90-92. — O.N. Hencken, 1932, p. 134, fig. 38.

(31) C.A.R. Radford, *Proc. Prehistoric. Soc.*, 1952, p. 55-84, fig. 5-6 et 7 ; pl. VI.

(32) P. Flatrès, *Bull. AGF*, 1949, p. 25-32.

dition des champs irréguliers remonte directement jusque là, mais il est difficile de penser que les champs eux-mêmes sont tous aussi anciens. Près des sites archéologiques, les champs irréguliers ont souvent l'apparence d'enclôtures récentes sur la lande, c'est le cas notamment à Chysauster. Au cœur même des terroirs, près des villages et des fermes, les restes archéologiques sont très rares : ils ont trop souvent servi de carrières.

En Galles, les champs irréguliers de Gwynedd ont une répartition très semblable à celle des restes de cabanes dits « Cutiau'r Gwyddelod », et dont la plupart paraissent dater des environs de la fin de l'occupation romaine. Certains groupes de courtils ou de champs abandonnés autour de ces « Cutiau » ressemblent fort à certains terroirs irréguliers actuels (33). Là aussi, il semble bien que les groupes irréguliers actuels s'expliquent en grande partie par la persistance d'une tradition, moins vieille qu'en Cornwall, cependant respectable. Mais les champs eux-mêmes sont sans doute en grande partie récents. En Gwynedd, comme en Cornwall, les paysans ont pu construire de nouvelles clôtures sur l'emplacement des murs préhistoriques parce que les ruines de ceux-ci formaient un obstacle et fournissaient des pierres en abondance (34).

## III. — TERROIRS GÉOMÉTRIQUES

Ces terroirs sont ceux où un planisme géométrique se révèle à la fois dans la disposition et dans la forme des champs. Les fermes rubanées imposent une disposition géométrique des terres de la ferme, mais la forme des champs, plus ou moins irrégulière, est due aux paysans et non aux planificateurs. Beaucoup de petites fermes et de cottages, en Galles et en Cornwall, possèdent quelques champs géométriques, mais la disposition générale en est due aux circonstances

(33) W.E. Griffiths, *Antiquity*, 1951, p. 174-187. — Id., *Arch. Camb.*, 1950, p. 38-71.

(34) W. Gruffudd, 1942, p. 106-107, raconte que son arrière grand-père avait détruit de nombreux « Cutiau'r Gwyddelod » et utilisé leurs pierres pour édifier des clôtures autour de champs nouvellement défrichés, et pour construire une maison.

de temps et de lieu et non à un plan voulu. En fait, les terroirs géométriques appartiennent presque tous à des « fermes aristocratiques » : grands domaines agricoles, « home farms » voisines des résidences des landlords. Les terroirs géométriques se distinguent nettement dans le paysage par l'importance des fermes, la grandeur des champs, des clôtures soignées : haies bien taillées, murs bien appareillés, etc... Assez souvent, un paysage de parc apparaît dans certains champs ; il est dû aux « shelter-belts », à des bosquets d'arbres semés çà et là..., assurant une transition vers le « parc à l'anglaise », entourant la résidence aristocratique de ses pelouses et de ses massifs boisés. Pelouses et massifs sont disposés « *avec une science secrète et une négligence affectée* (35) ». Ces herbages ne sont pas sans avoir un certain rôle agricole : on les fait parfois brouter par les animaux d'élite de la « Home farms ». Pour ces deux raisons les parcs font partie des terroirs agricoles géométriques.

Bien qu'il y ait toutes sortes de transitions entre massifs de futaie et bordures d'arbres, entre pelouses et pâtures encloses, les parcs et les groupes de champs géométriques doivent cependant être étudiés à part.

### 1° Les parcs

Les parcs britanniques ont parfois été aménagés ou même créés à une époque récente ; ils sont pourtant les héritiers d'une très longue tradition féodale. A l'origine, se trouvent deux éléments différents du manoir : le *domaine* et le *parc*. Le domaine — en anglais, on emploie la forme vieille française « demesne » — était la terre que le seigneur gardait en main et exploitait directement, soit par des corvées, soit en la confiant à un métayer ou à un fermier. Le « demesne » n'était pas soumis au même statut juridique que les tenures paysannes. Mais il ne constituait pas forcément un bloc, il pouvait être formé d'éléments éparpillés dans plusieurs champs du manoir (36). Le *parc* — l'Anglais écrit le mot « *park* » — était un enclos, limité par une haie (37) ou un

(35) E. Inglis-Jones, p. 105.
(36) W. Rees, 1933, p. 140-141.
(37) Ibid., p. 136 : « The half wooded park, enclosed by paling and hedges. »

talus (38), destiné à contenir les bêtes indispensables à la vie seigneuriale : chevaux pour la guerre ou la chasse, puis, de plus en plus, cerfs destinés à être chassés. Ce furent les « *deer-parks* » qui se multiplièrent en Angleterre dès le Moyen Age et apparurent peu à peu en Irlande (39). Certains de ces parcs abritent encore des cerfs ou des daims, et la mention « deer park » apparaît toujours sur certaines cartes de l'Ordnance-Survey. Mais ce n'est plus qu'une fonction exceptionnelle et secondaire. Depuis le XVIII[e] siècle, l'école des architectes paysagistes anglais, dirigée par le célèbre « Capability Brown » a fait des « parks » des lieux de plaisance « *pleasure grounds* », et leur a donné l'aspect pseudo-naturel qu'ils ont gardé jusqu'à nos jours. Le célèbre améliorateur Johnes, de Hafod-Uchtryd dans le comté de Cardigan, fit aménager suivant ces principes les abords sauvages de sa résidence (40). Un des disciples de Brown, Robertson, travailla sur plusieurs parcs en Irlande, vers 1780 (41). En 1740, le Phœnix Park, ancien « deer-park », fut transformé en parc public de Dublin (42). Au cours de cette évolution, peu à peu, les notions de domaine et de parc se confondirent, le parc s'agrandissant jusqu'à couvrir tous les environs de la résidence, et le domaine diminuant d'étendue par la transformation d'une partie de ses terres en tenures ordinaires. Actuellement ce qu'on appelle « *park* » en Angleterre et en Galles, est appelé « *demesne* » en Irlande. Ces terres conservent de nos jours leur caractère juridique spécial et sont toujours marquées en grisé, avec une limite bien nette, sur les cartes de l'Ordnance Survey. En Irlande bien des « demesnes » anciens ont été constitués en townlands, pour les séparer encore mieux des tenures paysannes.

L'île de Man qui n'a pas connu de féodalité laïque, n'a qu'un « demesne » officiel : celui de l'évêque à Bishopscourt. Les parcs y sont rares et peu étendus, et avoisinent des fermes très importantes ou, aux environs de Douglas, quelques résidences riches. Leurs pelouses et leurs bois sont marqués par des signes conventionnels, mais le grisé des parcs et domaines

(38) *Reg. Bron.*, p. 50 : « Terram quam Dominus Walterus fossato inclusit et imparcavit ».
(39) A.C. Forbes, *PRIA*, 41C, 1932-1933, p. 169-199.
(40) E. Inglis-Jones, p. 104-107.
(41) A.C. Forbes, *PRIA*, 41C, 1932-1933, p. 169-199.
(42) Ibid.

britanniques et irlandais ne figure pas sur les cartes de Man. Les parcs de l'île ne sont pas reconnus officiellement.

En revanche, l'étendue et le grand nombre des parcs sont un trait caractéristique de maints districts corniques, gallois et irlandais : la région de la Fal et celle de la Basse-Tamar en Cornwall, le district de Ruabon-Wrexham, la région de Bangor, celle d'Aberystwyth, certains points du Val de Towy en Galles ; les environs de Dublin, la rive Nord de Clew-Bay, les bords du lac de Killarney en Irlande. Cette répartition s'explique uniquement par le désir de grands propriétaires de résider près du lieu de leurs affaires (ancien gouvernement vice-royal de Dublin, ardoisières de Snowdonie), ou dans un endroit agréable (Clew Bay, Killarney, rive du détroit de Menai, rives de la Fal).

Le Cornwall est assez pauvre en parcs aristocratiques. Dans ce comté, un assez grand nombre de parcs ont été « déparqués » (« *disparked* ») vers la fin du Moyen Age, c'est-à-dire transformés en tenures paysannes (43). La ville de Penryn fut créée par un évêque sur un ancien parc de l'église d'Exeter (44). Au XVI^e^ siècle, l'installation de gentilhommes corniques dans des résidences d'Angleterre (45) contribua aussi certainement à diminuer le nombre des parcs de type ancien (« deer-parks ») et à retarder la création des parcs de type nouveau (« pleasure grounds »). Ceux-ci furent établis en partie aux dépens des « deer-parks » subsistants, en partie aux dépens des nombreux jardins, vergers, enclos divers qui formaient une grande partie du « Barton » ou domaine proche (46).

En Galles, les parcs sont relativement nombreux, étant donnés la pauvreté et l'isolement du pays. Certains couvrent 3 à 4 km² (Vaynol et Penrhyn près de Bangor, Wynnstay près de Ruabon). Plusieurs ont été établis non seulement aux dépens des anciens « parcs » et des jardins de la résidence, mais aussi aux dépens de tenures paysannes. La comparaison des cartes des dîmes et des cartes actuelles montre que certains de ces agrandissements ont eu lieu dans la seconde

(43) Carew, 1602-1953. Selon cet auteur la transformation des parcs en tenures fut inaugurée par Henri VII qui « déparqua » quatre manoirs, et fut imité par beaucoup de gentilshommes.

(44) Ch. Henderson, 1935.

(45) Carew, 1602-1953, p. 135.

(46) Ch. Henderson, 1935, p. 152.

moitié du XIX^e^ siècle. L'évolution des parcs gallois a été exactement parallèle à celle de la « gentry » : mise en place aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, raffermissement au XVIII^e^, apogée à l'époque victorienne, décadence profonde au XX^e^. Actuellement si certains des parcs entourent toujours des résidences seigneuriales, beaucoup ont été affectés à des services publics : le parc de Lord Bute est devenu parc public de Cardiff, et site du centre civique ; Singleton Park est devenu le siège de l'Université de Swansea ; Trawscoed, dans le comté de Cardigan, abrite la direction des services agricoles de Galles, etc...

En Irlande, si quelques-uns des plus vastes parcs sont d'origine ancienne : tel celui de Powerscourt qui couvre un glen entier, ou celui des ducs de Leinster à Maynooth dont le mur borde la grand'route sur trois kilomètres (47), beaucoup de « demesnes » plus petits sont de création récente, notamment dans l'Ouest. Il m'est arrivé plusieurs fois qu'on me montre un parc au bord d'un lac ou dans un glen avec l'explication suivante : « Vous voyez les rhododendrons et les arbres là-bas ? Il y a 70 ou 80 ans, 30 (ou 60) familles de paysans vivaient là. Mais le propriétaire a voulu les terres pour faire un parc et les a expulsés. » Les évictions en effet ont eu pour cause non seulement le désir d'organiser des fermes plus grandes et plus modernes, mais aussi celui d'agrandir les « demesnes » existants ou d'en créer de nouveaux.

Les lois de réforme agraire aux XIX^e^ et XX^e^ siècles ont conservé la vieille distinction féodale entre les « demesnes » et la terre tenue par les paysans, « tenanted land », et ne s'appliquèrent qu'à la dernière catégorie. Aussi « Big houses » et « demesnes » sont-ils toujours un trait caractéristique du paysage irlandais. La Commission des Terres en a acheté quelques-uns, notamment en Meath, les a partagés en petits lots, et y a installé des paysans. D'autres, plus nombreux qu'on ne croirait, abritent toujours d'anciennes familles de Landlords ou ont été achetés par de riches Anglais. Un certain nombre sont devenus des couvents.

(47) A.C. Forbes, *PRIA*, 41C, 1932-1933, p. 169-199. Le « deer park » de Glencree (Powerscourt, Co. Wicklow), remonterait au XVI^e^ siècle. Celui de Kildare, à Maynooth, existait en 1540. Le comte de Cork en établit un à Ballinatray, près de Youghal, en 1617.

### 2° Les champs

Les grands propriétaires ont établi des fermes planifiées surtout auprès de leurs résidences et de leurs parcs : ce sont les « *home farms* », mais ils en ont organisé aussi çà et là dans la campagne ou sur des montagnes défrichées. A Man, où les parcs sont très rares, et où le landlordisme ne s'est pas établi, les fermes géométriques sont cependant assez nombreuses. Certaines (Knockaloe par exemple) ont été établies par de riches propriétaires non-exploitants. D'autres semblent bien avoir été organisées par des propriétaires exploitants.

Dans les autres contrées, toutes paraissent l'œuvre des landlords. En Cornwall, celles qui n'avoisinent pas des parcs se trouvent le plus souvent sur le site d'un « Barton ».

En Galles, la localisation est plus variée. Certaines sont d'anciennes « granges » monastiques : Morfa-Mawr en Llansantffraid, Paviland en Rhossili, par exemple (48). Ces domaines ont été réorganisés par les descendants des gentilshommes élizabethains qui en avaient obtenu la possession. D'autres fermes planifiées : Cefn Côch, en Aberhafesp (Co. Montgomery), par exemple, sont absolument isolées au milieu de terroirs à champs réguliers, et doivent leur planification à un ensemble de circonstances fortuites.

En Irlande, dès le XVIII[e] siècle, certains grands propriétaires voulurent avoir des fermes planifiées. A. Young, dans ses récits de voyages, donne un compte rendu élogieux de leurs efforts. Le plus souvent, il s'agit de « home farms », et assez fréquemment aussi de défrichements, mais, dans un cas au moins, il est question d'un landlord qui reprenait systématiquement ses fermes à leurs tenanciers, démolissait les anciennes clôtures, en faisait établir de nouvelles, et donnait de nouveau à bail les tenures réorganisées (49). Plus tard, les évictions et l'agrandissement des fermes donnèrent lieu à un déploiement de planisme agraire. Ce changement a été décrit en 1852 pour les environs de Tuam (Co. Galway) : « *Nous avançâmes de cinq milles et demi à travers un pays divisé par des murs de pierres tortueux en innombrables*

(48) W. Rees, 1951, pl. 35.

(49) A. Young, 1779-1892, p. 392 (Co. Tipperary). Autres exemples de planisme agraire p. 218, 222, 254, 284, 308, 311, 325, 339, 342, 370.

*petits champs, jusqu'à ce que, approchant de la petite ville de Ballinrobe, j'observe un changement soudain et fort remarquable ; car, au lieu de maisons sans toits et de pauvres clôtures de pierres, je vis devant moi une vaste étendue de terres bien cultivées, couvertes de cultures de fourrages et de céréales et divisées, par des murs rectilignes bien construits, en vastes champs carrés ou rectangulaires. M'enquérant à ce sujet, je découvris que ce changement avait été effectué par Lord Lucan* (50). » La comparaison des cartes de 1840 et des cartes actuelles révèle souvent de telles transformations. L'une des plus frappantes est celle du townland de Ballymoreragh (Co. Kerry) : village compact entouré d'une centaine de champs assez irréguliers en 1840, c'était en 1898 une seule ferme avec une dizaine de champs (51).

Ces fermes planifiées donnent une idée intéressante de l'idéal agraire de l'aristocratie britannique. Disposition et formes géométriques dominent largement sur ces terroirs, mais non pas absolument. Les quadrillages systématiques sont très rares. Celui de Cefn-Côch en Aberhafesp en est l'un des exemples les plus parfaits, encore les clôtures transversales ne sont-elles pas exactement perpendiculaires aux clôtures longitudinales. Les champs ont une forme de parallélogramme et non de rectangle. En général l'on a tenu un certain compte du relief. Sur les terrains plats (Morfa Mawr, Aber, Madryn en Galles) de vastes champs carrés ou rectangulaires se succèdent régulièrement. Mais en terrain accidenté il y a quelques clôtures nettement curvilignes, au sommet d'une croupe, ou au fond d'un vallon. Lorsque les clôtures sont rectilignes, assez souvent les champs sont en forme de trapèze plutôt que de rectangle.

Les superficies de ces champs atteignent rarement dans nos contrées les moyennes de 10-15 ha courantes sur les grands domaines anglais.

Le tableau suivant donne la superficie moyenne de dix champs pour quelques exemples de fermes géométriques choisies parmi les plus typiques.

(50) F.B. Head, 1852, p. 120. Les « maisons sans toits » étaient les demeures de paysans démolies au cours d'évictions de grande échelle.

(51) Feuille au 1/10500. Kerry, n° 43.

| | | |
|---|---|---|
| Cornwall. | — Restrongett en Mylor | 2,56 ha |
| | Trevore en St. Merryn | 3,55 |
| | Tywarnhale en St. Agnes | 6,92 |
| Galles. | — Lleweni Farm en Henllan Urban | 5,42 |
| | Morfa Mawr en Llansantffraid | 6,32 |
| | Madryn en Aber | 8,32 |
| Man. | — Kirby en Braddan | 5,09 |
| | Creggans en Malew | 6,09 |
| | Ballavoddan en Andreas | 6,35 |
| Irlande. | — Rinemackaderig (Co. Clare) | 4,35 |
| | Kildinen House (Co. Cork) | 7,22 |
| | Ballymoreagh (Co. Kerry) | 7,62 |

Ces chiffres paraissent assez caractéristiques : champs nettement plus petits en Cornwall que dans les autres contrées, de dimensions moyennes et assez uniformes à Man, plus vastes en Galles et en Irlande, mais aussi plus divers. Ces superficies sont assez voisines de celles que différents informateurs considéreraient comme idéales.

Les indices d'allongement (rapport de la longueur à la largeur), calculés pour une dizaine de champs, sont beaucoup plus uniformes que les superficies.

Voici les chiffres se rapportant aux domaines du tableau ci-dessus :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cornwall | 1,62 | 1,48 | 1,55 |
| Galles | 1,42 | 1,53 | 1,53 |
| Man | 1,34 | 1,63 | 1,43 |
| Irlande | 1,32 | 1,35 | 1,53 |

Tous ces indices sont donc voisins de 1,5. L'on peut en conclure que le champ idéal aux yeux des aristocrates britanniques doit avoir une longueur égale à une fois et demie la largeur.

La desserte de ces champs par les chemins est plus difficile à étudier. Les chemins construits uniquement pour desservir les champs sont rares, mais des routes longent ou traversent le domaine et permettent un accès direct à bien des champs. La présence de champs enclavés sur presque toutes les fermes planifiées est cependant caractéristique, d'autant plus qu'elle a été consciemment acceptée sinon voulue. Elle se révèle parfois comme une gêne, par exemple à la ferme universitaire d'Aber. L'ensemble constitue un tableau assez nuancé. La destination de ces champs fut

d'ailleurs variable dans le temps et dans l'espace. Certains « améliorateurs » les destinaient à être soumis à la rotation de Norfolk ; plus tard, bien des enclos furent conçus comme pâtures permanentes. En fait, le ley-farming occidental semble bien avoir été pratiqué, à une époque ou à une autre, sur beaucoup de ces champs. L'indice d'allongement des champs et parfois leurs grandes dimensions sont bien adaptés au labour. Mais les formes en trapèze, ou parfois curvilignes, la rareté des chemins, peuvent être une gêne pour les labours, qui aurait pu facilement être évitée. Il semble donc que les landlords aient eu un certain préjugé en faveur de l'utilisation des enclos comme pâture.

## IV. — LES TERROIRS RÉGULIERS

Ces terroirs sont ceux qui n'appartiennent pas aux catégories étudiées plus haut. La plupart des champs sont quadrangulaires. Une rigidité géométrique peut apparaître soit dans la disposition générale des champs, soit dans leur forme, mais pas dans les deux à la fois.

Les terroirs réguliers sont bien plus fréquents que les autres en nos contrées. Ils forment la trame du paysage, les autres types agraires formant des îlots au milieu du réseau des champs réguliers, ou tout au plus pouvant être considérés comme des exceptions locales.

### 1° Origine de ce type agraire

Les terroirs réguliers sont maintenant l'une des caractéristiques essentielles — avec l'habitat isolé — des contrées celtiques. Les haies et les talus plantés qui entourent la plupart de leurs champs en font un exemple classique de bocage. Mais, pas plus que l'habitat isolé, le bocage ne constitue un trait originel et permanent des contrées celtiques.

Nous avons vu que les champs ouverts furent très répandus en ces pays, et que des champs réguliers actuels peuvent être le résultat d'enclôtures de ces champs. Des terroirs planifiés par les landlords ont pu aussi donner naissance à des champs réguliers, soit que la planification ait été

incomplète, les clôtures intérieures étant laissées aux soins des paysans, soit que les terroirs planifiés aient été négligés ensuite par les grands propriétaires et que peu à peu les lignes géométriques aient perdu de leur rigueur. Enfin beaucoup de champs réguliers sont le résultat d'enclôtures paysannes : « encroachments » plus ou moins tolérés.

Il est probable cependant que le type agraire des champs réguliers remonte dans nos régions à une très haute époque. En Irlande, les fouilles de O Ríordáin ont fait connaître un système de champs réguliers accompagnant un petit village de la période de transition bronze-fer à Cush (Co. Limerick). Ces champs mesurent 75 à 100 m de long × 37 à 62 m de large (52). Ils sont disposés bien régulièrement sur le flanc d'une colline, les longs côtés des champs suivant les lignes de plus grande pente. Cette disposition évoque celle des terroirs de fermes rubanées, mais ici les champs appartiennent indiscutablement au type des champs réguliers. Le même auteur a aussi dégagé des enclos plus petits, sortes de courtils réguliers, près de Lough Gur (Co. Limerick) : dimensions 40 m × 20 et 25 m × 20. Il s'agissait des restes de fermes des VIII^e^ et IX^e^ siècles de notre ère (53). Ces deux groupes de champs anciens rappellent étrangement certains cadastres modernes.

En Galles, une grande partie de l'île de Skomer (Co. Pembroke) est couverte de restes de murs de pierres limitant de petits champs et des courtils associés à des cabanes de pierres sèches. L'île étant déserte au Moyen Age, ces restes doivent être prémédiévaux. L'auteur qui les a le mieux étudiés inclinerait à les dater du I^er^ siècle avant notre ère (54). Quelques-uns de ces enclos sont de type irrégulier, mais dans le réseau des clôtures, les tracés rectilignes dominent. Les dimensions de ces champs sont toutefois fort petites : souvent moins de 10 mètres, au plus quelques dizaines de mètres de long et 10 mètres de large.

L'existence du type de champs enclos réguliers au Moyen Age n'est pas connue par des documents précis. Mais il est probable que certains des clos (« clausum ») que nous font connaître les documents se rapportant au Cornwall, et des

(52) S.P. O'Riordain, *PRIA*, 45C7, 1940, p. 83-181, fig. 2, p. 85.
(53) Id., *PRIA*, 52C3, 1949, p. 39-111, pl. II et XII.
(54) W.F. Grimes, *Arch. Camb.*, 1950, p. 1-20, pl. h.t.

« Cae » gallois étaient des champs ou courtils de type régulier.

L'on ne sait pas non plus avec certitude quels genres d'enclôtures de champs ouverts étaient réalisés en si grand nombre en Cornwall et dans le comté de Pembroke au temps de Carew et de George Owen. Malgré l'abondance des terroirs de champs laniérés dans ces deux comtés, l'on peut croire qu'un assez grand nombre de terroirs ouverts se transformèrent à cette époque en terroirs de champs enclos non-laniérés. Il est certain en tout cas que beaucoup de terroirs ouverts au Nord-Est du Pays de Galles et dans les plaines manorisées d'Irlande ont été transformés en terroirs enclos réguliers. Des restes de champs laniérés existent encore çà et là, mais sont trop rares pour représenter l'ensemble des anciens terroirs ouverts.

Les enclos du « Pale » remontent au moins au XVI[e] siècle. En effet, en 1534, le gouvernement de Dublin ordonnait que chaque cultivateur ayant une charrue à l'intérieur du Pale anglais, plante chaque année 12 frênes sur les talus et les clos de sa ferme sous peine d'amende de 2 d. payable au Député (55).

Des plans terriers de la première moitié du XVII[e] siècle montrent déjà le paysage actuel de champs réguliers constitué dans certains districts des comtés de Flint et de Denbigh (56). Depuis lors, bien des clôtures ont été supprimées et bien des champs agrandis, mais presque toutes les clôtures subsistantes existaient déjà il y a plus de trois siècles. On reconnaît même sur le plan terrier de Burton (Co. Denbigh) bien des détails du tracé des clôtures actuelles : incurvations, redans, etc...

En Irlande, les premières représentations de terroirs enclos réguliers remontent à 1685 : ce sont des aquarelles de paysages suburbains accompagnant les plans de fortifications du « Military Survey » (57). Sur le plan de Dublin et de ses environs établi par Rocques vers 1756, toute la campagne

(55) A.C. Forbes, *PRIA*, 41C, 1932-1933, p. 169-199.

(56) *NLW, Ms. maps : A Map and descriptions of 10 tenements and 13 parcelles of land bying in the parish of Trithen within the county of Flint... 1620. — A Map or description of certaine landes lying in the township of Burton.*

(57) T. Phillips, 1685, *Ms. NLI.*

dublinoise, sauf Phœnix Park et Kilmainham Common, est couverte d'un réseau d'enclos réguliers (58).

Dans les régions pauvres, autour des collines et au fond des vallées, beaucoup de champs doivent certainement leur existence à des enclôtures progressives des moors, à des « encroachments ». Nous avons vu que c'est aussi l'origine de beaucoup de champs irréguliers. L'étude de la disposition des champs montrera comment beaucoup de terroirs doivent leurs caractéristiques à ce processus. Mais les « encroachments », par définition même, doivent passer presque inaperçus. Rares sont les auteurs qui les signalent, à moins que, comme en Irlande au XVIII[e] siècle, ils se fassent avec l'agrément du landlord. A. Young a noté très souvent sur ses carnets les progrès des enclôtures « *qui grimpent le long des montagnes* (59) ».

Les champs enclos réguliers sont donc d'origines diverses et par le processus et par l'époque de la création. Pourtant ils donnent aujourd'hui l'impression de former un ensemble cohérent. C'est que ces enclos ont presque toujours un trait commun : leur origine paysanne. Leur dessin, leurs dimensions décèlent les préoccupations de plusieurs générations de cultivateurs. L'étude systématique de ce type agraire nous fera ainsi connaître plus profondément certains traits de la vie agricole de nos régions.

### 2° Indice d'irrégularité

Les terroirs enclos réguliers d'une certaine étendue comprennent tous un certain nombre de champs irréguliers. Le nombre de ces champs est très variable selon les districts. Ceux où ils sont fréquents ont un aspect très différent de ceux où ils sont rares. Il est évident que plus ces champs irréguliers seront nombreux, plus les labours seront difficiles sur le terroir. Il semble donc que l'on puisse mettre en rapport les terroirs les plus réguliers avec une mentalité « arable » et

(58) *Plan de Dublin et de ses environs...* par J. Rocque, reproduit par l'O.S. 1931-1938.

(59) A. Young, 1779-1892, p. 77, Co. Kilkenny : « They are beginning to cultivate the mountains ; the inclosures creep up the sides gradually ». — P. 115, Co. Louth : « I was much pleased to see the inclosures creeping up the sides of the mountains, stony as they are ». — P. 296, Co. Limerick : « hedge plantations climbing up the mountains ».

les moins réguliers avec une mentalité plus pastorale. Pour évaluer ces différences, nous avons compté le nombre de champs irréguliers sur une superficie de 30 km² en différents districts (60). On peut préciser davantage l'importance que les paysans attachaient à la régularité des champs. En effet, dans certains endroits, l'on ne trouve guère de champs irréguliers que sur les limites des terroirs de fermes, sur d'anciennes landes à l'écart du cœur de l'exploitation. Cette localisation est normale dans les régions où les terres chaudes, les plus souvent labourées, se trouvaient près de la maison, et où les derniers enclos, affectant les terres les plus froides, n'avaient guère besoin d'être soignés. En revanche, en certains districts, ce sont les champs les plus proches de la ferme qui sont les plus irréguliers, les enclôtures extérieures, plus récentes, étant plus géométriques. Dans ce cas, les enclos proches de la maison sont avant tout des pâtures, des enclos à bétail, et non des terres chaudes labourées.

Pour évaluer ce facteur de localisation, nous avons calculé pour une surface de 30 km² le pourcentage du nombre de fermes dont les bâtiments sont en contact direct avec des champs irréguliers.

Voici le tableau de ces deux indices pour différents districts : le chiffre précédant le nom du district est le numéro de la carte au 1/25 000 ; le premier chiffre suivant le nom du district indique le nombre de champs irréguliers sur une superficie de 30 km² ; le deuxième, le pourcentage des fermes qui, sur la même étendue, sont en contact avec des champs irréguliers :

CORNWALL :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10/73 | Ouest du Massif de Carnmenellis ..... | 177 | 25 % |
| 10/83 | Roseland ..... | 42 | 11 % |
| 10/84 | Nord de Truro ..... | 82 | 16 % |
| 20/15 | Région de Fowey (Côte Sud) ..... | 78 | 7 % |
| 20/25 | — Looe — ..... | 66 | 7 % |
| 10/86 | — Newquay (Côte Nord) ..... | 48 | 10 % |
| 10/97 | — Padstow — ..... | 83 | 12 % |
| 20/69 | — St.Gennys — ..... | 88 | 14 % |
| 21/20 | — Bude — ..... | 88 | 12 % |
| 21/21 | — Kilkhampton — ..... | 67 | 14 % |
| 20/37 | — Stoke Climsland (Val de Tamar).. | 59 | 6 % |
| 20/55 | — St. Germans ..... | 79 | 14 % |

(60) Notre indice de régularité (ou d'irrégularité) est donc un nombre brut, et ne tient pas compte de la superficie moyenne des champs. Un calcul de pourcentage serait souhaitable, mais demanderait beaucoup

PAYS DE GALLES :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 23/87 | Région de Rhôs (Co. de Denbigh) ..... | 294 | 42 % |
| 23/56 | Région d'Arfon (Co. de Caernarvon) ..... | 247 | 42 % |
| 22/67 | — Llanilar (Co. de Cardigan) ..... | 175 | 18 % |
| 22/56 | — Llanon — ..... | 150 | 15 % |
| 12/83 | — Mathry (Co. de Pembroke) ..... | 77 | 23 % |
| 12/82 | — Pebidiog — ..... | 77 | 20 % |
| 22/12 | Ouest du Comté de Carmarthen ..... | 95 | 10 % |
| 21/97 | Val de Glamorgan ..... | 49 | 15 % |

MAN :

(Le premier chiffre précédant le nom de la commune indique le numéro de la carte au 1/10 560 sur laquelle le calcul a été fait. Etant donnée la superficie de l'île, il est difficile de trouver des terroirs uniformes de 30 km². Les calculs ont donc été faits sur une surface de 10 km² et le nombre de champs a été multiplié par 3).

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | Commune de Bride ..... | 353 | 32 % |
| 10 | Onchan ..... | 309 | 50 % |
| 16 | Arbory-Malew ..... | 378 | 43 % |

IRLANDE :

Le chiffre précédant le nom du comté donne le numéro de la carte au 1/10 560, sauf pour les deux exemples du comté de Cork où l'on a utilisé les cartes au 1/20 000. Les calculs ont été faits sur 30 km², sauf pour l'exemple du comté de Clare où on a dû se contenter de 10 km², à cause de la forme péninsulaire du district.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 | Comté d'Antrim (près de Mosside) ..... | 42 | 4 % |
| 65 | — Clare (Ouest de Carrigaholt) ..... | 105 | 0 % |
| 463 | — Cork (Nord de Dungarvan) ..... | 285 | 13 % |
| 451 | — Cork (Fermoy) ..... | 57 | 4 % |
| 7 | — Dublin (Nord du Comté) ..... | 50 | 4 % |

Ces chiffres sont caractéristiques. Tous les indices d'irrégularité du Cornwall sont inférieurs à 100, sauf celui de l'Ouest du Carnmenellis, district voisin de terroirs irréguliers véritables. Les chiffres sont relativement uniformes d'un bout du comté à l'autre, et ne permettent pas de faire des distinctions régionales fructueuses. Il faut cependant noter le chiffre

---

de temps, pour un profit sans doute assez mince. En effet, il y a des raisons de penser que les pourcentages classeraient les districts étudiés dans le même ordre que les chiffres bruts. D'autre part, plus les champs sont petits, plus les labours sont difficiles. Le nombre brut de champs irréguliers donne donc dans tous les cas une indication satisfaisante sur la difficulté des labours.

extrêmement bas du Roseland, l'un des districts corniques où le bocage évoque le mieux la Bretagne. Les pourcentages des fermes en contact avec des champs irréguliers sont aussi très faibles : la plupart vont de 7 à 14 %, quel que soit le nombre de champs irréguliers, sauf au Nord de Truro et évidemment, à l'Ouest de Carnmenellis. La régularité des terroirs corniques est très grande et ceci s'accorde bien avec la forte tradition arable du comté et avec l'aspect breton du paysage.

En Galles, le Sud, le Centre et le Nord s'opposent nettement. Le Sud a des indices d'irrégularité de champs qui sont, comme ceux du Cornwall, inférieurs à 100, le chiffre du Val de Glamorgan, 49, étant du même ordre que les chiffres les plus faibles du Cornwall. Le pourcentage des fermes en contact avec des champs irréguliers est aussi faible qu'en Cornwall dans deux cas, mais un peu plus élevé dans deux autres cas. Dans l'ensemble, le Sud Gallois se rapproche donc du Cornwall.

Le Centre du Pays a des indices compris entre 100 et 200, et des pourcentages modérés (15 et 18 %) ; c'est une région de transition, où le paysage révèle déjà bien des irrégularités. L'examen détaillé donne à penser que, si dans le calcul des pourcentages on ne tenait compte que des vieux « tyddyn » gallois, à l'exception des fermes modernisées et des cottages, les pourcentages seraient plus forts.

Le Nord du pays a des indices supérieurs à 200 et environ 40 % des fermes touchent à des champs irréguliers. Ce trait est sans doute en rapport avec la localisation ancienne des fermes nord-galloises sur la périphérie des méjous fertiles, en plein terroir pastoral.

L'Irlande offre des indices et pourcentages très variables suivant les régions. Les indices des comtés d'Antrim, de Dublin, et de la baronnie de Fermoy sont comparables aux plus bas du Sud-Galles et de Cornwall, les pourcentages de fermes en contact avec des champs irréguliers sont plus faibles que tous ceux des autres pays celtiques. La région de Garrigaholt en Clare donne des résultats contradictoires : indice relativement élevé (plus de 100), pourcentage plus faible que partout ailleurs (il est nul). Les collines de la région de Dungarvan, avec un indice proche de 300, rappellent le Nord-Galles, mais le pourcentage y est beaucoup plus faible.

Cet échantillonnage divers d'irrégularités ne peut s'expliquer en Irlande que par des circonstances historiques assez récentes. Seules les collines de Dungarvan doivent être une région d'enclôtures paysannes ; ce fut sans doute une de ces régions où Young vit les clôtures grimper le long des versants de montagnes. Le district de Carrigaholt, en revanche, est un vieux terroir de fermes rubanées. La disposition géométrique générale des fermes y a accru la régularité des champs. Nous verrons que la disposition des fermes près de Fermoy évoque aussi un planisme agraire très strict, mais sans doute assez ancien. La cause de la régularité extraordinaire des terroirs de Dublin et d'Antrim apparaît mal, mais dans les deux cas, les landlords ont dû intervenir dans une certaine mesure auprès des fermiers.

Le cas de l'île de Man est aberrant. Les indices d'irrégularité, supérieurs à 300, sont les plus élevés de tous, et pourtant ces champs mal adaptés aux labours, sont travaillés avec le plus grand soin.

### 3° Forme des champs réguliers

#### a) *Indice d'allongement*

Le tableau suivant montre, de droite à gauche : 1° la localisation cartographique : n° de la carte au 1/25 000 suivi du n° du carré de 1 km² étudié ($60^{bis}$) ; 2° le nom du district, suivi du nom de la commune ; 3° l'indice d'allongement (L/l) ; 4° la superficie moyenne des champs étudiés pour l'indice de longueur ; 5° le nombre de champs sur le km² étudié (nombre de champs contenus en entier + nombre de champs contenus en partie divisé par 2) (61).

($60^{bis}$) Pour Man et l'Irlande (sauf Cork) n° de la carte au 1/10360. Pour le Co. Cork, n° de la carte au 1/25000.

(61) Le nombre de champs au km² et la superficie moyenne (en hectares) ne sont pas en rapport strict l'un avec l'autre. La superficie moyenne a été calculée pour les champs (10 en général) dont l'indice de longueur est donné. Pour ce calcul nous avons choisi autant que possible les champs les plus proches d'une ferme et les plus réguliers. La superficie moyenne de ces champs n'est donc pas forcément la même que celle de tous les champs inclus dans une étendue de 1 km².

| N° de Carte | District, Commune | L/l | s ha | nb au km² |
|---|---|---|---|---|
| 10/83-36.38 | Roseland (Philleigh) | 1,32 | 2,05 | 35 |
| 10/86-85.63 | Pyder (St. Columb Major) | 1,98 | 3,05 | |
| 10/87-88.71 | — (St. Merryn-St. Ervan) | 1,66 | 4,05 | 44 |
| 20/25-21.56 | West Wivel (Pelynt) | 1,69 | 1,45 | 45 |
| 21/21-26.20 | Nord-Est (Kilkhampton) | 1,69 | 1,45 | 56 |
| 21/20-24.03 | — (Marhamchurch) | 1,55 | 1,41 | 51 |
| 20/37-55.77 | Val de Tamar (Stoke-Climsland) | 1,5 | 1,65 | 49 |

*GALLES*

| N° de Carte | District, Commune | L/l | s ha | nb au km² |
|---|---|---|---|---|
| 23/87-85.75 | Co. Denbigh (Llanelian-yn-Rhôs) | 1,47 | 2,86 | 39 |
| — 83.76 | — (Llandrillo-yn-Rhôs) | | | |
| | — (Llansantffraid) | | | |
| | — (Glyn Conwy) | 1,43 | 1,49 | 60 |
| 23/56-65.54 | Arfon (Llanddeiniolen) | 1,54 | 1,6 | 81 |
| 23/37-37.72 | Anglesey (Trewalchmai) | 1,59 | 3,12 | 25 |
| 23/38-88.32 | — (Llanrhyddlad) | 1,31 | 1,46 | 77 |
| 23/12-26.19 | Lleyn (Aberdaron) | 1,47 | 1,07 | 77 |
| 22/68-63.84 | Co. Cardigan (Tirymynach) | 1,48 | 2,75 | 44 |
| 22/67-64.73 | — (Llanilar) | 1,52 | 1,85 | 45 |
| 22/56-52.67 | — (Llanon) | 1,48 | 2,07 | 49 |
| 22/04-09.42 | Co. Pembroke (Nevern) | 1,44 | 2,45 | 38 |
| 12/83-87.31 | (Mathry) | 1,58 | 1,98 | 44 |
| 12/82-85.27 | — (Llandeloy) | 1,30 | 2,55 | 34 |
| 22/12-18.24 | Co. Carmarthen (Llanboidy) | 1,40 | 2,35 | 61 |
| 21/97-91.73 | Val de Glamorgan (St. Andrews m.) | 1,35 | 2,95 | 30 |

*MAN*

| N° de Carte | Région | Commune | Quarterland | L/l | s ha | nb au km² |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Nord | Bride | (Ballaquark) | 1,43 | 2,8 | 45 |
| 10 | Centre | Onchan | (Renscault) | 1,27 | 2,15 | 75 |
| 16 | Sud | Malew | (Ballachrink) | 1,41 | 1,27 | 81 |
| 15 | Extr.-Sud | Rushen | (Cregneish) | 1,43 | 0,36 | 170 |

*IRLANDE*

| N° de Carte | Comté | Townland | L/l | s ha | nb au km² |
|---|---|---|---|---|---|
| 7 | Antrim | Loughlynch | 2,05 | 1,37 | 73 |
| 65 | Clare | Oughterard Kilballyowen | 1,32 | 1,22 | 99 |
| 453 | Cork | 208-082 | 1,26 | 1,37 | 75 |
| 451 | | 174-077 | 1,21 | 2,66 | 33 |
| 7 | Dublin | Ellinstown | 1,47 | 3,23 | 32 |

Les indices d'allongements des champs réguliers, comme ceux des champs de grands domaines, sont le plus souvent voisins de 1,5. Ceci fait penser que les paysans qui ont aménagé ces champs avaient à ce sujet à peu près les mêmes idées que les landlords.

L'on remarque cependant certaines variations locales. En Cornwall, tous les indices de Pyder et du Nord-Est sont très forts : 1,66 à 1,98. Ce dernier est caractéristique d'une région où les terroirs laniérés sont très nombreux. Il est certain que cet allongement considérable est un reste de laniérage. Cette explication doit être valable pour tout le quart Nord-Est du Cornwall. Ailleurs, il existe quelques terroirs laniérés caractéristiques, mais isolés, et dirait-on, sans influence sur le reste de la structure agraire. L'indice de 1,32 en Roseland est même remarquablement bas. Il n'y a aucun rapport entre la superficie moyenne des champs et l'indice d'allongement.

En Galles, la plupart des indices sont compris entre 1,40 et 1,50. Cette uniformité est très remarquable et contraste avec les variations considérables de l'indice d'irrégularité. A Anglesey toutefois, et dans le Sud du Pays, une certaine diversité se révèle : indices de 1,31 et 1,58 en deux points rapprochés à Anglesey ; indices de 1,30 et 1,58 en deux communes voisines du Co. de Pembroke.

A Man, les indices sont relativement faibles (inférieurs à 1,5), mais assez uniformes (3 indices sur 5 compris entre 1,41 et 1,43). Cette faiblesse relative est assez paradoxale dans une île restée fidèle à une tradition de labours. Mais le grand nombre des champs irréguliers y est aussi surprenant.

En Irlande, les indices sont plus variables que dans les autres contrées : 1,21 près de Castlelyons (Co. Cork) ; 2,05 près de Mosside (Co. Antrim). Toutefois la moyenne générale des quatre indices calculés est de 1,44, peu différente des moyennes habituelles des autres contrées. Il est possible que l'indice élevé du comté Antrim s'explique par l'habitude qu'avait ce comté des terres en rundale aux longues parcelles parallèles. Mais, à la différence du Cornwall, il ne semble pas que les champs actuels soient les héritiers d'anciens champs laniérés ; ils sont d'aspect trop géométrique pour cela.

b) *Les différents « styles »*

L'indice d'allongement n'est pas la seule caractéristique de la forme des champs. Le tracé des clôtures, en effet, obéit à des styles différents qui ont une répartition régionale assez intéressante (fig. 57).

Les champs corniques ont très souvent des côtés incurvés régulièrement, les incurvations de deux côtés du même champ étant parallèles. Ce trait rapproche les champs réguliers corniques du type des champs laniérés. Dans certains cas, par exemple à Raginnis en Paul (péninsule de Penwith), les champs réguliers incurvés de la sorte paraissent bien être les héritiers de champs laniérés successeurs eux-mêmes de champs ouverts.

Mais l'on ne peut pas généraliser. Très souvent, les courbures sont particulièrement nettes dans des champs situés sur des versants doublement incurvés : curvilignes en plan et convexes en coupe. Le dessin des clôtures trahit une certaine adaptation au relief : certaines clôtures s'incurvent parallèlement aux courbes de niveau,, tandis que d'autres ont une direction générale oblique par rapport aux lignes de plus grande pente (62) et doivent sans doute leur incurvation à la difficulté de tracer sur une surface doublement incurvée une ligne droite autre qu'une ligne de plus grande pente. Dans tous les cas, les champs à côtés incurvés parallèlement sont assez commodes pour le labour : les sillons seront curvilignes mais parallèles et il n'y aura pas d'angles morts. Ce « style cornique » est assez répandu non seulement en Cornwall, mais aussi dans les péninsules et les îles galloises : Pembroke, surtout le cantref de Pebidiog, Lleyn, Anglesey. Ces champs sont souvent de superficie moyenne ou petite (1,5 à un peu plus de 2 ha).

La plupart dès champs du comté de Carmarthen offrent un autre style que l'on peut appeler « style de Carmarthen ». Les côtés des champs sont aussi incurvés, mais assez fréquemment, les courbures de deux côtés opposés sont en sens contraire, et sont concaves par rapport au centre du champ. Tandis que des champs de style cornique peuvent se juxta-

(62) Cette obliquité semble due au désir de n'avoir pas à tracer les sillons selon les lignes de plus grande pente.

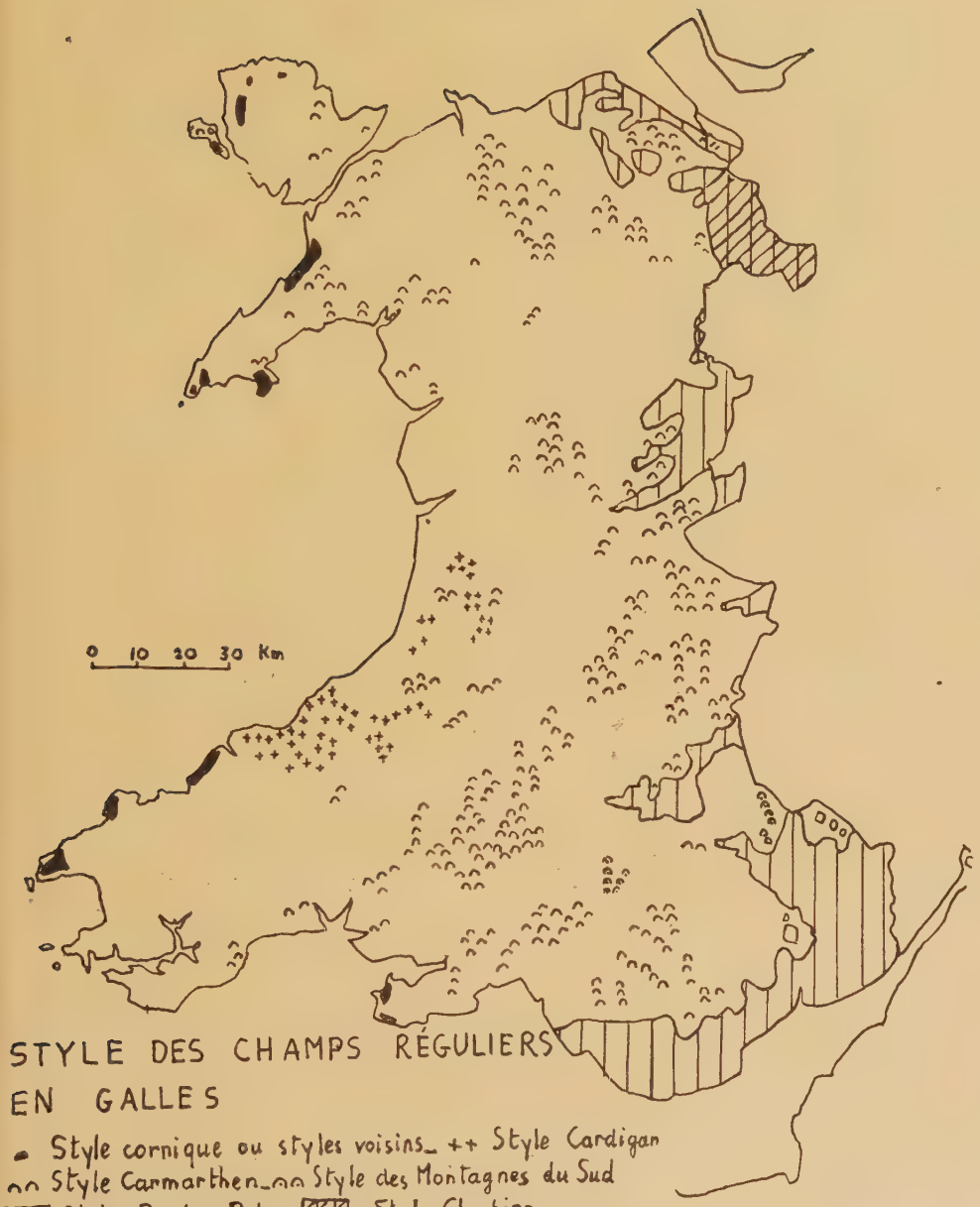
0 10 20 30 Km
STYLE DES CHAMPS RÉGULIERS EN GALLES
Style cornique ou styles voisins
++ Style Cardigan
Style Carmarthen
Style des Montagnes du Sud
Style Border-Pale
Style Cheshire

FIG. 57

poser en vastes séries régulières, les champs de type Carmarthen pur sont séparés par des enclos de formes diverses. La plupart de ces enclos en revanche ont un caractère commun : leurs coins, au lieu d'être des angles curvilignes nets comme en Cornwall, sont arrondis, avec parfois un rayon notable. Certains champs, aux quatre côtés incurvés de façon opposée deux à deux, et aux coins arrondis, ont une forme se rapprochant de celle d'une ellipse ou d'un cercle. Toutes ces particularités indiquent que ces enclos sont plutôt des pâtures que des lieux de labours. Toutefois, la mode moderne de « finir » le champ en labourant en rond les tournières permet de labourer soigneusement des champs à coins arrondis. En dehors du comté de Carmarthen, les champs de ce style sont répandus en certains districts du Sud du Pays de Galles : Pembroke, Brecon, Glamorgan, Monmouth. On retrouve ce type dans le Sud de l'Irlande, notamment dans les comtés de Cork et de Tipperary. Une variante de ce style est propre aux vallées des montagnes de Vieux Grès Rouge du Sud du Pays de Galles : le tracé des clôtures y est très légèrement tremblé. Il s'agit en somme d'une forme de transition entre champs irréguliers et champs réguliers de type Carmarthen. On peut qualifier ce type secondaire de « style des montagnes du Sud ».

Tout le Sud du comté de Cardigan est remarquable par le grand nombre des champs à clôtures rectilignes, formant diverses figures géométriques, surtout rectangles et trapèzes, mais sans qu'on puisse déceler un planisme d'ensemble. Certaines plaines irlandaises, notamment dans le comté d'Antrim, offrent des traits semblables.

Enfin, l'on peut distinguer un style propre à certaines régions féodalisées : Val de Glamorgan, Nord-Est du Pays de Galles, ancien Pale d'Irlande. La superficie moyenne des champs est assez forte (environ 3 ha) ; les tracés légèrement incurvés sont fréquents mais se combinent souvent de manière assez curieuse ; les côtés d'un même champ présentant des incurvations appartenant visiblement à plusieurs séries différentes. Ce trait doit provenir de la réunion fréquente de champs plus petits. Des champs laniérés véritables subsistent çà et là. Dans ce groupe, les champs de l'Est des comtés de Denbigh et de Flint présentent une particularité fréquente en Cheshire au delà du « Border » : une mare assez vaste est creusée près d'un coin de la plupart des champs. On peut

qualifier ce sous-type de « style de Cheshire » et le type général de « style Border-Pale ». En Galles, son apparition marque la limite des structures agraires véritablement galloises.

### 4° Les chemins

L'importance des chemins ruraux dans les paysages et dans la vie agricole peut être évaluée par différents indices.

#### a) *Pourcentage des fermes desservies*

L'un des plus importants est le pourcentage des fermes desservies directement par des chemins clos sur une surface donnée. En Bretagne, normalement, toute ferme est desservie par un chemin enclos de talus (63). Le chemin y est considéré comme faisant partie des terres incultes et doit être soigneusement séparé des terres cultivées. Dans certaines régions galloises, en revanche, un assez grand nombre de fermes ne sont pas desservies par des chemins clos : on y accède par une voie tracée sur le côté ou même au milieu d'un champ ou d'une lande. Dans un cas comme dans l'autre, ce fait semble attester une vie rurale de tendance pastorale et d'activité assez extensive.

Tableau des pourcentages de fermes desservies par des chemins clos (sur une surface de 30 km², sauf à Man et dans le Co. Clare, où une surface de 10 km² a été étudiée).

MAN

| Carte au 1/10 560 | Commune de | % |
|---|---|---|
| 3 | Bride | 96 |
| 10 | Onchan | 93 |
| 16 | Arbory-Malew | 90 |

(63) A époque très récente l'introduction des clôtures de fils de fer et des autos a amené certains fermiers de la région de Quimper à délaisser le vieux chemin creux, et à tracer à travers champs une voie nouvelle bordée de fils de fer rejoignant la route. Ces nouveaux chemins, qui paraisent ouverts à première vue, sont en fait des chemins clos.

IRLANDE

| Carte au 1/10 560 (64) | District | % |
|---|---|---|
| 7 | Co. Antrim-Mosside | 92 |
| 65 | Co. Clare-Garrigaholt | 96 |
| 453 | Co. Cork-Dungarvan | 97 |
| 451 | Co. Castlelyons | 97 |
| 7 | Co. Dublin | 100 |

CORNWALL

| Carte au 1/25 000 | District | % |
|---|---|---|
| 10/83 | Roseland | 88 |
| 10/84 | Truro | 66 |
| 10/87 | Newquay | 79 |
| 10/97 | Padstow | 63 |
| 20/19 | St. Gennys | 86 |
| 21/20 | Bude | 90 |
| 20/15 | Fowey | 84 |
| 20/25 | Looe | 89 |
| 20/35 | St. Germans | 91 |
| 20/37 | Stoke-Climsland | 89 |

GALLES

| Carte au 1/25 000 | District | % |
|---|---|---|
| 23/87 | Rhos (Denbigh) | 92 |
| 23/56 | Arfon | 86 |
| 22/67 | Llanilar | 57 |
| 12/83 | Mathry | 83 |
| 12/82 | Pebidiog | 86 |
| 22/12 | Ouest-Carmarthen | 86 |
| 21/97 | Val de Glamorgan | 64 |

Les pourcentages sont donc particulièrement forts en Irlande et à Man. A Man, la plupart des quarterlands laniérés possèdent un long chemin clos menant à la ferme. Ces chemins sont commodes à certains égards, mais l'on trouve actuellement que, avec leurs talus, ils prennent beaucoup de place, et empiètent un peu trop sur la surface cultivable. En Irlande, les « *boreen* » (gaélique « *boithrin* », petite route), bordés de haies ou de talus, et menant aux fermes perdues dans la campagne, sont, avec les bogs, l'un des traits les plus

(64) Carte au 1/20 000 pour les deux exemples du comté de Cork.

caractéristiques de l'île, non seulement dans le paysage, mais aussi dans la littérature (65).

En Galles et en Cornwall, les pourcentages sont assez variables, et leur répartition est parfois surprenante. Aussi l'on ne s'explique guère l'opposition de l'indice très élevé de Rhôs (Co. Denbigh) et de l'indice très bas de la région de Llanilar (Co. Cardigan). Tous les autres traits agraires et agricoles de ces régions sont assez semblables. En revanche, en Cornwall, les régions de Truro et de Padstow qui ont toutes deux des indices peu élevés, sont très dissemblables à bien des égards. Malgré ces contradictions, l'on peut définir un type de région à dessin agraire imparfait, qui est bien représenté sur les cartes de Truro et surtout de Llanilar : grand nombre de champs irréguliers, petit nombre de chemins. Le type opposé, de dessin agraire soigné, avec champs réguliers et nombreux chemins de desserte de fermes, est le plus fréquent en Cornwall et existe aussi dans l'Ouest du comté de Carmarthen et le Nord-Ouest du comté de Pembroke.

Les districts qui n'entrent ni dans l'une, ni dans l'autre de ces catégories semblent devoir leurs caractéristiques aberrantes aux dimensions des exploitations. Le Val de Glamorgan, par exemple, a des champs très réguliers et relativement peu de fermes desservies directement par des chemins clos. Mais les fermes y sont vastes. Elles ont pu se dispenser d'avoir un chemin d'accès clos, car elles n'ont pas hésité à laisser en pâture permanente un ou deux champs les séparant de la route, et que traverse une voie ouverte. Cette disposition est assez fréquente dans certaines régions riches d'Angleterre. Le district de Padstow se rapproche un peu à cet égard du Val de Glamorgan. En revanche, le fort pourcentage d'exploitations desservies par des chemins clos dans les districts à indice d'irrégularité élevé d'Arfon et de Rhôs (Denbigh) semble dû à la multitude de petites fermes et de cottages établis au bord de routes ou de chemins menant à des fermes plus importantes.

(65) Au moins dans la littérature anglo-irlandaise.

### b) *Densité du réseau*

La longueur des chemins pour 1 km² de surface est donc aussi un indice utile, mais plus caractéristique encore est la longueur des chemins desservant uniquement des champs et le pourcentage des champs desservis directement par des chemins. Les chemins desservant des champs sont caractéristiques de districts d'agriculture occidentale intensive ancienne.

CORNWALL

| N° de la carte 1/25 000 | Commune | N° du carroyage | Chemins desservant fermes m | Chemins desservant champs m | Champs desservis % |
|---|---|---|---|---|---|
| 10/42 | St.Buryan ..... | 41-24 | 925 | 625 | 47 % |
| 10/83 | Philleigh ..... | 86-38 | 1.400 | 100 | 55 |
| 10/86 | Colan ..... | 85-63 | 1.875 | 875 | 95 |
| — | St.Columb M. ..... | 88-62 | 2.250 | 0 | 93 |
| 10/87 | St. Ervan ..... | 88-71 | 1.825 | 250 | 93 |
| 20/25 | Pelynt ..... | 21-56 | 690 | 2.060 | 58 |
| 20/37 | Stoke-Climsland .. | 33-77 | 1.375 | 875 | 56 |
| 21/20 | Marhamchurch ... | 24-03 | 1.125 | 150 | 100 |
| 21/21 | Kilkhampton ..... | 26-01 | 2.000 | 675 | 66 |
| | Moyenne ..... | | 1.496 | 623 | 71 % |

GALLES

| N° de la carte 1/25 000 | Commune | N° du carroyage | Chemins desservant fermes m | Chemins desservant champs m | Champs desservis % |
|---|---|---|---|---|---|
| 23/56 | Llanddeiniolen ... | 54-65 | 2.875 | 250 | 63 % |
| 23/37 | Aberffraw ..... | 37-72 | 1.175 | 0 | 55 |
| 23/12 | Aberdaron ..... | 26-19 | 2.850 | 900 | 73 |
| 22/68 | Tirymynach ..... | 63-84 | 1.600 | 0 | 66 |
| 22/67 | Llanilar ..... | 64-73 | 575 | 250 | 65 |
| 22/56 | Llanon ..... | 52-67 | 1.950 | 100 | 45 |
| 22/04 | Nevern ..... | 09-42 | 2.950 | 300 | 87 |
| 12/83 | Mathry ..... | 87-31 | 3.125 | 0 | 73 |
| 12/82 | Llandeloy ..... | 85-27 | 2.750 | 875 | 89 |
| 28/12 | Llanboidy ..... | 18-24 | 475 | 525 | 48 |
| 21/97 | Wick ..... | 91-73 | 1.125 | 0 | 50 |
| | Moyenne ..... | | 1.995 | 290 | 65 % |

Nous avons calculé tous ces indices pour un grand nombre de districts, en choisissant dans chacun un carré de 1 km² présentant les caractéristiques moyennes du district. Ces indices, toutefois, ne peuvent être utilisés de manière aussi poussée que ceux que nous avons cités jusqu'ici, car les variations locales sont très grandes.

L'on voit que, si les chemins desservant des fermes ont une densité plus grande en Galles, les chemins desservant les champs sont nettement plus fréquents et plus longs en Cornwall. De même, le pourcentage des champs desservis est plus fort dans ce dernier comté. C'est ce que faisaient attendre l'examen des paysages corniques et gallois, et la comparaison des deux types d'agriculture. De plus, en Galles, les seuls exemples de grande longueur de chemins desservant les champs se trouvent dans les péninsules occidentales : Dyfed (Ouest du comté de Carmarthen et comté de Pembroke) et Lleyn, qui rappellent par bien des traits les paysages de Cornwall et de Bretagne. Les pourcentages les plus forts de champs desservis se trouvent aussi dans ces régions.

MAN

| Carte 1/10 560 | Commune | Quarterland | Chemins desservant fermes m | Chemins desservant champs m | Pourcentage champs desservis |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Bride | Ballaquark | 1.690 | 1.360 | 100 % |
| 10 | Onchan | Renscault | 2.000 | 105 | 84 |
| 16 | Malew | Ballachrink | 2.110 | 1.000 | 84 |
| 15 | Rushen | Cregneish | 840 | 3.340 | 71 |
| | Moyenne | | 1.660 | 1.426 | 84 % |

Tous ces indices sont très forts. La densité des chemins desservant des fermes et le pourcentage de champs desservis sont nettement plus élevés non seulement que ceux de Galles, mais encore que ceux de Cornwall. Ceci, cette fois, s'accorde bien avec le caractère « arable » intensif de l'agriculture manxoise.

IRLANDE

| Carte 1/10 560 | Comté | Townland ou N° du carré | Chemins desservant fermes m | Chemins desservant champs m | Pourcentage champs desservis |
|---|---|---|---|---|---|
| 7 | Antrim | Loughlynch | 2.010 | 850 | 70 % |
| 65 | Clare | Oughterard Kilballyowen | 3.000 | 240 | 51 |
| 453 | Cork | 208.072 | 2.100 | 300 | 61 |
| 451 | — | 174.077 | 1.200 | 200 | 51 |
| 7 | Dublin | Ellistown | 310 | 150 | 53 |
| | Moyenne | | 1.922 | 348 | 57 % |

Les indices irlandais sont peu différents de ceux de l'ensemble du Pays de Galles. Comme cette contrée, l'Irlande a des types de régions assez divers au point de vue de la densité des chemins. Dans l'ensemble, l'Irlande paraît cependant plus riche en chemins que le Pays de Galles. Ceci doit être dû en grande partie, à l'influence planificatrice des landlords.

### 5° La disposition des champs

Dans le réseau de clôtures qui couvre les terroirs réguliers de nos contrées, il n'est pas toujours possible de reconnaître si un principe directeur a présidé à l'établissement des champs. Parfois cependant, des dispositions très caractéristiques frappent l'œil. Il convient d'étudier celles-ci systématiquement, catégorie par catégorie, car l'étude régionale de ces phénomènes ne peut guère être qu'esquissée.

#### a) *Disposition dépendant du relief*

C'est la plus simple et sans doute la plus fréquente parmi les dispositions reconnaissables. Les clôtures des champs sont les unes parallèles ou légèrement obliques par rapport aux courbes de niveau, les autres parallèles ou légèrement obliques par rapport aux lignes de plus grande pente (66).

(66) L'influence du relief sur le « style » des champs a déjà été étudiée à propos du style cornique. Il est évident que les champs de ce style sont aussi disposés par rapport au relief. Mais tous les champs dont la disposition dépend du relief ne sont pas de style cornique.

Ce principe d'ordonnancement des champs donne lieu à des combinaisons assez diverses. Les plus simples affectent de longs versants rectilignes. Souvent, dans ce cas, les clôtures sont strictement parallèles aux courbes de niveau et lignes de plus grande pente, et forment une sorte de carroyage régulier couvrant le versant. En général, la plus grande dimension du champ suit la ligne de plus grande pente. Cette disposition est fréquente sur les bas-versants des montagnes en « outlier » de Munster et de l'Ouest du Connacht. Elle se remarque aussi sur certains gradins, joignant plusieurs niveaux pénéplanés (près de Tintagel en Cornwall, près de Dinas et de Llanwnda dans le comté de Pembroke) (67).

La disposition est encore plus frappante lorsque deux versants réguliers se font face, comme dans les vallées glaciaires : le carroyage couvre les basses pentes et tend à se prolonger sur la plaine alluviale ; mais ici parfois, des irrégularités apparaissent, qui mettent encore plus en valeur la disposition régulière due au relief. Les glens d'Antrim et de Wicklow, en Irlande ; Laxey Glen, les vallées de Baldwin à Man, offrent de bons exemples de ce dispositif ; mais les vallées des montagnes de Vieux Grès Rouge, au Sud du Pays de Galles, sont encore plus caractéristiques, avec leurs champs aux côtés légèrement tremblés (style des montagnes du Sud) mais formant un carroyage très régulier.

Les longues crêtes à versants convexes vers le haut et à sommet presque plat, portent souvent sur leur ligne de faîte un chemin ou un long talus, qui forme l'armature de tout un dispositif agraire. Parfois des talus dévalent les lignes de plus grande pente, perpendiculairement à la ligne de crête, mais le plus souvent ils sont légèrement obliques par rapport à celle-ci, l'obliquité d'un versant prolongeant celle de l'autre versant. Le dessin en arêtes de poisson, en effet, est extrêmement rare. Il semble que l'adaptation au relief soit, ici, légèrement atténuée par le désir d'avoir des champs obéissant à une orientation uniforme. Ce dispositif est fréquent sur les pénéplaines disséquées en lanières : surface de 100 m près de Truro (commune de St. Michael-Penkevil et de Ruan-Lanihorne), et près de Fowey ; basse surface de Roseland ;

(67) Carte au 1/25 000 : 20.08 (Tintagel) — 12/93, 12/94, 22/03, 22/04 (Dinas et Llanwnda).

surface moyenne de Cardigan, à l'Est d'Aberystwyth (68). Ce dispositif apparaît aussi sur les portions les moins sinueuses des eskers irlandais, près de Clonmacnoise, par exemple.

La présence de versants curvilignes — au moins lorsque la courbure du versant est déjà sensible sur une distance de quelques centaines de mètres — introduit des complications supplémentaires. Il s'agit essentiellement de croupes ou épaulements et de têtes de vallons.

Ici l'application du principe de parallélisme des clôtures aux courbes de niveau d'une part, aux lignes de plus grande pente d'autre part, aboutit à établir des champs en trapèze. La grande base du trapèze est au bas du versant, s'il s'agit d'un accident en relief, au sommet, s'il s'agit d'un accident en creux. Dans certains cas, la hauteur du trapèze est plus longue que la grande base, ce qui donne à la disposition une allure rayonnante ; dans d'autres cas, la hauteur est plus petite que la grande ou même que la petite base, le champ s'allonge suivant les courbes de niveau et la disposition générale tend à être concentrique. L'on ne peut établir à cet égard de règle de répartition. Parfois l'un et l'autre type se trouvent côte à côte. Ainsi les champs entourant la colline de Bin Down en Morval (Cornwall) (69), sont de type rayonnant, sauf du côté Nord où prévaut le type concentrique. Deux fermes voisines du district du Land's End : Trevear en Sennen et Treen en St. Levan (70) toutes deux situées sur des croupes surbaissées ont, l'une, une disposition rayonnante, l'autre, une disposition concentrique.

Parfois tous les champs situés sur une croupe obéissent à un dispositif unique, harmonieusement adapté au relief. L'on peut citer South Torfrey en St. Samson (Cornwall), Coedwynog en Nevern (Comté de Pembroke), Treseisyllt en St. Nicolas (même comté) (71).

En certains cas, le dispositif des champs est bien adapté au relief du sommet de la croupe, mais se poursuit sur les versants où l'adaptation n'est plus parfaite. Beaucoup de drumlins irlandais ont ainsi un talus de crête suivant le grand

(68) Carte au 1/25 000 : 10/84 (St-Michael-Penkevil, Ruan Lanihorne), 20/15 (Fowey), 10/83 (Roseland), 22/68 (Est d'Aberystwyth).

(69) Carte au 1/25 000 : 20/35.

(70) Carte au 1/25 000 : 10/32.

(71) Carte au 1/25 000 : 20/15 (St. Samson), 22/04 (Nevern), 12/83 (St. Nicolas).

axe de ce relief et des talus perpendiculaires sur les flancs. Cet arrangement, qui est le même que celui qui règne sur beaucoup d'eskers, est adapté au sommet relativement plat du drumlin, mais ne l'est pas à ses deux extrémités. En Cornwall, il arrive assez fréquemment que des fermes soient situées près du sommet d'une croupe, ou d'un épaulement. Les champs les plus proches de la ferme sont souvent disposés de façon à tirer au mieux parti de la surface sub-horizontale du sommet. Parfois la disposition de ces champs centraux commande celle des champs périphériques situés sur les versants : même orientation des longs côtés, même direction des petits côtés. Mais ces petits et grands côtés se trouvent alors fortement en oblique par rapport aux courbes de niveau et aux lignes de plus grande pente. C'est le cas de plusieurs fermes de la région de Looe et de celle de Treffry en St. Gluvias (72).

Souvent, la disposition des champs des versants adaptés au relief s'oppose fortement à celle des champs du sommet. Il peut arriver qu'il y ait entre les versants et le sommet une rupture de pente si brusque que l'adaptation au relief amène l'adoption de deux dispositifs différents, l'un sur la pente, l'autre sur le plateau. Mais fréquemment, lorsque ces oppositions se manifestent, la raison en est que les champs du sommet des croupes ne sont pas adaptés au relief, mais doivent leur dessin à un principe différent. Dans les environs de Truro en Cornwall, de Llanon (comté de Cardigan), de Llanelian (comté de Denbigh), le sommet des croupes et collines porte des champs irréguliers (73). En Galles, ces champs irréguliers avoisinent des fermes, en Cornwall au contraire, ils sont par rapport à elles en position périphérique. L'examen de la carte de la région de Truro conduit à la conclusion que ces champs irréguliers de croupes sont les derniers restes de landes, défrichés tardivement. Les fonds de vallons, aussi, contiennent souvent des petits groupes d'enclos irréguliers autour de sources, ou de marécages. Les cartes de St. Merryn et de Stoke-Climsland (74) en Cornwall en offrent plusieurs exemples.

(72) Cartes au 1/25 000 : 20/25 (Looe), 10/75 (St. Gluvias).

(73) Cartes au 1/25 000 : 10/84 (Truro), 22/59 (Llanon), 23/87 (Llanelian, Co. Denbigh).

(74) Cartes au 1/25 000 : 10/87 (St. Merryn) et 20/37 (Stoke-Climsland).

Dans l'ensemble, les champs adaptés au relief caractérisent les terroirs d'origine paysanne et de destination « arable » ; Cornwall, Sud-Ouest gallois. En Irlande et dans la plus grande partie du Pays de Galles, l'adaptation au relief n'apparaît guère que sur des pentes fortes, rendant cette adaptation indispensable : vallées glaciaires, eskers, drumlins. Ici, le dessin est un carroyage simple et uniforme. Dans les vieux pays agricoles, en revanche, l'adaptation au relief présente des nuances très délicates. L'incurvation légère des clôtures, le « style cornique » qui caractérise bien des champs adaptés à des versants curvilignes, contribue à donner une apparence ancienne et paysanne à ces terroirs, à les rendre plus différents encore des domaines géométriques planifiés.

b) *Disposition en rapport avec les incultes*

Beaucoup de fermes riveraines de vastes étendues incultes ouvertes, ou même simplement de petites landes, ont un terroir caractérisé par deux faits : 1° les champs situés au centre du terroir sont rectangulaires ou du moins quadrangulaires ; 2° les limites extrêmes séparant le terroir cultivé des incultes sont très incurvées et tendent à donner au terroir une forme circulaire. Ces deux caractères opposés sont facilement explicables : les champs de culture doivent être autant que possible rectangulaires, mais la forme générale du terroir doit être autant que possible circulaire, pour qu'il puisse être enclos aux moindres frais. La clôture séparant le terroir particulier d'une ferme des incultes ouverts à la dépaissance commune devait, en effet, être très puissante, pour constituer réellement un obstacle pour toutes espèces de bétail, et était donc très coûteuse.

Les clôtures-limites incurvées peuvent être de différents types. Il peut s'agir de la clôture extérieure primitive d'un terroir, établie dès l'origine du défrichement, mais plus souvent on a affaire à des clôtures d' « encroachments » plus ou moins légaux. Dans ce cas, un facteur psychologique peut contribuer à faire adopter une ligne de clôture incurvée : l'on obtient ainsi un terrain notable, tout en ayant l'air de mordre à peine sur le « commun ». Un « encroachment » en forme de saillant carré ou triangulaire serait presque une provocation à l'égard des autres usagers du commun. Enfin les

clôtures incurvées, en Galles surtout, peuvent être les limites non seulement du terrain cultivable, mais aussi des « sheep-walks » de la ferme.

Ces divers types de clôtures séparant terroirs particuliers et communs peuvent donner lieu à diverses combinaisons. L'interprétation des terroirs de ce genre est souvent plus facile d'après les documents anciens que d'après les cartes modernes, car bien des landes et montagnes, aujourd'hui couvertes d'enclôtures géométriques, étaient autrefois ouvertes et communes, et les limites des vieux terroirs des différentes fermes apparaissaient très nettement.

Un plan-terrier de 1779, relatif à la paroisse de Llanelidan (Co. Denbigh) (75) montre comment les « encroachments » donnent des contours incurvés à un terroir par ailleurs formé de champs rectangulaires réguliers. Cinq champs bordant le commun sont qualifiés « d'encroachment ». Trois ont une clôture extérieure très fortement incurvée et forment sur le commun des saillants arrondis (fig. 58).

Les fermes de ce type, où le contact des incultes affecte seulement la disposition de la bordure extérieure du terroir, apparaissent fréquemment sur les cartes des dîmes.

De petits groupes de champs entourant des cottages — peut-être anciens ty-un-nos — perdus au fond de hautes vallées galloises ont ainsi des contours extérieurs arrondis. Certains s'étendent sur des versants, en forme de fusées parallèles au talweg. Tels sont Lluest en Llangeinor, et Corrwg en Glyncorrwg (Glamorgan). La présence d'un ou deux champs à clôture fortement incurvée aux deux extrémités du terroir suffit à leur donner cette forme.

Lorsqu'on a affaire à une ferme importante, et non à un cottage, le terroir a une forme générale rectangulaire, mais avec des angles arrondis : tels ceux de Blaen-y-gorsydd en Mynachlogddu (Co. de Pembroke).

A St. Breward (Cornwall), les terroirs des fermes de Treswallock, Irishes, Hollagenna, forment plusieurs saillants arrondis à la lisière du Bodmin Moor. Leurs champs pourtant sont presque tous rectangulaires, mais la clôture extérieure des fermes est d'autant plus incurvée que le terroir est disposé de façon à laisser une communication directe entre les fermes et le moor (fig. 24).

(75) *NLW, Ms. maps, vol. 20,* p. 29.

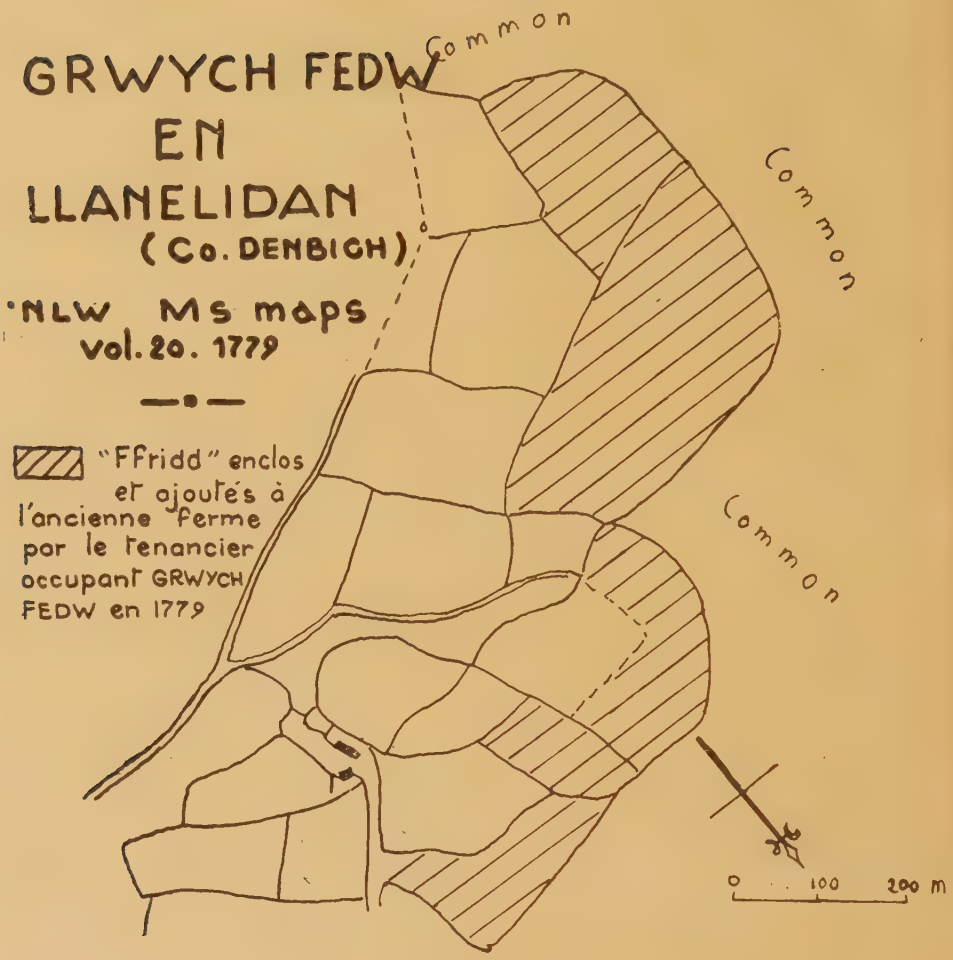


Fig. 58

La ferme de Pontfadog, en Llanddwywe (Co. Merioneth), atteste combien le principe des clôtures-limites incurvées était fondamental en ce district. La plus grande partie du terroir est de type géométrique, mais du côté du moor, se trouve un vaste champ dont la clôture extérieure dessine presque un demi-cercle.

Assez souvent, l'influence du contact des incultes sur la disposition des champs est encore plus nette : autour d'un

premier noyau à contours arrondis, ont été gagnés de nouveaux champs séparés des landes par une clôture incurvée parallèle à celle du noyau primitif. Il en résulte une disposition concentrique des champs autour de la ferme.

Sur les cartes des dîmes, certains terroirs de cottages de hautes vallées montrent ce processus à son début. A Fflorwyddog en Llangeinor (Glamorgan), le terroir central forme un cercle presque parfait, divisé en 6 champs d'allure rectangulaire. Au Sud de ce noyau, se trouvent deux champs séparés de la « gwaun » par une clôture incurvée parallèle à celle du noyau ancien. Trois talus de directions convergentes vers le centre du dispositif unissent les deux clôtures incurvées parallèles. L'on voit ici comment en ce système, limité pourtant à un secteur du cercle, l'allure du plan peut devenir rayonnante aussi bien que concentrique. Carnedde en Carno (Co. de Montgomery) est un ancien ty-un-nos entouré d'un vaste enclos de forme assez irrégulière. Cet enclos est lui-même entouré sur presque tout son pourtour de champs de forme grossièrement quadrangulaire, formant une auréole extérieure assez régulière.

Parfois l'on distingue, autour du bloc central des champs, plusieurs auréoles concentriques. Ainsi à Carnmeini en Mynachlog-ddu (Co. Pembroke) où les limites de certaines de ces auréoles sont suivies par des chemins de desserte de fermes ou de champs. Les terres des fermes et cottages de Carnmeini forment un vaste bloc presque circulaire isolé au milieu des moors sur les pentes de Mynydd Preseli (76). Ce dispositif rappelle celui des « *ensembles cadastraux circulaires* » signalés en Bretagne par M. A. Meynier (77). Ces derniers toutefois ne sont pas isolés au milieu de landes, mais sont entourés d'un bocage disposé différemment.

La commune de St. Buryan, en Cornwall, présente un ensemble de terroirs de disposition concentrique séparés par des restes de landes ou des terrains récemment défrichés (fig. 59). Un coup d'œil rapide sur la carte actuelle ferait croire à une disposition rayonnante autour du bourg lui-même (78). Cette impression est due au fait que sept ou huit routes et chemins convergent vers le centre du bourg. En

(76) Le dispositif reste encore très visible. Carte au 1/25 000, 22/13.
(77) A. Meynier, *CGPC*, 1945, p. 14-25.
(78) Carte au 1/25 000, 10/42.

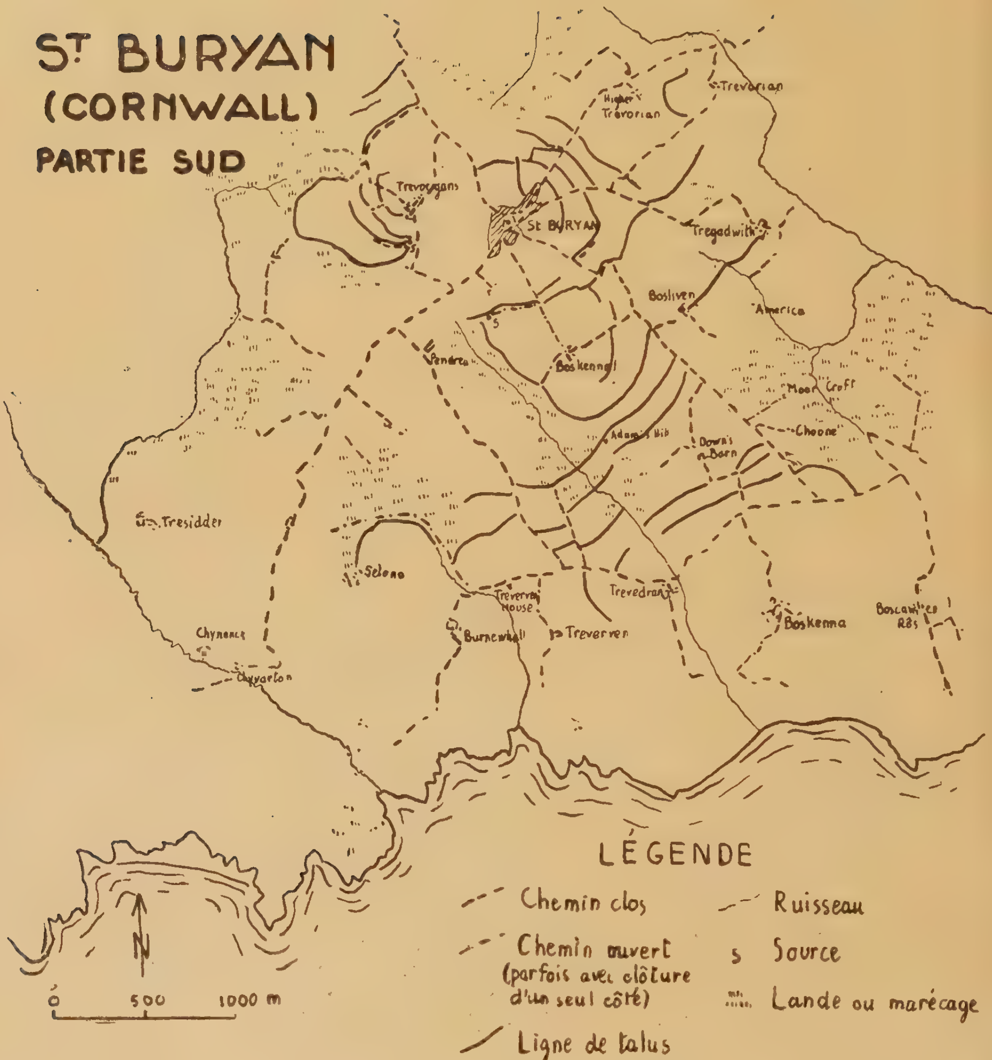
St BURYAN
(CORNWALL)
PARTIE SUD
Trevorian
Higher Trevorian
Trevoygans
St BURYAN
Tregadwith
Bosliven
America
Boskennal
Moor Croft
Choone
Adam's Hib
Tresidder
Selena
Treverven House
Burnewhall
Treverven
Trevedran
Boskenna
Chynance
Chyvarton
LÉGENDE
Chemin clos
Ruisseau
Chemin ouvert (parfois avec clôture d'un seul côté)
Source
Lande ou marécage
Ligne de talus
N
0 500 1000 m

FIG. 59

fait, une analyse plus minutieuse montre qu'il s'agit d'un ensemble de dispositifs rayonnants autour de plusieurs fermes du bourg et d'autres villages. L'ensemble se trouve sur la plate-forme de Penwith, large de 3 à 4 km à cet endroit et divisée en lanières parallèles, longues de plusieurs kilomètres et larges de un kilomètre environ, par des vallées orientées NO-SE, aux versants assez raides et à fond humide.

Au Nord-Est de St. Buryan, l'on trouve par endroits trois lignes de talus concentriques qui marquent vraisemblablement des stades de défrichements successifs d'une des fermes du bourg, puis une quatrième ligne de talus légèrement convexe vers le bourg. Cette ligne en revanche est concave vers les trois fermes de Higher Trevorian, Trevorian et Pridden, et rencontre au Nord, presque à angle droit, une double ligne de talus concentriques à ces fermes, dont l'une soulignée par un chemin clos. De plus, Trevorian s'entoure partiellement d'un petit talus semi-circulaire intérieur englobant trois ou quatre champs seulement.

Tournant autour du bourg vers l'Est et le Sud, l'on peut suivre trois, puis deux, puis seulement une ligne de talus entourant cette localité. A l'extérieur de ces lignes concaves vers le bourg s'en trouve une autre qui forme vers lui trois saillants convexes, au droit des trois fermes de Tregadwith, Bosliven et Boskennal. Cette dernière ferme, assez importante, possède au Sud-Est de son terroir, dans la direction opposée à celle du bourg, quatre ou peut-être cinq lignes de talus concentriques. A l'extérieur de ces circonvallations, sont établies une ferme et plusieurs pentys aux noms anglais, donc récents : Down's Barn, Moor Croft, Adam's Hill et un penty dont le nom cornique « *Choone* » signifie : la maison de la lande (79). A cet endroit d'ailleurs, les landes des versants mordent des deux côtés sur le plateau. Au Sud-Est de cet étranglement, se trouve Boskenna, manoir déjà indiqué sur les cartes de Norden. Le terroir de Boskenna présente, face au Nord-Ouest, deux lignes de talus concentriques convexes vers Down's Barn. Tout indique donc que Down's Barn et les pentys voisins occupent l'emplacement d'un ancien no man's land entre Boskennal et Boskenna. Si l'on se fie aux données de la toponymie, les dernières phases du défrichement

(79) Choone est une contraction de Chy wûn. Le cornique wûn correspond au gallois « gwaun », au breton « yeun ».

seraient contemporaines de l'extinction de la langue cornique au XVII[e] siècle.

Ces lignes de talus concentriques autour de Boskennal et Boskenna non seulement traversent le plateau, mais descendent jusqu'au fond de la vallée qui le limite à l'Ouest. Au delà du talweg, commencent les lignes de talus de la lanière de plateau voisine, où sont bâties les fermes de Trevedran et Treverven.

Au Sud-Ouest et à l'Ouest du bourg de St. Buryan, l'on ne retrouve pas de talus convexes vers l'extérieur du bourg. Au contraire, une ferme ancienne Pendrea (80) (marquée comme demeure de gentilhomme sur les cartes de Norden) et un village important : Trevorgans, semblent avoir été les centres des défrichements. Entre Pendrea et le bourg, passe un chemin clos en forme de segment de circonférence, convexe par rapport au bourg. Entre Trevorgans et le bourg, se trouvent des champs irréguliers sans disposition nette, mais au Sud-Ouest du village, face à une vallée inculte, se déploie une quadruple ligne de talus. Les trois lignes extérieures convergent au Sud vers un lieu de sources proche du village auquel le joint un chemin clos. La carte des dîmes montre : 1° l'importance à cette époque de « Trevorgans common » ; 2° que trois au moins des fermes du village possédaient des champs dispersés dans les différentes auréoles entre le village et les landes. Plusieurs chemins clos concentriques ou rayonnants desservaient les différentes auréoles de sorte qu'aucun champ n'était enclavé.

St. Buryan est sans doute le meilleur exemple dans nos contrées de dispositifs concentriques en rapport avec les landes. La géographie physique du district, juxtaposant des lanières de plateaux cultivables, des vallées et des cols marécageux, et des versants rocailleux a certainement favorisé le développement de ce processus. Mais il est notable qu'une fois déclenché, il ne tient aucun compte du relief. Ainsi, dans la couronne de champs entourant Boskennal, se trouvent des champs en forme de trapèze, forme adaptée à une croupe arrondie, mais qui s'étalent ici en partie sur un versant rectiligne, en partie sur un plateau horizontal. A Trevorgans, l'une des lignes concentriques, d'abord plus ou moins paral-

(80) Pendrea est le même mot que le gallois « pentref » et le breton « pendre ».

lèle aux courbes de niveau, finit, vers le Nord, par être perpendiculaire à celles-ci : inadaptation extrême au relief.

Les terroirs concentriques sont particulièrement remarquables en Cornwall et sur les plateaux du Sud-Ouest gallois. Dans les Hautes Vallées galloises, l'on rencontre parfois des terroirs dont les lignes directrices sont dues au contact des terres appropriées et des communs, bien que l'ensemble soit d'apparence irrégulière. Un examen plus poussé permet de décomposer ces terroirs complexes en plusieurs éléments assez simples. Ainsi la ferme de Glyngwilim ycha en Clyne-Hamlet (ancienne paroisse de Llantwit-juxta-Neath, Glamorgan) comporte non seulement plusieurs champs irréguliers, mais encore plusieurs ensembles à clôtures extérieures incurvées et clôtures intérieures rectilignes, le tout étant enveloppé par les longues clôtures de « ffridd » ou de « sheepwalks », qui elles-mêmes forment, vers la « gwaun » ouverte, des saillants arrondis. Ces combinaisons trahissant une économie à prépondérance pastorale, mais faisant une place aux cultures, sont fréquentes en Merioneth.

Les terroirs dont la disposition est due au contact des incultes et des champs sont rares et peu caractéristiques en Irlande. En revanche, ce pays possède quelques bons exemples du dernier type de terroir qui nous reste à étudier : les terroirs orientés.

### c) *La disposition orientée*

Nous définissons terroir orienté celui dont les champs sont tous, ou presque tous, disposés parallèlement à une direction donnée, cette direction n'étant pas due directement à la géographie physique. Cette orientation est d'origine humaine, mais le facteur humain responsable peut être de nature très diverse. L'un des facteurs les plus faciles à reconnaître est une route, déterminant l'orientation des terrains qu'elle traverse. Par route nous entendons une voie unissant deux centres non ruraux : villes, marchés, monastères. Les chemins desservant des champs, des fermes, ou même unissant des bourgs entre eux sont donc exclus. Une route, en revanche, pourra être établie de manière diverse : piste primitive ou chaussée moderne. Rares sont, en nos contrées, les terroirs

orientés parallèlement ou perpendiculairement à une route, soit moderne, soit ancienne.

On n'en trouve aucun ni en Cornwall ni à Man, mais on peut relever quelques exemples au Pays de Galles.

Dans le comté de Pembroke, la ferme de Trevaccwn, en Llanrhian, est située entre deux routes. L'une va au bourg, l'autre, dite « Roman Road » sur la carte de l'O.S., est en fait l'une des très vieilles voies, peut-être préhistoriques, se dirigeant vers St. David's (81). Ici, l'influence des routes sur le terroir est assez nette et semble ancienne, mais la situation de cette ferme, à la fourche des deux voies se rencontrant à angle aigu, est assez exceptionnelle.

En Lleyn, il y a aussi quelques routes qui imposent leur orientation aux champs : route de Tydweiliog à Meyllteyrn en Botwnnog, route desservant Plâs Neigwl en Botwnnog et Plâs Newydd en Aberdaron. Le nom même de Plâs, qui désigne les habitations aristocratiques, fait soupçonner ici un planisme dû aux grands propriétaires. Ce planisme apparaît de la même façon près de Trewalchmai en Anglesey (82).

En Irlande, le planisme des landlords a modelé des districts entiers, un peu comme les Romains l'avaient fait en plusieurs de leurs provinces (83).

Le fait est très net en certains districts de fermes rubanées qui ne sont pas sous la dépendance directe du relief, mais ont pour charpente une ou plusieurs routes rectilignes. C'est le cas dans l'Ouest du comté de Clare.

Mais les fermes rubanées sont en partie géométriques. Certains terroirs de fermes-blocs à champs réguliers sont aussi disposés suivant des orientations constantes : ainsi le Nord de la péninsule de Carbery dans le comté de Sligo, où une route parallèle à la côte, orientée SO-NE, commande toute la structure rurale : routes secondaires, fermes et champs. Le bassin de la Bride dans le comté de Cork, brachysynclinal au plancher carbonifère entouré de collines gréseuses, est recouvert par un quadrillage de routes, chemins et clôtures, suivant les directions NNO-SSE et OSO-ENE. La ligne maîtresse du dispositif paraît être la route de Bridebridge à Fermoy par Castle Lyons. Le plan de l'agglomération de

(81) E.G. Bowen, 1954, p. 28, — feuille au 1/25 000, 12/83.

(82) Feuilles au 1/25 000, 23/12 et 23/22 (Lleyn), 23/37 (Trewalchmai à Anglesey).

(83) A. Grenier, 1934, p. 12-23.

Castle Lyons lui-même, en forme de croix, obéit à la double orientation du district. Cette route principale est à peu près parallèle à la rivière Shanowennadrumna, mais les chemins et les champs ne sont nullement adaptés au relief (84).

Les exemples semblables sont assez fréquents en Munster : route de Cappoquin à Dungarvan, route de Mallow à Cork par les collines du Sud de la Peastagh River, etc... (85).

Ces réorganisations de terroirs sur une vaste échelle sont déjà mentionnées par Young (86). Elles ont continué au XIX[e] siècle, mais seules les plus anciennes ont pu, avec le temps, perdre leur caractère géométrique et se transformer en terroirs réguliers.

Il existe des terroirs orientés et presque quadrillés comme celui du bassin de la Bride, mais sans route maîtresse, et en des régions où aucune réorganisation d'un district entier par un landlord n'est attestée.

Ces terroirs curieux ont une localisation assez restreinte : Val de Glamorgan, Nord du comté de Cornwall. De l'autre côté de la Tamar, des orientations semblables sont très fréquentes dans le Nord-Ouest du Devon entre Bideford Bay et le Dartmoor, et se retrouvent par endroits au Sud de ce massif (fig. 60).

Dans tous ces districts, l'orientation principale apparaît nettement : c'est celle des longs côtés des champs, dont l'indice d'allongement est souvent important, et celle des chemins ruraux les plus longs, qui sont souvent nombreux et ont parfois un air d'ancienneté remarquable.

La région de Bridgend-Cowbridge (87) est intéressante à cet égard (fig. 61 haut). La route reliant ces deux villes, ancienne voie romaine, n'a aucun rapport avec la structure agraire. En revanche, il existe des chemins longs de plusieurs kilomètres et orientés de 150° à 170°. Certains ont des noms gallois : Heol Shwla, Heol Cow, Heol Fain, Heol Lâs (88). En revanche, aucun chemin orienté différemment ne porte de nom propre. La plupart de ces chemins sont en partie aban-

(84) Carte au 1/20 000, n° 451.
(85) Cartes au 1/20 000, n°s 450 et 453.
(86) A. Young, 1779-1892, p. 392.
(87) Carte au 1/25 000, 21/97.
(88) « Heol » signifie chemin, Heol Fain : le chemin étroit, Hol Lâs : le chemin vert. Shwla et Cow sont des termes locaux non usités en gallois courant. Le gallois, aujourd'hui, n'est plus parlé en ce district.

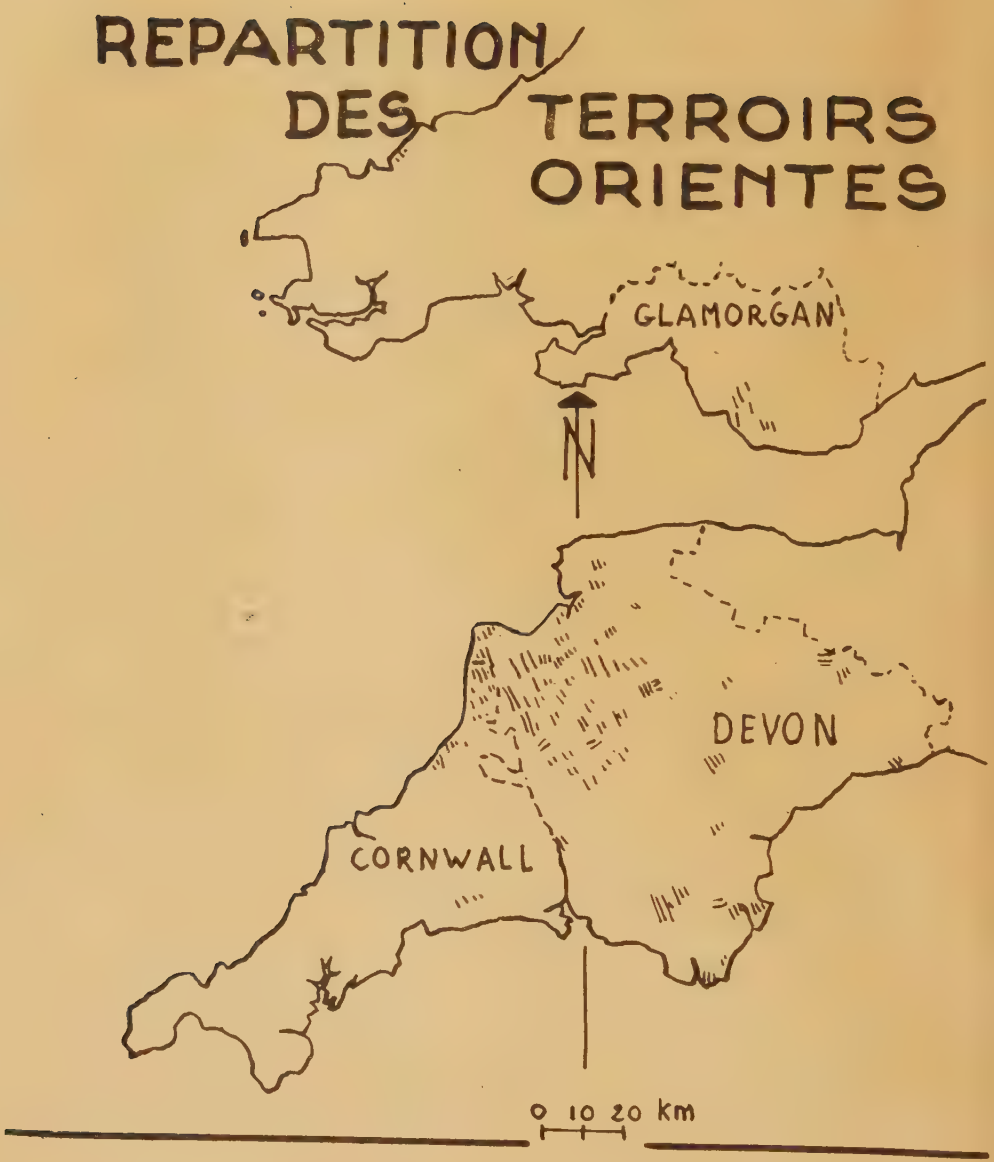
REPARTITION
DES TERROIRS
ORIENTES
GLAMORGAN
N
DEVON
CORNWALL
0 10 20 km

FIG 60

donnés par la circulation, même lorsqu'ils aboutissent à des villages manoriaux : Wick, Monknash. Un long talus à peu près rectiligne sur 1.500 mètres et appelé « Clawdd y Mynach », le talus des moines, sépare les communs de Wick et de Monknash. Il est orienté à 70°, et est donc perpendiculaire à l'orientation moyenne prédominante de 160°.

Sur toute l'étendue représentée par la feuille au 1/25 000, 21/97 (100 km²), la plupart des champs sont orientés à 160° environ, sauf en deux communes, Nash et St. Mary Hill, où une disposition rayonnante prévaut. On peut trouver facilement plusieurs terroirs où, sur 1 km², tous les champs, sauf un ou deux irréguliers, sont orientés de cette façon (par exemple les carrés 91-73, 91-74, 96-70, etc...)

L'uniformité de l'orientation sur une vaste surface est d'autant plus remarquable que les éléments du milieu naturel (vallées, marécages, affleurements) sont, en ce district, de directions très variées.

Dans l'extrême Nord du comté de Cornwall (communes de Morwenstow et Kilkhampton), le plateau de 150-200 m est entaillé par des vallées profondes de direction Est-Ouest (89) (fig. 61 bas). Certains chemins et certains champs sont orientés par rapport à ces vallées, mais la plupart ont une orientation nette à 160°. Sur 30 km², l'on compte 48 fermes, villages ou bourgs orientés de cette façon, dont 2 seulement sont vraiment adaptés au relief. L'on n'a pas ici de longs chemins anciens en partie abandonnés, comme dans le Val de Glamorgan, mais un grand nombre de chemins assez courts desservant des fermes ou des champs. Aucune route importante ne suit l'orientation habituelle du district. L'orientation des chemins de fermes et des champs en est d'autant plus remarquable : beaucoup de fermes isolées sur un bout de plateau, entourées de vallons profonds, sans communications directes entre elles, sont disposées suivant des orientations parallèles. Le fait fondamental ici semble l'orientation des champs les plus voisins et, de proche en proche, celle de tout le terroir, y compris les chemins.

Ces orientations à 160°-170° se retrouvent, un peu moins fréquentes, un peu plus au Sud : près de Bude-Stratton, près de St. Gennys où, sur 30 km², 9 fermes ou villages sont orientés à environ 170°, mais 34 sont orientés par rapport

(89) Carte au 1/25 000, 21/21.

EXEMPLES DE TERROIRS ORIENTÉS

GLAMORGAN

CORNWALL

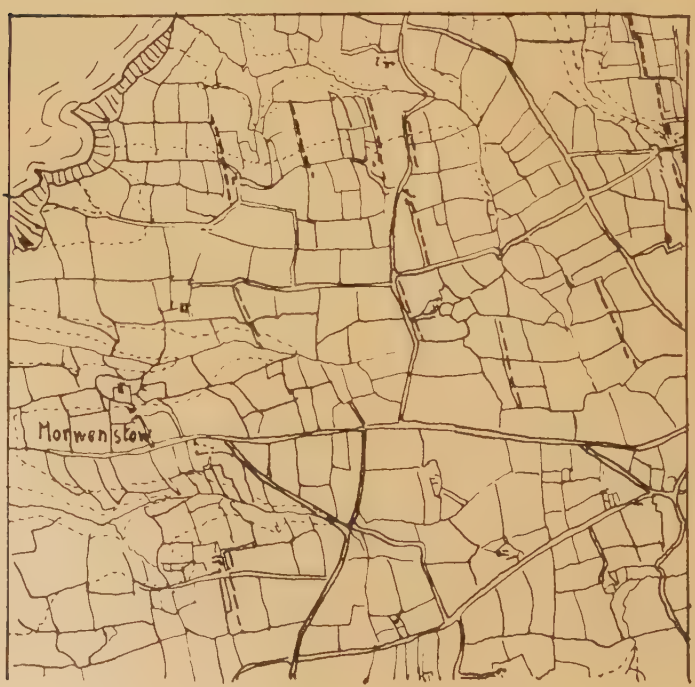


Fig. 61

au relief, 2 par rapport à une route, et 3 de façon peu nette. De l'autre côté de la péninsule, entre Lostwithiel et Fowey, l'on retrouve des faits assez semblables : 7 fermes orientées à 160°, 3 à 10-15°, 2 à 0°, mais 44 disposées par rapport au relief (90). Ailleurs en Cornwall, les orientations systématiques ne sont pas apparentes.

L'explication de ces orientations est d'autant plus difficile que les districts où elles se présentent conservent quelques traces de champs laniérés et ont certainement été, à une certaine époque, des terroirs en champs ouverts. Le Val de Glamorgan, tout particulièrement, a été profondément manorisé. Il est probable que les premiers talus ou chemins orientés ont séparé des soles ou limité des méjous. L'orientation de Clawdd-y-Mynach, entre Wick et Monknash, permet de croire que, dans le Val de Glamorgan, l'orientation à 160° remonte au moins au Moyen Age. En Cornwall, l'orientation est surtout nette dans l'Extrême-Nord du comté, région de toponymie purement saxonne, mais se trouve aussi vers St. Gennys en pays de toponymie cornique. Elle est, d'autre part, très répandue au Nord-Ouest du Devon.

Des terroirs orientés semblables — beaucoup orientés à 16° — ont été reconnus en Bretagne par A. Meynier, qui a proposé l'hypothèse d'une sorte de cadastrage préhistorique, en rapport avec les alignements mégalithiques (91).

Le Devon est la région des Iles Britanniques où les alignements de menhirs sont les plus importants et les plus nombreux. Mais ce sont tous des avenues conduisant à des tumulus funéraires, donc de type très différent de ceux de Bretagne. Quatorze alignements sur 62 sont dirigés presque exactement vers le Nord (de 0° à 4° et de 186° à 190°). Mais les orientations des autres sont si diverses que les derniers archéologues ayant étudié ces monuments ne pensent pas pouvoir attribuer à leurs orientations une signification rituelle quelconque (92). Il n'y a donc pas en Grande-Bretagne de lien entre les directions des alignements et celles des champs.

Mais l'examen minutieux des cartes du Nord de Cornwall ou du Val de Glamorgan permet de penser qu'il ne s'agit nullement d'un cadastrage proprement dit, mais d'une orien-

(90) Cartes au 1/25 000 : 21/20 (Bude - Stratton), 20/19 (St. Gennys), 20/15 (Fowey).

(91) A. Meynier, 1943, p. 161-178.

(92) Worth, 1953, p. 204 et 214, fig. 79, p. 243.

tation favorite à laquelle obéissent individuellement un certain nombre de fermes ou de terroirs communaux. En Cornwall notamment, c'est l'orientation des bâtiments de la ferme qui paraît être à l'origine de tout le dispositif. Or ces bâtiments, disposés perpendiculairement à l'orientation dominante, font face au S.S.E., ce qui est une orientation très souhaitable en région littorale exposée et peu ensoleillée. Toutefois, l'uniformité relative des orientations sur de vastes espaces (variation de 10° au maximum) semble bien indiquer que les organisateurs de ces terroirs ont bien désiré faire face à un point très particulier de la Rose des Vents. Il n'est pas impossible que des traditions populaires fort anciennes aient eu une grande influence à ce sujet. Une enquête folklorique approfondie révèlerait peut-être quelques survivances curieuses en ce domaine. Mais, pour l'instant, aucun fait précis n'est connu et nous devons nous contenter d'hypothèses de travail.

---

L'étude des champs enclos non laniérés ne peut donc résoudre tous les problèmes posés par cette forme agraire si commune pourtant.

Il s'agit, en effet, de terroirs d'origines très diverses. Beaucoup, sans doute, sont dus aux remembrements d'anciens champs ouverts ou laniérés. Mais ce n'est que rarement qu'un document ancien permet d'en apporter la preuve. Un grand nombre de ces champs ont été établis par des landlords planificateurs. Les fermes voisines des châteaux, réorganisées à époque récente et en tous cas surveillées de près par les propriétaires, ont gardé un plan géométrique reconnaissable. D'autres, occupées par des paysans depuis plusieurs générations, ne révèlent le planisme primitif que par l'orientation systématique des chemins et des champs. L'on peut penser que certains terroirs qui, aujourd'hui, ne présentent aucun plan strict ont été cependant organisés volontairement par de grands propriétaires. Enfin, un assez grand nombre de terroirs sont certainement l'œuvre autonome des paysans : terroirs irréguliers à champs isolés, « encroachments » divers sur les landes. Pour la plupart des terroirs, l'origine paysanne est probable, mais non certaine.

Mais quelle que soit l'origine ultime des terroirs, qu'ils résultent de la transformation progressive d'une autre forme agraire, de la réorganisation volontaire d'un district, ou de conquêtes pionnières sur les incultes, ils révèlent, en quelque sorte, dans leur état actuel, l'idéal agraire des générations qui les ont façonnés.

Les grands propriétaires veulent des champs vastes (5 à 8 ha), allongés (L = 1,5 l), géométriques, mais, le plus souvent, ne s'astreignent pas à une géométrie régulière, et ne suivent pas non plus toutes les suggestions du relief. Certains champs sont en forme de trapèzes, voire de triangles ou de pentagones, sans que la nature du terrain semble imposer toujours ces diverses formes.

Les paysans ont suivi des traditions assez variables selon les districts. En général, plus l'attachement aux labours est fort, plus les champs sont réguliers. L'Ile de Man est la seule exception notable à cette règle. Plus la culture est intensive, et plus le réseau des chemins desservant fermes et champs est dense. L'île de Man, ici, ne fait pas exception. Les dimensions moyennes des champs sont en rapport avec celles des fermes. L'indice d'allongement des champs paysans, plus variable que celui des champs des fermes seigneuriales, reste cependant voisin de 1,5 en moyenne. La disposition des champs est souvent révélatrice. Une tradition d'orientation précise a prévalu en certains districts du Cornwall et du Val de Glamorgan. Le contact des champs cultivés et des incultes ouverts, si caractéristique de l'agriculture occidentale, se traduit assez souvent en Cornwall et en Galles par des dispositions plus ou moins circulaires ou concentriques. L'adaptation des champs au relief est encore plus fréquente, notamment en Cornwall : elle révèle souvent un souci assez grand des labours. Les champs adaptés au relief, aux contours assez complexes en plan (trapèzes curvilignes par exemple) ont cependant la forme la plus simple possible, compatible avec un labour soigné. Ces champs sont très fréquents, non seulement en certains de nos districts, mais encore en Bretagne.

Il subsiste cependant, dans le Centre Galles, à Man, en certains points d'Irlande, une masse énorme de champs ne présentant aucune disposition reconnaissable. On dirait un tissu amorphe de cellules plus ou moins régulières. En Galles et en Irlande, les régions connaissant ce type agraire sont en général plus pastorales qu'agricoles. Il s'agit sans doute de

champs enclos successivement aux dépens des pâtures, mais sans grand souci de leur donner une forme favorable aux labours. Mais il ne faut pas oublier que ces régions ont aussi connu, autrefois, des structures agraires comportant des champs ouverts particulièrement archaïques.

Dans l'ensemble, les champs enclos non laniérés sont une forme de structure agraire beaucoup plus récente qu'on serait tenté de le penser, au moins en tant que forme prédominante. Leur évolution n'est pas terminée — tous les ans, les bulldozers démolissent un certain nombre de talus — mais elle reste relativement lente. Les champs enclos non laniérés ne sont pas un type de structure agraire primitif formé du premier coup, mais le résultat d'une évolution millénaire.

# Conclusion

Dans tous les domaines que nous avons étudiés jusqu'ici, il est apparu qu'il existait des faits de base, communs à toutes les contrées étudiées, et des faits différentiels dont l'origine historique pouvait en général être mise en évidence.

Il est maintenant possible, au terme de ces études, de faire la synthèse des éléments communs, de reconstituer le complexe humain de base, et de montrer comment les influences historiques ont abouti à certaines différenciations régionales.

## I. — LES ÉLÉMENTS INDIGÈNES

### 1° *La civilisation rurale des contrées celtiques*

Les deux faits primordiaux, de la Bretagne à l'Irlande, sont l'unité de système agricole et la petitesse des divisions territoriales de base.

Partout l'agriculture ancienne pratiquait des cultures continues, poursuivies d'année en année, jusqu'à épuisement du sol. Les terres fertiles, mieux amendées, ou mieux fumées, s'épuisant moins vite que les terres moins favorisées, il en résulte des rythmes différents de cultures selon la qualité des terres. Toutes les combinaisons possibles se rencontrent : cultures ininterrompues le long des littoraux enrichis par les engrais marins, périodes de cultures de longueurs diverses, interrompues par des périodes de jachère également diverses, enfin cultures temporaires des landes. En certains endroits, la distinction des terres fertiles appropriées et des terres pauvres communes a rendu plus systématiques ces différences d'utilisation du sol, mais le trait fondamental, originel,

est certainement la souplesse d'adaptation, et dans l'espace et dans le temps.

La petitesse des divisions territoriales de base se retrouve partout de la Bretagne à l'Irlande : « treo » bretonnes, « trev » corniques, « tref » galloises, « treen » manxois, « townlands » irlandais. La cellule agricole correspond à ces circonscriptions, ou parfois à un terroir encore plus petit : terroir de village ou de simple ferme. Les « Ker » bretonnes, les « quarterland » manx, les « subdenominations » irlandaises, les « tyddyn » gallois modernes, sont diverses expressions de cette tendance à une subdivision des cellules de base.

Habitat et structure agraire ont des caractères variables dans l'espace et dans le temps. Habitat isolé et habitat aggloméré coexistent actuellement et semblent avoir existé côte à côte, à toutes les époques, aussi loin que l'on puisse remonter, jusque dans les temps préhistoriques. Actuellement l'habitat isolé est prépondérant, mais non exclusif : des villages subsistent çà et là.

De même, champs ouverts et champs enclos semblent bien remonter les uns et les autres à un très lointain passé. Actuellement, les enclôtures ont réduit les champs ouverts à n'être plus que quelques îlots, dispersés en quelques points du Pays de Galles et surtout de l'Irlande ; la dualité agraire n'en persiste pas moins.

Contrairement à ce qui semble la règle ailleurs, les champs ouverts, en nos contrées, peuvent être accompagnés d'un habitat isolé originel, tandis que certains districts possèdent des villages entourés de champs enclos.

De plus, au cours des temps, des fermes isolées se transforment en petits villages, et, inversement, des villages se réduisent à n'être plus que des fermes isolées Des champs ouverts sont enclos spontanément et se transforment en champs laniérés, tandis qu'en d'autres districts, à certaines époques, des enclos ont été transformés en champs ouverts à l'occasion de partages successoraux. Il existe même, grâce aux « balks », des champs dont on ne sait pas très bien s'ils sont encore ouverts ou déjà enclos.

Cette dualité persistante, ces passages continuels d'une forme d'habitat et d'une forme agraire à l'autre, ces cas de transitions, sont caractéristiques de la civilisation indigène de nos contrées. La variabilité même de l'habitat et des structures agraires en est un trait remarquable.

De plus, la petitesse des divisions territoriales de base limite l'extension des terroirs ouverts et la croissance des villages. C'est ce facteur, avant tout, qui empêche certains de nos terroirs de ressembler aux terroirs communaux des plaines Nord-européennes. Toutefois, un examen attentif fait connaître d'autres faits distinctifs, moins généraux et d'importance plus faible. Les clôtures générales qui entourent nos terroirs ouverts et en font des méjous sont encore un trait notable (1). Les parcelles ouvertes occidentales sont souvent plus irrégulières, plus trapues, plus incurvées que celles des plaines continentales.

Les faibles dimensions des cadres territoriaux de la vie rurale expliquent aussi les passages faciles d'une forme d'habitat ou de structure agraire à la forme opposée. Un petit village dépeuplé par la guerre, les épidémies, ou simplement les hasards de la succession des générations, se transforme en ferme isolée importante, mais non géante. Inversement, une ferme isolée dans le cadre un peu vaste d'un townland ou d'une tref, peut, par suite de l'habitude celtique du gavelkind, donner naissance à un petit village. Dans un cadre communal, l'une et l'autre évolutions sont plus difficiles. Les villages lorrains détruits par les guerres ont été presque toujours reconstruits comme villages.

### 2° La frange atlantique

Le complexe rural que nous venons de définir, et qui est commun aux quatre contrées étudiées et à la Bretagne, n'est pas, semble-t-il, restreint à ces cinq régions. On en retrouvait plusieurs traits, au XIX siècle, en Cumberland (2). Une grande partie de l'Ecosse a connu autrefois cette structure rurale (3),

(1) Sur les côtes bretonnes il existe toutefois des terroirs ouverts sans clôtures générales.

(2) W. Wordsworth, 1835, évoque à propos du Cumberland bien des traits caractéristiques de ce complexe rural.

(3) M. Gray, *Economic History Review*, 1952, p. 46-57 (sur l'abolition du « runrig »). — A. Mackerral, *Proc. Soc. Antiquaries of Scotland*, 1944, p. 39-80 et 1953, p. 52-64 (sur les divisions territoriales écossaises). — J.A.G. Lebon, *SGM*, 1952, p. 104-109 (sur l'Ayrshire). — C'est cette similitude des structures rurales du Sud de l'Ecosse et du Cumberland, d'une part, de nos contrées celtiques d'autre part, qui explique que les « Planteurs », venus du Nord Britannique en Ulster n'y aient transformé ni les structures agraires, ni l'habitat.

qui subsiste encore presque intacte à l'Ouest des Hautes Terres et dans les Hébrides (4).

De l'Ecosse, on passe par transitions à la Norvège. Les Hébrides, la région la plus gaélique de l'Ecosse actuelle, ont été pendant des siècles gouvernées par des Vikings. L'influence noroise y est sensible dans la toponymie et le vocabulaire, mais le système agraire est tout semblable à celui de l'Irlande de l'Ouest. Les Orcades et les Shetlands sont des terres scandinaves annexées à l'Ecosse à la fin du Moyen Age, et qui ont parlé scandinave jusqu'à une époque récente. On n'y signale pourtant aucun trait opposé à ceux du complexe rural des pays celtiques (5). En Norvège même, on retrouve la dualité des fermes isolées et des petits villages agricoles, des enclos et des champs ouverts, et les cultures continues anciennes (6).

Vers le Sud, bien des traits caractéristiques de la vie rurale bretonne se retrouvent en Aquitaine, notamment en Béarn et en Pays Basque. Le rôle agricole de la lande, la « touya » y est particulièrement notable. De manière plus générale, la dualité de l'habitat du Sud-Ouest, avec ses fermes isolées et ses petits villages, est un trait important que l'Aquitaine a en commun avec les pays celtiques (7).

Au delà de la frontière, dans le Nord-Ouest ibérique, les traits communs se retrouvent : fermes isolées et petits villages (« *aldeas* » et non « *pueblos* ») rôle de la lande et de la prairie. On signale même des coutumes rappelant de très près les constructions de « ty-un-nos » en Galles (8).

On soupçonne donc l'existence d'une frange atlantique de l'Europe, aussi caractérisée peut-être que la frange méditer-

(4) E.C. Curwen, *Antiquity*, 1938, p. 261-290. — A. Geddes and F.D.N. Spaven, 1949. — J.B. Caird, *CGPC*, 1951, p. 119-131 ; Id., *SGM*, 1951, p. 85-100. — J.F. Scott, *SGM*, 1954, p. 79-92. — Sur l'état ancien des Iles et Hautes Terres, voir : « *Report of Her Majesty's Commissionners of Inquiry into the conditions of the crofters and cottars in the Highlands and Islands of Scotland* », 1884. — A. Geddes, *Economic History Review*, 1948, p. 54-61.

(5) A. Marvick, 1951 (*C.R. Scottish Historial Review*, 1952, p. 167-169). — *LUS, Orkney*, 1939. — *LUS, Zetland*, 1940.

(6) Renseignements oraux dus à M^lle^ R. Frimannslund, *Norsk Folken Museum, Oslo*. — Voir pour une description de très petit village norvégien : R. Frimannslund, *By og Bygd*, 1954, p. 49-80. — Sur les fermes isolées voir M^lle^ Greffier, *Bull. AGF*, 1952, p. 24-29. — W. Kirk and F.M. Synge, *SGM*, 1954, p. 106-123.

(7) Sur l'Aquitaine : P. Deffontaines, 1932.

(8) P. Birot et J. Dresch, 1953, p. 247. Sur le Nord du Portugal : P. Birot, 1950.

ranéenne. C'est ce monde atlantique qu'un vieil auteur irlandais décrivait déjà lorsqu'il étendait la domination du « Roi du Monde » « *de la Bretagne Armorique à la Scandinavie et des Iles Orcades à l'Espagne* (9) ».

### 3° Origines du complexe rural atlantique

La question de l'origine et des causes créatrices de cette civilisation rurale atlantique est fort obscure, et touche aux problèmes les plus graves de la géographie.

Pensons d'abord aux suggestions du milieu physique. L'extension des climats extrême-océaniques est à peu près la même que celle du complexe rural que nous étudions. Ce climat est incontestablement favorable à la pousse de l'herbe, mais il est aussi très favorable à la forêt, qui a été presque entièrement détruite, et la lande qu'il a fallu en bien des endroits éliminer par le feu et par le fer. D'autre part, l'agriculture traditionnelle reposait sur des cultures continues de céréales auxquelles les climats océaniques ne sont pas censés très favorables. L'on ne voit donc pas très bien comment le système agricole occidental s'expliquerait par des facteurs climatiques.

En revanche, l'action indirecte du climat a pu favoriser en divers points l'adoption de circonscriptions de base fort petites : l'humidité du sol, la densité du réseau hydrographique rendent assez mal commode les vastes terroirs (10). Toutefois elles n'en rendent pas la création impossible et l'on peut concevoir que certains avantages puissent amener à établir des circonscriptions assez vastes en dépit des ruisseaux et de la boue.

Dans le domaine de l'habitat et des structures agraires, l'on remarque certaines répartitions conformes à des faits physiques : villages de bord de moor ou voisins des littoraux accores. Mais ces répartitions sont de type relicte et s'expliquent par l'intermédiaire de faits humains : usage des communs et piraterie. D'ailleurs, le passage dans le temps d'une forme d'habitat et de structure agraire à une forme

(9) *Livre de Lecan*, p. 242, cité par E. Hogan, 1910, p. 126, art. bretain letha.

(10) R. Dion, *Soc. G. Lille*, 1946, a fortement insisté sur ce fait.

différente, sans modification du milieu physique, exclut toute influence contraignante de ce milieu.

Nous devons donc faire appel surtout à des facteurs humains. Ici une alternative se présente : l'uniformité du complexe rural atlantique est-elle le fait d'une série de convergences, ou au contraire de l'extension hors de son berceau d'origine d'une civilisation mère ?

Des faits historiques assez bien connus donnent des arguments dans les deux sens.

La culture du pommier à cidre, qui a transformé en vergers les anciens courtils et même des champs en Bretagne, dans le Val de Tamar et dans les pays de la Basse Severn, y compris le comté de Monmouth, s'est répandue dans le courant du Moyen Age à partir du Nord-Ouest ibérique et des Pyrénées Occidentales. Elle atteignit le comté de Monmouth sous le règne d'Edouard I[er] et d'Edouard II (1272 à 1327) (11).

En revanche, l'évolution des cultures continues vers le ley-farming, c'est-à-dire l'alternance culture-prairie s'est produite indépendamment dans l'Ouest britannique et en Portugal. D'ailleurs, la Bretagne, située entre les deux, n'a pas participé à cette évolution.

Les cultures continues elles-mêmes ont pu se développer parallèlement en différentes contrées à partir de cultures temporaires sur brûlis.

Mais l'on ne doit pas oublier les longues relations par mer de nos contrées les unes avec les autres, tout au long des rivages atlantiques. Ces relations sont attestées à peu près à toutes les époques de la préhistoire et jusqu'au Haut Moyen Age, c'est-à-dire, au cours des périodes où ont dû se fixer les habitats et les terroirs ruraux.

Selon toute apparence, les premiers grands défrichements agricoles dans les contrées aujourd'hui celtiques sont contemporains des civilisations mégalithiques. Or ces civilisations, malgré des provincialismes accusés, ont des origines armoricaines et ibériques. Plus tard, la connaissance du métal, elle aussi, est passée d'Ibérie en Armorique et en Irlande. On est donc tenté de penser que le système rural atlantique naquit dans des régions méridionales (Nord-Ouest ibérique) et gagna peu à peu les péninsules et les îles plus septentrionales.

(11) W. Rees, 1924, p. 196, note 3.

Les origines de la civilisation rurale méditerranéenne commencent à être assez bien connues grâce aux progrès de l'archéologie. Tous les faits indiquent que l'unité rurale méditerranéenne n'est pas due à des convergences, mais à l'expansion de trois plantes de base : vigne, olivier, figuier, à partir du Proche Orient, grâce à des commerçants et à des colons (12).

Un tel processus explique bien un trait que les civilisations rurales méditerranéenne et atlantique possèdent en commun : elles sont particulièrement bien représentées dans les régions littorales et surtout les péninsules et les îles. Vers l'intérieur les traits caractéristiques tendent à s'estomper.

Ainsi toutes les péninsules et les îles celtiques, si elles ne sont sans doute pas le lieu d'origine de la civilisation rurale atlantique, restent cependant le cœur de sa zone d'influence. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir que toutes les suggestions du relief n'y ont pas été suivies, qu'un manteau rural uniforme couvre plateaux, bassins et collines, plaines et cuestas. Il en est en général de même dans les régions qui se trouvent au centre d'une civilisation rurale. De même, en Alsace, l'habitat et la structure agraire sont essentiellement les mêmes sur les collines sous-vosgiennes, sur les plaines limoneuses et sur les Rieds (13). En régions de contact de civilisations rurales, en revanche, dans le Centre de la France, par exemple, les différents systèmes agraires, se trouvant en compétition, se sont étendus surtout sur les terroirs qui leur étaient naturellement favorables : bocages sur des plateaux argileux et humides, champs ouverts centre-européens, sur les vastes plaines limoneuses...

### 4° Différenciations indigènes au sein du monde rural atlantique

A toute époque, la partie centrale de la frange atlantique, c'est-à-dire l'ensemble des contrées celtiques, a eu tendance à se scinder en deux ensembles, l'un nordique, l'autre méridional. Les limites de ces ensembles variaient quelque peu, mais, le plus souvent, l'Ecosse, Man, la plus grande partie de l'Irlande et le Nord du Pays de Galles formaient un groupe,

(12) J.G.D. Clark, 1955, p. 180-181.
(13) E. Juillard, 1953.

le Sud du Pays de Galles, le Cornwall, quelques points du Sud de l'Irlande et la Bretagne, un autre groupe.

Le Sud-Galles et le Sud du Munster présentent toujours plusieurs traits qui se retrouvent en Bretagne : fréquence des petits villages, talus corniques, importance relativement grande de la lande ; mais, depuis les derniers mouvements de peuples du Haut Moyen Age, la distinction fondamentale est la suivante : opposition des pays tribaux, bardiques et pastoraux : Ecosse, Irlande et Galles, et des pays non-tribaux, sans littérature bardique, mais riches en labours : Man, Cornwall, Bretagne.

Cette opposition commande l'utilisation du sol passée et actuelle. Prépondérance de l'herbe dans les pays pastoraux : effort pour avoir des jachères herbeuses, pâtures permanentes en Galles et en Irlande. Prépondérance des labours : tendance à supprimer les jachères, culture de l'ajonc et peu de soin de l'herbe en Bretagne. Man et le Cornwall sont, à vrai dire, en situation intermédiaire : l'importance accordée aux labours s'y allie avec le développement du ley-farming.

En d'autres domaines, le Cornwall et l'île de Man ont des caractères plus semblables à ceux de la Bretagne. Ainsi les divisions territoriales de ces trois contrées ont pour cœur de bas-plateaux cultivables, tandis que les limites suivent les lignes de crête. En Galles et en Irlande, en revanche, bien des districts avaient pour centre des montagnes pastorales, propices à la transhumance.

Dans les pays de tribalisme, le lien entre habitat aggloméré et terroirs ouverts est plus relaché qu'ailleurs : en Irlande, l'on note quelques indices de dispersion de l'habitat autour de terroirs ouverts ; en Galles, la dispersion originelle était de règle dans les terroirs libres (14).

Les types de champs ne sont pas tout à fait les mêmes dans les deux groupes de pays. En général, les enclos sont plus réguliers, mieux desservis par des chemins dans les pays de labour. L'indice d'irrégularité est plus élevé, les chemins plus rares, dans les pays pastoraux. Les styles même des champs s'opposent : le style cornique convient au travail de la charrue, celui de Carmarthen aux pâtures.

Enfin le passé tribal et pastoral a modelé une mentalité

(14) En Bretagne certains terroirs ouverts portent maintenant des fermes dispersées, mais cette dispersion est secondaire et récente ; les habitats primitfs étaient agglomérés.

originale. Les paysans-pasteurs, fiers et dignes, n'ayant pas perdu tout goût de la poésie, aiment les bêtes et l'herbe : les plus belles terres sont les pâtures permanentes. Les paysans-laboureurs, les fouilleurs de terre, « turierien douar », sont plus travailleurs, plus patients, ne voient rien de plus beau qu'un champ de blé si ce n'est un champ de betteraves. Lorsque les arts populaires fleurissent, comme en Bretagne, ces arts sont la sculpture et l'architecture, qui ont une base matérielle, reposant fermement sur le sol. Nombre de malentendus entre Bretons et Gallois viennent de cette dualité de civilisations que les uns et les autres ignorent.

Les causes de cette division en deux blocs sont difficiles à établir. Plus on va vers le Nord, plus le climat est frais ; la longue durée des jours d'été ne compense pas tout à fait la faible hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Les reliefs plus accentués accroissent les précipitations. Les conditions naturelles sont de plus en plus favorables à l'herbe et défavorables aux céréales. Parmi celles-ci, l'avoine est celle qui supporte le mieux la fraîcheur humide du climat. Blé et seigle ont plus de peine à réussir.

De plus, les mouvements civilisateurs essentiels, dans les premiers temps de l'agriculture, sont venus du Sud, et l'on a l'impression que les vagues de colonisation agricole se sont affaiblies en progressant vers le Nord. Un détail est particulièrement frappant : la carte de répartition des talus corniques, type de clôture particulièrement complexe et solide, révèle au premier coup d'œil l'origine méridionale de ces talus.

Mais les conditions physiques se dégradent très lentement vers le Nord. Au contraire, la limite des deux groupes de pays est nette. Ce fait peut s'expliquer par des processus sociaux. Une fois une société organisée suivant le type tribal et pastoral, elle a tendance à s'opposer aux sociétés plus terriennes, à étendre sa domination à leurs dépens, à les tribaliser. En Galles, il existe bien des indices montrant que les invasions des tribus au Nord, au Haut Moyen Age, ont repoussé vers le Sud la limite de l'agriculture de tendance intensive, et ont réussi à organiser tout le pays à leur mode (15). En Irlande, les faits sont moins bien connus, mais

(15) La carte des régions conquises par « les enfants de Cunedda », fig. 10, est typique à cet égard. Des indices de régression agricole après la période romaine ont été relevés par les auteurs du *Lleyn Survey*.

la domination d'une aristocratie tribale et pastorale sur toute l'île est certaine. Le régime social et économique était le même au Nord et au Sud, à l'Ouest, envahi par les tourbières-couvertures, et à l'Est, aux belles plaines cultivables.

Au sein de ces deux grands groupes, certaines régions ont pu se singulariser par leur structure agraire. Un peu partout des régions particulièrement raboteuses se font remarquer par leurs champs irréguliers : Burren de Clare, Nord d'Anglesey, Ouest de Merioneth, Moors corniques... Certaines de ces régions semblent avoir été peuplées et cultivées depuis la préhistoire. Les terroirs orientés du Val de Glamorgan, du Devon et du Val de Tamar, attestent aussi une différenciation régionale indigène, d'origine obscure.

Mais, le plus souvent, les différences régionales primitives sont obscurcies par les traces plus nettes laissées par les invasions historiques.

## II. — INFLUENCES HISTORIQUES

Une grande partie des caractères régionaux décelables en nos contrées sont dus à des faits historiques assez bien connus, et à propos desquels on peut en général discerner assez bien les influences parfois limitatrices du milieu physique et le rôle souvent prépondérant des sociétés et des individus.

### 1° Les invasions anglo-saxonnes et noroises

Les invasions saxonnes ont peut-être arrêté le développement d'une société tribale en Cornwall, mais elles n'ont certainement pas remodelé les structures rurales.

En revanche, les Angles de Mercie ont certainement laissé des traces de leur séjour au Nord-Est du Pays de Galles. Non seulement les « townships » portent des noms anglais, mais le « style » des villages et des terroirs oppose les districts de la basse Dee au reste du Pays de Galles. Comme, à partir des X^e^, XI^e^ siècles, ces marches Nord-Orientales ont subi le même destin que le reste du Pays, leur originalité ne peut être due qu'à l'épisode de l'occupation par les Angles.

Les invasions noroises ont certainement modifié le développement social de l'île de Man. Elles n'ont pourtant pas transformé radicalement les structures rurales. Un grand nombre des envahisseurs venaient de Norvège et devaient connaître dans leur pays des terroirs et des habitats semblables à ceux de l'Ouest celtique. Toutefois l'organisation sociale et politique assez stricte de l'île a pu avoir quelque influence sur la vie rurale. Le rubanage ancien et presque général des « quarterlands » et des fermes, la rapidité des enclôtures, peuvent s'expliquer de la sorte. L'organisation du service de guette, en réduisant le danger de piraterie, a sans doute permis le développement d'un habitat dispersé jusqu'au bord de la mer. Les Norois ont aussi colonisé la région de Dublin, mais ils n'y ont pas modifié les structures rurales.

### 2° La conquête anglo-française

La conquête anglo-française a eu des conséquences beaucoup plus fortes : elle a transformé le système agricole, l'habitat, les structures agraires en de nombreux points d'une zone bien déterminée.

Les limites de cette zone de colonisation doivent beaucoup à la géographie physique. Les féodaux anglo-français ont en effet pu tenir fermement les grandes vallées pénétrant l'Est du Pays de Galles et le liseré des plaines et plateaux littoraux du Sud. L'avancée des « Blaenau » de Glamorgan jusqu'à la mer près de Swansea coupe presque en deux la bande littorale anglo-française. Toutefois, la force de la colonisation féodale dans le comté de Pembroke ne se comprend que par le fait que les Anglo-Français avaient la maîtrise de la mer, et disposaient en Devon d'une bonne base d'opérations. L'implantation de colons flamands est un fait historique fortuit qui a renforcé le caractère non-gallois de « la Petite Angleterre ».

En Irlande, les premiers élans de la conquête submergèrent presque toute l'île, mais la féodalité ne put se maintenir que dans les belles plaines sans tourbières du Sud-Est, à l'écart des montagnes et des bogs qui furent les centres de résistance des tribus pastorales.

L'originalité humaine des plaines littorales du Sud-Galles est due presque tout entière aux Anglo-Français : petites

communes, villages manoriaux, dont certains à « green », vastes terroirs à l'origine ouverts, aujourd'hui laniérés... sans parler de la quasi-disparition de la langue galloise.

Les modalités diverses de la colonisation se traduisent par des nuances régionales. Villages et terroirs se rapprochent du type « hufendorf » dans les districts flamands du comté de Pembroke. La disposition est nucléaire et concentrique dans le Val de Glamorgan et les plaines du comté de Monmouth qui ont dû recevoir des colons anglais. Mais la vieille structure rurale occidentale apparaît cependant çà et là, en quelques endroits du Val de Glamorgan et surtout à l'Ouest de la péninsule de Gower.

Les changements survenus au cours des derniers siècles ont souvent fait disparaître l'un ou l'autre des traits caractéristiques des structures rurales manoriales, mais rarement tous ces traits à la fois. L'essentiel reste que les traces de ces structures ne se retrouvent que dans une zone bien déterminée : celle qui fut conquise et manorisée au Moyen Age.

En Irlande, les restes de villages féodaux ou de terroirs manoriaux sont maintenant assez ténus et espacés sauf en deux ou trois districts, le Sud du comté de Kilkenny et le Nord du comté de Dublin notamment, où toute la campagne doit une bonne partie de ses traits actuels à la manorisation médiévale.

Il est souvent difficile dans les régions d'Irlande qui ne gardent pas de traces d'organisation manoriale, mais dont on sait qu'elles ont été tenues fermement par les Anglo-Français, de déterminer si l'organisation manoriale y a respecté en tout ou en partie les structures rurales indigènes, ou si l'évolution agraire des derniers siècles a effacé toute trace d'une manorisation jadis complète. Pour quelques districts, cependant, les faits apparaissent plus clairement. Ainsi le Nord-Ouest des Monts de Dublin a conservé des villages et des terroirs exactement semblables à ceux de l'Extrême-Ouest irlandais. Ces persistances s'expliquent par le fait qu'au moment de la conquête, les rois d'Angleterre ont donné tout ce quartier de montagnes en fief aux archevêques de Dublin. Ceux-ci, au lieu de partager ces terres en « fiefs de chevaliers » ou en « manoirs » organisés suivant le modèle classique, les divisèrent en larges districts et inféodèrent ceux-ci en bloc à des

agents qui tâchèrent d'en tirer quelques revenus, mais ne les réorganisèrent pas sur le modèle anglo-français (16).

A Man, la féodalité n'a laissé de trace qu'en un endroit : le village de Ballasalla, au pied de l'abbaye de Rushen, entouré de champs laniérés.

En Cornwall, il n'apparaît pas que le régime féodal ait modifié les structures rurales indigènes, sauf peut-être en un ou deux points du Val de Tamar. Mais les terroirs suburbains des « borough » médiévaux, particulièrement nombreux dans la péninsule, ont été fossilisés par les enclôtures et constituent, plus encore qu'en Galles ou en Irlande, l'un des traits les plus curieux des structures agraires de nos contrées.

### 3° Le landlordisme

Du milieu du XVI^e^ à la fin du XIX^e^ siècle, toutes nos contrées, sauf Man, se sont trouvées sous la domination d'une classe de grands propriétaires presque toujours très puissants et souvent désireux d'exercer cette puissance en réorganisant la structure rurale de leurs domaines.

Le landlordisme a, dans une certaine mesure, contribué à uniformiser les structures agraires de nos contrées, par les enclôtures de terres arables ou incultes, par la tendance à l'agrandissement des tenures, par la création, un peu partout, de « demesnes », « parks » et « home farms ». Dans le Sud-Est de l'Irlande, notamment, terroirs d'origine indigène et terroirs façonnés par les féodaux ont été en grande partie remodelés les uns et les autres en grosses fermes isolées entourées de vastes champs.

Mais l'action des landlords a aussi amené des différenciations importantes, tantôt sur le plan local, tantôt sur le plan régional. Pour une étude de géographie régionale irlandaise ou galloise, il est indispensable de bien connaître l'histoire des familles possédantes, la personnalité et l'action des principaux de leurs représentants. Dans une étude comparative, comme la nôtre, il faut se contenter de quelques exemples

(16) Des renseignements oraux aimablement communiqués par M.L. Price qui connaît mieux que personne l'histoire des Monts de Dublin, sont à la base de cette reconstitution de l'évolution de ces districts.

Sur le plan local, le « Morfa » de Llanon en Galles, est un exemple frappant. C'est une banquette de drift, plane et fertile. Au Moyen Age, la partie Sud « *Morfa Mawr* » (le grand Arvor) appartenait à l'abbaye cistercienne de Strata Florida (17). La partie Nord était « *Morfa'r esgob* », (l'Arvor de l'évêque) (de St. David's). Lors de la dissolution des monastères qui suivit la Réforme, Morfa Mawr échut à un gentilhomme élizabéthain. Ses descendants ou ses successeurs réorganisèrent ce terroir qui est aujourd'hui une vaste ferme à champs géométriques, appartenant au « Welsh Plant breeding Station ». Morfa'r Esgob a subi une évolution différente : les droits de l'évêque semblent être passés aux villageois de Llanon et de Llansantffraid. A la fin du XIX^e^ siècle, le terroir était divisé en multiples parcelles ouvertes étroites et allongées. L'enclôture qui eut lieu vers 1890 a simplement fossilisé ce dessin agraire.

En Irlande, on peut rappeler le cas du townland de Ballymoreragh, aux environs de Dingle, en Kerry, qui est aujourd'hui occupé par une seule ferme aux vastes champs géométriques, alors que tous les townlands voisins portent des villages entourés de nombreux champs plus ou moins laniérés ou irréguliers. En 1840, Ballymoreragh était tout semblable aux townlands voisins ; depuis, son landlord a supprimé le village, expulsé les fermiers, rasé les talus, en un mot fait table rase, et établi sur un terroir vide la vaste ferme qu'on voit aujourd'hui.

Les rubanages gallois et surtout irlandais sont une autre manifestation de la volonté des landlords. Ils sont quelquefois adaptés à la géographie physique, par exemple en Sligo-Leitrim, mais parfois aussi réalisés en dépit du milieu naturel, par exemple dans les glens de Kerry.

L'originalité actuelle du Connacht n'est pas due à la géographie physique. Jusqu'au XVII^e^ siècle, c'était la province d'Ulster qui jouissait de la réputation d'archaïsme et de pauvreté aujourd'hui attachée au Connacht. Le fait décisif a été le « settlement » cromwellien. En réservant pour les Irlandais les comtés au delà du Shannon, Cromwell en a fait les seuls districts de l'île où, non seulement les paysans, mais une grande partie de l'aristocratie possédante étaient de vieille souche irlandaise. Ces landlords, restés plus près de leurs

(17) W. Rees, 1950, pl. 18.

tenanciers, ont, mieux que les autres, respecté les vieilles institutions indigènes : villages et « rundale ».

Dans certains points de l'Extrême-Ouest, la Couronne ne put guère faire sentir son pouvoir que vers 1840. Auparavant les landlords osaient à peine s'y montrer ou devenaient indigènes. Les vieilles structures rurales gaéliques se sont développées librement et les paysans actuels ont gardé le souvenir de pratiques qui, dans l'Est de l'Irlande, paraissaient déjà étranges au XVII[e] siècle.

---

Notre étude aboutit à définir quelques principes généraux de géographie humaine.

1° La grande importance des faits historiques. Certaines différenciations régionales sont dues avant tout à une décision prise par un homme : Cromwell, ou à l'action de divers représentants d'une classe sociale : les landlords. Dans l'un et l'autre cas les conditions naturelles n'ont guère été prises en considération. En d'autres cas, le milieu physique a influencé davantage le développement de faits historiques : par exemple la colonisation féodale de l'Irlande s'est limitée aux régions sans bogs du Sud-Est de l'île.

2° L'existence de grandes aires de civilisations rurales indigènes : méditerranéenne, nord-européenne, atlantique. Au cœur de ces aires de civilisations, les faits physiques n'ont guère d'influence sur la géographie humaine : structures agraires et habitats recouvrent d'un manteau uniforme des régions naturelles assez diversifiées. C'est seulement dans des zones de contacts de civilisations que l'adaptation des faits humains à la diversité des conditions physiques est évidente.

L'opposition des civilisations rurales nord-européenne et méditerranéenne, du Nord et du Midi, a déjà été souvent mise en valeur (18). Il convient de faire intervenir aussi un troisième élément : l'Ouest, la frange rurale atlantique.

---

(18) Notamment par M. Bloch, 1931-1952.

# Bibliographie

Dans les notes infrapaginales on a donné : 1° le nom de l'auteur ; 2° *a*) s'il s'agit d'un livre : la date de ce livre et le numéro de la page consultée. Si deux dates réunies par un tiret sont indiquées, la première désigne la première édition ou la date d'achèvement de l'ouvrage, la seconde est celle de l'édition utilisée. Si les deux dates sont réunies par la préposition « à », cela indique que la publication de l'ouvrage a commencé à la première date et s'est terminée à la seconde ; *b*) s'il s'agit d'un article, le nom du périodique, parfois en abrégé, l'année et la page.

## ABREVIATIONS

| | | |
|---|---|---|
| AG | : | Annales de Géographie. |
| AGF | : | Association de géographes français. |
| Agri | : | Agriculture, agricole ; agricultural. |
| Arch. Camb. | : | Archaeologia Cambrensis. |
| BAAS | : | British Association for the Advancement of Science. |
| BCS | : | Board of Celtic Studies of the University of Wales. |
| BN | : | Bibliothèque Nationale (Paris). |
| BRG | : | British Regional Geology. |
| Bull. | : | Bulletin. |
| CGPC | : | Chronique géographique des Pays Celtes. |
| Cymmrod | : | The Honourable Society of Cymmrodorion. |
| G | : | Géographie, géographique; geography, geographical |
| Geol | : | Geologie, géologique ; geology, geological. |
| GJ | : | Geographical Journal. |
| GR | : | Geographical Review. |
| GS | : | Geological Survey. |
| HAB | : | (Société d') Histoire et d'Archéologie de Bretagne. |
| IBG | : | Institute of British geographers. |
| IG | : | L'Information géographique. |
| Irish G | : | Irish Geography. |
| JCHAS | : | Journal of the Cork Historical and Archaelogical Society. |

| | | |
|---|---|---|
| JRSAI | : | Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland. |
| LUS | : | Land Utilisation Survey (voir : Land (the) of Britain). |
| Mem. | : | Mémoires. |
| Ms | : | Manuscrit. |
| NLI | : | National Library of Ireland. |
| NLW | : | National Library of Wales (Aberystwyth). |
| OS | : | Ordnance Survey. |
| PRIA | : | Proceedings of the Royal Irish Academy (1). |
| Proc. | : | Proceedings. |
| Quart. | : | Quarterly. |
| RC | : | Revue Celtique. |
| RGA | : | Revue de Géographie alpine. |
| Roy. | : | Royal. |
| RSAI | : | Royal Society of Antiquaries of Ireland. |
| SAF | : | Société archéologique du Finistère. |
| s. d. | : | sans date. |
| SGM | : | Scottish Geographical Magazine. |
| s. l. | : | sans lieu d'édition. |
| s. l. n. d. | : | sans lieu ni date. |
| Soc. | : | Société ; society. |
| SPF | : | Société préhistorique de France. |
| ss. | : | pages suivantes. |
| TCD | : | Trinity College, Dublin. |
| Trans. | : | Transactions. |
| UCD | : | University College, Dublin. |

---

Dans la liste qui suit, les titres ne commençant pas par un nom de personne figurent à la première lettre qui suit l'article initial. Les articles : *le, la, the, a, an, y, die,* ne comptent donc pas dans le classement.

1. Account Roll of the Priory of the Holy Trinity, Dublin, 1337-1346. Editeur : J. Mills, for RSAI, Dublin, 1891.
2. Advertisements for Ireland, being a description of the estate of Ireland in the reign of James I. Editeur : G. O'Brien, RSAI, Dublin, 1923.
3. Air Ministry. Meteorological Office : Climatological Atlas of the British Isles. London, 1952, 139 p. 25 × 30,5 cm.

(1) Cette publication est la seule pour laquelle nous donnons, non seulement l'année, mais le numéro. Celui-ci comporte en effet l'indication de la série (A, B, C) à laquelle appartient l'article indiqué, et chaque série forme, en quelque sorte, une publication autonome.

4. *Id.* : Weather in Home Waters and the North-Eastern Atlantic, vol. I. General Information. London, 1943, 28+33 p. 15 × 24,5 cm.
5. Ancient Laws and Institutes of Wales. Editeur : Aneurin Owen, s.l., 1841, 2 vol. 15,5 × 21,5 cm., vol. I, XXXIV + 904 p.; vol. II, XI + 1.128 p.
6. Ancient Laws of Ireland, published under the direction of the commissioner for publishing the ancient laws and institutes of Ireland; 1865 à 1901, 6 vol. 15,5 × 25 cm. Vol. IV : din techtugad and certain other selected Brehon Law tracts, London-Dublin, 1879, CCXXX + 424 p.; vol. V : uraicecht becc and certain other selected Brehon Law tracts, Dublin, 1901, XV + 596 p.
7. Anderson (A.O.) : Tâin Bô Fraech. *RC*, 1903, p. 127-154.
8. Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII de la République. Quimper, 211 + 5 p. 14 × 22 cm.
9. Arbois de Jubainville (H.D') : Cours de littérature celtique. Vol. I : Introduction à l'étude de la littérature celtique, Paris, 1883, 412 p. 13 × 21 cm.; vol. II : Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique, Paris, 1884, 411 p. 13 × 21 cm.; vol. V : L'épopée celtique en Irlande, Paris, 1892, XIII + 536 p. 13 × 21 cm.
10. Id. : La famille celtique. *RC*, 1904, p. 1-16 et 181-207.
11. Id. : Etudes sur le Tâin Bô Cûalgne. *RC*, 1907, p. 17-40.
12. Id. : Enlèvement (du taureau divin et) des vaches de Cooley. *RC*, 1907, p. 145-177 et 241-262 ; 1908, p. 153-202 ; 1909, p. 78-88, 156-185 et 235-251 ; 1910, p. 5-22 et 273-286 ; 1912, p. 30-42 et 377-390.
13. Armstrong (Th.) : My life in Connaught, s.l. (1847)-1906, VIII + 286 p. 12,5 × 19 cm.
14. Ashby (A.W.) and Evans (I.L.) : The agriculture of Wales. Cardiff, 1944, 300 p. 14 × 21,5 cm.
15. Bachellery (E.) : Deux poèmes gallois du XIV[e] siècle. *Etudes Celtiques*, 1949, p. 117 et ss.
16. Id. : Compte rendu de « G.J. Williams : Traddodiad Llenyddol Morgannwg. Caerdydd, 1948, XVI + 328 p. ». *Etudes Celtiques*, 1950-51, p. 440-444.
17. Bailloud (G.) et Mieg de Boofzheim (P.) : Les civilisations néolithiques de la France dans leur contexte européen. Paris, 1955, XV + 244 p. 16 × 24,5 cm.
18. Balchin (W.G.V.) : The erosion surfaces of Exmoor and adjacent areas. *GJ*, 1952, p. 453-476.
19. Barnad (J.) : A tour round Ireland in the autunm of 1835. London, 1836.
20. Beaumont (G. de) : L'Irlande sociale, politique et religieuse. Paris, 1863, 2 vol. 11 × 17,5 cm. T. I : LXXXIV + 396 p. ; t. II : 327 p.
21. Belasco (J.E.) : Characteristics of Air Masses over the British Isles (Air Ministry, Meteorological Office Geophysical Memoir n° 87). London, 1952, 34 p. 21,5 × 27 cm.
22. Bernard (D.) : Cléden-Cap-Sizun. *Bull. SAF*, 1950, p. 58-181.

23. Berques (J.) : Structures sociales du Haut-Atlas. Paris, 1955, 470 p. 14 × 21,5 cm.
24. Berry (Henry F.) : The Manor of Mallow in the XIIIth Century. *JRSAI*, 1894, p. 14-24.
25. Bersu (G.) : Celtic Homesteads in the Isle of Man. *The Journal of the Manx Museum*, 1945-1946, p. 177-185.
26. Bersu (G.) and Griffiths (W.E.) : Concentric circles at Llwyn du Bach, Penygroes, Caernarvonshire. *Arch. Camb.*, 1949, p. 173-205.
27. Bicheno (J.E.) : Ireland and its economy. London, 1830.
28. Bilham (E.G.) : The climate of the British Isles, being an introductory study of the official records, for students and general readers. London, 1938, XIX + 347 p. 14 × 22,5 cm.
29. Binchy (D.A.), voir Dillon (M.), n° 137.
30. Birot (P.) : Le Portugal (Collection A. Colin). Paris, 1950, 222 p. 14 × 16,5 cm.
31. Birot (P.) et Dresch (J.) : La Méditerranée et le Moyen-Orient. T. I : La Méditerranée occidentale (Collection Orbis). Paris, 1953, 544 p. 18,5 × 23,5 cm.
32. Bloch (M.) : Les caractères originaux de l'histoire rurale française. Paris, 1950, XVII + 261 p. 14 × 22,5 cm. (1re édition 1931).
33. Blume (H.) : Some geographical aspects of the Palatine Settlement in Ireland. *Irish G*, 1952, p. 172-179.
34. Bonagina (L.C.W.) : The West of England blizzard in March, 1891. *The Meteorological Magazine*, April 1927, p. 69-70.
35. Id. : Snowfall in the British Isles during the halfcentury 1870-1925, reprinted from « *British Rainfall* », 1927, p. 260-287, 15 × 21 cm.
36. Id. : Snowfall in the British Isles during the decade 1926-1935, reprinted from « *British Rainfall* », 1936, 15 × 20,5 cm.
37. Bosch-Gimpera (P.) : Etnologia de la peninsula iberica. Barcelona, 1932, XXIV + 711 p. 17,5 × 25 cm.
38. Id. : Relations préhistoriques entre l'Irlande et l'Ouest de la Péninsule Ibérique. *Préhistoire*, 1933, p. 195-250.
39. Id. : Les mouvements celtiques, essai de reconstitution. *Etudes Celtiques*, 1950-51, p. 352-400 ; *Ibid.*, 1952, p. 71-206.
40. Bowen (E.G.) : A map of the Trehelig Common Fields. *Montgomeryshire Collections*, 1930, p. 163-168.
41. Id. : Wales, a study in geography and history. Cardiff, 1941-1952, XVI + 171 p. 12 × 18,5 cm.
42. Id. : The monastic economy of the Cistercians at Strata Florida. *Ceredigion*, 1950, p. 34-37.
43. Id. : The settlements of the Celtic Saints in Wales. Cardiff, 1954, X + 175 p. 13,5 × 21 cm.
44. Boyd (H.A.) : Rathlin Island, North of Antrim. Ballycastle, 1947, 72 p. 12,5 × 18,5 cm.
45. Brailsford (J.W.) : Bronze Age monuments of Dartmoor. *Antiquity*, 1938, p. 444-464.
46. Breathnach (M.) (d'après) : Notâ ar shean nôs : buail-

teachas (Note sur une vieille coutume : la transhumance), édité par S.O. Duilearga, *Bealoideas*, 1939.
47. British Association for the Advancement of Science : Belfast in its regional setting, a scientific survey. Belfast, 1952, 211 p. 17,5 × 24 cm.
48. Brooks (E. St J.) : Unpublished charters relating to Ireland, 1177-82, from the archives of the City of Exeter. *PRIA*, 43C11, p. 313-366.
49. British Regional Geology. Voir : Department for scientific and industrial research., n° 129.
50. Brown (E.H.) : Erosion surfaces in North-Cardiganshire. *Trans IBG*, 1950, p. 51-66.
51. BRSM. Voir : Megaw (B.R.S.), n° 364-366.
52. Brut y tywysogion, or the Chronicle of the Princes edited by the Rev. John. Williams Ab Ithel. London, 1860, LVII+489 p. 16 × 24,5 cm.
53. Butler (W.F.T.) : Confiscation in Irish history. Dublin, 1917, VII + 270 p. 14 × 21 cm.
54. Id. : Gleanings from Irish history. London, 1925, XV+335 p. 13,5 × 21,5 cm.
55. Caird (J.) : L'île de Harris, Outer Hebrides (Ecosse). *CGPC*, 1951, p. 119-131.
56. Id. : The Isle of Harris. *SGM*, 1951, p. 85-100.
57. Calendar Gormanston Register. Voir : Mills (J.) and Macenery (J.), n° 387 H.
58. Calendar of Ormond deeds 1172-1350 A.D.
59. Campbell (A.) : Irish fields and houses. *Bealoideas*, 1935, p. 57-74.
60. Carew (Richard, of Antony) : The survey of Cornwall, etc... edited and with an introduction by F.E. Halliday, and with maps of John Norden. London, 1953, 374 p. 15,5 × 23. (Le Survey a été publié pour la première fois en 1602, les cartes de Norden en 1728, mais elles sont à peu près contemporaines du Survey).
61. Carney (J.) : Carn Fraoich Soitheach na Saorchlann (Le Monument de Fraoch, vaisseau des nobles). *Celtica*, 1952, p. 154-194.
62. Case (H.) : Excavation of a deserted village, Goodland, Co. Antrim. *The Archaelogical News Letter*, 1952, p. 159.
63. Catholicon (Le). Incunable n° XXVI, Bibliothèque de Quimper.
64. Caufield (R.), voir Pipe (The) Roll of Cloyne, n° 472.
65. Census of England and Wales, 1951, Preleminary Report. London, 1951, 52 p. 21 × 33 cm.
66. Census (the) of Ireland for the year 1851, part I, Showing the area, population and number of houses by townlands and electoral divisions. Dublin, 1852, IV+368+376+329+243 p. 20,5 × 23 cm.
67. Census of Ireland. General alphabetical index to the townlands and towns, parishes and baronies or Ireland. Dublin, 1861, 968 p. 20 × 31,5 cm.

68. Census of population. Voir : Ireland, et Saorstat Eireann ; n° 287-288-523.
69. Challinor (J.) : The hill-top surface of North Cardiganshire. *Geography*, 1929, p. 568-569.
70. Id. : A note on convex erosion slopes with special reference to North Cardiganshire. *Geography*, 1948, p. 27-31.
71. Charaud (A.M.) : L'habitat et la structure agraire de la Grande-Brière et des Marais de Donges. *AG*, 1948, p. 119-130.
72. Id. : Bocage et Plaine dans l'Ouest de la France. *AG*, 1949, p. 113-125.
73. Charles (B.C.) : Old Norse relations with Wales. Cardiff, 1934, XIX + 172 p. 12 × 18 cm.
74. Charlesworth (J.K.) : The Glacial Retreat from Central and Southern Ireland. *Quart. Journal Geol. Soc.*, London, 1928, p. 293 ss.
75. Id. : The Glacial Geology of North Mayo and West Sligo. *PRIA*, 38B, 1928, p. 100-114.
76. Id. : The South-Wales End Moraine. *Quart. Journal Geol. Soc.*, London, 1929, p. 335 ss.
77. Id. : The Geology of Ireland, an introduction. Edinburgh London, 1953, XVI + 276 p. 14 × 22 cm.
78. Charlesworth (J.K.) and Hartley (J.) : The geology of Eastern Ireland I. North-East Ireland, 1948. Voir : International Geological Congress n° 285.
79. Chart (V.C.) : The break-up of the estate of Con O'Neill, Castlereagh, County Down, temp. James I. *PRIA*, 48C3, 1942, p. 119-151.
80. Childe (V.G.) : Bronze dagger of Mycenaean Type from Pelynt, Cornwall. *Proc. Prehistoric Soc.*, 1951, p. 95.
81. Cholley (A.) : Problèmes de structure agraire et d'économie rurale. *AG*, 1946, p. 81-101.
82. Clark (J.G.D.) : Prehistoric Europe, the economic basis. London, 1952, XX + XVI + 349 p. 20 × 27 cm.
83. Id. : L'Europe préhistorique, les fondements de son économie, traduction par J. Gouillard. Paris, 1955, 491 p. 14×22,5 cm.
84. Clarke (M.V.) : William of Windsor in Ireland, 1369-1376. *PRIA*, 41C1, 1932, p. 55-130.
85. Close (M.H.) : Notes on the General Glaciation of Ireland ; *Journal Roy. Geol. Soc. of Ireland*, 1864-67.
86. Cogné (J.) et Giot (P.R.) : L'âge du bronze ancien en Bretagne. *L'Anthropologie*, 1951, p. 425-444.
87. Id. : Etude pétrographique des haches polies de Bretagne. *Bull. SPF*, 1952, p. 388-395.
88. Cole (G.A.J.) and Hallissy (T.) : Handbook of the geology of Ireland. London, 1924, 82 p. 17 × 24,5 cm.
89. Coleman (J.C.) : The Aille River and Cave, Co. Mayo. *Irish G.* 1950, p. 57-60.
90. Coleman (J.C.) and Dunnington (N.J.) : The Pollnagollum Cave, Co. Clare. *PRIA*, 50B5, 1944, p. 105-132.
91. Collectanea de Rebus Hibernicis. A chorographical description of the county of West-Meath, written A.D. 1682 by Sir

Henry Piers of Tristernaght, Baronet, published from the Mss by Major Charles Vallancey. Dublin, 1770, 630 + 24 p. 12 × 21 cm.

92. Collins (J.T.) : The O'Crowleys of Coill t- Sealbhaigh. *JCHAS*, 1951, p. 91-94.
93. Commission on Law and Practice in respect to the occupation of Land in Ireland : Digest of Evidence. Part I. 1847 (dit : Devon Report).
94. Compert Cuchulainn, voir d'Arbois de Jubainville, 1884, n° 9.
95. Confidential inspectors local reports to Congested Districts Board of Ireland. Reports on Donegal, Leitrim, Sligo, Mayo, Roscommon, Galway, Kerry, Cork. Dublin, 1892, 111 p.
96. Connell (K.H.) : The population of Ireland, 1750-1845. Oxford, 1950, XI + 293 p. 14 × 22 cm.
97. Cook (A.H.) and Murphy (T.) : Measurements of gravity in Ireland. Gravity Survey of Ireland north of the line Sligo-Dundalk. Dublin Institute for Advanced Studies. Geophysical Memoirs, n° 2, Part 3. Dublin, 1953, 36 p. 24 × 33 cm.
98. Coote (Ch.) : Statistical Survey of the County of Cavan, drawn up in the year 1801. Dublin 1802, I + 304 p. 21,5 × 12,5 cm. (Dublin Society).
99. Corbel (J.) : Une région karstique d'Irlande ; le Burren. *Revue de Géographie de Lyon*, 1952, p. 21-34.
100. Id. : Les premières civilisations mégalithiques dans le Nord-Ouest de l'Europe. *Bull. SPF*, 1952, p. 378-388.
101. Id. : Les phénomènes karstiques dans la région de Cork. *Norois*, 1954, p. 129-140.
102. Cormac's Glossary, voir : Sanas Chormaic, n° 522.
103. Cornish (the) Church Guide. Truro, 1925, 300 p.
104. Couffon (R.) : Limite des cités gallo-romaines et fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine. *Bull. Soc. Emulation des Côtes-du-Nord*, 1943-44, p. 1-18.
105. Coulter (H.) : The West of Ireland, its existing conditions and prospects. Dublin, 1862.
106. Crawford (O.G.S.) : Western Seaways, dans « Custom is King », essays presented to R.R. Marett. London, 1936.
107. Crellin (J.) : Description of Kirk-Michael in 1774. *The Journal of the Manx Museum*, 1938, p. 35-36 (unpublished documents).
108. Cross (R.E.) : Lough Gara, a preliminary survey. *JRSAI*, 1953, p. 93-96.
109. Cubbon (W.) : The treen divisions of Man, coloured plans based on the Manorial Rolls. Douglas, 1937.
110. Curtis (E.) ; Rental of the Manor of Lisronagh, 1333, and notes on Betagh tenures in medieval Ireland. *PRIA*, 1936, p. 41-76.
111. Id. : A history of Ireland. London, 1936-1950, VIII + 434 p. 14 × 21,5 cm.
112. Curwen (E.C.) : Prehistoric Sussex. London, 1929, XIV + 172 p. 13,5 × 21,5 cm.

113. Id. : The Hebrides, a cultural backwater. *Antiquity*, 1938, p. 261-290.
114. Id. : Impressions of grain on pottery. *Antiquity*, 1941, p. 199-200.
115. Cynddelw, voir : Myvyrian (The) Archaelogy of Wales, n° 400.
116. Daniel (G.E.) : The dual nature of the megalithic colonisation of prehistoric Europe. *Proc. prehistoric. Soc.*, 1941, p. 1-49.
117. Darby (H.C.) : The clearing of the English woodlands. *Geography*, 1951, p. 71-83.
118. Id. : The changing English landscape. *GJ*, 1951, p. 337-398.
119. Davies (A.S.B.) : Cyflwr presennol iaith Geltaidd ynys Manaw (Etat présent de la langue celtique de l'île de Man). *Bull. BCS*, 1946-48, p. 89-92.
120. Davies (Elwyn) : Seasonal Movements of sheep in Wales. *Journal of the Manchester Geographical Society*, 1934-35.
121. Id. : The pattern of transhumance in Europe. *Geography*, 1941, p. 155-167.
122. Davies (J.) : A letter from Sir John Davies, Knt, Attorney General of Ireland, to Robert, Earl of Salisbury, touching the state of Monaghan, Fermanagh and Cavan, wherein is a discourse concerning the corbes and irenahs of Ireland, 1607.
123. Id. : A letter to Robert, Earl of Salisbury, concerning the state of Ireland, 1610.
124. Id. : A discovery of the true causes why Ireland was never entirely subdued nor brought under obedience of the Crown of England until the beginning of His Majesty's happy reign, 1612.

Les trois documents édités par Morley (H.) : Ireland under Elizabeth and James the first. Described by Edmund Spenser, by Sir John Davies... and by Fynes-Morison, London, 1890.

125. Davies (O.) : Ancient field systems and the date of formation of the peat. *Ulster Journal of Archaeology*, 1939, p. 61-65.
126. Dechelette (J.) : Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. 7 vol. 14 × 22,5 cm. T. III : Premier âge du fer ou époque de Halstatt. Paris, 1927, VIII+426 p. — T. IV : Second âge du fer ou époque de la Tène. Paris, 1927, VIII + 1163 p. — T. VI : Archéologie gallo-romaine par Albert Grenier : Deuxième partie. L'archéologie du sol. 1° Les routes. Paris, 1934, 468 p.
127. Deffontaines (P.) : Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne. Lille, 1932, 462 p. 15,5×24 cm.
128. Department of agriculture and technical instruction for Ireland : Memoirs of the Geological Survey of Ireland. The geology of Clare Island, County Mayo, by G.A.J. Cole, J.R. Kilroe, T.H. Hallissy and B.A. Newell-Arber. Dublin, 1924, IV + 53 p. 15,5 × 24 cm.
129. Department of scientific and industrial research. Geological Survey and Museum. British Regional Geology : Scotland : the tertiary volcanic district, by J.E. Risley. London, 1948, VI + 105 p. 15 × 24,5 cm.

130. *Id.* : North-Wales, by B. Smith and T.N. George. London, 1948, VI + 84 p. 15 × 24,5 cm.
131. *Id.* : South-Wales, by J. Pringle and T.N. George. London, 1948, VI + 190 p. 15 × 24,5 cm.
132. *Id.* : The Welsh Borderland, by R.W. Pocock and T.H. Whitehead. London, 1948, IV + 83 p. 15 × 24,5 cm.
133. *Id.* : South-West England, by H. Dewey. London, 1948, VI + 73 p. 15 × 24,5 cm.
134. De Valera (R.) : The megalithic tombs of the island of Achill. *JRSAI*, 1950, p. 199-227.
135. Devon and Cornwall Record Society : Cornwall feet of fines. Vol. I : Richard I - Edward III. 1195-1377, edited by J.H. Rowe. Exeter, 1914.
136. Devon Report, voir : Commission on Law and Practice in respect to the occupation of Land in Ireland, n° 93.
137. Dillon (M.) (edited by) : Early Irish Society. Dublin, 1954, 92 p. 12,5 × 18,5 cm. IV. Secular institutions by D.A. Binchy, p. 52-65.
138. Dinneen (P.) : Foclóir Gaedhilge agus Bêarla. An Irish English Dictionary. Dublin, 1927-1947, XXX + 1344 p. 14 × 19,5 cm.
139. Dion (R.) : Structures agraires du Nord de la France. *Bull. Soc. G. Lille*, 1946.
140. Id. : Itinéraires maritimes occidentaux dans l'antiquité. *Bull. AGF*, 1954, p. 128-135.
141. Dobet (F.) : Quelques ensembles cadastraux circulaires, *CGPC*, 1947, p. 6-12.
142. Doble (G.H.) : Saint-Mewan and Saint-Austol. Shipston on Stour, 1939, 46 p. 12 × 18,5 cm. (Cornish Saints Series n° 8).
143. Dodsworth (R.) : Monasticon Anglicanum... editio secunda. Londini, 1682, t. I, 1159 p. 21,5 × 33,5 cm.
144. Donnelly (W.) and Wilkie (H.) : Introduction Townland Index. Voir Census of Ireland : General alphabetical index... n° 67.
145. Dottin (G.) : Les razzias épiques. *RC*, 1923, p. 127-134.
146. Dunnington (N.J.) and Coleman (J.C.) : Dunmore Cave, Co. Kilkenny. *PRIA*, 53B2, 1950, p. 15-24.
147. Dupley (D.) : Excavation at Bodrifty, Mulfra Hill, Cornwall. *Antiquity*, 1952, p. 90-92.
148. Durst (C.S.) : Meteorology of Airfields (Air Ministry - Meteorological Office). London, 1949, 87 p. 15 × 24 cm.
149. Durtelle de Saint-Sauveur (E.) : Histoire de Bretagne des origines à nos jours. Rennes-Paris, 1935, 2 vol. 16 × 25 cm. T. I, 415 p. T. II, 482 p.
150. Dury (G.H.) : A glacial breach in the North-Western Highlands. *SGM*, 1953, p. 106-117.
151. Dutton (H.) : Statistical Survey of the County of Clare. Dublin, 1808, XXIV + 369 + 13 p. 21,5 × 13 cm. (Dublin Society).
152. Elliott-Binns (L.E.) : Medieval Cornwall. London, 1955, 441 p. 14 × 22 cm.

153. Ellis (D.M.) : Rhai o ymadroddion a gwerin eiriau cwm Abergeirw. (Quelques expressions et mots populaires de la vallée d'Abergeirw). *Bull. BCS*, 1952, p. 23-33.
154. Ellis (T.P.) : Welsh tribal law and custom in the Middle Ages. Oxford, 1926, 2 vol. 14 × 22,5 cm. T. I, XIV + 456 p., t. II, VI + 460 p.
155. Elstob (M.) : A trip to Kilkenny in 1776. Dublin, 1779, 189 p. 9,5 × 16 cm.
156. Ernault (E.) : Glossaire Moyen-Breton, t. I. Paris, 1895, 308 p. 16 × 24,5 cm. — T. II, Paris, 1896 XXVIII + p. 309-833. 16 × 24,5 cm.
157. Ettlinger (E.) : The association of burials with popular assemblies in Ancient Ireland. — *Etudes Celtiques*, 1952, p. 30-61.
158. Evans (E.E.) : Some Survivals of the Irish open field system. *Geography*, 1939, p. 24-36.
159. Id. : Donegal Survivals. — *Antiquity*, 1939, p. 207-222.
160. Id. : Transhumance in Europe. — *Geography*, 1940, p. 172-180.
161. Id. : Irish heritage, the landscape, the people and their work. — Dundalk, 1949, VII + 190 p. 14 × 21,5 cm.
162. Id. : Mourne Country. Landscape and Life in South-Down, Dundalk, 1951, 226 p. 18,5 × 25 cm.
163. Evans (E.T.) : Cors Fochno and Cors Goch. — *Ceredigion*, 1950, p. 97-102.
164. Evans (H.) : Cwm Eithin (la Vallée des ajoncs). — Lerpwl, 1931-1945, XV + 235 p. 12 × 18 cm.
165. Evans (J.) : Letters from North-Wales, 1798. Voir : Survey (the) Council for rural Wales, n° 535.
166. Faragher (E.) : A Sketch of Old Cregneash. — *The Journal of the Manx Museum*, 1943, p. 97-99.
167. Farrington (A.) : The topographical features of the Granite Schist junction in the Leinster Chain. — *PRIA*, 37B, 1927, p.181.
168. Id. : The glaciation of the Wicklow Mountains. — *PRIA*, 42B7, 1934, p. 173-209.
169. Id. : The local glaciers of Mount Leinster and Blackstairs Mountain. — *PRIA*, 45B3, 1938, p. 65-71.
170. Id. : The level of the Ocean in Glacial and Late Glacial times. — *PRIA*, 50B12, 1945, p. 237-243.
171. Id. : A Sketch of the geological history of the Glen of Aherlow. — Notes on the Glacial geology of the Glen of Aherlow. — *The G. Soc. of Ireland. Bull. (Irish G.)*, 1945, p. 39-45.
172. Id. : Glacial and Recent deposits. The Geology of Eastern Ireland, Dublin district. International Geological Congress, 1948, p. 32-34. — Voir : International Geological Congress, n° 285.
173. Id. : Unglaciated areas. — *Irish G.*, 1950. p. 77-78.
174. Id. : Notes on the geomorphology of the Kinsale district. — *Irish G*, 1951, p. 124-128.

175. Id. : Local pleistocene glaciation and the level of the snow line of Croaghaun Mountain on Achill Island, Co. Mayo, Ireland. — *Journal of Glaciology*, 1953, p. 262-267.
176. Id. : The South Ireland Peneplane. — *Irish G*, 1953, p. 211-217.
177. Id. : A Note on the correlation of the Kerry. — Cork glaciations with those of the rest of Ireland. — *Irish G*, 1954, p. 47-53.
178. Fawtier (R.) : La vie de Saint-Samson. — Paris, 1912, II + 180 p. 16,5 × 25 cm.
179. Fiennes (Celia) : The Journeys of Celia Fiennes, edited and with an introduction by Christopher Morris. — London, 1947, L + 376 p. 12,5 × 20 cm.
180. First (F.C.) : Courtyard House sites in West Cornwall. — *Journal of the British Archaeological Association*, 1937, p. 71-97.
181. Id. : Excavations at Porthmeor, Cornwall, 1933, 1934 and 1935. — *Journal of the Royal Institution of Cornwall*, Appendix II, 1937.
182. Flatrès (P.) : Le pays nord-bigouden. — Travaux du Laboratoire de Géographie de la Faculté des Lettres de Rennes, n° 12, 1944, 49 p. 15 × 24 cm.
183. Id. : Types de structure agraire du comté de Cornwall. *Bull. AGF*, 1949, p. 25-32.
184. Id. : La structure agraire ancienne du Devon et du Cornwall et les enclôtures des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — *CGPC*, 1949, p. 4-14.
185. Id. : Aperçu de la structure agraire du Pays de Galles occidental. — *CGPC*, 1949, p. 15-23.
186. Id. : Field patterns of Gower and Brittany, a comparative study. — *Gower*, 1951.
187. Id. : L'habitat aggloméré en Irlande. — *CGPC*, 1953, p. 112-124.
188. Id. : Une surface d'aplanissement prédévonienne en Irlande (péninsule de Corrân, Comté de Mayo). — *Norois*, 1954, p. 231-240.
189. Flint (R.F.) : Glacial geology and the pleistocene epoch New-York. — London, 1948, XVIII + 589 p. 15 × 23 cm.
190. Flower (R.) : The Western Island or the Great Blasket. — Oxford, 1944, 141 p. 12,5 × 18,5.
191. f. cf. f. : voir Devon and Cornwall record Society, n° 135.
192. Forbes (A.C.) : Tree planting in Ireland during four centuries. — *PRIA*, 41C, 1932-33, p. 169-199.
193. Fox (A.) : Early Christian Period, I : Settlement sites and other remains. — A hundred years of Welsh Archaeology Gloucester, 1946, p. 105-121, 18,5 × 25 cm.
194. Id. : The Broad Down (Furway) Necropolis and the Wessex Culture in Devon. — *Proc. Devon Archaeological Exploration Soc.*, 1948, p. 1-19.
195. Fox (A.) and Murray-Threiland (L.) : The excavation of

two cairns cemeteries near Hirwaun, Glamorgan. — *Arch. Camb.*, 1942-43, p. 77-82.
196. Fox (C.) : The Personality of Britain, its influence on inhabitant and invader in prehistoric and early historic times. — Cardiff, 1947, 99 p. 26 × 20,5 cm.
197. Fox (C. and A.) : « Platform » House sites of South-Wales type in Swydd Buddugre, Maelienydd, Radnorshire. — *Arch. Camb.*, 1948.
198. Fraser (R.) : General view of the County Wicklow. — Dublin, 1801, 4 + 284 p. 22 × 12 cm. (Dublin Society).
199. Freeman (T.W.) : The agricultural regions and rural population of Eire. — *The G. Soc. of Ireland. Bull.* (*Irish G.*), 1945, p. 1-20.
200. Id. : Farming in Irish Life. — *GJ*, 1948, p. 38-60.
201. Id. : The town and district of Carrick-on-Shannon, Co. Leitrim. — *Irish G.*, 1949, p. 1-19.
202. Id. : The town and district of Roscommon. — *Irish G.*, 1950, p. 61-76.
203. Ireland, its physical, historical, social and economic geography. — London, 1950, XV + 536 p. 13,5 × 21,5 cm.
204. Frimannslund (R.) : Grindabygde Uthus Om-Kring Mundheim (les bâtiments d'exploitation construits en charpente du district de Mundheim). — *By og Bygd*, 1954, p. 49-80.
205. Fussell (G.E.) : Welsh farming in 1879. — *Trans. Cymmrod*, 1939, p. 247-255.
206. Gallacher (PH.) and Walsh (T.) : Characteristics of Irish Soil types. Part. I. — *PRIA*, 47B8, 1942, p. 205-249.
207. Gautier (M.) : Ensembles cadastraux circulaires en Vendée. *CGPC*, 1949, p. 34-44.
208. Geddes (A.) : Conjoint tenants and Tacksmen in the Isle of Harris, 1715-26. — *Economic History Review*, 1848, p. 54-61.
209. Geddes (A.) and Forbes (J.) : Rural communities of Ferntown and Baile in the Low Lands and Highlands of Aberdeenshire 1696. A sample analysis of « the Pollable Returns ». — *Aberdeen University Review*, 1947, p. 98-104.
210. Geddes (A.) and Spaven (F.D.N.) : The Highlands and Isles, their regional planning. — Edinburgh, 1949... 53 p. 15×24 cm.
211. Geological Survey (of Great Britain) : cartes au 1/63 360.
212. *Id.* : Geological Map-Scotland and the North of England 1/625 0000, 1948.
213. *Id.* : Geological map of England and Wales, 1/625 000, 1948.
214. Geological Survey of Ireland, cartes au 1/63 360.
215. *Id.* : Map showing the distribution of peat bogs and Coalfields in Ireland : 1/635 360, 1920.
216. *Id.* : Geological Map of Ireland, 1/1 000 000, 2nd ed. 1952.
217. Geraud de Cambrie. Voir : Giraldus Cambrensis n° 224-225.
218. Giot (P.R.) : Le tumulus mégalithique de Beg-an-dorchenn, en Plomeur. — *Gallia*, 1947, p. 167-170.
219. Id. : Deux dépôts de bronze finistériens (Rosnoën et Tréboul). — *Bull. SAF*, 1949, p. 1-11.
220. Id. : Remarques préliminaires sur la chronologie de la fin de

l'âge de bronze et sur celle de l'âge du fer en Bretagne. — *Bull. SPF*, 1950, p. 336-340.
221. Id. : New light on the « Armorican » Early Bronze Age « Dagger Graves ». — *Proc. Prehistoric Soc.*, 1951, p. 226-228.
222. Id. : Armoricains et Bretons, étude anthropologique. — Rennes, 1951, 152 p. 16,5 × 25 cm.
223. Giot (P.R.) et Cogné (J.) : Fouille d'un tumulus de l'âge de bronze au bourg de Kersaint-Plabennec. — *Bull. SAF*, 1948, p. 80-85.
224. Giraldus Cambrensis : The itinerary through Wales. Description of Wales. Translated by R.C. Hoare... London, 1935, XXIII + 210 p. (1re édition 1908).
225. Id. : In Topographia Hibernie, text of the first recension (édité par) J. O'Meara, *PRIA*, 52C4, 1949, p. 113-178.
226. Gleeson (O.F.) : The coarbs of Killaloe diocese. — *JRSAI*, 1949, p. 160-169.
227. Goblet (L.J.J.) : La transformation de la géographie politique de l'Irlande au XVIIe siècle dans les cartes et essais anthropogéographiques de Sir William Petty. — Paris 1930, t. I, 366 p. ; t. II, 376 p.
228. Id. : Les noms de lieu irlandais dans l'œuvre géographique de Sir William Petty. — Paris, 1930, XX + 108 p.
229. Gorst (G.) : A narrative of an excursion to Ireland. — London, 1825.
230. Gougaud (L.) : Christianity in Celtic Lands. — London, 1932. LXII + 458 p. 14 × 22 cm.
231. Gough (J.) : A tour in Ireland in 1813 and 1814. — Dublin, 1817.
232. Government of Northern Ireland : Census of Population of Northern Ireland, 1951, Preleminary Report. — Belfast, 1951, 16 p. 21 × 32 cm.
233. Gray (M.) : The abolition of Runrig in the Highlands of Scotland. — *The Economic History Review*, 1952, p. 46-57.
234. Grennly (E.) : Mon and Arfon, a study in the development of a land surface. — *The Geographical Teacher*, 1921-22, p. 154-155.
235. Greffier (Mlle) : Le pays d'Aurland dans la région du Sognefjord. — *Bull. AGF*, 1952, p. 24-29.
236. Gregoire (F. de Rostrenen) : Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton. — Rennes, 1732, XIX + 978 p., 19×24 cm.
237. Grenier, 1934, voir Déchelette (J.), n° 126.
238. Gresham (C.) : A Further Note on Ancient Welsh Measurements of Land. — *Arch. Camb.*, 1951, p. 118-122.
239. Id. : Platform Houses in North West Wales. — *Arch. Camb.*, 1954, p. 18-53.
240. Griffiths (J.) : Early Accounts relating to North-Wales, temp. Edward I. — Bull. *BCS*, 1951, p. 235-241.
241. Griffiths (W.E.) : Early settlement in Caernarvonshire. — *Arch. Camb.*, 1950, p. 38-71.
242. Id. : The development of native homesteads in North-Wales. *Antiquity*, 1951, p. 174-187.

243. Grimes (W.F.) : Prehistoric Period. A hundred years of Welsh Archaeology. — Gloucester, 1946, p. 24-79, 18×24,5 cm.
244. Id. : Contributions to a field archaeology of Pembrokeshire. I. The Archaeology of Skomer Island. — *Arch. Camb.*, 1950, p. 1-20.
245. Gruffudd (W.J.) : Hen Atgofion (Vieux souvenirs). — Aberystwyth, 1942, 179 p. 12 × 18 cm.
246. Guilcher (A.) : Le mot « Ker ». — *Mem. SHAB*, 1946, p. 35-48.
247. Id. : Points de vue nouveaux sur la structure agraire de la Bretagne. — *IG*, 1946, p. 9-16.
248. Id. : L'habitat rural à Plouvien. — *Bull. SAF*, 1948, p. 3-75 et 1949, p. 26-96.
249. Id. : Aspects et problèmes morphologiques du massif de Devon-Cornwall comparés à ceux d'Armorique. — *RGA*, 1949, p. 689-718.
250. Id. : Définition d'un type de volcan écossais. — *Bull. AGF*, 1950, p. 2-11.
251. Gwynn (A.M.), Mitchell G.F.) and Stelfox (A.W.) : The exploration of some caves near Castletownroche, Co. Cork. (Studies in Irish quaternary deposits, n° 4). *PRIA*, 47B14, 1942, p. 371-390.
252. Hall (E.H.) : A Description of Caernarvonshire (1809-1811), edited by the Caernarvonshire historical society, 1952, XV + 383 p. 13,5 × 21 cm.
253. Hall (Mr and Mss S.C.) : The West and Connemara. — London, 1853.
254. Harris (S.) : Rural habitation in Western France and the Channel Islands. Union Géographique Internationale, 2e rapport de la Commission de l'habitat rural. — Florence, 1930, p. 86-91.
255. Haughton (J.P.) : Low Level surfaces of erosion in the Wicklow Mountains. — *The G. Soc. of Ireland. Bull.* (*Irish G.*) 1945, p. 34-38.
256. Id. : Kinsale, an essay in regional geography. — *Irish G.* 1951, p. 111-123.
257. Hawkes (C.F.C.) : Britons, Romans and Saxons round Salisbury and Cranborne Chase. — *Archaeological Journal*, 1950, p. 27-81.
258. Head (F.B.) : A Fortnight in Ireland. — London, 1852, 400 p. 12 × 18 cm.
259. Hemp (W.J.) and Gresham (C.A.) : Hut circles in North-Wales. — *Antiquity*, 1944, p. 183-197.
260. Hencken (H.O'N.) : The archaeology of Cornwall and Scilly. London, 1932, XVIII + 340 p. 12 × 19 cm. (the County Archaeologies).
261. Id. : Ballinderry crannog n° 1. — *PRIA*, 43C5, 1936, p. 103-239.
262. Id. : Ballinderry crannog n° 2. — *PRIA*, 47C1, 1942, p. 1-76.
263. Id. : Lagore Crannog ; an Irish Royal residence of the 7 th

to 10 th centuries A.D. with sections by Liam Price and Laura E. Start. — *PRIA*, 53C1, 1950, p. 1-247.

264. Henderson (Ch.) : Essays in Cornish History, edited by A.L. Rowse and M.C. Henderson. — Oxford, 1935, 264 p. 21 × 14 cm.

265. Id. : Ms : Manuscrit déposé au « Royal Institution of Cornwall », à Truro.

266. Henry (F.) : La sculpture irlandaise pendant les douze premiers siècles de l'ère chrétienne. — Paris, 1933, 2 vol. 25 × 32 cm., t. I : 234 p. ; t. II : 171 pl.

267. Id. : Irish Art in the Early Christian Period. — London, 1940-1947, XIX + 222 p. + 80 pl. 12 × 18 cm.

268. Id. : Compte rendu de « Nash-Williams (V.E.) : The early Christian Monuments of Wales, Cardiff, 1950 ». — *The Antiquaries Journal*, 1952, p. 88-90.

269. Id. : Art irlandais. — Dublin, 1954, 63 p.+57 pl. 17×21,5 cm.

270. Henry (V.) : Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne. — Rennes, 1900, 350 p.

271. Hibernia Regnum. Ms Anglais n°s 1 et 2. BN. (Atlas de l'Irlande par W. Petty, d'après les cartes du Down Survey. Les pages de ces volumes portent une double numérotation).

272. Hill (G.) : Facts from Gweedore ; with useful hints to Donegal tourists. — Dublin, 1846, 40 p. 25 × 31 cm.

273. Hilton (N.) : The Land's End peninsula. The influence of history on agriculture. — *GJ*, 1953, p. 57-72.

274. H.N.S. : Excavation of a group of Round barrows on Stormy Down, near Pyle, Glamorgan. — Bull. *BCS*, 1952, p. 70-72.

275. Hogan (E.) : Onomasticon goedelicum locorum et tribuum Hiberniae et Scotiae. An index, with identifications, to the Gaelic Names of Places and Tribes. — Dublin - London, 1910, XVI + 696 p. 18,5 × 25 cm.

276. Hogan (J.) : The Tricha — Cêt and Related Land Measures. *PRIA*, 38C7, 1935.

277. Hollingworth (S.E.) : The Recognition and Correlation of High Level erosion surfaces in Britain. — *Quart. Journal Geol. Soc.*, 1938, p. 55.

278. Hornell (J.) : The role of birds in early navigation. — *Antiquity*, 1940, p. 142-150.

279. Hubert (H.) : Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène. — Paris, 1950, XXVI + 405 p. 14×20 cm. (Collection : L'Evolution de l'Humanité).

280. Id. : Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique. — Paris, 1950, XVII + 368 p. 14 × 20 cm. (Collection l'Evolution de l'Humanité).

281. Hurlbert (W.H.) : Ireland under coertion : the diary of an American. — Edinburgh, 1888.

282. Inglis-Jones (E.) : Peacocks in Paradise. — London, s.d. (1950), 255 p. 13,5 × 21,5 cm.

283. Ingold (L.M.) : The geology of the Currywongaun. — Doughruagh area, Co. Galway. — *PRIA*, 43B10, 1937, p. 135-159.

284. Institut Géographique National. La Nouvelle Carte de France au 20 000e. Paris, 1950, 156 p. 24 × 51 cm.
285. International Geological Congress, 18th session. Great Britain, 1948. The Geology of Eastern Ireland, by D.W. Bishopp, J.C. Brindley, J.K. Charlesworth, A. Farrington, J.J. Hartley, G.F. Mitchell, H.J. Seymour, L.B. Smyth, T. Selwyn-Turner. — London, 1948, 35 p. 15 × 24 cm.
286. Iolo Goch. Voir : Bachellery (E.).
287. Ireland. Census of Population, 1936, vol. I. Dublin.
288. Ireland. Census of Population, 1951, Preleminary Report compiled by Central Statistical Office. — Dublin, 1951, 28 p. 15,5 × 24,5 cm.
289. Irish (the) Pipe Roll of 14 John, 1211-1212 (publié par) Davies (O.) et Quinn (D.B.). *Ulster Journal of Archaeology*, 1941.
290. Jackson (K.) : A Celtic Miscellany. — London 1951, 359 p. 14 × 22 cm.
291. Id. : Language and History in Early Britain. — Edinburgh, 1953, XXVI + 752 p. 14 × 22 cm.
292. Jenkins (R.T.) : Y ffordd yng Nghymru (la route au Pays de Galles). — 1932, 156 p. 12 × 18 cm.
293. Jones (E.) : Settlement patterns in the Middle Teifi Valley. — *Geography*, 1945, p. 103-112.
294. Id. : Tregaron, a Welsh market town. — *Geography*, 1950, p. 20-22.
295. Jones (F.) : Some farmers of bygone Pembrokeshire. — *Trans. Cymmrod.*, 1943-44, p. 133-151.
296. Jones (G.R.J.) : Some medieval rural settlements in North-Wales. — *Trans IBG*, 1953, p. 51-72.
297. Jones (T. Gwynn) ac Arthur Ap Gwynn : Geiriadur Cymraeg Saesneg a Saesneg - Cymraeg (dictionnaire Gallois-Anglais et Anglais-Gallois). — Caerdydd, 1950, 204 p. 14 × 21 cm.
298. Jones (T.I.J.) : The parish vestries and the problem of poverty. — *Bull. BCS*, 1951, p. 222-235.
299. Joyce (P.W.) : The origin and history of Irish names of places. — Dublin, Cork, Belfast, 1869 à 1913, 3 vol. 12×18 cm. Vol.. I : XIV + 581 p., vol. II : VIII + 538 p., vol. III : X + 598 p.
300. Id. : Social History of Ancient Ireland. — Dublin, 1920, 2 vol. 14 × 21 cm., t. I : XXIII + 632 p., t. II : VIII + 651 p.
301. Juillard (E.) : La vie rurale en Basse-Alsace. — Strasbourg, 1953, 582 p. 16 × 25 cm.
302. Jukes (J.B.) : On the mode of formation of some of the river valleys in the South of Ireland. — *Quart. Journal Geol. Soc.*, 1862.
303. Kidson (C.) : The Exmoor storm of 15 th August 1952. — *Geography*, 1953, p. 1-17.
304. Kilbride-Jones (H.E.) : The excavation of a composite early iron age monument with « henge » features at Lugg, Co. Dublin. — *PRIA*, 53C5, 1950, p. 311-332.
305. Kilroe (J.R.) : A description of the Soil Geology of Ireland,

based upon geological Survey Maps and Records with notes on Climate (Department of agriculture and technical instruction for Ireland). — Dublin, 1907, 300 p. 25 × 15,5 cm.

306. Id. : The Silurian and Metamorphic Rocks of Mayo and North-Galway. — *PRIA*, 26B10, 1907, p. 129-160.

307. Kinahan (G.H.) and Close (M.H.) : The General Glaciation of Iar Connaught and its neighbourhood in the counties of Galway and Mayo. — Dublin, 1872, 20 p. 13,5 × 21,5 cm.

308. Kinvig (R.H.) : A history of the Isle of Man. — Liverpool, 1950, VIII + 180 p. 14 × 21,5 cm.

309. Kirk (W.) and Synge (F.M.) : Farms of Verdal, Norway. — *SGM*, 1954, p. 106-123.

310. Kneen (J.J.) : The Place Names of the Isle of Man, with their origin and history. — Douglas, 1925, XXIV + 647 p. 13,5 × 21,5 cm.

311. Knight (P.) : Erris in the « Irish Highlands » and the « Atlantic Railway ». — Dublin, 1836, 178 p. 11 × 18 cm.

312. Kohl (J.G.) : Travels in Ireland, translated from the German. London, 1844.

313. La Boullaye-Le Gouz : Les voyages et observations du sieur de la Boullaye-Le Gouz, gentilhomme angevin. — Paris, 1653, 540 + 10 p. 15,5 × 22,5 cm.

314. Land (the) of Britain. The Report of the Land Utilisation Survey of Britain, edited by. L.D. Stamp (fascicules de 21,5 × 27,5 cm.).
part 4 : Orkney, by A.C. O'Dell, London, 1939, p. 191-263.
part 5 : Zetland, by A.C. O'Dell, London, 1940, p. 267-309.
part 35 : Anglesey, by A.D. Lewis. — London, 1940, p. 211-266.
part 38 : Monmouth, by A. Rh. Clarke, with an historical section by E.J. Howell. — London, 1943, p. 419-496.
part 36 : Montgomeryshire, by J. May and S.F. Wells. — London, 1942, p. 293-358.
part 39 : Carmarthenshire, by B.L. Davies and H. Miller, with contributions by E.J. Howell. — London, 1944, p. 499-559.
part 40 : Cardiganshire, by E.J. Howell. — London, 1946, p. 561-614.
part 41-43 : North-Wales (Carnarvon, Denbigh and Flint), by H.J. Howell. — London, 1946, p. 617-747.
part 44 : Isle of Man, by N. Pye, with contributions by E. Davies. — London, 1941, p. 3-44.
part 91 : Cornwall, by B.S. Robertson, with an historial section by L.D. Stamp and an appendix on Scilly by M. Mortimer. — London, 1941, p. 407-467.

315. Larcom (T.A.) : On the territorial division of Ireland-Correspondance relating to the measures adopted for the relief of Distress in Ireland, vol. 50. 1847. (Copie consultée à la « Coimisiûn na logainmneacha », Dublin).

316. Largiliere (R.) : Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne. — Rennes, 1925, 270 p. 15,5 × 24 cm.

317. Latocnaye (de) : A Frenchman's Walk through Ireland, 1796-7. Promenade d'un Français dans l'Irlande, translated from the French of De Latocnaye by John Stevenson, Belfast. — Dublin, 1917, XIV + 287 p. 12 × 18 cm.
318. Law of Property Act, 1925 (15 Geo V, ch. 20), 203 p. 15 × 24 cm.
319. Leask (H.G.) : Irish Castles. — Dundalk, 1950, 170 p. 14 × 21,5 cm.
320. Lebon (J.H.G.) : Old maps and rural change in Ayrshire. — *SGM*, 1952, p. 104-109.
321. Letters from the Irish Highlands of Connemara by a Family Party. — 2nd ed. London, 1825, XVII + 414 p. 11,5 × 19 cm.
322. Lewis (E.A.) : The medieval boroughs of Snowdonia. — London, 1912.
323. Limon (J.M.) : Usages et réglements locaux en vigueur dans le département du Finistère. — Quimper, 1852, 477 p. 15 × 23 cm.
324. Linton (D.L.) : Unglaciated areas in Scandinavia and Great-Britain. — *Irish G*, 1949, p. 25-33.
325. Lipson : An introduction to the Economic History of England, t. I. The Middle Ages. — London, 1926, 552 p. 21,5 × 14 cm.
326. Lleyn Survey. — Voir : Survey (the) Council for rural Wales, n° 535.
327. Lloyd (J.E.) : A history of Wales from the earliest times to the Edwardian conquest. — London, 1911-1948, 2 vol. 13,5 × 21,5 cm. Vol. I : LV + 356 p. ; vol. II : VI + p. 357 à 771.
328. Id. : (edited by) : A history of Carmarthenshire. Vol. I : from prehistoric times to the Act of Union (1536). — London, 1935, XIX + 374 p. 21 × 30,5 cm. — Vol. II : from the Act of Union (1536) to 1906. — London, 1939, XV + 358 p. 21 × 31 cm.
329. Lloyd-Jones (J.) : Enwau lleoedd Sir Gaernarfon (Noms de lieux du comté de Caernarvon), Cardiff, 1928, XV + 151 p. 12 × 18 cm.
330. Lot (F.), Pfister (Ch.), Ganshof (F.) : Histoire du Moyen Age, t. 1er. — Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888. Histoire Générale publiée sous la direction de Gustave Glotz, Paris, 1928, XXV + 831 p. 16 × 25 cm.
331. Loth (J.) : L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle de notre ère. — Rennes, 1883, XXII + 258 p. 15 × 24 cm.
332. Id. : Porhoët. — *RC*, 1896, p. 426-427.
333. Id. : L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny. — *RC*, 1904, p. 113-162.
334. Id. : Cornoviana I. Les Bretons en Cornwall au commencement du XVIe siècle. — *RC*, 1911, p. 290-295 et 442.
335. Id. : Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde. *RC*, 1912, p. 249-310 (VI. Le Cornwall et le Roman de Tristan, p. 258-310).

336. Id. : Les Mabinogion du Livre Rouge de Hergest avec les variantes du Livre Blanc de Rhydderch. — Paris, 1913, 2 vol. 16 × 25 cm. T. I : 456 p., t. II : 478 p.
337. Id. : Questions de grammaire et de linguistique brittoniques. II. Le cornique moderne, traits principaux de sa phonétique et de sa syntaxe. — *RC*, 1914, p. 143-164.
338. Id. : La vie la plus ancienne de Saint Samson, abbé-évêque de Dol, d'après des travaux récents. — *RC*, 1914, p. 269-300 ; 1922, p. 301-333 ; 1923, p. 1-50.
339. Id. : Relations directes entre l'Irlande et la péninsule ibérique à l'époque énéolithique. — *Mém. SHAB*, 1925, p. 137-155.
340. Id. : Persistance des institutions et de la langue des Brittons du Nord (ancien royaume de Stratclut) au XII^e siècle. — *RC*, 1930, p. 384-400.
341. Id. : L'étude et l'enseignement du droit dans le Pays de Galles du X^e au XIII^e siècle. — *RC*, 1931, p. 293-311.
342. Lucas (A.) : « Rundale in Ireland », conférence prononcée à Dublin le 1/2/1946. Ms communiqué par l'auteur.
343. *LUS*. Voir : Land of Britain, n° 314.
344. Luzel (F.M.) : Gwerziou Breiz Izel, Chants populaires de la Basse-Bretagne. — Lorient, 1868, 559 p. 13,5 × 22 cm.
345. Maccourt (D.) : The Rundale System in Ireland : a study of its Geographical distribution and social relations, presented for the Degree of Doctor of Philosophy, 1950. Ms 340 + 134 p. + 29 cartes. — Bibliothèque de Queen's University, Belfast.
346. Id. : Traditions of Rundale in and around the Sperrin Mountain. — *Ulster Journal of Archaeology*, 1953, publiée 1954, p. 70-84.
347. Macevoy (J.) : Statistical Survey of the County of Tyrone, drown up in the years 1801 and 1802. — Dublin, 1802, XIX + 209 + 95 p. 21,5 × 11,5 cm.
348. Mackerral (A.) : Ancient denominations of agricultural land in Scotland, a summary of recorded opinions, with some notes, observations and references. — *Proc. Soc. of Antiquaries of Scotland*, 1943-44, p. 39-80.
349. Id. : The lesser land and administrative divisions in Celtic Scotland. — *Proc. Soc. of Antiquaries of Scotland*, 1953, p. 52-64.
350. Maclysaght (E.) : Irish Life in the Seventeenth Century-Cork, 1950, V + 480 p. 13 × 21,5 cm.
351. Macneill (E.) : Phases of Irish history. — Dublin, 1919-1937, 364 p. 13,5 × 21 cm.
352. Macwhite (E.) : Estudios sobre las relaciones atlanticas de la peninsula hispanica en la edad del bronce. — Publicaciones del Seminario de Historia Primitiva del Hombre. Disertationes Matritenses, Madrid, 1951, 151 p. + 35 pl. 12 × 20 cm.
353. Map of the Maritime County of Mayo in Ireland... executed by order of the Grand Jury, commenced in 1809 and terminated in 1817 by William Bald, engraved by Pierre Tardieu, 1830. 1/40 000 environ, 25 f. 64 × 50,5 cm.

354. Marstrander (C.J.) : Treen og Keeil. — *Norsk Tidskrift for Sprogvidenskap*, 1937.
355. Martel (E.A.) : Irlande et cavernes anglaises. — Paris, 1894, 404 p.
356. Martin (S.) : Problèmes morphologiques de l'Irlande du Sud. *CGPC*, 1952, p. 115-123.
357. Id. : Le niveau marin anté-glaciaire en Irlande Sud orientale. Université de Rennes, cinquantième anniversaire du Laboratoire de Géographie, Rennes, 1952, p. 182-197.
358. Id. : L'évolution comparée des rivages en Bretagne et dans l'Ouest des Iles Britanniques pendant la période glaciaire. — *Norois*, 1955, p. 51-66.
359. Martonne (E. de) : La France. Première partie. — France physique (Géographie Universelle, t. VI), Paris, 1942, 463 p. 19,5 × 28,5 cm.
360. Marvick (H.) : Orkney. — London, 1951, 287 p.
361. Mason (W.S.) : A Statistical Account or Parochial Survey of Ireland. Vol. I. Dublin, 1814.
362. May (A. McL.) : Neolithic habitation site, stone circles and alignments at Beaghmore, Co. Tyrone. — *JRSAI*, 1953, p. 174-197.
363. Mead (W.R.) : Ridge and furrows in Buckinghamshire. — *GJ*, 1954, p. 34-42.
364. Megaw (B.R.S.) : Corn growing in Man 4000 years ago. — *Journal of the Manx Museum*, 1939, p. 119-121.
365. Id. : The « Manks Spade » and the making of Sod hedges. — *Journal of the Manx Museum*, 1939, p. 165-167.
366. Id. : The ancient village of Ronaldsway. A Summary of recent investigations. — *Journal of the Manx Museum*, 1940, p. 181-182.
367. Megaw (B. and E.) : The Norse heritage in the Isle of Man. — Reprinted from « The Early Cultures of North-West Europe » (H.M. Chadwick memorial Studies) s.l. 1933, paginée 143-170, 18,5 × 25 cm.
368. Memoirs GS. — Voir : Department of Agriculture and technical instruction for Ireland, n° 128.
369. Menlough, Co. Galway. Material Culture Survey, 1945. Ms 37 p. National Museum, Dublin.
370. Merlat (P.) : Notice sur la limite Sud-Est de la cité des Osismes. — *Notices d'Archéologie Armoricaine*, 1952, p. 1-12.
371. Merlet (F.) : La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne. — *Mem. Soc. HAB*, 1950, p. 5-61, et 1951, p. 137-172.
372. Id. : Quelques mots sur la limite Sud des Ossismii et des Vénètes. — *Annales de Bretagne*, 1952, p. 105.
373. Meynier (A.) : Plates-formes d'érosion dans les pays hercyniens de l'Europe de l'Ouest. — *CGPC*, 1941, p. 146-148.
374. Id. : Champs et Chemins en Bretagne. Association Guillaume Budé. Section bretonne. Conférences universitaires de Bretagne (1942-43). — Paris, 1943, p. 161-178, 14 × 23 cm.
375. Id. : Sur de curieux alignements de chemins et de monuments en Bretagne. — *CGPC*, 1944, p. 39-43.

376. Id. : La commune rurale française. — *AG*, 1945, p. 161-179.
377. Id. : Les enseignements géographiques de la photographie aérienne, Pléhérel. — *CGPC*, 1945, p. 6-14.
378. Id. : Les ensembles cadastraux circulaires en Bretagne. — *CGPC*, 1945, p. 14-25.
379. Id. : A propos des chemins creux de Bretagne. — *AG*, 1947, p. 170-177.
380. Id. : Signification et évolution du « Bocage ». — *Cahiers de l'Information Géographique*, 1952, p. 37-46.
381. Miller (A.A.) : The 600 foot plateau in Pembrokeshire and Carmarthenshire. — *GJ*, 1937, p. 148-159.
382. Id. : Pre-glacial erosion surfaces round the Irish Sea basin. — *Proc. Yorkshire Geol. Soc.*, 1938, p. 31-59.
383. Id. : River development in Southern Ireland. — *PRIA*, 45B14, 1939, p. 321-354.
384. Mills (J.) : Notices on the Manor of St Sepulchre, Dublin, in the XIVth century. — *JRSAI*, 1889.
385. Id. : Tenants and agriculture near Dublin in the XIVth century. — *JRSAI*, 1890.
386. Id. : (éditeur). — Voir : Account Roll of the Priory of the Holy Trinity, n° 1.
387. Mills (J.) and Macenery (M.J.) : Calendar of the Gormanston register. — Dublin, 1916.
388. Mitchell (G.F.) : The relative ages of archaeological objects recently found in bogs in Ireland. — *PRIA*, 50C1, 1945, p. 1-19.
389. Id. : Evidence of Early agriculture. — *JRSAI*, 1946, p. 16-18.
390. Id. : Two interglacial deposits in South-East Ireland. — *PRIA*, 52B, 1948, p. 1-14.
391. Id. : The Larnian culture, a Review. — *JRSAI*, 1949, p. 170-171.
392. Id. : Studies in Irish quaternary deposits. — *PRIA*, 53B, 1950-1951, p. 111-206.
393. Id. : Botanical investigations at Beaghmore td. — *JRSAI*, 1953, p. 194-197 (étude jointe à l'article de A. McL. May cité n° 362).
394. Monasticon Anglicanum, voir Dodsworth, n° 143.
395. Moore (A.W.) : A history of the Isle of Man. — London, 1900, 2 vol. 14 × 22 cm. Vol. I : XI + 523 p., vol. II : VI + 527-1026.
396. Morris (H.) : Reliques of the Brehon Laws and other ancient usages in Ulster. — *Bêaloideas*, 1939, p. 288-297.
397. Movius (H.J.) : The Irish Stone Age, its chronology, development and relationship. — Cambridge, 1942, XXIV + 339 p. 18,5 × 25 cm.
398. Id. : Curran Point, Larne, County Antrim : the type site of the Irish mesolithic. — *PRIA*, 56C1, 1953, 195 p.
399. Murphy (T.) : Measurements of gravity in Ireland : Gravity Survey of Central Ireland, Dublin. Institute for Advanced Studies, School of Cosmic Physics, Geophysical Memoir, n° 2, part 3. — Dublin, 1952, 31 p. 24 × 33 cm.

400. Myvyrian (the) archaeology of Wales, collected out of ancient manuscripts by Owen Jones (Myvyr), Edward Williams (Iolo Morgannwg), William Owen Pughe (Idrison). — Denbigh, 1870, XXVI + 1247 p. 16 × 25 cm. (1° edition, 1801).
401. Nance (R. Morton) : Gerlyver noveth Kernewek ha Sawsnek. — A new Cornish-English Dictionary. — St Ives, 1938, XII + 209 p. 16 × 20,5 cm.
402. Nash-Williams (V.E.) : The early Christian monuments of Wales. — Cardiff, 1950, XXIII + 258 p. 23,5 × 28,5 cm.
403. New (a) and correct Irish Atlas, being a complete set of provincial and county maps divided into baronies, containing the principal cross-roads, cities, towns, rivers, canals, etc, etc. together with a general map of Ireland showing the relative situation of each county and a topographical description of the same. — Dublin (vers 1810), 36 cartes + 58 p. de texte 37 × 23,5 cm.
404. Nicholson (A.) : The Bible in Ireland (« Ireland's Welcome to the Strangers or excursions through Ireland in 1844-1845 for the purpose of personally investigating the condition of the poor »), édited with an introduction by Alfred Tresidder Sheppard. — London, sd., XLIV + 272 p. 14 × 22 cm.
405. North (F.J.), Campbel (B.), and Scott (R.) Snowdonia. The National Park of North Wales. — London, 1949, XVIII + 469 p. 15 × 21,5 cm. (*The New Naturalist Series*, n° 13).
406. Nougier (L.R.) : Le campignien. *Bull. SPF.* Bulletin spécial du cinquantenaire de la société, 1954, p. 76-81.
407. O Cathasaigh (S.) : Buailîochai in iarthar Chonamara (La transhumance dans l'Ouest du Connemara). — *Bêaloideas*, 1943, p. 159-160.
408. O Conchubhair (P.) : An Offaly Glossary. — *Bêaloideas*, 1950, p. 188-191.
409. O'Connell (Mss Morgan John). The last colonel of the Irish Brigade. — London, 1894, 2 vol. 13,5 × 22 cm. Vol. I : XIX + 335 p. ; vol. II : XII + 361 p.
410. O'Dell (A.C.) : The historical geography of the Shetland Islands. — Lerwick, 1939, XI + 327 p.
411. O Dudhda (S.) : Foclôir agus téarmaî feirmeoireachta (lexiques et expressions agricoles). — *Bêaloideas* 1944, p. 1-39.
412. O Duilearga (S.) : Mountain shielings in Donegal. — *Bêaloideas*, 1939, p. 295-296.
413. Id. : Leabhar Sheâin I Chonaill (le livre de Seân O Conaill). Baile Atha Cliath, 1948, XLIV + 492 p. 13,5 × 21,5 cm.
414. O Heochaidh (S.) : Buailteachas i dTir Chonaill (la transhumance en Donegal). — *Bêaloideas*, 1943, p. 130-158.
415. O Higne (S.) (d'après) : Bothogaî Slèibhe i dtir Chonaill (les chalets de montagne en Donegal). — Edité par S.O. Duilearga, *Bêaloideas*, 1940, p. 100.
416. O'Kelly (M.) : Excavation of a Ring-Fort at Garryduff, Co. Cork. — *Antiquity*, 1946, p. 122-147.
417. Id. : An Early Bronze Age Ring - fort at Carrigillihy, Co. Cork. — *JCHAS*, 1951, p. 69-86.

418. Id. : Some soil problems in Archaeological Excavation, with an Addendum by S. Graham Bradebirks... and Comments by F.J. North. — *JCHAS*, 1951, p. 29-44.
419. Id. : Excavation of a cairn at Moneen, Co. Cork. — *PRIA*, 44C5, 1952, p. 121-159, pl. 33 à 40.
420. Id. : Three promontory forts in Co. Cork. — *PRIA*, 55C2, 1952, p. 25-59, 12 pl.
421. O Maille (T.) : A poem to Tuathal ô Mâille. — *RC*, 1932, p. 166-181.
422. O'Malley (O.) : Note on the O'Malley Lordship at the close of the XVIth century. — *Journal of the Galway Archaeological and Historical Soc.*, 1950, p. 27-57.
423. Id. : O'Malleys between 1607 A.D. and 1651 A.D. — *Journal of the Galway Archaeological and Historical Soc.*, 1952, p. 7-37.
424. O Moghrain (P.) : Some Mayo traditions of the Buaile. — *Bêaloideas*, 1943, p. 163-168.
425. Id. : More notes on the Buaile. — *Bêaloideas*, 1944, p. 45-52.
426. Id. : An tuagh Chuisle (l'instrument de saignée). — *Bêaloideas*, 1949, p. 176-177.
427. Id. : O'Neill (B.H.St.J.) : The excavation of Knackyboy Cairn, St Martin's, Isles of Scilly, 1948. — *The Antiquaries Journal*, 1952, p. 21-34.
428. Id. : Excavations at Ffridd Faldwyn Camp, Montgomery, 1937-39. — *Arch. Camb.* 1942-43, p. 1-58.
429. O'Rahilly (Th.) : Early Irish History and Mythology. — Dublin, 1946, X + 567 p. 15 × 24,5.
430. Ordnance Survey of Great Britain.
Cartes au 1/10560 — 2° edition.
Cartes au 1/25000 — Provisional edition.
Cartes au 1/63360 — New popular edition.
Cartes au 1/253440 — 1946.
431. *Id.* : General index showing civil parishes and the Ordnance Survey maps of Cornwall 1/253440. 1939. — *Id.* Pour les comtés gallois et l'île de Man.
432. *Id.* : Map of Roman Britain 1/1000000, 1928.
433. *Id.* : Map of Britain in the Dark Ages, South Sheet, 1/1000000, 1935.
434. *Id.* : Vegetation, Grasslands of England and Wales. Sheet 2. 1/625000. 1945.
435. *Id.* : Rainfall annual average. 1881-1915. 1/625000, 1949 (2 feuilles).
436. *Id.* : Great Britain Land Utilisation, 1/625000 s.d. (2 feuilles).
437. Ordnance Survey of Ireland.
Cartes au 1/10560. 1° et 2° edition (en cours).
Cartes au 1/20000 (6 feuilles parues).
Cartes au 1/63360.
Cartes au 1/126720.
438. *Id.* : Rivers and their catchment basins, showing rainfall distribution and rainfall stations. — 1/633600, 1867-68.
439. *Id.* : Aran Islands, 1/2500, 1904.

440. *Id.* : Showing County Boundaries, Barony Boundaries, 1/633600, 1938.
441. *Id.* : Aeronautical charts 1/500000, 2 feuilles : Ireland North, Ireland South (1950-51).
442. Ordnance Survey of Northern Ireland : Feuilles au 1/10560, 2° edition. — Feuilles au 1/63360, one inch popular series.
443. O Riordain (S.P.) : Excavations at Cush, Co. Limerick. — *PRIA*, 45C7, 1940, p. 83-181.
444. Id. : Antiquities of the Irish Countryside. — Cork, 1942, VII + 87 p. 19 × 24,5 cm.
445. Id. : Excavation of a large earthen ring fort at Garranes, Co. Cork. — *PRIA*, 47C2, 1942, p. 77-190.
446. Id. : Roman Material in Ireland. — *PRIA*, 51C3, 1947, p. 36-82.
447. Id. : Lough Gur excavations : Carraig Aille and the « Spectacles ». — *PRIA*, 52C3, 1949, p. 39-111, 17 pl.
448. Id. : Lough Gur excavations : Three marshlands habitation sites. — *JRSAI*, Centenary Volume, 1949, p. 126-139.
449. Id. : Excavation of some earthworks on the Curragh, Co. Kildare. — *PRIA*, 53C2, 1950.
450. Id. : Lough Gur excavations : the Great stone circle (B) in Grange townland. — *PRIA*, 54C2, 1951, p. 37-74. 12 pl.
451. Id. : Lough Gur excavations. Neolithic and Bronze Age houses on Knockadoon. — *PRIA*, 56C, 1954, p. 299-459. 41 pl.
452. O Riordain (S.P.) and Mâire Macdermott : The excavation of a ring fort at Letterkeen, Co. Mayo. — *PRIA*, 54C4, 1952, p. 89-119, 15 pl.
453. O'Sullivan (M.O.) : Old Galway, the history of a Norman colony in Ireland. — Cambridge, 1942, 488 p. 13,5 × 21 cm.
454. Otway-Ruthven (J.) : Place names in Ireland. — *Irish G.*, 1950, p. 45-51.
455. Id. : The organisation of Anglo-Irish agriculture in the Middle Ages. — *JRSAI*, 1951, p. 1-13.
456. Owen (George, of Henllys, lord of Kemes). The Description of Pembrokeshire. — Edited with notes and an appendix by Henry Owen. — Vol. I : London, 1892, 286 p. ; vol. II : London, 1897, p. 287-571.
457. Palmer (A.N.) and Owen (E.) : A History of ancient tenures of land in North-Wales and the Marches. s.l. 1910. X+252 p. 14 × 21,5 cm.
458. Parry (Th.) : Hanes Llenyddiaeth Gymraeg hyd 1900 (Histoire de la littérature galloise jusqu'à 1900). — Caerdydd, 1946, IX + 823 p. 13,5 × 21,5 cm.
459. Peake (H.J.E.) : Geographical aspects of Administrative areas. — *Geography*, 1929, 30 p. 531-546.
460. Peate (I.C.) : Diwylliant Gwerin Cymru (la civilisation populaire de Galles). Lerpwl, 1943, XVI + 153 p. 13,5 × 21,5 cm.
461. Id. : The Welsh House. — Liverpool, 1946, XVIII + 204 p. + 86 pl. 14 × 21 cm.
462. Peguy (Ch. P.) : La neige. — Paris, 1952, 119 p. 11,5 × 16,5 (Collection « Que sais-je ? »).

463. Pender (S.) : A tract on Macmahon's prerogatives. — *Etudes Celtiques*, 1936, p. 248-260.
464. Pennant (Th.) : Tours in Wales, with notes, preface, and copious index by the editor John Rhys... Caernarvon, 1883, 3 vol. 13,5 × 21 cm. Vol. I : 395 p. ; vol. II : 404 p. ; vol. III : 495 p.
465. Phillips : The Military Survey, 1685. — Atlas manuscrit, National Library of Ireland, Dublin.
466. Pierce (T.J.) : Commutation in Gwynedd during the XIIIth century. — *Bull. BCS*, 1939-41, p. 309-332.
467. Id. : The Gafael in Bangor Ms 1939. — *Trans Cymmrod*, 1942, p. 158-189 (publiée en 1944).
468. Id. : A Note on ancient Welsh measurement of land. — *Arch. Camb.* 1942-43, p. 195-204.
469. Id. : Medieval settlement in Anglesey. — *Trans. Anglesey Antiquarian Soc. and Field Club*, 1951, p. 1-33.
470. Piers (Sir Henry, of Tristernaght) : A Chorographical description of the County of West Meath, written A.D. 1682. Voir Collectanea de Rebus Hibernicis n° 91.
471. Pinchemel (Ph.) : Une synthèse des surfaces d'érosion de la Grande-Bretagne. — *AG*, 1952, p. 213-216.
472. Pipe (the) Roll of Cloyne, Caulfield (R), editor, *JCHAS*, 1913, p. 166 ss.
473. Planzenwelt (die) Irlands. (The flora and vegetation of Ireland). Ergebnisse der 9. internationalen Planzengeographischen Exkursion durch Irland 1949. Redigiert von Werner Ludi. — Bern und Stuttgart, 1952, 421 p. 16 × 23 cm. (R. LL. Praeger : Introductory Note, p. 7-8. — P.A. Webb. Narrative of the Ninth I.P.E., p. 9-31).
474. Pounds (H.J.C.) : Note on transhumance in Cornwall. — *Geography*, 1942, p. 34 ss.
475. Id. : Population movement in Cornwall and the rise of the mining industry in the 18th century. — *Geography*, 1943, p. 37-46.
476. Id. : Lanhydrock Atlas. — *Antiquity*, 1945.
477. Power (P.) : The bounds and extent of Irish Parishes. — Fêilscrîbhînn Torna, Cork, 1947, p. 218-223.
478. Praeger (LL, and others) : A biological Survey of Clare Island in the County of Mayo, Ireland, and of the adjoining district. — *PRIA*, 31B, 1911-15 (en 68 parties paginées séparément, la partie 8 n'ayant jamais été publiée). 2 130 p. + 131 pl. 26,5 × 18 cm.
479. Prendergast (J.) : The Cromwellian settlement of Ireland. — Dublin, 1922, XLVIII + 524 p. 13,5 × 21,5 cm. (1° edition 1865).
480. Price (L.) : The ages of stone and bronze in County Wicklow. — *PRIA*, 42C4, 1934, p. 31-64.
481. Id. : The Place names in County Wicklow (fascicules de 14 × 21,5 cm). I : The Barony of Ballinacor-North, Dublin, 1945, IV + 54 p. — II : The Barony of Ballinacor-South, Dublin, 1946, paginée III. IV - 55-106 - Index I. IV. —

III : The Barony of Talbotstown Upper, Dublin, 1949, paginée III. IV - 107-184.
482. Id. : Place name study as applied to history. — *JRSAI,* centenary volume, 1949, p. 26-38.
483. Id. : Four thousand years of Irish history. — *JRSAI,* 1950, p. 1-21.
484. Id. : Powerscourt and the Territory of Fercullen. — *JRSAI,* 1953, p. 117-132.
485. Id. : The grant to Walter de Ridelesford of Brien and the Land of the Sons of Turchil. — *JRSAI,* 1954, p. 72-77.
486. Proudfoot (V.B.) : Erosion surfaces in the Mourne Mountains. — *Irish G,* 1954, p. 26-34.
487. Id. : The Glaciation of the Dingle Peninsula. — *Irish G,* 1954, p. 36-38.
488. Radcliffe (Th.) : Report on the agriculture and live stock of the County of Wicklow, prepared under the Direction of the Farming Society of Ireland. — Dublin, 1812.
489. Radford (A.R.) : Report on the excavations at Castle Dore. — *Journal of the Royal Institution of Cornwall.* Appendix. 1951, 119 p.
490. Id. : Prehistoric settlements on Dartmoor and the Cornish Moors. — *Proc. Prehistoric Soc.* 1952, p. 55-84.
491. Ramsay (A.C.) : On the denudation of South-Wales and the adjoining Counties of England. — *Memoirs GS,* 1846, p. 297.
492. Randall (H.J.) : Roman Period. A hundred years of Welsh Archaeology. — Gloucester, 1946, p. 80-104. 18 × 24,5 cm.
493. Rawson (R.R.) : The open field in Flintshire, Devonshire and Cornwall. — *The Economic History Review,* 1953, p. 51-54.
494. Rawson (Th.J.) : Statistical Survey of the County of Kildare. Dublin, 1807, XV + XLVIII + 237 p. 21,5 × 12 cm. (Dublin Society).
495. Red (the) Book Ormond. — N.B. White editor. — Dublin, 1932.
496. Rees (A.D.) : Life in a Welsh Countryside, a social study of Llanfihangel-yng-Ngwynfa. — Cardiff, 1950, 188 p. 22×14 cm.
497. Rees (W.) : South-Wales and the March, 1284-1415, a social and agrarian study. — Oxford, 1924, XVI+303 p. 21×13,5 cm.
498. Id. : Historical map of South-Wales and the Border in the Fourteenth Century, Scale 2 miles to an inch (1/126720) — 1932 — Handbook, 1933, 23 p. 14,5 × 23,5. — Chez l'auteur. University College Cardiff.
499. Id. : An historical Atlas of Wales. — Cardiff, 1951, VI + 70 p. 18,5 × 25 cm.
500. Reeves (W.) : On the townland distribution of Ireland. — *PRIA,* C7, 1862, p. 473-490.
501. Registers (the) of Walter Bronescombe and Peter Quibil, bishops of Exeter... by the Rev. F.C. Hingeston-Randolph, London, 1889.
502. Register (the) of Walter de Stapeldon. Bishop of Exeter, A.D. 1307-1326, by the Rev. F.C. Hingeston-Randolph, London 1892.

503. Rental of the Manor of Lisronagh and Notes on Betagh tenure in Medieval Ireland. Voir E. Curtis n° 110.
504. Report of Her Majesty's Commissioners of Inquiry into the Condition of the Crofters and Cottars in the Highlands and Islands of Scotland. 1884.
505. Reports from Commissioners. Poor Law Inquiry, 1836.
506. Richards (D.) : An agricultural and social study of Rhossili. — Ms 14 p. 16 cartes (Communiqué par l'auteur).
507. Richards (D.) : Cymru'r Oesau canol (le Pays de Galles au Moyen Age). Wrecsam, 1933, IX + 467 p. 14 × 22 cm.
508. Id. : Patrwm y bywyd Cymreig ym Mhenllyn (tableau de la vie galloise dans le district de Penllyn). — *Trans Cymmrod*, 1946-1947, p. 188-193.
509. Richards-Orpen (J.) : Strip farms in the Craiguenamanagh basin. — *The G. Soc. of Ireland. Bull.* (*Irish G*), 1946, p. 77-80.
510. Rider (N.E.) : The effect of a hedge on the flow of air. — *Quart. Journal of the Royal Meteorological Soc.* 1952, p. 97-102.
511. Roberts (J.E.) and Owen (R.) : The Story of Montgomeryshire. — Cardiff, 1916, X + 246 p. 12 × 18 cm.
512. Robertson (I.M.L.) : The head dyke : a fundamental line in Scottish geography. — *SGM*, 1949, p. 86-120.
513. Rocque (T.) : Plan de Dublin et de ses environs sur la même échelle de ceux de Londres, Paris et Rome... Reproduced by the Ordnance Survey Department... from the original in the National Library of Ireland... 1931, reprinted 1938. (L'original date de 1756 environ).
514. Roinn (an) Talmhaiochta (Department of agriculture) : Trees and Hedges, Dublin, 1948. 31 p. 14 × 24 cm.
515. Royal Commission on congestion in Ireland. Reports, 1906 et 1907.
516. Royal Commission on land in Wales and Monmouthshire, Report. — London, 1893 à 1896. Vol. I : VI + 960 p. 20,5 × 31,5 cm. ; vol. II : 502 p.
517. Ryan (J.) : Pre-norman Dublin. — *JRSAI*, centenary volume, 1949, p. 64-83.
518. Saint-Jacob (P. de) : La structure ancienne du village : habitat et sociologie. — *IG*, 1948, p. 188-192.
519. Id. : Etudes sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne. — *Annales de Bourgogne*, 1946, p. 237-250.
520. Salaman (R.N.) : The history and social influence of the Potato. — Cambridge, 1949, XXIV + 685 p. 15,5 × 23 cm.
521. Sampson (V.) : Statistical Survey of the County of Londonderry. — Dublin, 1802 (Dublin Society).
522. Sanas Chormaic, Cormac's Glossary, translated and annotated by the late John O'Donovan... edited, With notes and indices, by Whitley Stokes. — Calcutta, 1868, XII + 204 p. 18,5 × 25 cm.
523. Saorstât Eireann. Census of Population, 1936, Preleminary Report. — Dublin, 1936. 29 p. 15,5 × 23,5 cm.
524. Savina (J.) : Essai d'histoire économique d'une paroisse

rurale. Plogastel-Saint-Germain au XVIII^e siècle. — Extrait du *Bull. SAF*, Quimper, 1920, 35 p. 13 × 21 cm.

525. Scott (L.) : The colonisation of Scotland in the second millennium B.C. — *Proc. Prehistoric Soc.*, 1951, p. 16-83.
526. Sée (H.) : Etude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Age. — Paris-Rennes, 1896, 131 p. 16 × 25 cm.
527. Id. : Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution. — Paris, 1906, XXI + 544 p. 15 × 24 cm.
528. Seymour (St.J.D.) : The coarb in the medieval Irish church. — *PRIA*, 41C, 1932-33, p. 219-251.
529. Sheehan (M.) : Sean chaint na nDeise. The idiom of living Irish. — Dublin, 1944, VII + 231 p. 13,5 × 21 cm. (1° edition 1906).
530. Sjoestedt (M.L.) : Légendes épiques irlandaises et monnaies gauloises. — Recherches sur la constitution de la légende de Cuchulainn. — *Etudes Celtiques*, 1936, p. 1-77.
531. Id. : Dieux et héros des Celtes. — Paris, 1940, XX + 131 p. 12 × 19 cm.
532. Smith (A.H.) : Some aspects of Irish influence on Yorkshire. *RC*, 1927, p. 34-58.
533. Sorre (M.) : Les fondements de la géographie humaine, t. III. L'habitat. — Conclusions générales. — Paris, 1952, 499 p. 16 × 25 cm.
534. Stapeldon (R.G.) : Climate and the improvement of hill land. — *Geography*, 1933, p. 17-25.
535. Survey (the) Council for rural Wales. — Lleyn Survey. Ms de 14 + 28 + 24 p. communiqué par le Department of Geography and Anthropology, University College of Wales, Aberystwyth, s.d. (1951 environ). — 1) Early settlement sites in Lleyn. Colin Gresham. — 2) The historical geography of Lleyn introduction by R.M. Prothero. The rest principally by Miss N.M. Horton. 3) Land Utilisation (sans nom d'auteur).
536. Survey of Ireland. — Voir : Ordnance Survey of Ireland, n° 437-441.
537. Sweeting (M.M.) : The enclosed depression of Carran, Co. Clare. — *Irish G*, 1953, p. 218-224.
538. Synge (F.M.) : The Glendalough Valley. — *The G. Soc. of Ireland. Bull.* (*Irish G*), 1946, p. 58-60.
559. Id. : The Kilmacanogue Valley, Co. Wicklow. — *Irish G*, 1949, p. 20-24.
540. Id. : The Glacial deposits around Trim, Co. Meath. — *PRIA*, 53B ; 1950-51, p. 99-110.
541. Id. : Retreat stages of the last ice sheet in the British Isles. — *Irish G*, 1952, p. 168-171.
542. Tansley (A.G.) : The British Islands and their vegetation. — Cambridge, 1949, 2 vol. 17 × 25 cm.
543. Taylor (T.) : The monastery bishoprics of Cornwall. — *RC*, 1914, p. 193-202.
544. Id. : Evolution of the Diocesan bishopric from the monastery bishoprics of Cornwall. — *RC*, 1914, p. 301-316.

545. Thomas (Ch.) : The principal antiquities of the Land's End district, 1954.
546. Thomas (T.M.) : Swallow holes on the South West Coalfield. *GJ*, 1954, p. 468-475.
547. Thomson (R.) : Statistical account of the County of Meath. — Dublin, 1802, XXXV + 425 + 49 p. 21,5 × 12,5 cm. (Dublin Society).
548. Thorpe (H.) : Some aspects of rural settlements in County Durham. — *Geography*, 1950, p. 244-255.
549. Tighe (W.) : Statistical observations relative to the county of Kilkenny, made in the years 1800 and 1801. — Dublin, 1802, XVI + 644 + 119 p. 21 × 12 cm. (Dublin Society).
550. Tohall (P.) : Some Connacht traditions. — *Bêaloideas*, 1944, p. 289-291.
551. Townland Index, voir : Census of Ireland, n° 67.
552. Townsend (H.) : Statistical Survey of the County of Cork. — Dublin, 1810, XX + 749 + 104 p. 21×12 cm. (Dublin Society).
553. Trotter (J.B.) : Walks through Ireland in the years 1812-1814 and 1817. — London, 1819.
554. Troude (H.L.) : Dictionnaire français et celto-breton. — Brest, 1842, LXV + 594 p. 13 × 21 cm.
555. Twite (P.), voir : Menlough Material Culture Survey, 1945, n° 369.
556. Valentin (H.) : Present vertical movements of the British Isles. — *GJ*, 1953, p. 299-305.
557. Vendryes (J.) : Le nom du Land's End. — *RC*, 1928, p. 386-387.
558. Id. : L'élégie de Llewelyn ap Gruffudd. — *RC*, 1933, p. 143-165.
559. Victoria History of the counties of England. A history of the County of Cornwall. — Part 8. — The Cornwall Domesday. — London, 1924, 113 p.
560. Wakefield (E.) : An account of Ireland, Statistical and Political. — London, 1812.
561. Walton (C.L.) : Transhumance and its survival in Great Britain. — *The Geographical Teacher*, 1919-20. p. 103-106.
562. Watkinson (J.) : Philosophical Survey of the South of Ireland. — Dublin, 1778.
563. Weld (I.) : Statistical Survey of the County of Roscommon. Dublin, 1832, XX + 710 + LXXII p. 22 × 13,5 cm. (Dublin Society).
564. Williams (David) : A history of Modern Wales, London, 1950, 308 p. 14 × 21,5 cm.
565. Williams (D.T.) : Linguistic divides in South Wales : a historico-geographical study. — *Arch. Camb.* 1935, p. 239-266.
566. Id. : Linguistic divides in North-Wales. A Study in historical geography. — *Arch. Camb.* 1936, p. 194-209.
567. Williams (E.V.) : The ancient township of Laugharne. — Ms communiqué par l'auteur, vicar of Laugharne.

568. Williams (L.) : Sea raiders in the waters between Anglesey and Ireland, during the 17th-18th centuries. — *Trans Cymmrod.*, 1945, p. 167-170.
569. Williams (O.T.) : Gower, a study in linguistic movements and historical geography. — *Arch. Camb.* 1934, p. 302-327.
570. Williams (R.) : Lexicon cornu-britannicum - Llandovery. — London, 1865, 400 p. 21 × 27,5 cm.
571. Wood (W.) : Fockliоar Gaelg Baarle. — A Short School Dictionary of Manx Gaelic. — Glasgow, 1950, 59 p. 12×17,5 cm.
572. Woods (J.) : A new atlas and gazetteer of the Isle of Man consisting of seventeen highly finished maps, compiled from original and authentic sources, describing the civil and ecclesiastical boundaries of each parish, and the boundaries of the several baronies, freeholds, and quarterlands, as well as the boundaries of the several farms as they are now held in possession. — London - Douglas - Ramsay - Castletown - Peel, 1867. 51 p. 54 × 36,5 cm.
573. Wooldridge (S.W.) : The upland plains of Britain, their origin and geographical significance. — *Advancement of science*, 1950.
574. Wooldridge (W.) and Linton (D.L.) : Structure, surface and drainage in South East England. — London, 1955, VIII + 176 p. 17,5 × 24 (1° édition 1939).
575. Wordsworth (W.) : A Guide through the District of the lakes in the North of England... Fac-Simile of the definitive fifth edition of 1835. — Malvern, s.d., XXIV + 131 p. 13 × 19 cm.
576. Worth (R.H.) : Dartmoor (compiled from the author's published works and edited by G.M. Spooner... and F.S. Russell...). Plymouth, 1953, XVI + 523 p. 13,5 × 22 cm.
577. Woulfe (P.) : Sloinnte Gaedheal is Gall. — Irish names and surnames. — Dublin, 1923, XLVI + 696 p. 11,5 × 18 cm.
578. Wright (W.B.) : The quaternary ice age. — London, 1937, XXV + 478 p. 14,5 × 21,5 cm. (1° édition 1914).
579. Young (A.) : Arthur Young's Tour in Ireland (1776-1779), edited with introduction and notes by Arthur Wollaston Hutton, with a bibliography by John P. Anderson. — London 1892, 2 vol. 11 × 18 cm. Vol. I : XVIII + 470 p. ; vol. II : 6 + 401 p.

# Table des Figures

## FIGURES DANS LE TEXTE


| | | Pages |
|---|---|---|
| 1. | Régimes pluviométriques, I Cornwall | 31 |
| 2. | — — II Pays de Galles et Man | 32 |
| 3. | — — III Irlande | 34 |
| 4. | Man, morphologie | 48 |
| 5. | Cornwall, morphologie | 50 |
| 6. | La féodalisation des contrées celtiques | 82 |
| 7. | Limites du Pays de Galles | 93 |
| 8. | Mouvements des peuples et aires de quelques civilisations préhistoriques | 97 |
| 9. | Ferme de Nant-y-benglog isaf, Co. Cardigan | 159 |
| 10. | — de D. O'Connell, Shanaknock, Co. Kerry | 166 |
| 11. | — de F. MacAuley, Layde, Co. Antrim | 167 |
| 12. | — de M. Clarke, Classaneerin, Co. Antrim | 169 |
| 13. | — de M. Bergin, Roscall, Co. Dublin | 172 |
| 14. | Cornwall, anciennes divisions territoriales | 181 |
| 15. | Galles, exemples de divisions territoriales anciennes | 189 |
| 16. | Paroisse de Llanarth, Co. Cardigan | 193 |
| 17. | Township et Sub-townships, Eglwysfach | 194 |
| 18. | Paroisse de Llanbadarn Fawr, Co. Cardigan, 1840 | 195 |
| 19. | Paroisses et « tref » ou « township », Co. Montgomery, 1840 | 196 |
| 20. | Comté de Caernarvon, paroisses | 198 |
| 21. | Irlande, divisions territoriales populaires | 208 |
| 22. | Townlands officiels et dénominations populaires à Corrân, Co. Mayo | 212 |
| 23. | Man, exemple de divisions territoriales, sheading de Michael | 215 |
| 24. | Villages corniques, en St. Teath (gauche) et en St. Breward (droite) | 230 |
| 25. | L'habitat à St David's, Pays de Galles | 230, 231 |
| 26. | L'habitat dans la région de Galway, en 1840 | 231, 232 |
| 27. | Exemples de villages irlandais | 248 |
| 28. | Exemples de villages manxois | 250 |
| 29. | L'habitat dans le Sud du Pays de Galles vers 1840 | 269, 270 |
| 30. | Galles, terroirs rubanés | 276 |

31. Irlande, terroirs rubanés ..... 278
32. L'habitat en Cornwall en 1840, d'après les cartes des dîmes ..... 284, 285
33. Cornwall, régions riches en villages en 1840 ..... 287
34. Ile de Man, habitat rural au XIX^e siècle ..... 288
35. Régions de villages en Irlande en 1840 ..... 290
36. Types de clôtures ..... 333
37. Champs laniérés actuels en Cornwall ..... 348, 349
38. Villes et borough médiévaux en Cornwall ..... 351
39. Champs ouverts et laniérés en Cornwall vers 1840 .. 365, 366
40. Trevarrian et Tregurrian en St. Mawgan-in-Pyder, Cornwall ..... 367, 368
41. Champs ouverts actuels du Pays de Galles ..... 378
42. Champs laniérés actuels en Pays de Galles ..... 398
43. Villes et borough en Galles, en rapport avec des champs laniérés ..... 401
44. Anciens champs ouverts du Pays de Galles ..... 412, 413
45. Magor, Co. de Monmouth, partie Nord de la paroisse, d'après la carte des dîmes ..... 415, 416
46. Cwm Cowarch en Llanymmayddwy, Co. Merioneth, d'après la carte des dîmes ..... 420, 421
47. Le rundale en Irlande ..... 435
48. Menlough, Co. Galway ..... 439, 440
49. Townlands de Kiltullagh, Ballintemple et Glenrevagh ..... 450, 451
50. Townlands de Craigueachullaire et Knockballyvishteal, Co. Galway ..... 453
51. To. Craigueachullaire, Co. Galway, 1910 ..... 454
52. Rapport entre la superficie des fermes et le nombre de leurs champs ..... 493
53. Cornwall, terroirs irréguliers d'après les cartes modernes ..... 496
54. Pays de Galles, terroirs irréguliers d'après les cartes modernes ..... 498
55. Irlande, terroirs irréguliers ..... 499
56. Plan d'une enclôture en Llanelidan, Co. Denbigh, 1810. 509
57. Style des champs réguliers en Galles ..... 533
58. Grwych Fedw, en Llanelidan, Co. Denbigh ..... 546
59. St. Buryan, Cornwall, partie Sud ..... 548
60. Répartition des terroirs orientés ..... 554
61. Exemples de terroirs orientés ..... 556

---

FIGURES HORS-TEXTE (en pochette)

I. Les structures agraires d'Irlande, Galles, Cornwall et Man.
II. Carte morphologique du Pays de Galles.
III. Carte morphologique de l'Irlande.
IV. Les villages d'Irlande vers 1840.

Fermes galloises au pied de Yr Eifl (Co. Caernarvon). *Deux des fermes sont situées près de la limite des incultes communs.*

Ferme irlandaise. GLENGARRIF (Co. Cork)

KILDRELIG (Co. Kerry). *Petit village en ligne au contact de la montagne inculte et d'une banquette littorale cultivée.*
(Cliché Coimisium Beâloideasa Eireann).

ASHLEAM (Co. Mayo). *Gros village en ligne, au contact de la montagne, se transformant en village-rue.*

CREGNEISH (Ile de Man)
L'arrière du village. *Contact avec un commun inculte.*

CREGNEISH (Ile de Man). Vue de face.
*Maisons orientées vers le Sud. Au premier plan, champs laniérés.*

DOORNANE (Co. Kilkenny). *Village à plan central d'influence féodale. Au haut du cliché, début de champs laniérés.* (Cliché Irish Times, Dublin).

KILTULLAGH (Co. Galway). *Village indigène régularisé par les landlords de Connacht. Murs de clôture de pierres. Champs laniérés géométriques.* (Cliché Irish Times, Dublin).

Fermes rubanées. LURIGETHAN (Co. Antrim). *Forme agraire bien adaptée au relief d'un glen aux versants garnis de dépôts de lacs proglaciaires et dominés par des corniches basaltiques.*

Fermes rubanées sur les drumlins au Nord de CLEW BAY (Co. Mayo).

Bêchage d'un « iomaire » à KILDRELIG (Co. Kerry)

Plates-bandes à CLARE ISLAND (Co. Mayo)

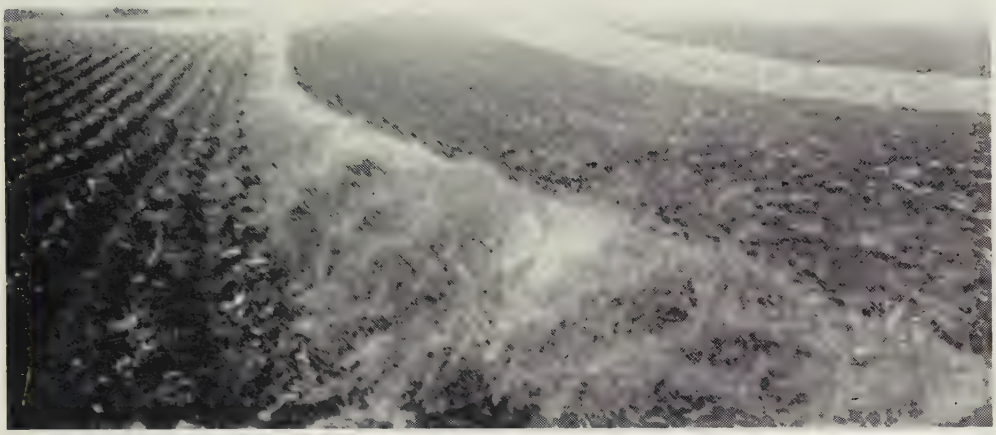

Champs ouverts à RHOSSILI (Glamorgan). *Parcelles incurvées séparées par un « balk » se transformant en rideau.*

LLANSANTFFRAID (Co. Cardigan). Le bourg et « Morfa yr Esgob ». *Champs ouverts enclos récemment et sommairement.*

Plan du terroir en « rundale » de GLENCULLEN. *Sur le parcellaire, chaque lettre désigne un tenancier.*

Knocknamona, Corrân (Co. Mayo). Champs ouverts cultivés à la bêche.

Menlough (Co. Galway). Un méjou. *Au premier plan « murdentelle ».*

Coolbaun (to. Lisleecourt, Co. Cork). Champs ouverts. Jeune bête à l'attache.

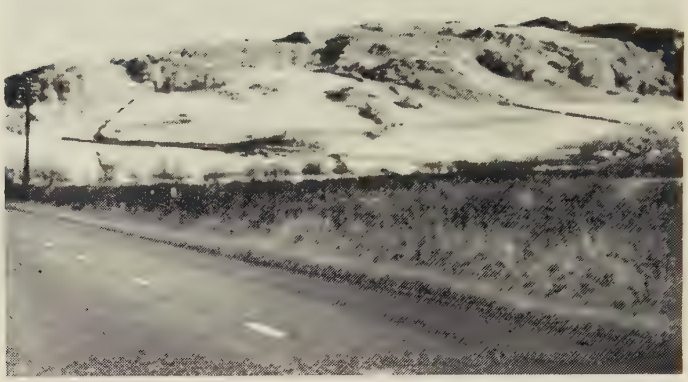

LLYFNANT (Co. Cardigan). Vastes champs irréguliers, *adaptés aux ressauts rocailleux des schistes siluriens.*

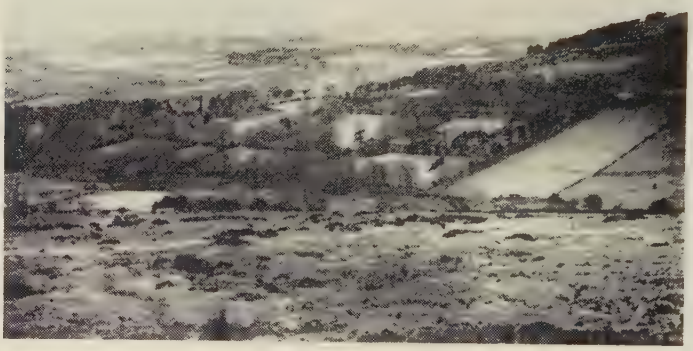

Champs géométriques (Co. Dublin).

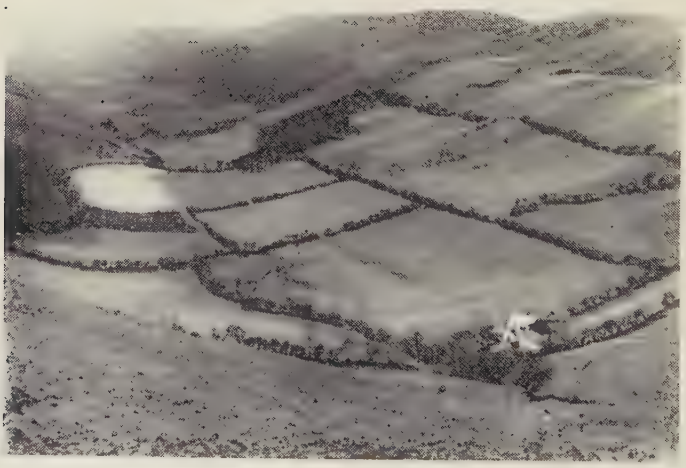

Enclos réguliers adaptés au relief. Vallée de MELINDWR, (Co. Cardigan).

# Table des matières


Avant-Propos ..... 9
Notes sur les noms de lieux, la prononciation des termes celtiques et les abréviations ..... 15
Introduction ..... 19

Chapitre premier. — LE MILIEU PHYSIQUE ..... 23

I. — *Climat, sols, végétation.*

1° Traits généraux du climat ..... 23
2° Climat et végétation en altitude ..... 25
3° Les bandes climatiques méridiennes, leurs sols et leur végétation ..... 28
a) Les bandes occidentales ..... 28
a¹) L'Extrême-Ouest irlandais ..... 28
a²) Le littoral britannique occidental ..... 30
b) Les régions moyennes ..... 30
c) Les franges orientales ..... 33

II. — *Les éléments du relief.*

1° Massifs et bassins ..... 36
2° Les ensembles tectoniques ..... 37
3° Le modelé pré-glaciaire des socles ..... 39
4° Le relief glaciaire ..... 41
5° Micro-reliefs des régions sans drift ..... 44

III. — *Les Régions naturelles.*

1° L'île de Man ..... 47
2° Le Cornwall ..... 49
3° Le Pays de Galles ..... 51
4° L'Irlande ..... 55
a) Les péninsules occidentales ..... 55
b) Le district appalachien du Munster méridional. 56
c) Le complexe de l'Ulster oriental ..... 57
d) La plaine centrale et ses annexes ..... 57

Chapitre II. — HISTOIRE ET MILIEU SOCIAL ..... 59

I. — *Le milieu social actuel.*

1° La propriété ..... 59
a) En Irlande ..... 60
b) En Galles ..... 61
c) En Cornwall ..... 63
d) A Man ..... 63

2° Les exploitations ..... 64
a) L'Irlande ..... 64
b) Le Pays de Galles ..... 64
c) Cornwall ..... 65
d) Man ..... 65

II. — *Le Landlordisme.*

1° Man ..... 66
2° Cornwall ..... 67
3° Le Pays de Galles ..... 67
a) Les propriétés ..... 68
b) Les tenures ..... 69
c) Rapports des landlords et des tenanciers .... 70

4° Irlande ..... 72
a) Les landlords ..... 72
b) Les tenanciers ..... 76
c) Relations entre landlords et tenanciers ..... 78

III. — *Le Régime féodal* ..... 80

IV. — *Le Régime tribal* ..... 85

1° Existence de tribus et de groupes tribaux ..... 86
2° Les libres et les non-libres ..... 87
3° Droits sur la terre ..... 88

V. — *Les invasions germaniques et les mouvements des peuples celtiques* ..... 89

1° Les invasions noroises ..... 90
2° Les invasions saxonnes ..... 91
3° Les mouvements des peuples celtiques ..... 94

VI. — *Protohistoire et Préhistoire* ..... 95

1° L'Episode romain ..... 95
2° La Préhistoire ..... 95
a) La colonisation rurale ..... 95
b) Les mouvements le long des mers de l'Ouest .. 98
c) L'Est et l'Ouest à l'époque préhistorique .... 99
d) Le Nord et le Sud au sein du monde occidental. 99

CHAPITRE III. — LE SYSTÈME AGRICOLE ..... 101

I. — *La tradition pastorale* ..... 103

1° En Irlande ..... 103
2° En Galles ..... 113
3° Cornwall et Man ..... 119

II. — *Les systèmes agricoles anciens* ..... 121
1° L'écobue ..... 124
2° Les cultures continues ..... 125
3° Courtils, terres chaudes, terres froides ..... 127
4° Lande et jachère herbeuse ..... 131
5° Cultures ininterrompues et assolements biennaux .. 133
6° L'agriculture « coloniale » anglo-française ..... 135

III. — *Les améliorations* ..... 137
1° Cornwall, Galles, Man ..... 138
a) XVI^e et XVII^e siècles ..... 138
b) Le XVIII^e siècle ..... 140
c) Le XIX^e siècle ..... 143
2° Irlande ..... 146
a) Les innovations ..... 147
b) La phase d'extension des pâtures ..... 148
c) La phase d'extension des labours ..... 149
d) Le retour aux pâtures ..... 150

IV. — *Le système agricole moderne* ..... 151
1° Le Cornwall ..... 154
2° Man ..... 157
3° Le Pays de Galles ..... 158
4° L'Irlande ..... 164
a) Le Nord-Ouest et les montagnes ..... 165
a[1]) Les micro-exploitations de l'Extrême-Ouest .. 165
a[2]) Petites fermes de l'Ouest et des Montagnes .. 166
a[3]) Fermes à lin d'Ulster ..... 168
b) Les plaines du Sud-Est ..... 170

APPENDICE I. — Exemples de tributs payés au XVI^e siècle dans le territoire des Mac Carthy, d'après W.P.T. Butler (1925, p. 27) ..... 176
APPENDICE II. — Anecdote rapportée par M.J. O'Connell (1892, p. 55) ..... 177
APPENDICE III. — Les dernières pratiques de transhumance en Irlande ..... 177
APPENDICE IV. — Les écobues corniques ..... 178

CHAPITRE IV. — LES DIVISIONS TERRITORIALES ..... 179

I. — *Le Cornwall.*
1° Les hundreds ..... 180
2° Les paroisses ..... 182

II. — *Le Pays de Galles.*
1° Divisions administratives officielles ..... 184
2° Divisions ecclésiastiques ..... 185

3° Les divisions indigènes ..... 188
a) Cantref et cwmwd ..... 188
b) Tref ..... 192
4° Les divisions actuelles ..... 199

III. — *L'Irlande.*
1° Divisions administratives officielles ..... 200
2° Divisions ecclésiastiques ..... 201
3° Les divisions indigènes ..... 203
4° Les divisions actuelles ..... 207

IV. — *Man* ..... 213

Chapitre V. — L'HABITAT ..... 219

I. — *L'habitat agricole occidental* ..... 225
1° Traits généraux ..... 226
a) Limites de grandeur ; les plus gros villages .. 226
b) Transitions dans l'espace entre fermes isolées et villages ..... 228
c) Transitions dans le temps entre les diverses formes d'habitat ..... 231
d) Les origines ..... 234
2° Localisation et plan des habitats agricoles occidentaux ..... 241
a) Facteurs secondaires ..... 241
b) Chemins et incultes communs ..... 243
c) Communication avec les terres cultivées et les incultes ..... 246
3° Habitat agricole occidental et vie rurale ..... 253
a) Groupes familiaux ..... 255
b) Chef de villages ..... 256
c) Bergers de villages ..... 257
d) Réglementations collectives ..... 258
e) Traditions diverses ..... 258

II. — *Les bourgs* ..... 259
1° En Irlande ..... 261
2° Dans les trois autres contrées ..... 262
a) En Galles ..... 263
b) A Man ..... 264
c) En Cornwall ..... 264
d) Etat actuel ..... 265

III. — *L'influence féodale.*
1° Man ..... 266
2° Cornwall ..... 267
3° L'Irlande ..... 267
4° Pays de Galles ..... 269

IV. — *L'action des landlords et le rubanage des fermes.*
1° Les résidences aristocratiques ..... 271
2° La concentration des fermes ..... 275
3° Le « rubanage » ..... 275
4° Les villages des landlords ..... 282

V. — *Répartition des différents types d'habitat* ..... 283
1° Etablissement de la carte ..... 284
a) Le Cornwall ..... 285
b) Le Pays de Galles ..... 286
c) Man ..... 287
d) L'Irlande ..... 289
2° Interprétation ..... 289
a) Lles plaines inondables ..... 291
b) Les Moors ..... 292
c) Le Littoral ..... 292

Appendice I. — Identification de villages et fermes sur les cartes de Norden ..... 295

Appendice II. — Paroisses galloises à village manorial unique, d'après les cartes des dîmes ..... 296

Appendice III. — Paroisses galloises à deux villages (dont l'un au moins manorial), d'après les cartes des dîmes .. 296

Appendice IV. — La piraterie dans les mers celtiques .... 297

Chapitre VI. — TECHNIQUES AGRICOLES ..... 301

I. — *Le travail de la terre.*
1° Le bêchage ..... 301
2° Les labours ..... 308
a) Charrues ..... 308
b) Attelages ..... 310
c) Système de labour ..... 313

II. — *La discipline du bétail.*
1° Pâture semi-libre ..... 317
2° Pâture restreinte ..... 318

III. — *Les clôtures, leurs rôles.*
1° La clôture, obstacle pour le bétail ..... 320
2° Rôles secondaires des clôtures ..... 322
a) Ecran contre les intempéries ..... 322
b) Rôle de signe de possession ..... 324
$b^1$) Remparts-limites ..... 324
$b^2$) Les clôtures-limites de divisions territoriales de base ..... 326
$b^3$) Les limites de propriétés et de tenures ..... 326
$b^4$) Les clôtures-limites de communs ..... 328

IV. — *Différents types de clôtures. Leur répartition.*
1° Définitions et vocabulaire ..... 330
2° Les différents types et leur répartition ..... 332
a) Les murs ..... 332
b) Haies et talus ..... 335
c) Palissades, fils de fer ..... 339
V. — *Origine des types de clôtures* ..... 340

CHAPITRE VII. — LES CHAMPS OUVERTS ET LANIÉRÉS. 347

I. — *Champs ouverts et laniérés en Cornwall* ..... 349
1° Les terroirs laniérés sub-urbains ..... 350
2° Les champs ouverts et laniérés ruraux ..... 360
a) Champs laniérés actuels ..... 360
b) Champs laniérés et champs ouverts sur les cartes des dîmes ..... 366
c) Epoques antérieures ..... 370

II. — *Les champs ouverts et laniérés du Pays de Galles* .. 377
1° Les champs ouverts actuels ..... 379
a) Laugharne ..... 379
b) Rhossili ..... 383
c) Llansantffraid ..... 389
d) Garthbeibio ..... 393
e) Traces diverses d'anciens champs ouverts .... 396
2° Les champs laniérés actuels ..... 397
a) Champs laniérés suburbains ..... 400
b) Terroirs manoriaux ..... 405
c) Terroirs dépendant d'habitats agglomérés occidentaux (villages, bourgs, melindre) ..... 407
d) Terroirs laniérés dépendant de fermes isolées. 409
e) Utilisation agricole des champs laniérés ruraux. 411
3° Evolution et origine des champs ouverts et laniérés gallois ..... 412
a) Vers 1840 ..... 412
b) XVIII^e, XVII^e XVI^e siècles ..... 424
c) Le Moyen Age ..... 428

III. — *Champs ouverts et laniérés en Irlande* ..... 434
1° Champs ouverts actuels et subactuels ..... 434
a) Rundale, townlands et villages ..... 438
b) Parcellaire ..... 440
c) Servitudes et coutumes ..... 445
2° Champs laniérés ..... 448
a) Districts féodalisés ..... 448
b) Districts indigènes ..... 450
3° Origine et évolution des champs ouverts et laniérés irlandais ..... 452
a) Terroirs féodalisés ..... 452
b) Terroirs indigènes ..... 458

IV. — *Champs ouverts et laniérés dans l'île de Man* ..... 466

Appendice I. — Champs laniérés de Cornwall ..... 478

Appendice II. — Dimensions des champs laniérés suburbains et manoriaux du Pays de Galles ..... 480

Appendice III. — Champs laniérés villageois occidentaux du Pays de Galles ..... 480

Appendice IV. — Dimensions des champs laniérés gallois dépendant de fermes isolées ..... 481

Appendice V. — Sir Henry Piers of Tristernagh : A chorographical Description of the county of West. Meath. written A.D. 1682, p. 115 ss. ..... 482

Appendice VI. — W. Tighe : Statistical observations relative to the County of Kilkenny made in the year 1800 and 1801 ..... 484

Appendice VII. — P. Knight : Erris in the « Irish Highlands » and the « Atlantic Railway », 1836, p. 46. 485

Chapitre VIII. — LES CHAMPS ENCLOS NON LANIÉRÉS. 487

I. — *Principes de l'étude géographique des enclos* ..... 488

1° Dimensions des enclos ..... 488
2° Forme des enclos ..... 492
3° La disposition des champs ..... 494
4° Les chemins de desserte des champs ..... 494

II. — *Les terroirs irréguliers* ..... 495

1° Champs isolés ..... 501
2° Champs clairières ..... 504
3° Les groupes de vastes enclos ..... 507
4° Les groupes d'enclos moyens et petits ..... 508

III. — *Terroirs géométriques* ..... 514

1° Les parcs ..... 515
2° Les champs ..... 519

IV. — *Les terroirs réguliers* ..... 522

1° Origine de ce type agraire ..... 522
2° Indice d'irrégularité ..... 525
3° Forme des champs réguliers ..... 529
a) Indice d'allongement ..... 529
b) Les différents « styles » ..... 532
4° Les chemins ..... 535
a) Pourcentage des fermes desservies ..... 535
b) Densité du réseau ..... 538
5° La disposition des champs ..... 540
a) Disposition dépendant du relief ..... 540
b) Disposition en rapport avec les incultes ..... 544
c) La disposition orientée ..... 551

CONCLUSION ..... 561

I. — *Les éléments indigènes.*

1° La civilisation rurale des contrées celtiques ..... 561
2° La frange atlantique ..... 563
3° Origines du complexe rural atlantique ..... 565
4° Différenciations indigènes au sein du monde rural atlantique ..... 567

II. — *Influences historiques.*

1° Les invasions anglo-saxonnes et noroises ..... 570
2° La conquête anglo-française ..... 571
3° Le landlordisme ..... 573

BIBLIOGRAPHIE ..... 577

PLANCHES ..... 608

# AUTORISATION DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Je remercie les personnes et groupements qui m'ont gracieusement autorisé à reproduire divers documents, en tout ou en partie :

*Cambrian Archaeological Association* : limite de la langue galloise (fig. 7), d'après D. WILLIAMS « Linguistic divides in South Wales, a historico-geographical study », Archaeologia Cambrensis, 1935, p. 239-266, et « Linguistic divides in North-Wales, a study in historical geography », *ibid.*, 1936, p. 194-209.

*Yn Cheshaght Ghailckagh* (*The Manx language society*) : treens et quarterlands du sheading de Michael (fig. 23), d'après les cartes hors-texte de J.J. KNEEN « The place names of the Isle of Man », 1925.

*Coimisiùm Béaloideasa Eireann* (*Irish Folklore Commission*) : cliché de la photo de Kildrelig, pl. II.

*Diocesan and Archidiaconal Registries, Truro* : cartes des dîmes de Treligga, Tregonnick et Tregardock en St. Teath, de Treswallock et Irishes en St. Breward, de Trevarrian et Tregurrian en St. Mawgan in Pyder (fig. 24 et 40).

*Irish Press, Dublin* : cliché de la photo de Kiltullagh, pl. IV.

*Irish Times, Dublin* : cliché de la photo d'une ferme du Connemara (couverture) et de la photo de Doornane, pl. IV.

*The National Library of Wales, Aberystwyth* : illustrations tirées des cartes des dîmes ; paroisse de Llanarth, Co. Cardigan, townships (fig. 16) ; paroisse d'Eglwysfach, township de Maenan, Co. Caernarvon, et sub-townships (fig. 17) ; paroisse de Llanbadarn Fawr, Co. Cardigan, townships (fig. 18) ; paroisses et townships du comté de Montgomery (fig. 19) ; paroisses du comté de Caernarvon (fig. 20) ; Magor, Co. de Monmouth, partie Nord de la paroisse (fig. 45) ; Cwm Cowarch en Llanymmawdwy, Co. Merioneth (fig. 46) ; illustrations tirées des plans terriers ; plan d'une enclôture en Llanelidan, Co. Denbigh, 1810 (fig. 56) ; Grwych Fedw en Llanelidan, Co. Denbigh (fig. 58).

*National Museum of Ireland, Dublin* : plan de Menlough, Co. Galway (fig. 48) et plan de Glencullen (pl. VIII).

*Mr. William Rees, Cardiff :* manoirs de Galles du Sud (fig. 6), d'après « South Wales and the March », p. 129 ; murs de Watt et d'Offa (fig. 7), d'après « Historical Atlas of Wales », 1951, pl. 22 et 33 ; cantref et cwmwd (fig. 15), d'après « Historical Atlas of Wales », 1951, pl. 28.

---

Les fonds de cartes des figures ci-dessous désignées ont été reproduits avec les autorisations suivantes :

Fig. 9, 15, 23, 25, 28, 59, 61, « are based upon the British Ordnance Survey map with the sanction of the Controller of Her Britannic Majesty's Stationery Office — British Crown copyright reserved ».

Fig. 11, 12, 27 (en partie) « are based upon the Ordnance Maps with the sanction of the Controller, H.M. Stationery Office » (Belfast).

Fig. 10, 13, 22, 26, 27 (en partie) « are based on the Ordnance Survey by permission of the Minister for Finance, Republic of Ireland ».

---

IMPRIMERIE
BRETONNE
38, Rue du Pré-Botté
RENNES

9-57. Dépôt légal 1957. 3e Tr. 2.334. T. 500